

**LA CONCEPTION DU FRANÇAIS CANADIEN ET DE SES PARTICULARISMES LEXICAUX
VUE À TRAVERS LA RECHERCHE DE CRITÈRES D'ÉVALUATION:**

**BILAN DE LA RÉFLEXION SUR LA NORME DU LEXIQUE AU XIX^e SIÈCLE
DANS LA PRODUCTION LEXICOGRAPHIQUE DEPUIS THOMAS MAGUIRE (1841)
JUSQU'À JOSEPH AMABLE MANSEAU (1881)**

PAR

GABRIELLE SAINT-YVES

**DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS
THÈSE SOUMISE CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES
DU DOCTORAT EN PHILOSOPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO**



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-78075-9

Canada

**LA CONCEPTION DU *FRANÇAIS CANADIEN* ET DE SES PARTICULARISMES LEXICAUX
VUE À TRAVERS LA RECHERCHE DE CRITÈRES D'ÉVALUATION:**

BILAN DE LA RÉFLEXION SUR LA NORME DU LEXIQUE AU XIX^e SIÈCLE
DANS LA PRODUCTION LEXICOGRAPHIQUE DEPUIS THOMAS MAGUIRE (1841)
JUSQU'À JOSEPH AMABLE MANSEAU (1881)

GABRIELLE SAINT-YVES, THÈSE DE DOCTORAT, 2002
DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS, UNIVERSITÉ DE TORONTO

Résumé

L'objectif proposé est de cerner l'évolution de la conception linguistique à travers les critères d'évaluation déclarés ou mis en application dans des ouvrages lexicographiques. L'étude est donc une contribution à l'histoire de la genèse de la réflexion normative sur le lexique pendant la période pré-dictionnaire au Québec. Elle porte plus spécifiquement sur les affirmations explicites directes en faveur d'une norme endogène ou exogène, sur la terminologie employée pour parler du français de référence, du français canadien et de ses particularismes et, troisièmement, sur les affirmations implicites pertinentes révélatrices d'une position idéologique. La recherche s'appuie sur les méthodes qui caractérisent la métalexicographie, mais elle s'inspire également de celles de l'analyse du discours. Le corpus se compose de dix-sept recueils, dictionnaires ou glossaires parmi lesquels huit ouvrages, publiés entre 1841 et 1881, ont été étudiés en profondeur.

Les énoncés de principes et les exemples ont été structurés d'après une grille d'analyse pour permettre de dégager les principales tendances. L'étude, qui cherche à cerner les points de vue qui sous-tendent les prises de position des auteurs (perspective différentielle, historique et épilinguistique), met en lumière les jugements portés sur les particularismes canadiens et sert de point de départ à la présentation d'un inventaire de critères de légitimation ou de rejet. Elle débouche sur une classification des approches qui remet en cause l'opposition tranchée que l'on a traditionnellement pratiquée entre les puristes et les glossairistes.

*À ma mère Jeannine Hietaniemi,
mon père Yvon St-Yves
et mon fils Michel Mayhew*

Remerciements

Dans la réalisation de cette thèse nous sommes redevable à de nombreuses personnes et organismes qui nous ont appuyée. Nos remerciements s'adressent particulièrement:

À notre directeur de recherche, Russon Wooldridge, professeur à l'Université de Toronto, qui a bien voulu diriger cette thèse avec enthousiasme, compréhension et patience, en nous apportant ses précieux conseils de méthode et de rigueur. Sa passion pour l'informatique et la lexicographie fut contagieuse.

Au linguiste, Claude Poirier, directeur du Trésor de la langue française au Québec à l'Université Laval, qui a eu la responsabilité de notre stage de recherche et qui nous a appuyée de façon assidue dans notre démarche scientifique.

Au Département de français de l'Université de Toronto, où nous avons reçu une formation de qualité, aux membres de notre comité de thèse et du comité d'évaluation qui ont porté un grand intérêt à notre étude, les professeurs Anne-Marie Brousseau, Frank Collins, Monica Heller, Brian Merrelees, Yannick Portebois et Jacques-Philippe Saint-Gérard, ce dernier de l'Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand II).

Au Département de français et d'italien de Drew University, qui nous a donné un appui financier lors de stages de recherche effectués à Québec, et à nos collègues Steve Freeman, Marie-Pascale Pieretti et Jonathan Rose avec qui nous avons travaillé pendant douze ans.

Au Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières, sous la direction de Diane Vincent, professeure, laquelle nous a accueillie et nous a guidée notamment dans nos lectures en analyse du discours.

À l'Équipe du Trésor de la langue française au Québec, à Nathalie Bacon, Jean Bédard, Madeleine Bertrand, Louise Bourcier, Steve Canac-Marquis, Édith Lessard, Jeff Smith ainsi que Johanna-Pascale Roy; au soutien qu'ils nous ont apporté dans la réalisation de ce projet.

Au chercheur et auteur Georges Aubin, qui a mis à notre disposition le fruit de ses recherches sur le patriote Jean-Philippe Boucher-Belleville ainsi que de nombreux livres, archives et documents informatisés.

Au professeur Gilles Dorion, de l'Université Laval, pour toute la gentillesse qu'il a eue en nous laissant consulter ses archives personnelles sur Sylva Clapin.

Au professeur Claude Galarneau, du Département d'histoire de l'Université Laval, qui a répondu aimablement à toutes nos questions concernant l'édition au XIX^e siècle et qui nous a offert plusieurs de ses livres et des ses articles.

À Fouzia Benzakour, professeure à l'Université de Rabat, qui a commenté nos derniers chapitres de thèse avec grand enthousiasme.

À Anne Carrier, pour les dossiers de recherches biographiques qu'elle a généreusement préparés pour nous au Centre de recherche en littérature québécoise et au Dictionnaire biographique du Canada.

Finalement, nous tenons à souligner l'importance des encouragements de nos amies, de nos proches et de notre conjoint.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
Remerciements	iv
Table des matières	v
Liste des encadrés et tableaux	xviii
Liste des histogrammes et schémas.....	xxi
Liste des annexes	xxii
Conventions typographiques	xxiii
0. Introduction.....	1
Préambule.....	1
0.1 Présentation de l'objet d'étude.....	2
0.1.1 Objectifs	2
0.1.2 Mise en perspective de l'étude.....	5
0.1.3 Cadre de travail	7
0.2 Le corpus.....	10
0.2.1 Critères de sélection	10
0.2.1.1 Période étudiée	10
0.2.1.2 Fonction et objectifs des ouvrages	12
0.2.1.3 Diffusion de l'ouvrage.....	12
0.2.2 Liste des ouvrages ou autres lexiques retenus.....	13
0.2.2.1 Sources analysées	14
0.2.2.2 Sources complémentaires	14
0.3 Aspects méthodologiques.....	15
0.3.1 Approche traditionnelle: lecture et dépouillement du corpus	15
0.3.2 Approche informatique.....	16
0.3.3 Approche linguistique: étude de la terminologie.....	17
0.3.3.1 Classement des termes désignant le français de référence et le français canadien	18
0.3.3.2 Classement des termes désignant les particularismes canadiens.....	18
0.3.4 Approche métalexigraphique.....	19
0.4 Démarche d'analyse	20
0.4.1 Volet externe.....	21
0.4.1.1 Éléments biographiques.....	21
0.4.1.2 Facture et composantes des répertoires	21
0.4.1.3 Réception et portée de l'ouvrage	22

0.4.2 Volet interne	22
0.4.2.1 Typologie des affirmations à propos de la norme	23
0.4.2.2 Critères de l'évaluation lexicale	24
0.4.2.3 Éclairage externe.....	24
0.5 Le ressac	25
PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES RÉPERTOIRES	27
1. Le Manuel des difficultés de l'abbé Thomas Maguire (1841).....	28
1.1 L'homme, l'ouvrage et sa réception	28
1.1.1 Éléments biographiques: l'abbé Thomas Maguire (1776-1854).....	30
1.1.2 Présentation des composantes de l'ouvrage.....	32
• <i>Avertissement</i>	35
• <i>Manuel des difficultés les plus communes de la langue française</i>	38
• <i>Recueil de locutions vicieuses</i>	39
• <i>Prononciation figurée de plusieurs mots qui peuvent embarrasser les jeunes élèves</i>	40
• <i>Mots barbares et dénaturés, usités chez le peuple, avec leur corrigé</i>	41
• <i>Errata</i>	41
1.1.2.1 Bilan.....	41
1.1.3 Réception et portée de l'ouvrage.....	42
1.2 Analyse du point de vue de la position idéologique de Maguire.....	46
1.2.1 Les affirmations explicites directes concernant la norme.....	46
1.2.1.1 Une norme modelée sur les dictionnaires et les grammaires	47
1.2.1.2 L'usage comme modèle normatif.....	51
1.2.2 Les affirmations à travers la terminologie	52
1.2.2.1 Termes pour parler du français de référence	52
1.2.2.2 Termes pour parler de la variété canadienne du français	53
1.2.2.3 Termes pour parler des particularismes du français canadien	55
a) Axe différentiel	56
• <i>Termes généraux</i>	56
- <i>Le qualificatif pas français</i>	56
b) Axe historique	57
• <i>Héritages de France</i>	57
- <i>Termes de marine</i>	57
• <i>Emprunts</i>	58
- <i>Emprunts aux langues amérindiennes</i>	58
- <i>Emprunts à l'anglais</i>	58
- <i>Autres emprunts</i>	59

• <i>Innovations</i>	60
c) Axe épilinguistique	60
• <i>Termes correctifs à valeur générale</i>	61
• <i>Termes correctifs techniques</i>	62
- <i>Barbarisme et solécisme</i>	63
- <i>Anglicisme</i>	65
- <i>Pléonasme</i>	67
• <i>Formulations émotives</i>	68
1.2.3 Les affirmations de l'implicite	70
1.2.4 Bilan	70
1.3 Les critères de l'évaluation lexicale	71
1.3.1 Les critères d'acceptation	71
1.3.1.1 Point de vue pratique	71
• <i>Néologisme qui exprime une réalité exclusive au Canada</i>	71
• <i>Néologisme qui n'a pas de correspondant français</i>	72
• <i>Anglicisme qui n'a pas de correspondant français</i>	72
1.3.2 Les critères de rejet	73
1.3.2.1 Point de vue pratique	73
• <i>Néologisme ayant un correspondant français</i>	73
• <i>Anglicisme ayant un correspondant français</i>	73
1.3.2.2 Point de vue linguistique	74
• <i>Particularisme non conforme au génie de la langue</i>	74
• <i>Anglicisme de calque</i>	74
1.3.2.3 Point de vue historique	74
• <i>Archaïsme dont le sens ne correspond plus à la nouvelle réalité</i>	74
• <i>Termes de marine</i>	74
• <i>Amérindianisme</i>	75
• <i>Anglicisme lexématique intact</i>	75
• <i>Locution latine non intégrée à la langue</i>	75
1.3.2.4 Point de vue social.....	76
• <i>Néologisme non attesté dans un dictionnaire</i>	76
• <i>Anglicisme non attesté dans un dictionnaire</i>	76
• <i>Mot de souche populaire</i>	76
1.4 Éclairage externe.....	80
1.5 Synthèse.....	83
2. Le Dictionnaire des barbarismes de Jean-Philippe Boucher-Belleville (1855)	86
2.1 L'homme, l'ouvrage et sa réception	86
2.1.1 Éléments biographiques: Jean-Philippe Boucher-Belleville (1800-1874).....	87

2.1.2	Présentation des composantes de l'ouvrage.....	93
	• <i>Introduction</i>	97
	• <i>Dictionnaire des barbarismes et des solécismes</i>	99
2.1.3	Réception et portée de l'ouvrage.....	103
2.1.4	Bilan	105
2.2	Analyse du point de vue de la position idéologique de Boucher-Belleville	105
2.2.1	Les affirmations explicites directes concernant la norme.....	105
2.2.2	Les affirmations à travers la terminologie	106
	2.2.2.1 Termes pour parler du français de référence.....	106
	2.2.2.2 Termes pour parler de la variété canadienne du français.....	106
	2.2.2.3 Termes pour parler des particularismes du français canadien	107
	a) Axe différentiel	107
	• <i>Termes généraux</i>	107
	b) Axe historique	108
	• <i>Héritages de France</i>	108
	- Termes de marine.....	108
	• <i>Emprunts</i>	108
	- Emprunts à l'anglais	108
	c) Axe épilinguistique	109
	• <i>Termes correctifs à valeur générale</i>	109
	• <i>Termes correctifs techniques</i>	110
	- <i>Anglicisme</i>	112
	2.2.2.4 Bilan.....	114
2.2.3	Les affirmations de l'implicite	115
2.2.4	Bilan.....	116
2.3	Les critères de l'évaluation lexicale	117
2.3.1	Aucun critère d'acceptation.....	117
2.3.2	Les critères de rejet.....	117
2.4	Éclairage externe	119
2.5	Synthèse	120
3.	Le <i>Recueil des expressions vicieuses</i> de Jules-Fabien Gingras (1860-1867-1880)	122
3.1	L'homme, l'ouvrage et sa réception	122
3.1.1	Éléments biographiques: Jules-Fabien Gingras (1826-1884).....	123
3.1.2	Présentation des composantes de l'ouvrage.....	125
	• <i>[Préface]</i>	127
	• <i>Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents</i>	129
	3.1.2.1 Bilan.....	133

3.1.3 Réception et portée de l'ouvrage.....	133
3.1.4 Bilan	136
3.2 Analyse du point de vue de la position idéologique de Gingras.....	136
3.2.1 Les affirmations explicites directes concernant la norme	137
3.2.2 Les affirmations à travers la terminologie.....	139
3.2.2.1 Termes pour parler du français de référence	139
3.2.2.2 Termes pour parler de la variété canadienne du français	140
3.2.2.3 Termes pour parler des particularismes du français canadien	142
a) Axe différentiel.....	142
• <i>Termes généraux</i>	142
b) Axe historique	143
• <i>Héritages de France</i>	143
- Termes de marine	144
• <i>Emprunts</i>	144
- Emprunts à l'anglais	144
1° Anglicismes lexématiques intacts	144
2° Anglicismes lexématiques adaptés.....	145
3° Anglicismes de calque ou de traduction	146
4° Anglicismes sémantiques	147
• <i>Innovations</i>	148
a) Axe épilinguistique.....	148
• <i>Termes correctifs à valeur générale</i>	148
• <i>Termes correctifs techniques</i>	149
• <i>Formulations émotives</i>	151
3.2.3 Les affirmations de l'implicite	154
3.2.3.1 Première manifestation de reconnaissance d'une culture canadienne.....	154
3.2.3.2 Première distinction d'usages linguistiques appartenant à divers groupes sociaux	155
3.2.3.3 Traitement de plus en plus discret de l'anglicisme.....	156
3.2.3.4 Évolution du traitement des entrées.....	157
a) Aspect terminologique.....	157
b) Le commentaire métalinguistique	158
c) Rapport avec l'anglais	158
3.2.4 Bilan.....	160
3.3 Les critères de l'évaluation lexicale.....	161
3.3.1 Les critères d'acceptation	161
3.3.1.1 Point de vue pratique	161
• <i>Terme nécessaire ou préférable proposé par Gingras</i>	161
• <i>Anglicisme qui n'a pas de correspondant français</i>	161

3.3.2 Les critères de rejet.....	162
3.3.2.1 Point de vue pratique	162
• <i>Anglicisme ayant un correspondant français</i>	162
• <i>Néologisme ayant un correspondant français</i>	162
3.3.2.2 Point de vue linguistique.....	163
• <i>Mot non conforme au génie de la langue</i>	163
3.3.2.3 Point de vue historique	164
• <i>Mot qui n'est plus usité</i>	164
• <i>Termes de marine usités dans la langue commune</i>	164
3.3.2.4 Point de vue social	164
• <i>Mot (ou dialectalisme) non attesté par un dictionnaire</i>	164
3.4 Éclairage externe	167
3.5 Synthèse	168
4. Le <i>Petit vocabulaire</i> de l'abbé Napoléon Caron (1880)	170
4.1 L'homme, l'ouvrage et sa réception	170
4.1.1 Éléments biographiques: l'abbé Napoléon Caron (1846-1932)	171
4.1.2 Présentation des composantes de l'ouvrage	173
• <i>QUELQUES MOTS AUX CANADIENS-FRANÇAIS</i>	175
• <i>Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français</i>	175
• <i>Liste alphabétique des barbarismes les plus répandus parmi nous</i>	178
4.1.3 Réception et portée de l'ouvrage.....	179
4.2 Analyse du point de vue de la position idéologique de Caron	180
4.2.1 Les affirmations explicites directes concernant la norme	180
4.2.1.1 Une norme modelée sur les dictionnaires	180
4.2.1.2 Les répertoires correctifs canadiens comme référence normative	181
4.2.2 Les affirmations à travers la terminologie.....	182
4.2.2.1 Termes pour parler du français de référence	182
4.2.2.2 Termes pour parler de la variété canadienne du français	183
4.2.2.3 Termes pour parler des particularismes du français canadien.....	185
a) Axe historique.....	185
• <i>Emprunts</i>	185
- <i>Emprunts à l'anglais</i>	185
• <i>Innovations</i>	186
b) Axe épilinguistique.....	186
• <i>Termes correctifs techniques</i>	186

4.2.3 Les affirmations de l'implicite	188
4.2.3.1 Le métalangage	188
4.2.3.2 Définitions de canadianismes	189
4.2.3.3 Développements terminologiques.....	190
4.2.4 Bilan.....	190
4.3 Les critères de l'évaluation lexicale	191
4.3.1 Les critères d'acceptation	191
4.3.1.1 Point de vue pratique	191
• <i>Canadianisme intégré et qui représente une réalité canadienne</i>	191
4.3.1.2 Point de vue social.....	191
• <i>Mot attesté dans un dictionnaire français</i>	191
• <i>Mot attesté dans le Dictionnaire de l'Académie</i>	191
4.3.2 Les critères de rejet.....	192
4.3.2.1 Point de vue social.....	192
• <i>Mot non attesté dans un dictionnaire français</i>	192
• <i>Mot non attesté dans le Dictionnaire de l'Académie</i>	192
4.4 Éclairage externe	194
4.4.1 Récits de voyage.....	194
4.4.1.1 Typologie des canadianismes du récit	195
4.4.1.2 Traitement des canadianismes	196
4.4.2 Contribution au <i>Supplément illustré</i> de Guérin (1895)	200
4.4.2.1 Énoncé de principe par rapport à la norme	201
4.4.2.2 Typologie des canadianismes du <i>Supplément</i>	202
4.4.2.3 Comparaison des nomenclatures du <i>Supplément</i> avec celle du	
<i>Petit vocabulaire</i>	203
a) Éléments communs	203
b) Canadianismes particuliers au <i>Supplément</i>	203
c) Anglicismes du <i>Supplément</i>	204
d) Présence de certains amérindianismes	206
4.4.3 Bilan.....	207
4.5 Synthèse	207
5. Le Glossaire franco-canadien d'Oscar Dunn (1880).....	210
5.1 L'homme, l'ouvrage et sa réception	210
5.1.1 Éléments biographiques: Oscar Dunn (1845-1885)	213
5.1.2 Présentation des composantes de l'ouvrage	216
• <i>Introduction</i>	221
• <i>Préface</i>	224
• <i>Abréviations</i>	225
• <i>Glossaire franco-canadien</i>	226

5.1.3 Réception et portée de l'ouvrage.....	228
5.1.4 Bilan	233
5.2 Analyse du point de vue de la position idéologique de Dunn	234
5.2.1 Les affirmations explicites directes concernant la norme	234
5.2.1.1 Une prononciation à rectifier	234
5.2.1.2 Qualité de la langue parlée des personnes instruites	235
5.2.1.3 Droit à la néologie.....	236
5.2.1.4 Le dictionnaire français et la norme	236
5.2.2 Les affirmations à travers la terminologie.....	240
5.2.2.1 Termes pour parler du français de référence	240
5.2.2.2 Termes pour parler de la variété canadienne du français	242
a) Termes pour désigner la langue institutionnelle.....	243
b) Termes pour désigner la langue du peuple	244
c) Termes évocateurs de l'évaluation sociale de la langue.....	245
5.2.2.3 Termes pour parler des particularismes du français canadien	247
a) Axe différentiel.....	247
• <i>Termes généraux</i>	247
- <i>Canadien, franco-canadien, Canada</i> (abrégé en <i>au/en Can.</i>)	
ou la marque <i>can.</i>	247
- Le qualificatif <i>pas (non) français</i>	254
b) Axe historique	259
• <i>Héritages de France</i>	259
- Termes de marine	260
• <i>Emprunts</i>	260
- Emprunts aux langues amérindiennes	260
- Emprunts à l'anglais: les termes <i>anglais, anglicisme</i>	
et la marque <i>Angl.</i>	260
• <i>Innovations</i>	265
c) Axe épilinguistique.....	267
• <i>Termes correctifs à valeur générale</i>	267
- L'abréviation <i>pop.</i>	268
• <i>Termes correctifs techniques</i>	271
• <i>Formulations émotives</i>	272
• <i>Termes à valeur sociale positive</i>	272
5.2.2.4 Bilan.....	273
5.2.3 Les affirmations de l'implicite	277
5.2.3.1 Le traitement des entrées	277
a) Définitions de canadianismes	277
b) Choix des exemples	278
c) Stratégies pour parler des emplois critiqués	279

5.2.3.2	Prise en compte de la dimension socioculturelle canadienne.....	280
	a) Indications de nature topolectale	280
	b) Explications de type encyclopédique	281
	c) Recours à l'adjectif <i>canadien</i> pour qualifier des réalités culturelles.....	281
5.2.3.3	Rapprochements avec d'autres usages.....	282
5.2.3.4	Traitement de l'anglicisme	283
5 2.4	Bilan	284
5.3	Les critères de l'évaluation lexicale	285
5.3.1	Les critères d'acceptation	285
5.3.1.1	Point de vue pratique	285
	• <i>Anglicisme ou néologisme nécessaire</i>	285
	• <i>Anglicisme ou néologisme bien installé dans la langue</i>	286
	• <i>Anglicisme bien choisi</i>	286
	• <i>Néologisme désignant des realia nouvelles</i>	287
5.3.1.2	Point de vue linguistique.....	289
	• <i>Néologisme bien formé</i>	289
	• <i>Néologisme plus logique</i>	289
	• <i>Anglicisme 'bien traduit'</i>	290
5.3.1.3	Point de vue historique	290
	• <i>Archaisme</i>	290
	• <i>Termes de marine</i>	291
	• <i>Amérindianisme</i>	291
5.3.1.4	Point de vue social	292
	• <i>Particularisme non attesté dans le Dict. de l'Académie</i>	292
	• <i>Anglicisme appartenant à la langue officielle canadienne</i>	292
	• <i>Anglicisme admis par l'Académie</i>	292
	• <i>Particularisme de la langue populaire</i>	293
5.3.2	Les critères de rejet.....	293
5.3.2.1	Point de vue pratique	293
	• <i>Doublons: Anglicisme ou néologisme ayant un correspondant français</i>	293
5.3.2.2	Point de vue linguistique.....	294
	• <i>Particularisme déformé par la prononciation</i>	294
	• <i>Anglicisme de calque</i>	294
5.2.2.3	Point de vue historique	294
	• <i>Termes de marine d'un usage immodéré</i>	294
5.3.3	Bilan.....	295

5.4 Éclairage externe.....	297
5.4.1 Sensibilité à la perception négative des Français	297
5.4.2 Défense du français canadien	298
5.5 Synthèse.....	298
6. Le Dictionnaire des locutions vicieuses de Joseph Amable Manseau (1881)	303
6.1 L'homme, l'ouvrage et sa réception	303
6.1.1 Éléments biographiques: Joseph Amable Manseau (1837-1887)	304
6.1.2 Présentation des composantes de l'ouvrage	306
• <i>Préface</i>	308
• <i>Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada</i>	311
• <i>Supplément</i>	312
• <i>Remarques sur l'alphabet</i>	312
• <i>Ouvrages consultés</i>	313
• <i>Abréviations</i>	316
6.1.3 Réception et portée de l'ouvrage	316
6.2 Analyse du point de vue de la position idéologique de Manseau	319
6.2.1 Les affirmations explicites directes concernant la norme	319
6.2.1.1 Une norme modelée sur les dictionnaires français	319
6.2.2 Les affirmations à travers la terminologie de l'auteur	322
6.2.2.1 Termes pour parler du français de référence.....	322
6.2.2.2 Termes pour parler de la variété canadienne du français.....	323
6.2.2.3 Termes pour parler des particularismes du français canadien	325
a) Axe différentiel	325
• <i>Termes généraux</i>	325
- Le qualificatif <i>pas français</i>	325
b) Axe historique.....	327
• <i>Héritages de France</i>	327
• <i>Emprunts</i>	328
- Emprunts à l'anglais	328
• <i>Innovations</i>	329
c) Axe épilinguistique	330
• <i>Termes correctifs à valeur générale</i>	330
• <i>Termes correctifs techniques</i>	331
• <i>Formulations émotives</i>	335
6.2.3 Les affirmations implicites	338
6.2.3.1 Aucun attachement aux régionalismes	338
6.2.3.2 Fonction des canadianismes dans les commentaires	339

6.3 Les critères de l'évaluation lexicale	339
6.3.1 Aucun critère d'acceptation.....	339
6.3.2 Les critères de rejet.....	340
6.3.2.1 Point de vue pratique.....	340
• <i>Archaïsme démodé</i>	340
• <i>Anglicisme ayant un correspondant français</i>	341
6.3.2.2 Point de vue linguistique	341
• <i>Mot qui n'a pas le même sens qu'en France</i>	341
6.3.2.3 Point de vue social.....	341
• <i>Mot qui appartient au registre familier ou populaire</i>	341
• <i>Mot non attesté dans un dictionnaire</i>	342
6.4 Éclairage externe	344
6.5 Synthèse	344
7. Conclusion	346
7.1 Volet externe: aspects périphériques significatifs	347
7.1.1 Indices préliminaires	347
- Ouvrages anonymes ou signés	347
- Ouvrages achevés, inachevés ou partiels	349
- Ville de publication	350
7.1.2 Les auteurs	351
- Origines, formation et profession	351
- Champs d'intérêts professionnels, objectifs et motivation des auteurs	353
- Bilan	358
7.1.3 Facture des répertoires	360
- Qualité de fabrication	360
- Fautes d'orthographe et coquilles	361
- Soins dans la présentation des données	361
- Bilan	362
7.1.4 Configuration des ouvrages	364
- Les titres	364
- Nomenclature: nombre d'unités lexicales	364
- Contenu des composantes	365
- Bilan	366
7.1.5 Impact des ouvrages.....	370
- Réception des répertoires et débats sur la norme	370
- Filiation des productions lexicographiques.....	371
- Bilan	374
7.1.6 Deux camps idéologiques qui ne forment pas des entités monolithiques	377

7.2 Volet interne: les approches idéologiques quant à l'évaluation lexicale	378
7.2.1 Affirmations explicites concernant la norme.....	379
- En faveur d'une norme exogène.....	380
- En faveur d'une norme endogène: adaptation de la norme parisienne à la situation canadienne	381
- Bilan	381
7.2.2 Les prises de position révélées à travers la terminologie	383
- Terminologie révélant une conception du français de référence et de la langue française au Canada.....	383
- Terminologie révélatrice concernant les particularismes canadiens.....	387
• Termes correctifs à valeur générale.....	388
• Termes correctifs techniques	389
• Formulations émotives.....	391
• Termes à valeur sociale positive.....	391
- Bilan	395
7.2.3 Critères explicites d'acceptation et de rejet de canadianismes.....	395
- Critères clairement énoncés	396
- Critères d'acceptation.....	397
- Critères de rejet	397
- Bilan	398
7.2.4 Affirmations implicites	400
- Ton du discours	400
- Aspects de la définition	401
- L'exemple.....	402
- Rapprochements avec d'autres usages français	402
- Traitement de l'anglicisme.....	403
- Bilan	404
7.2.5 Éclairage externe.....	407
7.3 De la théorie à la pratique: convergences et contradictions	409

BIBLIOGRAPHIE	413
A. Corpus	414
a.1) Sources analysées	414
a.2) Sources complémentaires	414
B. Références bibliographiques générales	415
C. Principaux documents et sites consultés par Internet	434
c.1) Documents et dictionnaires	434
c.2) Bases de données, fonds d'archives et autres	437

ANNEXES	439
INDEX	487
A. Index sélectif des mots cités	488
B. Index sélectif des noms mentionnés	492

Liste des encadrés et des tableaux

Encadrés

1 Formulations à propos de ‘l’usage’ comme autorité dans le <i>Manuel</i> (Maguire 1841)	51
2 Liste des 91 entrées communes à Boucher-Belleville (1855) et à Maguire (1841)	54
3 Entrées identifiées par <i>mot anglais</i> ou <i>corruption de l’anglais</i> (Boucher-Belleville 1855).....	109
4 Entrées qualifiées par le terme <i>anglicisme(s)</i> (Boucher-Belleville 1855).....	113
5 Évolution du profil de la nomenclature à travers les éditions du <i>Recueil</i> (Gingras 1860-1867-1880).....	132
6 Aspects de la nomenclature du <i>Petit vocabulaire</i> et de la <i>Liste alphabétique</i> (Caron 1880)...	177
7 Composition de la nomenclature de la <i>Liste alphabétique des barbarismes</i> (Caron 1880)	178
8 Exemples de la neutralité du métalangage dans le <i>Petit vocabulaire</i> (Caron 1880).....	189
9 Techniques d’inclusion de canadianismes dans le récit (Caron 1880).....	199
10 Deux exemples du traitement de <i>pas français</i> chez Dunn (1880) et Manseau (1881).....	327

Tableaux

1 Sources canadiennes et sources françaises déclarées et citées dans le <i>Manuel</i> (Maguire 1841)	50
2 Terminologie pour parler du <i>français de référence</i> et du <i>français du Canada</i> (Maguire 1841)	55
3 Mots-clés métalinguistiques servant à désigner les particularismes du français canadien (Maguire 1841).....	59
4 Critères d’acceptation et de rejet des particularismes du français canadien (Maguire 1841)....	79
5 Terminologie pour parler du <i>français de référence</i> et du <i>français du Canada</i> (Boucher-Belleville 1855).....	107
6 Mots-clés métalinguistiques servant à désigner les particularismes du français canadien (Boucher-Belleville 1855).....	115
7 Critères d’acceptation et de rejet des particularismes du français canadien (Boucher-Belleville 1855).....	118
8 Sources canadiennes et sources françaises déclarées et citées dans le <i>Manuel</i> de Gingras (1867-1880).....	139
9 Terminologie pour parler du <i>français de référence</i> et du <i>français du Canada</i> (Gingras 1860-1867-1880).....	142
10 Mots-clés métalinguistiques servant à désigner les particularismes du français canadien (Gingras 1860-1867-1880)	153

11 Critères d'acceptation et de rejet des particularismes du français canadien (Gingras 1860-1880).....	166
12 Sources canadiennes et sources françaises déclarées et citées dans le <i>Petit vocabulaire</i> (Caron 1880)	181
13 Terminologie pour parler du <i>français de référence</i> et du <i>français du Canada</i> (Caron-1880).....	185
14 Mots-clés métalinguistiques servant à désigner les particularismes du français canadien (Caron 1880)	188
15 Critères d'acceptation et de rejet des particularismes du français canadien (Caron 1880)....	193
16 Sources canadiennes et sources françaises déclarées et citées dans le <i>Glossaire</i> (Dunn 1880).....	239
17 Terminologie pour parler du <i>français de référence</i> et du <i>français du Canada</i> (Dunn 1880).....	246
18 Bilan des emplois de <i>canadien</i> , <i>Canada</i> et de la marque <i>can.</i> (Dunn 1880).....	248
19 Valeurs sémantiques de <i>canadien</i> , <i>Canada</i> ou de la marque <i>can.</i> (Dunn 1880).....	249
20 Valeurs positives ou négatives attribuées à <i>canadien</i> , <i>Canada</i> ou à la marque <i>can.</i> (Dunn 1880).....	251
21 Valeurs sémantiques de <i>pas (non) français</i> (Dunn 1880)	254
22 Bilan des valeurs positives ou négatives attribuées à <i>pas (non) français</i> (Dunn 1880).....	256
23 Bilan des emplois de <i>angl.</i> (pour <i>anglais</i>), <i>anglicisme</i> et de la marque <i>Angl.</i> (Dunn 1880)....	261
24 Emplois de <i>angl.</i> (pour <i>anglais</i>), <i>anglicisme</i> et de la marque <i>Angl.</i> en rapport avec le traitement et le discours épilinguistique (Dunn 1880)	264
25 Occurrences de <i>pop.</i> dans le <i>Glossaire</i> (Dunn 1880)	268
26 Valeur descriptive ou normative attribuée à <i>pop.</i> (Dunn 1880).....	270
27 Mots-clés métalinguistiques servant à désigner les particularismes du français canadien (Dunn 1880).....	276
28 Critères d'acceptation et de rejet des particularismes du français canadien (Dunn 1880)....	296
29 Sources canadiennes et sources françaises déclarée et citées dans le <i>Dictionnaire</i> (Manseau 1881)	315
30 Terminologie pour parler du <i>français de référence</i> et du <i>français du Canada</i> (Manseau 1881)	325
31 Mots-clés métalinguistiques servant à désigner les particularismes du français canadien (Manseau 1881)	337
32 Critères d'acceptation et de rejet des particularismes du français canadien (Manseau 1881)	343
33 Indices préliminaires (Conclusion).....	351
34 Les auteurs (Conclusion).....	356
35 Catégorisation des auteurs (Conclusion).....	359
36 Facture des répertoires (Conclusion).....	363

37 Configuration des ouvrages (Conclusion).....	369
38 Rattachements des répertoires canadiens à trois types d'ouvrages français (Conclusion)	371
39 Impact des ouvrages (Conclusion)	376
40 Affirmations explicites concernant la norme (Conclusion)	382
41 Dénominations désignant le <i>français de référence</i> et la <i>langue française au Canada</i> (Conclusion).....	386
42 Mots-clés regroupés sous l'axe épilinguistique (Conclusion).....	392
43 Bilan des critères d'acceptation et de rejet des canadianismes clairement énoncés (Conclusion).....	399
44 Affirmations de l'implicite (Conclusion).....	406

Liste des histogrammes et schémas

Histogrammes

1	Fréquence d'emploi de <i>canadien/Canada</i> ou de la marque <i>can.</i> dans le <i>Glossaire</i> de Dunn (1880).....	352
2	Fréquence d'emploi de <i>pas(non) français</i> dans le <i>Glossaire franco-canadien</i> de Dunn (1880).....	357
3	Comparaison des fréquences d'emploi de <i>canadien/Canada</i> et de <i>pas (non) français</i> dans le <i>Glossaire</i> de Dunn (1880).....	358

Schémas

1	Terminologie corrective technique de Boucher-Belleville (1855).....	112
2	Terminologie corrective technique de Manseau (1881).....	334

Liste des annexes

1 Nomenclature du <i>Manuel</i> de Maguire d'après les données du TLFQ (1841).....	440
2 Nomenclature du <i>Recueil</i> de Maguire d'après les données du TLFQ (1841).....	443
3 Nomenclature du <i>Recueil</i> de Gingras (1860)	445
4 Ajouts faits à la nomenclature du <i>Recueil</i> (dans Gingras 1867)	447
5 Retraits faits à la nomenclature du <i>Recueil</i> (dans Gingras 1867).....	449
6 Ajouts faits à la nomenclature du <i>Manuel</i> de 1867 (dans Gingras 1880)	450
7 Retraits faits à la nomenclature du <i>Manuel</i> de 1867 (dans Gingras 1880).....	451
8 Aspects de la nomenclature et du traitement du <i>Petit vocabulaire</i> (Caron 1880).....	452
9 Mots rejetés du <i>Petit vocabulaire</i> présentés selon leur ordre d'apparition (Caron 1880).....	453
10 Mots rejetés du <i>Petit vocabulaire</i> classés par ordre alphabétique (Caron 1880)	455
11 Canadianismes différents du <i>Supplément illustré</i> de Guérin (1895) recensés par Giroux (1991).....	457
12 Anglicismes incorporés par Caron dans le <i>Supplément illustré</i> avec renvoi aux auteurs de notre corpus qui les ont recensés (Caron 1880)	459
13 Étude des valeurs de <i>canadien</i> , <i>Canada</i> (<i>au/en Canada</i>) et des marques <i>can./Can.</i> dans le <i>Glossaire</i> (Dunn 1880)	460
14 Étude des valeurs de <i>pas (non) français</i> (<i>pas/ non fr.</i>) dans le <i>Glossaire</i> (Dunn 1880)	465
15 Emplois de <i>angl.</i> (pour <i>anglais</i>), <i>anglicisme</i> (parfois abrégé en <i>un angl.</i>) ou de la marque <i>Angl.</i> dans le <i>Glossaire</i> (Dunn 1880).....	469
16 Étude des valeurs de <i>Pop.</i> dans le <i>Glossaire franco-canadien</i> (Dunn 1880).....	474
17 Liste de canadianismes employés par Dunn dans le <i>Glossaire</i> (1880)	478
18 Synthèse des affirmations de l'implicite (Dunn 1880).....	479
19 Liste des particularismes canadiens propres à Dunn (1880)	480
20 Emprunts à l'anglais identifiés par un astérisque chez Manseau (1881)	482
21 Entrées commentées par le terme <i>corruption</i> (abrégé en <i>corr.</i>) chez Manseau (1881)	483
22 Tableau des sources étudiées et des auteurs cités par les sources de notre corpus	485
23 Voyageurs au XIX ^e siècle ayant cité les auteurs ou les sources du corpus	486

Conventions typographiques

Sigles

ARTFL: *American and French Research on the Treasury of the French Language*

BRH: *Le bulletin des recherches historiques*

DALFAN: *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*

DBC: *Dictionnaire biographique du Canada*

DHFQ: *Dictionnaire historique du français québécois*

DFP: *Dictionnaire du français Plus à l'usage des francophones d'Amérique*

DOLQ: *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*

DQA: *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*

ILQ: *Index lexicologique québécois*

OLF: *Office de la langue française du Québec*

TLF: *Trésor de la langue française*

TLFQ: *Trésor de la langue française au Québec*

Vie litt.: *La vie littéraire au Québec*

Varia

[] = ce qui est entre crochets est un commentaire ou un renseignement que nous ajoutons. Les crochets peuvent aussi indiquer une intervention orthographique de notre part, soit celle d'un ajout d'une majuscule ou d'une minuscule.

[*sic*] = Nous avons utilisé cette marque pour indiquer au lecteur lorsque le lexicographe canadien ne respectait pas la norme écrite de l'orthographe des dictionnaires de l'époque, entre autres, de la version informatisée du *Dictionnaire de l'Académie*. Nous voulions ainsi nous assurer que la graphie employée par l'auteur n'était incidemment pas une des variantes graphiques ou habitudes orthographiques du XIX^e siècle. Afin de préserver l'authenticité des exemples, nous ne sommes intervenue dans aucune des citations; les graphies ou fautes d'orthographe ont été préservées comme dans les textes originaux.

- L'impression typographique des **caractères gras** sert à indiquer ce qui est important.

- Les soulignés ont la fonction de sous-titres.

- Le terme *canadianisme* a été adopté tout au long de notre étude, de préférence à *québécoisme*, qui aurait été d'un emploi anachronique dans le cadre d'une étude historique.

- Le terme *pré-dictionnaire* a été utilisé pour caractériser la période choisie qui ne comporte pas de dictionnaire complet du français québécois. Même si les titres comprennent à l'occasion le terme *dictionnaire*; les auteurs se limitent généralement à traiter, dans leurs répertoires, que d'un segment du lexique canadien-français.

0. Introduction

*Dictionnaires, encyclopédies, grammaires sont donc à merveille des lieux où lire entre les lignes, où reconnaître, plus facilement qu'ailleurs, les conflits, les masquages de conflits, les clichés qui font l'album d'une culture.*¹

Henri Meschonnic

Préambule

C'est au XIX^e siècle, plus de trois-quarts de siècle après la Conquête britannique (1760), que paraît un premier recueil, celui de Thomas Maguire, traduisant un souci normatif au Bas-Canada. De nombreux érudits, motivés par un désir de conserver intacte la langue française au Canada, s'évertueront à sa suite à compiler des listes de fautes spécifiques aux Canadiens de l'époque sous la forme de petits manuels destinés à être utilisés en classe. La publication de ces premiers recueils marque le commencement d'une réflexion sur la notion de norme linguistique. On peut estimer qu'en publiant son *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française*, Maguire a ouvert une boîte de Pandore. D'une part, il a fait surgir une foule de problèmes qui étaient jusque-là demeurés latents; d'autre part, il a, bien malgré lui, contribué à faire naître chez les Canadiens français une volonté d'affirmer leur différence linguistique, comme le souligne Claude Poirier:

«When Thomas Maguire published his *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française*, in 1841, he was most probably not aware that he was thus initiating a movement that would favour a social recognition of the differences between Quebec French and European French.»²

¹ MESCHONNIC, Henri, (1991: 16), *Des mots et des mondes: dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, [Paris], Hatier, LIV-311 p.

² POIRIER, Claude, (1988*: 37), «General Problematics of a Quebec Dictionary: Dictionnaire du Français Québécois», dans *Global Demands on Language and the Mission of the Language Academies*, édité par John Lihani, Lexington, Université du Kentucky, p. 37-46.

C'est en fait le début d'un mouvement de détachement en matière d'évaluation lexicale par rapport à la France, même si les premiers auteurs de ce type d'ouvrages ne sont souvent que les porte-parole d'une norme alignée sur le français parisien. Les premiers recueils de fautes sont des publications qui attestent *de facto* l'existence d'un jugement linguistique canadien, et non plus français, puisque ce sont des Canadiens qui vont répertorier et évaluer les faits de langue caractéristiques du français local. Ces auteurs ont entamé une réflexion et surtout provoqué une réaction en ce qui a trait à l'évaluation du lexique et, par le fait même, concernant les rapports entre langue et culture.

0.1 Présentation de l'objet d'étude

On sait que l'évaluation de la prononciation du français québécois a fait l'objet de nombreuses études et qu'on y voit beaucoup plus clair de nos jours³. Toutefois, le lexique, qui est un champ vaste et complexe, est plus difficile à cerner et nombreuses demeurent les incertitudes dans ce domaine. C'est cette absence de consensus sur la question qui a suscité chez nous le désir de faire un bilan des critères de la norme lexicale à travers la production lexicographique canadienne-française. Nous avons été heureuse de constater par la suite que notre démarche rejoignait en quelque sorte celle qu'avait proposée Fernand Dumont dans son effort de compréhension de la genèse de la société québécoise:

«Une chose est sûre: en rendant périmés ou précaires les repères acquis, pareille mutation de culture exige une remise en chantier de la mémoire historique. Lorsque s'effrite l'identité collective, ne faut-il pas se demander par quel processus elle s'était imposée autrefois, revenir à sa genèse, si l'on veut parvenir à une nouvelle conscience de soi?»⁴

0.1.1 Objectifs

Notre objectif de départ était de brosser un tableau des grandes tendances de l'évaluation du lexique au Canada français et de dégager, d'un point de vue historique, les critères d'évaluation qui

³ On peut, par exemple parcourir dans cette optique l'ouvrage de vulgarisation suivant sur la prononciation québécoise: *Le français québécois. Normes et usages* (1993) par Luc Ostiguy et Claude Tousignant.

⁴ DUMONT, Fernand, (1993: 13-14), *Genèse de la société québécoise*, [Montréal], Boréal, 393 p.

ont guidé les auteurs de lexiques et de glossaires du Canada depuis la première moitié du XIX^e siècle jusqu'à Louis-Alexandre Bélisle (1957). Nous nous proposons alors d'examiner les positions adoptées par ces auteurs à partir de dix-sept sources de type lexicographique dont la publication s'échelonne de 1841 (Thomas Maguire) à 1957 (L.-A. Bélisle). Cette période de près de 120 ans nous a paru former un continuum, bien qu'on puisse estimer qu'entre Victor Barbeau (*Le ramage de mon pays*, 1939) et L.-A. Bélisle (*Dictionnaire générale de la langue française au Canada*, 1957), il se produit, du moins sur le plan des visées, une réorientation du mouvement. Nous voulions en outre voir, dans ce large corpus, si la tradition normative française avait eu une incidence sur la genèse de l'évaluation lexicale au Canada. Nous espérons ainsi contribuer à mettre en lumière les temps forts de l'histoire des critères de l'évaluation lexicale, notamment en ce qui concerne les archaïsmes, les dialectalismes, les anglicismes, les amérindianismes et les néologismes.

Nous avons donc, pendant deux ans, compilé la documentation sur les dix-sept sources et procédé à leur examen approfondi. Des aspects que nous avions au départ prévu de traiter sommairement se sont révélés importants, par exemple le profil des auteurs et le contexte dans lequel leur ouvrage a été produit. Nous en sommes venue à pratiquer une approche qui doit beaucoup aux méthodes d'analyse de discours. Ce faisant, notre thèse prenait des proportions telles que nous avons décidé de nous limiter à une portion de la période envisagée initialement, s'étendant de 1841 (Maguire) à 1881 (Manseau). Notre étude nous avait déjà permis de constater que le début des années 1880 représentait un virage dans la production, non seulement en raison du changement d'orientation que constituait le *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn – de nombreux autres chercheurs l'avaient constaté avant nous –, mais aussi à cause d'une sorte d'effervescence lexicographique dont les manifestations n'ont pas, semble-t-il, été bien distinguées dans les recherches antérieures à la nôtre. Nous n'avons pas pour autant mis complètement de côté les résultats de notre première investigation et de nos ébauches d'analyse sur les sources publiées après 1881. Nous nous en sommes servi régulièrement pour élargir la portée de nos observations. Nous avons ainsi été en mesure de mettre en perspective certains aspects de l'étude que nous avons faite des huit premiers recueils lexicographiques portant sur le français canadien (la liste des sources retenues est présentée sous 0.2.2).

La question de la qualité de langue, qui est encore à la une de l'actualité québécoise⁵, jumelée à l'existence d'une obsession nationale pour la langue 'correcte', explique, en outre, l'intérêt que nous avons porté à cet aspect. Nombreux demeurent les commentaires qu'on entend ou qu'on voit apparaître sous des formes diverses et qui révèlent un état d'insécurité devant la 'faute'. Chantal Bouchard analyse aussi cette situation:

«L'état de la langue est l'étalon par lequel nous mesurons notre évolution, et il en est ainsi parce que la langue est devenue l'élément central de notre identité. Le cas, sans être unique, n'est pas fréquent. Imagine-t-on des journalistes, des écrivains, des comédiens américains, français, italiens ou allemands se répandre en lamentations sur la dégénérescence de leur culture, sous prétexte que leurs adolescents ont un jargon spécial, ou que la télévision présente des amuseurs qui utilisent pour faire rire une langue populacière, ou qu'on n'écrit plus en 1997 l'anglais, le français, l'italien ou l'allemand comme on le faisait au XIX^e siècle? Qu'est-il arrivé au cours de notre histoire pour que cet élément – entre autres – de l'identité des collectivités prenne chez nous la première place, devienne un perpétuel sujet de préoccupation?»⁶

Dans la pratique, les critères d'évaluation sont souvent 'fictifs', mal connus, car ils n'ont pas encore été formellement décrits. Remplie de curiosité, nous avons été conduite à faire l'historique de ce référent collectif imaginaire non consolidé que représente la norme lexicale: à le saisir, à le décrire et à tracer l'évolution de chacun des critères qui le constituent, afin d'en établir une grille et de schématiser ses composantes. Nous croyons que cette étude permettra de mettre en évidence des constantes dans le contexte québécois, qui transcenderont les limites de ce corpus. Les propos de l'historien américain Gerald Graff nous ont par ailleurs incitée à réfléchir au conflit que cette absence de consensus continue de susciter à l'échelle de toute la communauté québécoise:

«We do not usually reflect on our assumptions and practices unless something forces us to, however, and what usually provides that stimulus is conflict, some challenge to premises that previously seemed so obvious that we did not have to be aware of them as such. 'Theory' is a name for the kind of self-consciousness that results when a community ceases to agree on these heretofore seemingly obvious, 'normal' assumptions [...].»⁷

⁵ Voir le rapport (en ligne) de la Commission des États généraux sur la langue au Québec (2001): *Le français, une langue pour tout le monde*, et surtout les 300 cents mémoires présentés devant la Commission.

- Adresse: <http://www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca/>

⁶ BOUCHARD, Chantal, (1998: 8), *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Boucherville, Fides, Nouvelles études québécoises, 303 p.

⁷ GRAFF, Gerald, (1992: 55), *Beyond the Culture Wars. How the Conflicts can Revitalize American Education*, New

0.1.2 Mise en perspective de l'étude

C'est à la suite des événements entourant la Crise d'Octobre (1970) que ma famille a été contrainte de s'établir en Ontario, en raison du mouvement massif des multinationales américaines qui craignaient les retombées économiques de cette nouvelle conjoncture. Le Québec, notre patrie d'origine dont nous nous sommes ainsi trouvée éloignée, est alors devenu pour nous une sorte de référence linguistique et culturelle, symbole d'un patrimoine ancestral que nous devons continuer de défendre, dans la ville de Toronto, avec la complicité de Franco-Ontariens fermement engagés dans la préservation de leur héritage linguistique.

Notre intérêt pour la lexicographie s'est ainsi développé dans un cadre à la fois académique et social et dans un milieu à la fois anglophone et francophone où nous avons souvent observé, à un moment où prenait forme le mouvement nationaliste québécois, des jugements et des comportements linguistiques dévalorisants à l'égard du français du Québec. C'était l'époque où le 'français de France' était la seule norme de référence possible, pour la prononciation et pour le lexique, à Radio-Canada⁸ de même que dans certaines institutions privées où le français était enseigné comme langue seconde.

C'est peu après la parution du *Dictionnaire du français Plus à l'usage des francophones d'Amérique* (DFP 1988) et la bataille d'opinions qu'elle suscita que nous avons été amenée à réfléchir à la signification de cet 'affranchissement' lexicographique⁹. Nous avons tout de suite vu que c'était la question de la norme linguistique, laquelle se situait au centre de cette crise d'identité culturelle, qui était remise en question dans le cas de ce dictionnaire. Il nous a ainsi semblé que le produit dictionnaire 'québécois' devenait, par sa seule existence, 'idéologique', car il traduisait une prise de position – même si les visées n'en étaient que descriptives – sur un modèle de norme

York, Londres, W. W. Norton & Company, X-214 p.

⁸ Notre mémoire de maîtrise à l'Université de Toronto, sous la direction de Russon Wooldridge, a justement porté sur la norme lexicale véhiculée par Radio-Canada. Notre analyse consistait à examiner les procédés de normalisation à partir d'un corpus d'émissions radiophoniques intitulées *Les Petites annonces*. Nous avons observé que la norme prescrite s'alignait, de façon générale, sur le français de Paris au moment où le Québec s'employait à valoriser son propre cru lexical et dénonçait notamment l'usage d'anglicismes employés en France.

⁹ C'est cette idée que nous avons voulu rendre par le titre «Lexicographic Revolution in Québec» que nous avons donné à une communication que nous avons présentée au congrès de la Modern Language Association à San Diego (en 1994).

avant même que l'*intelligentsia* linguistique ne se soit prononcée; il devançait donc toute forme de consensus 'officiel' quant au choix de la norme lexicale. Il provoquait ainsi une onde de choc qui aurait des répercussions dans tout le Québec ainsi que dans les autres pays de la francophonie. En 1995, le rédacteur principal de ce dictionnaire était invité par l'AUPELF-UREF à situer dans un cadre nouveau la question de la norme du français dans le monde:

«Au seuil du XXI^e siècle, la réalité de ce qu'on appelle *le français* et sa représentation collective ne s'inscrivent plus dans les limites géographiques et idéologiques qui étaient les leurs il y a quelques décennies. À côté du français décrit dans les dictionnaires de France, modèle théorique classique et référence nécessaire de tous les usagers de la langue française, on reconnaît aujourd'hui qu'il existe des pratiques linguistiques qui caractérisent chacune des communautés qui composent la francophonie.»¹⁰

C'est grâce à l'appui soutenu de notre directeur de recherche, le professeur Russon Wooldridge, spécialiste de la métalexigraphie et de l'histoire des dictionnaires français à l'Université de Toronto, que nous avons commencé notre réflexion sur les dictionnaires québécois¹¹. Nous avons entrepris cette étude à titre de témoin ayant vécu à l'extérieur du Québec et à la lumière de nos expériences de vie dans les aires linguistiques québécoise, canadienne et américaine. La fréquentation de ces divers milieux culturels nous a inspiré une sensibilité quant aux problèmes des minorités francophones hors Québec et à leurs revendications en matière d'outils lexicographiques; elle nous a donné en outre la stimulation nécessaire pour amorcer notre recherche¹².

À l'occasion d'un stage au sein du groupe de recherche du Trésor de la langue française au Québec, que notre directeur de recherche nous avait incitée à faire, nous avons revu et approfondi notre sujet d'étude avec l'aide du linguiste Claude Poirier, directeur de l'équipe et auteur, entre autres, du *Dictionnaire historique du français québécois* (1998). Nous lui devons d'avoir orienté

¹⁰ POIRIER, Claude, (1995^c: 1), «Contribution au *Livre blanc* des langues. Volet: 'Étude du français en francophonie», texte reproduit dans *Livre blanc des langues: Propositions pour une politique des langues en francophonie*, Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche. Document présenté au Sommet de Cotonou (Bénin) par l'AUPELF-UREF, p. 65-87.

¹¹ Russon Wooldridge est notamment l'auteur du livre: *Les débuts de la lexicographie française. Estienne Nicot et le Trésor de la langue francoyse (1606) (1977)*.
[Voir l'ouvrage en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulftric/edicta/wooldridge/>]

¹² C'est dans cette optique que, lors du colloque *Les Acadiens et leur(s) langue(s)* qui s'est tenu à Moncton en 1995, nous avons soumis une étude sur la prise en compte des minorités francophones hors Québec dans les nouveaux dictionnaires québécois. Nous avons examiné plus particulièrement le cas de l'Acadie dans un article qui s'intitule: «La prise en compte de l'Acadie dans les nouveaux dictionnaires québécois» (v. article en ligne à l'adresse Internet suivante:

notre recherche vers cette étude de la genèse des critères de l'évaluation du lexique. Les membres de l'équipe du *Trésor de la langue française au Québec* ont bien voulu nous initier à la recherche en nous guidant dans nos interrogations et en attirant notre attention sur de nombreux documents pertinents.

Par la suite, nous nous sommes rendu compte que le sujet que nous avons choisi avait été proposé par le linguiste Jean-Denis Gendron (1983) dans son article intitulé: «La norme et les critères de normalisation du langage au Québec». Ce chercheur, que nous avons eu l'occasion de rencontrer à quelques reprises, soulignait dans cet article que «l'histoire des positions adoptées par les censeurs de la langue vis-à-vis les corrections à apporter au français québécois, et ce depuis Viger et Maguire, dans la première moitié du 19^e siècle, jusqu'à l'Office de la langue française du Québec» n'avait pas encore été faite et que cette recherche aiderait à bien connaître les principaux courants idéologiques et l'évolution historique des critères d'évaluation du lexique:

«Cette histoire, qui n'a malheureusement pas été faite, nous aiderait à comprendre les tâtonnements, les changements de position doctrinale d'époque en époque et l'absence de consensus, même actuellement, pour déterminer de façon explicite les critères de choix entre ce qui devrait être retenu du vieux modèle et ce qui devrait être modifié, au moins dans certaines parties de la grammaire de la langue. Il faut en effet s'empresse de répéter que le problème des choix ne se pose pas tant à propos de la morphologie et de la syntaxe que du vocabulaire et de la prononciation.»¹³

0.1.3 Cadre de travail

La question de la norme linguistique est un sujet qui a été abondamment discuté; cependant l'historique des critères de l'évaluation lexicale a été en quelque sorte laissé en plan. La dernière décennie a vu, par ailleurs, paraître de solides travaux sur des questions connexes qui éclairent cette question à la fois sur les plans linguistique et social. Notre étude s'inscrit ainsi de façon naturelle dans le prolongement des travaux de jeunes chercheurs comme Linda Lamontagne (1996), Louis Mercier (1996), Marie-France Caron-Leclerc (1998), Geneviève Prévost (1998), Robert Vézina (1999) et les synthèses remarquables qu'ont livrées Danièle Noël (1990), Marie-Andrée Beaudet

<http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/articles/saint-yves/>.

¹³ GENDRON, Jean-Denis, (1983: 12), «La norme lexicale et les critères de normalisation du langage au Québec», dans *Zeitschrift der Gesellschaft für Kanada-Studien*, NeuMünster, n° 2, fasc. 3, p. 5-24 (v. aussi Gendron: 1986).

(1991) et Chantal Bouchard (1998). Leur contribution à l'étude de l'évolution de la conscience linguistique doit être mise en relation avec celle portant sur l'histoire du français au Québec¹⁴, de Raymond Mougeon (1994) et celles de spécialistes en matière de lexicographie française et québécoise, comme notre directeur de recherche, Russon Wooldridge¹⁵, et Claude Poirier¹⁶ qui, tous deux, ont guidé de façon complémentaire notre recherche.

Nous avons également été en interaction avec les chercheurs d'autres équipes de l'Université Laval, soit celles de la CEFAN (*Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord*), du CÉLAT (*Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions*), du CIRAL (*Centre interdisciplinaire de recherche en activités langagières*), du CRELIQ (*Centre de recherche en littérature québécoise*), du DBC (*Dictionnaire biographique du Canada*), du DOLQ (*Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*) et de LEXIQUÉ (*Laboratoire de lexicologie et de lexicographie québécoises*). Nous nous sommes donc insérée dans un large réseau de recherches sur le discours des premiers auteurs de lexiques publiés au Québec:

«Toujours dans cette perspective de débusquer dans le discours métalinguistique l'idée qu'une société se fait d'elle-même, il serait intéressant de dépouiller systématiquement l'ensemble des ouvrages sur la langue publiés au Québec, depuis le recueil de Thomas Maguire en 1841, en passant par ceux d'Adjutor Rivard, Louis Geoffron, Louvigny de Montigny, Jean-Marie Laurence, René de Chantal et tant d'autres encore et, cela, jusqu'à nos jours. L'entreprise est vaste, elle n'est encore qu'amorcée, mais elle peut contribuer à une meilleure compréhension de ce qu'est l'élaboration de l'identité collective, tout en enrichissant les connaissances sur la société québécoise contemporaine.»¹⁷

Des chercheurs européens, avec qui nous avons pu échanger lors de colloques sur des questions qui recoupaient notre champ d'étude, ont également contribué à un élargissement de la compréhension de notre problématique. Nous nous devons de mentionner la recherche sur les

¹⁴ Voir le collectif publié par le CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 2000, *Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de Michel Plourde, avec la coll. d'Hélène Duval et Pierre Georgeault, Montréal, Fides, XXX-516 p.

¹⁵ – Pour un bon aperçu de ses recherches dans ce domaine, voir son site Internet: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/>

¹⁶ – Ses recherches et celles de son équipe sont présentées à l'adresse Internet suivante: <http://www.tlfg.ulaval.ca/>

¹⁷ BOUCHARD, Chantal, (1998: 293-294), ouvr. cité.

dictionnaires de langue française du Canada d'Annick Farina¹⁸, les travaux sur le français en Wallonie de Michel Francard¹⁹, la réflexion sur le traitement de l'emprunt dans un contexte de domination culturelle en Afrique francophone de Claude Frey, l'étude de Pierre Knecht sur la diversité des attitudes face aux germanismes dans la Suisse latine et les recherches d'un jeune chercheur africain, Luc Diarra, sur l'endogénéité lexicale du français au Burkina Faso²⁰. Nous avons aussi suivi de près les travaux de romanistes européens qui nous inspirent par leur érudition et leurs écrits, notamment ceux du philologue Jean-Pierre Chambon²¹, de Pierre Rézeau (auteur du *Dictionnaire des régionalismes de France*, 2001), ou encore d'André Thibault (auteur, avec Pierre Knecht, du *Dictionnaire suisse roman*, 1997).

«L'intérêt du bon usage ne réside pas seulement dans le contenu des prescriptions, mais aussi dans l'existence de discours ayant pour objet l'ethos linguistique, et d'un public disposé à recevoir de tels discours.»²²

Finalement, certaines questions pertinemment posées par Danielle Trudeau dans son étude sur l'histoire de l'idée de la norme ont attiré notre attention. L'une d'elles consistait à se demander pourquoi et dans quel sens les auteurs de répertoires lexicaux avaient entrepris de défendre la langue, de la réformer, de l'épurer, et la seconde, comment les ouvrages normatifs français étaient liés «les uns aux autres par des réseaux de filiation» intellectuels et idéologiques. Notre étude se distingue de celle des autres en ce qu'elle cherche à tracer la genèse de l'évaluation du lexique dans un corpus de

¹⁸ FARINA, Annick, 2001, *Dictionnaires de langue française du Canada. Lexicographie et société au Québec*, Paris, Honoré Champion, 445 p.

¹⁹ FRANCARD, Michel, (1997: 229-237), «Le français en Wallonie», dans *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, sous la dir. de Daniel Blampain, André Goosse, Jean-Marie Klinkenberg et Marc Wilmet, Bruxelles, Duculot, XVI-530 p.

²⁰ FREY, Claude (2000: 221-235), «Domination culturelle et traitement lexicographique de l'emprunt», dans *Contacts de langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques*, sous la dir. de Danièle Latin et Claude Poirier, [Sainte-Foy], Les Presses de l'Université Laval, p. 221-235. – KNECHT, Pierre (2000: 45-53), «Les germanismes lexicaux dans la Suisse latine: idéologie et réalité» (dans le même ouvrage). – DIARRA, Luc (2000: 247-258), «De l'influence des langues minoritaires dans la création des particularités lexicales du français au Burkina Faso» (dans le même ouvrage).

²¹ CHAMBON, Jean-Pierre, 1999, *Études sur les régionalismes du français, en Auvergne et ailleurs*, Paris, Klincksieck, 282 p.

²² TRUDEAU, Danielle, (1992: 11), *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Éditions de Minuit, 225 p. Voici une autre citation qui a retenu notre attention (1992:12): «La langue étant un fait social, toutes les interventions pour en définir la 'pureté', pour limiter ou encourager les emprunts, pour freiner son évolution, condamner ou recommander certains usages comme 'incorrects', 'archaïques', 'meilleurs', 'savants', prennent place dans la configuration idéologique et culturelle particulière de chaque époque concernée.»

type lexicographique canadien-français. Nous comptons ainsi soumettre à la discussion un bilan sur la question de la norme lexicale par le biais d'une approche personnalisée inspirée de la métalxicographie et de l'analyse de discours, en prenant en compte le contexte historique et social de l'époque.

0.2 Le corpus

Le corpus qui s'est imposé est celui des lexiques correctifs, des glossaires et des dictionnaires, car ces ouvrages sont des documents historiques dont l'étude est de nature à nous révéler la genèse du sentiment métalinguistique au Québec concernant le lexique et à nous faire comprendre les attitudes qui se sont manifestées au cours des dernières décennies dans la discussion de la question du dictionnaire 'québécois'. Il existe bien sûr d'autres sources, telles les opinions émises dans les journaux et les chroniques de langue, qui pourraient mettre en lumière les critères d'évaluation de la langue. Cependant, en raison de l'ampleur de la documentation qu'il aurait fallu parcourir pour tenir compte de tout ce qui a été écrit à ce sujet, nous avons pensé que nous pourrions cerner la question en nous limitant à ces ouvrages qui ont eu un impact social au moment de leur parution et qui, à long terme, ont continué de jouer un rôle, notamment didactique, car ils ont été lus, réimprimés, consultés en bibliothèque et discutés par un nombre important de spécialistes et de non spécialistes ainsi que par des étudiants.

0.2.1 Critères de sélection

Les critères de sélection ayant servi à circonscrire notre corpus sont la période étudiée, la fonction et les principaux objectifs des ouvrages ainsi que leur diffusion. Au-delà de ces critères, on peut soulever le fait que l'échantillon sélectionné est suffisamment large et représentatif en vue de l'étude proposée.

0.2.1.1 Période étudiée

Nous avons choisi au départ d'étudier une longue période, soit celle qui débute avec la parution du premier lexique, celui de Thomas Maguire, et s'étend jusqu'au *Dictionnaire nord-américain de la*

langue française de Louis-Alexandre Bélisle (1957), lequel est tributaire des recueils antérieurs par sa nomenclature mais annonce en même temps une orientation nouvelle. Nous avons jugé qu'il nous fallait considérer toute cette tranche de l'histoire afin de nous former une idée juste de la tradition de réflexions sur les particularismes canadiens et de dégager les principaux courants de pensée auxquels ont adhéré les protagonistes de la réflexion normative sur le lexique. Cette période s'est vue divisée en deux parties; une première, de Maguire jusqu'en 1880, pendant laquelle la fonction des lexiques est essentiellement corrective, et une deuxième, qu'annonce la publication du *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn, chez qui on observera un changement idéologique qui donnera naissance à un courant parallèle au mouvement purement correctif, lequel demeurera tout de même majoritaire jusqu'à une époque récente.

La période sur laquelle nous nous sommes davantage concentrée, à savoir celle de 1841 à 1881, possède des caractéristiques intéressantes que l'histoire de l'imprimé au Québec et l'histoire du développement du marché du livre nous apprennent. À la suite de la Révolte de 1837-1838, les années 1841-1881 seront, d'après *La vie littéraire au Québec* (collectif sous la direction de Maurice Lemire et de Denys Saint-Jacques pour les tomes 3 et 4), marquées à la fois par un patriotisme fervent et par une allégeance du clergé au drapeau britannique. Le contexte dans lequel naîtront les premiers lexiques est, au départ, dominé par les luttes sociales et idéologiques. Le clergé, ayant tendance à acheter ses livres en France, résistera à la liste de manuels scolaires choisie par le Conseil de l'Instruction publique et la pénurie de livres motivera certains de ses membres à produire, pour leurs propres séminaires, des ouvrages de référence semblables à ceux qui sont produits en France.

La scolarisation grandissante, le développement d'une petite bourgeoisie et, conséquemment, la naissance d'un lectorat canadien-français représenteront des circonstances socio-économiques favorables à la stimulation du marché du livre et à la multiplication des librairies. La presse artisanale sera remplacée par une presse à vapeur plus sophistiquée, encourageant le développement d'un marché du livre canadien bénéficiant du soutien du Gouvernement et de l'Institut canadien qui chercheront à incorporer un contenu canadien aux manuels. Le marché du livre scolaire prendra beaucoup d'essor et une forte demande favorisera la publication de plusieurs types de manuels. Cette époque est caractérisée par un tournant important, puisqu'un faisceau de circonstances favorise la publication de produits lexicographiques de conceptions diverses, même à l'intérieur du mouvement

puriste, et répondant à des besoins variés, exposant tous les points de vue quant à l'orientation de la norme et des critères d'évaluation qui serviront à la définir.

0.2.1.2 Fonction et objectifs des ouvrages

Notre corpus se justifie en outre par les objectifs variés des ouvrages que nous avons ciblés. Avant 1880, le seul but du recueil lexical est d'ordre didactique. Entre 1880 et Bélisle, il s'ajoute chez certains l'objectif de renseigner, de décrire l'usage; les dimensions historique, culturelle et sociale sont donc prises en compte. À partir de Bélisle, un troisième objectif apparaît; les auteurs cherchent à répondre à l'ensemble des besoins des utilisateurs en matière de lexicographie en traitant de tous les mots, non seulement les particularismes mais aussi les mots que les Canadiens de souche française ont en commun avec les Français de France. Cet état de fait traduit une évolution très nette de la conscience linguistique, qui ne paraît cependant pas avoir atteint encore ce stade au sein de l'ensemble du public.

Les ouvrages que nous avons choisis traitent du lexique général ou portent sur divers secteurs du vocabulaire. Nous avons donc exclu les lexiques spécialisés et techniques dont la portée était plus limitée et dont la diffusion a pu, pour cette raison, être restreinte. C'est la langue commune qui nous a intéressée.

0.2.1.3 Diffusion de l'ouvrage

On a fait de ces outils un usage varié, ce qui explique la diffusion sensiblement différente selon la fonction qu'on vient de leur reconnaître. Les ouvrages de correction ont généralement connu une grande diffusion, par exemple les publications d'Étienne Blanchard, tandis que les répertoires à visées descriptives ont été diffusés de façon restreinte, par exemple le *Glossaire du parler français au Canada*. On voit donc la portée différente qu'ont pu avoir ces divers répertoires, selon le nombre d'utilisateurs qui les ont consultés. Il n'en reste pas moins que tous ces ouvrages ont été consultés comme des livres de référence et, pour cette raison, ont retenu l'attention plus que la plupart des autres publications dans le domaine.

Autre critère, les lexiques ou glossaires choisis sont des ouvrages ayant fait l'objet d'une publication à part; ce ne sont pas, par exemple, de simples listes de mots publiées dans des revues ou des journaux. Notre but est en effet d'établir un échantillon représentatif des ouvrages susceptibles d'avoir eu une influence les uns sur les autres et sur le public qui les a utilisés. Un ouvrage publié peut avoir influencé de deux façons la mentalité et la perception linguistique: soit par les réactions et les discussions qu'il a provoquées, soit par le modèle idéologique de norme qu'il a proposé. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les éditeurs eux-mêmes sont conditionnés par certaines motivations de vente qui reposent sur leur compréhension des besoins et des attentes du public ciblé.

0.2.2 Liste des ouvrages ou autres lexiques retenus

Dans le cadre de cette étude diachronique, nous avons choisi de présenter selon un ordre chronologique chacun des répertoires du corpus en fonction de sa date de parution afin d'être en mesure de suivre les étapes de l'évaluation lexicale depuis ses origines et de saisir, le cas échéant, les manifestations du changement. Dans le cas des trois éditions de l'ouvrage de Gingras, qui ont été publiés de 1860 à 1880, nous les avons examinées dans un même chapitre, mais nous avons tenu compte dans nos explications de leur ordre d'apparition par rapport aux autres recueils de notre corpus. On verra qu'il est utile de savoir que, dans le cas de la troisième édition, l'ouvrage de cet auteur paraît à la suite de celui de Napoléon Caron et juste avant celui d'Oscar Dunn²³. Dans notre étude, le *Manuel* de Jules-Fabien Gingras a toutefois été traité dans le chapitre trois (regroupé avec les deux premières éditions), avant le *Petit vocabulaire* de Caron qui sera analysé dans le chapitre quatre. Voici la liste des sources qui ont été prises en compte dans le corpus général:

²³ La chronologie de ces trois répertoires parus la même année (en 1880) a été établie à partir de leur bibliographie et des comptes rendus qui en ont été faits; certaines allusions dans des articles ont également pu être utilisées.

0.2.2.1 Sources analysées

[Maguire, Thomas], 1841, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un Recueil de locutions vicieuses.*

[Boucher-Belleville, Jean-Philippe], 1855, *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification.*

[Gingras, Jules-Fabien], 1860, *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents.*

Gingras, J[ules]-F[abien], 1867, *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes.*

Caron, N[apoléon], 1880, *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français contenant les mots dont il faut répandre l'usage et signalant les barbarismes qu'il faut éviter pour bien parler notre langue.*

Gingras, J[ules]-F[abien], 1880, *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes.*

Dunn, Oscar, 1880, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada.*

Manseau, J[oseph] A[mable], 1881, *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un dictionnaire canadien.*

0.2.2.2 Sources complémentaires

Clapin, Sylva, 1894, *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français.*

Rinfret, Raoul, 1896, *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française.*

Dionne, N[arcisse]-E[utrope], 1909, *Le parler populaire des Canadiens français ou Lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises.*

Clapin, Sylva, 1913, *Ne pas dire mais dire. Inventaire de nos fautes les plus usuelles contre le bon langage.*

Blanchard, Étienne, 1914, *Dictionnaire de bon langage.*

Blanchard, Étienne, 1927, *Dictionnaire du bon langage.*

Société du Parler Français au Canada [Rivard, Adjutor, et Geoffrion, Louis-Philippe], 1930, *Glossaire du parler français au Canada.*

Barbeau, Victor, 1939, *Le ramage de mon pays.*

Bélisle, Louis-Alexandre, 1957, *Dictionnaire général de la langue française au Canada.*

0.3 Aspects méthodologiques

Notre étude s'inscrit dans le domaine de la métalexigraphie. Elle combine quelques approches complémentaires. La première est de type traditionnel, consistant dans la lecture et le dépouillement du corpus; la seconde, de type informatique, a trait à la création de bases de données informatisées et leur exploitation pour faciliter les bilans et la comparaison des données; la troisième, de type linguistique, nous a servi pour l'étude de la terminologie des auteurs; la dernière est de type métalexigraphique, mais influencée par les préoccupations des spécialistes de l'analyse de discours, ce qui explique l'intérêt que nous avons porté à l'étude de l'implicite et la prise en compte de tout élément de nature à éclairer l'idéologie des auteurs. Soulignons que notre modèle d'analyse a été mis au point à partir de l'étude préliminaire que nous avons faite du *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn, ouvrage majeur, qui a été retenu à titre d'exemple²⁴.

0.3.1 Approche traditionnelle: lecture et dépouillement du corpus

«L'analyse de contenu *stricto sensu* se définit comme une technique permettant l'examen méthodique, systématique, objectif et, à l'occasion, quantitatif, du contenu de certains textes en vue d'en classer et d'en interpréter les éléments constitutifs, qui ne sont pas totalement accessibles à la lecture naïve.»²⁵

Dans un premier temps nous avons parcouru tout le corpus en prenant des notes dans le but d'être en mesure d'arrêter la méthode d'analyse et de tester nos premières intuitions. Nous avons donc scruté les parties liminaires et les annexes des ouvrages, puis nous avons lu les lexiques dans leur totalité en dégagant les aspects les plus saillants de la technique des auteurs. Par la suite, chacun des ouvrages a été relu à deux reprises pour préciser le processus d'analyse et rendre comparables les données recueillies à propos de chacune des sources.

²⁴ Nous avons pu bénéficier de la critique d'étudiants et de professeurs du CIRAL auxquels nous avons soumis notre méthode d'analyse lors d'une communication présentée en 1999 à l'Université Laval: «Nouveau regard sur le mouvement glossariste au XIX^e siècle: Oscar Dunn revisité».

²⁵ ROBERT, André, et BOUILLAGUET, Annick, (1997: 4), *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, Que sais-je, 128 p.

L'établissement d'une méthode pouvant s'appliquer à toutes les sources nous a forcée à divers ajustements puisque chacune d'entre elles avait sa personnalité propre. Nous avons, après une analyse minutieuse de chacune des sources, arrêté une grille de paramètres qui nous serviraient de façon générale. À la suite de nombreuses observations, il nous a été possible de faire des regroupements et de dégager des constats. La démarche systématique que nous avons été en mesure d'adopter a rendu possible la constitution de tableaux synthétisant l'analyse et la formulation de conclusions qui nous paraissent constituer des acquis utiles pour la poursuite des recherches dans ce domaine.

0.3.2 Approche informatique

Pour notre analyse, nous avons tiré parti d'une base de données textuelles que nous avons constituée en faisant informatiser tout le texte du *Manuel des difficultés* de Thomas Maguire. Le travail d'informatisation a été effectué par Madeleine Bertrand dans le cadre du projet Québétext, réalisé au *Trésor de la langue française au Québec* (TLFQ). La base Québétext est constituée avant tout de textes littéraires (environ 120, s'échelonnant de 1837 au début des années 1990), mais elle comprend aussi trois corpus de textes métalinguistiques: un sur l'anglicisme, établi par Linda Lamontagne, un sur les témoignages anciens des voyageurs à propos du français du Canada, réalisé par Marie-France Caron-Leclerc, et le nôtre, comprenant, outre le texte du *Manuel des difficultés* de Maguire, les introductions des ouvrages formant notre corpus. À cette étape, les travaux de Russon Wooldridge et l'article à portée méthodologique d'Alain Auger et de Claude Poirier ont facilité notre tâche²⁶.

²⁶ WOOLDRIDGE, Russon (sous la dir.), 1992, *Historical Dictionary Databases*, Toronto, Université de Toronto, CCH Working Papers, 151 p. – Ibid., 1996, «Bases dictionnaires, philologiques, culturelles/ Dictionary, philological, cultural databases» (v. article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfri/articles/nan595/index.html>). – Ibid., 1997, «Baliser un texte, c'est le penser: le cas du *Dictionnaire de l'Académie française*» (v. article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfri/articles/gehlf597/index.html>). – WOOLDRIDGE, Russon, et DEVRIENDT, Émilie, 2001, «TACT et TACTweb, logiciels de recherche de données textuelles structurées» (v. article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfri/articles2/poitiers2001/>). – AUGER, Alain, et POIRIER, Claude, 1994, «L'exploitation du *Dictionnaire du français québécois* au moyen du logiciel TACT», dans *Early Dictionary Database*, sous la dir. de Ian Lancashire et de Russon Wooldridge, Centre for Computing in the Humanities, Toronto, Université de Toronto, p. 203-218 (v. article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/epc/chwp/auger/>).

Le linguiste-informaticien Alain Auger a conçu pour nous une série de bases de données qu'il a fait dériver de l'*Index lexicologique québécois* (ILQ)²⁷. Cet index est lui-même une base de données consistant en une nomenclature des mots et des expressions ayant fait l'objet d'une étude ou d'un commentaire du milieu du XVIII^e siècle jusqu'en 2001. Il repose sur le dépouillement exhaustif de plus de 3 400 sources métalinguistiques différentes et comprend environ 130 000 formes lexicales répertoriées qui regroupent près de 485 000 renvois distincts à ses sources. Les corpus dérivés de cette base par Alain Auger comprennent: la nomenclature de chacun des ouvrages; une base des doublons, soit les formes lexicales communes aux répertoires; une base des formes uniques, soit les formes lexicales particulières à chacun des ouvrages; une base où ont été regroupés les canadianismes figurant dans les exemples, et une dernière dans laquelle sont recensés les canadianismes employés volontairement ou par inadvertance dans les commentaires de chaque auteurs.

0.3.3 Approche linguistique: étude de la terminologie

Inspirée par les travaux de Russon Wooldridge et d'Isabelle Leroy-Turcan²⁸, l'étude des mots-clés à valeur métalinguistique a été réalisée dans une première étape d'analyse linguistique afin que nous puissions nous faire une idée du cadre dans lequel intervenait l'évaluation lexicale. Nous avons ainsi répertorié l'ensemble de la terminologie employée par les auteurs du corpus élargi, avec en accompagnement plusieurs exemples illustrant son fonctionnement. Cette terminologie se compose des termes employés par les auteurs pour parler du français de France, du français du Canada et de ses particularismes.

²⁷ Voir le site Internet de l'ILQ à l'adresse: <http://www.tlfq.ulaval.ca/ILQ/Default.asp>.

²⁸ WOOLDRIDGE, Russon, et LEROY-TURCAN, Isabelle (1996): «Les mots-clés métalinguistiques comme outil d'interrogation structurante des dictionnaires anciens», dans *Lexicomatique et dictionnaires. IV^{es} journées scientifiques du réseau thématique «Lexicologie, Terminologie, Traduction»* (Lyon, septembre 1995), sous la dir. de A. Clas, P. Thoiron et H. Béjoint, Beyrouth: FMA / Montréal: AUPELF-UREF, p. 307-16 [voir article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulftric/articles/lyon995/index.html>].

0.3.3.1 Classement des termes désignant le français de référence et le français canadien

À la lumière des données de notre corpus, il s'est avéré que la simple distinction faite entre les termes pour parler du français de France et ceux pour parler du français canadien était insuffisante. En fait, les termes pour désigner le français de France pouvait se scinder en deux catégories: ceux qui servent à désigner le français de référence²⁹, et ceux qui réfèrent à l'une ou l'autre des variétés de français en France. Pour ce qui est de la terminologie ayant trait au français du Canada, nous avons établi une distinction entre des termes qui évoquent une simple actualisation de la langue française au Canada et ceux qui affirment l'existence d'une variété de français distincte.

Nous avons senti le besoin de faire des distinctions supplémentaires pour désigner plus précisément des aspects du français de France et du Canada, comme par exemple: les appellations génériques, les termes à valeur géolinguistique, les termes à valeur sociale positive ou négative, les termes relatifs aux registres de langues, ceux évoquant la variété régionale ou dialectale, et finalement, les termes relatifs aux langues spécialisées.

0.3.3.2 Classement des termes désignant les particularismes canadiens

En observant les données récoltées pour cette catégorie, nous nous sommes rendu compte que les termes employés pour parler des canadianismes ne semblaient pas tous appartenir au même paradigme. Nous avons élaboré un cadre d'analyse, inspiré par le classement des québécoisismes de Claude Poirier³⁰, qui a permis de regrouper selon trois axes les termes relevés: l'axe différentiel, l'axe historique et l'axe épilinguistique.

²⁹ «Par *français de référence*, nous entendons la variété française constituée par l'ensemble des emplois répertoriés dans les grands dictionnaires du français [...] et dans les dictionnaires usuels; font également partie du corpus du français de référence les grammaires qui font autorité, par exemple *Le bon usage*. Cette variété est ici considérée comme un *corpus* d'emplois, et non pas comme un *modèle normatif*.» (v. POIRIER, Claude (2001:150), «Le français de référence et la lexicographie différentielle», dans *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*, sous la dir. de M. Francard, G. Geron et R. Wilmet, vol. 1, dans *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, vol. 26, n° 1-4, p. 139-155).

³⁰ POIRIER, Claude, 1995, «Les variantes topolectales du lexique français: Propositions de classement à partir d'exemples québécois», dans *Le régionalisme lexical*, sous la dir. de Michel Francard et de Danièle Latin, Louvain-la-Neuve, Duculot, p.13-56.

Le premier classement, selon une optique différentielle, est basé sur la prise en compte d'une terminologie qui qualifie les canadianismes en tant qu'entités différentes ou originales par rapport à ce qui est d'usage en France. Quant au second classement, selon une perspective historique, il réunit les termes évoquant l'origine d'un particularisme canadien (héritages de France, emprunts à l'anglais ou à des langues amérindiennes ou innovations). Le troisième classement, que nous avons ajouté et dénommé épilinguistique, concerne la dimension sociale. Il s'agissait cette fois de relever les termes désignant un canadianisme et évoquant en même temps un jugement social sur l'emploi concerné.

Le métalangage de chacun des auteurs a été passé au crible de façon à ce que les termes qu'ils avaient employés soient répartis selon les axes différentiel, historique et épilinguistique du classement. Nous avons cru que ces classements étaient de nature à révéler le niveau d'analyse des auteurs, leur sentiment à propos des emplois à répertorier ou encore l'intérêt qu'ils pouvaient porter à l'étude des canadianismes, par opposition à un simple relevé.

0.3.4 Approche métalexigraphique

«Comme l'a démontré B[ernard] QUEMADA, l'examen des pièces liminaires est indispensable à la connaissance des dictionnaires. Qui plus est, la comparaison des titres et préfaces, de différents lexiques comme des différentes éditions d'un même dictionnaire, est nécessaire pour établir des filiations. En confrontant ces pièces avec le texte du dictionnaire, on arrive à une plus juste appréciation de la contribution originale de tel ou tel lexicographe, et à rendre compte de déclarations trompeuses parce qu'elles sont héritées.»³¹

Notre recherche s'inscrit dans le domaine de la métalexigraphie, discipline qui étudie les productions lexicographiques du point de vue de leur genèse, de l'évolution des techniques de rédaction des dictionnaires, de leur interaction, etc. On reconnaîtra, dans cette orientation de notre travail, l'influence de notre directeur de recherche, le professeur Russon Wooldridge, dont le nom est attaché au développement remarquable de cette discipline. Pour ce qui est des aspects théoriques, au sens large, nous avons tiré parti, entre autres, des études de sémiotique de Josette Rey-Debove³² et de

³¹ WOOLDRIDGE, Russon (1977: 4), ouvr. cité.

³² REY-DEBOVE, Josette, 1971, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, The Hague-Paris, Mouton, 329 p.

Jean-Marie Klinkenberg³³. Notre approche métalexicographique a, nous l'avons déjà souligné, été influencée par certains aspects de l'analyse du discours, discipline qui permet de prendre en compte à la fois le dit et le non-dit et de faire des liens avec l'idéologie, la culture et l'identité. Notre étude des affirmations implicites a été inspirée par les récents travaux de Jacques Moeschler et d'Anne Reboul³⁴, ainsi que de Catherine Kerbrat-Orecchioni³⁵; nous avons, ce faisant, tiré parti de la formation que nous avons reçue, dans le domaine, à l'Université de Toronto à travers l'enseignement de Henry-Allan Gleason et de Henri Mitterand et lors d'ateliers sur la pragmatique linguistique au CIRAL, à l'Université Laval.

0.4 Démarche d'analyse

La démarche suivie à travers chacun des six chapitres consiste à présenter, dans un volet externe, les éléments biographiques pertinents, la facture et les composantes des répertoires ainsi que la réception qu'ils ont connue et leur portée. Puis, dans un volet interne, nous nous attachons à faire une étude approfondie des orientations idéologiques et de leurs manifestations afin de bien cerner la pensée des auteurs et d'être en mesure de dégager les critères de l'évaluation du lexique, même ceux qui ne sont pas exprimés de façon explicite. Dans un premier temps, nous présentons un relevé des affirmations explicites concernant la norme; par la suite, nous tentons de discerner à travers la terminologie des auteurs et l'étude de l'implicite les prises de position qui pourraient y affleurer. Ensuite, les critères de l'évaluation lexicale sont étayés à la lumière des intentions énoncées par chacun des auteurs. La dernière étape, celle de l'éclairage externe, consiste à rechercher des indices extra-textuels qui pourraient soit illustrer des points de convergence possibles avec la position idéologique dégagée, soit les démentir ou tout simplement montrer une évolution de la pratique lexicographique des auteurs.

³³ KLINKENBERG, Jean-Marie, 1996, *Précis de sémiotique générale*, Bruxelles, De Boeck Université, 389 p.

³⁴ MOESCHLER, Jacques, et REBOUL, Anne, 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil, 562 p.

³⁵ KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1986, *L'implicite*, Paris, Armand Colin, 404 p.

0.4.1 Volet externe

Les indices préliminaires, présentés dans le volet externe, servent à donner un cadre de référence général à chacun des répertoires à l'étude. Les chercheurs consultent des lexiques, glossaires ou dictionnaires québécois dont l'historiographie leur est la plupart du temps inconnue. Nous n'avons pas accepté cette situation pour nous-même et avons, pour cette raison, décidé de faire la lumière sur les tenants et aboutissants de ces productions et sur la personnalité de leurs auteurs. Nous avons aussi cherché à préciser certaines données biographiques, examiné de près la facture et les composantes des répertoires et évalué leur réception et leur portée.

0.4.1.1 Éléments biographiques

À partir des données biographiques fournies par une diversité de sources, nous avons pu résumer les aspects pertinents de la vie des auteurs de notre corpus en prêtant attention aux différents points de vue présentés dans les sources bibliographiques consultées. Les dictionnaires biographiques et ouvrages littéraires sur lesquels nous nous sommes appuyée le plus souvent sont: le *Dictionnaire biographique du Canada* (DBC), le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* (DOLQ), les collections de *La presse québécoise des origines à nos jours* et de *La vie littéraire au Québec (Vie litt.)*. Nous avons également consulté la documentation du *Trésor de la langue française au Québec* (TLFQ) et nous avons eu accès aux dossiers de recherches biographiques préparés par Anne Carrier au DOLQ (déposés au CRELIQ) et au DBC, aux notes de recherche et aux archives personnelles du professeur Gilles Dorion, du professeur Claude Galarneau et du chercheur Georges Aubin. Nous renvoyons à la bibliographie pour les autres titres et pour les documents Internet.

0.4.1.2 Facture et composantes des répertoires

Dans cette section, nous faisons une analyse linguistique et sémiotique des composantes de l'ouvrage: les parties liminaires, le lexique lui-même (ce qui constitue le répertoire lexical) et les parties annexes. En plus du contenu de ces parties, nous nous servons de l'éclairage que peuvent fournir le titre et les indications sur le public visé pour bien mettre en évidence la conception de l'ouvrage et, par voie de conséquence, la conception linguistique de l'auteur.

0.4.1.3 Réception et portée de l'ouvrage

Malgré les apparences, la production lexicographique pendant la période que nous avons étudiée est loin d'être homogène. Il y a entre chacun des répertoires à l'étude un rapport de complémentarité qui indique le comment de l'évolution sur la réflexion lexicale normative. Les ouvrages les plus récents sont en dialogue avec les ouvrages antérieurs; ils corrigent ou apportent de nouvelles nuances à un discours polémique déjà enclenché. Ils se prononcent similairement ou différemment sur un fait lexical. Cette étude de l'intertextualité dictionnaire permet de mieux comprendre l'évolution des positions sur la norme lexicale.

Pour ce qui est de la réception, nous passons en revue les comptes rendus trouvés dans les journaux ou dans les périodiques. Nous essayons de voir si l'ouvrage a donné lieu à un débat. La portée peut être évaluée en fonction des sources canadiennes citées par les auteurs eux-mêmes. Certains indices peuvent être aussi dégagés parmi l'inventaire des collaborations des auteurs à d'autres publications. Quant à l'apport des archives, les témoignages sur le français du Canada au XIX^e siècle peuvent servir, en outre, à repérer le nom de sources consultées à l'époque et par le fait même à inférer celles qui représentaient une certaine autorité en matière de langue.

De façon complémentaire et, en plus des spécialistes en lexicographie québécoise déjà mentionnés plus haut, nous avons pris en compte ce que les chercheurs tels que Jean-Yves Dugas (1983, 1988), Marcel Juneau (entre 1972 et 1985) et André Lapierre (1981) ont pu dire à propos de nos sources.

0.4.2 Volet interne

Tout inventaire ou toute nomenclature «n'est jamais une idée neutre; recenser n'est pas seulement constater, comme il paraît à première vue, mais c'est aussi s'approprier»³⁶. Dans notre volet interne, nous nous penchons sur l'étude des principes et méthodes des lexiques afin de faire ressortir les positions idéologiques des auteurs quant à l'évaluation du lexique canadien. C'est par le biais de

³⁶ BARTHES, Roland (1972: 92-93), *Le degré zéro de l'écriture suivi de Nouveaux essais critiques*, [Paris], Éditions du Seuil, 2^e éd, 187 p.

l'analyse des affirmations explicites que pourra être déterminée la position normative de l'auteur, à savoir une orientation qui ne reconnaît comme légitimes que les usages de France, que nous désignerons par le terme *exogène*, ou encore une orientation favorable aux usages canadiens, que nous appellerons *endogène*. Suivra l'examen des affirmations qui se manifestent à travers la terminologie, c'est-à-dire les termes employés pour parler du français de référence, de la variété de langue du Canada et des particularismes canadiens.

0.4.2.1 Typologie des affirmations à propos de la norme

Dans un premier temps, sont répertoriées les affirmations explicites quant à la position normative des auteurs. Ces énoncés figurent généralement dans les parties liminaires des ouvrages. Nous faisons donc un inventaire des affirmations explicites qui illustrent clairement ce que l'auteur choisit comme norme de référence, française ou davantage canadienne.

Suit l'étude des affirmations sur la norme à travers la terminologie servant à désigner le français de référence et la variété de français canadien. Chemin faisant, et selon l'approche déjà expliquée plus haut, nous tentons de voir si les particularités du français canadien sont présentées comme des déviances, des fautes, ou bien des enrichissements. Nous examinons en quoi les termes pour qualifier les canadianismes sont neutres ou bien traduisent une idéologie en fonction d'un classement selon trois axes: différentiel, historique et épilinguistique. Ce classement méthodologique a pour but de cerner l'évolution de la conception linguistique, le rapport qui existe entre la pensée de l'auteur et son métalangage. La terminologie peut révéler des constantes entre les affirmations explicites et implicites.

C'est en examinant le discours métalexigraphique du *Glossaire du français parler au Canada* que nous nous sommes rendu compte que les auteurs véhiculaient des messages qui ne sont pas exprimés en toutes lettres. Nous avons donc dégagé et codé à travers tout l'ouvrage les énoncés qui reflétaient ces messages. Ainsi, nous avons relevé tous les cas où les auteurs faisaient une allusion critique ou positive à propos d'un mot. À ces premières observations se sont peu à peu ajoutées celles que nous avons compilées dans les autres ouvrages et analysées avec le même souci de précision. Le non-dit a été examiné, entre autres, à travers le message que communiquent le titre et les sous-titres d'un ouvrage, sa nomenclature, le traitement qui est fait des entrées, le métalangage et

le ton du discours. D'une part, ont été distingués des éléments valorisants et, d'autre part, des éléments dévalorisants à travers la formulation des critiques, les rapprochements faits avec d'autres usages, la simple existence de développements encyclopédiques ou terminologiques, la recherche d'une équivalence, etc.

0.4.2.2 Critères de l'évaluation lexicale

Le critère lexical s'exprime à travers un énoncé explicatif qui sert à justifier le maintien ou le rejet d'un canadianisme. Chaque auteur en dégage un certain nombre; notre recherche consiste à mettre en lumière ces évaluations qui peuvent être ponctuelles. La tâche n'est pas toujours aisée, car souvent ont été confondues plusieurs notions, l'élaboration de critères n'ayant pas été conçue en termes théoriques, mais souvent de façon arbitraire. En vue d'établir des comparaisons entre les auteurs de notre corpus, nous avons défini un cadre général pour regrouper les critères d'acceptation et les critères de rejet selon quatre optiques: l'optique pratique, l'optique linguistique, l'optique historique et l'optique sociale.

Les critères d'évaluation ayant été regroupés sous l'optique pratique ont trait à des questions de fréquence, de nécessité, de préférence ou de choix judicieux. Selon l'optique linguistique, les caractéristiques désignant l'évaluation lexicale touchent à la qualité de la formation d'un mot, à sa conformité au génie de la langue ou encore à sa traduisibilité. Selon une optique historique, c'est la provenance du mot, soit anglaise, amérindienne, dialectale, française ou régionale qui sert de pilier à la justification ou au rejet d'un particularisme. Selon une optique sociale, ont été regroupés des critères qui évoquent une autorité officielle, soit celle des dictionnaires et grammaires, une catégorie d'utilisateurs ou les tendances linguistiques dominantes à une certaine époque.

0.4.2.3 Éclairage externe

Nous avons pu nous appuyer, pour certains ouvrages, sur un éclairage externe qui nous a permis de mieux cerner les critères de l'évaluation lexicale: dans le cas, par exemple, où les auteurs avaient traité de questions linguistiques dans des journaux, dans des revues, ou dans d'autres ouvrages de type lexicographique. Parfois, les auteurs sont eux-mêmes des traducteurs, des écrivains ou des

journalistes; leur production est susceptible de révéler une attitude à propos de mots canadiens. Les données externes peuvent donc être très précieuses pour confirmer une position normative, ou au contraire, pour la nuancer. Nous essayons en outre de voir si des critères ont pu être repris à d'autres auteurs de lexiques.

Enfin, nous tentons de faire une mise en rapport de toutes les données recueillies afin de faire la lumière sur les convergences et divergences entre les positions normatives clairement émises, la terminologie, le discours implicite, les critères lexicaux et l'éclairage externe.

0.5 Le ressac

L'auteur John Ralston Saul voit dans l'histoire d'une nation des points de repère qui montrent bien la continuité et la complexité d'aspects profonds de son parcours: «[h]istory is far more stable than the evolutionists accept»³⁷. Il souligne par de nombreux exemples que l'histoire «is reasserting itself along even more traditional lines» avec le retour de schémas idéologiques connus qui se font de plus en plus insidieux dans la forme que revêt leur nouvelle représentation. Ce constat, nous avons pu en mesurer la pertinence dans l'examen que nous avons fait de la question de l'évaluation lexicale, laquelle ne peut être dissociée de celle de l'identité du peuple canadien qui parle le français.

* * *

Une lexicographe américaine, Donna Farina, qui préparait un atelier sur les dictionnaires dans le cadre du 110^e congrès (1994) de la *Modern Language Association* à San Diego, intitulé *Dictionaries as Reflections of Society or Stimuli for Change*, avait accepté avec enthousiasme notre proposition de communication qui était pour servir de tremplin à notre recherche. Collaboratrice aux travaux du linguiste Ladislav Zgusta, Donna Farina exprima une passion pour la lexicographie québécoise qui

³⁷ John Ralston Saul, (1998: 82), *Reflections of a Siamese Twin. Canada at the End of the Twentieth Century*, Toronto, Penguin Books, 546 p.

fut pour moi une agréable surprise. Nous avons donc été invitée à participer à cet atelier qui nous a permis de faire la connaissance des principaux éditeurs de dictionnaires américains à qui nous nous sommes présentée en ces mots avant d'aborder notre sujet qui était «La révolution lexicographique au Québec»:

«If you lived in the province of Québec 25 years ago and studied at a French Catholic school, Le Petit Larousse is probably the dictionary that your parents would have given you to verify the spelling in your weekly compositions françaises. Le Petit Larousse was my first dictionary. It was published in Paris and, as a result, it did not reflect my Québec culture roots, linguistic identity, history and geography, but those of France. I assumed, while playing Scrabble in French, that words not included in Le Petit Larousse were not real, or legitimate words. For instance, the absence of the word magasinage in this dictionary virtually made it a non-word. I struggled for many years with the notion that Le Petit Larousse had not acknowledged my Canadian upbringing and Québec specificity. My daily childhood vocabulary was not part of what Hexagonal French had recognized as 'standard', so I felt pressured to replace numerous Quebecisms with their French equivalents when conversing with French speakers. For example, I stopped using the word déjeuner for breakfast, dîner for lunch and souper for dinner. Many other 'French-Canadian' words changed their original dress codes: beurrée, bas and peignure became tartine, chaussette and coiffure. However, pâté chinois, ragoût de boulettes and tarte au sucre remained impossible to 'translate' because of the specific cultural realities to which they referred. At that time, no descriptive dictionary existed to reflect the société québécoise from a social, cultural and linguistic point of view.»

L'état d'esprit que traduit cet extrait est celui dans lequel nous avons abordé notre recherche sur l'évaluation du lexique dans les premiers recueils lexicaux québécois. C'est dire à quel point ce sujet était de nature à aiguïser une curiosité que notre expérience de 'francophone' dans trois sociétés nord-américaines différentes avait éveillée. Nous espérons que l'étude qui suit, inspirée par des observations quotidiennes où la sensibilité était bien présente, satisfait en même temps à toutes les exigences de la démarche scientifique.

PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES RÉPERTOIRES DE LEXIQUES

1. Le *Manuel des difficultés* de l'abbé Thomas Maguire (1841)

Résumé

Maguire est le premier auteur de lexique correctif au Canada. Il énonce clairement et fermement que c'est la France qui seule a la compétence de se prononcer sur les questions de langue; il privilégie ainsi les unités lexicales françaises. Son travail est celui d'un filtrage sévère des canadianismes. Même si l'auteur affirme théoriquement que le Canada peut créer des mots pour ce qui lui appartient 'exclusivement' on voit cependant dans son traitement des particularismes qu'il condamne farouchement tout ce qui est du cru canadien.

1.1 L'homme, l'ouvrage et sa réception

«C'est à partir du début du XIX^e siècle, dans le contexte socio-politique nouveau créé par la Conquête anglaise, que les Québécois commencent à s'intéresser eux-mêmes à leur vocabulaire. À l'accent enjoué, parfois admiratif, du voyageur en pays de découverte succède le ton morose du puriste inquiet de l'avenir de la langue française au Canada. [...] Les lettrés réagissent à cette nouvelle invasion anglaise par la publication de lexiques et de manuels correctifs. Les Maguire, Gingras, Tardivel, Buies, Lusignan, Fréchette, Rinfret et bien d'autres encore se relaient dans cette lutte qui marquera profondément la mentalité québécoise.» (Claude Poirier, *Dictionnaire historique du français québécois*, 1998: XI)

Les préoccupations linguistiques des Québécois à la fin du vingtième siècle prennent leur source dans le premier débat dont rend compte le journal conservateur et indépendant *La Gazette de Québec*¹ en 1842 sous la rubrique «Questions grammaticales». Ce débat eut lieu l'année suivant la parution (en 1841), dans la ville de Québec, du *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un Recueil de locutions vicieuses* de l'abbé Thomas

¹ Journal en concurrence avec *Le Canadien*, fondé par deux anglophones, au départ bilingue (1764-1832) puis publié sous deux éditions, anglaise et française (1832-1842), avant de devenir uniquement anglais (1842-1874). Voir

Maguire². Ce répertoire de particularismes lexicaux est le premier dictionnaire correctif³ du genre au Bas-Canada et, à ce titre, il constitue la première manifestation importante de la conscience linguistique de la communauté canadienne-française⁴, plus particulièrement du mouvement puriste tel qu'il s'est exprimé en lexicographie. C'est pourquoi cet ouvrage sert de point de départ à notre étude sur la genèse de l'évaluation lexicale; le *Manuel des difficultés* est à l'origine d'une inquiétude à propos du français canadien qui se perpétuera d'une génération à l'autre à travers une collection de répertoires normatifs jusqu'à l'orée du XXI^e siècle.

Nous avons essayé de comprendre la raison d'être de ce répertoire lexical, la tradition qui l'a fait naître, les besoins didactiques et les ouvrages qui l'ont inspiré, car c'est souvent à partir de conceptions idéologiques qu'il a été évalué et non pas en tant que produit d'une époque susceptible de renseigner sur la réflexion des contemporains en ce qui a trait à la qualité de la langue et aux critères d'évaluation du lexique:

«Qu'ils s'attaquent à l'envahissement de leur langue par l'anglais, qu'ils proclament leur attachement à la 'beauté du Verbe' ou qu'ils exaltent la langue de leurs ancêtres comme un paradis à sauvegarder, les ouvrages de puristes sont toujours partisans dans des conflits où la pureté n'est, appliquée à la langue, qu'une revendication parmi d'autres, ces conflits allant au delà de simples disputes érudites, s'intégrant dans l'histoire d'un pays et dans l'évolution de la question linguistique au cours de cette histoire.» (Annick Farina 1998: 118-119)

BEAULIEU, André, et HAMELIN, Jean, 1973, *La presse québécoise des origines à nos jours*, t. 1: 1-4, 1764-1859, Québec, Les Presses de l'Université Laval, XI-268 p.

² MAGUIRE, Thomas, 1841, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge*, et suivi d'un *Recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie (impr.), 185 p. Pour parler de l'ouvrage en général, nous nous servirons du début du titre, *Manuel des difficultés*, mis en italique et avec la majuscule à l'initiale; pour renvoyer à la première partie, nous utiliserons le terme de *Manuel (M)*, et celui de *Recueil (R)* en parlant de la deuxième partie.

³ Toutefois Jacques Viger (voir BLAIS, Suzelle (éd.), 1998, *Néologie canadienne de Jacques Viger (manuscrit de 1810)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 316 p.) travaillait déjà à un recueil de néologismes canadiens qu'il n'a pas publié et dont les retombées auraient pu être importantes sur ce plan, même si ce manuscrit était plutôt descriptif et que les jugements négatifs explicites y étaient relativement rares.

⁴ Voir BEAUDET, Marie-Andrée (1991: 47) et BOUCHARD, Chantal (1998: 65-72) à propos de la naissance de la conscience linguistique au Québec.

1.1.1 Éléments biographiques: l'abbé Thomas Maguire (1776-1854)

L'ouvrage à l'étude, qui n'a pas été signé, est attribué à l'abbé Thomas Maguire⁵. Né à Philadelphie en 1776, Maguire était le fils d'un Irlandais catholique, Jean Maguire, nouvellement immigré aux États-Unis, et d'une Américaine, Margaret Swite. La famille loyaliste quitte les États-Unis et s'installe à Halifax (où l'on trouve un regroupement important de loyalistes) en 1776, venant «s'abriter de nouveau à l'ombre du drapeau britannique» (Narcisse-Eutrope Dionne 1912: 67). Thomas est envoyé au Petit Séminaire de Québec pour y faire ses études à l'âge de 12 ans (en 1788); il est ordonné prêtre en 1799 et devient peu après vicaire. Maurice Lemire (*Vie litt.* t. 2, 1992: 107) signale qu'il est parmi les quelques Américains anglophones qui joignent les rangs du clergé, apprennent la langue française et apportent leur contribution dans les domaines linguistique ou littéraire. On le présente comme un homme actif, combatif, d'une personnalité brûlante, polémique et vif d'esprit:

«Thomas Maguire était un faisceau de contradictions: capable d'un enthousiasme comme d'une discipline extrêmes, agité, passionné, il avait aussi de la compassion pour les autres et le don de l'analyse froide, ce qui tempérerait son caractère. Malgré toute la véhémence avec laquelle Maguire avait embrassé la cause de l'Église et du peuple canadiens, [M^{gr}] Lartigue [évêque de Montréal, 1836-1840] souhaitait l'évincer du Bas-Canada et le nationaliste [Denis-Benjamin] Viger le considérait comme un étranger, tandis que les cardinaux de Rome voyaient en lui un Canadien encombrant.» (James Lambert, dans DBC t. VIII, 1985: 660)

Sur le plan des idées, Maguire exprime des vues sociales et politiques distinctes de celles de la bourgeoisie libérale canadienne et du gouvernement colonial. Il va contre la pensée intellectuelle de son époque et aussi contre les leaders du parti canadien, Denis-Benjamin Viger et Louis-Joseph

⁵ Principales sources consultées dans lesquelles on parle du *Manuel des difficultés* ou de Thomas Maguire: Banque de données *Bio-Base*; Bibaud, Michel 1842; Bibaud, Maximilien 1857: 206; Bibaud, Maximilien 1858: 173; *Bibliotheca Canadensis* 1867: 246; Bibaud, Maximilien, 1879: 54, 91; BRH 1895-1968 t. 2: 145, t. 4: 353, t. 8: 85, t. 9: 5, t. 11: 154, t. 13: 34, t. 15: 276, t. 19: 285, t. 20: 81, t. 22: 249, t. 23: 216, t. 30: 360, t. 42: 670, t. 42: 737; Geddes 1902: 311, 315; *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, t.1, 1910-1934: 356; *Dictionnaire général de biographie* 1931: 216-217; *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography*, 1963: 491; Dulong 1966: 9; Elliott 1889: 146; Lapierre 1981; Lambert, James, dans DBC, t. VIII, 1985: 656-661; *L'encyclopédie du Canada*, 1987 t. 2: 1168; Dugas 1988; Noël 1990: 292-301; Beaudet 1991: 48; Mercier 1992: 7; *Vie litt.*, t. 2, 1992: 72, 85, 107, 211, 299, 301, 314, 316, 432, 438, 465, 485; t. 3, 1996: 62; Lamontagne 1996; Bouchard 1998: 67; Caron-Leclerc 1998; Farina 1998: 6 et Farina 2001; Poirier 1998^a: 136-137; Poirier 2000: 120-122; Saint-Yves et Poirier [2001].

Papineau, qui ne font pas cause commune avec lui, malgré l'étroite liaison qui existait entre les institutions civiles et religieuses de cette époque. Les perceptions de l'historien Narcisse-Eutrope Dionne, de l'abbé Jérôme Demers⁶, du polémiste Maximilien Bibaud⁷ et du biographe James Lambert convergent dans une même direction et confirment que Maguire vivait toujours sur un territoire étranger: «Après quatre-vingts années⁸ de vie exemplaire, toute dévouée à son Dieu, il lui fut facile de s'échapper de cette terre d'exil où il n'était plus retenu que par le désir de continuer son œuvre d'apôtre» (Dionne 1912: 90). Maguire décède à Québec en 1854.

Le premier lexique correctif, publié sous l'anonymat, a donc été l'œuvre d'un Américain d'origine, Thomas Maguire, né de parents loyalistes de souche irlandaise. Cet homme a été perçu dans sa communauté et dans son pays d'adoption comme un **étranger**, jugement repris par la suite par des universitaires comme Maurice Lemire (*Vie litt.* t. 2, 1992: 485) qui le présente comme un «nouvel arrivé» qui n'a pas sa place aux rangs des «écrivains originaires» du pays. Sa vision linguistique est sûrement le produit de plusieurs facteurs, entre autres son appartenance au clergé, mais il faut insister sur le fait qu'elle est notamment celle d'un anglophone nouvellement immigré, dont le français est la langue seconde. L'anonymat de cet ouvrage n'est sans doute pas fortuit; il révèle de la part de son auteur une certaine crainte à associer son nom à une entreprise de correction langagière du français. Maguire, dont l'identité sera dévoilée peu après, est pourtant celui qui donnera le ton à ce mouvement de correction dans le genre lexicographique:

«Si, dans son ensemble, la production lexicographique québécoise doit beaucoup au mouvement de rectification langagière amorcé par Maguire, cela est particulièrement vrai pour la période qui précède la publication du Glossaire du parler français au Canada: sur la dizaine de dictionnaires alphabétiques produits au Canada français entre 1841 et 1930, il y en a plus des deux tiers (8 sur 11) qui appartiennent à la catégorie des dictionnaires correctifs comme leur titre le montre clairement.» (Louis Mercier 1992: 7)

⁶ Jérôme Demers présente Maguire comme un étranger dans ce passage où il le critique: «Ce que l'on vient de dire nous met en état d'apprécier à leur juste valeur les petites plaisanteries que certains étrangers aiment à faire quelquefois sur le mot *gadèles*, parce qu'ils croient, sans doute, que ce mot est *d'origine purement canadienne*, tandis qu'il nous est continuellement importé de France.» (cité dans Dionne 1912: 126). La documentation de *Notre mémoire en ligne* atteste bien que Maguire était un Pennsylvanien.

- Adresse: <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=755a1644c7&display=44497+0038>

⁷ Maximilien Bibaud (1879: 54) exprime avec émotion la perception qu'il a de Maguire comme étranger: «Remarquez que c'est un Anglais qui nous fait la leçon!»

⁸ D'après les données du DBC (t. VIII: 656), l'âge de décès de Maguire est de 78 ans.

Dans la section suivante, nous présenterons chacune des six composantes du *Manuel des difficultés*. Mais, auparavant, nous analyserons le titre de l'ouvrage en prenant soin de le comparer avec ceux d'ouvrages correctifs français. Chemin faisant, nous préciserons qui en sont les destinataires et nous décrirons l'objectif proposé par Maguire, et ce, en le situant, le cas échéant, dans le contexte de la tradition correctrice française.

1.1.2 Présentation des composantes de l'ouvrage

Le *Manuel des difficultés* est conçu comme un **outil de correction langagière à l'intention d'apprenants** et qui vient répondre, à sa façon, aux préoccupations linguistiques de l'époque: l'auteur pose un diagnostic sur la langue parlée au Canada et propose que le français canadien s'aligne sur celui de la métropole. Il est intéressant de noter qu'un des objectifs du répertoire (soit de «prémunir les jeunes gens contre les vices ordinaires du langage») se trouve souvent mentionné dans plusieurs répertoires correctifs français, entre autres le *Dictionnaire des expressions vicieuses* de Jean-François Michel (1807). On ignore presque tout sur les circonstances qui entourent la publication de l'ouvrage de Maguire, mais on sait, chose certaine, qu'il a reçu une couverture importante que retrace Dionne (1912) dans *Une dispute grammaticale en 1842*, question sur laquelle nous reviendrons plus tard.

Le titre de l'ouvrage, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un Recueil de locutions vicieuses*, fait écho à ceux que l'on a vu surgir en France vers la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle; il s'agit de recueils qui sont nés généralement du désir de corriger les fautes des provinciaux et qui se sont multipliés avec l'avance du purisme et la diffusion de l'instruction en français:

«Les grammairiens du XVIII^e siècle avaient fait porter certaines de leurs remarques sur des façons de parler régionales. Les usagers devaient sentir que celles-ci s'écartaient du bon usage, et il appartenait aux grammairiens normatifs d'appeler leur attention sur elles. Jouant, sur cette question limitée, le rôle de Vaugelas et de ses continuateurs, un Desgrouais avait, au XVIII^e siècle, donné avec ses *Gasconismes corrigés* un ouvrage qui devait rester longtemps un modèle du genre (1766): pendant des dizaines d'années, bien des recueils de provincialismes corrigés ont vu le jour. [...] Les faits sont notés dans la mesure où ils révèlent des imperfections à faire disparaître, et ils ne constituent finalement qu'une variété dans l'immense catégorie des fautes.» (Jacques Chaurand, *Les parlers et les hommes*, 1992: 373)

Voici d'autres exemples de titres de l'époque, présentés de façon abrégée: *Dictionnaire grammatical de la langue française* (Jean-François Féraud 1761, 2^e éd. 1768), *Dictionnaire critique de la langue française* (Féraud 1787), *Dictionnaire grammatical du mauvais langage ou Recueil des expressions et des phrases vicieuses utilisées en France, et notamment à Lyons* (Étienne Molard 1803), *Dictionnaire du bas-langage ou des manières de parler usitées parmi le peuple* (d'Hautel 1808), *Dictionnaire du mauvais langage* (J. F. Rolland 1813), *Petit dictionnaire du peuple* (J. Desgranges 1821). Nous renvoyons le lecteur à Bernard Quemada (1967: 234), à Ferdinand Brunot (t. VII, 1967: 324), à Russon Wooldridge (1977) et aux sections *Métalexicographie et dictionnaire: base des dictionnaires français anciens* et *Repères bibliographiques pour une Histoire de la langue française au XIX^e siècle: 1800 - 1830*⁹ de son site Internet pour une présentation plus détaillée d'un bon nombre de préfaces de dictionnaires anciens¹⁰ et à la base de données sur les dictionnaires anciens de l'ARTFL¹¹.

Le *Manuel des difficultés*, quoique original au Canada, appartient à une tradition française dynamique qui a été fortement développée dans les provinces de France et que Maguire implantera avec succès au Canada. Toutefois, nous ne pouvons qu'émettre l'hypothèse que cet auteur ait pu s'inspirer des ouvrages mentionnés ci-dessus, puisqu'ils ne font pas partie de la liste des sources grammaticales et dictionnaires déclarées dans l'avertissement.

Pour en revenir au titre de l'ouvrage, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un Recueil de locutions vicieuses*, on y annonce, en caractères gras, que l'ouvrage comprend deux parties: un *Manuel* de difficultés et un *Recueil* de locutions vicieuses. Mais en fait, il y a quatre composantes véritables – exception faite de l'*Avertissement*, texte succinct qui est la seule pièce liminaire – dont deux, les dernières, qui n'ont que valeur d'annexes car elles ne sont pas intégrées au *Recueil* qui les précède. Entre la première et la troisième parties, il y a un lien de parenté tout comme entre la deuxième et la quatrième

⁹ SAINT-GÉRARD, Jacques-Philippe, 1999, *Repères bibliographiques pour une Histoire de la langue française au XIX^e siècle: 1800 - 1830*. - Adresse: http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/rep_bib/

¹⁰ Préfaces des dictionnaires anciens. - Adresse: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfri/na/prefaces/#dicos>

¹¹ ARTFL (American and French Research on the Treasury of the French Language, University of Chicago).

composantes. Les annexes que forment les parties trois et quatre auraient pu être incorporées aux deux précédentes d'après ce lien de parenté, ce qui aurait donné un ouvrage mieux articulé, dans la mesure où l'auteur aurait en outre distingué les objectifs de chacune de ces deux parties, soit un manuel de difficultés, qui aurait porté sur des aspects grammaticaux et phonétiques de la langue, et un lexique correctif qui aurait traité des particularismes canadiens.

Maguire n'a pas réussi, en effet, à bien faire comprendre l'objectif de son *Manuel* et en quoi il se distingue du *Recueil* puisqu'il a réuni, parmi des entrées thématiques et portant sur la grammaire (du type *accent circonflexe, accord, adjectifs absolus, animaux, article, concordance, consonnes, euphonie, lettres majuscules, néologie, participe passé, pléonasme*) des commentaires sur les mots *académicien, atoca, bureau, calèche, canapé, carriole, chancre, copie, couvercle, hivernement, massacrant, patate, pémina, penny, quêter, rosbif, sofa, titre, tôte, etc.* On s'attendait pourtant à trouver dans la première partie une grammaire de difficultés et non pas des définitions ou des commentaires d'ordre lexical.

Georges Gougenheim (1929) observe lui aussi, dans le contenu des composantes du *Petit dictionnaire du peuple* de Desgranges (1821), que la distribution des observations présente quelques bizarreries si l'on compare ce qui figure dans la première partie et ce qu'on trouve dans la deuxième. L'examen d'une variété de sources lexicographiques françaises correctives¹² confirme une constante, à savoir le caractère hétérogène des composantes de ces divers recueils; la distinction entre les aspects grammaticaux et lexicologiques d'une langue ne semble pas encore établie.

- Adresse: <http://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/projects/dicos/>

¹² Parmi les ouvrages grammaticaux consultés par Maguire, la tendance est de commenter conjointement les aspects grammaticaux, sémantiques et lexicaux de la langue française. Chez Lequien (*Grammaire élémentaire* 1838), par exemple, plusieurs remarques d'ordre lexical (s. v. *auparavant, bosseler, bossuer, décesser, flanquer, fricot, gens rancuneux, tête d'oreiller*) se trouvent dans un traité grammatical tout comme chez Noël et Chapsal (*Nouvelle grammaire française* 1845), sous les vocables à *bonne heure, apparution, apprentisse, il brouillasse, fortuné, massacrant, reculer en arrière, revange, secoupe, soupoudrer, tannant, transvider*.

Les composantes de l'ouvrage en question, qui ont toutes pour but de rectifier le langage, se présentent dans l'ordre suivant: *Avertissement* (p. [I]); *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française* (p.1-134); *Recueil de locutions vicieuses* (p.135-172); *Prononciation figurée de plusieurs mots qui peuvent embarrasser les jeunes élèves* (p.173-179); *Mots barbares et dénaturés usités chez le peuple* (p.180-184) et une page d'*Errata* (p.185).

- *Avertissement*

Cette petite page qui tient lieu d'avertissement (composante présente dans pratiquement tous les lexiques correctifs français) sert, pour un tiers, à donner la justification du répertoire, à présenter l'objectif didactique de l'ouvrage et à en préciser le public visé. Le second tiers a pour fonction d'énumérer les outils utilisés pour cerner la norme française; le dernier présente les deux composantes principales de l'ouvrage et tente de désamorcer d'avance la critique. Maguire précise que l'objectif de son ouvrage est de «signaler des erreurs de langage particulières au Canada» et que «si l'Auteur a aplani au jeune âge quelques-unes des aspérités dont la langue est hérissée, son but est atteint, son vœu accompli». Il réitère ce que le titre avait déjà annoncé quant au public ciblé, à savoir celui du «jeune âge», après avoir rappelé, au début de son texte, qu'il visait à répondre à un besoin qui «se fait vivement sentir dans nos écoles de grammaire».

C'est également dans l'*Avertissement* que Maguire fait mention des sources françaises mises à contribution. Il a consulté un bon nombre d'ouvrages français pour faire son répertoire; c'est sûrement ce qui explique la ressemblance qu'on trouve à propos d'aspects de sa pratique lexicographique en ce qui a trait au titre, au public ciblé, aux composantes de l'ouvrage et, comme on le verra plus tard, jusque dans la terminologie et les critères d'évaluation. On reconnaîtra tantôt une très grande proximité dans la formulation de définitions de mots avec le *Dictionnaire de l'Académie* et l'on pourra aussi percevoir comment Maguire, qui a consulté deux types de sources françaises, dictionnaires et grammaticales, a souhaité les intégrer aux composantes diverses de son livre. Quemada (1967: 228) souligne que cette **tendance à choisir de grands modèles pour**

«étayer une certaine langue de référence» constitue une des caractéristiques des répertoires correctifs en général, de même que de ceux qui sont faits à l'étranger¹³.

Le censeur cautionne des usages par le biais d'ouvrages français construits sur des modèles normatifs prestigieux et traditionnels; il se retranche derrière des sources lexicographiques françaises plus spécifiquement parce qu'il veut s'appuyer sur un usage authentifié par une autorité reconnue, par souci de sécurité dirait-on. Quemada (1967: 219) observe que la grande majorité des ouvrages imprimés à l'étranger, aux XVIII^e et XIX^e siècles, feront appel à l'autorité de l'Académie qui prend valeur d'absolu. Le répertoire de Maguire se rattache ainsi à une tradition de réglementation de l'usage et d'évaluation lexicale appartenant à une institution dont les racines historiques sont profondément ancrées en France. Cet héritage, tout aussi bien grammatical, dictionnaire, encyclopédique que littéraire, conditionne autant par sa forme que par son contenu toute une façon de voir, de concevoir, d'analyser et de décrire la langue française du Canada. **Mais le contexte canadien n'étant pas celui de la France, le premier auteur de lexique devra faire face à des difficultés que les sources consultées ne pourront résoudre.**

En dernier lieu, Maguire, conscient des réactions que son travail est de nature à susciter, se dit ouvert à la critique et souhaite qu'on lui fasse part des erreurs qu'il aurait pu commettre; il devait soupçonner les limites de ce répertoire qu'il a publié un peu rapidement, comme le donne à penser la présentation formelle. Mais cette inquiétude à propos des erreurs qu'il aurait pu faire, cette humilité correspondent aussi à une sensibilité constamment exprimée chez les lexicographes français, auteurs de dictionnaires correctifs, de cacologies ou encore de grammaires, en commençant par Claude Fabre de Vaugelas lui-même dans ses *Remarques*¹⁴. Cette crainte de l'erreur est sûrement plus grande chez Maguire, lui qui a choisi de ne pas s'identifier – l'anonymat est une tendance qui se rencontre peu en France, dans le domaine lexicographique, à en juger par les quelques références anonymes dans Quemada (1967) et celles de la *Bibliographie des dictionnaires patois galloromans (1550-1967)* de

¹³ Voir le chapitre sur les *Dictionnaires normatifs* dans Quemada (1967: 202-228) qui traite du bel usage, du bon usage, l'usage raisonné et des autorités telles que l'Académie et les auteurs.

¹⁴ Vaugelas, dans ses *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire* (1647: préface), dit lui-même de son œuvre, qu'il présente au roi de France, qu'elle n'est pas exempte de «défaut de l'ouvrier».

Walther von Wartburg, Keller et Geuljans (1969). L'ouvrage de Maguire présente ce trait original par rapport aux produits français de correction langagière; sur ce point, les auteurs des deux répertoires canadiens qui paraîtront après celui-ci adopteront la même attitude.

Globalement et d'un point de vue formel, Maguire n'a pas apporté beaucoup de soin à la présentation du texte liminaire, imprimé en petits caractères et coincé entre la page de titre et la première page du *Manuel des difficultés*. On pourrait même dire qu'il ne s'est pas donné la peine de faire une véritable préface explicative à son ouvrage comme il était de mise en France; cette quasi-absence de présentation s'explique-t-elle par la faible compétence que se reconnaissait l'auteur? ou alors par le souci de simplifier le texte pour ne pas effaroucher son jeune public? La préface ne se rattache donc pas à la tradition française où les préfaces, soit présentent le projet et les objectifs de façon rigoureuse, soit sont dominées par un discours condamatoire enflammé. Il est surprenant que Maguire, en tant que premier auteur d'un répertoire correctif canadien, n'ait pas senti le besoin de justifier le type d'usage qu'il défendait, d'exposer des idées plus précises concernant la norme. Mais peut-être n'a-t-il pas vu du tout les choses sous cet angle puisque, nous le verrons plus loin, **la notion de 'canadienneté' est absente de son texte**: Maguire continuait tout simplement la tradition corrective de ses devanciers, mais au Canada.

Ainsi notre auteur a souhaité créer rapidement un ouvrage en deux parties distinctes dont il essaie d'expliquer la vocation dans l'*Avertissement*. A-t-il réussi son projet? Peut-on dire que les deux parties sont bien distinguées? Nous aborderons ces questions-ci après. Pour l'instant, reconnaissons, si l'on compare le *Manuel des difficultés* avec ce qui a été produit en France, que Maguire ne présente pas clairement son ouvrage et qu'il ne défend aucune thèse personnelle. L'absence d'une préface digne de ce nom est révélatrice de ce à quoi on peut s'attendre comme qualité dans la facture et l'analyse.

- *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française*

Dans cette partie, qui occupe plus de 70% de l'ouvrage, Maguire réunit 408 entrées où la formulation du type *dites/ ne dites pas*¹⁵ accompagne (171 fois) une variété d'autres commentaires sur la prononciation, sur les lacunes grammaticales à corriger, par exemple les conjugaisons, l'utilisation erronée de tel genre, etc. Louis Mercier (1996: 239) n'a pas tort de dire que le nombre limité d'erreurs recensées dans le *Manuel des difficultés* donne à penser qu'on avait une idée bien mince et approximative de l'écart qui séparait le français du Canada de celui de référence. De façon occasionnelle, on rencontre des commentaires sur le lexique de la langue française telle qu'elle est utilisée au Canada, accompagnés de définitions tirées des dictionnaires français.

Les données proprement canadiennes n'occupent pas une place marquée dans cette partie; de nombreux exemples de 'fautes' pourraient être tout aussi bien attribués aux Français eux-mêmes. On voit par là que Maguire **se rattache à un système de référence européen**. L'identité canadienne d'un particularisme ne peut pas être facilement discernée car, la plupart du temps, elle n'est pas soulignée clairement, comme on peut le voir sous les vocables *constable* (sous 1.3.2) et *club* (sous – Emprunts à l'anglais). Même lorsque Maguire a recours dans ses explications ou exemples aux toponymes *Québec* (s. v. *lettres majuscules*) ou *Trois-Rivières* (s. v. *hiverner*), cela ne permet pas de reconnaître aisément le caractère proprement canadien des entrées du *Manuel*. Il y a sûrement un désir, peut-être inconscient de la part de Maguire, **de ne pas faire de distinction entre la France et le Canada**. On peut penser que, dans cette première partie, Maguire a voulu faire un manuel général correspondant à ceux qui étaient en usage en France, et pas nécessairement un 'manuel canadien'. Dans la première phrase de son *Avertissement* d'ailleurs, il suggérait que les manuels correctifs français, «qui se multiplient, depuis quelques années, sur l'ancien continent» étaient difficiles à trouver au Canada, ce qui suggère qu'il ait voulu en diffuser le contenu au pays sans nécessairement faire un manuel proprement canadien. Quoi qu'il en soit, **l'approche globale du Manuel reflète cette non-reconnaissance de la variété du français canadien dans le discours sur les difficultés de langue.**

Qu'en est-il alors de l'originalité de Maguire? À part un premier manuel correctif, ce pédagogue a voulu produire une petite grammaire de difficultés qui n'existait pas non plus au Canada; comme il le souligne également dans son *Avertissement*, c'était «pour remédier en partie à ce défaut» qu'il a préparé ce travail. Son ouvrage marque aussi le début d'une tradition qui se perpétuera jusqu'à nos jours, à savoir celle des manuels de difficultés de la langue.

- *Recueil de locutions vicieuses*

«Ayant exposé les difficultés les plus communes de la langue, il était naturel de fournir un tableau des expressions incorrectes et dénaturées, qui en altèrent la beauté et les règles: voilà ce qui a donné lieu au *Recueil de Locutions Vicieuses*, placé à la suite du *Manuel*.» (Maguire 1841: *Avertissement*)

Maguire crée une deuxième partie beaucoup moins élaborée et plus courte que la première, d'une longueur de 37 pages, qu'il présente dans l'*Avertissement* comme un «tableau», sûrement pour en justifier les limites. Le *Recueil* recense 228 «locutions vicieuses». Chacune de ces pages contient deux fois plus d'entrées que celles du *Manuel* qui sont généralement accompagnées d'un commentaire plus détaillé de l'auteur. Par *locution*, terme qui s'accompagne dans 46 occurrences des attributs négatifs *barbare*, *basse*, *incorrecte*, *révoltante*, *ridicule*, *vicieuse*, *vulgaire*, etc., l'auteur entend en fait un syntagme, tel *un bout de temps* (s. v. *bout*), un mot qui appartient au langage du peuple pouvant se combiner à d'autres, tel *butin* (s. v. *butin*), ou encore une tournure de phrase erronée, telle *du jour au lendemain* (s. v. *lendemain*).

Divers indices donnent à penser que cette partie a été rédigée avec moins de soin que la précédente et devait paraître incomplète à l'auteur lui-même. On remarque par exemple que, dans un bon nombre de cas, Maguire condamne un mot ou une expression sans suggérer de solution (s. v. *abat*, *berdas/ berdasserie*, *neige*), comme s'il n'avait pas eu le temps de trouver une réponse. De plus, il semblerait qu'une bonne partie des données présentées dans la partie intitulée *Mots barbares et dénaturés*, qui forme une sorte d'annexe à la fin du livre, aient été destinées, comme on l'a dit, à être incorporées dans ce *Recueil*.

¹⁵ Voici un exemple illustrant ce type de traitement, s. v. *bâtisse*, *bâtiment* (M): «Dites: *la bâtisse de construction a*

C'est surtout dans son *Recueil de locutions vicieuses* que Maguire portera un jugement sur le lexique et qu'il fournira des observations sur le parler populaire canadien. André Lapierre (1981) constate que, souvent, les emplois que Maguire décrit comme étant des fautes, des barbarismes ou des solécismes sont des survivances de dialectes de France formant une des composantes du fonds traditionnel¹⁶. Précisons aussi que c'est dans cette section qu'on rencontrera plusieurs indices concernant les critères d'évaluation lexicale.

• *Prononciation figurée de plusieurs mots qui peuvent embarrasser les jeunes élèves*

Le *Recueil* sera suivi d'une liste de mots (de 7 pages) avec leur prononciation. Cette partie ne pourra que former une annexe car elle a peu à voir avec ce qui précède. Les mots et noms propres recensés sont pour ainsi dire tous français et ils appartiennent à un registre soigné, tels *abruzze, arc-boutant, Auxerre, bastonnade, cep, cognation, enchiridion, équarissement, équilboquet, inexpugnable, transir, wahabis, wolverenne...* Il faut admettre que cette liste est quelque peu surprenante; nous soupçonnons que Maguire, en préparation de ce livre, avait déjà accumulé des notes et qu'il a choisi de les joindre à la toute fin sans bien les intégrer à l'ouvrage.

Mais qu'apprend-on au juste à partir de cette nomenclature (voir les entrées de la nomenclature dans les Annexes 1 et 2)? Très peu de choses, mais c'est ici que Maguire **donne implicitement quelques mots d'origine anglaise acceptables, attestés en France depuis les XVII^e et XVIII^e siècles**, comme *pouding, punch, quaker, sloop, whig, whisky*, lorsqu'il s'applique à en donner la prononciation juste. Toutefois, puisque ces mots sont intégrés à langue française depuis si longtemps, on ne doit pas y attribuer une trop grande importance: leur inclusion n'indique en rien une quelconque ouverture de l'auteur à l'accueil des anglicismes au Canada. Soulignons que c'est la

couté [sic] fort cher: mais ne dites pas: je veux assurer cette BATISSE [...].»

¹⁶ Lapierre (1981: 345) souligne que «[p]armi les expressions remontant à l'Ancien régime et qui avaient encore cours à l'époque, Maguire n'accepte pas *barrer* pour 'fermer à clef' (p. 139); *berdas* pour 'bruit inutile' (p. 139); *beurrée* pour 'tartine' (p. 140); *butin* pour 'meubles, marchandises, comestibles' (p. 142); *demiard* pour 'demi-chopine' (p. 149); *encanter* pour 'mettre de champ' (p.151); *mouiller* pour 'pleuvoir' (p. 160); *par rapport que* pour 'parce que' (p. 162); *c'est de valeur* pour 'c'est malheureux' (p. 171). L'auteur refuse également *bombarde* pour 'guimbarde' (p. 140); *cajeu* pour 'train de bois' (p. 143); *cassot* pour 'petit récipient' (p. 143); *gausser* pour 'travailler le bois avec un couteau' (p. 153); *poudrière* pour 'chute de neige' (p. 160); *picote, picote volante* pour 'petite vérole' (p. 163); *sauvagesse* pour 'femme sauvage' (p. 168); *menoires* pour 'limon' (p. 159) et *voyage* pour 'charge' (p. 171), etc.»

prononciation de France qui est indiquée comme étant la bonne prononciation de ces anglicismes formels non adaptés du point de vue de l'orthographe.

- *Mots barbares et dénaturés, usités chez le peuple, avec leur corrigé*

Cette partie consiste en une liste concise (de 5 pages) de 123 «mots barbares» et de prononciations populaires que l'auteur cherche à corriger. Si l'on compare avec d'Hautel (1808), on observe que c'est dans la première partie de son *Dictionnaire du bas-langage* que l'auteur recensait comme fautives les «manières de parler usitées parmi le peuple». Chez Maguire, la langue du 'peuple' est donc critiquée surtout dans une annexe de son *Manuel des difficultés*. Au premier coup d'œil, ce relevé de *mots barbares* et *dénaturés* ressemble plutôt à un index de mots qui auraient été recensés dans le *Recueil*, mais on s'aperçoit que ce n'est qu'un supplément. Cette liste, tout comme la précédente, montre chez Maguire une grande préoccupation pour la correction de la prononciation du français au Canada. Nous n'avons pas saisi la fonction réelle de cette composante et pourquoi Maguire n'a pas tout simplement incorporé à son *Recueil* des mots comme *abryer*, *bère*, *cabrouet*, *fil d'alton*, *pain enchanté*, *picote/picote-volante*, *quasiment*, *rachever*, *tralée de monde*, *tricollet*, etc., qu'il demande de remplacer par d'autres, comme il l'avait fait dans son *Recueil*.

- *Errata*

La dernière page de l'ouvrage consiste en une courte liste d'erreurs, accompagnés de leur corrigé, provenant des deux composantes du *Manuel des difficultés*.

1.1.2.1 Bilan

Que peut-on conclure de la conception de l'ouvrage de Maguire si l'on prend en compte ces diverses composantes? Il s'agit d'une œuvre inspirée de la tradition cacologique française, mais **inachevée**, dont les listes plaquées à la fin du répertoire auraient dû être intégrées à l'une des deux composantes du *Manuel des difficultés*. Malgré ses nombreuses activités et fonctions, Maguire était un homme préoccupé par sa mission de rehausser les normes des collèges où il avait travaillé; il aura voulu créer un outil grammatical assez rapidement, avec des données probablement relevées pour la

plupart dans le milieu de l'enseignement, pour combler un vide réel. Son projet était certainement plus ambitieux que ce qu'il a publié; les imperfections de son travail et l'organisation sommaire des composantes donnent l'impression d'un répertoire auquel l'auteur n'a pas pu apporter tout le soin dont il aurait été capable.

L'absence de préface explicative, la typographie un peu brouillonne et aussi les fautes d'orthographe¹⁷ renvoient cette même image de travail d'ébauche non encore poli. Le titre, puis la structure révèlent qu'il y a au départ une volonté chez l'auteur de regrouper les aspects linguistiques à corriger dans la première partie, selon qu'ils sont d'ordre grammatical ou phonétique, et dans la deuxième partie, selon qu'ils sont d'ordre lexical. Mais on observe un chevauchement de ces deux types de critères; on retrouve dans le *Manuel* non seulement des corrections d'ordre grammaticale et phonétique, mais aussi des commentaires sur le lexique, tandis que le *Recueil* tend à être plus homogène, s'intéressant davantage au lexique.

1.1.3 Réception et portée de l'ouvrage

Cette publication a fait l'objet d'une controverse importante qu'on peut suivre dans *La Gazette de Québec*, dans une série de 21 articles publiés entre le 23 avril et le 25 juin 1842¹⁸. L'ouvrage de Maguire a eu pour effet de susciter une réplique ferme de la part d'un critique, lui aussi anonyme, qui a été identifié comme étant Jérôme Demers, érudit de grand prestige, supérieur du Séminaire de Québec. Cet homme respecté par ses pairs prend l'ouvrage à parti et défend certaines caractéristiques d'un français d'usage canadien tandis que Maguire souhaite que ce français s'aligne complètement sur celui de la France. La dénonciation par Maguire de nombreux canadianismes agite Demers, homme discret de nature et qui n'aime pas la polémique.

¹⁷ Voici des exemples de fautes dans les citations de Maguire données par nous-mêmes ici sous: note 14; 1.2.1; 1.2.1.1; 1.2.1.2; Emprunts; Termes correctifs; 1.3.2.1; *Locutions latines*; 1.4.

¹⁸ Voir la chronologie des articles de Demers (15 articles) et de Maguire (6 articles) dans Lapiere (1981: 353-354).

Cette dispute oppose deux conceptions différentes du français du Canada dont Michel Bibaud fera valoir le pour¹⁹ et le contre (voir sous 1.4) dans quatre articles²⁰ bien étoffés d'exemples et de détails, publiés dans la revue mensuelle *L'Encyclopédie canadienne*²¹. On s'étonne un peu que Danièle Noël (1990: 295) ne relève que l'aspect positif de la réception²². Quant à la première conception, elle préconise un français tel que prescrit par les dictionnaires et les grammaires de France, et la seconde milite en faveur de l'intégration de termes canadiens à la langue générale: Demers essaie d'exposer les contradictions entre les critères de rejet ou de correction de Maguire et sa propre vision des choses. Cette querelle préfigure, selon Poirier (2000: 9), «la lutte que se livreront par la suite les tenants de l'orthodoxie parisienne et les partisans d'une norme adaptée au contexte nord-américain». Voici comment l'historien Narcisse-Eutrope Dionne (1912), qui a reproduit les textes des deux adversaires dans *Une dispute grammaticale en 1842*, présente le point de vue de chacun et pose le problème de la norme, qui va être repris régulièrement, tout comme le mouvement d'un balancier, dans l'histoire de la lexicographie québécoise jusqu'à nos jours:

«M. Maguire était un patriote, mais il exagérait sa thèse. C'est ainsi qu'il aurait voulu faire table rase de certains mots, inconnus, il est vrai, à l'Académie, mais que l'usage a consacrés parmi nous. M. Demers n'entendait pas de cette oreille-là. Pourquoi rejeter du vocabulaire canadien des mots à l'allure française comme *poudrerie*, qui peint si bien la neige poussée par le vent qui tourbillonne, *manchonier*, *menoires*, *carriole*? Disons, en justice pour l'auteur du *Manuel*, qu'il s'élève avec raison contre l'emploi des anglicismes, l'un des plus terribles ennemis de notre langue. C'était alors un vrai fléau; il avait envahi la presse, la tribune et les salons.» (Dionne 1912: 9-10)

¹⁹ [BIBAUD, Michel] (août, 1842: 225): «Si un livre devait être utile, était nécessaire au pays, c'était celui-là sans contredit. Quoique spécialement 'adapté au jeune âge,' il est peu de personnes parmi nous à qui la lecture n'en puisse être profitable; il en est peu qui n'y puissent trouver les moyens de rectifier quelque chose dans leur manière de parler ou de prononcer leur langue, ou du moins de se mettre en garde contre des manières incorrectes de s'exprimer, que pourrait faire contracter la fréquentation d'étrangers ou de personnes peu instruites.»

²⁰ [BIBAUD, Michel], «Études grammaticales», dans *L'Encyclopédie canadienne*, t. 1, n° 3, mai 1842, p. 101-106; n° 6, août, p. 225-228; «Encore un mot sur le Manuel», n° 7, sept., p. 262-264; «Études grammaticales», n° 9, nov., p. 340-345.

²¹ Maximilien Bibaud ne s'y est pas trompé quand il a reproduit la critique de son père Michel Bibaud, bien que de façon peu rigoureuse, à propos du *Manuel des difficultés* de Maguire, dans *Le mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada* (1879: à partir de la page 54). Dans le *Dictionnaire historique des hommes illustres du Canada et de l'Amérique* (1857: 206), il dira que Maguire a fait un «relevé exagéré des fautes de langage qu'on fait communément en Canada». Dans *Le panthéon canadien* (1858: 348), Bibaud précise que cet ouvrage entraîna Maguire «dans une polémique fort vive avec le grand vicaire Demers, Bibaud, père, intervint dans l'Encyclopédie Canadienne, et favorisa ce dernier». Cette citation confirme que la critique de Michel Bibaud n'était pas qu'élogieuse pour Maguire.

²² NOËL, Danièle (1990: 295): «La parution de ce *Manuel* fut très bien accueillie par Michel Bibaud qui, dans son *Encyclopédie canadienne*, le saluait en ces termes [...]»

Dionne fera valoir son propre point de vue en rapportant cette querelle, au moyen d'annotations aux textes réédités. Il reproduira en outre dans son livre, sans cependant le rendre fidèlement, un autre article anonyme important de *La Gazette de Québec* (publié d'abord dans *Le Canadien* en novembre 1841) qui offre une critique pertinente du *Manuel des difficultés* en proposant de légitimer une vingtaine de néologismes canadiens selon les critères de Maguire lui-même, néologismes qui sont pourtant condamnés dans le traitement qu'il en donne. Déjà l'étude de ce débat conduit à l'hypothèse que l'élite intellectuelle s'interrogeait depuis quelque temps sur l'usage canadien puisque des points de vue tranchés ont pu être exprimés dès que parut le *Manuel*.

Il existe un lien très étroit entre la réaction que provoqua cet ouvrage et sa portée. Maguire, qui n'aurait certainement jamais cru s'imposer à l'époque comme autorité sur la question linguistique canadienne – et le fait que sa publication soit anonyme en est sûrement un indice –, devient *de facto* la première référence sur la question de l'évaluation de la langue. Le livre, ayant été très bien diffusé, peut-être justement en raison de la querelle dans les journaux, s'est constitué en un outil de référence pour les observateurs du lexique qui ont suivi. Par exemple, le *Manuel des difficultés* a été consulté et cité par l'historien et journaliste français Eugène Réveillaud dans *Histoire du Canada et des Canadiens français de la découverte jusqu'à nos jours* [1884] et aussi par Rémy de Gourmont dans *Les Canadiens de France* [1889] (voir ces références dans Caron-Leclerc: 1998 et l'Annexe 23).

Rémy de Gourmont, cet écrivain français qui, lors de sa visite au Canada, est amené à réfléchir sur le français parlé auquel il est exposé, s'appuie entre autres sur le manuel correctif de Maguire et le glossaire de Dunn pour illustrer et valider sa propre critique du français canadien. De Gourmont, qui attribue erronément à Maguire des origines françaises, cite notamment les exemples de ce dernier relativement aux anglicismes et, par le fait même, le reconnaît comme une autorité sur la question. Voilà un extrait de son témoignage, librement inspiré de l'article *néologie* du *Manuel*. Ce visiteur français n'a cependant pas cité avec beaucoup de soin ce passage qui présente bon nombre de différences avec l'original, comme l'a déjà fait remarquer Caron-Leclerc (1998: 759) (comparer avec le texte original de Maguire, à la page 71 du *Manuel* et reproduit ici sous *Formulations émotives*) et dont nous reprenons la citation:

«L'abbé Maguire, un Français né aux États-Unis, s'est élevé avec bien d'autres, contre cette manie d'employer le mot anglais, sans nulle nécessité. 'Telle dame ne peut manger sa soupe qu'au *barley* (1); tel monsieur vous prie de lui passer un *tumbler* (2), pour boire du *brandy* (3) avec de l'eau; celui-ci vous demande, sans perdre son sérieux, si ces *patates* (1) sont cuites au *steam* (2); celui-là, si vous avez oublié de *payer* (3) une visite à madame une telle... Qui ne voit pas la barbarie, l'impertinence d'un tel langage?'» (Rémy de Gourmont, *Les Canadiens de France*, [1889]: 185-186)²³

Mais cette réputation de Maguire paraît s'être imposée bien avant. Gingras (1867: I) et Dunn (1880: XXIV) avaient déjà fait référence à cet auteur dans les parties liminaires de leurs propres recueils et, après de Gourmont, Rinfret (1896: V) et Rivard (1930: VI et XIX) feront de même, pour se limiter aux auteurs des lexiques que nous avons examinés. Plus encore, dans la *Bibliographie canadienne* qu'il a préparée en vue de l'Exposition universelle de Paris, l'auteur, qui est selon Gilles Dorion Sylva Clapin (voir sous Clapin 1980: 385), inclut le *Manuel des difficultés*, expliquant que Maguire était «[a]u nombre de ceux qui se sont occupés de débarrasser notre langage des expressions vicieuses qui la [*sic*] déparent, non seulement dans la bouche des illettrés, mais même dans la société, celui-ci est un des premiers et des plus originaux» ([1900]: 66). On voit par là le rôle déterminant qu'a joué ce répertoire de fautes dans l'histoire et le développement de la tradition des dictionnaires correctifs et même des glossaires.

Nous avons été surprise toutefois de constater que Maguire ne semble pas avoir été reconnu par Jean-Philippe Boucher-Belleville (1855), son successeur immédiat. Sylva Clapin (1894) ne le cite pas non plus dans son *Dictionnaire canadien-français* (voir l'Annexe 22). Dans le premier cas, il est possible que Boucher-Belleville ait voulu éviter de réveiller les passions, ce que confirmerait le soin qu'il a pris à esquiver les propos trop durs à l'égard du français canadien. Quant au second, c'est peut-être l'orientation résolument descriptive de son dictionnaire qui expliquerait le choix de ne pas faire allusion à un ouvrage qui demeurerait associé à la tradition corrective la plus sévère.

²³ Les chiffres qui figurent dans ce passage renvoient à des notes de bas de page dans le texte de Gourmont; ces notes consistent dans des traductions des mots relevés ou dans des commentaires.

1.2 Analyse du point de vue de la position idéologique de Maguire

Dans cette section, nous présenterons les affirmations explicites de l'auteur concernant la norme. Nous examinerons ensuite la terminologie employée pour parler du français de référence, de la variété de langue canadienne du français et des particularismes de ce français, dans le but de dégager de cette terminologie les éléments propres à renseigner sur la position idéologique de l'auteur.

1.2.1 Les affirmations explicites directes concernant la norme

Il y a, dans cet ouvrage, peu d'affirmations explicites directes qui peuvent être considérées comme des principes généraux concernant la norme; dans le détail des commentaires cependant, on trouvera évidemment de nombreuses affirmations à propos de tel ou tel emploi. Nous en tirons un passage très clair qui illustre bien la ligne directrice de la position normative de Maguire. On y découvre que c'est la France, avec son institution de correction langagière, qui détient le pouvoir de décision sur les questions linguistiques du Canada français:

«Mais avons-nous au Canada mission ou titre pour la création de nouveaux mots? Oui, sans nul doute. Mais en même temps il est clair qu'il n'existe chez nous aucun tribunal qui puisse connaître de nos produits de ce genre: il est évident que l'Océan Atlantique nous sépare des seuls juges compétents de la langue française, auxpuels [*sic*] il appartient de prononcer en dernier ressort.» (Maguire 1841: 70)

Dans l'*Avertissement*, l'auteur se présente comme un simple compilateur d'erreurs langagières. Il pose comme prémisse qu'il existe un bon langage qui se distingue des erreurs qu'il a relevées au Canada. La norme linguistique est présentée comme étant **extérieure** au nouveau pays. Maguire y formule une hiérarchie des usages, à savoir, ce qui vient de France est beau et se distingue des 'expressions vicieuses' faisant partie du langage familier ou populaire des Canadiens-français du XIX^e siècle. Cependant, là où il n'existe pas d'équivalent français, et c'est le cas des nouvelles réalités canadiennes qui n'ont jamais été reconnues en français, Maguire affirme sans ambiguïté que les Canadiens ont le droit de les nommer:

«Tous les lexicographes conviennent de la nécessité d'incorporer à la langue les termes de relation qui expriment les choses et les objets qui n'existent que dans les pays lointains, nouvellement découverts, ou avec lesquels l'on a eu peu de communications. D'où il résulte pour le Canada le droit de créer des termes pour les objets et les choses qui lui appartiennent exclusivement.» (Maguire 1841: 70-71)

On sent ici une certaine ouverture face à la néologie bien justifiée, mais cette ouverture ne se concrétisera nulle part dans le *Manuel des difficultés*. Maguire affirme que c'est la France qui régit la langue et peut juger de ce qui est acceptable, mais, théoriquement, le Canada a le droit de nommer ses nouvelles réalités. Cette formule semble établir un certain équilibre entre la conformité à la norme de France et le droit à la néologie. Nous nous demandons toutefois si Maguire était vraiment conscient des conséquences de cette affirmation qui semble contradictoire avec son idéologie fondamentale et sa propre pratique.

Cet auteur énonce deux autres principes, à savoir que ce sont les dictionnaires et grammaires qui sont les garants de la norme, mais aussi que le modèle normatif est conditionné par l'usage. Le premier de ces principes n'étonnera pas chez cet auteur compte tenu que les ouvrages de référence de l'époque avaient tous été réalisés en France; quant au second, il reste à voir ce que Maguire entend par 'usage'.

1.2.1.1 Une norme modelée sur les dictionnaires et les grammaires

Maguire s'appuiera sur les sources grammaticales et dictionnairiques françaises «pures et abondantes» dont il reproduira des extraits en citant la source de façon explicite pour formuler les 'règles à suivre'²⁴. Il énumérera dans son *Avertissement* une collection d'ouvrages faisant autorité en France:

²⁴ Comme, par exemple, s. v. *empierrer* et *empierrement* (M): «(Dict. de Boiste) *Empierrer* c'est mettre un lit de pierres sous l'aire du gravier pour le consolider.»

«Les grammaires mises à contribution, pour la confection de ce petit livre, sont celles de Duvivier, de Chambaud, de Lequien, de Lhomond, de Letellier, de Galland, de Noël et Chapsal, etc. Les sources pures et abondantes des Dictionnaires de l'Académie, de Trévoux, de Boiste, de Rolland, de Gattel [*sic*], de Noël et Chapsal, etc., ont été exploitées dans le même but: et il est essentiel que les articles puisés dans ces riches trésors de la langue française sont [*sic*] reproduits textuellement, autant que les circonstances et le cadre étroit de l'ouvrage l'ont permis.» (Maguire 1841: *Avertissement*)²⁵

Dans la microstructure, on rencontre deux types de références ayant rapport à la norme. D'une part, des références générales, celles à propos de la «grammaire» (dans six occurrences, par ex. s. v. (*M*) *le* et *persuader*) et celles à propos des «dictionnaires» (dans quatre occurrences, par ex. s. v. (*M*) *massacrant*, (*R*) *croustillant-te*, *moindrement*, *sauvagesse*). On note que Maguire cite souvent 'la' grammaire ou 'les' dictionnaires, comme autorité, en employant un article défini qui suggère l'existence d'une **seule façon possible de concevoir la langue, niant toute possibilité de variation**. D'autre part, Maguire donne des références normatives plus précises, où il signale soit le titre de la source consultée, soit le nom de son auteur (voir Tableau 1).

²⁵ Voici à notre avis, les titres des grammaires et des dictionnaires qui ont probablement été consultés. Puisque Maguire ne donne que le nom de l'auteur et comme ces ouvrages ont été pour la plupart réédités plusieurs fois, nous avons signalé l'édition qui était la plus près de la date de publication du *Manuel des difficultés*, ou encore celles que nous avons pu consulter. Signalons que ces sources n'ont pas été incorporées à la bibliographie générale.

Les grammaires: Gérault-Duvivier (1812), *Grammaire des grammaires, ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*; Lhomond C. F. (1817), *Éléments de la grammaire française* [le journal canadien *L'Aurore* le publie beaucoup]; Noël et Chapsal (1823), *Nouvelle grammaire française rédigée sur un plan très méthodique, et contenant de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation, tirés de nos meilleurs auteurs et distribués dans l'ordre des règles*; Lequien E. A. (1838, 8^e éd.), *Grammaire élémentaire: à la portée de toutes les personnes qui n'ont aucune notion des principes de la langue française*.

Les dictionnaires: Chambaud, Louis (1805), *Dictionnaire françois anglois*, ou Chambaud (1810) *Treasure of the French and English Languages*; Letellier Ch. (1814), *Nouveau dictionnaire portatif de la langue française*; Chapsal et Noël (1826), *Nouveau dictionnaire de la langue française*; Rolland, J. M. (1810), *Dictionnaire des expressions vicieuses (Hautes et Basses-Alpes)*; Rolland (1823), *Dictionnaire des expressions vicieuses les plus communes dans les départements méridionaux* (nouveau titre du même ouvrage); Galland, A. (1821), *Dictionnaire des particules Français-Latin, contenant plusieurs façons de parler élégantes et difficiles suivi d'un Vocabulaire de quelques façons de parler proverbiales, et autres expressions familières, populaires, de peu d'usage*; Boiste (9^e éd., 1839), *Dictionnaire universel de la langue française*; Gattel (1797), *Nouveau dictionnaire portatif de la langue française*; Trévoux (6^e éd., 1771), *Dictionnaire françois et latin; Dictionnaire de l'Académie française* (1835).

Parmi les sources françaises citées, le *Dictionnaire de l'Académie* occupe sans conteste la première place (16 mentions), suivi par Duvivier (10 mentions) et par Boiste (6 mentions). Ainsi, Maguire invoque le *Dictionnaire de l'Académie* pour trancher une question dans des contextes où il semble y avoir hésitation. En voici quelques exemples:

- s. v. *patate* (M): «POMME DE TERRE, *plante du genre des solanums*. Ces définitions sont du Dict. de l'Académie, Edit de 1835²⁶, et elles s'accordent avec celles que les naturalistes donnent de ces plantes.»

- s. v. *poupée* (M): «On substitue souvent à ce mot celui de *catin*. Le mot *catin*, quoique désigné par quelques auteurs comme synonyme de *poupée*, sonne mal aux oreilles délicates, au point qu'il n'est plus prononcé en ce sens dans la bonne société, et que le Dict. de l'Académie, Edit. de 1834 [*sic*], ne lui donne d'autre signification que celle de *femme de mauvaises mœurs*.»

- s. v. *sauvagesse* (R): «SAUVAGESSE ne se trouve dans aucun dictionnaire. Dites avec l'Académie, *un sauvage; une sauvage*.»

- s. v. *sofa, canapé* (M): «L'Académie dit qu'on confond souvent les *canapés* avec les *sofas*.[...] La plupart des longs sièges, qui parent nos salons, sont des *canapés*, et c'est une faute de les désigner par le terme *sofa*.»

Maguire citera aussi d'autres dictionnaires de l'époque dont la position, comme celle de Boiste par exemple, se rapproche de celle de l'Académie, en ce sens qu'ils veulent bannir, entre autres, les expressions néologiques qui abondent dans le langage. Les nombreuses références dictionnaires que l'on trouve dans *Une dispute grammaticale en 1842* confirmeront que le **'dictionnaire français' est vraiment perçu comme l'objet normalisateur**. Cependant, Maguire, qui façonnera ses définitions à partir de ces sources lexicographiques françaises, ne les copiera pas sans les adapter, les simplifier ou les développer. Nous avons cru reconnaître, entre autres, un certain lien de parenté avec les définitions de Noël et Chapsal dans le *Nouveau dictionnaire de la langue française: enrichi d'exemples tirés des meilleurs écrivains des deux derniers siècles* (1851)²⁷. Dans l'examen que nous avons fait des sources consultées, nous n'avons pas trouvé de passages intégralement repris. Dans bon nombre de cas, Maguire précise, lorsqu'il y a lieu, que son explication s'appuie sur tel ou tel auteur (s. v. (R) *botte, groseille*).

²⁶ Maguire donne ici, pour la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, l'année 1835 et, ailleurs, celles de 1834 (s. v. (M) *poupée*) et de 1832 (s. v. (M) *prononciation*) au lieu de 1835.

Tableau 1: Sources canadiennes et sources françaises déclarées et citées dans le <i>Manuel</i> ²⁸ (Maguire 1841)			
Sources canadiennes déclarées	Sources canadiennes citées	Sources françaises déclarées	Sources françaises citées (quelques exemples)
∅	Sarrasin: 14 (cité par Charlevoix)	Boiste, Chambaud, <i>Dictionnaire de l'Académie</i> , Duvivier, Galland, Gattel, Lequien, Letellier, Lhomond, Noël et Chapsal, Trévoux.	<i>Académie</i> : 4, 44, 55, 85 (éd. 1835), 95 (éd. 1834 [<i>sic</i>]), 101 (éd. 1832 [<i>sic</i>]) 113, 114, 120, 155 ... Boiste: 87, 108, 145 , 155 , 169 ... Boileau: 63, <u>Corneille</u> : 72, 114, Desmarais: 2, <i>Dictionnaire histoire naturelle</i> : 155, Duvivier: 4, 40, 72, 100, 111, 119... Gattel: 99 (éd. 1813, XII), 100, Lévisac: 129, Marmontel: 4, Noël: 40, Noël et Chapsal: 100, Port Royal: 9, 120, <u>Racine</u> : 44, 63, 70, 72, Rolland: 100, Regnier: 120, Trévoux: 140 , 152 , Vaugelas: 4, Wailly: 4. Références générales: «Les dictionnaires»: 153 , 159 , 167 , «la grammaire»: 60, 105, 169 , «les grammairiens»: 129, 131.

²⁷ Nous n'avons pas trouvé d'éd. antérieure à 1841, mais celle de 1851 donne une bonne idée du traitement.

²⁸ Les chiffres en caractères gras indiquent que les sources proviennent du *Recueil*. Les noms soulignés sont ceux des auteurs classiques cités.

1.2.1.2 L'usage comme modèle normatif

En contrepartie, Maguire estime que 'l'usage' est également indicatif de la norme. Cet argument de l'usage sera invoqué plusieurs fois pour justifier certaines tournures ou tendances langagières françaises, mais seulement si elles ont cours en France. Maguire emploie le terme *usage* dans 31 passages incluant *d'après l'usage le plus commun*, *d'un usage très ordinaire*, *en usage*, *fait usage de*, *guère d'usage*, *il n'est d'usage*, *l'usage est si commun*, *n'est plus en usage que*, *ne fait point usage*, *un manque d'usage*.

Il se sert plus spécifiquement de la formulation *l'usage* à 14 reprises pour signifier ce qu'il **fait appliquer comme norme**, par exemple sous le vocable *hier* (*M*): «L'usage veut qu'on dise, *hier matin*, et non, *hier AU matin*: *hier AU soir*, et non, *hier soir*.» (Maguire fait ici erreur à propos du second exemple, écrivant le contraire de ce qu'il voulait dire). L'auteur, qui ne définit pas ce qu'il entend par 'usage', souligne toutefois que le dit usage a une fonction d'autorité: il *dicte*, *demande*, *permet*, *veut*, *refuse*, *se prononce*. Les exemples de l'Encadré 1 illustrent les formulations de l'auteur à ce sujet.

Encadré 1: Formulations à propos de 'l'usage' comme autorité dans le *Manuel* (Maguire1841)

l'usage demande que (p. 3); *l'usage permet* (p. 12); *c'est l'usage qui en a décidé ainsi* (p. 17); *interroger l'usage* (p. 32); *l'usage veut qu'on dise* (p. 53); *l'usage refuse* (p. 54); *l'usage permet de dire*; (p. 58); *c'est l'usage* (p. 62); *l'usage permet d'employer* (p. 84); *l'usage est tellement prononcé à cet égard* (p. 99); *l'usage lui donne chez nous* (p. 100); *l'usage veut que certains substantifs* (p. 115); *l'usage ne permet guère* (p. 127); *l'usage veut que l'on dise* (p. 132).

Sans établir de lien explicite avec ce principe, Maguire invoque l'autorité des auteurs dont la langue correspond en fait à une forme d'usage. Il parle aussi des «meilleurs auteurs» (s. v. (*M*) *accord*, p. 4), de «plusieurs auteurs» (s. v. (*M*) *avant/devant*) et de «quelques auteurs» (s. v. (*M*) *être, poupée*). Il s'appuiera plus spécifiquement sur les «écrivains modernes» (p.16, 17, 18, 113, 119, 128), sur les prosateurs (s. v. *avant/devant*) et les auteurs classiques (tels Racine, 4 fois, Boileau, 1 fois, et Corneille 2 fois) pour exemplifier les corrections et pour présenter la norme (voir Tableau 1). En voici un exemple:

- s. v. *être* (M): «*Remarque*. Quelques auteurs emploient le singulier, quoique le verbe soit suivi de la troisième personne du pluriel. Racine dit, *ce n'EST pas les Troyens*: l'Académie écrit, *EST-ce les Anglais?*»

Cela ne signifie pas qu'il ne formulera aucune critique à leur égard. Ainsi, il notera bien des «contradictions entre les auteurs» (s. v. (M) *lettres majuscules*) et ne se privera pas de rejeter certains tours d'auteurs classiques, à l'instar des puristes français, par exemple en parlant de la négation:

- s. v. *négation* (M): «*Pas* ne peut jamais être employé avec *rien*. Ne dites pas avec Racine; *On ne veut PAS RIEN faire ici qui vous [sic] déplaît.*»

1.2.2 Les affirmations à travers la terminologie

Nous allons maintenant voir si la terminologie de Maguire nous en apprend davantage à propos de sa conception de la norme. Nous vérifierons si les termes utilisés confirment les positions qu'il a déjà énoncées en clair et s'ils permettent de mieux cerner la perception que se fait l'auteur de la variété canadienne du français. Pour ce faire, nous examinerons les termes employés, le cas échéant, pour désigner le français de référence, le français du Canada et les particularités de ce français.

1.2.2.1 Termes pour parler du français de référence

Pour parler de la variété de langue qui lui sert d'étalon, Maguire emploiera la locution *langue française* (8 fois) et le substantif *français* (*le français*, 1 fois; *en français*, 10 fois). Dans le titre de son livre, Maguire a recours à *langue française* dont on ne sait pas, à prime abord, s'il signifie 'français de référence' ou 'français du Canada'; la seconde interprétation n'est pas impossible puisqu'il est question d'une langue présentant des problèmes. Ce n'est qu'à la lumière de l'ensemble de la terminologie que cette ambiguïté pourra être levée. Quoiqu'il en soit pour l'instant, dans tous les autres passages, *langue française* signifie exclusivement 'français de référence', comme dans les exemples qui suivent:

- s. v. *néologie* (M): «Il résulte de cette double circonstance, qu'un sage emploi de *nouveaux termes* et de mots anglais, là où la langue française n'en fournit pas d'équivalens, est permis, commandé même.»

- s. v. *meilleur* (R): «– *Madame vous présente ses MEILLEURS respects*, sont des anglicismes que la langue française repousse.»

1.2.2.2 Termes pour parler de la variété canadienne du français

Nous n'avons trouvé nulle part dans l'ouvrage de Maguire un passage où un terme ou une expression servirait à désigner le français du Canada comme étant une variété de français. Faut-il s'en surprendre? Dans les onze occurrences où le mot *Canada* apparaît, il n'y a qu'une seule fois, dans l'*Avertissement*, où Maguire se réfère à la langue: «pour signaler les erreurs de langage particulières au Canada». **Le français du Canada n'existerait donc qu'à travers ses 'écarts' par rapport au français de référence.** Pour parler de ceux-ci, comme on le verra, la terminologie de l'auteur est par contre variée et révélatrice, à divers égards, de sa pensée.

On ne trouve donc pas chez Maguire d'appellations du type *français du Canada*, *parlure canadienne* ou autre équivalent, ni même une formulation comme *notre langue*, qui aurait pu souligner une certaine appropriation de la langue par les Canadiens. Par contre, dans l'utilisation qu'il fait du terme (*la*) *langue* dans certains contextes, il est évident que celui-ci renvoie au français tel qu'il est parlé au Canada, mais, dans ces cas, il est envisagé non pas comme une variété distincte, mais plutôt comme un usage actualisé du français. Voir par exemple le passage suivant:

- s. v. *termes de marine* (M): «L'emploi abusif de termes de marine, importés au pays par les premiers colons et navigateurs, à [*sic*] fait à la langue une plaie, qu'il n'est pas facile de fermer. Le mal, comme une épidémie, des derniers rangs de la société, s'est communiqué aux premiers: et souvent l'éducation la plus soignée est une faible barrière contre l'emploi, à rebours du sens commun, des termes, *virer*, *amarre*, *larguer*, *greiller*, (*gréer*), *embarquer*, *débarquer*, *revirer de bord*, *amarre*, *bordée*, etc., etc.»

On rencontrera des contextes semblables sous les entrées (M) *néologie*, *nombre*, (R) *adonner* (*s*'), *dégrader*, *locutions latines*... C'est dans la même optique que Maguire indique que telle expression est en usage *chez nous*, par exemple s. v. *steam-boat*:

- s. v. *steam-boat* (R): «STEAM-BOAT. Ce mot dur et étranger, qui ne se trouve guère que dans le Dict. de Boiste, est devenu tellement à la mode chez nous, qu'il semble qu'on ait oublié que nous avons en français son équivalent, *bateau-à-vapeur*, – *navire-à-vapeur* – *bâtiment-à-vapeur*. Si le néologisme est un mal nuisible à une langue, l'emploi de mots purement étrangers, hors une nécessité urgente, est un abus intolérable.»

En fait, *chez nous* (expression employée 5 fois) souligne l'espace, le lieu où l'on parle la langue et ne sert aucunement à qualifier la langue elle-même et ne donne pas à entendre qu'il existerait une variété à distinguer du français de France. On peut faire la même réflexion à propos de *au pays* (voir un peu plus haut sous le vocable *termes de marine* où apparaît la seule occurrence de ce terme). Maguire n'emploie qu'une seule fois l'appellation *au Canada* (dans l'*Avertissement*) en parlant d'«erreurs de langage particulières» à ce pays. Ainsi l'absence de termes pour parler de la variété canadienne révèle, chez Maguire, **l'inexistence d'une telle variété à ses yeux**.

Maguire utilise les appellations *langage du peuple* (dont il ne se sert qu'une seule fois, préférant plutôt des syntagmes qui ne font pas allusion à la notion de langue tels que *le peuple dit*, *le peuple nomme*, *le peuple appelle*, *le peuple emploie*) et *langage vulgaire* pour renvoyer à un type de langage dans lequel il a relevé des fautes, par exemple dans les passages suivants:

- s. v. *butin* (R): «BUTIN est tout ce qu'on enlève à l'ennemi. Dans le langage du peuple ce mot signifie, *meubles*, *marchandises*, *comestibles*, toutes sortes d'effets en un mot: et de là une multitude innombrable de locutions ignobles, dont voici quelques échantillons.»

- s. v. *demi-ard/ demiard* (R): «DEMI-ARD ou DEMIARD, dans le langage vulgaire, signifie une mesure de liquide, de la demi-contenance d'une chopine.»

Ces termes ne constituent pas non plus une reconnaissance d'un usage canadien, mais suggèrent que l'usage du français au Canada n'est pas homogène d'un milieu social à un autre. D'autre part, l'appellation générique de *langage* est surtout utilisé en parlant de phrases ou segments de discours que Maguire qualifie généralement d'incorrects sous les vocables (*M*) *pléonasme*, *titres*, *vous*...

Le Tableau 2 fait la synthèse des mots-clés métalinguistiques employés par Maguire pour parler du français de référence et pour évoquer la façon dont le français est parlé au Canada. Comme ce tableau a été conçu pour servir dans l'analyse des six auteurs de notre corpus, on ne doit pas se surprendre des nombreuses cases vides qu'il contient. Nous avons souligné les termes qui étaient employés le plus fréquemment.

Tableau 2: Terminologie pour parler du français de référence et du français du Canada (Maguire 1881)				
Dénominations	Désignant le français de référence	Désignant une variété de langue en France	Affirmant l'existence d'une variété canadienne	Évoquant une actualisation de la langue française au Canada
Termes génériques	<i>langue française, français (n. m.) - en français, - le français</i>			<i>la langue, langage, langue française</i>
Termes à valeur géolinguistique				<i>au Canada, au pays, chez nous</i>
Termes à valeur sociale positive				
Termes à valeur sociale négative				
Termes relatifs aux registres de langue				<i>langage du peuple, langage vulgaire</i>
Termes évoquant la variété régionale				
Termes relatifs aux langues spécialisées				

1.2.2.3 Termes pour parler des particularismes du français canadien

Examinons maintenant la terminologie qu'emploie Maguire en parlant des particularismes canadiens. En prenant comme référence les critères que nous avons posés dans notre grille de départ, la terminologie de notre auteur a été regroupée selon trois points de vue différents, répartis sur trois axes: l'axe différentiel (termes pour parler de ce qui est différent par rapport à l'usage de référence), l'axe historique (termes pour parler d'un mot en le considérant du point de vue de son origine), et l'axe épilinguistique (termes qui expriment un jugement de valeur sur les mots). On ne s'étonnera pas du fait que c'est la troisième de ces catégories qui est la mieux représentée; il s'agit d'une part de termes correctifs dont plusieurs font partie de la nomenclature habituelle des puristes de l'époque et, d'autre part, de termes marqués par une grande émotivité, comme dans la tradition des cacologies françaises.

a) Axe différentiel

• *Termes généraux*- Le qualificatif *pas français*

Dans le traitement des particularismes, le point de vue totalement externe qu'adopte Maguire se manifeste de façon particulièrement évidente dans l'emploi qu'il fait, à 28 reprises, de la formulation *pas français* (laquelle s'oppose à *français*, par exemple dans *mot français* et *terme français*). Cette formule traduit un jugement catégorique qui tombe abruptement et demeure sans appel. Dans la moitié des cas, Maguire ne propose même pas un mot ou une expression de remplacement, comme dans les passages suivants:

- s. v. *cassot* (R): «CASSOT pour signifier un petit vaisseau d'écorce, ou de bois, n'est pas français.»
- s. v. *couette* (R): «COUETTE pour signifier, cheveux de la nuque noués, n'est pas français.»
- s. v. *pagée* (R): «PAGE'E de clôture. le mot *pagée* n'est pas français.»

Ces exemples²⁹ font voir que, chez Maguire, la volonté d'épurer la langue l'emporte sur celle de rectifier et, plus encore, sur celle de l'enrichir. Jérôme Demers, Michel Bibaud et Maximilien Bibaud critiqueront le *Manuel des difficultés* pour cette importante lacune dans la méthode.

Soulignons que certains aspects de ce métalangage semblent avoir été récupérés d'un héritage français bien caractéristique et manifeste dans le *Dictionnaire des expressions vicieuses* de J. F. Michel (1807), pour ne citer qu'un exemple pertinent, chez qui on retrouve de façon courante aussi l'emploi de *pas français* et *point français*.

²⁹ Voici les autres entrées où figure la formulation *pas français* (nous avons souligné celles où Maguire ne propose aucune solution): s. v. *hivernement* (M), *anvaler* (R), *balance/balancine*, *boîte*, *caille*, *cajeu/ cage*, *cassot*, *charge*, *clairer*, *clenche*, *cordon*, *couette* (p. 145), *décesser*, *degras*, *étanche*, *gausser*, *invectiver*, *lard*, *moyennant que*, *pagée*, *pelletier*, *rancuneux*, *rase*, *rester*, *ruette*, *traineries*, *transvider*, *usurier*. On trouve, entre outre, une fois la variante *point français*, s. v. (R) viz.

b) Axe historique

Il arrive à Maguire de faire référence aux mots qu'il corrige en évoquant leur provenance (origine historique); c'est une façon de les caractériser qui lui fournit un argument pour les écarter. Ces allusions historiques concernent des emplois hérités de France, ou empruntés (aux langues amérindiennes, à l'anglais), ou créés au Canada.

• *Héritages de France*

Maguire n'évoque presque jamais l'origine française des mots qu'il condamne. Il fait allusion à la chose dans deux articles, et seulement en parlant de mots qui ont eu cours en français (il n'est donc pas question de dialectalismes chez lui). Dans ces passages, l'auteur n'utilise pas une terminologie particulière, se contentant d'écrire, dans un cas, que tel emploi «a vieilli», qu'il «n'est plus français» dans l'autre que des emplois sont des «tours surannés». Voici les passages concernés:

- s. v. *malgré que* (M): «MALGRE' QUE employé dans le sens de *quoique*, a vieilli, et n'est plus français. Ainsi ne dites pas, *il sort MALGRE' QU'on le lui défende*: dites, QUOIQUE *'on le lui défende.*»

- s. v. *termes parasites* (M): «Egalement on doit éviter les tours surannés, les expressions ignobles, qui ne peuvent que fatiguer les personnes qui écoutent: tels que, *tirer les vers du nez; vous pouvez m'en croire; – par dessus le marché; – je vous remercie bien des fois; – au bout du compte; ce n'est pas l'embarras, sourd comme un pot; etc.*»

Le premier passage indique que, selon Maguire, les mots français, en prenant de l'âge, changent de statut: de *français* ils passeraient à *plus français*. Le second traduit clairement la pensée de l'auteur sur ces mots: les *tours surannés* (appellation que l'on trouve souvent en parlant des archaïsmes chez les censeurs français, tels que Molard 1803 et Michel 1807), sont des «termes parasites»; ils sont même associés, dans le traitement, aux «expressions ignobles».

- Termes de marine

Finalement, Maguire emploie *terme de marine* (10 fois) dans le cas d'emplois anciens particuliers à un domaine précis (voir *termes de marine*, sous 1.2.2.2). On voit déjà ici que la prise en compte de la dimension historique est accidentelle et ne sert qu'à souligner la raison du rejet.

- *Emprunts*

- Emprunts aux langues amérindiennes

Maguire ne fait explicitement référence à l'origine amérindienne d'un mot qu'à une seule reprise, en employant l'appellation *mot indien*:

- s. v. *atoca* (M): «Suivant Sarrasin, cité par Charlevoix, *atoca* est un mot indien, qui désigne la baie de la canneberge. Cette baie, que les anglais [*sic*] appellent *cranberry*, ne porte point de nom en français.»

L'auteur traite d'un autre mot amérindien, soit *pémina*, mais sans noter sa provenance; compte tenu que le commentaire à propos du mot est le même («n'a pas de nom en français»), on peut croire que l'auteur connaissait son origine:

- s. v. *pémina* (M): «PEMINA, que le vulgaire nomme *pinbina*, est l'obier du Canada. Le peuple appelle aussi *pinbina* son fruit: c'est à tort, parce que la baie que porte le *pémina*, n'a pas de nom en français.»

Le traitement que fait Maguire de ces emprunts à l'amérindien confirme une observation que nous avons faite plus haut (sous: Axe différentiel), à savoir que **l'éradication des écarts** par rapport au français de référence, au risque de créer une lacune dans la langue, est la première préoccupation de l'auteur.

- Emprunts à l'anglais

L'origine anglaise des écarts recensés par Maguire, est, par comparaison, fréquemment notée: on trouve 16 occurrences de *mot(s) anglais*³⁰, en plus d'une série de périphrases synonymiques telles que *acception étrangère* (s. v. (M) *titres*), *constructions anglaises*, *mot anglais francisé*, *mots purement anglais*, *termes anglais* (s. v. (M) *néologie*), *mot dur et étranger*, *mots purement étrangers* (s. v. (R) *steam-boat*), *terme anglo-américain* (s. v. (M) *carriole*), ou [provenant] de

³⁰ Liste des occurrences de *mot(s) anglais*: (M) *club*, *constable*, *imposition*, *néologie*, *penny* (4 emplois), *rosbif*, *tirant*, *toste*, (R) *band*, *cire*, *coffee*, *grocery*, *référence*.

l'anglais (s. v. (M) *bifteck/ bifsteck*). Voici quelques exemples de ces formulations:

- s. v. *band* (R): «On a francisé à tort ce mot anglais, et l'on dit, *la BANDE de musique de tel régiment*: dites, *le CORPS de musique...* ou simplement, *la musique de tel régiment.*»

- s. v. *néologie* (M): «Mais que l'élève ne perde pas de vue que, hors les cas extrêmes, l'emploi de mots et de constructions anglaises est un véritable fléau pour la langue.»

- s. v. *penny* (M): «PENNY est le mot anglais, et *denier* le mot français qui représente le terme latin *denarius*, quoiqu'ils expriment des monnaies de valeurs très-différentes. Pourquoi donc employer le mot anglais *penny*, lorsque le français fournit un équivalent?»

- s. v. *toste* (M): «TOSTE sub. mas. (de l'anglais *toast*) signifie la proposition de boire à la santé de quelqu'un; au souvenir d'un évènement, etc.

C'est à tort que l'on emploie le mot anglais *toast*, pour signifier *tranche de pain rôtie.*»

Fait à noter, cette terminologie relative à l'origine anglaise des mots n'est pas marquée. Sa valeur purement dénotative est confirmée dans les passages où l'auteur parle des mots anglais acceptés en France dans la composante *Prononciation figurée*, puisque Maguire utilise les mêmes termes dans ce cas, on doit en conclure qu'il est neutre:

- s. v. *club* (M): «CLUB, mot anglais, adopté depuis la révolution française, que l'on prononce *klobe.*»

- s. v. *rosbif* (M): «ROSBIF, du mot anglais *roast-beef*, signifie bœuf rôti.»

Nos observations sur la pratique de Maguire coïncident avec ce que Linda Lamontagne (1996: 26) a exprimé sous forme de bilan à propos de la conception de l'anglicisme et de sa terminologie au XIX^e siècle: Maguire emploie concurremment *mot anglais* avec les équivalents mentionnés ci-dessus lorsqu'il parle du point de vue de l'origine du mot, mais lorsqu'il envisage le mot en tant que 'faute à corriger', on verra qu'il emploie plutôt le terme *anglicisme*, sur lequel nous reviendrons plus loin.

- Autres emprunts

Maguire emploiera deux termes pour qualifier ce qui est d'origine latine; ceux de *locutions latines* (s. v. (R) *locutions latines*) et de *mots purement étrangers* (s. v. (M) *s'*) dont il s'est déjà servi en parlant de mots d'origine anglaise.

- *Innovations*

La terminologie pour parler des néologismes est limitée; on trouve *nouveaux termes* et *nouveaux mots* (s. v. (M) *néologie*) pour désigner ce type d'emplois qui seront par ailleurs qualifiés de *pas français* ou encore par un des termes correctifs dont il sera question ci-dessous, sous l'axe épilinguistique. Le terme *néologisme* (s. v. (R) *steam-boat*) sera employé une seule fois dans un énoncé général. Examinons ces quelques exemples:

- s. v. *néologie* (M): «L'emploi de nouveaux termes dans une langue est une conséquence qui découle de la nature même des langues, qui ne peuvent rester stationnaires.»

- s. v. *steam-boat* (R): «Si le néologisme est un mal nuisible à une langue, l'emploi de mots purement étrangers, hors une nécessité urgente, est un abus intolérable.»

c) Axe épilinguistique

On découvre un tout autre Maguire, beaucoup plus volubile, lorsqu'il observe les particularismes canadiens non plus à travers la lunette historique, mais dans une perspective sociale. Il n'est pas besoin d'insister sur le fait que Maguire n'emploie aucun terme positif pour désigner les canadianismes. La terminologie dont il se sert dans son évaluation linguistique est purement négative; la plupart des termes employés sont caractérisés par une grande émotivité et les autres ne sont pas neutres pour autant. On note toute une gamme de métaphores pittoresques et d'images évocatrices pour présenter les particularismes dénoncés.

Nous avons regroupé ces termes à valeur sociale négative en trois sous-catégories, allant du modéré au très émotif: 1°) les termes correctifs à valeur générale, 2°) les termes correctifs techniques et, 3°) les formulations émotives. Il est à noter que certains syntagmes pourraient être classés à deux endroits; nous avons choisi celui qui semblait le plus approprié.

• *Termes correctifs à valeur générale*

Nous avons recensé dans cette catégorie la terminologie servant à qualifier la faute de façon générale, sans précision technique particulière. Du point de vue d'un observateur du début du XXI^e siècle, ces termes paraissent déjà chargés de connotations négatives, mais ils sont relativement neutres si on les compare aux formulations que nous avons qualifiées d'émotives. Nous considérerons dans cette section tout d'abord la terminologie française dans laquelle Maguire a puisé sa réserve de termes, ensuite nous verrons ceux qu'ils emploient le plus fréquemment. Dans un troisième temps, on dénumbrera les qualificatifs qui accompagnent certains de ces termes et en dernier lieu, on illustrera la terminologie en parlant de la langue du peuple. Maguire puise dans une terminologie répandue parmi les lexicographes français dont celle de Desgrouais (1766) est un bon exemple. Pour désigner le particularisme qu'il dénonce, l'auteur emploie généralement deux termes: *faute(s)* et *erreur(s)*. Le premier revient à plus de 54 reprises et le deuxième à 15 reprises. À *faute* et *erreur* s'opposent *vrai terme* (une occurrence s. v. (R) *dalle*) et *terme* ou *mot propre* (6 occurrences s. v. (M) *carriole*, *exhibition*, (R) *ingénieur*, *pagaie*, *parapet*, *poignée*). Les citations qui suivent permettent de mieux cerner l'emploi que fait Maguire des termes *faute* et *erreur*:

- s. v. *calèche* (M): «*Calèche* n'est donc pas synonyme de *cabriolet*; et c'est par conséquent une faute de l'employer comme tel.»

- s. v. *canot* (R): «Outre le canot fait d'écorce, ou d'un tronc d'arbre, une autre petite embarcation, destinée pour l'ordinaire, au service des vaisseaux, se nomme *canot*. Désigner ce canot par le mot *chaloupe*, est une faute grave. *Chaloupe*, que les Anglais nomment *long-boat*, est une embarcation plus grande que le canot, et porte quelquefois le nom de *grand canot*.»

- s. v. *castelogne* (R): «CASTELOGNE est une couverture de lit de laine très-fine, et c'est une faute d'employer ce mot pour désigner les petits tapis d'un travail grossier, dont on couvre un plancher, et c'est une faute de prononcer *ca-te-logne*.»

- s. v. *patate* (M): «C'est donc une grave erreur que de désigner notre *pomme de terre* par le terme *patate*, plante que nous ne possédons pas, et qui ne vient guère qu'entre les deux Tropiques.»

- s. v. *titres* (M): «Le mot *Révérénd* est un titre qui appartient exclusivement aux *Prélats*, aux *Religieux* et aux *Religieuses*: et par conséquent, c'est une erreur grave que de le donner aux membres de notre clergé canadien, qui est *séculier*. Cette erreur nous vient des anglais [*sic*], qui qualifient tous leurs ministres de *Révérénds*. Mais quelque soit [*sic*] l'usage des Anglais à cet égard, nous ne pouvons donner au mot français *Révérénd*, une extension qu'il n'a pas, une acception qui lui est étrangère.»

Cette terminologie à valeur générale se manifeste en outre au moyen d'adjectifs, tels que *abusif*, *grave*, *impropre*, *incorrect*, *populaire*, *vicieux*, *vieille*, *vulgaire*, en parlant de *faute*, d'*erreur*, de *terme*, d'*emploi*, de *locution*, d'*expression*, de *langage* et de *phrases* (voir Tableau 3).

La terminologie à valeur générale comprend également des qualificatifs évoquant la langue du peuple: *expressions/ terme/ erreurs/ phrases populaire(s)*, *locutions/ mot/ terme bas(ses)* et *expression/ langage/ locutions/ mot/ mot anglais/ phrases vulgaire(s)*. *Populaire(s)* est employé 4 fois (s. v. (R) *brasse-corps*, *c'est-il*, *fricot*, *genre*) tout comme *bas(ses)* (s. v. (R) *berdas*, *bout*, *fricasser*, *fricot*), tandis que *vulgaire(s)*, qui signifie provenant du peuple, l'est à 6 reprises (s. v. (R) *bout*, *cracker*, *demiard*, *fringale*, *raide*, *sobriquets*). Voici des exemples de cette terminologie:

- s. v. *bout* (R): «Un BOUT de temps, – un long BOUT de temps, – un petit BOUT de temps, sont des locutions basses et vulgaires.»

- s. v. *fricot* (R): «FRICOT, terme bas et populaire, que ne profèrent jamais les personnes d'éducation.»

- s. v. *fringale* (R): «FRINGALE, mot vulgaire employé pour signifier faim pressante, n'est pas dans les dictionnaires.»

Il semble que les termes de *populaire*, *vulgaire* et *bas* soient des équivalents qui s'opposeraient à *poli*. Maguire n'a pas une échelle d'évaluation où seraient distingués les divers registres de neutre à populaire; chez lui, il n'y a que deux possibilités: l'usage des gens qui parlent bien et celui de ceux qui ont un langage populaire, d'où la connotation négative qui s'attache toujours chez lui au terme *populaire*. Nous insistons sur l'importance de bien saisir la connotation négative de *populaire* chez Maguire car ce terme n'aura pas cette valeur chez tous nos auteurs.

• Termes correctifs techniques

Dans cette subdivision, nous commenterons les quatre termes techniques les plus usités chez Maguire, soit *barbarisme* (et ses variantes: *expression(s) / locution(s) / mot / barbare(s)*), *solécisme* et, dans une moindre mesure, *anglicisme* et *pléonasme*. Rappelons que, par *terme technique*, nous entendons un terme qui réfère de façon plus précise à l'écart par rapport à la norme.

- *Barbarisme et solécisme*

Maguire tente de définir, sans y arriver vraiment, le terme *barbarisme* comme étant une faute qui a trait au sémantisme du mot ou encore à des usages inhabituels, et *solécisme* comme une faute au niveau de la syntaxe, dans la citation ci-dessous:

- s. v. *barbarisme* (M): «BARBARISME, (le) est l'emploi de mots inusités, ou pris dans un mauvais sens, ou mal associés: c'est aussi l'emploi de locutions insolites. Le *solécisme* est une faute grossière contre la syntaxe.»

Mais d'où vient la difficulté de Maguire à définir ces termes? Il semblerait qu'elle réside dans le fait que *barbarisme* et *solécisme*, quoique largement employés, ne se trouvent pas toujours précisément définis dans les dictionnaires de France (tels Furetière (1690), Richelet (1680), Trévoux (1732), Gattel (1797) et Boiste (1834)). Dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1835), le terme est défini comme suit:

- s. v. *barbarisme*: «Faute de langage qui consiste, soit à se servir de mots forgés ou altérés, comme, *Un visage rebarbaratif*, pour *rebarbatif*, [...] soit à donner aux mots un sens différent de celui qu'ils ont reçu de l'usage, [...] soit enfin à servir de locutions choquantes et extraordinaires, *Le barbarisme et le solécisme sont deux grands vices d'élocution.*»

- s. v. *solécisme*: «Faute contre la syntaxe.»

Quelques années plus tard, Bescherelle (1847) complétera cette explication:

- s. v. *barbarisme*: «Faute de diction qui consiste à se servir de mots forgés, comme un visage *rebarbaratif*, pour, *Rebarbatif*. De l'*aigledon* pour De l'*édredon*. Ils *réduirent*, pour Ils *réduisirent*. || A se servir de mots impropres. Il a *recouvert* la vue, pour, Il a *recouvré* la vue. || A se servir de locutions choquantes et extraordinaires. Je *m'en ai douté*, pour, Je *m'en suis douté*. || A employer des tournures étrangères. Je *suis froid*, pour *J'ai froid*. [...]

– Syn. comp. BARBARISME, SOLÉCISME. Le *barbarisme* est une locution étrangère; le *solécisme*, une faute contre la construction d'une langue.» (Bescherelle 1847: 345)

- s. v. *solécisme*: «Faute grossière contre la syntaxe; violation des règles établies pour la pureté et l'exactitude du langage.» (Bescherelle 1847: 1338)³¹

³¹ Bescherelle semble reprendre ce segment de la définition de *solécisme* de Féraud (1787) qui se lit comme suit: «Faute grossière contre la syntaxe.»

Le terme *barbarisme(s)* revient à 17 reprises sous les vocables: (M) *barbarisme, bureau, carriole, peu*, (R) *abat, battures/ bordages, cajew/ cage, champlure, collecter, fraîche, germage, menoires/ travail, pas mal, picote/ picote-volante, pochetée, promouvoir, voyage*. Il s'applique en général à des canadianismes représentant des réalités nouvelles. Ce point de vue sera fortement critiqué par Jérôme Demers qui y verra une généralisation abusive par rapport aux canadianismes de création. Maguire se sert aussi d'un adjectif de la même famille, à savoir *barbare(s)*, sous les vocables (M) *aider aieul, carriole, culotte, gabari, poupée* et *sofa/ canapé*.

Quant à *solécisme(s)*, il sera employé 14 fois pour parler, en général, d'erreur syntaxique sous les vocables: (M) *barbarisme, tâcher*, (R) *argent, botte, c'est-il, collation, défoncer, dindon, engrener, il n'a qu'a, ils, longue-vue, neige, train*. Examinons quelques exemples d'emploi de ces deux termes en contexte pour voir s'il y a cohérence entre la définition que Maguire propose de ces termes et le fonctionnement de cette terminologie:

- s. v. *carriole* (M): «*Traîneau* désigne aussi la voiture sans roues destinée au transport également sur les neiges, de faix, de charges, etc. Le mot *traîne*, pris dans ce dernier sens, est un barbarisme.»
- s. v. *collation* (R): «COLLATION est féminin. *J'ai mangé du fruit à MON collation, – il a fait un BON collation*, sont des solécismes insupportables.»
- s. v. *engrener* (R): «*Laisser ENGRENER le mal*, pour signifier *laisser augmenter la maladie*, est un solécisme.»
- s. v. *fraîche* (R): «*Prendre la FRAICHE* est un barbarisme; dites *prendre le FRAIS*.»
- s. v. *longue-vue* (R): «LONGUE-VUE employé pour signifier *lunette d'approche*, ou *lunette à longue vue*, est un solécisme.»
- s. v. *neige* (R): «*Chute de neige, – abat de neige, – bordée de neige*, sont des solécismes [...]»

Ces exemples illustrent qu'il n'y a pas nécessairement de correspondance entre la définition que l'auteur donne des termes *barbarisme* et *solécisme* et l'emploi qu'il en fait, comme dans le cas de *engrener* et de *longue-vue*. Cette confusion se complique du fait que *barbarisme*, dans certains cas,

est employé en parlant d'anglicismes sous les vocables (*M*) *bureau*³², (*R*) *collecter*, *promouvoir* et aussi de néologismes, comme dans les cas de (*R*) *germage* et d'*abat de neige*, *bordée de neige*, *chute de neige*, *il poudre*, *il fait une grosse poudrerie* sous le vocable (*R*) *neige*. Ces deux termes, qui sont employés pour parler de la 'faute', ont donc des sens qui peuvent se recouper et qui se complexifient dans les cas d'emprunts à l'anglais.

- *Anglicisme*

Par ailleurs, qu'en est-il du terme *anglicisme*? Selon Lamontagne (1996), le terme *anglicisme* était très répandu au Canada au XIX^e siècle; il semblerait que c'est Maguire qui l'applique le premier, dans le genre lexicographique. Le terme *anglicisme* est une appellation qui, en principe, appartient à la catégorie des termes correctifs techniques et non pas aux formulations émotives car il sert à désigner la faute en soulignant l'aspect qui fait problème. Pour Maguire, ce terme n'évoque pas encore l'idée de 'lutte contre l'ennemi', qui apparaîtra chez Tardivel (1880), et il n'est pas non plus associé, comme il le sera plus tard (par exemple chez Manseau, 1881), à la notion de 'péché'. Cependant on sent déjà que chez Maguire le terme commence à se charger de connotations. Même si l'auteur ne définit pas le terme *anglicisme*, les verbes utilisés pour en parler, tels que *bannir*, *éviter* et *repousser*, montrent qu'il traduit un jugement négatif. Précisons cependant qu'*anglicisme* n'est pas fréquent dans le métalangage de Maguire, on ne le rencontre que quatre fois:

- s. v. *meilleur* (*R*): «*Au MEILLEUR de mon jugement, – au MEILLEUR de ma connaissance, – Monsieur vous offre ses MEILLEURS compliments, – Madame vous présente ses MEILLEURS respects, sont des anglicismes que la langue française repousse.*»

- s. v. *prendre* (*R*): «*PRENDRE du froid, – un rhume, sont des anglicismes que l'on doit éviter: il faut dire, attraper ou gagner du froid, un rhume, la fièvre, une maladie.*»

- s. v. *remercier pour, être obligé pour* (*R*): «*Je vous REMERCIERAI POUR du pain: – je vous serai OBLIGE' POUR de l'eau, sont des anglicismes qui doivent être bannis de la bonne société [...].*»

³² Voici deux exemples: - s. v. *bureau* (*M*): «*Office pour signifier bureau est un barbarisme.*» et - s. v. *collecter* (*R*): «*COLLECTER (du verbe anglais to collect) est un barbarisme. Il ne faut donc pas dire, COLLECTER des dettes, – des souscriptions; mais, RECUEILLIR des dettes, des souscriptions.*»

- s. v. *supporter* (R): «SUPPORTER, dans le sens *d'aider, d'appuyer de son influence*, comme dans cette phrase, *je SUPPORTERAI mon ami N aux prochaines élections*, est un anglicisme que l'on doit repousser.»

L'emploi plus ou moins neutre du terme *anglicisme* à cette époque s'explique sûrement, ici encore, par l'influence des sources françaises; en effet, dans les dictionnaires français, ce terme est généralement descriptif (l'aspect négatif de l'anglicisation de la langue n'indispose pas les Français qui aiment bien l'anglais et favorisent les emprunts à cette langue³³) l'anglicisme est une «[f]açon de parler Anglaise» pour Trévoux (1732), une «[f]açon de parler et d'écrire propre de la langue anglaise» chez Gattel (1797), une «locution anglaise» pour Boiste (1834), et non pas une réalité linguistique à proscrire. Le *Dictionnaire de l'Académie* (1835) en traite de façon tout à fait neutre:

- s. v. *anglicisme*: «Façon de parler particulière à la langue anglaise.

Il se dit Des façons de parler empruntées à la langue anglaise, et transportées dans une autre langue.» (*Dictionnaire de l'Académie*, 1835)

Si le terme *anglicisme* est encore peu chargé de connotations chez Maguire, cela ne signifie pas que la réalité elle-même de l'emprunt à l'anglais le laisse indifférent. Parmi les formulations émotives dont il sera question plus loin, un certain nombre se rapportent à des faits de langue issus de l'influence anglaise (par exemple s. v. (R) *attendre, cire, se marier*).

Par ailleurs, les contextes cités plus haut révèlent que Maguire emploie *anglicisme* soit au sens de calque syntaxique, comme dans les trois premiers exemples, soit au sens d'emprunt sémantique, comme dans le dernier exemple. Puisque Maguire est le premier auteur à employer le terme dans un répertoire, il n'est pas inutile de souligner la chose.

En effet, Maguire a contribué à établir une distinction entre deux catégories des emprunts faits à l'anglais: d'une part les emprunts lexématiques, qu'il désigne par l'appellation neutre de *mot(s) anglais* (voir sous: Axe historique), d'autre part les emprunts sémantiques et les calques qui seront

³³ L'anglomanie existait aussi au Québec, mais à un degré moindre que la France, puisqu'elle est tout de même dénoncée dans une pièce théâtre écrite par Joseph Quesnel.

réunis dans la catégorie des *anglicismes*, terme en – *isme* qui évoque par le fait même un certain jugement négatif dont les connotations péjoratives ne sont pas encore très perceptibles.

On prendra note que «[l]e concept d’ ‘anglicisme’ a été de temps à autre mis en rapport avec celui de ‘néologie’ ». Il est significatif, par exemple, que Maguire (1841) ait traité de l’anglicisme sous l’entrée *néologie*» (Lamontagne, 1996: 24). Plus tard, Dunn (1880: 30) ira plus loin dans cette démarche de rapprochement entre l’anglicisme et le néologisme en considérant les anglicismes comme faisant partie d’une sous-catégorie de néologismes. Pour Maguire, rapprocher la catégorie des anglicismes et celle des néologismes était peut-être une façon d’associer la première à la seconde dans un jugement global de désapprobation. En effet, contrairement au traitement qu’on réservait aux anglicismes, les néologismes faisaient l’objet chez les puristes français, d’un rejet quasi systématique (voir le chapitre: «La norme et la néologie» dans Rey-Debove (1971:100).

- *Pléonasmisme*

On souligne au passage qu’on rencontre 5 fois le terme *pléonasmisme* (s. v. (*M*) *environ, peut-être, pléonasmisme*). L’auteur prend le soin de définir longuement, comme il l’a fait d’ailleurs pour *néologisme*, ce qu’il entend par ce terme technique. Il le qualifie essentiellement par des attributs tels que *redondant, superflu* et *inutile*. Il donne au lecteur de nombreux exemples d’expressions pléonastiques appartenant surtout à la langue familière. Il caractérise aussi négativement *pléonasmisme* en se servant des qualificatifs *barbare, ridicule* et *vicieux*.

En conclusion, on peut dire que la terminologie technique de Maguire n’est ni cohérente ni univoque, des termes évoquant des phénomènes différents pouvant s’employer l’un pour l’autre ou se superposer. On se rend compte en outre que Maguire a cherché à appuyer ses condamnations sur des termes techniques français qui ne collaient pas toujours à la réalité et à l’expérience linguistique canadiennes.

• *Formulations émotives*

Ce sont les termes de cette catégorie qui colorent le discours correctif de Maguire et donnent le ton à ses condamnations. On trouve plus d'une cinquantaine de termes pour sanctionner les particularismes canadiens; la plupart des formulations émotives (qui contiennent généralement un adjectif, tout comme ceux de *choquantes, dénaturées, grossière, ignoble, insupportable, parasites, pitoyable, révoltant, ridicule*) se trouvent dans le *Recueil* qui est, incidemment, une partie confectionnée avec moins de soin. En voici une liste sommaire (voir Tableau 3). Les occurrences que nous avons relevées de ces formulations n'étaient pas rares non plus sous la plume du puriste Desgranges (1821). En voici un échantillon chez Maguire:

- s. v. *beurrée (R)*: «BEURRE'E est une tranche de pain recouverte de beurre. L'expression BEURRE'E de confitures choque le bon sens: dites, TARTINE de confitures.»

- s. v. *néologie (M)*: «Telle Dame ne peut manger de soupe qu'au BARLEY! Tel Monsieur vous prie de lui passer un TUMBLER pour boire du BRANDY et de l'eau! Celui-ci vous demande, sans perdre son sérieux, si ces PATATES (pommes de terre) sont cuites au STEAM: celui-là si vous avez PAYE' une visite à Monsieur un tel, etc.

Qui ne voit la barbarie de ces expressions: l'impertinence de ce langage?»

Peut-on dégager des généralités à partir de ces termes à caractère émotif? Ce sont les adjectifs qui dominent cette catégorie. Il est certain que toute la terminologie pour qualifier les canadianismes confirme chez Maguire **un refus global** d'accorder le moindre crédit à la variété qu'il corrige. Puisque tout est négatif, mais à des degrés divers; on ne peut que corréler émotivité négative avec dévalorisation et rejet des particularismes canadiens.

Le Tableau 3 qui suit résume les mots-clés métalinguistiques employés pour parler des particularismes canadiens. Nous les avons répartis en fonction des axes différentiel, historique et épilinguistique qui ont servi à structurer ici nos observations. Les termes qui sont soulignés sont ceux qui reviennent le plus souvent.

Tableau 3: Mots-clés servant à désigner les particularismes du français canadien (Maguire 1841)

AXE DIFFÉRENTIEL	AXE HISTORIQUE	AXE ÉPILINGUISTIQUE
- <i>pas/point français</i>	<p>A) Héritages de France</p> <p>a.1) Archaïsmes</p> <p>Adjectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>plus français</i> - <i>surannés (tours)</i> - <i>vieilli</i> <p>a.2) Vocabulaire maritime</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>termes de marine</i> 	<p>A) Termes à valeur sociale négative:</p> <p>a.1) Termes correctifs à valeur générale</p> <p>Noms et autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>à tort</i> - <i>erreur(s)</i> (comme dans <i>erreur grave, erreurs populaires, grave erreur, vieille erreur</i>) - <i>faute(s)</i> (comme dans <i>faute de langage, faute grave, grave faute</i>)
	<p>B) Emprunts</p> <p>b.1) Emprunts aux langues amérindiennes</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>mot indien</i> <p>b.2) Emprunts à l'anglais</p> <p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>[provenant] de l'anglais,</i> <p>Adjectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>anglais(es) (constructions, mot(s), terme)</i> - <i>anglo-américain (terme)</i> - <i>étranger(ère) (acception, mot dur)</i> - <i>francisé (mot anglais)</i> - <i>purement anglais (mots)</i> - <i>purement étrangers (mots)</i> <p>b.3) Autres emprunts</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>locutions latines</i> - <i>mots purement étrangers</i> 	<p>Adjectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>abusif (emploi)</i> - <i>bas/ses (expressions, locutions mot, terme)</i> - <i>impropre(s) (terme(s))</i> - <i>incorrect(e)(es) (expression(s), langage, locution(s), phrases)</i> - <i>populaire(s) (erreurs, expressions, phrases, terme)</i> - <i>vicieuse(s) (expression(s), locution(s), phrase)</i> - <i>vulgaire(s) (expression, langage, locutions, mot, mot anglais, phrases)</i> <p>a.2) Termes correctifs techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>anglicisme(s)</i> - <i>barbarisme(s)</i> et ses variantes: (<i>doublement</i>) <i>barbare(s) (expression(s), locution, mot(s))</i> - <i>pléonasme (vicieux)</i> - <i>solécisme(s)</i> <p>a.3) Formulations émotives</p> <p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>[c'est une] absurdité</i> - <i>barbarie de ces expressions</i> - <i>impertinence de ce langage</i>
	<p>C) Innovations</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>néologisme</i> - <i>nouveaux mots</i> - <i>nouveaux termes</i> 	<p>Adjectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>bizarres (termes)</i> - <i>choquantes (expressions)</i> - <i>choque le bon sens (expression qui)</i> - <i>dur (mot)</i> - <i>dénaturées (expressions)</i> - <i>grossière(s) (erreur, expression, faute(s))</i> - <i>ignoble(s) (expressions, locutions)</i> - <i>insupportable(s) (manie, solécismes)</i> - <i>mauvais ton (expression de)</i> - <i>parasites (termes)</i> - <i>pitoyable(s) (expressions, langage)</i> - <i>prosaïque et inélégante (expression)</i> - <i>révoltant(s)(te) (expression, locution, mots, solécisme(s))</i> - <i>ridicule(s) (abréviation, contraction, emploi, expression(s), langage, locution(s), non-sens, phrases, pléonasme)</i>

1.2.3 Les affirmations de l'implicite

Dans le cas de Maguire, les affirmations explicites suffisent à circonscrire sa position normative. Peut-être convient-il malgré tout d'attirer l'attention sur le ton du discours, qui est révélateur de l'attitude de l'auteur. Maguire n'a pas peur des mots pour exprimer le jugement qu'il porte sur tel ou tel particularisme canadien. Son approche n'est pas didactique: elle fait souvent appel aux insultes, aux formulations dénigrantes et à des commentaires percutants pour inciter les apprenants à se corriger. Quantité de passages sont mis en relief par des majuscules, la ponctuation est remplie de signes d'exclamation, les tournures de phrases sont polémiques, les exagérations abondent, etc. Les commentaires sur la prononciation canadienne – aspect dont nous n'avons pas traité en profondeur ici – sont dans la même veine: *prononciation insupportable*³⁴, *articulation vicieuse*, etc.

Le fait que Maguire s'abstienne de donner un équivalent français dans le cas d'un certain nombre de canadianismes relève, d'une certaine façon, de l'implicite. Cette lacune de l'ouvrage traduit le peu de cas que fait l'auteur des besoins langagiers nouveaux de la population canadienne. Le français canadien se voit ainsi, par ce silence, nier toute légitimité.

1.2.4 Bilan

Les affirmations directes en faveur d'une norme exogène sont très rares dans le répertoire de Maguire et, surtout, elles demeurent dans l'ordre du théorique. Dans le texte liminaire de son *Manuel de difficultés*, l'auteur indique que la norme linguistique qu'il suit est celle qui est décrite dans les sources dictionnairiques et grammaticales françaises; on doit donc comprendre que la norme est externe au pays. Quant au métalangage, il est fluctuant, peu précis et dominé par des formulations émotives. Il confirme les positions explicites de l'auteur. Maguire ne conçoit pas que le français du Canada puisse être une variété de français et le fait qu'il n'y ait aucune appellation pour le qualifier comme entité globale en est la preuve.

³⁴ - s. v. *menthe* (R): «MENTHE se prononce *mante*. Gardez-vous de dire avec le vulgaire, *une décoction de MINTHE*, – *je bois de la MINTHE*, – *la MINTHE est un fébrifuge*, etc. Cette prononciation est insupportable.»

Maguire est manifestement à la remorque des puristes de France. Faut-il se surprendre de l'influence de la pratique lexicographique française sur ce premier répertoire correctif du Canada? En fait, Maguire a voulu faire un manuel de difficultés adapté à ses élèves, considérant que la langue française devait être parlée au Canada de la même façon qu'en France. Il ne pouvait donc que reprendre le discours des censeurs français en cherchant à le mettre à la portée des Canadiens.

1.3 Les critères de l'évaluation lexicale

Nous nous proposons dans cette partie de dégager, de façon plutôt schématique, les critères de l'évaluation lexicale en présentant, d'une part, les critères invoqués pour la justification de certains particularismes canadiens et, d'autre part, les critères retenus pour leur condamnation. Pour déceler les critères d'évaluation, nous avons essayé de faire la part des choses entre les énoncés de principes exprimés par l'auteur et le traitement réel des mots – en distinguant les critères explicites réels de ceux qui paraissent plutôt théoriques. En vue de pouvoir établir des comparaisons entre les auteurs de notre corpus, nous avons défini un cadre général dont nous rappelons les subdivisions pour la catégorie: Point de vue pratique (particularisme fréquent, nécessaire, préférable ou encore peu fréquent, inutile ou mal choisi), Point de vue linguistique (mot bien formé, possible, bien traduit, francisé ou encore déformé, irrégulier, ou calque), Point de vue historique (fonds français, provenance dialectale, régionale ou latine) et Point de vue social (emploi attesté par des autorités officielles, l'usage du peuple, etc.). Ces catégorisations permettront plus tard de brosser un tableau comparatif entre les auteurs et leurs divers critères d'évaluation.

1.3.1 Les critères d'acceptation

Maguire énonce certains critères d'acceptation, mais à examiner sa pratique, on se rend compte qu'ils sont purement théoriques.

1.3.1.1 Point de vue pratique

- *Néologisme qui exprime une réalité exclusive au Canada*

- s. v. *néologie* (M): «Tous les lexicographes conviennent de la nécessité d'incorporer à la langue les termes de relation qui expriment les choses et les objets qui n'existent que dans les pays lointains, nouvellement découverts, ou avec lesquels l'on a eu peu de communications. D'où il résulte pour le Canada le droit de créer des termes pour les objets et les choses qui lui appartiennent exclusivement.»

Maguire propose donc un critère précis de la légitimation des néologismes, à savoir ceux qui expriment des réalités nouvelles exclusivement canadiennes. Il explique ce qui est acceptable en matière de néologie dans ce long passage dont nous venons de citer un extrait et qui tient presque exclusivement compte de la situation canadienne. Cependant, puisque nous n'avons pas trouvé d'exemple d'acceptation de ce type précis de néologisme, nous ne pouvons parler que de critère théorique car la liste des contre-exemples est assez éloquente: voir (*M*) *atoca, pémina*, (*R*) *battures bordages, cassot...*

Ce correcteur, qui semble avoir réfléchi à la question de légitimité linguistique, ne donne pas l'impression de reproduire le point de vue des lexicographes français qui se prononçaient à cette époque contre les néologismes. S'oppose-t-il ainsi à la France en matière de néologie? Il semble que non, car la néologie en France est critiquée selon deux perspectives différentes: celle de la création de sens ou d'emplois figurés qui dérangent, ou de nouveaux mots inventés par les auteurs ou dans les domaines scientifique et technique. En fait, Maguire était prêt sans doute à accepter certains termes techniques, mais le vocabulaire qu'il examinait relevait plutôt de la langue générale. On trouve chez Maguire deux autres critères d'acceptation qui, eux aussi, doivent être nécessaires par principe:

- *Néologisme qui n'a pas de correspondant français*
- *Anglicisme qui n'a pas de correspondant français*

Selon l'auteur, autant les néologismes que les anglicismes qui n'ont pas d'équivalents français seraient acceptables:

- s. v. *néologie (M)*: «D'un autre côté, notre position sous le gouvernement britannique a nécessité l'adoption de quelques constructions, de quelques termes même anglais.

Il résulte de cette double circonstance, qu'un sage emploi de *nouveaux termes* et de mots anglais, là où la langue française n'en fournit pas d'équivalents, est permis, commandé même.»

Parmi les anglicismes acceptables au Canada, Maguire mentionne que le cas des termes issus du nouveau régime gouvernemental britannique et ceux dont le besoin est urgent. Cependant Maguire ne donnera jamais d'exemple concret des particularismes qu'il estime acceptables parce qu'ils

combleraient une lacune. Nos observations corroborent celles de la recherche sur l'anglicisme de Lamontagne:

«Il [Maguire] ne fournit pas d'exemple de ce que l'on pourrait adopter et l'examen de son glossaire démontre qu'en fait les seuls termes anglais qu'il ne condamne pas sont ceux qui s'utilisent en France, comme *bifteck, club, rosbif, etc.*» (Lamontagne 1996: 64)

Il faut donc conclure de l'examen que nous avons fait qu'il n'y a, chez Maguire, aucun critère réel d'acceptation des canadianismes.

1.3.2 Les critères de rejet

Maguire exclut de la norme tous les particularismes canadiens de façon générale, mais il précise plus particulièrement certains critères de rejet. Nous avons relevé ici les critères sur quoi notre auteur attire l'attention.

1.3.2.1 Point de vue pratique

- *Néologisme ayant un correspondant français*
- *Anglicisme ayant un correspondant français*

Les anglicismes ou néologismes qui n'ont pas de raison naturelle d'exister sont à rejeter pour Maguire qui perçoit leur usage comme un cas d'abus. Le critère de rejet pourrait se formuler de la façon suivante: rejet d'un mot (anglicisme ou néologisme) lorsqu'un équivalent français existe. L'auteur, qui est très clair sur ce point, avance fréquemment cet argument pour réfuter certains particularismes canadiens:

- s. v. *coffee* (R): «COFFEE. Il est du dernier ridicule d'aller chercher le mot anglais *coffee*, que l'on prononce comme les anglais [*sic*], *kâu-fe* tandis que nous avons le terme français *café*, dont l'*a* est aigu, et que l'on doit par conséquent prononcer *caf-é*.»

- s. v. *constable* (M): «Il est donc évident que l'on doit rejeter [*sic*] le mot anglais *constable*, puisque nous avons en français son équivalent.»

- s. v. *toste* (M) : *Rôtie* est en français le correspondant de *toast* [...].»

1.3.2.2 Point de vue linguistique

- *Particularisme non conforme au génie de la langue*

Maguire rejette les mots non conformes au génie de la langue, comme ces exemples l'illustrent:

- s. v. *dégrader* (R): «C'est contrairement aux règles de la langue que l'on emploie le mot *dégrader* en parlant des voyages par terre.»

- s. v. *royal* (M): «On disait autrefois, *des lettres royaux*, – *des ordonnances royaux*: la raison a fait justice de cette bizarre irrégularité: aujourd'hui l'on dit, *lettres royales*, *ordonnances royales*.»

- *Anglicisme de calque*

Maguire va écarter ce qu'il dénomme *constructions anglaises* (s. v. *néologie*).

1.3.2.3 Point de vue historique

- *Archaïsme dont le sens ne correspond plus à la nouvelle réalité*

Maguire propose de rejeter les archaïsmes dont le sens ne correspond plus à l'usage contemporain en France (s. v. (M) *malgré que*). Ce type de condamnations se limite à quelques exemples. Maguire estime que la langue n'est pas un musée et que ce qui est *vieilli* n'appartient plus au français:

- s. v. *breton* (R): «Ce nom appartenait jadis aux habitants de la Grande Bretagne: ils ont cessé de le porter depuis l'invasion de l'Angleterre par les Saxons: et par conséquent il ne peut plus être employé comme synonyme d'*anglais*.»

- *Termes de marine*

D'autre part, les termes de la marine, que nous avons classés parmi les éléments du fonds français, puisque ces usages sont généralement anciens, font également partie des mots que condamne Maguire. L'auteur s'oppose à ce qu'on prenne des termes d'origine maritime et qu'on donne de nouveaux sens à ces mots dans la langue commune. Ces termes de la marine sont critiqués sous neuf entrées: (M) *bossier/bossuer*, *gabari*, *termes de marine*, (R) *adonner (s')*, *caler*, *dégrader*, *ébaroui*, *larguer*, *revolin*. En voici deux exemples:

- s. v. *larguer* (R): «On emploie souvent, mais abusivement ce terme de marine, pour signifier, lâcher prise, laisser aller, détendre, etc.»

- s. v. *revolin* (R): «REVOLIN, terme de marine, est l'action du vent qui réfléchit d'une voile à l'autre. Le vulgaire emploie improprement ce mot pour RESSAC, qui est le retour des vagues vers le large, après qu'elles ont frappé violemment un obstacle.»

De façon plus spécifique, Maguire condamne des particularismes canadiens qui sont des emprunts appartenant aux langues indiennes, et plus particulièrement à l'anglais.

- *Amérindianisme*

Maguire perçoit les amérindianismes comme des emprunts qui n'ont tout simplement pas de noms en français (s. v. *atoca* et *pémina*) et cela suffit pour les exclure.

- *Anglicisme lexématique intact*

Les anglicismes formels intacts sont à rejeter à part les quelques exceptions mentionnées plus haut (s. v. *néologie*).

- *Locution latine non intégrée à la langue*

- s. v. *locutions latines* (R): «Les locutions latines, *exempli gratiâ*, – *verbi gratiâ* – *id est*, – *anno Domini*, – *ante meridiem*, – *post meridiem*, – *junior*, *senior*, etc. n'ayant pas été incorporées à la langue, doivent être rejetées [*sic*].»

Ce dernier critère est marginal par rapport aux autres; en fait à travers ces exemples, on devine le rejet de façons de dire qui avaient pénétré dans le français canadien par l'intermédiaire de l'anglais; ou qui étaient perçus comme tels.

1.3.2.4 Point de vue social

- *Néologisme non attesté dans un dictionnaire*
- *Anglicisme non attesté dans un dictionnaire*

Maguire n'accepte pas les termes absents des dictionnaires français³⁵. Voici les huit cas dont deux exemples qui illustrent ce critère (voir aussi *fringale* (sous Termes correctifs), *sauvagesse* (sous 1.2.1.1) et s. v. (R) *demi-ard/demiard*, *manchonier*, *moinsment*, *saloper*):

-s. v. *croustillant-te* (R): «CROUSTILLANT-TE, ne se trouve dans aucun dictionnaire. Conséquemment l'on ne doit pas dire: *pâtisserie CROUSTILLANTE*: – *comptes CROUSTILLANS*: mais, *pâtisserie croquante*; – *comptes croustilleux*.»

- s. v. *massacrant* (M): «Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire. On doit donc éviter de dire, *cet homme est aujourd'hui d'une humeur MASSACRANTE*, etc.»

- *Mot de souche populaire*

Les particularismes perçus comme faisant partie de l'usage populaire sont aussi rejetés:

- s. v. *brasse corps* (R): «Prendre à *brasse corps*: populaire: dites à *bras-le-corps*.»

- s. v. *sobriquets* (R): «Évitez ces phrases vulgaires et incorrectes [...].»

Sous le vocable (M) *dame*, Maguire donnera à entendre que des mots peuvent être acceptables dans le peuple, mais pas dans la «bonne société». Cela nous amène à souligner que l'auteur était conscient des registres de langue; sous l'entrée (M) *vous*, il évoquera l'existence d'usages parallèles selon les situations de communication. Mais cet aspect n'est évoqué qu'une seule fois. Voir le Tableau 4 qui regroupe clairement les critères de l'évaluation lexicale de Maguire.

³⁵ Nous sommes allée voir si ces mots se trouvaient dans le *Dictionnaire de l'Académie* (base de données de l'ARTFL) et nous avons trouvé *fringale* défini comme suit (1835: 1:802): «FRINGALE. s. f. Faim subite et inopinée, dont on est saisi quelquefois hors de l'heure accoutumée des repas. *Avoir la fringale. Quand la fringale le prend.* Il est familier.». Les autres mots, identifiés par Maguire comme étant dans «aucun dictionnaire», étaient effectivement absents des éditions 1798 et 1835.

Avant de terminer, il a paru pertinent de voir rapidement si Maguire n'avait pas emprunté aux critères de l'usage déjà circonscrits par l'Académie (1694), tels que résumés par Quemada dans le passage suivant:

«Rappelons les éliminations par lesquelles l'ACADÉMIE (1694) circonscrit l'usage. Ce sont, dans l'ordre: les vieux mots, sauf ceux qui sont encore en usage (on les notera comme tels cependant) et ceux qui possèdent encore des dérivés vivants; les 'termes d'emportement ou qui blessent la pudeur: on ne les a pas mis dans le Dictionnaire, parce que les Honnestes gens évitent de les employer dans leurs discours'; les 'mots nouvellement inventez' et 'certaines façons de parler affectées, que la Licence et le Caprice de la Mode ont voulu introduire depuis peu'; les termes des Arts et des Sciences, sauf ceux 'qui sont devenus fort communs, ou qui ayant passé dans le discours ordinaire ont formé des façons de parler figurées'. (Reproduit dans Quemada, 1967: 211-212)

On retrouve chez Maguire un certain lien de parenté avec quelques critères établis par l'Académie (1694 qui sont repris, pour l'essentiel, dans l'édition de 1835³⁶) puisqu'il rejette, de façon pratique, les néologismes et les archaïsmes. Mais on remarque surtout une certaine originalité qui a été celle d'amorcer, d'une part, un début de réflexion sur la légitimité des néologismes (que l'Académie exprimait pour la première fois dans la cinquième édition (1798) de son dictionnaire³⁷ et à propos de l'inclusion des termes de la Révolution et de la République (1798: X)) et, d'autre part, de proposer quelques restrictions quant aux anglicismes dont on ne s'inquiète pas beaucoup dans les sources françaises (il n'en est même pas question dans la citation ci-dessus).

³⁶ On retourne avec l'édition de 1835 au conservatisme des principes de la préface de Richelieu (1694); au besoin d'épurer la langue de ses «barbarismes». Le déclin d'une langue est associée à l'archaïsme et l'abondance de nouveaux mots à son appauvrissement.

³⁷ «Une Langue, comme l'esprit du Peuple qui la parle, est dans une mobilité continuelle: dans ce mouvement, qui ne peut jamais s'arrêter, elle perd des mots, elle en acquiert. Quelquefois ses pertes l'enrichissent, et ses acquisitions la défigurent: quelquefois ses pertes sont réellement des pertes, et ce qu'elle acquiert n'est pas une richesse: quelquefois elle se perfectionne également par les mots qu'elle adopte, et par les mots qu'elle rejette. Dans le premier cas, le bien et le mal se compensent; dans le second, il n'y a que du mal; dans le troisième, il n'y a que du bien. C'est cette troisième direction qu'il faut donner aux changemens d'une Langue, pour que tous ses changemens soient ou des progrès, ou des perfectionnemens; et cette direction constante, elle ne peut la recevoir que d'un Dictionnaire, fait suivant les vues et dans le plan dont nous avons parlé.» (*Dictionnaire de l'Académie*, 1798: IV)

- Adresse: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulftric/academie/pref5>

On vient de voir que Maguire a cherché à circonscrire des règles d'usage pour ce qui est des anglicismes. On sent qu'il est mal à l'aise avec ces emprunts, qu'il ne sait pas trop sur quelle base les exclure. Tantôt il invoque l'argument de l'absence du mot dans un dictionnaire français, tantôt il rappelle l'existence d'un correspondant français, et tantôt encore il critique ouvertement, mais peu fréquemment, les calques de l'anglais et les anglicismes lexématiques. L'approche de Maguire montre clairement qu'il cherche des critères de rejet propice au contexte canadien, mais ceux-ci, comme on vient de le voir, n'ont jamais été définis par l'Académie.

Le Tableau 4 qui suit présente de façon schématisée les critères d'acceptation et de rejet des particularismes canadiens chez Thomas Maguire. Ces critères ont été regroupés selon quatre points de vue: pratique, linguistique, historique et social. Il faut souligner que les sous-catégories dégagées sont encore incomplètes et seront aptes à être retouchées pour inclure les critères de tous les auteurs du corpus.

Tableau 4: Critères d'acceptation et de rejet des particularismes du français canadien (Maguire 1841)			
Catégories	Acceptation	Catégories	Rejet
<u>Point de vue pratique</u> - Fréquent - Nécessaire - Préférable	Nécessaire: - Néologisme qui exprime une réalité exclusive au Canada - Néologisme qui n'a pas de correspondant français - Anglicisme qui n'a pas de correspondant français	<u>Point de vue pratique</u> - Peu fréquent - Inutile - Mal choisi	Inutile: - Néologisme ayant un correspondant français - Anglicisme ayant un correspondant français
<u>Point de vue linguistique</u> - Bien formé - Possible - Bien traduit - Francisé - Intraduisible		<u>Point de vue linguistique</u> - Déformé - Irrégulier - Sens nouveau - Genre différent - Calque - Mot francisé - Traduction	Irrégulier: - Particularisme non conforme au génie de la langue - Anglicisme de calque
<u>Point de vue historique</u> <i>Fonds français</i> <i>Emprunts</i> <i>Innovations</i>		<u>Point de vue historique</u> <i>Fonds français</i> - Archaïsme - Terme de marine <i>Emprunts</i> - Amérindianisme - Anglicisme - Latinisme <i>Innovations</i>	- Archaïsme dont le sens ne correspond plus à la nouvelle réalité - Termes de marine - Amérindianisme - Anglicisme lexicématique intact - Locution latine non intégrée
<u>Point de vue social</u> <i>Autorités officielles:</i> - Dictionnaire(s) - Académie - Grammaire(s) - Auteurs - Sources canadiennes <i>Utilisateurs:</i> - Législateurs - Peuple <i>Tendances:</i> - Mode		<u>Point de vue social</u> <i>Autorités officielles:</i> - Dictionnaire(s) - Académie - Grammaires - Auteurs <i>Utilisateurs:</i> - Peuple	- Néologisme non attesté dans un dictionnaire - Anglicisme non attesté dans un dictionnaire - Mot de souche populaire

1.4 Éclairage externe

Nous avons rappelé plus haut que la publication du *Manuel des difficultés* de Maguire avait été l'occasion d'une querelle linguistique d'importance. Cette dispute fait voir tout d'abord que Maguire avait consulté de nombreuses sources françaises pour établir la norme dans son répertoire. Partout son argumentation reprend le même critère de légitimation, à savoir la présence d'un mot dans un dictionnaire français. La rhétorique de l'argumentation dans la défense du *Manuel des difficultés* expose une certaine connaissance qu'avait Maguire des sources qu'il a consultées. Mais cette querelle nous apprend-elle quelque chose de plus sur la pensée de Maguire? Commençons par résumer les faits saillants de la dispute.

La polémique entre Maguire et Demers, qui s'échelonne pendant quelques mois dans une série d'articles publiés dans *La Gazette de Québec*, peut se résumer en ces quelques points. D'une part, Demers reproche le ton réformateur et un peu cavalier du *Manuel des difficultés* et les nombreuses erreurs qui s'y sont glissées. Il critique les remarques faites à propos de la prononciation, il dénonce la mauvaise consultation de sources lexicographiques françaises, la position de l'auteur face aux néologismes et aux mots que l'usage a consacrés 'parmi nous', comme dans les cas de: *atoca, bande, carriole, croustillante, fringale, gadèle, manchonnier, mémoires, pémina, poudrerie, sauvagesse, somme...*

Maguire réplique que ce sont les autorités dictionnaires et grammaticales qui sont la référence normative. Cette position exogène est claire, mais, pour se protéger des critiques, Maguire avoue qu'il ne faut pas accorder à l'Académie une «autorité sans limites» car ce serait «condamner *in globo* tous les lexicographes, tous les grammairiens qui ont jamais existé» (Dionne 1912: 146). Cette idée est nouvelle par rapport à ce qu'on trouve dans l'ouvrage. C'est en se servant du second critère qu'il avait énoncé; c'est-à-dire celui de l'usage, que Maguire explique cette nuance dans sa position:

«[...] *en général* une locution adoptée par quelques auteurs respectables, fût-elle repoussée par l'Académie même, dont l'autorité est incontestablement très grave, peut être reproduite dans l'enseignement sans encourir de blâme. Autrement il faudrait flétrir et condamner tous les manuels, toutes les grammaires et les dictionnaires qui existent. Car tous diffèrent sur plusieurs points entre eux et de l'Académie, qui à son tour ne manque jamais d'offrir des variations à chaque édition nouvelle.» (Reproduit par Dionne 1912: 142)

Ce paramètre de l'usage est à nouveau défendu comme critère normatif dans la dispute. Maguire explique qu'il est à même de juger de l'usage parce qu'il a fait un séjour de six mois en France. Il estime que cette formation lui est suffisante pour comprendre ce que représente *l'usage français*. Il y a donc convergence, à part quelques petits ajustements, entre la position normative explicitement émise dans le *Manuel des difficultés* et la réplique aux critiques de Demers dans *La Gazette*. Y aurait-il divergence dans l'évaluation des particularismes canadiens?

Si l'on examine la position de Maguire quant aux archaïsmes, on se rend compte qu'elle ne change pas; il soutient toujours qu'un mot qui s'en va «perd les droits affectés aux membres de la famille» et sa position est réitérée avec conviction dans la réplique à propos de *ginguer*:

«*Ginguer* a vieilli, dit-on. Cela est si vrai qu'il ne se trouve maintenant que dans les très rares ouvrages qui fournissent une nomenclature des mots et des locutions qui ne vivent plus que dans l'histoire. J'avais donc raison de le retrancher du nombre des vivants.» (Reproduit par Dionne 1912: 159)

Dans le cas d'emprunts de mots d'origine indienne, tel *atoca*, Maguire maintient fermement sa position. Il accepte néanmoins un mot pour désigner le petit fruit, soit *canneberge*, mais seulement parce que celui-ci se trouve désormais dans un dictionnaire français. Nous reproduisons la critique de Demers, puis la réplique de Maguire:

[Commentaire de Demers]: «Notre *atoca* est une espèce d'airelle canneberge ou d'airelle des marais particulière à l'Amérique du Nord. Les premiers colons qui s'établirent en Canada, ne connaissant point cet arbuste, lui donnèrent, ainsi qu'à la baie qu'il produit, le nom indien qu'il a toujours porté depuis, et qu'il porte encore de nos jours.[...] L'auteur [Maguire] prétend que l'on ne peut dire, *cueillir, manger des atocas*, parce que le mot *atoca* est purement indien, et qu'il ne paraît pas qu'on l'ait adopté en France, mais il faut dire avec Boiste, *cueillir, manger des canneberges*.» (Reproduit par Dionne 1912: 173-174)

[Réplique de Maguire]: «Selon Boiste, la baie de la canneberge porte aujourd'hui le nom de l'arbuste qui la produit. En conséquence de cette dénomination *toute récente*, je dois réformer mon article, et dire *cueillir, manger des 'canneberges'*. Mais je me garderai bien de dire, *cueillir, manger des 'atocas'*, parce que le mot *atoca* est purement indien, et qu'il ne paraît pas qu'on l'ait adopté en France.» (Reproduit par Dionne 1912: 142-143)

Michel Bibaud, qui est pourtant conservateur, lui reprochera aussi le traitement des mots *atoca* et *pémina*, mais Maguire, malgré les nombreuses critiques, réaffirme sa position. Voici comment Bibaud exprimait son point de vue:

«Cela peut-être aussi sagement pensé qu'énergiquement exprimé; mais s'il est des cas extrêmes, où il soit permis de se servir de termes nouveaux, pourquoi rejeter [*sic*] *atoca*, *pémina*, par exemple, s'il était vrai qu'il n'y eût pas d'autres mots pour désigner les fruits ou les baies que nous nommons ainsi en Canada, d'après les aborigènes?» (Bibaud août 1842: 227)

Sur un autre plan, un journaliste anonyme, ayant bien compris les critères théoriques de Maguire tente aussi de lui expliquer, dans un article du journal *Le Canadien* (1841), que *carriole* est un particularisme légitime:

«Si nous n'employions pas le mot *traîneau* pour désigner les voitures destinées à traîner des fardeaux pesants, et qu'il y eût un autre mot pour distinguer les voitures d'hiver destinées au transport des voyageurs, ou à la promenade, la réforme de l'auteur [Maguire] pourrait peut-être s'introduire: mais l'absence d'un pareil mot, la distinction existante dans notre langage entre les mots *carriole* et *traîneau*, ont fait du mot *carriole* dans son acception actuelle une expression nécessaire, et partant légitime à notre avis.» (Reproduit par Dionne 1912: 223-224).

Ce journaliste, dont nous avons pu retracer le nom est Michel Bibaud³⁸, souligne aussi que les mots *battures*, *bordages*, *castalogne*, *cassot*, *couette*, *menoires*, *poudrerie*, qui sont rejetés par Maguire, sont «pourtant bien là des choses qui nous appartiennent exclusivement, relativement à la France, et que par conséquent nous avons, d'après les principes de notre auteur même, le droit de nommer, puisque les dictionnaires français ne fournissent pas, que nous sachions, de mots pour les désigner» (Dionne 1912: 224-225). Bibaud reprochera à Maguire de ne pas donner le correspondant français pour les particularismes canadiens qu'il condamne:

«Un autre défaut du livre, c'est de ne pas donner toujours, lorsque la chose semblerait pouvoir se faire, le mot ou l'expression à employer, à la place du mot ou de l'expression qui est réprouvée et qui semblerait nécessaire, s'il n'y avait pas d'équivalent; comme *chûte* de neige, *boite*, ou plutôt *boète*, *bordages*, *cassot*, ou *casseau*, *gausser*, ou *gossier*, *pagée* (de clôture), &c.» (Bibaud août 1842: 226)

Cette critique générale montre bien que les critères d'évaluation lexicale de Maguire ont été très bien compris. C'est la position normative exogène exclusive que pratique Maguire dans les faits qui incite ses opposants à s'affirmer. Demers, dans sa réplique, se fait ainsi le précurseur d'Oscar Dunn

³⁸ Article écrit par Michel Bibaud, voir *Études grammaticales*, nov. 1842.

en défendant toute une série de critères de légitimation lexicale. On sent de la part de ceux qui réagissent au *Manuel des difficultés* un attachement profond à la variété de langue qu'ils défendent. C'est Maguire qui mettra fin à cet échange; Danièle Noël (1990) a suggéré que le ton tranchant du dernier article de Demers, dans lequel l'auteur reproche à Maguire de ne pas avoir consulté les plus récentes éditions des ouvrages de référence (celles du *Dictionnaire de l'Académie*), en fut la cause.

1.5 Synthèse

Que faut-il retenir du *Manuel des difficultés* ? Il s'agit du **premier ouvrage correctif**, publié sous l'anonymat, écrit par un auteur **étranger** (d'origine américaine et irlandaise) dont la langue maternelle n'était pas le français. Le répertoire a toutes les caractéristiques d'un **travail inachevé, rapidement conçu**, qui manque de fini dans sa réalisation technique, au plan typographique, dans sa structure interne, et qui s'inspire des dictionnaires correctifs et normatifs de tradition française tant dans l'approche que dans le métalangage et le type de nomenclature recensée.

Quant au contenu du répertoire, nous avons relevé des affirmations explicites qui révèlent une **orientation normative externe s'appuyant sur des sources grammaticales et dictionnairiques françaises et sur l'usage littéraire de France**. La dénonciation de nombreux particularismes canadiens au nom du respect de cette norme exogène a provoqué de la part de Jérôme Demers une réaction vive qui a été rapportée dans *La Gazette de Québec*. Cette confrontation a permis d'opposer deux conceptions différentes à propos du français du Canada, de préciser les enjeux concernant l'évaluation lexicale, tout comme elle a eu pour conséquence de bien faire connaître le répertoire correctif de Maguire.

L'étude que nous avons effectuée à partir de la terminologie pour parler de la variété de langue au Canada révèle qu'il n'existe pas chez Maguire d'appellation générique pour qualifier le français canadien de façon générale. D'une part, Maguire emploie une terminologie essentiellement descriptive lorsqu'il présente les particularismes du point de vue historique et, d'autre part, il adopte un métalangage fluctuant, le plus souvent dominé par **les formulations émotives lorsque les mots**

sont envisagés du point de vue de leur non-adéquation avec la norme. Qu'il soit question de néologismes, d'archaïsmes, de dialectalismes, d'amérindianismes ou d'anglicismes, jamais on ne trouvera d'éléments valorisants en faveur du lexique canadien.

La légitimité linguistique réelle d'un vocable repose paradoxalement sur sa **présence dans un dictionnaire français**, ce qui exclut d'entrée de jeu tout particularisme canadien. Deux critères théoriques de légitimation méritent une mention, mais ils ne sont que virtuels car ils ne se vérifient nulle part dans la pratique lexicographique de Maguire, à savoir les néologismes qui expriment des réalités exclusives au Canada et l'absence d'un équivalent français pouvant justifier l'adoption d'un anglicisme. Ces deux critères seront démentis à plusieurs reprises dans le traitement des mots; Maguire accorde tellement peu de crédit à la variété canadienne qu'il préfère dire qu'il n'y a **pas de mot en français** pour telle notion plutôt que de proposer une solution ou de reconnaître un canadianisme.

Il n'y a donc pas de critère d'acceptation. Les critères de rejet, quant à eux, sont plus nombreux. D'abord, **l'existence d'un mot français correspondant à un mot anglais** est un argument en défaveur de ce dernier, de même que **l'existence d'un concurrent français pour tout néologisme canadien**, ou encore **l'absence d'un mot** (anglicisme ou néologisme) **dans un dictionnaire français**. Les critères de rejet complémentaires de ceux qui viennent d'être énumérés ont trait, au plan linguistique, aux mots non conformes au génie de la langue, aux calques de l'anglais et, d'un point de vue historique, aux archaïsmes dont le sens ne correspond plus avec la nouvelle réalité, aux amérindianismes, aux anglicismes lexématiques et aux latinismes. D'un point de vue social, s'ajoutent les mots de souche populaire.

En conclusion, Maguire a été le premier auteur de manuel correctif qui ait réfléchi à la question de la norme dans un pays éloigné de la France. **Il ne pouvait s'appuyer sur personne, sauf sur les publications et sources françaises auxquelles il avait accès**; son séjour en terre française lui a sans doute servi, mais il a été trop court pour lui permettre d'acquérir toute la compétence souhaitable.

Dans ces conditions, on peut comprendre que sa pensée n'ait pas été toujours claire. **Même s'il a pu énoncer des critères traduisant une certaine ouverture, il a reculé devant les faits**, peut-être **paralysé par une tradition puriste française trop intimidante**, et par le sentiment de n'avoir pas toute la compétence pour autoriser des canadianismes.

Toutefois, l'originalité de Maguire a été d'amorcer une certaine réflexion sur la néologie et de proposer quelques restrictions quant aux anglicismes. L'éclairage externe que nous a fourni *Une dispute grammaticale en 1842* confirme presque sur tous les points la position normative et l'évaluation négative de Maguire à propos des particularismes canadiens. Pressé par le temps, Maguire a donc **préféré mettre l'accent sur la condamnation de l'usage canadien plutôt que sur son enrichissement**. Son manque de sécurité, cette hésitation est peut-être ce qui l'a incité à ne pas signer son ouvrage.

On peut attribuer à Maguire le mérite d'avoir entamé, par la publication de son petit répertoire correctif, la discussion sur la norme lexicale et d'avoir **favorisé de nouvelles productions dictionnairiques**, dont le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes* que nous examinerons dans le chapitre suivant. Malgré ses lacunes, le *Manuel des difficultés* semble avoir été une source métalinguistique prise sérieusement en compte par les auteurs de lexique qui ont suivi Maguire, tels Gingras, Dunn, Clapin, Rinfret, Rivard, Bélisle, etc., tout comme il l'a été pour quelques érudits français au XIX^e siècle.

2. Le *Dictionnaire des barbarismes* de Jean-Philippe Boucher-Belleville (1855)

Résumé

Boucher-Belleville rejette tout ce qui est français canadien en soulignant qu'on doit garder intact le français. L'auteur s'aligne nettement sur le français de France. Ce petit lexique représente une volonté d'enrichir la langue du peuple canadien mais il ne s'inscrit pas encore dans la campagne d'épuration frénétique des années 1860. L'approche de son auteur, qui est d'ordre didactique, consiste à donner l'équivalent français des termes usités au Canada. Le métalangage, lorsqu'il est présent, est simple et neutre. C'est dans la préface que Boucher-Belleville explique sa position normative. Cependant, les écrits journalistiques et les divers traités de grammaire de cet auteur rendent compte d'un homme qui souhaite éclairer le peuple par le biais de l'éducation et non pas par une critique sévère de la langue commune.

2.1 L'homme, l'ouvrage et sa réception

Le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification*¹, publié en 1855 à Montréal, est le deuxième recueil correctif d'importance au Canada français; cet ouvrage, auquel on s'est assez peu intéressé, demeure encore mal connu. Par sa compilation de 'fautes', l'auteur se révèle être le témoin d'une région autre que celle de son prédécesseur Thomas Maguire, qui était établi dans la ville de Québec. L'auteur relève, par exemple, le mot *canard* au sens de 'bouilloire', caractéristique de l'aire montréalaise, mais non pas le mot *bombe*, employé plutôt dans l'Est de la province. Ce dictionnaire, d'un format beaucoup plus réduit que celui du *Manuel des difficultés*, introduit un souci de simplicité et d'objectivité dans la correction du lexique canadien qui a pu servir de modèle, dans sa formule lexicographique, à l'abbé Napoléon Caron (*Petit vocabulaire*, 1880), ou encore à Sylva Clapin (*Ne pas dire mais dire*,

¹ [BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Baptiste dit Jean-Philippe], 1855, *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification*, Montréal, Imprimerie de Pierre Cérat, VI-23 p.

1913). Ce dictionnaire a été attribué par les plus sûres de nos sources biographiques à Jean-Baptiste dit Jean-Philippe Boucher-Belleville. Cette paternité a été confirmée par nos recherches².

2.1.1 Éléments biographiques: Jean-Philippe Boucher-Belleville (1800-1874)

Jean-Philippe Boucher-Belleville est né en 1800 à Notre-Dame-de-Québec, fils de Pierre Boucher-Belleville, maçon, et de Louise Belleau. Il décède à l'âge de soixante-quatorze ans dans la ville de Saint-Michel-de-Napierville selon les données biographiques que nous avons consultées³. Il est baptisé du seul prénom de Jean-Baptiste. Il est encouragé et appuyé par son oncle, le curé Jean-Baptiste Boucher-Belleville (1763-1839) de Laprairie, à poursuivre des études au collège de Montréal. Celui-ci, qui était un humaniste et un érudit, possédait une bibliothèque garnie de 2 000 volumes des auteurs classiques latins, grecs, espagnols, anglais et français qu'il prêtait généreusement aux jeunes candidats au sacerdoce, entre autres, à quelques Américains comme Thomas Maguire et Jean Holmes⁴. L'influence de cet homme, fin linguiste, a certainement été déterminante pour Boucher-Belleville (*Vie litt.* t. 2, 1992: 211). Un peu plus tard, l'oncle se brouillera avec son neveu, ce dernier, devenu journaliste, ayant écrit des «articles percutants sur les menées machiavéliques des Anglais» (Aubin, dans *Journal d'un patriote*, 1992: 9) qui l'opposeront aux valeurs du clergé. Pour éviter la confusion avec le prénom de son parent, Jean-Baptiste Boucher-Belleville, le neveu, ajoute *Philippe* à son nom. Il signera dorénavant 'Jean-Baptiste-Philippe', puis 'Jean-Philippe'⁵.

² Nous devons à la générosité du chercheur Georges Aubin une bonne partie de notre documentation sur Jean-Philippe Boucher-Belleville. Georges Aubin nous a gracieusement offert un exemplaire du livre qu'il a édité, *Journal d'un patriote (1837 et 1838)*, copie de documents originaux écrits de la main de Boucher-Belleville, d'articles de journaux et lettres de l'auteur ainsi que des comptes rendus sur son œuvre. Nous lui en sommes très reconnaissante.

³ Principales sources consultées dans lesquelles on parle du *Dictionnaire des barbarismes* ou de Jean-Philippe Boucher-Belleville: *La Minerve* 1832: 5 jan. (p. 2), 23 août (p. 2), 6 sept.; *Bibliotheca Canadensis*, 1867: 41; BRH, 1895-1965: t. 8: 84, 139; t. 34: 16; Geddes 1902: 311; Dionne 1904: 26, 42, 43); *The Macmillan Dictionary* 1963: 70; Dulong 1966: 13; Claude Galarneau, dans DBC 1988 t. VII: 102, et Louis-Philippe Audet, t. X, 1972: 80-81, 630; Hamelin t. I, 1973, : 76-79, 91, 92; Georges Aubin, dans *Journal d'un patriote*, 1992: 149-174; Mercier 1992: 7; *Vie litt.* t. 2 1992: 70, 417; t. 3 1996: 450; Caron-Leclerc 1998; Farina 1998: 6 et Farina 2001; Poirier 2000: 119; Saint-Yves et Poirier [2001].

⁴ Voir le fonds Galarneau pour l'inventaire des livres de la bibliothèque de l'oncle de Boucher-Belleville (Archives de l'Université Laval, n° 282).

⁵ La confusion qui existe dans les sources biographiques consultées quant à l'identité de l'auteur est due au fait que l'oncle de l'auteur s'appelait lui aussi Jean-Baptiste. *Bibliotheca Canadensis* et *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography* identifient distinctement l'oncle et le neveu, tandis que d'autres chercheurs ainsi que le *Catalogue de Langue et littérature canadiennes françaises* les confondent. N.-E. Dionne (1904) dans son *Inventaire chronologique* n'attribue

Boucher-Belleville entre au collège de Montréal en 1814 où il fait des études classiques jusqu'en 1825. Selon Louis-Philippe Audet (DBC 1972), il devient ensuite instituteur à Saint-Charles-sur-le-Richelieu, et puis professeur de philosophie au collège de Chambly d'après le journal *La Minerve* (6 septembre 1832). Alors qu'il est encore jeune enseignant, il fait paraître en 1831, à Montréal, un outil de référence grammaticale intitulé: *Nouvelle grammaire française ou l'art de parler et d'écrire correctement, rédigée d'après les meilleurs grammairiens, et la dernière édition de l'Académie française* (publié par les Presses de Ludger Duvernay⁶), qui connut plusieurs éditions dont le titre de la deuxième, revue et augmentée (1835), est *Les principes de la langue française, en deux parties, suivis des règles de la versification française* publié par l'imprimerie de Boucher-Belleville lui-même (3^e éd. 1848; 4^e éd. 1855). La réception dans *La Minerve* en fut excellente; on y recense de favorables comptes rendus et commentaires en janvier, le 23 août et le 6 septembre 1832. Voici un extrait de l'un d'entre eux:

«— Or, la production particulière à laquelle je crois devoir attirer en ce moment l'attention du public éclairé, est la grammaire française que vient de faire publier M. J. Ph. Boucher, professeur de physique⁷ au collège de Chambly. [...] Au reste, les talents et les connaissances bien connus de M. Boucher, et la situation honorable qu'il occupe dans le collège de Chambly, sont de grandes recommandations à son ouvrage qui est le premier en ce genre sorti de la plume d'un Canadien. J'apprends avec plaisir que ce même monsieur s'occupe encore de la rédaction d'une grammaire latine sur le même plan.» (Anonyme, *La Minerve*, 5 janvier 1832: 2)

Boucher-Belleville est donc perçu comme un jeune Canadien instruit, qui milite en faveur de l'avancement de l'éducation dans son pays, ayant de grands talents et la réputation d'être méthodique, clair et précis. On l'estime excellent pédagogue capable de simplifier et d'améliorer la présentation de la grammaire française. De plus, on le présente comme un innovateur: on dit de son ouvrage qu'il «est exécuté sur un plan nouveau qui, lorsqu'il sera connu, assurera à l'auteur une grande préférence de sa grammaire sur toutes les autres maintenant en usage dans nos écoles» (*La*

pas l'ouvrage à Boucher-Belleville, mais à N. Cyr. Louis-Philippe Audet (DBC t. X: 81) et la chronologie de Aubin (*Journal d'un patriote* 1992: 164) confirment que Philippe Boucher-Belleville est bien l'auteur de cet ouvrage tout comme Philéas Gagnon (*Essai de bibliographie canadienne*).

⁶ Duvernay figure parmi les 34 principaux propriétaires de journaux pour la période 1796-1848; il en fait paraître sept en français et un en anglais. (Claude Galarneau [2001])

⁷ Il semble douteux que Boucher-Belleville ait été professeur de physique; le Vice-Président du Collège Chambly, l'abbé A. O. Giroux le présente dans un autre article comme professeur de philosophie, ce qui paraît plus crédible: «Monsieur J. P. Boucher-Belleville, l'an dernier Professeur de Philosophie, se propose de commencer et de poursuivre jusqu'à la fin le premier cours: il fera voir aux élèves sa grammaire française que le public connaît déjà, et la grammaire latine qu'il a

Minerve, 5 janvier 1832). En 1832, il publie une deuxième grammaire⁸, déjà attendue par la presse, qui s'intitule *Les principes de la langue latine: en deux parties, suivis des règles de la versification latine en deux parties*.

Ces traités, clairs et succincts, remplis d'exemples pertinents et très bien conçus pour l'apprentissage du français ou du latin, illustrent la connaissance qu'a Boucher-Belleville de la grammaire, de la versification et de la langue 'correcte'. La citation que l'on trouve sur la page de titre des *Principes de la langue française* souligne bien cette caractéristique: «'Il n'y a pas de gloire à savoir la Grammaire, mais il y a de la honte à l'ignorer.' MOT D'UN HOMME D'ESPRIT». Nous pouvons déjà percevoir un lien de parenté entre ce manuel de grammaire et ce qu'on peut considérer comme un complément, soit le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes*. On se rend compte que cet auteur est engagé dans la réflexion sur la standardisation du français canadien dix ans avant la publication du *Manuel des difficultés* de Maguire; la réflexion théorique qu'il conduisait sur la langue expliquera probablement le ton posé qu'il adoptera dans la description des 'fautes'.

Après l'enseignement, Boucher-Belleville aborde le journalisme. Il écrit plusieurs articles dans les journaux de Montréal sur la religion, la politique et l'agriculture. Au cours de cette décennie, notre auteur se lie d'amitié avec l'ardent patriote Ludger Duvernay, fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1834 (Stanké, t. 3 1987: 1846), avec qui il correspond beaucoup avant la révolte des patriotes. Le 10 janvier 1835, il s'achète une imprimerie et devient propriétaire-rédacteur du journal *L'Écho du pays* fondé par Pierre-Dominique Debartzch en 1833 à Saint-Charles-sur-le-Richelieu⁹ (Beaulieu et Hamelin (1973: 76) attribuent plutôt à A. C. Fortin le titre de propriétaire-imprimeur de ce journal). Cet hebdomadaire politique endosse le point de vue des patriotes et se propose comme objectif l'avancement de la civilisation canadienne-française en favorisant chez le peuple la prise de

maintenant sous presse en deux ans.» (*La Minerve*, 6 septembre 1832)

⁸ Aubin (1992: 150) parle de trois œuvres tandis que Audet (DBC t. X: 80-81) n'en reconnaît que deux dont la première aurait connu plusieurs éditions. Nos recherches confirment les relevés du DBC, mais Audet donne erronément comme titre de la première édition celui de la deuxième (même erreur chez Aubin et *Bibliotheca Canadensis* 1867: 41).

⁹ Selon Ludwik Zubkowski: «Pour promouvoir la lutte constitutionnelle, Debartzch fonde en 1833 à Saint-Charles-sur-le-Richelieu *L'Écho du pays*, un journal d'opposition au régime gouvernemental rédigé d'abord par le Français Alfred-Xavier Rambau. D'après *le Populaire* de Montréal du 18 octobre 1837, des articles révolutionnaires ont été publiés dans ce journal. Debartzch, qui n'en est pas l'auteur, se prononce contre ces articles et refuse de maintenir son appui au journal qui cessera de paraître en 1836. Cette année-là, il crée dans le même village le périodique *le Glaneur* et il en confie la rédaction à Jean-Philippe Boucher-Belleville.» (DBC t. VII: 256)

conscience de ses propres droits¹⁰. Voici un extrait du prospectus dans lequel est expliquée la mission du journal et qui représente, selon Beaulieu et Hamelin (1973: 76), un modèle du genre:

«Nous embrasserons tout ce qui peut être utile à notre pays, tout ce qui peut servir à accélérer les progrès des lumières dans cette province malheureusement trop isolée, et à éclairer sur ses droits un peuple trop négligé, [...]. Parmi les moyens de répandre les lumières chez un peuple et d'avancer rapidement sa civilisation, le plus efficace, sans doute, et le plus nécessaire, est l'éducation; [...].» (*L'Écho du pays*, 7 mars 1835; texte déjà paru lors du lancement du journal le 1^{er} janvier 1833)

Les déclarations de principe du prospectus seront reproduites par Boucher-Belleville lorsqu'il prendra la relève du journal (en janvier 1835) afin d'illustrer à nouveau les intentions de l'hebdomadaire. L'objectif demeurera toujours l'avancement de la civilisation canadienne-française par le biais de l'éducation dans un contexte de patriotisme et de combat politique. Dans ce journal, les articles ne seront généralement pas signés, sauf quelques-uns qui le sont du prénom de 'Jean-Baptiste', mais on peut supposer que la plupart d'entre eux ont été rédigés par Boucher-Belleville.

En 1836, Boucher-Belleville lance un autre périodique dont il est le fondateur-rédacteur¹¹ selon Beaulieu et Hamelin (1973: 91), *Le Glaneur*, de type littéraire cette fois-ci, mais qui traite surtout d'agriculture. Ce périodique didactique, d'allure encyclopédique, aura une durée éphémère (jusqu'en septembre 1837)¹². Dans les déclarations de principes de son prospectus, l'éditeur annonce qu'il souhaite faire connaître ce qui «orne l'esprit, forme le cœur et le goût». Il y interdira de façon stricte tout propos ou allusion ayant trait à la politique pour ne pas entraîner de polémique qui dépasserait le cadre des objectifs proposés.

Ce journal mensuel se révélera être une source utile de précisions terminologiques et d'informations encyclopédiques; Boucher-Belleville **prendra le soin de bien expliquer des termes**

¹⁰ «C'est aux vrais patriotes que nous nous adressons, ce sont eux que nous ne cesserons d'exhorter à combattre pour la bonne cause, à maintenir vaillamment [*sic*] les intérêts d'un peuple que ses ennemis cherchent à diviser, et qui ne peut trouver que dans son union la force nécessaire pour leur résister.» (*L'Écho du pays*, 15 janvier 1835)

¹¹ «L'imprimeur-journaliste est né à Québec en même temps que l'imprimerie. Il va publier les travaux de ville, les documents de l'administration et un journal. La plupart des imprimeurs joueront ce rôle d'éditeur de journaux, de magazines et de revues, de brochures ainsi que de livres.» (Claude Galarneau [2001]). Soulignons que d'après Zubkowski, le journal aurait été fondé par Debartzch qui en aurait confié la rédaction à Boucher-Belleville (voir la note 9).

¹² «La longévité des périodiques est de un an et moins à 57%, mais 20% paraissent de 1 à 5 ans et 9% plus d'un quart de

qu'il estime inconnus de son public dans le but d'enseigner et d'enrichir son vocabulaire. Sous la chronique intitulée «Mélanges», on trouvera non seulement l'étymologie des mois de l'année, mais aussi des développements historiques savants. Sous la chronique «Agriculture», l'auteur donnera les définitions de termes appartenant à des champs lexicaux particuliers, comme par exemple celui des ustensiles de laiterie (*Le Glaneur*, janvier 1837: 20). Par ailleurs, on y rencontrera des titres invitant à croire que l'on traitera d'aspects linguistiques, comme par exemple ceux de «Patates ou Pommes de terre» (ibid., mars 1837: 53), «Coqs d'Inde ou Dindons» (ibid., mars 1837: 56), ou encore «Rutabaga ou navet de Suède» (ibid., mai 1837: 84), sans que soit nécessairement éclaircie la question de l'alternative lexicale proposée. On notera également l'emploi de canadianismes dans le journal, comme, par exemple, *sucre du pays*, *sucre d'érable* (ibid., juin 1837: 106), ou encore *gadelle* (ibid., août 1837: 131). Selon Audet (DBC t. X: 80), c'est sous le pseudonyme «Jean-Paul Laboureur» que Boucher-Belleville lui-même publiera des articles sur les techniques agricoles modernes¹³.

Les recherches aux Archives nationales du Québec sur lesquelles repose la chronologie biographique de Boucher-Belleville qui ont été effectuées par Aubin (*Journal d'un patriote*, 1992: 149-174) constituent une partie de nos données pour ce qui touche la dimension historique. Ce dernier indique que, lors des années difficiles de 1837-1838, Boucher-Belleville sera pris dans le tumulte des troubles de l'insurrection des patriotes et qu'il participera à des réunions contre des mesures, perçues comme injustes, prises par le gouvernement britannique. Pour éviter des représailles, Boucher-Belleville tentera de s'exiler aux États-Unis, mais il sera arrêté et emprisonné pendant sept mois à Montréal. C'est au cours de son emprisonnement, commencé le 7 décembre 1837 pendant la première insurrection des patriotes, qu'il rédigera d'importantes notes sur l'histoire politique du pays dans son *Mémoire d'un prisonnier politique*¹⁴ où il décrit de façon réaliste la vie des prisonniers politiques. Dans un extrait de ce journal, Boucher-Belleville exprime son profond ressentiment quant à l'oppression et la domination anglaise:

siècle. (Claude Galarnau [2001])

¹³ Bernard Vinet (1974: 128), Jean-Paul Bernard et Danielle Gauthier (DBC, t. VII, 1988: 374) signalent, plus plausiblement d'ailleurs, que ce pseudonyme est utilisé par Amury Girod (cultivateur, auteur et patriote) qui contribua, entre autres, à *L'Écho du pays*, au *Glaneur* et qui assumera avec Boucher-Belleville la fonction de secrétaire de l'assemblée de mouvements populaires à Saint-Charles-sur-Richelieu.

¹⁴ Titre original du document d'archives que représente le journal de Boucher-Belleville sur les événements politiques de 1837 au Canada.

«Soixante-dix-sept ans de domination anglaise en Canada avaient été soixante-dix-sept ans d'oppression. La peur seule avait quelquefois arraché de légères concessions aux tyrans avec d'amples promesses d'un meilleur gouvernement pour l'avenir. Ces promesses furent si belles en 1775 et en 1812 que le peuple trop crédule de ce pays n'hésita pas à prendre les armes pour repousser les cohortes qui lui apportaient la liberté, des droits égaux et des institutions électives.» (Reproduit par Aubin, dans *Journal d'un patriote* 1992: 15)

Peu après sa libération, en 1838, Boucher-Belleville devient le premier rédacteur du journal politique, littéraire et économique *L'Aurore des Canadas* (Beaulieu et Hamelin 1973: 100), à partir du 15 janvier 1839, et ce, jusqu'en 1845. Ce journal aura pour mission de rendre service aux concitoyens; Boucher-Belleville sera toutefois critiqué lorsqu'il tempérera sa position face au clergé (dont il avait dénoncé la conduite scandaleuse en 1837-1838), à la recherche d'un rétablissement de la paix et d'un équilibre social. Après son départ du journal, Boucher-Belleville accepte le poste de secrétaire du département d'Éducation à Montréal vers 1850. On estime que c'est à cette époque qu'il travailla à la rédaction et à la publication de son dictionnaire.

En résumé, on dit que Boucher-Belleville était bien de son siècle. Habillé élégamment, ses amis le traitaient de philosophe; il se révèle être soucieux d'éclairer et de faire avancer la civilisation par l'éducation des gens du peuple, en diffusant les techniques modernes et en tentant de développer le goût pour la littérature et la poésie. Pédagogue, il le sera aussi dans les propos sur la langue que nous mettrons en évidence plus loin. Boucher-Belleville était un homme engagé politiquement, progressiste, investi de la mission de patriote, luttant contre l'establishment gouvernemental britannique de son époque. Son combat, qui le mène à prendre les armes, révèle toute la profondeur de son engagement. C'est avec Louis-Joseph Papineau qu'il propose d'établir un type de gouvernement qui marquerait le début d'une souveraineté. Journaliste, possédant des connaissances linguistiques fines, il devient un porte-parole important dans l'arène politique à l'époque de la rébellion des patriotes; il témoignera du sort injuste qu'on a infligé aux prisonniers politiques pendant leur incarcération.

Boucher-Belleville, qui a déjà fourni des outils de correction grammaticale lorsqu'il était professeur, **conduira discrètement à travers son dictionnaire, une réflexion sur la qualité de la langue.** Quoiqu'on l'ait rattaché au mouvement puriste, ce pédagogue se distingue idéologiquement par sa motivation sociopolitique, à savoir une volonté de protéger la langue française contre la menace de l'invasion anglaise après la Conquête. Le poste de secrétaire qu'il occupera au

département d'Éducation en fin de carrière et ses publications confirment l'intérêt que portait Boucher-Belleville à la langue et à l'éducation. Son œuvre illustre cet engagement dans une action sociale visant à la promotion culturelle et linguistique de la collectivité à laquelle il appartenait.

2.1.2 Présentation des composantes de l'ouvrage

Le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes* se présente de façon **anonyme**, mais pas pour les mêmes raisons, nous semble-t-il, que celles qui ont été évoquées dans le cas de Thomas Maguire. La première question qui vient à l'esprit est de savoir pourquoi Boucher-Belleville a choisi de ne pas signer son dictionnaire après avoir reçu une excellente réception pour ses deux traités de grammaire et un grand appui de la presse? Nous avons retenu deux explications possibles. Tout d'abord, cette pratique était courante chez les journalistes de cette époque. Deuxièmement, on peut supposer que Boucher-Belleville éprouvait une certaine crainte à assumer ouvertement sa critique de la langue du Canada français. Cette seconde hypothèse nous a été confirmée comme étant réelle par l'historien Claude Galarneau¹⁵.

Puisque ce répertoire correctif est le deuxième sur le marché canadien, il est pertinent de se demander en quoi il diffère du *Manuel des difficultés* de Maguire. Nous avons observé que la taille de la nomenclature est presque identique à celle du *Manuel* de Maguire lequel comptait 636 entrées dans les deux composantes principales de l'ouvrage et 123 'mots barbares' recensés avec leur correspondant français sous forme de liste en annexe; à première vue, on ne s'attendait pas à trouver autant d'entrées chez Boucher-Belleville (682 entrées) puisque le format du dictionnaire est réduit. En comparant la liste des entrées de ces deux sources, nous nous sommes rendu compte que la nomenclature de Boucher-Belleville était originale par rapport à celle de Maguire. Nous n'avons trouvé qu'une petite portion d'entrées communes aux deux auteurs, soit 13% de la totalité des entrées, ou plus précisément, 91 mots vedettes. On trouvera dans l'Encadré 2 le relevé des mots qui sont communs aux deux sources.

¹⁵ Claude Galarneau nous confirmait (août 2000) que l'anonymat rencontré dans les publications canadiennes s'explique par deux craintes: d'une part, celle du clergé, et, d'autre part, celle des Anglais comme peuple conquérant pour la période de 1793-1815. Le répertoire des nombreux pseudonymes compilé par Vinet (1974) est une preuve témoignant de cette peur. Voir aussi du même auteur: *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle* (1966) et *La France devant l'opinion canadienne* (1972). Nous en profitons pour remercier le chercheur Claude Galarneau pour l'article et le livre qu'il nous a donné sur l'histoire de l'imprimé au Québec et l'entrevue qu'il nous a gentiment accordée.

Encadré 2: Liste des 91 entrées communes à Boucher-Belleville (1855) et à Maguire (1841)

<i>Abrier</i>	<i>broussailler</i>	<i>dégradé</i>	<i>fortuné</i>	<i>par</i>
<i>aller (s'en)</i>	<i>butin</i>	<i>délivrer un discours</i>	<i>fraîche</i>	<i>parfait (au)</i>
<i>ambre</i>	<i>cabrouet</i>	<i>démancher</i>	<i>fricot</i>	<i>payer</i>
<i>arêche</i>	<i>cajeu</i>	<i>désolé</i>	<i>gigier</i>	<i>picote</i>
<i>argens</i>	<i>calimaçon</i>	<i>dessous</i>	<i>goailler</i>	<i>pire (au)</i>
<i>auparavant</i>	<i>caneton</i>	<i>dessus</i>	<i>gracieusement</i>	<i>planche</i>
<i>avec</i>	<i>castonade</i>	<i>dinde</i>	<i>grocerie</i>	<i>pochetée</i>
<i>bagouler</i>	<i>catin</i>	<i>dîner avec</i>	<i>ici</i>	<i>résolu</i>
<i>balier</i>	<i>champlure</i>	<i>disputer</i>	<i>maçonne</i>	<i>savater</i>
<i>blackbowl</i>	<i>chaque</i>	<i>ébouriflé,</i>	<i>marier</i>	<i>secoupe</i>
<i>blague</i>	<i>clairer</i>	<i>écureu</i>	<i>matin</i>	<i>soir (hier au)</i>
<i>blé d'Inde</i>	<i>couple</i>	<i>éduquer</i>	<i>mauvaise</i>	<i>théthière</i>
<i>bombarde</i>	<i>couvert</i>	<i>embarquer</i>	<i>mégard (par)</i>	<i>toast</i>
<i>bordée de neige</i>	<i>cracker</i>	<i>ennuyeux</i>	<i>moindrement</i>	<i>trotte (bonne)</i>
<i>bossier</i>	<i>cranques</i>	<i>étanche</i>	<i>mondaine (orge)</i>	<i>usurier</i>
<i>brasse-corps</i>	<i>culotte</i>	<i>étouffée</i>	<i>nayeau</i>	<i>voyage</i>
<i>braye</i>	<i>débarquer</i>	<i>excuse (demander)</i>	<i>observer</i>	
<i>brayer</i>	<i>décesser</i>		<i>office</i>	
<i>brin</i>	<i>dedans</i>	<i>fard</i>	<i>pacant</i>	

Quelle conclusion peut-on tirer de cette comparaison? L'originalité de la nomenclature de notre auteur suggère peut-être que celui-ci ne connaissait pas l'ouvrage de Maguire, tout comme ce dernier ne semblait pas connaître la grammaire de Boucher-Belleville¹⁶. On verra dans notre analyse de la partie liminaire que Boucher-Belleville ne fait pas mention du *Manuel des difficultés* et qu'il précise faire un type d'ouvrage nouveau. Y aurait-il eu à l'époque, entre les villes de Montréal et de Québec, une telle méconnaissance de ce qui se publiait? On doit cependant admettre qu'il existe une grande ressemblance entre la présentation expéditive des *Mots barbares et dénaturés, usités chez le peuple, avec leur corrigé*, de Maguire, et l'approche corrective simplifiée de Boucher-Belleville.

¹⁶ Cette hypothèse n'est pas aussi plausible que nous l'aurions cru car l'oncle de Boucher-Belleville connaissait Maguire et on trouve dans le livre de Galarnau (1988) la mention de Maguire et de Boucher-Belleville dans un contexte semblable.

Quant au type de lexique recensé, on rencontre chez ce dernier peu de mots d'origine anglaise (malgré sa dénonciation de l'anglicisme) et aucun d'origine amérindienne. Boucher-Belleville répertorie des archaïsmes, des dialectalismes et surtout le vocabulaire de la langue courante et familière. On constate qu'il n'inclut dans son *Dictionnaire des barbarismes* qu'un seul des mots critiqués par Jérôme Demers dans sa réplique à Maguire, soit *fricot*, tandis que *atoca*, *carriole*, *croustillant*, *fringale*, *gadèle* et *poudrerie* (pour n'en nommer que quelques-uns) ne sont pas signalés en tant que 'fautes'. Est-ce tout simplement un hasard ou bien Boucher-Belleville préférerait-il se tenir à l'écart de toute controverse? Ou encore, acceptait-il certains néologismes canadiens, comme c'est le cas du mot *gadelle* qu'on trouve sous sa plume de journaliste dans *Le Glaneur* (août 1837: 131)?

Que peut-on dire par ailleurs à propos du titre qui, rappelons-le se lit, comme suit: *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification*? Ce titre est relativement bref (pour son époque); il précise nettement, d'une part, que les termes recensés sont ceux de «ce pays» et, d'autre part, qu'ils appartiennent à la classe de mots «ordinaires»¹⁷. En fait, il y a quatre éléments à retenir: l'emploi du terme *dictionnaire*, une référence à la typologie des fautes recensées, à savoir les *barbarismes* et les *solécismes*¹⁸, une référence à leur appartenance géographique, à savoir le Canada, et une référence d'ordre fréquentiel à l'usage pris en compte, à savoir celui des termes ordinaires, ceux qui reviennent le plus souvent. L'ouvrage est écrit «pour les ignorans» qui ne possèdent pas de dictionnaire (mais qui étrangement «savent la grammaire»), et il est conçu dans le but que la langue «s'épure, se répande et vive»:

«Quelqu'un me reprochera-t-il d'avoir inséré dans ce Dictionnaire des expressions et des mots trop notoirement vicieux, je leur répondrai dans le langage de l'Évangile, que "ce ne sont pas ceux qui sont sains qui ont besoin de médecin, mais les malades," en d'autres termes que je n'écris pas pour les savans, mais pour les ignorans. J'écris surtout pour ceux qui n'ont pas un bon dictionnaire à consulter.» (Boucher-Belleville 1855: V)

¹⁷ Voici comment Bescherelle (1847: 711) définit le sens du terme *ordinaire*: «- Syn. comp. ORDINAIRE. COMMUN. VULGAIRE. TRIVIAL. Le fréquent usage rend les choses ordinaires, communes, vulgaires et triviales; mais *trivial* dit quelque chose de plus usité que *vulgaire* qui, à son tour, enchérit sur *commun*, comme celui-ci sur *ordinaire*. *Ordinaire* est d'un usage plus marqué pour la répétition des actions; *commun*, pour la multitude des objets; *vulgaire*, pour la connaissance des faits; et, *trivial*, pour la tournure du discours. Dans le sens où ces mots se disent par rapport au mérite des choses, ils ont aussi leur gradation. Ce qui est *ordinaire* n'a rien de distingué, ce qui est *commun* n'a rien de recherché, ce qui est *vulgaire* n'a rien de noble, ce qui est *trivial* a quelque chose de bas». Compte tenu du fait que le titre comprend déjà les termes de *barbarismes* et de *solécismes* qui renvoient à l'idée d'écarts à éviter, il faut comprendre que Boucher-Belleville entend par l'emploi du terme *ordinaires* ce qui est 'courant'.

¹⁸ Rappelons que les sources dictionnaires françaises ne s'accordent pas toutes pour définir *barbarisme* et *solécisme* de la même façon, voir discussion dans le chapitre 1 (sous 1.2.2.3) *Termes correctifs techniques*.

Ce répertoire est de facture très simple comparativement au *Manuel des difficultés* de Maguire, il comprend deux composantes, à savoir une introduction (p. III-VI) suivie d'un dictionnaire ordonné alphabétiquement (p. 1-23).

- *Introduction*

Boucher-Belleville, à l'inverse de Maguire, s'emploie à présenter son dictionnaire dans une introduction, ce qui ne signifie pas que l'ouvrage soit davantage complet, mais il est cette fois-ci **achevé**. C'est le premier paragraphe de l'introduction qui servira d'avertissement préalable. L'auteur paraît craindre la réception qu'on pourrait réserver à son ouvrage «d'un genre nouveau»; avant de l'introduire véritablement, il prend soin de prévenir ses lecteurs. Boucher-Belleville ne fait pas mention, comme on l'a dit plus haut, du *Manuel des difficultés* de son prédécesseur Thomas Maguire qui, contrairement à ce dernier, ne semble pas avoir envisagé cette éventualité au moment de publier. Par ailleurs, Boucher-Belleville voulait-il s'attribuer la paternité de ce nouveau genre lexicographique, comme il l'annonce lui-même?

«En donnant au public ce petit Dictionnaire des Barbarismes et des Solécismes les plus ordinaires en ce pays, je ne me dissimule pas que cet ouvrage, d'un genre nouveau, sera accueilli par un grand nombre avec défaveur, les uns parce qu'ils croiront qu'il est propre à montrer aux étrangers jusqu'à quel point la langue de Fénelon [*sic*] et de Lamartine s'est déjà corrompue en Canada, les autres parce qu'ils trouveront qu'on parle et qu'on écrit assez bien *comme cela*. Des personnes instruites mêmes, qui n'ont eu que peu de rapports avec le peuple, surtout celui des campagnes, pourront croire que, pour *enrichir* mon Dictionnaire, j'ai été chercher des Barbarismes chez les Micmacs et les Abénaquis.» (Boucher-Belleville 1855: III-IV)

L'auteur communique peut-être, par cette précaution, qu'il avait pris note de la polémique qu'avait suscitée le *Manuel des difficultés* (ce qui expliquerait peut-être le fait qu'il n'a pas signé son ouvrage). Il pose dans cette introduction deux questions importantes, la première étant celle de l'image de la langue qui sera communiquée aux étrangers, et la deuxième, celle de la perception des «personnes instruites». Il prévient ses lecteurs de la réception négative que pourrait recevoir son livre, mais c'est avant tout sa propre inquiétude quant à l'anglicisation du français au Canada qu'il invoque pour justifier sa démarche corrective:

«Entourés de tous côtés par des peuples parlant la langue anglaise, mêlés à une population venue des îles britanniques, parlant ou balbutiant nous-mêmes cette langue de Swift et de Fennimore Cooper, il est impossible que notre idiôme n'en ait pas souffert. Aussi les anglicismes abondent-ils dans le français que nous parlons: tellement que, si nous n'y mettons ordre, bientôt, sans parler encore anglais et tout en croyant nous exprimer en français, nous parlerons un langage qui ne sera ni l'anglais ni le français; tout comme nos ancêtres croyaient s'énoncer en gaulois, ou en latin lorsqu'ils ne parlaient qu'un jargon qu'on a appelé la langue romane.» (Boucher-Belleville 1855: IV)

Chantal Bouchard a observé dans sa recherche l'émergence de cette inquiétude au milieu du XIX^e siècle, ce qui correspond à l'époque de la publication du dictionnaire de Boucher-Belleville:

«Les Canadiens, pour leur part, ne semblent guère avoir conscience de l'écart linguistique qui commence à se creuser avec la France et il faut attendre le milieu du XIX^e siècle pour qu'apparaissent les premières inquiétudes. Ces inquiétudes seront du reste centrées, dès le début, sur la contamination par l'anglais; les autres écarts, phonétiques, lexicaux, sont ou bien ignorés – ce qui doit être le cas pour la majorité –, ou bien tenus pour être de peu d'importance, voire légitimes.» (Chantal Bouchard 1998: 67)

Boucher-Belleville présente ensuite l'objectif de son dictionnaire qui est celui de recenser certains types de «barbarismes» et de «solécismes» en excluant ceux qui ont leur source dans le mauvais emploi d'un pronom, d'un temps verbal, du genre des mots et des fautes de prononciation:

«[...] j'ai évité généralement d'insérer les Barbarismes et les Solécismes qui ont leur source:
1° dans le mauvais emploi d'un pronom; [...]
2° dans le régime donné à une conjonction; [...]
3° dans le genre donné à un nom; [...].
Je n'ai pas, non plus, généralement signalé les Barbarismes qui naissent de la mauvaise prononciation des mots [...].» (Boucher-Belleville 1855: V-VI)

Il y a donc une volonté de distinguer cet ouvrage d'un manuel des difficultés de la langue et c'est ce qui expliquerait pourquoi l'auteur perçoit son œuvre comme originale. C'est probablement son métier de journaliste et d'instituteur qui lui aura fourni l'occasion de se créer une liste originale de locutions fautives usitées au Canada. À la toute fin de son introduction, Boucher-Belleville invite la critique à se prononcer sur son ouvrage¹⁹.

¹⁹ «Cependant, loin de craindre la critique, je la sollicite. Des personnes compétentes l'en jugeront peut-être digne. Cette critique tournera sans doute au profit de notre langue; et que désiré-je autre chose, sinon qu'elle s'épure, se répande et vive?» (Boucher-Belleville 1855: VI)

• *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes*

Cette partie, qui constitue le corps du recueil, consiste dans une liste de mots considérés comme fautifs et pour lesquels est donné, dans la plupart des cas, le correspondant en français de référence. L'approche lexicographique simplifiée de Boucher-Belleville ne permet pas toujours de bien saisir la motivation derrière chacune des corrections apportées, mais elle offre l'avantage d'une consultation plus aisée que dans le cas du *Manuel de difficultés*. Un parcours rapide des mots vedettes de l'ouvrage ne nous a pas permis de déceler une seule erreur quant à leur classement alphabétique, lequel était fluctuant chez Maguire.

Boucher-Belleville, qui a choisi comme appellation générique de son ouvrage celle de *dictionnaire*, fait le choix de ce terme parce qu'il donne une liste alphabétique de mots à corriger avec, en accompagnement, une proposition de remplacement²⁰. Ce qui surprend est le peu d'ampleur de ce dictionnaire: un opuscule contenant 682 entrées et qui ne compte que 23 pages. Toutefois, il ne faut pas oublier que, pour la période de 1764-1820, il n'y a que le quart des publications qui comptent plus de 50 pages (Galarneau [2001]). Cette concision s'explique par le fait que Boucher-Belleville utilise un métalangage simple et qu'il ne fait presque pas de commentaires sur chacun des mots vedettes.

Commençons d'abord par dire un mot sur la présentation des entrées. Boucher-Belleville ne met pas en évidence, autant que les autres lexicographes de l'époque, les mots d'entrée; il se contente de décaler légèrement vers la gauche le mot vedette sans lui attribuer d'autres caractéristiques. Plus importante est la question du traitement de ces entrées: qu'observe-t-on à ce propos? Boucher-Belleville a deux façons de faire. La première façon, qui est de loin la plus fréquente, consiste à **fournir un ou plusieurs équivalent(s) en français de référence**, mais sans insister sur la dimension 'française' du correspondant donné. Voici quelques exemples qui illustrent cette approche:

²⁰ On définit à cette époque de la façon suivante le terme *dictionnaire*: «- Syn. comp. DICTIONNAIRE, VOCABULAIRE, GLOSSAIRE. Le *vocabulaire* ne comprend que des nomenclatures sans explication, et peut n'être qu'alphabétique; le *glossaire* ne comprend que des séries de mots peu connus; le *dictionnaire* donne les mots alphabétiquement et les explique.» (Bescherelle 1847: 986)

- s. v. *bombarde*: «Bombarde *pour* guimbarde, trompe.»
- s. v. *chalit*: «Chalit *p.* bois de lit.»
- s. v. *noirceur*: «Noirceur *p.* obscurité.»
- s. v. *paroli*: «*p.* parler, manière de parler, accent.»
- s. v. *tuque*: «Tuque *p.* bonnet de laine.»

Dans les autres cas, qui représentent une proportion beaucoup moins importante, Boucher-Belleville se sert de techniques variées. Une des formules consiste à inclure **un élément de définition concernant le terme proposé** comme alternative au particularisme canadien, sans doute parce que l'auteur l'estimait inconnu de ses lecteurs, comme dans les cas de *croît* (s. v. *écroit*), de *désobligeante* (s. v. *sulky*) et de *beurette*. Dans ce dernier cas, par exemple, Boucher-Belleville ressent le besoin de définir *tartine* sous le vocable *beurette*: «Beurette *p.* beurrée, tartine – *morceau de pain recouvert de beurre.*».

Selon une deuxième formule, le lexicographe définit le mot d'entrée pour en rectifier le sens, comme sous les vocables *ruelle de veau* et *voiturier*, ici donnés comme exemples:

- s. v. *ruelle de veau*: «*p.* rouelle de veau – *tranches rondes*. Ruelle *signifie* une petite rue.»
- s. v. *voiturier*: «*p.* charron. Un *voiturier est* celui qui conduit une voiture.»

En troisième lieu, l'auteur définira à la fois le mot d'entrée et le terme proposé, comme dans les exemples suivants:

- s. v. *cocotier*: «Cocotier *p.* coquetier – *petit vase pour manger des œufs à la coque*. Cocotier *est le nom d'un arbre.*»
- s. v. *tourtière*: «Tourtière *p.* tourte – *sorte de pâtisserie fermée et remplie de viandes, etc*. Tourtière *est l'ustensile de cuisine dans lequel on fait cuire une tourte.*»

On a parfois remarqué que Boucher-Belleville, au lieu de donner un équivalent, propose un syntagme ou un énoncé complexe. On peut se demander pourquoi. Est-ce par simple ignorance du terme exact en français, comme dans le cas de *meublier*, où il aurait pu suggérer *ébéniste* (voir ci-dessous), ou encore est-ce parce qu'il n'existe pas d'équivalent français, comme cela paraît être le cas de *aveindre*? Les exemples suivants illustrent cette tendance:

- s. v. *aveindre*: «Aveindre *p.* tirer une chose d'où elle était serrée.»
- s. v. *embobinée*: «(Personne bien) *p.* bien vêtue pour se garantir du froid.»
- s. v. *meublier*: «Meublier *p.* menuisier qui fait des meubles.»
- s. v. *tisserane*: «Tisserane (Une) *p.* femme qui fabrique des étoffes de fil, de laine, etc. *Il y a le s. m. tisserand.*»

Sur le plan stylistique, il arrivera à Boucher-Belleville de substituer des emplois relativement savants à des mots qui appartiennent à la langue orale, comme on peut le voir sous les vocables *blé d'Inde à balai*, qui est remplacé par *sorghe*, [*être en*] *gribouille* par [*être en*] *mésintelligence avec quelqu'un*, [*chanter*] *pouille* par *dire des injures grossières*. Ainsi, le lexicographe préférera, pour éviter l'emploi d'un terme canadien, proposer une périphrase, ce qui montre la limite de la méthode; cette approche sera reprise, entre autres, par Sylva Clapin dans *Ne pas dire mais dire* (1913)²¹.

Poursuivons cette analyse sur un autre plan, à savoir celui du rapport entre les intentions de l'auteur et sa pratique lexicographique générale. Nous avons observé un certain décalage entre ce que l'auteur se proposait de faire dans la partie liminaire et ce qu'il recense réellement. C'est ainsi que plusieurs faits de prononciation, qui ne devaient pas être pris en compte selon l'introduction, sont traités dans le texte²². C'est le cas de: *caneçon* (pour *caleçon*, cas d'assimilation, Juneau 1972: 175) *carnas*, *cartron*, *cavreau*, *chardron* (épenhèse, Juneau 1972: 205), *cotil* (pour *coutil*, Juneau 1972: 21), *écureu* et *chevreu* (*p. écureuil* et *chevreuil*, anciennes prononciations, Juneau 1972:174; réfection de la prononciation du singulier d'après celle du pluriel, DHFQ 1998: 1990), *flau* (*p. fléau*, Juneau 1972: 114), *fosset* (*p. fossé*, prononciation du *t* finale, Juneau 1972: 191), *matéreaux* (*p. matériaux*, hypercorrection, Juneau 1972: 70), *plurésie* (*p. pleurésie*, fermeture du *oe* inaccentué en *u* à l'intérieur de mot, Juneau 1972: 26), etc. Dans certains cas, Boucher-Belleville souligne d'ailleurs lui-même le fait qu'il s'agit de faits de prononciation (s. v. *avis* et *tourne-avis*).

En raison du caractère limité de l'ouvrage, on a pu, à première vue, croire que Boucher-Belleville n'apporterait pas grand chose de neuf. Mais au contraire, il introduit une nouvelle nomenclature. Son approche est posée, il ne juge pas défavorablement la langue qu'il corrige, il respecte les locuteurs

²¹ Voir Saint-Yves [2001]

²² Nous renvoyons à Marcel Juneau (1972), *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec*, pour situer ces faits de langue.

qui l'utilisent. Et, ce qui est peut-être encore plus important, il possède une compétence évidente à propos de la langue, puisque ses contributions savantes ont été reconnues à l'époque. On voit ainsi se **dessiner un souci pédagogique et didactique. Au lieu de seulement condamner, cet auteur passe à un deuxième niveau qui est celui d'enrichir le vocabulaire de ses destinataires.**

Ouvrons ici une parenthèse pour parler de la place que prennent les emprunts à l'anglais dans la nomenclature. On n'aura pas tort de se demander si la proportion des emprunts coïncide avec ce que l'introduction annonce de façon inquiétante à propos de l'infiltration de l'anglais dans la langue française au Canada. Nous observons qu'il y a effectivement une distorsion entre ce qu'on avait annoncé et ce que contient la liste des 'fautes'. Sur 682 mots vedettes, 45 sont marqués comme étant des emprunts à l'anglais, identifiés par l'une des appellations suivantes: *anglicisme, mot anglais ou corruption de mot anglais*. Il s'agit là d'un pourcentage somme toute minime de mots de l'ordre de 6%.

Lorsqu'on analyse de plus près la nomenclature, on rencontre une trentaine d'anglicismes supplémentaires qui ne sont pas marqués comme tels, par exemple sous les vocables: *appointment, appointer, argens, billet promissoire, bully, cab, casuelle, change, clairer, confort, contemplation, contempler, consentir un acte, conséquence, coucher par écrit, cracker, dégradé, délivrer un discours, drill, grocerie, mahogany, office, patente, porcopic, punch, situation (avoir une), support, s'objecter, supporter, turbenthine, visitation...*

Le rédacteur ne les aurait-t-il pas reconnus, ou bien n'a-t-il précisé le statut des anglicismes que de façon occasionnelle, sans chercher à les souligner? Que Boucher-Belleville ait oublié de souligner ces anglicismes indique peut-être qu'il ne les connaissait pas très bien (mais cela ne nous paraît pas très plausible puisqu'il avait été formé par un professeur qui maîtrisait plusieurs langues), ou encore qu'il n'a simplement pas été systématique dans son identification. Puisque l'ouvrage est un répertoire de fautes, le terme *anglicisme* qu'ajoute Boucher-Belleville pour qualifier certains particularismes servirait-il d'indication complémentaire ayant pour fonction d'alerter le lecteur à propos de la valeur particulièrement négative de ces emprunts? Toujours est-il que la plupart des mots recensés dans l'ouvrage ne sont pas des emprunts à l'anglais même si l'introduction préparait à un autre type d'inventaire de mots à corriger. D'après notre évaluation sommaire, au maximum une

centaine des entrées portent sur des cas d'emprunts à l'anglais (qu'ils soient soulignés ou non par l'auteur) soit une proportion d'environ 15 % de la nomenclature.

Cette inquiétude à propos des anglicismes révèle une perception de la langue canadienne qui ne coïncide pas avec le vocabulaire archaïsant, dialectal, familier ou populaire que Boucher-Belleville relève dans son dictionnaire. Mais pourquoi donc indiquer que la menace de l'anglais met en péril la qualité de la langue française lorsqu'on ne corrige qu'un faible pourcentage de ce qui avait été annoncé comme la cause principale de la détérioration du français au Canada? Est-ce tout simplement par absence de recherche, de vérification, par simple préjugé facile? La préoccupation de Boucher-Belleville est-elle uniquement celle des anglicismes ou bien s'étend-t-elle aux aspects du français familier et populaire?

Boucher-Belleville dissimulerait-il l'ensemble des corrections langagières qu'il entreprend de faire sous le voile de 'l'anglicisme' afin de ne pas avoir à afficher une position qui serait plus difficile à défendre, soit celle du rejet du parler populaire? Ne trouverait-on pas ici une première manifestation d'une tendance qui marquera la tradition puriste, à savoir que l'anglicisme est la cause principale des écarts entre le Canada et la France? Voilà autant de questions auxquelles nous n'avons pas trouvé de réponses. Il n'en demeure pas moins que cet aspect est important à élucider si l'on veut établir clairement la genèse de cette tendance à mettre l'accent sur les anglicismes, dans le débat sur la question de la qualité de la langue.

2.1.3 Réception et portée de l'ouvrage

«Is a remarkable work and very useful. It was entirely a want in Canada. In filling up the gap the anonymous lexicographer has accomplished a meritorious task. – *L'Avenir*.»
(Reproduit dans *Bibliotheca Canadensis* 1867: 41)

Henry Morgan cite et traduit un commentaire favorable tiré du journal *L'Avenir* à propos du dictionnaire de Boucher-Belleville (mais nous n'avons pu retracer l'original de ce texte). Il faut dire que cet éloge n'est pas surprenant puisque Boucher-Belleville apportait occasionnellement sa

contribution à ce journal, mais ce, de façon anonyme²³. À part cela, nous savons très peu de chose sur la réception de cet ouvrage. Clapin n'en dit rien dans sa bibliographie canadienne (BibCan). Connaissait-il ce dictionnaire? On peut se demander en outre à partir de quel moment il sera connu à Québec. Parmi les auteurs de notre corpus, il n'y a que Dionne (1904) qui cite en toutes lettres le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes* parmi les sources métalinguistiques qu'il a consultées, en ne reconnaissant pas la paternité de cet ouvrage à Boucher-Belleville mais plutôt au révérend N. Cyr dans son *Inventaire chronologique* (voir l'Annexe 22).

On peut faire l'hypothèse que c'est le ton du dictionnaire qui l'a protégé de la critique et qui aurait évité la controverse qu'a dû affronter Maguire. Le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes* sert tout de même de référence au révérend James Roy, érudit canadien né à Montréal et collaborateur au journal *Canadian Illustrated News*, qui écrit:

«On two pages of a little dictionary of French-Canadian barbarisms and solecisms, I counted ten anglicisms in 68 words, and on another page of 30 words there are six anglicisms. These appear in the field of manufactures, law, and legislation, mental processes and religion, commerce and social life. Under the head of manufactures are *bogué, cap*, both the head and the gun, *cracker, drill* for *coutil, factorie, pumps, servir apprentissage, for faire, &c., stage* and *sulky*.» («The French Language in Canada», le 27 octobre 1877: 259)

C'est donc sur Boucher-Belleville que s'appuie Roy pour démontrer l'infiltration d'anglicismes dans la langue; ce faisant, Roy accorde à ce petit dictionnaire une certaine importance et il ne met pas en question son contenu. Signalons en outre, qu'aucun des témoignages des visiteurs au Canada à cette époque, ne fait mention de cette source métalinguistique (Caron-Leclerc: 1998).

Au début du siècle, James Geddes (1902: 311) mentionne rapidement la publication de trois ouvrages inspirés du *Manuel des difficultés* de Maguire dont l'un était d'un auteur anonyme; c'est sans doute à celui de Boucher-Belleville qu'il se référait. À une époque plus récente, Gaston Dulong (1966: 13) le recense aussi; par la suite, les linguistes Louis Mercier (1992: 7) et Annick Farina (1998: 6) en parleront succinctement dans leur thèse respective. Il faut dire que ce recueil s'inscrit dans le mouvement de correction qui prend forme à cette époque; le *Dictionnaire des barbarismes et*

²³ Nous possédons une série d'articles anonymes tirés de ce journal qui ont été identifiés, selon Georges Aubin, par une note manuscrite d'Amédée Papineau comme étant de Boucher-Belleville.

des solécismes semble plutôt complémentaire aux autres sans avoir, à première vue, de personnalité marquée.

2.1.4 Bilan

Ce petit recueil alphabétique, qui contient près de 700 barbarismes et solécismes, est destiné à un public non-scolarisé dans le but de l'aider à corriger sa langue. L'ouvrage, anonyme, a été attribué à Jean-Philippe Boucher-Belleville, professeur, auteur de grammaires, patriote, journaliste et rédacteur-fondateur de quelques journaux à visées didactiques dans lesquels on remarque un vif intérêt pour le développement du vocabulaire français. Contrairement à Maguire, l'auteur évite les formulations émotives et les condamnations outrancières; il se contente de proposer, sans saute d'humeur, des équivalents français en remplacement des fautes qu'il relève. Sur ce plan, le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes* représente une approche corrective distincte de celle de Maguire, qui se développera en parallèle au cours du XIX^e siècle.

2.2 Analyse du point de vue de la position idéologique de Boucher-Belleville

2.2.1 Les affirmations explicites directes concernant la norme

Les affirmations explicites sont rares, exception faite du titre. Ce n'est que de façon indirecte que nous apprenons la position normative de Boucher-Belleville. La citation qui suit permet toutefois de comprendre que, selon l'auteur, le français du Canada ne doit pas s'éloigner de l'usage de France, qui doit demeurer intact:

«J'ai plus d'une fois interrompu et repris cette tâche désagréable, et je l'aurais sans doute, à la fin, tout à fait abandonnée, si quelques-uns de mes concitoyens, jaloux de conserver intact le dépôt de cette belle langue, que nos pères apportèrent ici avec eux de la vieille France, ne m'avaient conjuré de la poursuivre. (Boucher-Belleville 1855: IV-V)

On aurait pu s'attendre à ce que l'auteur exprime clairement, dans la présentation du dictionnaire, son orientation normative en précisant qu'il s'est appuyé sur des sources métalinguistiques françaises; puisqu'il s'était donné une bonne base pour sa correction. Pourtant, Boucher-Belleville ne mentionnera nulle part qu'il s'est servi du *Dictionnaire de l'Académie* ou de tout autre dictionnaire

français. Telle n'avait pas été l'approche de Boucher-Belleville, pour ce qui est de son traité de grammaire, là où il indiquait qu'il s'était servi du *Dictionnaire de l'Académie* dans le titre même de sa *Nouvelle grammaire française* (1831). L'auteur signalait aussi, dans le titre de ce traité, que c'est aussi l'usage des «meilleurs grammairiens» qui lui avait servi de guide.

2.2.2 Les affirmations à travers la terminologie

2.2.2.1 Termes pour parler du français de référence

Pour parler du français comme 'modèle', Boucher-Belleville se sert de l'expression valorisante *belle langue [...] de la vieille France* (voir citation sous 2.2.1) et du terme générique *en français* (Boucher-Belleville 1855: IV). C'est l'aspect esthétique et historique de la langue française qui est mis en relief par ce terme. Un second terme, et c'est le seul qui est significatif, est *langue de Lamartine et de Fénelon [sic]*, faisant référence à l'usage littéraire d'auteurs classiques français. Il indique ainsi que le français de référence repose sur une autorité qui est celle des auteurs classiques.

2.2.2.2 Termes pour parler de la variété canadienne du français

Pour parler de la langue en usage au Canada, Boucher-Belleville se sert des formulations suivantes: *notre idiôme*, dont il dit qu'il a «souffert», *notre langue* et *le français que nous parlons*. Ces quelques termes, et l'absence de l'emploi de *canadien* pour qualifier cette variété de langue, ne suffisent peut-être pas à affirmer que cet auteur reconnaît explicitement un français canadien. On verra ici plutôt une simple actualisation qu'une véritable reconnaissance de la variété canadienne, quoique Boucher-Belleville suggérait par le titre de son dictionnaire, par la mention de «en ce pays», par l'emploi de l'adjectif possessif *notre*, et puis encore par le terme *idiôme* (qui se définit comme une manière particulière de parler la langue) une certaine légitimation de son existence. Toutefois, cette prise de conscience ne signifie pas que l'auteur accepte cette variété puisque, bien au contraire, son objectif est d'en identifier les traits caractéristiques dans le but de les éliminer par crainte de voir s'installer un langage qui ne pourrait plus mériter le qualificatif de français (voir Tableau 5).

Tableau 5: Terminologie pour parler du <i>français de référence</i> et du <i>français du Canada</i> (Boucher-Belleville 1855)				
Dénominations	Désignant le <i>français de référence</i>	Désignant une <i>variété de langue en France</i>	Affirmant l' <i>existence d'une variété canadienne</i>	Évoquant une <i>actualisation de la langue française au Canada</i>
Termes génériques	<i>en français</i>			<i>le français que nous parlons, notre idiôme, notre langue</i>
Termes à valeur géolinguistique				
Termes à valeur sociale positive	<i>belle langue [...] de la vieille France, langue de Fénelon [sic] et de Lamartine</i>			
Termes à valeur sociale négative				
Termes relatifs aux registres de langue				
Termes évoquant la variété régionale				
Termes relatifs aux langues spécialisées				

2.2.2.3 Termes pour parler des particularismes du français canadien

De façon générale, on décèle chez Boucher-Belleville assez peu de termes pour qualifier les particularismes canadiens. Grâce au titre qui nous invite à consulter un recueil de 'fautes' qui sont des *barbarismes* et des *solécismes*, on sait déjà que les termes recensés feront partie de l'une ou l'autre de ces deux catégories.

a) Axe différentiel

- *Termes généraux*

On ne trouve pas chez Boucher-Belleville de termes précis pour qualifier ce qui est différent du français de référence, mais *français* (voir citation sous b) évoque ce qui est conforme au 'modèle'. Toutefois, cette appellation ne suffit pas en elle-même à garantir l'acceptabilité d'un terme, ni à le légitimer comme on le voit par cette citation; des critères d'ordre restrictif seront ajoutés par l'auteur.

b) Axe historique

- *Héritages de France*

Pour parler de l'héritage lexical français, l'auteur emploie les termes *vieux* (*mots* ou *expressions*), (*locutions*) *surannées*, (*mots* et *expressions* *qui*) *ont été français/ (mot) qui a été français* (s. v. *confort*) et l'adverbe (*on disait*) *autrefois* (s. v. *regricher*). C'est dans l'introduction que Boucher-Belleville utilise ces formulations, mais elles ne seront pas réutilisées dans le dictionnaire. Voir par exemple ce passage:

«On pourra aussi m'objecter que plusieurs des expressions et des mots que je condamne sont français. A cela je répons que certains mots et expressions qui se trouvent dans ce Dictionnaire sont en effet ou ont été français; mais qu'ils sont évités aujourd'hui comme vieux, bas ou populaires par les personnes de la bonne société qui se piquent de parler leur langue avec élégance.» (Boucher-Belleville 1855: VI)

- Termes de marine

Sur un autre plan, Boucher-Belleville qualifiera les vocables *caler*, *driver*, *dévirer* et *erse* de «(en) terme de marine» ou terme de mer», ce qui fait allusion à la provenance du terme, mais sans ajouter aucun autre commentaire.

- *Emprunts*

- Emprunts à l'anglais

Boucher-Belleville utilise 22 fois *mot anglais* et 5 fois *corruption du mot anglais*. Il se servira de *mot anglais* en parlant d'un lexème d'origine anglaise et de *corruption de l'anglais* lorsqu'il y aura eu adaptation formelle. Voici la liste des mots concernés dans l'Encadré 3.

Encadré 3: Entrées identifiées par *mot anglais* ou *corruption de l'anglais* (B.-B.)

- *Mot anglais* (abrégé en *mot ang.*):

<i>bar</i>	<i>cracker</i>	<i>Sherry</i>
<i>bill</i>	<i>drill</i>	<i>stage</i>
<i>blackbowl</i>	<i>gin</i>	<i>sulky</i>
<i>bogué</i>	<i>Indian-rubber</i>	<i>toast</i>
<i>bully</i>	<i>peppermint</i>	<i>waiter</i>
<i>cap</i> (casquette)	<i>police-man</i>	<i>watchman</i>
<i>cap</i> (capsule)	<i>pumps</i>	
<i>check</i>	<i>set</i>	

- *Corruption du/d'un mot anglais* (abrégé en *mot ang.*)²⁴:

<i>barlé</i>	<i>facterie</i>	<i>saussepanne</i>
<i>branedé</i>	<i>rappel d'une loi</i>	

c) Axe épilinguistique

• *Termes correctifs à valeur générale*

Contrairement à son prédécesseur Maguire, qui possédait tout un répertoire de synonymes pour qualifier négativement les particularismes canadiens, on trouve chez Boucher-Belleville à peine une occurrence, dans la préface, de chacun des termes *bas (mots et expressions)*, *populaires (mots et expressions)*, *vieux(es) (mots/locutions)* pour qualifier des fautes, de façon générale, par exemple dans le passage suivant:

«Je puis pourtant assurer qu'une proportion considérable des locutions vicieuses ou surannées que je signale ici, je les ai entendu [*sic*] sortir de la bouche de personnes plus ou moins instruites ou je les ai recueillies dans des livres ou sur des journaux imprimés en ce pays.» (Boucher-Belleville 1855: IV)

Le métalangage pour parler de la faute est donc très restreint.

²⁴ Voilà ce que l'auteur dit à propos de *rappel d'une loi*: «*corruption du mot ang. repeal p. révocation d'une loi.*». Il emploie ainsi *corruption de l'anglais* en parlant d'une adaptation formelle de *repeal*.

- *Termes correctifs techniques*

C'est dans son traité de grammaire que Boucher-Belleville décrit, avec quelques éléments de définitions, les termes *idiotisme*, *anglicisme*, *solécisme* et *barbarisme*. Il identifie tout d'abord les tournures propres à une langue par le terme *idiotisme*; de façon plus précise, il utilise *gallicismes* pour celles de la langue française, *anglicismes* pour celles de la langue anglaise, finalement, *latinismes* et *hellénismes* pour le latin et le grec. Le premier sens qu'il attribue donc au terme *anglicisme* est celui d'«expression» ou «tournure propre et particulière» à cette langue²⁵.

Boucher-Belleville (1831: 77) distingue en plus trois types de gallicismes où les notions d'acceptabilité et d'inacceptabilité commencent à prendre forme. Le premier type de gallicisme se rencontre dans a) l'emploi du mot (forme ou sens), le deuxième, b) dans la construction de phrases et de tournures syntaxiques non conformes à la grammaire de la langue française et le troisième, c) dans l'emploi d'une expression figurée autorisée par la langue commune. Cet éclairage permet de voir que l'auteur n'attribue pas de valeur négative en soi au terme *gallicisme* ni, par extension, à *anglicisme*. Ce sont des termes descriptifs techniques généralement employés pour parler de faits de langue mais qui peuvent prendre aussi une valeur corrective. La notion de 'faute' ou de 'terme à proscrire' se précise davantage dans un développement que fait Boucher-Belleville à propos de *barbarisme* et *solécisme*:

«L'usage des gallicismes surtout dans la conversation est très commun. Mais beaucoup de gallicismes doivent être rejetés, soit parce qu'ils ne sont pas du bon ton, soit parce qu'ils ne sont pas admis dans les Dictionnaires ni par les personnes qui parlent bien. Ordinairement alors ce sont des barbarismes ou des solécismes.» (Boucher-Belleville 1831: 78).

Cette tentative de typologie permet un début de clarification du sens de certains termes. Boucher-Belleville ne donne pas d'exemple pour les anglicismes, mais on peut déjà concevoir comment un anglicisme peut être à la fois un barbarisme ou encore un solécisme. Voir le schéma 1 qui résume ce

²⁵ «On appelle *idiotismes* des expressions ou des tournures propres et particulières à chaque langue.

Lorsqu'on veut désigner les idiotismes propres à une langue particulière, on leur donne un nom analogue à celui de cette langue. Ainsi on appelle *latinismes* les expressions et les tours propres à la langue latine et *hellénismes* ceux qui sont propres au grec: les idiotismes de la langue anglaise se nomment *anglicismes* et ceux de la langue française *gallicismes*.» (Boucher-Belleville 1831: 77)

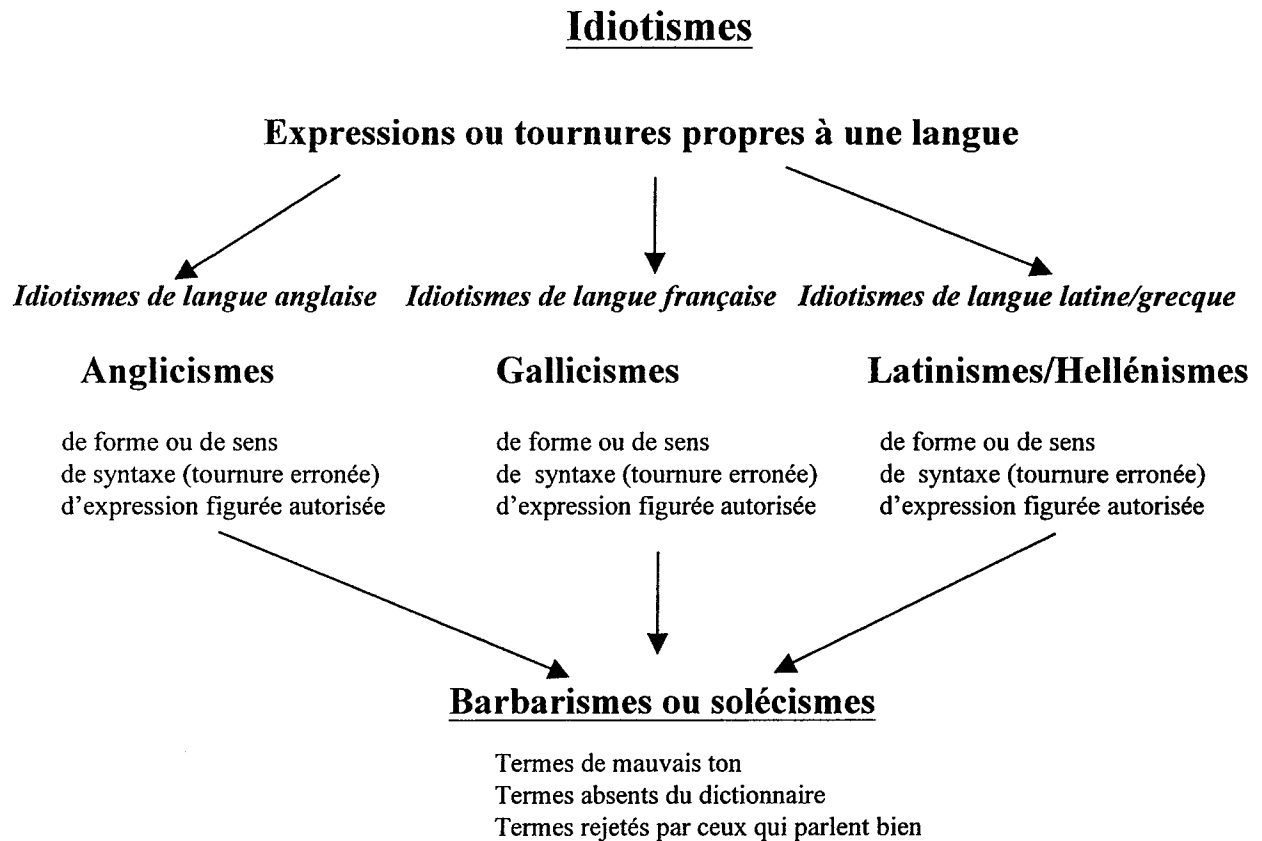
que nous avons compris du fonctionnement des termes métalinguistiques de Boucher-Belleville. Ce schéma illustre la réflexion du correcteur et sa façon de rendre compte de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas. Tout n'est pas encore clair mais on voit se dessiner chez lui un métalangage pour décrire des faits linguistiques, et un second, pour parler de condamnations. Voyons maintenant comment Boucher-Belleville va utiliser ces termes dans le dictionnaire.

Parmi les termes correctifs à valeur technique, on recense *barbarisme*, *solécisme* et *anglicisme*. Nous examinerons d'abord le fonctionnement des deux premiers termes, lesquels ne sont pas explicitement définis par Boucher-Belleville dans le dictionnaire. Toutefois, on peut s'aider de la liste des quatre types de *barbarismes/solécismes* qui sont exclus de l'ouvrage (dans la partie introductive du *Dictionnaire* (p. V) ou la citation sous *Introduction*²⁶) pour saisir certains aspects de leur sémantisme. Ces exclusions, comme on l'a déjà signalé, sont à propos d'erreurs dans l'emploi a) d'un pronom, b) d'un régime, c) d'un genre ou d) de la mauvaise prononciation de mots. À ces indices provenant de l'introduction peuvent s'ajouter la définition que donne Boucher-Belleville de ces deux termes dans sa *Nouvelle grammaire française*:

«Par *barbarisme*, on entend le mauvais emploi d'un mot et par *solécisme* une tournure contre le bon usage. Ainsi *office* pour dire *étude d'un notaire*, *stage* pour dire *diligence* ou *voiture de poste*, *watchman* pour dire *homme du guet*, *mouiller* pour *pleuvoir*, *boucane* pour *fumée*, sont des barbarismes. Pareillement *être paré* pour *être prêt*, *je suis après diner* pour *je dine*, *dessus* ou *dessous la table* pour *sur* ou *sous la table*, *maison en démence* pour *en ruine*, *deux par deux* pour *deux à deux*, *marier quelqu'un* pour *se marier à quelqu'un*, *payer une visite* ou *un compliment*, pour *rendre une visite* ou *faire un compliment*, sont des barbarismes ou des solécismes, qu'il faut éviter avec soin.» (Boucher-Belleville 1831: 78-79)

²⁶ On rappelle que l'italique est ici utilisé pour rappeler que c'est dans la thèse que l'on doit chercher la citation et non pas dans l'ouvrage.

Schéma 1: Terminologie corrective technique de Boucher-Belleville (1855)



Les exemples choisis pour illustrer les barbarismes permettent de voir que Boucher-Belleville regroupe un certain type d'anglicismes dans cette catégorie, à savoir l'anglicisme lexématique, dont le correspondant existe en français, tout comme des archaïsmes issus du français populaire, *mouiller* et *boucane*, mots originaires des parlers de France (d'après les données historiques disponibles au TLFQ). Parmi les solécismes, on reconnaît le calque syntaxique *payer une visite* présenté dans le dictionnaire comme étant un anglicisme.

- *Anglicisme*

Regardons maintenant de plus près le terme correctif *anglicisme*. Dans l'introduction, on nous dit que «les anglicismes abondent» dans la langue du Canada; malgré cela, Boucher-Belleville n'abusera pas l'emploi du terme. On ne trouve en fait qu'une seule occurrence de ce terme *anglicisme* dans

l'introduction (voir citation sous *Introduction*). Examinons maintenant les 18 occurrences de ce terme dans l'ensemble du recueil (Encadré 4).

Encadré 4: Entrées qualifiées par le terme *anglicisme(s)* (Boucher-Belleville 1850)

<i>anticipation</i>	<i>confort</i>	<i>marier quelqu'un</i>
<i>anticiper un succès</i>	<i>confortable</i>	<i>payer une visite</i>
<i>application (faire)</i>	<i>consistant</i>	<i>rappeler une loi</i>
<i>appropriation d'argent</i>	<i>délivrer un discours</i>	<i>retourner quelque chose</i>
<i>artichaut de Jérusalem</i>	<i>entretenir des doutes</i>	<i>servi</i>
<i>aspersions</i>	<i>mahogany</i>	<i>un ouvrage de</i>

Les contextes dans lesquels figure le terme sont à peu près tous semblables. En voici deux:

- s. v. *anticipation*: «*Anticipation p. attente. Anticipation est ici un anglicisme.*»
- s. v. *rappeler une loi*: «*Rappeler une loi – anglicisme – p. annuler, rappeler, rapporter, révoquer une loi.*»

On peut regrouper selon quatre catégories les termes qu'emploie Boucher-Belleville pour parler des emprunts à l'anglais, soit, en commençant par la plus importante: a) anglicisme lexématique, représenté par *mot anglais* (voir l'analyse du terme sous – Emprunts à l'anglais); b) adaptation de mot anglais, par *corruption du mot anglais*; c) calque syntaxique et d) anglicisme sémantique, par *anglicisme*. Si l'on fait le bilan de ces appellations, on remarque que les calques et les anglicismes sémantiques portent le nom d'*anglicisme* tandis que les anglicismes lexématiques sont désignés par un terme moins technique, à savoir celui de *mot anglais*. Dans le cas des adaptations de mots anglais, on parle de *corruption du mot anglais*, mais cette appellation est rare. Le sens attribué à *anglicisme* se distingue donc de celui donné à *mot anglais*; cette caractéristique terminologique, déjà observée chez Maguire, se maintient donc chez Boucher-Belleville, et ce, de façon conséquente.

Nous retenons qu'il y a une intention évidente chez ce dernier de distinguer ces deux catégories; ce n'est pas un choix banal de sa part, puisque c'est à peu près un des seuls mots métalinguistiques que l'on retrouve dans le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes*. Sur un autre plan, on ne trouve

pas encore de connotation négative rattachée au terme *anglicisme*; il ne s'est pas encore investi d'un contenu émotif. Tout comme Maguire, Boucher-Belleville n'attribue pas de valeur péjorative au terme.

2.2.2.4 Bilan

La terminologie de Boucher-Belleville n'est pas très élaborée. Les quelques termes pour parler du français de référence sont positifs, les termes pour parler de la variété de français du Canada existent, mais ils sont peu nombreux et jamais de qualificatif géolinguistique précis n'accompagne les appellations génériques *notre langue* ou *notre idiôme*. Nous n'avons pas rencontré de termes pour qualifier les néologismes, les emprunts aux langues amérindiennes, les dialectalismes, bien que nous ayons occasionnellement rencontré *termes de mer* ou *termes de marine*. À peine quelques termes correctifs sont employés pour qualifier les particularismes. Finalement, les formulations émotives sont absentes de ce dictionnaire. Nous avons réuni l'ensemble de ces termes dans le tableau 6 pour illustrer ce bilan.

Tableau 6: Mots-clés métalinguistiques servant à désigner les particularismes du français canadien (Boucher-Belleville 1855)		
AXE DIFFÉRENTIEL	AXE HISTORIQUE	AXE ÉPILINGUISTIQUE
∅	A) Héritages de France a.1) Archaïsmes Adjectifs: - (qui ont été) français (mots ou expressions) - (mot qui a été) français - surannées (locutions) - vieux (mots et expressions) Adverbes: - autrefois a.2) Vocabulaire maritime - terme de marine - terme de mer	A) Termes à valeur sociale négative: a.1) Termes correctifs à valeur générale Adjectifs: - bas (mots et expressions) - populaires (mots et expressions) - vicieux/ses (mots, locutions) a.2) Termes correctifs techniques - anglicisme(s) - barbarismes - corrompue (langue de Fénelon [sic] et de Lamartine (...) en Canada) - corruption (de l'anglais, du mot anglais) - solécismes a 3) Formulations émotives
	B) Emprunts à l'anglais Noms: - anglais Adjectifs: - anglais (mot)	∅

2.2.3 Les affirmations de l'implicite

Nous avons déjà noté qu'à travers toute la microstructure de l'ouvrage le métalangage était neutre et posé. Par exemple, l'auteur emploie fréquemment, dans ses corrections, les expressions *pour dire / il faut dire / on dit / pour* (souvent abrégé en *p.*), sous les vocables: *aguette, amunitions, casuelle, dinde, disputer, écosser, éplucher, incessamment...* Jamais les termes de *barbarisme* ou de *solécisme*, qui figuraient pourtant dans le titre et dans l'introduction, ne sont employés pour commenter un particularisme. On note que le ton de l'auteur est nettement adouci par rapport au premier ouvrage correctif publié au Canada. Cette neutralité du métalangage s'explique probablement par la formation philologique de Boucher-Belleville qui aurait eu une incidence sur sa façon d'appréhender et de corriger la langue.

Ce type de métalangage coïncide avec une approche générale du journalisme chez Boucher-Belleville qui est explicitée dans le prospectus de *L'Aurore des Canadas* (18 janvier 1839), à savoir qu'il faut exposer «les faits sans commentaire et, pour que l'opinion publique fasse justice de certains journaux». Cette tendance pourrait s'appliquer au dictionnaire car l'auteur fait preuve d'une volonté de «mettre au courant», de tourner les vues du public vers une «amélioration intérieure» tout en faisant sentir les bienfaits de l'éducation, sans s'imposer. C'est cette philosophie qui semble sous-tendre la façon dont Boucher-Belleville traite des particularismes canadiens dans le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes*.

Malgré le fait que Boucher-Belleville cherche à gommer toute originalité canadienne, il emploiera à l'occasion des canadianismes dans ses définitions explicatives, par exemple *croquignole* sous les vocables *baigne* ou *croxignole*, *hachis* sous *chia*, *poêle* sous *peté*, *gruau* et *farine de blé d'Inde* sous *soupane*. Est-ce par inadvertance ou bien cela ne montre-t-il pas plutôt, comme on l'a vu dans ses articles de journaux, que l'auteur accepte certains particularismes, ceux qui ont trait à des particularités spécifiquement canadiennes?

2.2.4 Bilan

Contrairement à son prédécesseur Maguire (1841), Boucher-Belleville est relativement plus neutre dans son approche, son métalangage et son traitement des particularismes canadiens. La conception linguistique que révèle notre auteur est celle d'un observateur qui est toutefois nettement en faveur d'un alignement complet sur le français de France puisqu'il ne veut créer d'écart entre le français du Canada et celui de la France. Boucher-Belleville ne 'condamne pas', mais propose des équivalences françaises pour tout mot relevé. La terminologie pour parler du français de référence et de la variété canadienne est assez limitée. Très peu de termes sont employés pour parler des particularismes canadiens mis à part les emprunts à l'anglais.

2.3 Les critères de l'évaluation lexicale

2.3.1 Aucun critère d'acceptation

Boucher-Belleville ne mentionne aucun critère d'acceptation pour les particularismes lexicaux canadiens. Toutefois cela ne signifie pas que ce dont il ne traite pas est à rejeter. L'éclairage externe permet, nous semble-t-il, de discerner une certaine ouverture aux canadianismes.

2.3.2 Les critères de rejet

Boucher-Belleville n'énonce nulle part des critères précis, mais il émerge, à travers ce qui a été recensé dans la nomenclature, quelques pistes à suivre pour comprendre son orientation normative. On a vu par l'étude de la terminologie que l'auteur corrige des anglicismes (*anticiper un succès*), des mots de la langue courante (*avocasser, breda, canard, train [faire le]*), des archaïsmes (*moindrement*), des néologismes (*bordée de neige*), des sens canadiens (*tourtières*), des déformations de mots et faits de prononciation (*caneçon*).

Des points de vue linguistique, historique et social, l'auteur écarte tout ce qui pourrait altérer la langue française, laquelle doit demeurer rigoureusement semblable au français de référence. Boucher-Belleville exprime clairement que les emprunts à l'anglais (qu'il n'identifie pas tous) sont à rejeter, de même que les archaïsmes et ceux qui n'appartiennent pas au français de référence. D'un point de vue historique sont rejetés les emprunts à l'anglais (v. sous *Introduction*), les archaïsmes et sur le plan social, les mots de souche populaire (v. sous *Héritages de France*).

Tableau 7: Critères d'acceptation et de rejet des particularismes du français canadien (Boucher-Belleville 1855)			
Catégories	Acceptation	Catégories	Rejet
<u>Point de vue pratique</u> - Fréquent - Nécessaire - Préférable		<u>Point de vue pratique</u> - Peu fréquent - Inutile - Mal choisi	
<u>Point de vue linguistique</u> - Bien formé - Possible - Bien traduit - Francisé - Intraduisible		<u>Point de vue linguistique</u> - Déformé - Irrégulier - Sens nouveau - Genre différent - Calque - Mot francisé - Anglicisme adapté - Traduction	
<u>Point de vue historique</u> <i>Fonds français</i> <i>Emprunts</i> <i>Innovations</i>		<u>Point de vue historique</u> <i>Fonds français</i> - Archaïsme - Termes de marine <i>Emprunts</i> - Amérindianisme - Anglicisme - Latinisme <i>Innovations</i>	- Archaïsme (vieux mot) - Anglicisme
<u>Point de vue social</u> <i>Autorités officielles:</i> - Dictionnaire(s) - Académie - Grammaire(s) - Auteurs - Sources canadiennes <i>Utilisateurs:</i> - Législateurs - Peuple <i>Tendances:</i> - Mode		<u>Point de vue social</u> <i>Autorités officielles:</i> - Dictionnaire(s) - Académie - Grammaires - Auteurs <i>Utilisateurs:</i> - Peuple	- Mot de souche populaire (mot bas ou vulgaire)

2.4 Éclairage externe

Nous avons dit plus haut que Boucher-Belleville avait déjà écrit sur des sujets connexes. Que nous apprennent-ils sur sa position normative? On découvre, dans le journal *Le Glaneur*, un homme soucieux d'éclairer son public, notamment en apportant des précisions terminologiques. Ses écrits semblent s'inspirer de la tradition encyclopédiste française. L'auteur se veut soucieux d'apporter des précisions sur la terminologie agricole, comme nous l'avons déjà mentionnée dans des articles comme «Patates ou pommes de terre» ou encore «Coqs d'Inde ou dindons».

Comme on l'a vu quelque peu sous l'axe épilinguistique (Schéma 1), Boucher-Belleville énonce dans sa *Nouvelle grammaire française* quelques critères d'évaluation lexicale²⁷. Il signale que «l'usage et le Dictionnaire» permettent d'en savoir davantage sur la langue (1831: 15, 37). Plus précisément, il donne certains critères lorsqu'il qualifie de *barbarisme* ou encore de *solécisme* les «termes de mauvais ton», les «termes absents du dictionnaire» et les «termes rejetés par ceux qui parlent bien».

Mais puisqu'au Canada la grammaire utilisée pour l'enseignement du français au XIX^e siècle est surtout celle de Lhomond²⁸, pourquoi Boucher-Belleville choisit-il d'en faire une qui lui soit propre? Est-ce, en plus du besoin de faire connaître la langue, son système et son fonctionnement, le **désir de faire un véritable outil de référence canadien**? Le contenu idéologique des ouvrages sur la langue de Boucher-Belleville montre effectivement qu'il aimait beaucoup son pays, ses lieux, sa culture et ses mœurs. Ces ouvrages de référence 'canadiens' témoignent d'un **nouveau comportement devant la correction** où l'on note une **absence de dénigrement** devant la langue à corriger. On conclut que les éléments d'identité canadienne présents dans les exemples sont les premiers signes d'ouverture à une éventuelle acceptation, voire une utilisation de canadianismes sous la plume du journaliste Boucher-Belleville.

²⁷ «Voici les règles et les plus générales de la construction française. L'usage et la lecture des bons livres suppléeront à ce qui manque ici.» (Boucher-Belleville 1831: 79)

²⁸ «Le manuel utilisé est sans doute celui de Lhomond, paru d'abord à Paris en 1780, édité pour la première fois à Québec en 1800 et souvent réimprimé par la suite. Lequien remplacera Lhomond vers 1838, lui-même supplanté par Noël et Chapsal en 1847 et pour un bon demi-siècle.» (Galarneau 1970: 171). Voir aussi du même auteur: *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*.

2.5 Synthèse

Le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes* est un **répertoire de fautes** qui est **concis** et **incomplet**. Boucher-Belleville condamne quelques **682 particularités canadiennes**, en mentionnant de façon explicite essentiellement les anglicismes, puis les archaïsmes et les mots du fonds populaire. L'approche de l'auteur et le traitement des mots sont **neutres**; il y a **peu d'interventions personnelles dans les articles**. L'ouvrage se caractérise par une absence d'émotivité, sauf dans l'introduction où Boucher-Belleville défend l'orientation de son dictionnaire. Cette **publication montréalaise** recense en outre quelques caractéristiques géolinguistiques de cette région, qui la distinguent de celle dont rend compte Maguire.

Quant à l'homme, Boucher-Belleville est au départ un instituteur, qui s'est intéressé à la grammaire, à la littérature et à la poésie. Il devient par la suite journaliste et un homme d'action politique engagé dans la cause des patriotes. Il semble que **la dénonciation des anglicismes serve de prétexte** à un ouvrage qui va au-delà de cette préoccupation linguistique, Boucher-Belleville vise en effet à éclairer le peuple; à lui permettre d'avancer et de comprendre ainsi que de valoriser sa langue. Le rédacteur, dans ses corrections, donne l'image de quelqu'un qui est détaché de l'objet linguistique qu'il décrit; cette attitude dans le domaine de la correction linguistique est **originale** par rapport à celle de Maguire, en ce qu'il adopte un **métalangage descriptif**, qu'on retrouvera plus tard chez Caron (1880), Rinfret (1896) et Clapin (1913).

L'intérêt que Boucher-Belleville montre pour la langue est également présent dans ses articles de journaux – manifeste dans son souci de clarification terminologique. Les traités de grammaire du correcteur présentent trois critères du «bon usage», à savoir que le mot doit être de **bon ton**, qu'il doit **figurer dans les dictionnaires français** et qu'il doit **s'employer par des gens qui parlent bien (l'usage)**. Les mots de mauvais ton, c'est-à-dire ceux qui sont **absents des dictionnaires** ou ceux qui sont employés par un groupe social non reconnu, sont le **pendant non-désirable**. On ne trouve dans le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes* que des critères de rejet à propos des anglicismes de calque, adaptés ou lexématiques, des archaïsmes, des termes de la marine, des mots de registres familiers et populaires.

Boucher-Belleville était un homme **engagé dans la réflexion sur la standardisation du français canadien** une décennie avant la publication du *Manuel des difficultés*; cette **réflexion théorique qu'il conduisait sur la langue explique certainement le type d'approche qu'il adopte dans sa correction lexicale**. On rencontre aussi sous sa plume de journaliste quelques canadianismes qui ont trait aux réalités de l'agriculture canadienne.

3. Le *Recueil des expressions vicieuses* de Jules-Fabien Gingras (1860-1867-1880)

Résumé

Gingras, qui se confie la mission de réformer la langue, a produit un petit recueil (1860) de 47 pages s'adressant aux étudiants et dans lequel il recense 253 particularismes à corriger. Ce traducteur de profession présente «l'idiome du Canada» comme étant menacé et défiguré par l'emprunt. Il rejette tout du cru canadien à travers les commentaires qui jalonnent son recueil. Une seconde édition augmentée paraît sur le marché en 1867; elle demeure dans le prolongement de la première, tout comme la troisième édition d'ailleurs (1880) où le traitement des anglicismes se fait plus discret.

3.1 L'homme, l'ouvrage et sa réception

Un troisième manuel correctif apparaît sur le marché canadien dix-neuf ans après celui de Maguire et cinq ans après le dictionnaire de Boucher-Belleville. Jules-Fabien Gingras publie en 1860 le *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*¹. Cet ouvrage est anonyme tandis qu'une deuxième édition, imprimée en 1867, sera signée par l'auteur. Ce répertoire se verra attribuer un nouveau titre plus concis, celui de *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*. Une troisième édition remaniée et un peu plus volumineuse, celle de 1880, conservera le titre de la deuxième édition.

Au cours de l'année 1880, le *Manuel* de Gingras sera concurrencé par les répertoires de l'abbé Napoléon Caron (chapitre 4) et d'Oscar Dunn (chapitre 5). Caron sera le premier à inclure clairement dans son *Petit vocabulaire* (1880), parmi les sources qu'il a consultées pour la confection de son lexique, un répertoire correctif canadien; il renverra pour la correction de *strap* et de *ploguer* au

¹ [GINGRAS, Jules Fabien], 1860, *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, Québec, E. R. Fréchette (impr.), [II]-47 p.; GINGRAS, J[ules] F[abien], 2^e éd., *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, Outaouais, Imprimerie du Canada, 1867, III-77 p.; 3^e éd., Ottawa, Imprimerie MacLean, Roger et Cie, 1880, VI-61 p.

Manuel des expressions vicieuses (1867) de Jules-Fabien Gingras (sous les vocables *mentonnière* et *taponner*), lui conférant ainsi une forme de reconnaissance en matière d'autorité linguistique. Quant à Gingras, il sera le premier à critiquer un répertoire correctif canadien, le *Petit vocabulaire* de Caron, dans son *Manuel* (1880), sous les vocables *abrogation/ révocation*, *boss* et *side-board*.

3.1.1 Éléments biographiques: Jules-Fabien Gingras (1826-1884)

Peu de renseignements sont disponibles à propos de Jules-Fabien Gingras² dans les sources biographiques que nous avons consultées. L'auteur est né en 1826 à Québec (paroisse Saint-Jean-Baptiste), d'après les données du *Bulletin des recherches historiques* (BRH 1943: 243) et il est décédé à Ottawa en 1884. Il fut le beau-père d'un sous-ministre et du poète canadien William Chapman. Gingras a vécu à Montréal, Toronto, Québec, puis Ottawa à partir de 1866, et ce, jusqu'à la fin de ses jours. Cet auteur de lexique correctif a été membre de la Société typographique de Québec et traducteur au Parlement et aux Communes. Son métier de traducteur jouera certainement un rôle important dans la conception de son *Recueil*, plus particulièrement dans l'évaluation qu'il fait de la langue française du Canada et dans la typologie des anglicismes qu'il commence à dégager.

Sur le plan personnel, Gingras fait preuve d'une grande assurance à l'écrit. Il ne se fait pas prier pour corriger le français des autres; il se perçoit comme une «plume habile exercée à la polémique» (Gingras 1880^a: 208). Il est direct dans sa réaction, comme l'indique sa réponse ferme à la critique d'Alphonse Lusignan³, à propos du mot *centin* (voir sous le point 3.4). On apprend du BRH (1936: 215) qu'en 1863, des amateurs québécois de théâtre jouent un proverbe de trois actes, écrit par Gingras, intitulé *À quelque chose malheur est bon*; toutefois, cette pièce ne fut, semble-t-il, jamais publiée.

Du point de vue de ses activités professionnelles, il semblerait que Gingras ait été lié aux affaires de l'Institut canadien et à ses conflits avec Alphonse Lusignan, l'abbé Baillargé et le célèbre poète

² Sources dans lesquelles on parle de l'homme ou de son œuvre: *Journal de l'Instruction publique*, 1861: 12, et 1867: 70; Philéas Gagnon, dans *Essai de bibliographie canadienne*, 1895: 206; Geddes 1902: 311-312; BRH t. 8, 1902: 85; t. 42, 1936: 215; t. 49, 1943: 243-244; *The Macmillan Dictionary of Canadian Biography*, 1963: 265; Dulong 1966: 14, 16, 29; Mercier 1992: 13; Farina 1998: 6, 7, 41 et Farina 2001; Saint-Yves et Poirier [2001].

³ Alphonse Lusignan est fonctionnaire au gouvernement fédéral, secrétaire au ministère de la Justice. En plus, il est collaborateur au journal *L'Opinion publique*, au *Journal de Saint-Hyacinthe* et à *La Patrie*.

canadien Pamphile Lemay (BRH t. 49 1943: 243). Il aurait fait partie de cette jeunesse hardie qui déclencha, à cette époque, un mouvement de rénovation de la pensée intellectuelle atteignant toutes les classes sociales⁴. Gingras est aussi traducteur pendant une période marquante de l'histoire (voir la *Chronologie du Québec 1534-1995*, de Jean Provencher, 1997). Le Canada anglais vient de passer, le 23 juillet 1840, la loi de l'Union qui suscite la colère des Canadiens français car plusieurs clauses de la constitution sont vexatoires. C'est dans l'article 41 qu'on décrète que la langue anglaise est la seule langue officielle du pays et c'est la première fois que, dans un texte constitutionnel, l'Angleterre proscrit le français. Ce contexte historique permet peut-être de comprendre le mouvement patriotique auquel Gingras veut adhérer et sa position normative qui sera décrite plus loin (sous 3.2.1).

Gingras, qui qualifie sa mission corrective de «patriotique», suggère par cet attribut l'opposition des patriotes au régime instauré par les autorités britanniques et, par analogie, à l'anglicisation linguistique. Ce terme, qui est aussi employé pour décrire l'œuvre de l'Institut canadien, gagne en popularité, se retrouvant plus tard sous la plume agitée de Manseau pour qualifier l'œuvre engagée que représente son propre 'dictionnaire'. Camille Roy, homme de lettres, l'emploiera plus tard dans un compte rendu du dictionnaire de Narcisse-Eutrope Dionne (1909), *Le parler populaire des Canadiens français*, pour décrire la mission d'un bon nombre d'auteurs de lexique⁵. Ainsi le travail d'épurateur est rattaché, au départ, à la notion de 'patriotisme', mais ce terme sera récupéré plus tard par les défenseurs d'aspects originaux de la variété de langue canadienne, ce qui lui conférera une nouvelle connotation sociale.

⁴ L'Institut canadien est fondé à Montréal en 1844 par un groupe de jeunes intellectuels canadiens dont les membres sont dynamiques et désireux de faire de cette institution un foyer de patriotisme et de culture. Ces personnes avaient connu les événements de 1837 et l'Acte d'Union de 1840. Cette jeunesse lutte contre l'indifférence d'hommes politiques; elle est, selon Jean-Roch Rioux (chez qui nous puisons ces données), d'un esprit enthousiaste débordant de vitalité. Elle s'inquiète cependant pour l'avenir de sa nation et le clergé voit en elle le foyer de l'anarchie et de l'impiété. L'Institut s'impose donc rapidement dans la société canadienne-française tant sur le plan politique que culturel; il est caractérisé par le radicalisme des thèses politico-religieuses qui vaut à ses membres le surnom des «rouges». Ces derniers, qui prônent l'annexion aux États-Unis et l'abrogation de l'Acte d'Union, s'opposent au parti libéral conservateur et au clergé ainsi qu'aux doctrines ultramontaines de M^{gr} Bourget (qui voulait condamner cet institut). (Rioux: 1967)

⁵ «Ce dictionnaire nouveau [*Le parler populaire*] n'est que l'apport personnel de l'auteur à l'œuvre patriotique entreprise, avec un mérite et des succès variables, par Oscar Dunn, Alphonse Lusignan, Arthur Buies, Sylva Clapin, Raoul Rinfret et plus récemment par la Société du Parler français au Canada.» (Camille Roy, dans le journal *L'Action sociale*, le 5 juin, 1909: 5). Notons que la première attestation métalexographique québécoise de *patriotique* se trouve chez Gingras.

Dans le point qui suit, nous présenterons les composantes de la première édition du *Recueil* (1860), puis nous examinerons les modifications apportées aux éditions ultérieures, celles du *Manuel* de 1867 et de 1880, lorsque cela paraîtra pertinent de le faire.

3.1.2 Présentation des composantes de l'ouvrage

Le répertoire **anonyme** de 1860 est attribué à Jules-Fabien Gingras⁶. L'anonymat se rattache à une **tradition que la crainte du clergé semble avoir imposée**, prenant sa source, pour ce qui est des dictionnaires, chez Maguire et qui continue de se perpétuer, mais plus de façon aussi stricte. Gingras fournit en effet quelques indices biographiques à propos de sa profession de typographe qu'il introduit de façon officielle sur la page de titre: «Membre de la Société typographique du Québec». Dans l'édition de 1867, il se présentera comme traducteur au Parlement et, dans l'édition de 1880, comme traducteur aux Communes. Ces renseignements révèlent une volonté d'illustrer la compétence, voire le prestige professionnel de l'auteur. Certainement soucieux de la réception de son *Recueil*, Gingras choisit de maintenir l'anonymat en 1860, mais, à partir de 1867, il **opte de signer son ouvrage**. Nous tenterons d'expliquer la motivation qui sous-tend ce changement. Gingras est, par ailleurs, le premier auteur de lexique à rééditer deux fois son répertoire correctif; il sera suivi dans cette pratique par le très prolifique abbé Étienne Blanchard (1914)⁷. Il s'avèrera intéressant de voir si, à travers ces rééditions, l'auteur modifie sa conception linguistique. Commençons par examiner le titre et la structure des composantes de l'ouvrage.

Le titre, *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, qui est clair, comprend trois mots-clés rendus avec une typographie spéciale, en caractères gras et de taille plus importante que le reste du titre. Par ordre d'importance, on discerne tout d'abord *expressions vicieuses*, puis *anglicismes*, et *recueil*.

L'attribut *vicieuses* est d'une fréquence importante, tout comme le terme *barbarisme*, dans les titres d'ouvrages correctifs du Canada pour caractériser les particularismes canadiens (voir

⁶ James Geddes (1902: 311) l'attribue erronément à 'l'abbé J. G.' Gingras.

⁷ Voir le mémoire de Geneviève Prévost (1996) à propos de l'œuvre de ce lexicographe.

l'inventaire des dictionnaires français du Canada compilé et commenté par Annick Farina, 2001). Une autre caractéristique commune aux répertoires de l'époque a trait à l'absence de référence géolinguistique dans le titre, pour qualifier le français du Canada. C'est ainsi que le titre à lui seul n'indique pas que les 'expressions vicieuses' ou les 'anglicismes' proviennent nécessairement du Canada français.

Cette première partie du titre ressemble aussi la deuxième composante du titre de Maguire, qui s'intitule, rappelons-le, *Recueil de locutions vicieuses*. La volonté de Gingras était-elle de se rapprocher idéologiquement de Maguire en recourant à une formulation fortement apparentée? Avec le *Recueil* de Gingras, on voit aussi apparaître le terme *anglicisme* dans le titre; le terme figure dans la deuxième partie du titre quoique le nombre d'anglicismes soit plus important (comme on le verra plus tard) que celui des 'expressions vicieuses' dans le *Recueil*.

La deuxième édition, de 1867, s'annonce sous un nouveau titre, à savoir *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, qui se maintiendra dans la troisième édition (1880). Le terme *expressions vicieuses* reçoit ici encore l'attention principale puisqu'il est mis en évidence par la typographie. Quels changements remarque-t-on entre le titre original et le nouveau? On s'aperçoit en premier lieu que Gingras a substitué le terme *manuel* à celui de *recueil*, le manuel étant, d'après le dictionnaire, un livre d'un petit format dont on fait un usage fréquent et qui est d'utilité quotidienne. Est-ce parce qu'il a changé la visée de l'ouvrage, davantage didactique? ou encore qu'il ciblait d'autres destinataires? Gingras parle plus précisément d'un «livre d'enseignement» conçu pour les élèves, servant aussi d'«aide-mémoire» pour les enseignants:

«Nous n'ignorons pas que rien n'est plus difficile à faire qu'un livre classique à la portée des enfants, et c'est cette difficulté qui fait que notre manuel ne peut être, comme livre d'enseignement, qu'un aide-mémoire pour ces instituteurs.» (Gingras 1867: II-III)

Autre observation, Gingras retire le terme *anglicisme* de son titre. Est-ce parce qu'il était le premier à se servir de ce terme, qui sera diffusé plus tard par les journalistes Jules Paul Tardivel (1880) et Arthur Buies (1888)? Ou est-ce parce qu'il avait apporté beaucoup de changements à sa nomenclature et que la quantité d'anglicismes était devenue moindre? Voulait-il simplifier son recueil afin qu'il soit apte à rejoindre un plus grand public, le terme *anglicisme* n'étant peut-être pas

aussi évocateur qu'*expressions vicieuses*? Ou bien encore Gingras associait-il tout simplement les anglicismes aux expressions ou locutions 'vicieuses', comme on le perçoit dans l'édition de 1880 sous les vocables *par argent, part, poll/ maison de poll, prix de départ, rester*, etc., ce qui le dispensait de les nommer à part?

Que ce soit pour rendre l'ouvrage plus accessible, pour en préciser la fonction didactique ou encore pour élargir son public cible afin qu'il ne se limite pas aux traducteurs, ce changement doit révéler quelque chose. Entre la première et la dernière édition du répertoire, deux décennies ont passé et la réflexion collective a conduit à la naissance du mouvement glossairiste. C'est en examinant de nouvelles variables que nous serons peut-être en mesure de déterminer la raison de ce changement.

La structure de l'ouvrage varie peu d'une édition à l'autre. Voici les composantes: la première édition comprend un texte liminaire [p. I-II], sans titre, suivi du *Recueil* (p. 1-46) et d'une page intitulée *Erreurs* (p. 47). L'articulation de la seconde édition est presque identique à celle de la première: une préface remaniée (p. I-III), le *Manuel* (p. 4-75) et une partie annexe qui s'intitule *Supplément* (p. 76-77). La troisième édition, d'un nouveau format réduit de 15 pages mais comprenant en fait plus de données d'un caractère typographique plus petit, comporte une préface encore une fois remaniée (p. V-VI), sans titre, le *Manuel* (p. 1-60) et un *Supplément* (p. 61).

- [Préface]

En 1860, Gingras se présente, dans une préface relativement courte, comme le simple compilateur d'un ouvrage qui est «loin de la perfection» et que quelqu'un de plus habile aurait pu faire mieux que lui. Dès les premières lignes, on perçoit une certaine hésitation de la part de l'auteur, de l'humilité ou peut-être de l'insécurité; cette approche pourrait peut-être s'expliquer par le style déjà rencontré chez Maguire (Chap. 1: *Avertissement*) et Boucher-Belleville (Chap. 2: *Introduction*).

L'objectif que se propose d'atteindre Gingras est, d'une part, d'attirer l'attention du lecteur sur le nombre d'«anglicismes» et de «termes corrompus» qui existent dans la langue française du Canada et, d'autre part, de réaliser une réforme «patriotique» de la langue par l'entremise des «amis de l'éducation». Tout comme ses prédécesseurs, Gingras souhaite fournir un outil de correction aux instituteurs pour qu'en bénéficient leurs étudiants:

«Entre les mains des instituteurs, et comme aide-mémoire, ce recueil pourrait contribuer pour une bonne part au succès de cette réforme, qui ne pourrait radicalement s'opérer pour le moment que parmi les élèves de nos écoles françaises.» (Gingras 1860: préface)

L'édition de 1867 propose, en plus d'un nouveau titre, une nouvelle préface (de presque trois pages) qui vante la réception de la première édition et justifie par le fait même la deuxième. Toujours dans le prolongement de la première édition, Gingras reprend la thématique de réforme, s'appuyant cette fois-ci sur le travail de ses prédécesseurs, dans le but d'améliorer la langue et de contrer sa «dénationalisation». Gingras propose une édition plus complète que les ouvrages de l'abbé Maguire, du D^r Jean-Baptiste Meilleur⁸ et d'un anonyme (probablement Boucher-Belleville). Tout comme le choix du terme *manuel* l'annonçait, la partie liminaire confirme l'orientation didactique du livre. L'auteur précise clairement le public qu'il souhaite atteindre et il situe son ouvrage dans le prolongement des trois répertoires correctifs qui ont déjà été publiés:

«L'ouvrage que nous allons faire paraître sera à lui seul plus complet que tous les manuels de ce genre qui existent déjà, et dont un est l'œuvre de l'abbé Maguire, l'autre de M. le Dr. Meilleur, et le troisième d'un anonyme. [...] À l'époque de leur publication, chacun des manuels que nous venons de désigner portait en lui le germe de la réforme que tout patriote sincère doit désirer; mais, pour que ce germe portât des fruits, il fallait que ceux qui présidaient à l'enseignement public en fissent répandre la semence dans un bon sol, et c'est ce qu'on a jusqu'ici oublié ou négligé de faire.» (Gingras 1867: I-II)

L'objectif de Gingras se précise dans la deuxième édition; il se propose de donner «des leçons de bon langage» aux enfants de l'élémentaire et de corriger «tous les jours» ou à raison de «deux à trois fois la semaine» leurs 'expressions vicieuses'. Le terme *anglicisme* disparaît du titre, sans doute parce que l'**outil de traduction qu'il avait conçu au départ se transforme en outil de correction langagière pour écoliers.**

Quant à la troisième édition (1880), elle s'enrichit de plusieurs 'expressions vicieuses' à corriger. Gingras devient plus bref dans sa préface (une page de texte), mais c'est le même message qui est livré aux éducateurs, sur un ton exaspéré cette fois:

⁸ Le docteur Jean-Baptiste Meilleur est le premier surintendant de l'Instruction publique au Bas-Canada et le créateur du système scolaire du Québec. Ce dernier inspira peut-être Gingras, qui fait référence soit à son ouvrage (selon les données de Bouthillier 1972: 158), *A Treatise on the Pronunciation of the French Language* (publié en 1841), ou bien à l'un des courts ouvrages de Meilleur introuvables aujourd'hui (Frederick Armstrong dans DBC, t. X: 554)? On peut aussi se demander si Gingras ne fait que reprendre les propos du compte rendu de son ouvrage fait par le *Journal de l'Instruction publique* (1861: 12).

«Pour la troisième fois, nous nous permettrons de le dire publiquement: les meilleurs manuels ne réformeront jamais notre langage, si ceux qui président à l'enseignement public n'obligent professeurs et instituteurs à retrancher du vocabulaire de leurs élèves une foule d'expressions impropres que les enfants ont appris [*sic*] à bégayer dans le milieu qui les a vus [*sic*] naître.» (Gingras 1880: V)

- *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*

Le *Recueil des expressions vicieuses* de 1860 comprend 262 entrées dont la liste figure à l'Annexe 3 et qui sont surtout des anglicismes. Parmi ceux-ci, on rencontre 160 anglicismes lexématiques intacts (rarement identifiés comme des emprunts), 10 anglicismes lexématiques adaptés (souvent identifiés par le terme *francisé*) et dans ce cas mis en évidence par Gingras, une vingtaine d'anglicismes de calque, de traduction ou de sens répartis dans les 46 pages de l'ouvrage, accompagnés de commentaires variés en rapport avec l'anglais. Ces anglicismes constituent une large portion de la nomenclature, qui se situe autour de 73%. Ce chiffre pourrait sans doute être augmenté légèrement si nous avions fait une étude plus serrée des nombreux écarts sémantiques dont parle Gingras et pour lesquels l'origine anglaise n'était pas évidente à première vue. Pour ce qui caractérise le reste de la nomenclature, on trouve, en outre, certains termes de marine ainsi que des archaïsmes et des néologismes.

Pour en revenir aux mots d'emprunt à l'anglais, nous avons été surprise de constater qu'un bon nombre d'entre eux ne semblaient pas appartenir à la langue commune du Québec. Cette intuition fut bel et bien confirmée par la recherche que nous avons effectuée dans les sources métalinguistiques québécoises prises en compte dans l'*Index lexicologique du Québec* (ILQ); en effet, il s'agit de termes techniques appartenant notamment aux domaines de l'imprimerie, de la construction, de la charpenterie et plus particulièrement de la typographie (selon Dulong 1966: 14), qui, pour cette raison, ne figurent pas dans les sources de l'ILQ, lesquelles ont trait surtout à la langue commune, comme: *ballast ground, belt, bill of lading, bitters, bitters (mixed), bodkins, boome, bow-saw, brace, brace (to), clinching, commissioned officers, culler, fancy types, full face, hogged, lead-cutter, leads, peg-awl, planer, purser, scarfing, sheering, shifting, starting, swingner, token...* Gingras est le premier à répertorier ce type d'anglicismes qui deviendront exceptionnels d'ailleurs dans les nomenclatures des sources lexicographiques à l'étude (sauf chez Caron).

Ce lexique, qui demeure un outil de correction incomplet, possède à certains égards les **caractéristiques d'un dictionnaire de traduction**; on trouve ici et là des exemples de syntagmes anglais accompagnés de leurs équivalents français, par exemple sous les vocables *em-rule* («*Two and three ems rule*, deux et trois quadratins filets»), *foreman* («*Foreman of a jury*, CHEF d'un jury»), *gagn* («*Gagn of saws*, JEU DE SCIES»), *jib* («ils disent [...] *flying jib* au lieu de FOC VOLANT»), *lead-cutter* («*Lead and brass rule cutter*, BISAUTIER»).

D'un point de vue formel, Gingras présente un outil simple au plan de sa consultation, tout comme l'était le dictionnaire de Boucher-Belleville. La typographie de la première édition de l'ouvrage n'est cependant pas soignée; elle rappelle davantage la confection rapide du *Manuel des difficultés*. Quant à la longueur et à l'organisation de chacun des commentaires des articles de la microstructure, elles varient selon les entrées. Le respect de l'ordre alphabétique n'est pas systématique, comme dans les cas de *jobs* (placé avant *job chase*), *leaders* (avant *lead-cutters*), *planer* (avant *pigeon-hole*), *tow-line* (avant *token*), mais il va en s'améliorant d'une édition à l'autre.

On observe aussi que Gingras se sert fréquemment de PETITES MAJUSCULES pour identifier les mots qu'il propose comme équivalents dans ses articles, quoique nulle part il n'indique le sens de cette convention typographique. La technique n'est pas encore à point; on y trouvera une faiblesse dans le traitement des vocables sous *allspice*, *application*, *ballast ground*, *créature*... L'édition de 1880 demeurera imparfaite sur ce plan; on y rencontre toujours un certain manque d'uniformité dans l'usage des petites majuscules devant servir à mettre en évidence le mot juste.

L'ouvrage de Gingras, qui évoluera à travers les rééditions, prendra-t-il une autre personnalité? Examinons, dans cette optique, les nomenclatures des éditions subséquentes du *Recueil*. En 1867 donc, Gingras publie une seconde édition «considérablement augmentée» et remaniée, dont le nombre d'entrées passe à 402. L'ouvrage se présente, comme nous l'avons dit, d'une façon semblable à la première édition; la préface est de trois pages et le *Manuel* de 77 pages, suivi d'un *Supplément* de deux pages. En consultant nos Annexes 4 et 5), qui donnent la liste des entrées qui se sont ajoutées à celles de la première édition de même que les retraits qui ont été opérés, on se rendra

compte que la nomenclature se transforme et se renouvelle considérablement⁹. L'auteur ajoutera 182 entrées, comprenant notamment 47 anglicismes lexématiques intacts. Il retirera 42 entrées de la nomenclature dont 37 sont des anglicismes lexématiques intacts; au total, il y a donc ajout de 10 anglicismes de ce type, mais leur proportion décroît beaucoup au regard des 182 nouvelles entrées.

La dernière édition, celle de 1880, est plus riche encore, même si le nombre de pages est réduit à 60; les données sont plus abondantes en raison de l'adoption d'une typographie beaucoup plus serrée. Elle compte 522 entrées parmi lesquelles on dénombre 146 ajouts, dont 23 anglicismes lexématiques intacts, et 26 retraits, parmi lesquels on retrouve 15 anglicismes lexématiques intacts (voir nos Annexes 6 et 7). On voit moins de changement dans l'orientation de la nomenclature entre la deuxième et la troisième édition qu'entre la première et la deuxième.

Gingras va au bout de la démarche qu'il s'était proposée en choisissant un nouveau titre, retirant le terme *anglicisme*, et conséquemment, en diminuant le nombre d'emprunts de la nomenclature. On passe d'un pourcentage de 61% d'anglicismes lexématiques intacts, dans la première édition, à 42% dans la seconde, soit une diminution de 19%. Dans l'édition de 1880, on observe une autre baisse de 8% d'anglicismes lexématiques intacts, qui représentent maintenant 34% de la nomenclature. Il faut cependant dire que le nombre d'anglicismes lexématiques intacts augmente faiblement d'une édition à l'autre en commençant par 160 entrées dans la première édition, 170 dans la deuxième, et 178 dans la troisième. Si l'on prend en compte la totalité des anglicismes, il y a accroissement d'une édition à l'autre, leur nombre passant de 190, à 213, puis à 252, mais leur proportion diminue constamment par rapport au nombre d'entrées recensées. L'Encadré 5 dessine l'évolution du profil de la nomenclature à travers les trois éditions du *Recueil*:

⁹ Nous avons essayé de voir si la chronique de langage «Barbarismes canadiens» (1865-1866) d'Arthur Buies, publiée dans le journal de l'Institut canadien, avait pu être le déclencheur de changements observés dans la deuxième édition du *Recueil* de Gingras. Nous n'avons rien remarqué de particulièrement révélateur, mis à part le fait que Buies a corrigé plus d'une douzaine de particularismes qui avaient déjà été recensés par Gingras en 1860.

Encadré 5: Évolution du profil de la nomenclature à travers les éditions du *Recueil*
(Gingras 1860-1867-1880)

Éd.	Nombre d'entrées	Total: angl.	Angl. lex. intacts	Angl. lex. adaptés	Autres angl.	Nombre d'ajouts	Nombre de retraits	Ajouts: angl. lex. intacts	Retraits: angl. lex. intacts
1860	262	190 73%	160 61%	10 4%	20 8%	--	--	--	--
1867	402	213 53%	170 42%	17 4%	26 7%	182	42	47	37
1880	522	252 48%	178 34%	18 3%	56 11%	146	26	23	15

Regardons de plus près les termes que Gingras enlève et ceux qu'il ajoute dans les éditions de 1867 et de 1880. Dans l'édition de 1867 (Annexes 4 et 5), ce traducteur retire dans une large mesure des anglicismes plutôt techniques et qui sont d'une faible fréquence dans la langue commune, tels que: *bodkins, brace, brass-rules, condensed types, fancy type, foot-line, lead-cutter, slice galley*. Il réincorpore essentiellement des mots de la langue usuelle, de fonds français, des créations canadiennes (*calèche, carriole, caveau, centin, memoires, noirceur, patate, poudrerie, secoupe*), quelques anglicismes courants tels que *baking powder, black ball, bun, canistre, corn starch, express, match, platform, spring*, et des calques comme, par exemple, *capital politique, lettres mortes* (pour *dead letters*) et *maître de station*. En 1880, Gingras fera des ajouts lexicaux qui appartiennent généralement à la langue commune (voir les Annexes 6 et 7), mais, cette fois-ci, on remarquera un nombre plus important d'anglicismes sémantiques et de calques ou traductions (tels que *allusion, billet complémentaire, jugement renversé, lettre enregistrée* (s. v. *enregistrer*), *maître de poste, prix de départ, résolution, trouble...*). Gingras continuera de retirer des anglicismes techniques tels que *appelable, ballast ground, joint-issue, peg-top, warrant cross*.

3.1.2.1 Bilan

En conclusion, le *Recueil* (1860) est fortement marqué par les traits du métier de traducteur de l'auteur qui consacre beaucoup de temps à recenser des termes anglais et à en donner un équivalent français. La première édition ressemble à un **petit lexique anglais/français**; l'originalité de Gingras tient à ce qu'il a voulu faire un outil qui se distingue de ceux de ses prédécesseurs par la compétence professionnelle qu'il a de la traduction. Dans la deuxième édition, on observe une diminution des anglicismes lexématiques intacts, diminution qui se confirme dans la dernière édition. Quant à la totalité de tous les types d'anglicismes recensés dans chacune des éditions (selon les paramètres déjà expliqués), elle passe de 73%, dans l'édition de 1860, à 53% dans la seconde et à 48% dans la troisième édition, soit une diminution totale de 25%. D'un point de vue esthétique et dans son ensemble, la troisième édition ressemble davantage à un **produit fini**; l'édition est plus soignée, la typographie plus étudiée et plusieurs corrections ont été apportées à l'ordre alphabétique et à l'orthographe¹⁰.

3.1.3 Réception et portée de l'ouvrage

On peut supposer, d'après la préface de la deuxième édition, que la réception du *Recueil* n'a pas été négative; Gingras juge d'ailleurs pertinent de se consacrer à une deuxième, puis à une troisième édition. Il incorpore même dans sa préface des extraits d'un compte rendu, essentiellement favorable, tiré du *Journal de l'Instruction publique*¹¹, et il s'en sert à des fins de diffusion de son répertoire:

«Sans prétendre en tirer la moindre gloire, nous nous devons, cependant, de dire que ce modeste travail fut alors on ne peut mieux accueilli, et par la presse française de ce pays et par tous ceux qui voient avec peine les progrès constants que fait parmi nous l'anglicisation.» (Gingras 1867: I)

¹⁰ Cependant, on note encore quelques erreurs de présentation, par exemple *procédés* est placé après *promissaire (billet)*.

¹¹ «Quoique nécessairement incomplet, ce petit travail n'en est pas moins très utile, et les intentions patriotiques de l'auteur sont dignes de tout éloge.

Il existe déjà trois manuels du même genre, un par l'abbé Maguire, un autre par M. le Dr Meilleur [*A Treatise on the Pronunciation of the French Language or a Synopsis of Rules for pronouncing the French Language, with Practical Irregularities, Exemplified* (2^e éd. 1841 et 1^e éd. 1825)], et le troisième par un anonyme [Jean-Philippe Boucher-Belleville]. En les parcourant on est effrayé du grand nombre d'anglicismes, et de mots anglais qui se sont glissés dans notre langage usuel et même jusque dans les pages de nos meilleurs auteurs.» (*Journal de l'Instruction Publique*, janvier 1861: 12)

Gingras tire donc profit au maximum des aspects positifs de la critique en les amplifiant quelque peu afin de faire valoir son *Recueil*. Le journaliste Pierre Margry fera aussi un bref commentaire, à propos de la deuxième édition, soulignant ce qu'il perçoit comme la valeur réelle du *Manuel* de Gingras; cet opuscule sera comparé à un «tamis» qui ressasse la «belle langue de Racine et de Pascal»¹².

Nous n'avons pas trouvé d'autres comptes rendus¹³ pour cet ouvrage qui est d'ailleurs absent de la *Bibliographie canadienne* (BibCan [Sylva Clapin: 1900]). Aucun des témoignages chez les voyageurs au Canada à cette époque, à propos de la qualité de la langue française, ne fait mention de cette source métalinguistique (Caron-Leclerc: 1998). Toutefois, l'Américain James Geddes (1902) fera un commentaire dans son essai linguistique à propos des deuxième et troisième éditions. Il estime que Gingras n'a pas tort de critiquer l'emploi de certains anglicismes, mais il lui reproche de faire lui-même des erreurs d'interférence linguistique. Le philologue américain critique plus particulièrement les équivalents français que donne Gingras sous les vocables *money-order*, *originer* et *safe*. Au fond, il reproche au typographe d'être plus sévère que nécessaire¹⁴.

On soupçonne que c'est la parution de la troisième édition du *Manuel des expressions vicieuses*, en 1880, qui incite Alphonse Lusignan à prendre la plume («À propos du 'centin'» publié dans *L'Opinion publique* à Montréal, le 25 mars 1880) pour défendre la légitimité du mot *centin*, en pointant du doigt la condamnation qu'en font Gingras¹⁵ et Tardivel. Lusignan ne réussira cependant pas à susciter de réaction immédiate. Il devra se reprendre dans un second article intitulé «Toujours

¹² «Il se rencontre dans notre langage et sous nos plumes un nombre infini de *barbarismes* et d'*anglicismes*. Timon appelle cela du *gravier*. Voici un petit *tamis* que chacun devrait avoir à la main pour ressasser la belle langue de Racine et de Pascal, que notre contact avec des peuples étrangers a quelque peu altérée. Cet opuscule, tout humble de forme qu'il soit est cependant d'une valeur réelle.» (*Journal de l'Instruction Publique*, mai 1867: 70)

¹³ Mais dans la rubrique «N'exagérons pas» (*L'Opinion publique*, 1881: 460), on inclut Gingras parmi les écrivains qui ont publiés «des vocabulaires assez complets» ayant «certainement du mérite».

¹⁴ «On the same page, exception is taken to the use of the word *chèque* because of its English origin. Although not admitted by the French academy until 1878, it was even then – as he himself states – so thoroughly adopted as to pass current for a French word. Hence the objection to so legitimate a neologism, – for which, by the way, *bon* sur une banque is substituted – is that of being more royalist than the king or more catholic than the pope. P. 34 'Ne dites pas une *gousse* mais une *cosse* d'ail.' Usage does not warrant this stricture, as the dictionaries testify.» (Geddes 1902: 312)

¹⁵ «Mais mon pauvre protégé, le centin, lui, il ne se chagrine pas il ne rougit point de son nom et il ne demande qu'une chose: qu'on lui permette de vivre. M. Tardivel ne veut pas l'écouter. J'ai dit M. Tardivel, j'aurais pu dire M. Gingras, car ce n'est pas d'hier [référence au *Manuel* 1867] que celui-ci est en bisbille avec le centin, et combien de fois n'avons-nous pas dégainé à son sujet!» (Lusignan 1880: 146)

le centin», qui sera publié le 22 avril, dans *L'Opinion publique*. Cette fois, il fait mouche: Gingras répondra quelques jours plus tard, le 29 avril, dans le même journal, par un titre ferme: «À bas le centin! Vive le centin!», auquel Lusignan jugera inutile de riposter. C'est donc autour du terme *centin* qu'on peut très bien saisir la critique et l'accueil froid que réserve Lusignan à la dernière édition du *Manuel* de Gingras:

«Publier un manuel des expressions vicieuses, où l'on ridiculise l'emploi de mots anglais – souvent défigurés – dont nous avons l'équivalent en français, – c'est d'un patriote.

Mais tout cela ne fait pas un écrivain, et il sied bien, en tel cas, de laisser de la latitude aux autres, surtout d'éviter le persifflage [*sic*].» (Lusignan 1880^a: 194)

Nous examinerons plus loin (sous 3.4) certains aspects de cette dispute afin de faire ressortir les enjeux normatifs de ces deux intervenants. En bref, on sent bien que les auteurs de lexique se lisent, s'imitent et espèrent à certains égards améliorer leur propre produit en intégrant des éléments de la critique, mais le *Recueil* de Gingras ne fait pas preuve d'une grande ouverture, quoique son travail présente un certain nombre d'aspects novateurs. Les auteurs de notre corpus élargi lui ont donné une certaine importance puisqu'ils en parlent dans les parties liminaires de leur propre répertoire, comme par exemple Dunn (1880: XXIV)¹⁶, Manseau (1881: I, 118), Rinfret (1896: V), Dionne (1909: XXI, XXIII), Blanchard (1914:16) et Adjutor Rivard (1930: VI, XIX). Rivard avait déjà, en 1902, incorporé le *Manuel des expressions vicieuses* dans la liste des ouvrages lexicographiques consultés par le *Bulletin du Parler français au Canada* (t. 1: VII) (voir l'Annexe 22).

Chez les chercheurs contemporains, Gingras n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi: Juneau (1977) et Bouchard (1998) n'en parlent pas, et Mercier (1992: 13) se limite à situer son œuvre parmi les productions du mouvement puriste de l'époque, tandis que Lamontagne (1992) ne l'inclut pas dans son étude. Quant à Farina (1998: 6, 8, 41) elle fera une présentation succincte des trois éditions de son œuvre et incorporera dans des notes quelques commentaires à propos de cet auteur.

¹⁶ Oscar Dunn (1880: XVIII) fait référence à Gingras dans sa préface: «[...] je crois qu'un des traducteurs officiels de l'Assemblée poursuit, depuis quelques années déjà, une œuvre de ce genre.»

3.1.4 Bilan

On retient de Jules-Fabien Gingras qu'il a passé la plus grande partie de sa vie à Ottawa et qu'il était membre de la Société typographique ainsi que traducteur au Parlement et aux Communes. Le *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents* sera la première édition d'un **ouvrage correctif qui évoluera sensiblement de la première à la troisième édition** quant à son titre, au public visé, à son orientation et à la nomenclature. La mission patriotique qu'annonce le répertoire correctif de Gingras est liée aux événements marquants de son époque.

C'est la suppression du terme *anglicisme* dans le titre de la seconde édition qui est le trait le plus révélateur des modifications apportées à l'ouvrage de départ et du cheminement de la pratique lexicographique de Gingras. **Les anglicismes diminueront en importance** dans chacune des nouvelles éditions, laissant leur place à d'autres types de particularismes. Ce choix ne s'explique pas aisément car on connaît l'appui que le *Recueil* avait obtenu du *Journal de l'Instruction Publique* pour sa lutte contre l'anglicisme. Il se pourrait que la nouvelle orientation de l'ouvrage résulte d'une volonté de remplacer le *Recueil des locutions vicieuses* (deuxième composante du *Manuel des difficultés*) de Maguire; elle traduit en tout cas **le désir de rejoindre un public plus large**, notamment celui des écoles, alors que la première édition s'adressait aux traducteurs.

Une réception somme toute positive convainc Gingras de se lancer dans le perfectionnement de son produit, lequel s'étalera sur une période de vingt ans. L'ouvrage ne varie pas dans sa structure. L'examen de la terminologie de l'auteur nous permettra de mieux cerner l'idéologie qui s'exprimera de façon plus nuancée d'une édition à l'autre.

3.2 Analyse du point de vue de la position idéologique de Gingras

Dans cette section, nous avons tenté d'illustrer le point de vue de l'auteur en nous servant de citations tirées, selon la pertinence, de l'une des trois éditions; nous avons clairement indiqué les cas où une édition présentait des caractéristiques particulières. Notre objectif consistait, dans une première étape, à utiliser des citations provenant des trois éditions lorsque l'idéologie de l'auteur ne

se démarquait pas nettement et, dans un second temps, de mettre en évidence des aspects notables de la conception linguistique de Gingras à travers l'évolution de sa pratique lexicographique.

3.2.1 Les affirmations explicites directes concernant la norme

Gingras exprime sans doute l'essentiel de son point de vue sur la norme lorsqu'il commente la question du droit à la créativité lexicale au Canada. Les citations ci-dessous montrent clairement que, pour lui, le Canada n'a **pas le droit d'inventer** des mots nouveaux:

- s. v. *moteur* (1860): «Ne s'emploie en français que comme terme de mécanique; mais nos hommes de loi, nos législateurs, lui ont donné – bien entendu sans en avoir le droit – une acception de plus [...]»

- s. v. *secondeur* (1880): «Dans nos assemblées délibérantes, on ne procède pas toujours de la même manière qu'en France. Là, pour mettre un sujet en délibération, il suffit d'un proposant, tandis qu'ici, où la coutume anglaise est suivie, il faut à toute proposition un SECONDANT, et non un *secondeur*, mot trop imité de l'anglais et que nous n'avions pas le droit de créer, vu qu'en pareil cas, si le verbe existe, on peut facilement transformer en substantif le participe présent.»

Si l'on se fie aux seuls énoncés de principe, on pourrait dire que la position de Gingras est à l'opposé de celle de Maguire qui exprimait une certaine ouverture théorique. En pratique, vu l'approche réelle de l'abbé, qui refuse tout canadianisme, le discours correctif des deux auteurs est tout à fait en harmonie.

On commence à discerner, dans la microstructure de la troisième édition, des références au 'dictionnaire' et à des sources françaises plus générales, envisagées aussi comme des autorités en matière linguistique (voir notre Tableau 8). Gingras cite occasionnellement Littré, Larousse et l'Académie (sous *monter en haut* et *descendre en bas*), mais aussi Labiche (sous *fraîche*), les *Annales des Ponts et Chaussées* (sous *chars*), et Bescherelle dans cet exemple:

- s. v. *pagée* (1880): «C'est la seule définition que donne Bescherelle de ce mot, qui ne se trouve dans aucun autre dictionnaire; mais en ce pays il sert à désigner une longueur de clôture entre deux pieux. Quand nous aurons le Dictionnaire de l'Ancien Langage actuellement en voie de publication en France¹⁷, il est probable qu'il nous permettra de juger si ce terme est bien ou mal employé ici.»

¹⁷ Gingras fait ici allusion au dictionnaire de J. B. La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, Niort, L. Favre et Paris, H. Champion, libraire, 10 tomes, 1875-1882.

L'auteur **se réfère surtout au dictionnaire de façon générale**, sans plus de précision, pour appuyer son commentaire, voir par exemple sous les vocables *brancard*, *catiner*, *enfarger*, *laise*, *noix*, *résident* et la liste complète des sources canadiennes et françaises déclarées et citées par Gingras dans le *Manuel* (1867-1880) qui se trouve au Tableau 8 (plusieurs extraits sont reproduits sous le point 3.3.2). Gingras indiquera timidement, dans une petite note de bas de page, qu'il s'est inspiré du *Petit vocabulaire* de Caron pour la correction de quelques particularismes. C'est une première, parmi les auteurs de notre corpus, que de montrer qu'une source canadienne puisse servir d'autorité en matière de correction langagière:

«*Les corrections faites aux mots *Ripe*, *Etamperches*, *Oreiller* et *Paillasse* sont, en substance, empruntées au *Vocabulaire à l'usage des Canadiens-Français*.» (Gingras 1880: 47)

Cependant, il ne faut pas oublier, comme nous l'avons déjà indiqué dans l'introduction, que Gingras semble heureux de pouvoir critiquer certaines erreurs qu'il attribue au *Petit vocabulaire* de Caron, sous les vocables *abrogation*, *boss*, *révocation* et *side-board*. Par ailleurs, on dirait même qu'il veut montrer, d'une façon un peu subterfuge (puisqu'il s'en sert pour apporter une correction), que Caron s'est servi, de son *Manuel* de 1867, en guise de référence:

- s. v. *abrogation*, *révocation*: «Il arrive souvent que l'on applique ces deux mots à la même fin, témoin le *Vocabulaire* de M. l'abbé Caron, qui, au mot *Rappeler* (page 61) réédite l'erreur commise par nous en 1867.»

Tableau 8: Sources canadiennes et sources françaises déclarées et citées dans le <i>Manuel de Gingras (1867-1880)</i>¹⁸			
Sources canadiennes déclarées	Sources canadiennes citées	Sources françaises déclarées	Sources françaises citées
Abbé Maguire, Dr. Meilleur, un Anonyme [Boucher-Belleville] (préface: 1867)	Napoléon Caron (s. v. <i>abrogation, boss, révocation, side-board</i> et dans une note en pied de page s. v. <i>ripe</i>)	∅	Académie, Larousse et Littré (s. v. <i>monter en haut et descendre en bas</i>), <i>Annales des Ponts et Chaussées</i> (s. v. <i>chars</i>), Bescherelle (s. v. <i>pagée</i>), Labiche (s. v. <i>fraîche</i>)
			Références générales au «dictionnaire» ou à des «lexiques» - s. v.: <i>aigrefin, application, brancard, catiner, enfarger, laise, libèche, frelasser, noix, résident, savater, side-board.</i>

3.2.2 Les affirmations à travers la terminologie

3.2.2.1 Termes pour parler du français de référence

D'une part, Gingras ne fait pas de distinction entre le français de France et le français de référence; il semble que ces deux notions soient fondues l'une dans l'autre, c'est-à-dire que le français géographique de France ne se distingue pas du français «modèle». D'autre part, les termes pour en parler sont limités à quelques expressions qu'il n'est pas toujours aisé de séparer des termes pour parler de la variété de français au Canada. Dans les exemples ci-dessous, Gingras emploie le plus souvent *notre langue* et occasionnellement *bon français, notre idiome* ou *bel idiome franc* pour parler du français de référence, envisagé comme étant le standard:

¹⁸ Aucune source n'est citée dans l'éd. de 1860. Nous avons mis en caractères gras les sources citées dans l'édition de 1867.

- s. v. *branch* (1880): «Cette mauvaise habitude qu'on a de toujours traduire le mot anglais au lieu d'en chercher l'équivalent, finira bientôt par corrompre tout à fait notre langue, surtout si ceux qui devraient la bien parler ne travaillent pas à s'en corriger.»
- s. v. *chèque* (1860): «Ce mot anglais est tellement en usage parmi nous, et depuis si longtemps, qu'on le croit aujourd'hui français. Pourtant, l'équivalent était facile à trouver dans notre langue, vu que *chèque*, dans le sens qu'il est le plus généralement employé, veut dire BON sur une banque.»
- s. v. *disgrâce* (1880): «En anglais ce mot a le sens de *honte*, de *déshonneur*; mais dans notre langue il signifie n'être plus en faveur.»
- s. v. *incorporation/incorporer* (1860): «[...] Ces deux fausses désignations sont le fait d'une mauvaise traduction des mots anglais *Incorporated Company*; *Incorporated act*, et qui, en bon français, veulent dire: Compagnie CONSTITUÉE en corporation; acte CONSTITUTIF.»
- s. v. *record* (1860): «En anglais, ce mot signifie REGISTRE, DOSSIER, ARCHIVES, PIÈCES, etc., mais dans notre idiome, il n'est plus usité aujourd'hui. L'ancien droit coutumier s'en servait, mais c'était dans des acceptions toutes différentes; c'est pourquoi les avocats et autres feraient bien de le laisser de côté, attendu qu'ils ont à leur disposition les mots correspondants plus haut cités.»
- s. v. *servir* (1880): «[...] Jamais on ne pourra trop le répéter: c'est la traduction servile qui, petit à petit, défigure notre bel idiome franc.»
- s. v. *snack* (1860): «Mot anglais qui signifie MANGER un morceau, et nous disons aujourd'hui *faire, donner un snack*, au lieu de donner un REPAS ou un RÉGAL. Nous avons là une des mille preuves que nous tombons dans le ridicule chaque fois que nous remplaçons par une expression étrangère un mot ou une locution de notre langue.»

On rencontre aussi fréquemment l'appellation générique (*en*) *français* lorsque Gingras 'traduit' un terme anglais et donne son correspondant français, et parfois aussi *langue française*.

3.2.2.2 Termes pour parler de la variété canadienne du français

Une constante se dégage dans les exemples que nous avons examinés, à savoir que Gingras emploie de façon conséquente *notre langue*, pour parler du français de référence et *notre langage*, pour qualifier le français du Canada. Dans les exemples suivants, on observera que jamais *notre langage* n'est associé à des aspects valorisants du français canadien:

«Il est avéré que depuis vingt-cinq ans, bien loin de s'être épuré, notre langage a été se viciant de plus en plus, et cela bien que dans le cours de cette période il ait été publié quatre manuels constatant, à leur date respective, le progrès toujours croissant de ce mal.» (Gingras 1867: II)

- s. v. *butin* (1860): «Par ce mot, les classes laborieuses désignent le LINGE et tous les articles de vêtement. Si elles savaient que *butin* veut dire OBJETS VOLÉS ou tout ce qui peut être pris à l'ennemi, nous pensons bien qu'elles cesseraient de le mal appliquer; mais sa mauvaise application ne disparaîtra qu'à la longue, et si les instituteurs s'appliquent à corriger leurs élèves des expressions erronnées [*sic*] dont fourmille notre langage.»

- s. v. *poll/ maison de poll* (1880): «Rien de plus ridicule que le baragouin formé de mots anglais et français, et au lieu de travailler à réformer notre langage il semble que nous prenons à tâche de faire le contraire, témoin la désignation vicieuse qui figure en tête de cet article, et que tout le monde emploie comme étant de bon aloi.»

- s. v. *strap* (1860): «Ce mot anglais est très répandu, car toujours l'on s'en sert pour désigner une MENTONNIÈRE de casquette, des SOUS-PIED, COURROIES, etc. C'est aux instituteurs qu'appartient le devoir de réformer notre langage sous tous ces rapports. L'honneur de veiller à la conservation de la nationalité est là qui les y invite.»

D'autre part, le terme *idiome* (qui a déjà été employé en parlant du français de référence) sera réutilisé dans l'expression *idiome franc en Canada*, mais dans un contexte où Gingras qualifiera le français canadien de *défiguré par les anglicismes*¹⁹. Les termes négatifs de *baragouin*, *baragouin formé de mots anglais en français*, qu'on retrouve dans les éditions ultérieures pour qualifier la variété de français au Canada, s'opposeront à l'occasion au terme *bon aloi* (s. v. *match* ou *poll/ maison de poll*, 1867). Le Tableau 9 fait une synthèse de la question en regroupant les termes servant à désigner le français de référence par opposition à ceux qui s'appliquent au français du Canada dans Gingras-1860.

¹⁹ «[...] et le compilateur croit que tout de même il atteindra le but qu'il se propose: attirer l'attention du public franco-canadien sur le danger que court l'idiome franc en Canada, en lui démontrant jusqu'à quel point il est défiguré par les anglicismes et les termes corrompus qui s'y ont introduits.» (Gingras 1860: préface)

Tableau 9: Terminologie pour parler du français de référence et du français du Canada (Gingras 1860- 1867-1880²⁰)				
Dénominations	Désignant le français de référence	Désignant une variété(s) de langue en France	Affirmant l'existence d'une variété canadienne	Évoquant une actualisation de la langue française au Canada
Termes génériques	<i>(en) français, langue française, idiome, notre idiome, <u>notre langue</u></i>			<u>notre langage</u>
Termes à valeur géolinguistique				<i>l'idiome franc en Canada [...]</i>
Termes à valeur sociale positive	<i>bon français, notre bel idiome franc</i>			
Termes à valeur sociale négative				baragouin
Termes relatifs aux registres de langue				
Termes évoquant la variété régionale				
Termes relatifs aux langues spécialisées				

3.2.2.3 Termes pour parler des particularismes du français canadien

a) Axe différentiel

- *Termes généraux*

On trouve peu de termes sur les plans différentiel et historique; la terminologie de Gingras pour qualifier les particularismes canadiens est le plus souvent corrective. On peut cependant rattacher à l'axe différentiel les termes *nullement français* (s. v. *civilien*), *pas français* (s. v. *voteur*) et *mot employé par nous* (s. v. *boome*, voir sous 3.2.3.4). Voici des exemples des deux premiers termes:

²⁰ Les termes particuliers à l'édition de 1880 ont été incorporés au tableau et sont reproduits en caractères gras. Les termes soulignés sont ceux que l'on rencontre le plus souvent sous la plume de cet auteur.

- s. v. *can* (1880): «Mettre sur le *can*. Ce mot n'est pas français et doit être remplacé par l'adverbe DE CHAMP [...]»

- s. v. *civilien* (1860): «En parlant d'un militaire, il arrive fréquemment d'entendre dire qu'il a assisté quelque part en habit de *civilien*, mot qui n'est nullement français, et qui n'a pas non plus cette acception en anglais.»

- s. v. *demiard* (1880): «Ce mot n'étant pas français, ne serait-il pas sage de le remplacer par DEMI-CHOPINE?»

- s. v. *voteur* (1860): «Ce mot n'est pas français. VOTANT est le terme qui désigne celui qui vote aux élections ou dans un corps délibérant.»

Toutefois, on ne pourra reprocher à Gingras, comme on l'avait fait pour Maguire, de ne pas fournir de correspondant français pour les mots qu'il qualifie de *pas français*. Dans un cas, le lexicographe propose même un mot de son cru puisqu'il n'y a *pas encore de nom français* pour le terme anglais relevé sous *pigeon-hole* (1860): «Sorte de jeu de bagatelle inventé en Amérique et qui n'a pas encore de nom français, mais que l'on pourrait fort bien désigner par celui de COLOMBIER.» La terminologie pour parler des particularismes par rapport à l'usage de France est donc très limitée.

b) Axe historique

• Héritages de France

Pour parler des archaïsmes, Gingras, qui commente d'ailleurs très peu cet aspect dans les trois éditions, utilise le terme *vieux mot* (s. v. *bailler*, définition apparentée à celle de Bescherelle²¹), les formulations *n'est plus usité aujourd'hui* (s. v. *record*) ou *nullement usité* (s. v. *ber*) et, dans le sous-titre d'un tableau (1860: 10), *anciennes dénominations françaises*. On rencontre aussi *mot du Berri* (s. v. *enfarger*), en parlant d'un usage régional de France, classé sous *Dialectalismes* dans notre tableau. Voici quelques extraits:

- s. v. *lurette* (1880): «Vieux mot qui entre dans les refrains de chansons, mais qui, devenu substantif, signifie Une petite luronne. Ma lurette. Ce n'est dans aucun de ses sens que nous l'employons [...]»

²¹ - s. v. *bailler*: «Vieux mot qui signifiait Donner, et qui n'est plus usité qu'au palais, et encore l'est-il rarement.» (Bescherelle (t. 1, 1847: 331)

- s. v. *bailler* (Gin-1860): «Vieux mot qui signifiait Donner et qui n'est plus usité qu'au palais, et encore l'est-il rarement; mais dans nos campagnes il est encore d'un emploi journalier, bien qu'il soit difficile de le reconnaître, tant il est aujourd'hui corrompu.»

- s. v. *solage* (1880): «Vieux mot qui signifie SOL, et qu'à tort l'on emploie pour MUR DE FONDATION.»

- Termes de marine

Gingras utilise à deux ou trois reprises les termes *expression maritime* et *terme de marine* (s. v. *amarrer*, *jib*) en parlant d'emplois qu'il condamne, termes qui soulignent la provenance des mots. Dans l'édition de 1880, on trouve *terme de batelier* (s. v. *amont*) dans un exemple.

• *Emprunts*

- Emprunts à l'anglais

C'est à travers l'importante quantité de termes pour parler des emprunts à l'anglais qu'on découvre le 'traducteur' qu'est Gingras, qui se souciera de bien caractériser tous les aspects du phénomène de l'emprunt. L'auteur élabore une terminologie qui vise la précision. Il reconnaît plusieurs types d'emprunts qu'il présente sous l'angle historique, du point de vue de leur origine ou encore du point de vue du processus de filiation, et il catégorise ces emprunts à l'anglais, par le biais de sa terminologie, selon qu'il s'agit: 1°) d'anglicismes lexématiques intacts, 2°) d'anglicismes lexématiques adaptés, 3°) de calques, 4°) ou encore d'anglicismes sémantiques. Examinons de plus près les principaux termes employés pour chacune de ces catégories.

1°) Anglicismes lexématiques intacts

Comme on l'a vu dans l'Encadré 6, Gingras (1860) recense 160 anglicismes lexématiques intacts, 10 anglicismes lexématiques adaptés et 20 anglicismes sémantiques ou de calque dans sa nomenclature. On constate que Gingras ne qualifie généralement pas par un terme précis les anglicismes lexématiques intacts, sauf pour un nombre assez restreint (25 mots vedettes), estimant sûrement que les utilisateurs sont en mesure de reconnaître l'origine anglaise de ces mots. Parmi les termes utilisés pour qualifier ce type d'anglicismes, celui qui est de loin le plus usité est *mot anglais* (16 occurrences), suivi de *terme anglais*, employé 3 fois, et de *nom anglais*, *expression anglaise*, *terme de droit anglais*, *terme de droit criminel anglais*, *terme de marine anglais*, etc., termes

généralement employés une seule fois chacun. Dans l'édition de 1880, on trouvera les qualificatifs *américaines*, *étrangères* et *saxonnes* en parlant d'expression(s). Voici quelques illustrations de ces emplois:

- s. v. *bow-saw* (1860): «SCIE À CHANTOURNER. Les menuisiers et ébénistes désignent toujours cette scie par son nom anglais.»
- s. v. *draft* (1860): «Soit dans les transactions commerciales ou autres, le plus souvent on se sert de ce mot anglais au lieu de TRAITE.»
- s. v. *set* (1860): «Mot anglais qui s'applique à mille choses et qui est presque passé dans notre langage. Pour éviter l'ambiguïté [*sic*], nous allons indiquer en anglais les principaux cas où ce substantif est employé [...].»
- s. v. *snack* (1880): Voir citation sous 3.2.2.1

2°) Anglicismes lexématiques adaptés

Pour ce qui est des anglicismes lexématiques adaptés²², Gingras emploiera assez souvent l'attribut *francisé* ou le verbe *franciser* pour les qualifier, en précisant l'origine anglaise du mot, comme cela est le cas de *clinch* (s. v. *clinch*), *overhale*, *patroniser*, *starter* et (*prendre une*) *shire* dans les exemples suivants:

- s. v. *anglifier* (1860) [de l'anglais *to anglify*]: «Verbe anglais francisé. Le verbe français correspondant est ANGLICISER.»
- s. v. *chèque* (1860): «Ce mot anglais est tellement en usage parmi nous, et depuis si longtemps, qu'on le croit aujourd'hui français. Pourtant, l'équivalent était facile à trouver dans notre langue, vu que *chèque*, dans le sens qu'il est le plus généralement employé, veut dire BON sur une banque.»
- s. v. *overhaul* (*to*) (1860): «[...] ce verbe anglais est francisé par les charpentiers et constructeurs de navire, car ils disent généralement *overhale* un bâtiment [...].»
- s. v. *patroniser* (1880): «Verbe anglais francisé. *Patroner* est le verbe français correspondant.»

²² Il arrive à Gingras de confondre un anglicisme de calque avec un anglicisme lexématique adapté, comme par exemple sous le vocable *cheniquer* (1880): «Ce mot, calqué sans doute sur le verbe anglais *to sneak*, s'emploie par un grand nombre dans le sens de RENONCER, de CÉDER, et d'avoir peur.»

- s. v. *sheering* (1860): «Nos marins disent rarement qu'un navire a fait des EMBARDÉES. Ils ont au contraire francisé le verbe *to sheer*, et en disant, comme ils le font aujourd'hui, qu'un vaisseau *a pris une shire*, qu'un vaisseau *shirait*, au lieu de: prenait des embardées, ils ont certainement perdu au change.»

- s. v. *starting* (1860): «Ce verbe est fréquemment employé par les charpentiers de navire, qui ont pris le soin de le franciser, car ils disent: On va *starter* tel ouvrage, au lieu de COMMENCER. Ils disent aussi: les écarts d'un bordage *ont starté*, pour: se sont ÉLOIGNÉS ou DISJOINTS.»

Nous verrons, sous l'axe épilinguistique, que Gingras se servira du terme *corrompus* pour signifier les mots anglais 'déformés' tels que *botter/ botteur* (s. v. *to butt*) ou encore *scarfer* (s. v. *scarfing*).

3°) Anglicismes de calque ou de traduction

Pour parler de calques de l'anglais, Gingras se sert le plus souvent, dans l'édition de 1860, des substantifs *traduction littérale*, *traduction mot à mot*; dans l'édition de 1880 s'ajoutent les termes *imitation de l'anglais* et *traduction*. Voici des exemples de cette terminologie:

- s. v. *contrat* (1880): «La traduction littérale de l'anglais donne presque toujours lieu à de semblables méprises.»

- s. v. *officier-rapporteur* (1860): «Ce titre injudicieux, qui figure dans toutes nos lois électorales et qui est la traduction mot à mot de *Returning Officer*, devrait être remplacé par celui de PRÉSIDENT D'ÉLECTION.»

- s. v. *par argent* (1860): «Traduction littérale de *by cash*. Dans la tenue des comptes, cette locution vicieuse devrait être remplacée par le simple mot ARGENT ou ESPÈCES.»

- s. v. *pilote branché* (1880): «C'est là une traduction de *branch pilot* [...].»

Quant aux adjectifs fréquemment employés pour décrire ce même type d'anglicismes, on recense *calqué*, *copié*, *emprunté*, *imité* et *traduit*. Voici des exemples:

- s. v. *clair, je suis* (1860): «Expression imitée de l'anglais, *I am clear*, et qui s'emploie souvent, mais à tort, pour indiquer que l'on a FINI une tâche, un travail, que l'on est SORTI VICTORIEUX d'une lutte ou d'une partie à un jeu quelconque.»

- s. v. *politique sectionnelle* (1880): «Expression copiée de l'anglais – *sectional policy*. C'est, selon le cas, politique de CLOCHER, LOCALE ou ÉGOISTE qu'il faut dire.»

4°) Anglicismes sémantiques

Pour ce qui est des anglicismes sémantiques²³, Gingras se sert dans les trois éditions de son ouvrage, soit de *acception anglaise*, soit de *signification anglaise* pour qualifier ces particularismes canadiens. Ces termes sont cependant peu fréquents sous sa plume; Gingras utilise davantage une terminologie corrective pour parler de ce type d'emprunts (comme nous le verrons sous l'axe épilinguistique). Regardons deux entrées:

- s. v. *allusion* (1880): «De fait, l'allusion est un jeu de mots ou de pensée; mais, dans une de ses acceptions anglaises, ce mot est synonyme de MENTION.»

- s. v. *appointements*, *appointer* (1880): «Ces deux mots sont très-souvent employés dans leur signification anglaise.»

On voit donc que, pour désigner l'origine anglaise ou le processus de filiation d'un particularisme canadien à partir de l'anglais, Gingras se sert de termes relativement constants par lesquels il distingue l'anglicisme lexématique intact, l'anglicisme lexématique adapté, le calque et l'anglicisme sémantique (voir Tableau 10). Existe-t-il chez Gingras une véritable volonté de catégoriser les divers types d'anglicismes pour mieux les circonscrire et les proscrire? Nous émettons l'hypothèse que c'est son métier, celui de traducteur, qui a rendu Gingras sensible à ce type de distinctions. C'est donc spontanément, sans l'avoir planifié, que l'auteur a pratiqué ces distinctions, dans le but de décrire les anglicismes pour mieux les corriger, et qu'il a ainsi été conduit à produire un classement des anglicismes. Ce classement ne repose pas encore sur une réflexion très poussée, qui tardera à venir²⁴, mais il obéit à une certaine cohérence. On verra plus tard, sous l'axe épilinguistique, que Gingras emploie le terme *anglicisme* pour mettre en relief la notion plus spécifique de 'terme à proscrire' et qu'il se sert de formulations plutôt correctives dans ce cas.

²³ Il arrive à Gingras de confondre un anglicisme de calque avec un anglicisme sémantique, comme par exemple sous le vocable *résolution* (1880): «Par imitation de l'anglais, nous appelons ainsi l'exposé d'un projet [...]»

²⁴ Voir le classement détaillé à propos des anglicismes dans: *Notes de cours sur l'«Anglicisme et l'identité québécoise»* (Poirier, 1992: 91-107) et aussi dans l'article «L'anglicisme dans les dictionnaires de langue québécois» (Poirier, 1994).

- *Innovations*

Pour ce qui est des néologismes, la terminologie est presque inexistante en 1860, mais elle va s'enrichir par la suite. Le seul terme employé à quelques reprises, dans cette première édition, est *verbe de création canadienne*, tandis que, dans l'édition de 1880, les nouvelles dénominations de *mot créé dans le pays*, *mot du pays* et *mot forgé* s'ajoutent. Voici une illustration partielle de ces termes:

- s. v. *carreauté* (1880): «Mot créé dans le pays pour désigner les ÉTOFFES A CARREAUX. On va même jusqu'à dire des *carreautés!* Enfin, quand on prend du galon...!»
- s. v. *chèquer* (1860 et 1880): «C'est encore un verbe de création canadienne, et dont la classe marchande se sert dans les cas suivants: *chèquer* un compte, un livre de comptes, et cela quoique la comptabilité française ait déjà deux verbes analogues à son service: VÉRIFIER ou CONTRÔLER un compte, etc.»
- s. v. *tire* (1880): «Mot du pays par lequel on désigne des BATONS et TABLETTES de mélasse. On donne aussi ce nom, mais à tort, au SIROP très épais de sucre d'érable.»²⁵

Nous verrons plus tard que Gingras qualifiera négativement le vocable *partisanerie* en écrivant qu'il s'agit d'un *barbarisme de création assez récente*; il rapprochera ainsi la notion de néologie et de faute dans un passage que nous reproduisons ici:

- s. v. *partisanerie* (1880): «Barbarisme de création assez récente et que plusieurs écrivains emploient comme signifiant ESPRIT DE PARTI. Espérons qu'il n'aura jamais droit de bourgeoisie.»

c) Axe épilinguistique

- *Termes correctifs à valeur générale*

La terminologie corrective à valeur générale du *Recueil* est plus riche que celle des deux autres catégories de l'axe épilinguistique. Nous avons répertorié les substantifs *corruption*, *erreur* et *faute* de même que la locution adverbiale *à tort*, employés par Gingras pour désigner des anglicismes sémantiques, des fausses acceptions ou, à l'occasion, des calques, dans les exemples suivants:

²⁵ Faut-il comprendre de ce passage que Gingras accepte *tire* en parlant des «bâtons et tablettes de mélasse»? En effet,

- s. v. *application* (1860): «Comme ce mot a beaucoup d'acceptions, nous nous bornerons à démontrer dans quels cas on lui prête, mais à tort, la même signification en français qu'en anglais.»
- s. v. *avancé* (1880): «Nous faisons encore erreur en employant substantivement ce participe.»
- s. v. *champlure* (1860): «Trou pratiqué au bas d'un tonneau ou baril, pour en faire écouler le contenu. C'est donc à tort qu'on emploie ce mot pour celui de ROBINET.»

L'auteur se servira d'une variété de qualificatifs correctifs pour caractériser les particularismes dans l'édition de 1860. On y rencontre, par exemple, *corrompu*, *erroné*, *faux*, *incorrect*, *inexact*, *injudicieux*, *mal appliqué*, *mauvais*, *populaire*, *rejeté*, *vicié*, *vicieux*, etc. Voici quelques citations qui témoignent de ce vocabulaire:

- s. v. *amendement* (1860): «Faire une proposition, une motion *en* amendement. Cette manière de dire est anglaise et incorrecte.»
- s. v. *butt (to)* (1860): «Les charpentiers de navire disent *botter* au lieu de ROGNER des pièces de bois. Ils appellent aussi *botteur* celui qui est chargé de cette besogne. Nous ne saurions trop leur conseiller d'abandonner ces termes anglais corrompus. Le bon sens et leur langage ne pourront qu'y gagner.»
- s. v. *qualification, qualifié* (1860): «L'acception de ces deux mots est fréquemment faussée.»
- s. v. *spell* (1860): «Inutile de dire que ces deux expressions devraient être rejetées; la première parce qu'elle est anglaise, et l'autre parce qu'elle signifie PRENDRE SON ÉLAN pour mieux courir.»

Ce sera le même type de termes que l'on retrouvera dans l'édition de 1880; Gingras conservera en effet *corruption* et les adjectifs *corrompu*, *impropre*, *mauvais*, *vicieux*... mais il en ajoute, tels que *improprement* et *traduction trop littérale* (voir Tableau 10).

• Termes correctifs techniques

Dans l'édition 1860, les termes que nous avons relevés en rapport avec cette catégorie sont *barbarisme*, et l'adjectif *barbare*, ainsi que *anglicisme*. Le terme *barbarisme* est employé pour parler de certains cas d'anglicismes sémantiques et de calques syntaxiques dans les quatre relevés de cette édition:

seul le second sens (en parlant du sirop de sucre d'érable) est explicitement condamné. Mais, selon la technique de l'auteur, ce sont les petites majuscules qui sont indicatrices de ce qu'il faudrait préférablement dire.

- s. v. *appropriation* (1860): «Il y a donc barbarisme chaque fois qu'on lit ou qu'on entend dire qu'une somme a été *appropriée*, au lieu de *affectée*, *votée*, *appliquée* ou *destinée* à des travaux ou autres fins.»

- s. v. *charge* (1860): «S'emploie dans ce cas-ci, dans nos palais de justice: 'La *charge* du juge au jury.' Pas n'est besoin de dire que c'est là un barbarisme affreux que nos hommes de loi pourraient éviter facilement.»

- s. v. *consistant*, *inconsistant* (1860): «Être *consistant* ou *inconsistant* à soi-même, à ses principes. Ce sont là deux barbarismes souvent commis par les journaux français de ce pays. C'est être CONSÉQUENT ou INCONSÉQUENT qu'il faut dire.»

- s. v. *rencontrer* (1860): «De la manière dont ce verbe est employé dans ces cas-ci, il donne lieu à des barbarismes: RENCONTRER les dépenses, le déficit, mots traduits littéralement de l'anglais: [...].»

Dans l'édition de 1880, le terme *barbarisme* est omis partout et il est remplacé par *erreur* (s. v. *appropriation*), par *fausse acception* (s. v. *charge*), par *fautes* (s. v. *consistant*) et par *verbe faussement employé* (s. v. *rencontrer*). Il y a atténuation du métalangage dans cette troisième publication, où l'on ne trouve qu'une occurrence de *solécisme* (s. v. *barda*) et du qualificatif *barbares* (s. v. *shave*). Nous reviendrons sur cette question du métalangage dans la section qui traite de l'implicite.

Le terme *anglicisme* n'est utilisé que trois fois dans le *Recueil* (1860): dans le titre, dans la préface et sous une seule entrée (s. v. *référer*). Dans le titre, le terme *anglicisme* fait pendant à *expressions vicieuses*. Dans la préface, il paraît signifier autre chose que *termes corrompus*, qu'il côtoie. Dans l'édition de 1880, on dénombre six fois le terme *anglicisme* (dans les passages ci-après et on remarque que Gingras choisit de faire une distinction avec l'anglais américain en incorporant les termes *américanisme* (s. v. *platform*) et *expression américaine* (s. v. *bois de sciage*):

- s. v. *entretenir* (1880): «On dit assez généralement *entretenir* des doutes, mais c'est là un anglicisme (*to entertain doubts*) car on ne peut qu'AVOIR ou CONCEVOIR des doutes.»

- s. v. *objecter* (*s'*) (1880): «Une chose peut être objectée à une autre; mais on ne peut soi-même *s'objecter* à une chose. L'anglais dit: *I object to*, et c'est à la traduction littérale de ces trois mots que nous devons de commettre fréquemment l'anglicisme *s'objecter* à. C'est S'OPPOSER à, se PRONONCER contre telle chose qui correspondent à la locution anglaise ci-dessus.»

- s. v. *part* (1880): «'Prendre la part de quelqu'un,' mauvaise traduction de l'anglais, *to take one's part*. Beaucoup se servent de cette locution dans le sens de prendre le PARTI, la DÉFENSE de quelqu'un. L'anglicisme est bien, en effet, notre ennemi!»²⁶

²⁶ Gingras reprend visiblement ici la formule que Tardivel avait lancée par sa causerie de 1879, publiée en 1880:

- s. v. *référer* (1880; même texte qu'en 1860): «Mais l'on fait un anglicisme lorsqu'on dit: *je vous réfère* à un tel; *je réfère* ou *je référerai* à ce livre, etc. Il serait donc sage de remplacer ces expressions vicieuses par celles-ci [...].»

- s. v. *remercier* (1880): «Je vous *remercierai pour* du pain: je vous *serai obligé pour* de l'eau. Ce sont là des anglicismes qui doivent être bannis de notre langage. Dites: veuillez me passer le pain, me donner de l'eau.»

- s. v. *trouble* (1880): «Se dit à tort pour se donner de la PEINE à un travail quelconque, pour le TRACAS ou L'ENNUI qu'une chose ou une affaire peut causer. Employer *trouble* dans l'un de ces trois sens, c'est commettre un anglicisme.»

Ces extraits contribuent à cerner le sens que Gingras donne au terme *anglicisme*. L'auteur l'emploie en parlant de calques syntaxiques et d'anglicismes de sens et toujours dans une formulation corrective. On voit que la terminologie de Gingras est fluctuante pour ces deux catégories d'emprunts qui, tantôt sont présentés du point de vue de leur origine, du processus par lequel l'emprunt pénètre dans la langue – et, dans ce cas, le terme *anglicisme* n'est jamais employé (voir ci-dessus, sous b) –, et tantôt du point de vue de l'évaluation lexicale, où l'emprunt est associé à erreur, terme à proscrire – c'est dans ce cas que le terme *anglicisme* apparaît. Ceci étant établi, on remarque que la division sémantique entre les termes *barbarisme*, *solécisme* et *anglicisme* est loin d'être claire; Gingras a fait avancer la réflexion, mais il reste encore beaucoup à faire.

• Formulations émotives

La liste des termes teintés d'émotivité chez Gingras est beaucoup moins développée que chez Maguire, mais plus que chez Boucher-Belleville. Dans l'édition de 1860, on rencontre les formulations suivantes: *affreux barbarisme*, *idiome défiguré*, *grosses âneries*, *faute trop grossière*, *ridicule*. Voici des exemples tirés du *Recueil* (1860):

- s. v. *badrer* (1860): «C'est encore un mot anglais francisé, et assurément il n'est pas un des moins ridicule [*sic*], surtout lorsqu'on dit: c'est *badrant!*»

- s. v. *charge* (1860): «S'emploie dans ce cas-ci, dans nos palais de justice: 'La *charge* du juge au jury.' Pas n'est besoin de dire que c'est là un barbarisme affreux que nos hommes de loi pourraient éviter facilement.»

- s. v. *créature* (1860): «On ne saurait trop s'élever contre la signification que la classe ouvrière donne à ce mot, car toujours par lui elle entend désigner les personnes du sexe. Il ne serait donc que juste que chacun l'aidât à se corriger de cette faute, qui est trop grossière pour ne pas jeter du ridicule [*sic*] tant sur elle que sur ceux qui la laissent se perpétuer.»

Dans le *Manuel* de 1880, ces formulations émotives ont presque totalement disparu; on en rencontre à peine quelques-unes, soit: *abusivement*, *ridicule* et *ineptie* (termes que nous identifions ici en caractères gras):

- s. v. *patate* (1880): «C'est **abusivement** que l'on se sert de ce mot au lieu de POMME DE TERRE, la *patate* étant une plante que nous ne possédons pas et qui ne vient qu'entre les deux Tropiques.»

- s. v. *puissance* (1880): «C'est par ce vocable que la version française de notre acte constitutionnel désigne la CONFÉDÉRATION des provinces de l'Amérique du Nord. L'on comprend qu'il arrive à un traducteur, – disons dans un moment d'indisposition – de rendre mal un mot, une phrase; mais nous nous flattons de n'en pas connaître un seul capable d'une **ineptie** comme celle que comporte le terme *puissance* employé comme équivalent de *Dominion*. Appliqué à un pays, *puissance* ne convient que si ce pays est indépendant et assez considérable pour pouvoir, le cas échéant, être partie aux concerts de nations; or, puisque nous ne sommes encore qu'une colonie, ce n'est guère faire preuve de modestie de se qualifier soi-même de puissance. Cela dénote plutôt une *faiblesse* découlant d'un mal – dont il est peut-être à propos de taire ici le nom, – auquel il faut apporter un remède énergique, beaucoup étant d'avis que depuis trop longtemps déjà il prêle au **ridicule**.»

Ce changement de ton pourrait être mis en rapport avec l'objectif de Gingras, qui a évolué. L'auteur visait en effet, depuis l'édition de 1867, à atteindre un public plus large et à imposer son lexique comme un manuel de référence. Nous donnerons des exemples qui appuient cette observation lorsque nous parlerons de l'évolution de la pratique lexicographique de Gingras. Le Tableau 10 fait la synthèse des principaux mots-clés utilisés par Gingras pour parler des particularismes canadiens dans son *Recueil* (1860). Nous avons aussi inclus, en caractères gras, les nouveaux termes utilisés dans le *Manuel* (1880).

Tableau 10: Mots-clés métalinguistiques servant à désigner les particularismes du français canadien (Gingras 1860-1867-1880 ²⁷)		
AXE DIFFÉRENTIEL	AXE HISTORIQUE	AXE ÉPILINGUISTIQUE
- pas français	<p>A) Héritages de France a.1) Archaïsmes Adjectifs: - anciennes dénominations françaises - nullement usité - plus usité aujourd'hui (n'est) - vieux (mot)</p> <p>a.2) Dialectalismes - mot du Berri</p> <p>a.3) Vocabulaire maritime - terme de batelier - terme de marine - expression maritime</p>	<p>A) Termes à valeur sociale négative a.1) Termes correctifs à valeur générale Noms: - à tort - corruption - erreur - faute(s)</p> <p>Adjectifs ou autres: - corrompus (mots/termes/ termes anglais) - erronnées [sic] (expressions) - fausse(s) (acception, désignations) - faussée (acception) - nullement français - pas encore de nom français - impropre(s) (expressions, mot, terme) - improprement - incorrecte (manière de dire) - inexacte(s) (désignations, mots traduits d'une manière) - injudicieux (titre) - mal à propos (terme) - mal appliqué (mot) - mauvaise (acception, habitude, traduction) - populaire (expression) - rejetées (expressions) - trop littérale (traduction) - vicieuse(s) (désignation, expression, locution) - vicié (mot anglais)</p> <p>a.2) Termes correctifs techniques - américanisme - anglicisme - barbarisme (de création assez récente/ mot/ terme barbare) - solécisme</p> <p>a.3) Formulations émotives Noms: - âneries (grosses)</p> <p>Adjectifs et autres: - abusivement - affreux (barbarisme) - défiguré (idiome) - ineptie - ridicule - trop grossière (faute)</p>
	<p>B) Emprunts à l'anglais Noms: - de l'anglais (expression qui vient) - imitation - traduction - traduction littérale - traduction mot à mot</p> <p>Adjectifs: - américaine (expression) - anglaise(s) (acception, expression, locution, manière de dire, mot, nom, signification, terme, terme de droit, terme de droit criminel, terme de marine) - calqué (mot) - copiée (expression) - empruntées (désignations) - étrangère (expression) - francisé (er) (verbe anglais) - imitée (de l'anglais) - traduits (mots) - saxonnes (expressions)</p>	
	<p>C) Innovations - création canadienne (verbe de) - mot créé dans le pays - mot du pays - mot forgé</p>	

²⁷ Nous avons incorporé, en caractères gras, les termes particuliers à l'édition de 1880.

3.2.3 Les affirmations de l'implicite

3.2.3.1 Première manifestation de reconnaissance d'une culture canadienne

C'est en 1860 que l'on rencontre chez Gingras la première attestation québécoise de *franco-canadien* dans une source métalinguistique, d'après les données de l'ILQ. L'auteur du *Recueil* s'adresse, dans la préface, à son public qu'il qualifie de *franco-canadien* et il emploie ce mot comme nom propre en parlant de l'ethnie, «les Franco-Canadiens», sous le vocable *clinchng*. C'est une première forme de reconnaissance identitaire et de prise en compte culturelle dont on pourrait s'attendre qu'elle favorise la justification de certains canadianismes.

Mais ce qui est plus remarquable, c'est le remplacement, dans l'édition de 1880, de l'adjectif *français*, que Gingras employait en parlant de *nos imprimeries françaises* (s. v. *bloquer*) et même de *nationalité française en Canada* (s. v. *clinchng*), par *franco-canadien*, comme dans le cas de *nationalité franco-canadienne* (s. v. *disgrâce*). Cependant, jamais l'adjectif *franco-canadien* ne s'appliquera au langage comme on le verra chez Oscar Dunn (1880: XIX), Clapin (1894: XLII) et Adjutor Rivard (1930: V, XI). Ce changement rapide de terminologie à cette époque évoque, toutes proportions gardées, le passage de *canadien* à *québécois* qui s'effectuera d'une façon encore plus soudaine dans les années 1960.

C'est probablement à la suite de l'événement historique que représente la confédération du Canada en 1867 que Gingras intègre des éléments qui reflètent cette nouvelle réalité géopolitique. On voit que la notion de 'canadienneté' commence à se manifester à travers les expressions *de/en ce pays* (s. v. *consistant, discount et pagée*), *confédération des provinces de l'Amérique du Nord* (s. v. *puissance*) et par la fréquence d'emploi du gentilé *Canadien* ou encore de son adjectif *canadien*. Gingras s'en sert en parlant de l'usage des «Canadiens» (s. v. *coquerelle, godendard*), à propos des institutions (*notre barreau franco-canadien*, s. v. *banc*), du code législatif (*bas-canadien*, s. v. *section*), (et de l'ethnie (*bons Canadiens*, s. v. *black ball* et aussi dans *typographes canadiens*, s. v. *office*). Voici deux exemples:

- s. v. *coquerelle* (1880): «Par ce mot, le Canadien désigne un insecte très commun dans beaucoup d'habitations du Bas-Canada et qu'en France l'on appelle BLATTE.»

- s. v. *office* (1867): «Ce mot, qui est d'un usage fréquent dans les deux langues, est généralement mal appliqué par nous. Exemple: l'*office* d'un notaire, d'un avocat, d'un médecin, tandis que l'on devrait dire: l'ÉTUDE d'un notaire, le BUREAU d'un avocat, l'OFFICINE d'un médecin. Pour désigner leur imprimerie, les typographes canadiens disent souvent l'*office*, au lieu de l'atelier. Dans certains cas, le mot anglais *office* signifie MINISTÈRE; alors on se trompe grandement de lui donner en français le mot *bureau* pour équivalent, et c'est cependant ce qui se voit tous les jours [...].»

Cette 'prise en compte canadienne' est peut-être attribuable à la nouvelle terminologie employée au Parlement (milieu de travail du traducteur Gingras) après la confédération; elle n'en traduit pas moins un certain changement de perception de la réalité culturelle.

3.2.3.2 Première distinction d'usages linguistiques appartenant à divers groupes sociaux

Dans la formulation de ses critiques à propos de certains particularismes, Gingras fait preuve d'une sensibilité par rapport à la dimension sociolinguistique; dans ses commentaires, en effet, il distingue des catégories d'usagers de la langue. Aucune d'ailleurs n'échappe à ses critiques. Il corrige dans les trois éditions, par exemple, le langage de l'élite canadienne; celui des avocats (s. v. *boîte, satisfaction, true bill*), des juges, des législateurs (s. v. *banc, charge, émanation, endictment, moteur, motivé*), des employés publics au ministère des finances (s. v. *branch*), des journalistes (s. v. *dame, éditorial*) et des hommes d'affaires (s. v. *shave*). Voici deux exemples:

- s. v. *consistant, inconsistant* (1880): «Ce sont là deux fautes souvent commises par les journaux français de ce pays.»

- s. v. *promissoire (Billet)* (1880): «Ce qualificatif n'est pas usité en France en pareil cas, et nos hommes d'affaires, – ce sont eux qui s'en servent le plus souvent, – pourraient facilement s'en passer, attendu que BILLET rend à lui seul l'idée de *promissory note*.»

Mais c'est plutôt l'usage du peuple que vise à réformer Gingras – les exemples sont tirés des éditions de 1860 et de 1880 –, celui des classes laborieuses (s. v. *butin*, 1860-1880), des ouvriers (s. v. *boss* 1880, *habitants*, 1860-1880), des paysans (s. v. *naveau*, 1880), de la classe marchande (s. v. *bill of lading, chèque, label, sample*, 1860-1880), des tailleurs (s. v. *loose*, 1880), des tailleurs de pierre (s. v. *boucharde*, 1860-1880), des cordonniers (s. v. *boot-tree*, 1880, *peg-awl*, 1860-1880), des menuisiers et/ou ébénistes (s. v. *bow-saw, ogée, punch, scraper*, 1860-1880), des charpentiers (s. v. *brace (to), butt (to), crab, hogged, starting*, 1860-1880), des marins (s. v. *frelasser* 1880, *sheering*, 1860-80), des navigateurs (s. v. *ligne*, 1880), des femmes (s. v. *barda*, 1860-1880), des enfants et des

écoliers (s. v. *barbot* 1880, *renard*, 1860-1880). On voit, par cette énumération, que la dimension terminologique tient une place importante dans les trois éditions (les termes à utiliser dans son milieu de travail et, de ce point de vue, son approche est la même que pour le parler de l'élite), mais la langue générale occupe la plus grande place dans l'édition de 1880, comme dans les passages suivants:

- s. v. *barda* (1880): «Les classes ouvrières, particulièrement les femmes, se servent de ce terme au lieu de RANGER, NETTOYER ou FAIRE LE MÉNAGE. La disparition de ce barbarisme est grandement à désirer.»

- s. v. *naveau* (1880): «Nos paysans se servent rarement du bon terme, NAVET.»

En quoi le discours correctif diffère-t-il selon le groupe social auquel l'auteur s'adresse? Gingras présente les erreurs de l'élite comme si elles ne devaient pas se produire. Il est surpris du laxisme des journalistes et des gens de profession libérale. Quant aux classes ouvrières, il présente leurs fautes avec un peu plus de tolérance, mais cela n'exclut pas le recours au ridicule pour illustrer certaines erreurs des '*bons Canadiens*' (s. v. *black ball*, *brandy*, *chandelle*, *dame*, *rapport*).

3.2.3.3 Traitement de plus en plus discret de l'anglicisme

Gingras, comme on l'a vu (sous - *Emprunts*) n'a pas identifié tous les anglicismes et on peut se demander pourquoi. Est-ce parce qu'il estime, dans le cas des anglicismes lexématiques, que tout lecteur est en mesure de les reconnaître? Même si on répond de manière affirmative à cette question, cela n'explique pas tout. En effet, dans l'évolution de sa pratique lexicographique, Gingras retire plusieurs commentaires négatifs à propos de l'origine anglaise de certaines expressions. Sous *anglifier*, en 1880, c'est l'aspect néologie canadienne qui est critiqué («verbe de création canadienne») et non plus, comme dans la première édition, le fait que le verbe soit «anglais» et «francisé». Sous *barre*, Gingras réduit son commentaire et retire la référence aux acceptions anglaises et à la francisation de mots anglais. D'autre part, les composantes de la nomenclature de la troisième édition ont varié et plusieurs anglicismes ont été supprimés dès la deuxième édition. Il y a donc une volonté évidente de tempérer la critique de l'anglicisme pour attirer l'attention plutôt sur la non-conformité des emplois relevés avec le français de référence.

Qui plus on est, Gingras suggère que le problème de l'anglicisme n'est pas propre aux Canadiens. En témoigne la phrase que l'auteur ajoute à la fin de l'article *lunch*, en 1880 (le texte qui précède ce passage est le même qu'en 1860):

- s. v. *lunch* (1880): «L'on dit même *luncher*. Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre; c'est pourquoi, non contents d'avoir fait la folie d'emprunter le mot *lunch*, nous en avons aussi fait un verbe, et cela tandis que nous avons déjà GOUTER, COLLATION et COLLATIONNER, qui veulent dire la même chose. Le monde du sport français emploie fréquemment ces mots anglais et beaucoup d'autres de même origine.»

3.2.3.4 Évolution du traitement des entrées

Nous avons observé trois types de changements dans le traitement des entrées. Sur le plan quantitatif, on a noté que 27 mots vedettes sont commentés différemment dans l'édition de 1867 et que 31 mots (de la deuxième édition) sont expliqués de façon distincte dans l'édition de 1880²⁸. Examinons sur le plan qualitatif les changements apportés, lesquels ont trait à la terminologie, au commentaire de type métalinguistique et au rapport avec l'anglais.

a) Aspect terminologique

Gingras modifie les appellations qu'il donne à certains particularismes canadiens dans une variété de commentaires. Ces exemples montrent qu'il se produit une certaine neutralisation au niveau du métalangage. On passe, dans les éditions de 1867 et de 1880, de *verbe anglais francisé* à *verbe de création canadienne* (s. v. *anglifier*), de *barbarisme affreux* à *fausse acception* (s. v. *charge*), de *barbarismes* à *fautes* (s. v. *consistant*, *inconsistant*), de *barbarismes* à *verbe faussement employé* (s. v. *rencontrer*). Dans d'autres cas, Gingras tempère grandement son discours correctif comme on le voit dans les articles *bargain* et *fraîche*:

²⁸ - Voici la liste des mots définis différemment dans Gingras-1867: *anglifier*; *badrer*; *bailler*; *barre*; *boom*; *butt (to)*; *cage*; *charge*; *cheval à cheval*; *clair (je suis)*; *clerc de poll*; *clinging*; *consistant*, *inconsistant*; *crab*; *culler*; *filer*; *gagn*; *gaiters*; *habitant*, *habitante*; *lock-saw*; *payer*; *par argent*; *quérir*; *rencontrer*; *spot*; *strap*.

- Voici la liste des mots de 1867 définis différemment dans Gingras-1880: *adresser*; *amarrer*; *appointment*, *appointer*; *barda*; *bargain*; *boîte*; *bun*; *challenge (to)*; *clerc de poll*; *clinging*; *constituants*; *éditorial*; *filer*; *forsure*; *fraîche*; *habitantes*; *hardes faites*; *palette*; *lunch*; *match*; *menoires*; *monter en haut*, *descendre en bas*; *platform*; *punch*; *purser*; *qualifié*; *scarfing*; *shape*; *tête*; *side-board*; *tumbler*.

- s. v. *bargain* (1867): «Cette manie d'employer de préférence aux nôtres des expressions aussi barbares ne parle guère en faveur de notre patriotisme.»
- s. v. *bargain* (1880): «ÉCHANGER ou ENTRER EN MARCHÉ sont les bons termes correspondants.»
- s. v. *fraîche* (1867): «Prendre la *fraîche* est un barbarisme; dites: prendre le frais.»
- s. v. *fraîche* (1880): «Prendre la *fraîche*. Par une de ses comédies, l'académicien Labiche nous fait voir que cette expression est usitée chez une certaine classe de Français; cependant, celle-ci: prendre le FRAIS, est incontestablement préférable.»

b) Le commentaire métalinguistique

À certains commentaires, Gingras ajoute des précisions terminologiques en 1880; par exemple, dans le cas de *platform*, il spécifie que c'est un *américanisme* et, sous *punch*, il complète son explication en ajoutant *mot anglais*. Mais, ce qui est plus significatif, c'est qu'il retire *fausse acception* (s. v. *habitant, habitante*: cp.1860/1867 et 1880) et *mauvaise expression* (s. v. *amarrer, appointements, éditorial*: cp.1867 et 1880) pour décrire le particularisme. On observe des réductions dans les commentaires²⁹, visant surtout à biffer ce qui est subjectif ou redondant, comme l'illustrent ces exemples:

- s. v. *boome* (1860): «Ce mot est employé par nous, mais un peu francisé, car l'on dit *bôme* pour désigner une ESTACADE FLOTTANTE ou BARRAGE en dedans duquel l'on tient du bois en flotte.»
- s. v. *boom* (1867 et 1880): «Ce mot est employé par nous, car l'on dit *bôme* pour désigner une ESTACADE FLOTTANTE ou BARRAGE en dedans duquel l'on tient du bois en flotte.»
- s. v. *match* (1867): «Cet exemple seul indique qu'il est temps de mettre un frein à cette mauvaise habitude de se servir de mots anglais, sans quoi notre langage ne sera bientôt plus qu'un baragouin.»
- s. v. *match* (1880): «Cet exemple seul indique qu'il est temps de mettre un frein à cette mauvaise habitude de se servir de mots anglais.»

c) Rapport avec l'anglais

Dans les exemples suivants, Gingras enlève toutes les références à l'origine anglaise du particularisme et, surtout, les envolées superflues contre l'influence de l'anglais (nous indiquons en

²⁹ Voir, sous les entrées suivantes, d'autres réductions de commentaires: *campagnes* (cp. 1867 et 1880); *challenge (to)* (cp. 1867 et 1880); *hardes-faites* (cp. 1867 et 1880); *purser* (cp. 1867 et 1880); *qualifié* (cp. 1867 et 1880); *quérir* (cp. 1860 et 1867); *strap* (cp. 1860 et 1867); *scarfing* (cp. 1867 et 1880).

caractères gras les passages qui ont été supprimés ou modifiés dans une édition ultérieure du même texte):

- s. v. *barre* (1860): «Ici encore, nous avons laissé s'introduire **dans notre langage certaines acceptions que l'anglais seul doit reconnaître à ce mot, erreur que nous allons relever en indiquant les deux cas où nous avons à tort adopté ces acceptions. Le mot anglais *bar*, dans le cas où il signifie BANC DES ACCUSÉS, est adopté par tous nos avocats français, car toujours nous les entendons dire: 'le prisonnier à la *barre*.'** Il est bon, toutefois, de remarquer le soin qu'ils ont pris de le **francisier**, en écrivant *barre* au lieu de *bar*. – L'autre cas où *barre* est mal appliqué, c'est lorsque par lui nous voulons désigner le COMPTOIR ou la BUVETTE d'une auberge.»

- s. v. *barre* (1867 et 1880): «Ce mot est mal appliqué, lorsque par lui nous voulons désigner le COMPTOIR ou la BUVETTE d'une auberge.»

- s. v. *butt (to)* (1860): «Les charpentiers de navire disent *botter* au lieu de ROGNER des pièces de bois. Ils appellent aussi *botteur* celui qui est chargé de cette besogne. **Nous ne saurions trop leur conseiller d'abandonner ces termes anglais corrompus. Le bon sens et leur langage ne pourront qu'y gagner.**»

- s. v. *butt (to)* (1867 et 1880): «Les charpentiers de navire disent *botter* au lieu de ROGNER des pièces de bois. Ils appellent aussi *botteur* celui qui est chargé de cette besogne.»

- s. v. *clair, je suis* (1860): «Expression imitée de l'anglais, *I am clear*, et qui s'emploie souvent, mais à tort, pour indiquer que l'on a FINI une tâche, un travail, que l'on est SORTI VICTORIEUX d'une lutte ou d'une partie à un jeu quelconque. ***Clairer*, mot anglais vicié**, s'emploie aussi impérativement. Exemple: *clairez* le chemin, *clairez* la maison, et cela à la place de ces expressions plus correctes: LIVREZ le chemin, VIDEZ la maison, etc.»

- s. v. *clair, je suis* (1867 et 1880): La citation s'arrête à *quelconque*.

- s. v. *clinchng* (1867): «En terme de construction, ce verbe signifie RIVER. Dans nos chantiers de navire les ouvriers ont francisé ce mot, et disent *clinchng* au lieu de RIVER un boulon, une cheville. **C'est là un malheur; car, pour peu qu'ils continuent ainsi à se servir de mots anglais, leur langage ne pourra bientôt plus être appelé français, et une fois cet idiome perdu pour nous, sur quoi s'appuiera la nationalité française en Canada, ce bien si cher à tous les franco-Canadiens?**»

- s. v. *clinchng* (1880): Gingras retire ce qui suit après *cheville*.

- s. v. *tumbler* (1867): «Le mot français VERRE est bien connu, mais *tumbler*, que l'on prononce *tombleur*, nous paraît être plus usité. **En ce cas, comme en bien d'autres, c'est aux institutions scolaires qu'il incombe de corriger les élèves de cette habitude de se servir de mots anglais inutilement.**»

- s. v. *tumbler* (1880): Gingras élimine la dernière phrase.

En dernier lieu, Gingras corrige l'épellation de certains mots anglais francisés afin qu'ils reprennent leur forme anglaise originale; les anglicismes *boome*, *gagn* et *gaters* retrouvent leur graphie anglaise d'origine (*boom*, *gang* et *gaiters*) à partir de 1867. À travers tous ces changements que nous avons étudiés, Gingras révèle son intention d'améliorer sa pratique lexicographique, de la

rendre plus objective. Nombreux sont les exemples qui montrent une volonté de mieux décrire la faute à corriger tout en éliminant un métalangage subjectif et les références explicites à l'anglais. Gingras, en devenant plus neutre dans son traitement de l'anglicisme, semble ainsi aller à contre-courant des grandes tendances dénonciatrices des campagnes de Buies, de Fréchette, de Tardivel et de Lusignan contre la 'contamination de l'anglais' (Bouchard 1998: 93).

3.2.4 Bilan

En 1880, vingt ans s'étaient écoulés depuis la première édition du *Recueil*. On constate qu'il y a eu **évolution de la pratique lexicographique** dans l'intervalle. Gingras a manifestement voulu perfectionner son produit en modérant le ton de ses critiques pour se rapprocher davantage de la neutralité de Boucher-Belleville dans sa description de fautes; **le métalangage s'est débarrassé de formulations émotives** et a gagné en objectivité, le titre a changé depuis la deuxième édition et **l'ouvrage s'est enrichi** de termes à corriger. Voilà que le traducteur du *Recueil* s'est transformé en didacticien dans le *Manuel*.

Parmi les nouvelles stratégies, **Gingras devient de plus en plus discret quant au phénomène de l'emprunt**; il ne cherchera pas à décrier 'l'anglicisme' et ce comportement se reflète dans le traitement des entrées de façon générale. Il sera, en outre, l'observateur qui recense les usages linguistiques des divers groupes sociaux et professionnels du pays sans discréditer, de façon particulière, les tranches sociales qui ne représentent pas l'élite.

On observe même que, de 1860 à 1880, **Gingras incorporera des éléments identitaires canadiens** qui auraient pu mener à une ouverture quant aux particularismes «de création canadienne». La porte s'ouvre en effet sur le plan terminologique et apparaissent des termes comme ceux de *franco-canadien*, de *canadien* et de *bas-canadien* qui remplacent *français* en référence à la nationalité des Canadiens. Cependant cette ouverture ne sera pas assez grande pour que l'auteur reconnaisse aux Canadiens le droit à la néologie.

La troisième édition traduit un virage, inaugurant un discours correctif plus professionnel, moins marqué par le subjectivisme, dont l'aboutissement est le *Dictionnaire de nos fautes* de Raoul Rinfret, *Ne pas dire mais dire* de Sylva Clapin et le *Dictionnaire de bon langage* d'Étienne Blanchard.

3.3 Les critères de l'évaluation lexicale

Tout comme nous l'avons fait auparavant, nous présenterons d'abord, de façon schématique, les critères de l'évaluation lexicale qui sont énoncés dans l'édition de 1860. Si de nouveaux critères se présentent ou se modifient dans les éditions ultérieures, nous préciserons l'édition dans laquelle apparaissent ces divergences, tout en rappelant, le cas échéant, les convergences.

3.3.1 Les critères d'acceptation

3.3.1.1 Point de vue pratique

- *Terme nécessaire ou préférable proposé par Gingras*

Dans le *Recueil*, il n'y a pas de critère d'acceptation véritable, sauf pour les termes du cru de l'auteur, parce qu'il les estime nécessaires, tel que *colombier* sous le vocable *pigeon-hole*, en 1860, ou encore parce qu'il les trouve préférables à l'usage canadien, tels que *traîneau de place*, *traîneau de luxe* et *traîneau de charroi* par lesquels il veut remplacer *carriole* (1880). On ne trouve pas d'autres 'néologismes' acceptés par Gingras (1880); nous avons déjà mentionné, dans le cas de *tire*, que l'auteur a peut-être fait preuve d'une certaine ouverture, bien que la chose ne soit pas évidente (voir explication des petites majuscules sous: *Recueil des expressions vicieuses*). Ainsi Gingras préfère proposer une équivalence qu'il forge lui-même plutôt que d'accepter les canadianismes déjà en usage.

- *Anglicisme qui n'a pas de correspondant français*

Gingras annonce ce critère lorsqu'il explique pourquoi il rejette certains mots d'emprunt à l'anglais; mais, en fait, on ne trouve aucun exemple d'acceptation qui découlerait de ce critère:

- s. v. *originer* (1860): «Ce verbe n'existe pas dans notre langue; mais à force de singer l'anglais en tout, l'on a fini par dire comme lui: telle chose a *originé* ici ou là. L'emprunt de ce verbe serait justifiable si nous n'avions pas en français d'équivalent, mais il est très facile de rendre l'idée de ce mot en disant: telle chose a EU LIEU, telle chose S'EST PASSÉE ici ou là.»

3.3.2 Les critères de rejet

3.3.2.1 Point de vue pratique

- *Anglicisme ayant un correspondant français*
- *Néologisme ayant un correspondant français*

Gingras ne peut accepter un mot emprunté ou créé inutilement, que ce soit un anglicisme ou un néologisme, pour lequel il existe un correspondant en français. C'est le critère dominant chez Gingras; toute l'approche corrective de ce 'traducteur' le confirme. On peut en donner de nombreux exemples, surtout à propos des anglicismes de calque, sémantiques, adaptés ou encore lexématiques (voir sous 3.2.2.3). Il adopte la même attitude concernant la tendance à emprunter des anglicismes dans le domaine des sports qu'il observe en France (s. v. *lunch*, 1880), se prononçant contre cette nouvelle mode. On a déjà vu qu'il avait recensé, dans sa nomenclature de 1860, 160 anglicismes lexématiques (174, dans l'édition de 1867 et 178 dans celle de 1880), pour lesquels il proposait un correspondant français. Voici des exemples qui illustrent ces critères:

- s. v. *bande de musique, bande militaire* (1860): «Désignations empruntées de l'anglais par nous, tandis que nous avons celles-ci, qui valent beaucoup mieux: *Corps de musiciens, Musique de régiment.*»

- s. v. *barley* (1860): «Rarement l'on désigne ce grain par son nom français, et pourtant le mot ORGE est bien connu. *Peeled barley*, orge émondé; *pearl barley*, orge perlé.»

- s. v. *boîte* (1860): «Les avocats sont dans une complète ignorance de la nomenclature de leur profession, ignorance à laquelle ils suppléent en se servant, soit du mot anglais même, soit en le traduisant. Toujours ils disent: la *boîte* des témoins, la *boîte* des jurés, et pourtant, s'ils s'étaient donné la peine, ou plutôt l'agrément de lire le code criminel français, ils sauraient aujourd'hui qu'au lieu de *boîte* il faut dire: BANC des témoins, BANC des jurés.»

- s. v. *chèquer* (1860): «C'est encore un verbe de création canadienne, et dont la classe marchande se sert dans les cas suivants: *chèquer* un compte, un livre de comptes, et cela quoique la comptabilité française ait déjà deux verbes analogues à son service [...].»

- s. v. *cariote* [*sic*] (1880): «Petite charrette couverte et ordinairement suspendue. C'est donc une faute de désigner ainsi la voiture d'hiver qui, aujourd'hui, fait place à un TRAÎNEAU plus élégant, plus élevé de terre, et que l'anglais nomme *sleigh* et *cutter*. Ces voitures d'hiver existent aussi en France, mais elles ne portent pas, même celles qui servent au transport de charges, etc., d'autre nom que celui de TRAÎNEAU; c'est pourquoi nous ferions bien de ne les désigner que par ce terme, auquel, sans déroger, nous pourrions ajouter au besoin les qualificatifs suivants: traîneau de PLACE; traîneau de LUXE; traîneau de CHARROI.»
- s. v. *claret* (1880): «Les Anglais donnent ce nom au BORDEAUX; mais il y a aussi le CLAIRET, vin léger et qui est un peu clair. Entre ces deux espèces la différence est assez sensible pour que, sans peine, chacun les désigne par leur propre nom.»
- s. v. *discount* (1860): «Le mot français ESCOMPTE est rarement employé. En ce pays, les affaires commerciales se transigent presque toujours en anglais; de là vient que ce mot et beaucoup d'autres sont ignorés de bien des marchands et commis de notre origine. Ne feraient-ils pas bien de travailler à les connaître?»
- s. v. *foreman* (1860): «Ce mot anglais est généralement mêlé à notre langage, quoique les termes français équivalents soient assez connus [...].»
- s. v. *lecture* (1860): «En anglais, ce mot signifie ESSAI, DISCOURS écrit; mais en ce cas comme en bien d'autres, nous avons adopté le mot anglais pour laisser de côté celui de notre langue, qui est pourtant bien plus expressif. Il en est résulté que nous disons aujourd'hui: *donner une lecture (to give a lecture)* au lieu de LIRE un discours ou un ESSAI. Il est facile de voir que nous avons perdu au change, tant sous le rapport de l'exactitude que sous celui du bon sens.»
- s. v. *shave (To)* (1880): «En Amérique, l'on fait ce verbe anglais synonyme D'ACTION USURAIRE et nos hommes d'affaires l'ont adopté en le francisant un peu. Exemples: un tel m'a *shévé*; un tel est un vrai *shéveur*; c'est le *shévage* qui l'enrichit. L'usage de termes aussi barbares serait peut-être excusable s'il n'y avait pas d'équivalents dans notre langue, que nous nous plaisions à abâtardir en empruntant au pauvre idiome saxon des mots comme ceux que nous venons de citer [...].»

3.3.2.2 Point de vue linguistique

- *Mot non conforme au génie de la langue*

Le respect du génie de la langue est un autre critère, mais qui est cependant peu représenté. Dans les quelques commentaires que fait Gingras sur l'aspect grammatical de la langue, le mot *logique* revient à diverses reprises. Cet adjectif évoque, dans les exemples qui suivent, le respect des règles de la dérivation française et la connaissance des familles de mots. Voir sous les vocables *chèquer*, *lunch* et *foreman*, dans l'édition de 1860, et les exemples ci-dessous, tirés de celle de 1880:

- s. v. *anglification* (1880): «Mot anglais très usité parmi nous, mais auquel on devrait substituer celui d'ANGLICISATION, qui correspond mieux au verbe angliciser.»
- s. v. *banc* (1880): «L'expression consacrée en France étant à la fois beaucoup plus respectueuse et plus logique, messieurs les avocats feraient bien de l'adopter [...].»

s. v. *centin* (1880): «Ce mot figure dans la plupart de nos lois depuis que nous avons adopté le cours décimal; mais il serait logique de le remplacer par CENTIME, lequel désigne la centième partie de la piastre, qui est notre unité monétaire, aussi bien que celle du franc, qui est l'unité monétaire de la France.»

3.3.2.3 Point de vue historique

- *Mot qui n'est plus usité*

Gingras parle très peu des archaïsmes, mais il reprend un critère de rejet classique, à savoir le refus de mots qui ne sont plus usités en France. On trouve cinq exemples en moyenne, relatifs à ce critère, dans chacune des éditions:

- s. v. *ber* (1880): «Mot très français, mais nullement usité aujourd'hui, et que l'on ferait bien de laisser *dormir* à son tour, puisque partout en France BERCEAU l'a remplacé.»

- s. v. *laise* (1880): «Les dictionnaires le donnent comme vieux, et puisqu'on ne s'en sert qu'en le corrompant, l'on ferait beaucoup mieux de l'abandonner, le mot LARGEUR rendant tout aussi bien, sinon mieux, l'idée qu'il donne.»

- s. v. *record* (1860): «En anglais, ce mot signifie REGISTRE, DOSSIER, ARCHIVES, PIÈCES, etc., mais dans notre idiome, il n'est plus usité aujourd'hui. L'ancien droit coutumier s'en servait, mais c'était dans des acceptions toutes différentes; c'est pourquoi les avocats et autres feraient bien de le laisser de côté, attendu qu'ils ont à leur disposition les mots correspondants plus haut cités.»

- *Termes de marine usités dans la langue commune*

Gingras distingue deux types de termes maritimes: d'une part, ceux qui sont employés dans la langue commune et qui sont à rejeter et, d'autre part, ceux qui sont usités dans leur contexte maritime et que l'auteur recommande au lieu des termes maritimes anglais:

- s. v. *amarrer* (1860): «Expression maritime très répandue parmi les classes ouvrières, car, généralement elles disent *amarrer* au lieu d'ATTACHER des souliers, une coiffure, etc. Nos écoles seules pourraient parvenir à faire disparaître cette mauvaise expression [...].»

- s. v. *jib*, *flying jib* (1860): «En français, les termes de marine sont peu connus en Canada, même des navigateurs, car ils disent *jib* au lieu de FOC et *flying jib* au lieu de FOC VOLANT.»

3.3.2.4 Point de vue social

- *Mot (ou dialectalisme) non attesté par un dictionnaire*

Un autre critère de rejet concerne l'absence d'un mot ou d'une acception dans une source

dictionnaire française. On trouve plusieurs mentions de ce critère dans la troisième édition; en voici quelques exemples:

- s. v. *brancard* (1880): «Nous donnons d'ordinaire à ce substantif une acception que le dictionnaire ne lui reconnaît pas, lorsque par lui nous voulons désigner ce qui reste de cartes après qu'on en a donné à chacun des joueurs le nombre qui lui en revient. TALON est le mot dont il faut se servir en ce cas.»
- s. v. *enfarger* (1880): «Mot du Berri (France), mais aucun dictionnaire ne le donne. ENTRAVER ou ENHEURDER sont les termes reçus.»
- s. v. *libèche, rubandelle* (1880): «Ces deux termes ne se trouvent pas dans les dictionnaires; mais beaucoup s'en servent pour désigner une PETITE BANDE de cuir, d'étoffe, de papier, etc.»

Gingras rejette le néologisme lorsqu'un équivalent existe dans le dictionnaire, mais aussi en son absence, comme dans le cas de *carriole* et *tire*, il préfère créer ses propres néologismes pour ne pas avoir à se servir de canadianismes. Sous le vocable *enfarger*, il propose le terme *enheurder* comme le correspondant français juste. Toutefois, ce mot n'existe pas; Gingras aurait dû plutôt écrire *enheuder*, mais pourquoi avoir choisi un terme aussi rare et qui est absent de plusieurs dictionnaires de l'époque³⁰? En bref, sont refusées toutes les autres formes de néologismes qui seront appelés *fausses acceptions*, *[termes] francisés* ou encore *mauvaises traductions*. Tout le cru lexical canadien est d'ailleurs implicitement écarté dans le cas de *billots*, *bordée de neige*, *broches*, *carriole*, *coquerelle*, *couverte*, *habitants*, *huile de castor*, *maganer*, *snack*, *patate*, *poudrerie*, *tourte*, *tourtière*, *traversier*...

On peut dire, pour résumer, que Gingras accepte les néologismes, mais seulement ceux qu'il propose lui-même. Il suggère, à propos des anglicismes, qu'il pourrait accepter ceux qui n'ont pas d'équivalents français, mais il n'en indique jamais un seul. Pour ce qui est des critères de rejet, celui qui domine concerne les anglicismes et néologismes qui ont déjà des correspondants en français. Ensuite, Gingras rejette les mots qui n'ont pas de statut dictionnaire et il condamne toutes les catégories d'anglicismes. Il s'ajoute à ces principaux critères de rejet: mots qui ne sont plus usités, qui ne respectent pas le génie de langue, et termes maritimes de la langue commune. Voir le Tableau 11 qui présente la synthèse des critères d'évaluation lexicale chez Gingras.

³⁰ Cette entrée, qui figure à la page 23 du *Manuel* (1880), est absente des dictionnaires de l'Académie, Littré, Furetière, Nicot, etc., mais on trouve *enheuder* dans le Larousse (1866) et Bescherelle (1847). Ce dernier définit *enheuder* de la façon suivante: «Entraver, maîtriser, des animaux au moyen d'entraves, de heurdes.»

Tableau 11: Critères d'acceptation et de rejet des particularismes du français canadien (Gingras 1860-1867-1880)			
Catégories	Acceptation	Catégories	Rejet
<u>Point de vue pratique</u> - Fréquent - Nécessaire - Préférable	Nécessaire: - Terme préférable proposé par Gingras - Anglicisme qui n'a pas de correspondant français	<u>Point de vue pratique</u> - Peu fréquent - Inutile - Mal choisi	Inutile: - Anglicisme ayant un correspondant français - Néologisme ayant un correspondant français
<u>Point de vue linguistique</u> - Bien formé - Possible - Bien traduit - Francisé - Intraduisible		<u>Point de vue linguistique</u> - Déformé - Irrégulier - Sens nouveau - Genre différent - Calque - Mot francisé - Traduction - Acception anglaise	Irrégulier: - Mot non conforme au génie de la langue
<u>Point de vue historique</u> <i>Fonds français</i> <i>Emprunts</i> <i>Innovations</i>		<u>Point de vue historique</u> <i>Fonds français</i> - Archaïsme - Termes maritimes <i>Emprunts</i> - Amérindianisme - Anglicisme - Latinisme <i>Innovations</i>	- Mot qui n'est plus usité - Termes maritimes usités dans la langue commune
<u>Point de vue social</u> <i>Autorités officielles:</i> - Dictionnaire(s) - Académie - Grammaire(s) - Auteurs - Sources canadiennes <i>Utilisateurs:</i> - Législateurs - Peuple <i>Tendances:</i> - Mode		<u>Point de vue social</u> <i>Autorités officielles:</i> - Dictionnaire(s) - Académie - Grammaires - Auteurs <i>Utilisateurs:</i> - Peuple	- Mot (ou dialectalisme) non attesté par un dictionnaire

3.4 Éclairage externe

Dans deux articles de *L'Opinion publique*, Alphonse Lusignan parle incidemment de Gingras comme faisant partie du groupe des adversaires du mot *centin* (voir ci-dessus, sous 3.1.3). Selon lui, il existe des critères d'acceptabilité qui justifient l'emploi de particularismes canadiens et c'est à partir de sa réflexion sur le terme *centin* qu'il livre des critères normatifs tout en critiquant, chemin faisant, la sévérité du jugement de Gingras:

«Le centin a deux classes d'adversaires: ceux qui comme M.Tardivel, le trouvent laid et disent qu'il ne fera pas vieux os, et ceux [en se référant ici à Gingras] qui ne veulent recevoir dans le langage que ce qui nous vient de France. [...] Aux seconds je dis: 'En matière de langue; il n'y a ni mère-patrie, ni colonies; nous avons absolument les mêmes droits que nos frères de France'.» (Lusignan, le 22 avril 1880^a: 194)

Lusignan se sert d'analogies pour parler du «censeur» et de son action correctrice, qu'il qualifie de «jouissance de l'éplucheur». Ce que l'on retient est un différend quant au droit d'existence de certains particularismes canadiens, question qui avait déjà été débattue par Demers et Maguire. Lusignan, un des directeurs de l'Institut canadien, défend les droits à la créativité lexicale canadienne auxquels Gingras s'oppose dans sa pratique:

«Je n'ai jamais compris que l'on pût faire la guerre au centin. Je l'aime, moi, ce mot-là, pas autant que le mot dollar, je le confesse, mais tout de même d'un amour calme et raisonné. On a donné au dollar l'hospitalité des dictionnaires français; est-ce parce que le centin est un des petits de ce monde qu'on le repousserait sur le seuil? [...] Il est, du reste, canadien-français pur sang et porte crânement la feuille d'érable; il a été tenu sur les fonts par un parrain de marque; et puis il est bien fait de sa taille, rond dans ses manières, plus propre qu'un sou, et pas cassant comme sa grande sœur la guinée.» Lusignan (*L'Opinion publique*, le 25 mars 1880:146)

La réaction d'Alphonse Lusignan face au rejet du mot *centin* par Gingras (dans la troisième édition du *Manuel des expressions vicieuses*) et les deux répliques, bien étoffées, de ce dernier dans le journal *L'Opinion publique* (le 25 mars et le 22 avril 1880) permettent de mieux cerner la position normative de notre auteur et les arguments de ceux qui s'y opposent. Lusignan, dans son article, énumère les qualités de *centin*, dans un bon plaidoyer, et il annonce des critères de légitimation linguistique que nous résumerons par: a) chaque nouvelle réalité a droit à un mot nouveau; b) parenté d'un nouveau terme avec une forme déjà existante (par exemple: *huitain*); c) conformité au génie de

la langue; d) de facture latine et par conséquent de facture française³¹.

Gingras (1880) répondra à Lusignan du tac au tac, sans prendre de détour. Il réitérera sa position quant au mot *centin* dans un article au titre explicite: «Mort au centin!». Il présentera des critères de rejet lexical pas toujours simples à saisir: le premier serait que le mot n'a jamais été populaire depuis ses vingt-sept ans d'existence légale, et le second concernerait sa trop grande proximité formelle avec les mots *dizain* et *huitain*.

La dispute entre Gingras et Lusignan fait écho à la querelle linguistique de Maguire et de Demers. Elle est moins connue que la première, mais elle en reprend certains éléments. Lusignan estime qu'on ne doit pas rejeter de termes corrects. En parlant du *centin*, il souligne qu'on ne devrait pas le repousser parce qu'il est du «canadien-français pur sang». Lusignan valorise donc cet héritage et sa façon de justifier les particularismes canadiens ressemble aux formulations de Dunn. Cependant, tout comme Maguire, Gingras ne modifiera pas son point de vue.

3.5 Synthèse

Jules-Fabien Gingras est **membre de la société typographique et traducteur au Parlement** et aux **Communes** à Ottawa. Il publie en 1860 un ouvrage correctif anonyme rapidement conçu, le *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, qui sera la première édition d'une **trilogie d'ouvrages correctifs** qui seront caractérisés, d'une édition à l'autre, par certains changements quant à l'orientation, au public visé, au titre et au portrait général de sa nomenclature.

Les anglicismes, que Gingras analysera plus finement que ses prédécesseurs à travers une terminologie plus précise, **diminueront en importance d'une édition à l'autre**, laissant leur place à d'autres types de particularismes à corriger. L'abandon, un peu surprenant, du terme *anglicisme* et la substitution de *manuel* à *recueil* – par souci pédagogique, semble-t-il – dans le nouveau titre de l'ouvrage, *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, reflètent des changements qui

³¹ En 1890, lorsque Lusignan publiera *Fautes à corriger, une chaque jour*, il critiquera à nouveau Gingras, appuyé de ses alliés Fréchette, Legendre et Sulte qui préfacèrent son lexique: «On dépasse quelquefois le but quand on tente une réforme. Je rends hommage à ceux de nos écrivains qui tirent le même collier que moi et consacrent leurs loisirs à purifier notre langage, mais j'ose croire que je ne vais pas, comme certains d'entre eux, jusqu'à proscrire des termes corrects.» (Lusignan 1890: VIII-IX)

s'étaleront sur une période de vingt ans. On observe, dans l'édition de 1880, que Gingras laissera tomber des formulations émotives qui auront surtout trait à l'origine anglaise des entrées.

Gingras sera encouragé par une **bonne réception** de son *Recueil* et stimulé par les concurrents dans le domaine lexicographique, tels que Caron et Dunn. Toutefois, il rencontrera un adversaire, en la personne d'Alphonse Lusignan, qui lui cherchera **querelle à propos du mot *centin***. D'où une dispute qui aura pour fonction de **réanimer le débat sur la question du droit à la néologie au Canada**. En dépit des convictions fortes de Lusignan et de sa plume persuasive, Gingras ne modifiera pas son point de vue et réaffirmera d'autant plus fortement son évaluation négative de ce particularisme.

Malgré les premières manifestations d'une reconnaissance de l'existence de la culture canadienne et l'emploi de termes à valeur identitaire, tel *franco-canadien* qu'il est le premier à utiliser dans le discours métalexigraphique, Gingras refusera toute innovation lexicale canadienne bien que sa terminologie pour en parler ne soit pas dépréciative (*création canadienne, mot du pays* ou encore de *mot créé au pays*).

Parmi les critères d'évaluation lexicale de Gingras, **ce sont les critères de rejet qui dominent** très nettement puisque les critères d'acceptation ne sont que théoriques. Tout mot nouveau, emprunt ou néologisme, est inutile lorsqu'il existe déjà un équivalent français; quand il n'en existe pas, l'auteur préfère proposer un terme de son propre cru plutôt que d'accepter un canadianisme. De même, sont rejetés les mots qui ne sont pas attestés dans un dictionnaire, puis tous les types d'anglicismes, les mots non conformes au génie de la langue et les termes de marine employés dans la langue commune.

La dernière édition du *Manuel* (1880) de Gingras progresse dans le courant de l'approche de Boucher-Belleville en ce qu'elle réduit, entre autres, le discours émotif; déjà moins marqué que chez Maguire, en 1860. **L'évolution de cet ouvrage annonce un virage dans le discours correctif** et sert de préambule aux travaux de terminologie qui seront lancés par la Société du Parler français au Canada. De ce point de vue, l'ouvrage de Gingras représente une progression, d'une édition à l'autre, dans le cheminement des observateurs du langage et inspirera ses successeurs. On verra plus tard, chez Rinfret, une plus grande objectivité, notamment dans le traitement des emprunts à l'anglais.

4. Le *Petit vocabulaire* de l'abbé Napoléon Caron (1880)

Résumé

*Pour bien saisir la position normative de cet auteur, il faut tenir compte de son *Petit vocabulaire* (1880), de la liste des canadianismes faite par Caron pour le Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires de Guérin (1895) et aussi de l'emploi qu'il fait de canadianismes dans ses propres récits de voyage. Dans le *Petit vocabulaire*, Caron insiste sur le fait qu'il faut garder «intact» le français du Canada. La norme de France est donc la référence. La présence d'un terme canadien dans une source dictionnaire française est le critère d'acceptabilité. D'un point de vue idéologique, Caron valorise tout l'héritage de France, mais les archaïsmes ne sont acceptables qu'à la condition d'être recensés dans un dictionnaire français. Caron rejette les anglicismes et les néologismes canadiens qui concurrencent des mots du français de France.*

*Notre contribution est un premier essai d'analyse de la complexité de la position normative de Caron. Son ouverture face aux canadianismes est manifeste dans ses écrits littéraires où l'on rencontre une volonté de décrire les réalités canadiennes en bon philologue. De plus, la liste de canadianismes qu'il fournit au Dictionnaire des dictionnaires, 15 ans après la parution du *Petit vocabulaire*, montre à nouveau l'intérêt porté au caractère distinct du français canadien, aux appellations de nouvelles réalités et à la toponymie.*

*Le *Petit vocabulaire* donne de Caron l'image d'un être soucieux de la langue correcte. Ses autres contributions révèlent un désir profond de conserver les mots qui montrent l'originalité de la culture, du milieu social, de la politique, du judiciaire, de la faune et de la flore. Ces ouvrages sont moins souvent en opposition ou en contradiction que cela ne peut le sembler au premier coup d'œil; ils sont le témoignage de celui qui se soucie de la justesse de la langue et qui revendique tout à la fois le droit à la différence.*

4.1 L'homme, l'ouvrage et sa réception

L'année 1880 est une année prolifique en matière de lexicologie et lexicographie au Québec. Un ouvrage correctif 'signé', publié à Trois-Rivières, ouvre la marche. Chacune des trois grandes villes du Québec à cette époque, ou faut-il plutôt dire chacun des séminaires importants, a ainsi produit son propre lexique correctif. L'abbé Napoléon Caron publie donc un *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français contenant les mots dont il faut répandre l'usage, et signalant les barbarismes*

qu'il faut éviter, pour bien parler notre langue¹, qui sera suivi, la même année, de la troisième édition du *Manuel des expressions vicieuses* de Jules-Fabien Gingras et, peu après, du *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn.

Le *Petit vocabulaire* est le premier ouvrage publié qui précise, dans son titre, que l'auteur recense tout d'abord des mots acceptables². Pourra-t-on s'attendre à trouver dans ce lexique des canadianismes 'de bon aloi'? Il semble que l'on soit dans un tournant qui mène aux premiers balbutiements de la tradition glossairiste. Cette tendance sera observable dans le maniement que fera Caron du langage de la faune et de la flore canadiennes dans son récit intitulé *Deux voyages sur le Saint-Maurice* (1888, ou 1889). Elle se répercutera bien davantage, comme nous le verrons plus tard, dans sa pratique lexicographique lors de sa contribution au *Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires* de Paul Guérin, publié à Paris en 1895.

4.1.1 Éléments biographiques: l'abbé Napoléon Caron (1846-1932)

Napoléon Caron naquit à Louiseville, en 1846, du mariage de Nazaire Caron, cultivateur de métier, et de Françoise Michaud. Ardent au travail, Caron poursuit des études classiques et théologiques au Séminaire de Trois-Rivières et, à partir de 1862, au Séminaire de Québec, qui le conduisirent au sacerdoce en 1869. Il fut vicaire, curé et professeur de Belles-Lettres dans diverses institutions, à Sainte-Anne de la Pérade (1869), Sainte-Anne d'Yamachiche (1869-1873), Saint-Wenceslas (1873-1877), puis au Séminaire de Trois-Rivières (1877-1885). Selon les renseignements fournis³ dans la biobibliographie de Marguerite Loranger (1943) et par Michel Lebel (DOLQ 1980: 185), on apprend que Caron est nommé protonotaire apostolique en 1919.

¹ CARON, M. l'Abbé N[apoléon], 1880, *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français contenant les mots dont il aut répandre l'usage et signalant les barbarismes qu'il faut éviter pour bien parler notre langue*, Trois-Rivières, Journal des Trois-Rivières (impr.), 63 p.

² Rappelons que Viger (voir Blais 1998) avait déjà eu l'idée de recueillir dans un cahier, qui ne sera publié qu'au vingtième siècle, les principaux néologismes canadiens avec en accompagnement une brève définition ou un commentaire.

³ Principales sources consultées dans lesquelles on parle du *Petit vocabulaire* ou de Napoléon Caron: Harrison 1887; Elliott 1889: 139; BRH 1898, t. 4: 367-368, t. 8: 85, t. 14: 43, t. 21: 63, t. 24: 270, t. 28: 175, t. 30: 310, 318, 342, 346, t. 31: 22, 50; Geddes 1902: 313-314, 322-330, 335; *Dictionnaire biographique du clergé canadien* 1910, t. 2: 105; *Le Canada français* 1938: 187; Loranger 1943; Dulong 1966: 29-30; DOLQ 1980: 185; Dionne et Cantin 1988: 145; Giroux 1991; Mercier 1992: 7, 16, 19; *Vie litt.* 1996: 368; Lamontagne 1996; Farina 1998: 6 et Farina 2001; Vaugeois, dans Caron 2000 (préface); Saint-Yves et Poirier [2001].

M^{re} Caron, qui excelle dans l'art littéraire et dont l'âme poétique est sensible, publie aussi des poèmes et des légendes diaboliques qui, elles, paraissent sous la signature de «Minié» et de «Meinier» dans *L'Opinion publique* et autres journaux de l'époque. Il participe en 1869 à un concours de poésie de l'Université Laval et reçoit une mention honorable (*Vie litt.* 1996: 368); il aura été concurrencé par Pamphile Lemay (écrivain, poète et traducteur connu) qui remportera la médaille d'or. C'est autour de 1908 que Caron aurait voulu publier ses meilleures poésies, mais son œuvre fut détruite par le feu. Il semble toutefois que cette poésie a eu le temps de se faire connaître et de se faire apprécier au Canada anglais comme le souligne Susie Harrison (1887) dans sa préface: «M. l'Abbé Caron [...] cultivated poetry, and most successfully». Ainsi, dans le portrait biographique qu'on peint de Caron, d'une part, la qualité de son écriture est louée, et d'autre part, son caractère 'puriste' est révélé notamment dans ce commentaire de Loranger (point sur lequel nous reviendrons plus tard pour le nuancer):

«En vers ou en prose, il écrit avec une élégante simplicité; littérateur distingué, il bannit impitoyablement un mot qui lui paraît vulgaire, même, si l'idée doit y perdre en réalisme de bon aloi.» (Loranger 1943: 17)

Comme nous l'avons signalé plus haut, Caron a d'autres titres à son nom, dont une œuvre intitulée *Deux voyages sur le Saint-Maurice*, qu'il publie en 1888 ou en 1889⁴, après avoir fait deux séjours dans le Bas et le Haut Saint-Maurice lors d'une visite pastorale. Ce récit est parsemé, selon Maurice Lebel, de traits humoristiques, de données sur l'histoire, la langue et les mœurs. Denis Vaugeois, dans son édition des récits de voyage de Caron, livre aussi des commentaires intéressants sur la personnalité de notre auteur et sur son intérêt pour la toponymie canadienne:

«L'auteur du 'Petit vocabulaire' s'intéresse aux mots et aux gens. Sous sa plume alerte, vivante et même enjouée, l'abbé Caron présente les uns et les autres. Les noms de lieux l'attirent particulièrement.» (Denis Vaugeois, dans Caron 2000: 8)

En 1892, Caron publie l'*Histoire de la paroisse d'Yamachiche*. Peu après, il entreprendra un nouveau projet lexicographique de plus grande envergure que son *Petit vocabulaire*, qui le conduira à collaborer avec Paul Guérin en France. C'est Josée Giroux qui, dans son mémoire de maîtrise,

⁴ Notons que la bibliographie informatisée du TLFQ et Maurice Lebel (DOLQ) donnent 1888 comme année de parution, mais d'autres sources indiquent 1889 (Vaugeois, dans Caron 2000).

attribue à Napoléon Caron la paternité de **la première liste de canadianismes incluse dans un dictionnaire français**⁵.

C'est dans le *Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires* (1895) que l'on trouve mentionné, parmi la liste des collaborateurs, le nom de «Caron le chanoine des Trois-Rivières (Canada)». Giroux (1991: 26) signale que la participation de Caron au projet Guérin est d'autant plus vraisemblable qu'elle coïncide avec une visite préalablement faite en Europe par l'auteur, entre 1889 et 1890; le voyage avait alors pour but de faire les démarches nécessaires pour que paraisse, dans une édition future du dictionnaire de Littré, une liste de canadianismes⁶. Cette collaboration à un dictionnaire français, d'un certain prestige, est sans doute significative de la réputation que pouvait avoir Caron. Finalement, Caron écrira une dernière œuvre à caractère religieux, la *Vie de Saint-Jean-Baptiste*, qui sortira en 1897. Il décède à l'âge de 86 ans à Yamachiche, le 27 décembre 1932.

4.1.2 Présentation des composantes de l'ouvrage

Le répertoire lexical de Caron, qui fut d'abord publié de façon anonyme dans le journal *L'Opinion publique* le 30 septembre et le 14 octobre 1880, comporte deux composantes distinctes et complémentaires. Le vocabulaire est précédé d'une partie introductive qui s'intitule: *Quelques mots aux Canadiens-français* (p. 3-4). La première composante de l'ouvrage, le *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français* (p. 5-55), constitue le corps de l'ouvrage. La deuxième composante, *Liste alphabétique des barbarismes les plus répandus parmi nous, avec les bonnes expressions françaises en regard* (p. 56-63), comprend des termes à rejeter, répertoriés par ordre alphabétique, et sert surtout d'annexe.

⁵ «La nomenclature canadienne enregistrée dans le Suppl. du Dict. des dict. présente une particularité importante. Contrairement à celle des tomes réguliers, la liste des mots canadiens dans le Suppl. n'a pas été constituée par les auteurs du dictionnaire ni tirée telle quelle d'un ouvrage existant. Il semble plutôt qu'on aurait laissé l'entière responsabilité de la sélection et du traitement des mots à un Canadien: Napoléon Caron. Ce dernier est, d'après nous, l'auteur de la liste de mots puisqu'il est le seul Canadien à figurer sur la liste des principaux collaborateurs du Supplément.» (Giroux 1991: 25-26)

⁶ L'extrait suivant est reproduit à partir du mémoire de Giroux (1991: 26) (et est tiré du *Journal intime d'un voyage à Rome et en Terre-Sainte en 1889-1890*, vol. III, 159: journal en dépôt aux Archives du Séminaire de Trois-Rivières): «5 avril [1890], Samedi Saint. [...] Je demande à ce vieillard [préposé à la librairie Hachette] si Hachette se propose de donner une nouvelle édition du dictionnaire de Littré, mais il répond: non. C'est dit-il, un ouvrage effrayant que l'impression d'un pareil ouvrage. Je

Que peut-on dire à propos du titre qui rappelons-le se lit, comme suit: *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français contenant les mots dont il faut répandre l'usage, et signalant les barbarismes qu'il faut éviter, pour bien parler notre langue*? Il est constitué de deux composantes dont la première domine nettement puisqu'elle occupe un tiers de page et comprend deux éléments: a) *Petit vocabulaire*, et b) *à l'usage des Canadiens-français*. La deuxième composante, qui occupe trois lignes, met en valeur les trois autres éléments: c) *contenant les mots dont il faut répandre l'usage*, d) *et signalant les barbarismes qu'il faut éviter*, et e) *pour bien parler notre langue*.

On observe dans un premier temps que Caron choisit le terme *vocabulaire* pour qualifier son ouvrage. Littré (1863) définit à cette époque ce terme comme une «liste de mots, communément dans l'ordre alphabétique, et accompagnés d'explications succinctes». Caron semble soucieux de se distinguer, dans son titre, par une formulation unique, afin d'éviter des appellations déjà usitées telles que *manuel*, *recueil* ou *dictionnaire*. Dans un second temps, Caron est le premier auteur à **indiquer une référence directe au Canada**, et plus spécifiquement aux usagers *canadiens-français*. Cette partie du titre est mise en évidence au moyen de la typographie.

Quant à la deuxième composante du titre, elle est plutôt d'ordre explicatif, placée plus bas et en retrait. Le premier élément représente un aspect **innovateur** par rapport aux **prédécesseurs** de Caron qui, eux, **mettaient l'accent sur la faute**. Caron opte pour un tout autre message, davantage constructif, précisant que le contenu de l'ouvrage est tout d'abord composé de «**mots dont il faut répandre l'usage**». Cet auteur poursuit en disant qu'il va signaler les «barbarismes»; terme qui annonce cependant une approche tempérée devant les 'fautes', car Caron ne fait pas de rapprochement explicite, dans son titre, entre le terme *barbarismes* et les particularismes canadiens.

Cette dernière partie du titre précise aussi l'objectif de l'ouvrage qui se résume à «bien parler une langue». Caron s'approprie pleinement la langue décrite par l'adjectif «notre»; on peut presque sentir une tentative de rapprochement entre *Canadiens-français* et *notre langue*. Le titre annonce donc très fidèlement ce que Caron se propose de faire. Le choix est judicieux et se justifie très bien, car il est intimement lié à la partie liminaire qui s'adresse spécifiquement aux usagers du *Petit vocabulaire*.

m'informe de M. Beaujean, que je voulais voir à propos de nos mots canadiens; il m'apprend que M. Beaujean est mort. Ainsi il n'y a rien à faire.»

- *QUELQUES MOTS AUX CANADIENS-FRANÇAIS*

«Après notre sainte religion, la langue française est, sans contredit, le plus précieux héritage que nous aient légué nos ancêtres. Quel courage n'ont-ils [sic] pas déployé pour nous le conserver intact!» (Caron 1880: 3)

Ce qui précède le vocabulaire est une sorte d'avertissement écrit sur un ton prophétique. Il faut dire que ce style surprend un peu, même s'il a un lien de parenté avec celui que nous avons rencontré chez Boucher-Belleville. Caron donne l'impression de vouloir prononcer un discours dans un esprit de lutte et de solidarité. Son objectif est de convaincre le lecteur de façon éloquente, et plus précisément la «jeunesse canadienne», de l'importance de conserver le français en glorifiant la résistance des ancêtres canadiens-français devant la tyrannie et l'oppression anglaise après la Conquête. Caron (1880: 3) ne souhaite pas trop attirer l'attention des apprenants, qui sont en réalité les destinataires de cet ouvrage, sur le fait qu'ils s'expriment mal mais plutôt sur leur indifférence devant le «fléau» et les «ravages quotidiens» que représentent l'entrée de mots anglais «par centaine dans notre langage».

Cette partie liminaire est l'expression d'un homme passionné, devant la menace de la langue anglaise, qui annonce s'appuyer sur de grands dictionnaires faisant autorité en France, tels que ceux de l'Académie, de Bescherelle, de Littré et de Larousse (auxquels nous reviendrons plus tard), afin de fournir la définition du mot juste pour promouvoir l'apprentissage des «bonnes expressions françaises». L'avertissement exprime toute l'émotivité que suscite la question de la langue; il sert d'exutoire, permettant d'évacuer, dans le traitement du lexique, tout commentaire négatif.

- *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français*

Voici un autre dictionnaire, publié par un éditeur, qui n'est pas exempt d'un certain manque de soin dans la mise en forme des données. On y rencontre quelques fautes d'orthographe⁷, comme par exemple sous les vocables *batteuse* (*un canadien-français* pour *un Canadien français*), *fenêtre* (*fenêtre* pour *fenêtre*), *portière* (*carosse* pour *carrosse*), *ramponeau* (pour *ramponneau*), *urbain*

⁷ Nous avons vérifié la graphie de certains mots avec des dictionnaires d'époque, entre autres celui de l'Académie, interrogeables à partir de la base de données de l'ARTFL: <http://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/projects/dicos/>.

(*chars urbain* pour *chars urbains* et *à rails* pour *à rails*) mais surtout des fautes d'accord (voir citation de Caron sous 4.1.1). Nous avons aussi trouvé au moins six cas où l'auteur recense dans sa nomenclature des mots à rejeter (s. v. *claret*, *malgré que*, *oreiller*, *ripe*, *salon*, *tissure*) qui auraient dû apparaître plutôt à la toute fin de l'article, selon la méthode qu'il a pratiquée. De plus, l'ordre alphabétique n'est pas toujours respecté dans la présentation des entrées; par exemple, *chéneau* est placé avant *cheminée*, *taponner* est placé avant *tapette* et *vitrine* est placé avant *vitrage*... Ces petites erreurs, que l'auteur aurait pu aisément corriger, montrent qu'il n'a pas revu attentivement son texte avant de le publier.

La nomenclature de Caron est originale comparativement à celles des autres auteurs de notre corpus puisqu'elle se compose de mots à favoriser plutôt qu'à corriger. Nous avons dénombré 688 entrées dans le *Petit vocabulaire*. Parmi celles-ci, 363 sont des unités lexicales simplement définies sans qu'il soit question de correction. Sous les 325 autres entrées, on trouve 342 unités lexicales rejetées, généralement mises en italique et placées à la fin des articles. De ces 342 cas, le nombre de mots canadiens commentés par autre chose que la locution *à ne pas dire* est de 43. Il faut préciser en plus que Caron livre des développements terminologiques dans 23 articles.

Si l'on compare la nomenclature du *Petit vocabulaire* avec celle de la *Liste alphabétique des barbarismes* (que nous présenterons plus loin), on se rend compte qu'une portion (172 unités) des mots rejetés dans le *Petit vocabulaire* fait partie de cette liste. Si l'on additionne la totalité des mots rejetés dans les deux composantes de l'ouvrage, on recense 643 rejets distincts; ce qui est un peu moins que la totalité des mots définis dans le *Petit vocabulaire* (qui est de 688 entrées comme nous l'avons déjà dit). L'Encadré 6 représente une synthèse de ces chiffres (voir le détail dans l'Annexe 8).

Encadré 6: Aspects de la nomenclature du *Petit vocabulaire* et de la *Liste alphabétique* (Caron 1880)***Petit vocabulaire***

- 688 Nombre d'entrées (mots acceptables qui sont définis)
- 363 Nombre de mots définis (sans mention de mots à rejeter)
- 342 Nombre de mots rejetés placés à la fin de l'article (quelquefois plus d'un rejet par entrée)
- 43 Mots canadiens commentés par autre chose que la formulation à *ne pas dire*
- 23 Développements terminologiques

Comparaison avec la *Liste alphabétique des barbarismes*

- 643 Totalité des mots distincts rejetés qui figuraient dans l'ensemble de l'ouvrage (*Petit vocabulaire* (342) et *Liste alphabétique* (301))
- 172 Nombre de mots rejetés dans le *Petit vocabulaire* et présents dans la *Liste alphabétique*
- 170 Nombre de mots rejetés dans le *Petit vocabulaire* et qui sont absents de la *Liste alphabétique*

Quelles conclusions peut-on tirer de ces données? Tout d'abord, on note que le traitement des mots est surtout de type définitionnel. La dimension corrective prend moins de place que celle des définitions de mots dans le *Petit vocabulaire*, ce qui fait l'originalité de l'auteur. Caron se distingue en outre par le fait qu'il inclut 23 développements terminologiques, là où il pressent une pénurie de vocabulaire chez les usagers canadiens.

Que peut-on dire de la nomenclature des mots définis par rapport à celle des mots à rejeter? Cette nomenclature ne semble pas appartenir à la langue commune, mais plutôt à des **lexiques techniques** relatifs aux métiers, aux outils et aux instruments spécialisés de l'époque. Voici quelques exemples du vocabulaire spécialisé que nous avons relevés pour la tranche *A* et *B* de l'ouvrage: *abat-foin, aiguillette, apprentis, astic, atteloire, auberon, avant-toit, bache, baie, baliveau, balle, balustrade, baratte, batteuse, bèche, béchoir, bief, bigue, billette, bitton, bobine, bocard, bonde, bouchoir, bougon, boulin, boulingrin, boulon, bourbillon, bourdalou, bouteroue, bordigue, brelle, bride, brise-glace, busc, bute, butoir, butter, buttoir, buvard...*

Qu'en est-il des rejets? Les mots rejetés appartiennent pour la plupart à la langue commune. Dans les annexes 8 et 9, où nous les avons réunis, nous avons signalé par des caractères gras les emprunts

à l'anglais qui étaient facilement identifiables sans qu'il soit nécessaire de faire des recherches historiques approfondies; on remarque que leur nombre est assez important (au moins 140 vocables ou syntagmes), ce qui est à mettre en rapport avec le cri d'alarme de la préface.

• *Liste alphabétique des barbarismes les plus répandus parmi nous*

La *Liste alphabétique des barbarismes* (8 pages) fait suite au vocabulaire; l'auteur y recense 473 mots à corriger, qu'il appelle «barbarismes». Puisque Caron n'explique nulle part ce qu'il entend par ce terme, c'est en examinant la typologie de ces rejets qu'on pourra s'en faire une idée. Comme nous l'avons déjà dit à propos du titre, nous n'avons pas l'impression que Caron associe nécessairement au terme *barbarisme* la notion de particularisme canadien. L'Encadré 7 donne les caractéristiques de la nomenclature recensée.

Encadré 7: Composition de la nomenclature de la *Liste alphabétique des barbarismes* (Caron 1880)

473 Mots rejetés

301 Rejets dont il n'est pas fait état dans le *Petit vocabulaire*

172 Rejets communs aux deux composantes de l'ouvrage

Caron recense dans cette liste une plus grande quantité de mots à corriger que dans son ouvrage. Il indique par le terme *voir* les mots qui se trouvent déjà dans le *Petit vocabulaire*. Cette liste facilite le repérage des termes à corriger et elle a aussi une fonction de complémentarité par rapport aux vocables déjà corrigés dans l'ouvrage. Elle ressemble davantage, au premier coup d'œil, à un index des fautes recensées dans la microstructure du *Petit vocabulaire*, mais, nous l'avons indiqué déjà, elle comprend un nombre important de mots qui n'y figuraient pas. C'est sans doute cette liste qui a servi de point de départ à l'auteur, qui avait probablement pour objectif de corriger tous ces mots dans les articles qu'il n'a jamais eu le temps d'écrire; il les aurait tout simplement inclus dans cette partie annexe. On croit reconnaître un certain lien de parenté entre cette liste et la nomenclature de Gingras. Caron paraît avoir repris plus d'une cinquantaine de mots du *Recueil* (1860) et du *Manuel* (1867) de Gingras (cette liste de mots figure dans l'Annexe 10).

4.1.3 Réception et portée de l'ouvrage

Nous n'avons pas trouvé de compte rendu de l'ouvrage à part une mention favorable à l'égard de Caron dans le journal *L'Opinion publique*⁸ et un commentaire du linguiste américain A. M. Elliott (1889: 139)⁹, qui le présente comme un puriste, en citant un long passage tiré de sa préface. D'autres sources nous permettent de dire que l'on connaissait le *Petit vocabulaire*. Il est cité dans le *Bulletin du parler français au Canada* (BPFC, 1902: VII) et il est critiqué à trois reprises par Gingras dans son *Manuel des expressions vicieuses* (1880)¹⁰. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, Gingras (1880: 47) indiquera qu'il a emprunté au *Petit vocabulaire* les corrections faites aux mots *étamperches*, *oreiller*, *paillasse* et *ripe*. On voit donc ici que Caron est discrètement reconnu par son prédécesseur comme ayant une certaine autorité en matière de langue au Canada. Par ailleurs, James Geddes (1902), qui parle peu de ce lexique, indique que l'objectif du *Petit vocabulaire* est essentiellement pédagogique. Il critique Caron pour ne pas avoir donné de justifications à ses corrections¹¹.

⁸ Voir la rubrique «N'exagérons pas», dans *L'Opinion publique* (1881: 460).

⁹ «Another author, who is a purist, and who has devoted much time to a study of the purification of the Canadian French, takes a gloomy view of the present condition of his idiom [...]»

¹⁰ Voici les trois exemples où Caron est cité dans le *Manuel* (1880) de Gingras:

- s. v. *abrogation/ révocation*: «Il arrive souvent que l'on applique ces deux mots à la même fin, témoin le *Vocabulaire* de M. l'abbé Caron, qui, au mot *Rappeler* (page 61) [,] réédite l'erreur commise par nous en 1867.»

- s. v. *boss*: «Le *Vocabulaire* de l'abbé C. fait donc erreur en donnant *chef d'atelier* comme étant le terme qui doit remplacer *boss*.»

- s. v. *side-board*: «D'après le *Vocabulaire* de l'abbé C., BUFFET serait synonyme de *garde-manger*. Etant certain du contraire, le présent article va faire double emploi. Bien que l'Histoire des Trois-Rivières soit muette sur ce point, il se peut qu'au chef-lieu de ce district le buffet soit en même temps un garde-manger; mais, de ce, il serait arbitraire de conclure que ces deux mots ne désignent pas deux choses distinctes. Une telle conclusion serait même on ne peut plus inconsidérée; car, si l'on doit s'en rapporter à nos meilleurs lexiques, GARDE-MANGER est le lieu particulièrement affecté aux aliments.»

¹¹ «L'Abbé Caron's: *Petit vocabulaire* etc., is intended primarily to instruct in the use of French terms for which the Canadians are wont to substitute others that are more or less condemned. In the first place, a list of some six hundred and sixty French words are given in order to become familiar with them. They are defined, and quite often, the corresponding objectionable term warned against, thus: *aubier*: ne pas dire *aubelle*; *chef d'atelier*: ne pas dire *le boss*; *éculer*, ne pas dire *aculer*; *battre les cartes*: ne pas dire *brasser les cartes*. This list is followed by a list of about four hundred and twenty Canadian terms for which the standard French is given thus: *pumps*, *chaussure de bal*; *dire: escarpins*. No attempt whatever is made to give a reason for anything, such being presumably foreign to the purpose of the manual.» (Geddes 1902: 315)

Qui, parmi les auteurs de notre corpus, à part Gingras, cite le *Petit vocabulaire*? On trouve des renvois à Caron chez Dunn (1880: XXIV), Manseau (1881:1, 118), Rinfret (1896: V), Dionne (1909: 21) et Blanchard (1914: 16). Dans le *Glossaire du parler français au Canada*, on rend aussi hommage à Caron; il est nommé parmi ceux qui ont travaillé à faire le relevé des «formes de langage qui caractérisent le français du Canada» (1930: VI). De plus, le *Petit vocabulaire* est décrit comme l'une des œuvres qui traite des «parlers franco-canadiens» (1930: XIX). Sylva Clapin recense aussi les œuvres de Caron dans sa bibliographie canadienne, mais ne fait pas de présentation détaillée du *Petit vocabulaire* et ne dit rien à propos de son auteur. Rappelons que le nom de Napoléon Caron figure dans la première liste d'inscription des membres de la Société du parler français au Canada (BPFC 1902: 19); de même, le *Petit vocabulaire* fait partie de la liste des ouvrages lexicographiques cités dans le *Bulletin du parler français au Canada* (1902: VII) (voir l'Annexe 22).

4.2 Analyse du point de vue de la position idéologique de Caron

4.2.1 Les affirmations explicites directes concernant la norme

4.2.1.1 Une norme modelée sur les dictionnaires français

Caron se tourne vers la France pour orienter la norme linguistique du Canada. Le *Dictionnaire de l'Académie* sera reconnu comme la référence principale de la norme, référence virtuelle toutefois – puisque cet ouvrage n'est pas, selon l'auteur, accessible au peuple. C'est en évoquant l'image d'un livre qui s'ouvre pour être consulté que Caron présentera ce dictionnaire:

«Mais, ce bon langage français, où donc le prendrons-nous? Le Dictionnaire de l'Académie nous ouvre ses pages, mais quels sont ceux d'entre nous qui pourront aller y chercher notre langue? Quelques particuliers le feront, le peuple, jamais. [...]

J'ai feuilleté pour vous les quatre grands dictionnaires qui font autorité en France, j'en ai extrait, avec leur définition, les mots dont la connaissance vous est nécessaire [...].» (Caron 1880: 4)

Ainsi clairement associé à un dictionnaire de grande notoriété en France et à trois autres dont il ne mentionne pas le nom dans la préface, Caron propose son *Petit Vocabulaire* comme instrument de correction langagière, accessible, dans son maniement, au peuple canadien. C'est dans la microstructure que l'on trouvera indiqués en italique les trois autres dictionnaires qui ont servi de

références: ceux de Bescherelle, de Larousse et de Littré, ainsi que celui de l'Académie. On verra dans le traitement des entrées que Caron prend toujours le soin d'indiquer la référence française pour chacune des corrections apportées là où il a repris ou adapté certaines définitions (voir le Tableau 12), approche que Dunn reprendra.

Tableau 12: Sources canadiennes et sources françaises déclarées et citées dans le <i>Petit Vocabulaire</i> (Caron 1880)			
Sources canadiennes déclarées	Sources canadiennes citées	Sources françaises déclarées	Sources françaises citées (voici quelques exemples)
Aucune	<i>Manuel des expressions vicieuses</i> de Gingras (1867): 37, 50	<i>Dictionnaire de l'Académie</i> : 4	<i>Bescherelle</i> : 5, 9, 10, 12, 13, 15... <i>Dictionnaire de l'Académie</i> : 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11... <i>Larousse</i> : 5, 8, 10, 15, 16, 19... <i>Littré</i> : p. 9, 10, 17, 21...

Occasionnellement, Caron indiquera au lecteur qu'un mot est absent du *Dictionnaire de l'Académie* – de cette source qui sert de repère normatif – comme dans l'exemple suivant sous vocable *capote*: «*Capot* ne se trouve pas dans le Dict. de l'Ac.».

4.2.1.2 Les répertoires correctifs canadiens comme référence normative

Caron ne s'appuiera pas uniquement sur des sources françaises comme référence normative. Il renverra à deux reprises au *Manuel des expressions vicieuses* de Gingras. Ces renvois sont très intéressants en ce qu'ils confirment la reconnaissance d'une autorité canadienne sur la langue.

- s. v. *mentonnière*: «(Voyez *Manuel des expressions vicieuses* de Gingras, au mot *Strap*.)»

- s. v. *taponner*: «(Gingras *Manuel des Exp. vicieuses*.)»

On verra plus tard (sous 4.4) que Caron s'inspirera d'un autre auteur canadien, Oscar Dunn, mais cette fois-ci, ce sera pour la constitution de certaines définitions de canadianismes dans le *Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires* de Guérin (1895).

4.2.2 Les affirmations à travers la terminologie

La terminologie de Caron se résume à peu de chose; ce n'est pas un aspect important de la pratique de Caron. Aussi nous contenterons-nous de signaler rapidement les termes qui reviennent à quelques reprises.

4.2.2.1 Termes pour parler du français de référence

Caron se sert du terme *notre langue*, employé tout d'abord dans le titre («bien parler notre langue») et, 3 fois dans la préface dans les contextes suivants: «il faut apprendre notre langue»; «il faut étudier notre langue» et «chercher notre langue» (Préface: 4), pour signifier le français de référence. Mais attention, le terme *notre langage*, utilisé une fois dans la préface, signifie le français du Canada, dans le contexte où la langue s'est transformée sur le territoire canadien (voir citation sous 4.2.2.2). Toutefois, le peu d'exemples de ces emplois ne nous permet pas d'opposer nettement les termes *notre langue* et *notre langage*, comme nous l'avons fait pour Gingras, mais simplement de suggérer la possibilité de deux valeurs sémantiques distinctes, d'une part, celle de français de référence et, d'autre part, celle de français du Canada.

L'auteur se servira aussi du terme *langue française* qu'il associe dans la citation ci-dessous à une forme de legs hérité des ancêtres français:

«Après notre sainte religion, la langue française est, sans contredit, le plus précieux héritage que nous aient légué nos ancêtres.» (Caron 1880: 3)

D'autres termes, qui sont connotés positivement et qui se réfèrent au français de France, font aussi écho à l'héritage et au passé traditionnel de ce pays, comme *langue de nos aïeux*, et à l'aspect esthétique de la langue, comme *notre douce et belle langue française*, dans l'exemple qui suit:

«Hélas! disons-le, bien qu'en rougissant; notre douce et belle langue française menace de tomber et de disparaître, à cause de l'indifférence de nos compatriotes eux mêmes [*sic*]! [...] Nous sommes entrés dans le mouvement du commerce, des sciences, des arts, de l'industrie, et il s'est trouvé que la langue de nos aïeux ne répondait plus aux besoins nouveaux. Dès lors, chaque année, nous avons laissé les mots anglais entrer par centaine dans notre langage.» (Caron 1880: 3)

Caron ouvre ainsi une porte intéressante pour ce qui est de la valorisation de l'héritage linguistique français, mais Oscar Dunn ira beaucoup plus loin dans la mise en valeur des archaïsmes et des dialectalismes maintenus au Canada; cette tendance, en passant par le *Dictionnaire canadien-français* de Clapin, culminera dans le *Glossaire du parler français au Canada*.

Un terme plus précis pour parler de la qualité de la langue, rattachée à la notion de français de référence, est celui de *bon langage français*. Caron (1880: 4) le définit par le biais d'une réponse à une question qu'il pose au lecteur et à laquelle il répond en précisant que le français de référence est celui du *Dictionnaire de l'Académie*: «Mais, ce bon langage français, où donc le prendrons-nous? Le Dictionnaire de l'Académie nous ouvre ses pages [...]» Le français de référence est donc celui du *Dictionnaire de l'Académie* et de son propre *Petit vocabulaire*, qui est présenté comme le seul outil correctif disponible au peuple canadien. Voilà donc une première ébauche de définition de ce que représente pour Caron le français de référence.

4.2.2.2 Termes pour parler de la variété canadienne du français

Caron précise que, malgré les nombreuses difficultés de «nos pères», ils sont restés «français de religion, de mœurs et de *langage*» (Préface: 3). Cette formulation est importante puisqu'elle confirme que la langue des Canadiens est bien le français. Par ailleurs, lorsque Caron veut parler de la langue française au Canada, celle qui a prise les caractéristiques de son évolution au pays, nous observons l'emploi de termes généraux où le jeu des adjectifs possessifs est la seule originalité, comme dans les cas de *notre/ votre/ ton langage*. Caron s'inclut occasionnellement comme locuteur de la variété de français qu'il corrige par l'emploi du possessif 'notre', comme il s'en exclut lorsqu'il s'adresse aux destinataires directement. Les trois exemples choisis montrent ce phénomène d'inclusion et d'exclusion:

«Dès lors, chaque année, nous avons laissé les mots anglais entrer par centaine dans notre langage.» (Caron 1880: 3)

«Mes compatriotes, je viens aujourd'hui, bien qu'avec crainte et tremblement, vous présenter un moyen facile d'apprendre les expressions qui vous manquent, de corriger les barbarismes qui déparent votre langage, sans être obligés de consulter des in-folios.» (Caron 1880: 4)

«Jeunesse canadienne, jeunesse des écoles [...] évite les anglicismes et les barbarismes qui y sont signalés, et tu ne rougiras pas de ton langage, même en présence de nos frères de la vieille France.» (Caron 1880: 4)

Chez Caron, c'est la langue des ouvriers et des travailleurs canadiens qui sera occasionnellement critiquée. L'évaluation sociale est présente, d'une part, dans la formulation *informe mélange de français et d'anglais* servant à décrire le parler de ces usagers, comme dans l'exemple qui suit:

«En écoutant cet informe mélange de français et d'anglais que parlent aujourd'hui nos ouvriers, nos travailleurs de toute sorte, nous nous demandons avec anxiété quelle langue la grande majorité du peuple canadien parlera dans dix ans. Si ce n'est plus qu'un patois, tiendrons-nous tant à le conserver? Ne préférons-nous pas parler un bon langage anglais?» (Caron 1880: 3-4)

D'autre part, le terme *patois* ne sera employé que de façon **hypothétique** pour décrire l'état dans lequel cette langue pourrait se trouver dix ans plus tard si les tendances se maintenaient; nulle part cependant cette appellation n'est utilisée en parlant de la langue que corrige effectivement Caron (c'est la raison pour laquelle le terme ne se trouve pas dans notre tableau). Ces deux termes, et le second qui n'est que virtuel, sont les seuls contenant un élément négatif explicite.

Ainsi donc, Caron emploie une terminologie restreinte pour parler du français de référence et du français du Canada. Il semblerait que l'évolution générale de la pratique corrective s'accompagne d'une simplification du métalangage qui se manifeste chez Caron, tout comme déjà vu chez Boucher-Belleville et Gingras (1880). Le Tableau 13 fait la synthèse de la terminologie relative au *français de référence* et au *français du Canada*.

Tableau 13: Terminologie pour parler du <i>français de référence</i> et du <i>français du Canada</i> (Caron 1880)				
Dénominations	Désignant le <i>français de référence</i>	Désignant une <i>variété de langue en France</i>	Affirmant l'existence d'une <i>variété canadienne</i>	Évoquant une <i>actualisation de la langue française au Canada</i>
Termes génériques	<i>langue française, notre langue</i>			<i>notre/votre/ ton langage</i>
Termes à valeur géolinguistique				
Termes à valeur sociale positive	<i>bon langage français, langue de nos aïeux, notre douce et belle langue française</i>			
Termes à valeur sociale négative				<i>informe mélange de français et d'anglais</i>
Termes relatifs aux registres de langue				
Termes évoquant la variété régionale				
Termes relatifs aux langues spécialisées				

4.2.2.3 Termes pour parler des particularismes du français canadien

La terminologie pour désigner les particularismes canadiens est aussi peu développée; certains des axes considérés dans le cadre de notre étude ne sont représentés par aucun terme. Nous passerons donc rapidement en revue ce que nous avons estimé pertinent, en commençant par l'axe historique.

a) Axe historique

- *Emprunts*

- Emprunts à l'anglais

Caron évoque peu souvent la question de l'origine d'un particularisme, et il le fait uniquement en parlant des emprunts à l'anglais. Il utilisera, à trois reprises seulement dans tout l'ouvrage, le terme *mot anglais* pour souligner l'origine d'un particularisme canadien emprunté à l'anglais: une fois dans la préface (voir sous 4.2.2.2), une fois dans le dictionnaire (s. v. *salon*) et une fois dans une remarque placée à la toute fin du vocabulaire. Voici les deux derniers cas relevés:

- s. v. *salon*: «Le mot anglais *Saloon* ne se traduit pas par *Salon*.»

«REMARQUE IMPORTANTE. – N'entremêlez jamais des mots anglais aux mots français, dans vos conversations.» (Caron 1880: 55)

- *Innovations*

Nous n'avons recensé qu'une seule occurrence du terme *néologisme* pour parler d'un particularisme canadien. Ce terme indique que le mot est nouveau, mais il est connoté négativement par la locution adjectivale *pire encore*:

- s. v. *patronner*: «C'est un néologisme, mais n'essayons pas de le remplacer par un néologisme pire encore, en disant *Patroniser*.»

Parfois, Caron recourra, pour parler de créativité lexicale canadienne, à une formulation périphrastique telle que «[a]u Canada [...] se nomme». Toutefois, cette périphrase ne sert jamais à introduire une remarque où il se montrerait favorable à ce type d'emploi; voir par exemple le passage suivant:

- s. v. *bouilloire*: «Au Canada, la bouilloire se nomme tantôt *Bombe* et tantôt *Canard*, selon la forme qu'on lui donne; il serait beaucoup mieux de lui laisser son véritable nom.»

b) Axe épilinguistique

- *Termes correctifs techniques*

On observe chez Caron une absence de termes correctifs généraux pour décrire la 'faute', sauf pour ce qui est de la locution adverbiale *à tort* (s. v. *ripe*). Quant aux termes correctifs techniques, Caron distinguera dans son avertissement, par les termes *barbarisme* et *anglicisme*, deux types de fautes à corriger; cependant cette terminologie ne sera pas usitée très fréquemment. Pour ce qui est du terme *anglicisme*, l'auteur ne l'emploiera qu'une seule fois, dans la préface de l'ouvrage, ce qui ne permet pas d'en dégager précisément le sens:

«Jeunesse canadienne, jeunesse des écoles, c'est surtout à toi que je m'adresse; parcours ce petit volume, apprends toutes les bonnes expressions françaises qui y sont contenues, évite les anglicismes et les barbarismes qui y sont signalés, et tu ne rougiras pas de ton langage, même en présence de nos frères de la vieille France. O ma patrie, permets-moi d'espérer que dans dix ans, loin d'être anglicisée, tu paraîtras aux yeux de tout le monde, et tu seras vraiment la *France américaine*.» (Caron 1880: 4)

Quant au terme *barbarisme*, Caron l'utilise à cinq reprises, dont une première fois dans la citation que nous venons de lire. Voici les quatre autres occurrences de ce terme:

[Titre]: «[...] et signalant les barbarismes qu'il faut éviter [...]» (Caron 1880: 1)

«Mes compatriotes, je viens aujourd'hui, bien qu'avec crainte et tremblement, vous présenter un moyen facile d'apprendre les expressions qui vous manquent, de corriger les barbarismes qui déparent votre langage, sans être obligés de consulter des in-folios.» (Caron 1880: 4)

- s. v. *clairer*: «Barbarisme qu'il faut éviter avec soin.»

[Titre]: «*Liste alphabétique des barbarismes les plus répandus parmi nous, avec les bonnes expressions françaises en regard.*» (Caron 1880: 56)

L'auteur se sert donc une fois du terme *barbarisme* dans le titre du livre, deux fois dans sa préface, une fois dans le dictionnaire à propos de l'anglicisme *clairer* et, enfin, dans le titre de la deuxième composante de l'ouvrage. La distinction initiale qu'il paraissait faire à propos des termes *barbarisme* et *anglicisme* dans la préface ne sera pas maintenue dans l'ouvrage. Le terme *anglicisme* se trouvera absent de la microstructure et de la *Liste alphabétique des barbarismes*. En fait, par souci de simplification, Caron inclura sous l'appellation générique *barbarisme* tous les types d'erreurs, y compris des anglicismes tels que: *bâdrer*, *baking powder*, *ballast-ground*, *bar*, *bargain*, *bar-keeper*...

Ainsi, la terminologie de Caron pour qualifier les particularismes canadiens se résume à peu de choses, tout comme l'avait été celle de Boucher-Belleville d'ailleurs. Toutefois, Caron utilisera les formulations *mots dont il faut répandre l'usage* (dans le titre de l'ouvrage) et *bonnes expressions françaises* (dans le titre de la deuxième composante du livre, p. 56) en faisant référence aux équivalents du 'standard'. Nous avons aussi rencontré une fois dans la microstructure le terme *véritable nom* (s. v. *bouilloire*) pour exprimer cette opposition avec les «barbarismes». On ne rencontre pas vraiment chez notre auteur de formulations émotives dans son traitement des particularismes canadiens. Le Tableau 14, qui suit, résume ce que nous venons de dire à propos des mots-clés métalinguistiques en rapport avec les particularismes canadiens.

Tableau 14: Mots-clés métalinguistiques servant à désigner les particularismes du français canadien (Caron 1880)		
AXE DIFFRÉRENTIEL	AXE HISTORIQUE	AXE ÉPILINGUISTIQUE
∅	A) Emprunts à l'anglais Adjectifs: - <i>anglais (mot)</i>	A) Termes à valeur sociale négative: a.1) Termes correctifs à valeur générale - <i>à tort</i> a.2) Termes correctifs techniques - <i>anglicismes</i> - <i>barbarisme(s)</i>
	B) Innovations - <i>néologisme</i>	

4.2.3 Les affirmations de l'implicite

On rencontre des indices concernant l'orientation normative de Caron dans le traitement des mots, tout d'abord dans le métalangage, ensuite dans les définitions de canadianismes et, finalement, dans les développements terminologiques.

4.2.3.1 Le métalangage

Tout d'abord, c'est dans le traitement de la faute qu'on se rend compte de l'aspect innovateur de Caron. Le métalangage est neutre et le ton des quelques commentaires métalinguistiques est modéré. À peine 43 des mots rejetés le sont par autre chose que la locution *à ne pas dire* (ou un synonyme). L'Encadré 8 illustre ce langage neutre de Caron à partir d'exemples variés:

Encadré 8: Exemples de la neutralité du métalangage dans le *Petit vocabulaire* (Caron 1880)

- s. v. *à bras le corps*: «Ne pas dire»
- s. v. *ameublement*: «Ne dites pas»
- s. v. *batteuse*: «un canadien-français [*sic*] ne doit pas appeler»
- s. v. *bol*: «Ne pas donner le nom de»
- s. v. *défaire*: «ne peut que rarement être remplacé par le mot»
- s. v. *disgrâce*: «Ce mot ne veut jamais dire»
- s. v. *écran*: «Ne pas le confondre avec»
- s. v. *farine*: «On peut dire [...] mais non»
- s. v. *gourgane*: «Pas d'autre sens»
- s. v. *huile de pétrole*: «Une personne instruite ne devrait jamais dire»
- s. v. *jalousie*: «Ne pas la confondre avec»
- s. v. *jambette*: «Ce mot ne peut jamais vouloir dire»
- s. v. *jucher*: «Ne pas dire»
- s. v. *jury*: «Ne pas prononcer»
- s. v. *laitue*: «Il ne faut pas nommer»
- s. v. *ripe*: «Au Canada, on emploie, à tort, ce mot dans le sens de *Raboture*.»

Ce métalangage dénué d'émotions reflète une certaine distance quant à l'objet décrit; la formulation des critiques donne l'impression d'une sanction moins grande des usages critiqués. Caron n'est pas émotif dans sa terminologie ni dans son traitement, tout comme Boucher-Belleville d'ailleurs.

4.2.3.2 Définitions de canadianismes

Caron paraît livrer un message à travers le traitement qu'il fait de quelques mots canadiens: plutôt que de les corriger, de fournir un équivalent, l'auteur s'applique à les définir, ce qui confère à ces mots un caractère de légitimité. Voici deux exemples rencontrés sous les vocables *gaudriole* et *mocassin*. Ces définitions annoncent des formulations que l'on verra plus tard dans le *Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires* de Guérin (voir sous 4.4.2):

- s. v. *gaudriole*: «Au Canada, on donne ce nom à un mélange d'avoine et de pois. Un grand nombre de personnes prononcent *Goudriole*.»
- s. v. *mocassin*: «Chaussure des sauvages de l'Amérique du Nord, elle est faite de peau de bête. *Littré*.»

Caron utilisera-t-il des canadianismes dans ses définitions? On trouve l'emploi de quelques canadianismes tels que *comté* (s. v. *almanach des adresses*), *bureau de votation* et *votation* (*Liste alphabétique*: 61, s. v. *poll*) et *cabaret* (*Liste alphabétique*: 63, sous *tea-board*), mais on ne peut pas dire que leur nombre soit suffisant pour qu'on puisse parler d'un trait significatif de son approche.

4.2.3.3 Développements terminologiques

Caron porte un intérêt à la terminologie. Il **inclut de longs développements terminologiques comme solution au problème de l'anglicisme**. Il est un des précurseurs du développement de la terminologie française au Québec. On trouvait déjà chez Boucher-Belleville les premières manifestations d'un intérêt pour les clarifications terminologiques, mais c'est vraiment Caron qui, de façon très nette, ouvre le champ de la terminologie. Il inclut ainsi plus d'une vingtaine de développements dans son ouvrage sous les vocables: *bateau à vapeur*, *batteuse*, *bride*, *carabine*, *catin*, *charrette*, *chemin de fer*, *cheminée*, *clef*, *collet*, *collier*, *escalier*, *fenêtre*, *grillon*, *harnois*, *hippodrome*, *lampe*, *larmier*, *marteau*, *moulin*, *navire*, *panneton*, *selle* et *semis*.

Ainsi, au lieu de dénoncer dans les articles l'utilisation d'anglicismes, Caron apporte **une solution constructive au problème en fournissant les termes appropriés et en donnant un équivalent français pour tout anglicisme ou faute**. Cette discrétion dans le traitement de l'anglicisme montre une volonté de gérer le problème; l'approche de Caron annonce le traitement d'Étienne Blanchard (1916) dans *Les mots par l'image ou 2000 mots illustrés* et aussi celle des «Corrigeons-nous» (*Canada français 1930-1945*) du BPFC¹², sauf pour ce qui est de la dernière série, à partir du n° 29 jusqu'au n° 85.

4.2.4 Bilan

On retient que la **démarche de Caron est innovatrice et constructive**. L'orientation exogène se manifeste d'abord par **l'identification de sources lexicographiques françaises** pour presque chacun des mots définis afin d'appuyer ses commentaires. La terminologie pour parler des variantes et particularismes est très limitée, tout comme le métalangage de façon générale. Caron **ne traite pas**

¹² Pour la référence précise de ces textes publiés dans diverses revues, voir le DHFQ (1998: 564).

de l'anglicisme directement, mais il tente plutôt de contrer la tendance à l'emprunt en complétant ses définitions par des **développements terminologiques** lorsqu'il découvre chez les Canadiens un vocabulaire lacunaire.

4.3 Les critères de l'évaluation lexicale

Peu de critères sont définis de façon explicite par Caron. Nous présenterons succinctement dans cette section les résultats de nos observations.

4.3.1 Les critères d'acceptation

4.3.1.1 Point de vue pratique

- *Canadianisme intégré représentant une réalité canadienne*

Caron reconnaît timidement dans le *Petit vocabulaire* quelques canadianismes intégrés à la langue, qui représentent des réalités canadiennes (s. v. *gaudriole* et *mocassin*), pour lesquels il propose une définition. La définition devient ainsi une première forme de sanction de canadianismes dans un répertoire correctif canadien. Voici le premier exemple (voir le deuxième sous 4.2.3.2):

- s. v. *gaudriole*: «Au Canada, on donne ce nom à un mélange d'avoine et de pois. Un grand nombre de personnes prononcent *Goudriole*.»

4.3.1.2 Point de vue social

- *Mot attesté dans un dictionnaire français*
- *Mot attesté dans le Dictionnaire de l'Académie*

C'est dans la préface que Caron (1880: 4) explique qu'il se sert de «quatre grands dictionnaires qui font autorité en France», mais il ne mentionne que celui de l'Académie (voir citation sous 4.2.1.1) comme référence normative. C'est dans la microstructure que l'on rencontrera les trois autres références, celles de Bescherelle, de Larousse et de Littré.

4.3.2 Les critères de rejet

4.3.2.1 Point de vue social

- *Mot non attesté dans un dictionnaire français*

- s. v. *varlope*: «Nous n'avons trouvé dans aucun dictionnaire le mot *galère* que nos menuisiers emploient.»

- *Mot non attesté dans le Dictionnaire de l'Académie*

- s. v. *capote*: «*Capot* ne se trouve pas dans le Dict. de l'Ac.»

Puisque nous n'avons pas trouvé chez Caron beaucoup d'exemples pour illustrer explicitement les critères de rejet; il est ainsi difficile de bien circonscrire le critère qui est dominant. Toutefois, on peut dire que l'absence d'un mot dans un dictionnaire français joue un certain rôle dans l'évaluation d'un mot. Nous avons réuni dans le Tableau 15 ces quelques données afin de pouvoir mieux comparer, plus tard, les critères de Caron avec ceux des autres auteurs de notre corpus.

Tableau 15: Critères d'acceptation et de rejet des particularismes du français canadien (Caron-1880)

Catégories	Acceptation	Catégories	Rejet
<u>Point de vue pratique</u> - Fréquent - Intégré - Nécessaire - Préférable	- Canadianisme intégré représentant une réalité canadienne	<u>Point de vue pratique</u> - Peu fréquent - Inutile - Mal choisi	
<u>Point de vue linguistique</u> - Bien formé - Possible - Bien traduit - Francisé - Intraduisible		<u>Point de vue linguistique</u> - Déformé - Irrégulier - Sens nouveau - Genre différent - Calque - Mot adapté - Mot francisé - Traduction	
<u>Point de vue historique</u> <i>Fonds français</i> <i>Emprunts</i> <i>Innovations</i>		<u>Point de vue historique</u> <i>Fonds français</i> - Archaïsme - Terme maritime <i>Emprunts</i> - Amérindianisme - Anglicisme - Latinisme <i>Innovations</i>	
<u>Point de vue social</u> <i>Autorités officielles:</i> - Dictionnaire(s) - Académie - Grammaire(s) - Auteurs - Sources canadiennes <i>Utilisateurs:</i> - Législateurs - Peuple <i>Tendances:</i> - Mode	- Mot attesté dans un dictionnaire français - Mot attesté dans le Dictionnaire de l'Académie	<u>Point de vue social</u> <i>Autorités officielles:</i> - Dictionnaire(s) - Académie - Grammaires - Auteurs <i>Utilisateurs:</i> - Peuple	- Mot non attesté dans un dictionnaire - Mot non attesté dans le Dictionnaire de l'Académie

4.4 Éclairage externe

La prise en compte de l'éclairage externe est essentielle à la compréhension de l'orientation normative de Caron, car l'analyse du *Petit vocabulaire* ne donne que des aperçus concernant l'évaluation lexicale des canadianismes chez cet auteur. Que nous apprend l'éclairage externe à propos des critères de l'évaluation lexicale des particularismes canadiens? Pour répondre à cette question, il faudra examiner, dans un premier temps, l'utilisation qu'a faite Caron de canadianismes dans un récit de voyage écrit autour de 1889, puis, dans un second temps, analyser le type de contribution lexicographique qu'a apportée Caron au *Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires* de Guérin, publié en 1895. Ces ouvrages, on l'aura noté, ont été publiés après la parution du *Petit vocabulaire*, en 1880.

4.4.1 Récits de voyage

En 1887 et en 1888¹³, le chanoine Caron entreprend deux voyages dans le Bas et le Haut Saint-Maurice. L'essai qu'il fait paraître par la suite s'intitule *Deux voyages sur le Saint-Maurice*¹⁴ et comprend des pages instructives sur la vie des missionnaires, mais aussi sur la langue:

«Le récit, parsemé de bons mots, de traits humoristiques, de détails géographiques et historiques, de citations bien choisies, de souvenirs personnels, déborde de vie et d'intérêt.»
(Maurice Lebel, dans DOLQ t.1 1980: 186)

Nous avons lu le récit et, surprise de voir maniés par cet auteur autant de particularismes canadiens, nous avons choisi d'illustrer, d'une part, la typologie des canadianismes rencontrés et, d'autre part, le traitement métalinguistique qu'en fait Caron dans le texte littéraire. Il nous est apparu fort probable que c'est à partir de ces données lexicales, rassemblées en Mauricie, que Caron s'est

¹³ Michel Lebel (DOLQ t. 1: 186) indique que le premier voyage a eu lieu en 1885, tandis que Denis Vaugeois (dans Caron 2000: 10) indique plutôt 1887: «Le premier voyage, celui du mois d'août 1887, fut publié sous forme de lettres dans le *Journal des Trois-Rivières* du 5 septembre au 7 novembre 1887. Les lecteurs sont ravis, l'abbé Caron aussi. Il ne faudra pas de bien fortes pressions pour que le tout prenne la forme d'un livre en 1889, une fois qu'il aura effectué son second voyage.»

¹⁴ Édition ayant servi à notre analyse: CARON, Napoléon, [1889], *Deux voyages sur le Saint-Maurice*, Trois-Rivières, Librairie du Sacré-Cœur P.V. Ayotte libraire-éditeur, VI-322 p.; Nouvelle édition commentée par Denis Vaugeois, Sillery, Septentrion, 299 p.

construit un solide corpus de canadianismes qu'il saura exploiter plus tard dans un dictionnaire français. Passons donc à l'examen de la typologie de ces canadianismes pour essayer de dégager les critères normatifs qui en sous-tendent la sélection.

4.4.1.1 Typologie des canadianismes du récit

Plusieurs canadianismes relatifs à la faune, à la flore, à l'alimentation, à la culture des Amérindiens, aux mœurs des voyageurs et des missionnaires sont employés pour décrire le paysage géographique et humain du récit. Caron est sensible aux particularités langagières canadiennes; il agit en linguiste, en philologue, en historien et en ethnologue lorsqu'il relève et définit certains mots. On remarquera que Caron est généreux et à l'aise dans l'emploi qu'il fait de canadianismes dans tout son récit. Il demeure cependant réticent devant les emprunts à l'anglais. Voici ce qu'il en dit dans son récit:

«Des estacades ayant été tendues sur le Saint-Maurice, nos canadiens [*sic*] ont supposé tout de suite qu'il n'y avait pas de mot dans notre langue pour exprimer cette chose nouvelle pour eux, car ils n'ont pas une grande confiance dans la richesse de la langue française, nos bons compatriotes; ils sont donc allés prendre généreusement un mot de la langue anglaise, mais leur oreille les ayant trompés, au lieu de *boom* ils ont dit *baume*. Peut-être aussi ont-ils fait ce changement exprès, parce qu'ils ont trouvé qu'autrement, ils résonneraient comme des caisses de tambour-major: boum! boum! boum! Quoiqu'il en soit, ils ont pris le mot *baume*, et essayez maintenant de leur faire adopter le mot *estacade*; vous y perdrez votre latin. Les Canadiens ont la tête dure, surtout quand il est bien évident qu'ils ont tort.»
(Caron 1889: 222-223)

Nous avons recueilli un échantillon de canadianismes employés par Caron (1889) et qui ont trait aux réalités mentionnées ci-dessus (les vocables suivis d'un astérisque* seront définis plus tard dans le *Supplément*, ce qui donne un certain poids au lien que nous avons établi plus haut entre le corpus de canadianismes de ce récit et la contribution de Caron à l'ouvrage de Guérin):

<i>balises*</i> (p. 141)	<i>camp*</i> (p. 150)	<i>mouches noires</i> (p. 182)
<i>bleuets*</i> (p. 62)	<i>caribous</i> (p. 98)	<i>petite morue</i> (p. 173)
<i>bluet*</i> (p. 78, 83)	<i>chantier</i> (p. 151)	<i>piastres</i> (p. 8)
<i>blé d'Inde*</i> (p. 9)	<i>coqueron</i> (p. 57)	<i>portage</i> (p. 161, 189)
<i>bottes de foin</i> (p. 52)	<i>doré</i> (p. 187)	<i>pruche</i> (p. 172)
<i>breuvage</i> (p. 150)	<i>épinette blanche</i> (p. 27)	<i>raquettes</i> (p.153)
<i>brûlot</i> (p. 182)	<i>frappe-d'abord</i> (p. 183)	<i>sauvage</i> (p. 9)
<i>cabanage</i> (p. 119)	<i>maringouins*</i> (p. 62, 67)	<i>soupe aux pois</i> (p. 150)
<i>cabanes</i> (p. 125)	<i>morue pruineuse</i> (p. 173)	<i>tuque*</i> (p. 58)

4.4.1.2 Traitement des canadianismes

Dans les deux cents premières pages du récit, nous avons rencontré un grand nombre de canadianismes. La stratégie de Caron pour les incorporer dans son récit est variable. Pour un certain nombre de ces mots, il les **inclut sans préciser qu'ils sont des particularismes propres au Canada**, tels que:

<i>action de Grâces</i> (p. 155)	<i>cariole*</i> [sic] (p. 285)	<i>morue prulineuse</i> (p. 173)
<i>balisé*</i> (p. 71)	<i>carpes</i> (p. 105)	<i>mouches noires</i> (p. 182)
<i>barre[r]</i> (p. 55)	<i>centins*</i> (p. 100)	<i>noyers</i> (p. 45)
[<i>b</i>] <i>êtes puantes*</i> (p. 33)	<i>chemin de sortie</i> (p. 89)	<i>petite morue</i> (p. 173)
<i>blé d'Inde*</i> (p. 9)	<i>chicane</i> (p. 91)	<i>piastres</i> (p. 95)
<i>bleuets*</i> (p. 62)	<i>crique</i> (p. 187)	<i>pinturés</i> [sic] (p. 179)
<i>bluet*</i> (p. 83)	<i>cultivateurs</i> (p. 68)	<i>pruche</i> (p. 172)
<i>breuvage</i> (p. 150)	<i>doré</i> (p. 187)	<i>rang</i> (p. 90)
<i>cabanage</i> (p. 119)	<i>dragueur</i> (p. 108)	<i>raquettes</i> (p. 48)
<i>cabaner</i> (p. 119)	<i>épinette</i> (p. 81)	<i>sauvages</i> (p. 185)
<i>cabanes</i> (p. 125)	<i>épinette blanche</i> (p. 27)	<i>soupe aux pois</i> (p. 150)
<i>canadien</i> (p. 58)	<i>farine... blé d'Inde</i> (p. 116)	<i>souper</i> (p. 31)
<i>canot</i> (p. 125)	<i>flotteurs</i> (p. 9)	<i>voyageurs</i> (p. 9)
<i>canots d'écorce</i> (p. 15)	<i>galette bouillie</i> (p. 117)	
<i>capuche</i> (p. 67)	<i>lits de camp</i> (p. 14)	
<i>caribous</i> (p. 98)	<i>maringouins*</i> (p. 62, 67)	

Dans un second temps, il **identifie des canadianismes par l'italique**, avec ou sans mention de l'origine du mot, comme dans les cas de:

<i>balisé*</i> (p. 61)	<i>croûte</i> (p. 183)	<i>portage...crapaud</i> (p. 189)
<i>bâtisses</i> (p. 316)	<i>décharge des eaux</i> (p. 31)	<i>portage vaseux</i> (p. 187)
<i>berceau</i> (p. 64)	<i>grémillons*</i> (p. 189)	<i>rats d'eau</i> (p. 50)
<i>brigade</i> (p. 12)	<i>hommes...chantier</i> (p. 156)	<i>rats de grange</i> (p. 50)
<i>brûlot</i> (p. 182)	<i>les moineaux</i> (p. 293)	<i>rod</i> (p. 286)
<i>bûches perdues</i> (p. 170)	<i>ménagements de bouts de</i>	<i>s'y cabana</i> (p. 131)
<i>camp*</i> (p. 151)	<i>chandelles</i> (p. 108)	<i>tapé</i> (p. 199)
<i>chantier</i> (p. 151)	<i>peu fier</i> (p. 154)	<i>tuques*</i> (p. 58)
<i>coques</i> (p. 285)	<i>portage</i>	<i>voyageurs</i> (p. 14)

Comme troisième approche, Caron **fournit une forme de définition ou une explication** (dans le texte ou dans une note de bas de page) **à certains de ces canadianismes**, comme pour *billots* (p. 172), *bûches perdues* (p. 170), *diable des chantiers* (p. 159), et *médaille miraculeuse* (p. 158). Voici quelques exemples de ces commentaires:

«Nous avons sous les yeux une grande plaine littéralement couverte de bluets. Disons pour les étrangers qui pourraient nous lire, que les Canadiens appellent bluets non pas la Centaurée des blés, mais l'*Hedyotis caerulea*¹⁵ avec ses baies d'un bleu foncé fort recherchées dans notre pays. Nous en emportons à brassée.» (Caron 1889: 78)

«On appelle *camp** [...], dans le langage des forestiers et des voyageurs canadiens, l'habitation, toujours plus ou moins temporaire, qu'on élève dans le bois. (Note de J. C. Taché dans son ouvrage intitulé: *Forestiers et Voyageurs*).» (Caron 1889: 150, note 1)

[En parlant de *fèves cuites*]: «Comme on a gardé au Canada le langage du 17^e siècle, on ne dit jamais *haricot*.» (Caron 1889: 150, note 2)

[En parlant de *billots*] «Au Canada on nomme ainsi [*billots*]les bûches destinées à être sciées en planches ou en madriers.» (Caron 1889: 172, note 1)

[En parlant de *scies rondes*]: «En France on dit *scie circulaire*, mais les Canadiens ne peuvent souffrir cette expression, et ils n'ont pas tort.» (Caron 1889: 297, note 1)

[En parlant des *cages*]: «Expression employée dans l'exploitation du bois, à cauer [*sic*, à cause] de la manière dont on place les planches pour les faire sécher [*sic*, sécher].» (Caron 1889: 314, note 1)

Que révèle cette triple stratégie? Pourquoi Caron a-t-il recours à trois méthodes différentes pour incorporer les canadianismes? D'une part, il semble que les canadianismes employés sans marque ont surtout trait aux réalités de la faune et de la flore canadiennes. En ne les marquant pas par une typographie particulière et en les intégrant simplement dans son récit, Caron leur donne droit de cité. Cette hypothèse semble bien fondée puisque l'auteur, qui fait quelques commentaires métalinguistiques dans son essai, ne se gêne généralement pas pour critiquer ce qui ne convient pas du point de vue de la langue.

Il indique, par exemple, dans son récit de son voyage, qu'il a parlé en chaire des «péchés de la langue»¹⁶. De plus, il fait référence à Littré¹⁷ pour montrer la définition juste d'un mot; il commente

¹⁵ Selon les recherches de Steve Canac-Marquis (du TLFQ), Caron, qui s'est servi de la *Flore canadienne* de Provancher pour définir *bluet*, aurait simplement fait une erreur d'inattention en consultant le premier article dans lequel est mentionné ce mot (1862: 290) et en négligeant de regarder le second (1862: 360-361) qui fournissait l'explication juste. Il aurait plutôt fallu indiquer que le mot s'appliquait au *Vaccinium Canadense* ou *Vaccinium Pennsylvanicum* qui, selon une terminologie plus récente, se nomme *Vaccinium myrtilloides* ou *Vaccinium angustifolium* (d'après la *Flore laurentienne* du Frère Marie-Victorin, éd. 1995: 442).

¹⁶ «Je monte dans la chaire, la première que nous ayions [*sic*] trouvée dans le Haut Saint-Maurice, et je parle des péchés de notre langue. C'est un sujet qui regarde tout le monde.»

¹⁷ Voici deux citations où Littré est mentionné: «Dans son grand dictionnaire, Littré donne d'abord au mot *Pile* le sens que nous venons d'y attacher: c'est, dit-il, *un amas de choses placées les unes sur les autres*.» (Caron 1889: 9) «On ne me reprochera pas, je l'espère, de dire *glissoir* au masculin. Il est bien vrai qu'on a souvent écrit *glissoire*, au féminin, mais c'était évidemment par erreur. Une glissoire est *un endroit frayé sur la glace pour y glisser*; un glissoir est *un couloir pratiqué par les montagnes pour faire descendre les bois coupés*. (Dict. de Littré).» (Caron 1889: 221).

l'orthographe des mots d'emprunt (1889: 214); il donne des explications pour expliquer le nom *Gabelle*¹⁸, et les mots *poèles* [*sic*] (1889: 252) et *fond-de-vaux* (1889: 296). Ces exemples sont une preuve que Caron n'hésite pas à se prononcer sur la qualité de la langue lorsque bon lui semble; on peut en conclure que son silence est révélateur de son approbation.

D'autre part, il semble que Caron se serve de l'italique afin de mettre en relief certains mots, expressions ou toponymes. Cependant, cette stratégie n'est pas constante. On peut dire qu'en général, il se sert de cette technique pour des mots qu'il estime d'origine étrangère, comme les mots latins (Caron 1889: 142), les mots anglais (1889: 141), les canadianismes (voir ci-dessus) et les amérindianismes (voir ci-dessus). Quant à la dernière méthode employée, qui consiste à donner des explications ou définitions de mots, elle se révèle être une autre forme de validation de canadianismes; elle s'apparente beaucoup avec l'approche du *Petit vocabulaire*.

Pour ce qui est des **amérindianismes**, Caron reprend les mêmes techniques d'insertion qu'il a utilisées pour les canadianismes d'origine française. Il les a, tantôt, **intégrés à son récit** sans faire mention de l'origine du mot, tel que *sagamité*¹⁹ (1889: 117), et, tantôt, il a **précisé l'origine amérindienne du mot** dans le texte ou en bas de page, en se servant des termes «mots algonquins» (en parlant de l'origine de *matawane*, p. 31), de «langue algonquine» (en parlant de l'origine de *mékinac*, p. 13 et de *innétopalékanangue*, p. 48) et de «nom sauvage» (pour ce qui est de l'origine de *santamaskine*, p. 46). Nous avons aussi rencontré des amérindianismes, **mis en italique**, tel que *squaw*²⁰ (p. 198), pour lequel l'auteur n'a pas donné l'origine du mot. Cet intérêt manifesté pour les mots, la langue et la culture des Amérindiens se confirmera plus tard dans la nomenclature du *Supplément* de Guérin (1895) comme, par exemple, sous les vocables *achigan*, *babiche*, *maskinongé*, *micouenne* et *pimbina*. Puisque Caron se sert des mêmes techniques d'insertion pour les amérindianismes, ceci révèle quelque chose de plus, à savoir qu'il **met sur un pied d'égalité les**

¹⁸«La Gabelle était autrefois un lieu de traite bien fréquenté: Les Sauvages descendaient du Nord avec leurs pelleteries, les Français montaient jusqu'au premier des grands rapides avec leurs marchandises, et les échanges se faisaient. Il y avait là un grand commerce, le Gouvernement devait donc y percevoir des impôts, de là le nom de Gabelle. [...]»

Quant à l'opinion qui ne voudrait voir là qu'une simple corruption du mot *Gamelle*, nous croyons qu'elle n'a rien de sérieux et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de s'y arrêter.» (Caron 1889: 232)

¹⁹ Ce mot est d'origine montagnaise, selon le DHFQ (1998: 444).

²⁰ Ce mot est un amérindianisme emprunté de l'anglais, selon Steve Canac-Marquis.

canadianismes acceptables et les amérindianismes intégrés. Finalement, Caron définit le sens de nombreux toponymes canadiens et amérindiens. Voici quelques exemples:

«Nous voici au lac à la Tortue, et nous admirons la gare la plus agréablement située de tout notre pays. Le lac a la forme d'une tortue, de là son nom, et la gare a été placée juste à la tête, de manière à commander à tout le lac.» (Caron 1889: 9)

«Comme j'ai coutume de donner l'origine des différents noms que nous rencontrons, je vous dirai que le nom de rivière aux Rats vient nécessairement des *rats d'eau* que l'on y trouve, et non des *rats de grange* qui n'ont pas encore paru dans ces endroits éloignés. Quant au nom de la rivière Wastaneau, je n'ai pu rien découvrir à son sujet.» (Caron 1889: 50)

«Souvenons-nous aussi que dans les langues sauvages on change très facilement *b* en *p*, *d* en *t*, *e* en *i*, *l* en *r*, et réciproquement [*sic*]. Or quel nom les historiens donnent-ils au Saint-Maurice? Ils donnent le nom de *Metaberoutine* ou celui de *Métapélodine*. [...] Ce mot signifie *décharge au vent*, et fut employé, sans doute, pour désigner l'embouchure, qui forme une nappe d'eau exposée à tous les vents.» (Caron 1889: 168)

L'Encadré 9 résume les principales techniques exploitées par Caron pour incorporer des canadianismes (dont les amérindianismes) dans son récit:

Encadré 9: Techniques d'inclusion de canadianismes dans le récit (Caron 1880)

- 1) Canadianisme employé sans marque
- 2) Canadianisme mis en italique
- 3) Canadianisme mis en italique accompagné d'une définition ou d'une explication
- 4) Amérindianisme employé sans marque
- 5) Amérindianisme mis en italique
- 6) Amérindianisme accompagné de la mention de son origine
- 7) Emploi de toponymes canadiens ou amérindiens
- 8) Définition de toponymes canadiens ou amérindiens

Cette volonté d'inclure, d'identifier et surtout de définir dans un essai littéraire les mots du cru canadien indique fort bien que Caron avait déjà réfléchi à des critères d'acceptabilité de canadianismes. Caron est ouvert aux néologismes représentatifs de réalités canadiennes de la faune, de la flore, de la culture, de l'alimentation etc., de tout ce qui semble se rattacher aux particularités de la civilisation canadienne, sauf pour ce qui est de la conséquence linguistique de ses rapports avec

la culture anglaise; tandis que les éléments issus des contacts avec la culture amérindienne ne semblent pas poser de problème. Comme on l'a vu dans notre analyse du *Petit vocabulaire*, **Caron a choisi de définir les mots qu'il favorisait comme usage**; c'est cette technique qui est reprise, mais cette fois-ci dans un récit de voyage où l'on rencontre de nombreux canadianismes. L'auteur les rend légitimes, d'abord en les employant, puis en les identifiant par une typographie spéciale et, finalement, en les définissant dans le texte ou encore dans des notes de bas de page.

4.4.2 Contribution au *Supplément illustré de Guérin* (1895)

La première liste de mots canadiens recensés dans un dictionnaire français apparaît dans le *Supplément* de Guérin²¹, selon les recherches de Josée Giroux (1991) sur lesquelles reposent les données de cette partie de notre étude. C'est à Caron, semble-t-il, qu'aurait été confiée **l'entière responsabilité de la sélection et du traitement de ces vocables**. Compte tenu de son expérience comme auteur du *Petit vocabulaire*, on peut estimer que Caron **n'a pas établi cette nomenclature à la légère** et qu'il a dû arrêter les **critères de sélection en vue de cette liste**. On pourra voir, dans le résultat de cette collaboration avec l'éditeur français Guérin, l'aboutissement d'une œuvre et d'un cheminement personnel en matière d'évaluation lexicale et de réflexion sur la légitimité des particularismes canadiens.

Il ne faut pas négliger de dire que **l'entière responsabilité de l'inclusion de variantes lexicales géographiques est cependant attribuable à Paul Guérin**, professeur de philosophie, puis protonotaire apostolique et ensuite directeur, pendant plus d'une décennie, du *Dictionnaire des dictionnaires*²². Giroux (1991: 20-21) signale que les lexicographes français avaient longtemps hésité avant d'enregistrer des variantes régionales; Littré innove en la matière en incluant, dans son *Supplément du Dictionnaire de la langue française* (1878), des dialectalismes notamment de souche normande, suivi de Guérin, qui se montre **ouvert aux différentes variétés du français**, non

²¹ Notons que le Furetière (1727) prend en compte dans sa nomenclature quelques emplois canadiens (tels que *portage* et *raquette*), mais il s'agit là de cas fort différents puisque Furetière n'en parle que dans la mesure où ces mots figuraient dans des textes écrits par des Français.

²² «L'ouvrage de Guérin est en effet, semble-t-il, le premier dictionnaire français à incorporer, de façon significative, des emplois caractéristiques de variétés géographiques du français. Ce dictionnaire enregistre différentes variantes régionales françaises, mais également des variantes extra-hexagonales, dont des canadianismes.» (Giroux 1991: 29)

seulement à l'intérieur de la France, mais aussi à l'extérieur, comme par exemple, en **Suisse romande**, en **Belgique**, et au **Canada**.

Avant d'examiner la nomenclature canadienne du *Supplément*, qui est complètement intégrée à la nomenclature française de l'ouvrage, nous commencerons par résumer l'essentiel de la thèse de Giroux, en essayant de voir si elle a pu dégager des principes quant à la norme lexicale de Caron. Dans un second temps, nous examinerons les caractéristiques principales de la liste des canadianismes recensés dans le *Supplément* en tentant de voir **comment le choix de la nomenclature révèle une attitude par rapport à l'orientation de la norme**. Troisièmement, nous proposons un nouvel éclairage sur la question à travers la comparaison du *Supplément* du *Dictionnaire des dictionnaires* avec le *Petit vocabulaire*. Enfin, nous vérifierons si, parmi les canadianismes légitimés, figurent des anglicismes ou encore des amérindianismes.

4.4.2.1 Énoncé de principe par rapport à la norme

Dans sa préface, Guérin (1895) ouvre très généreusement les portes de son dictionnaire aux dénominations qui **«parlent tour à tour à notre mémoire, à notre patriotisme, à notre imagination»**. Il exprime très clairement son ouverture aux «patois», à ces «demi-dialectes» qui permettent de décoder de nombreux textes anciens. C'est à travers l'étude de la conception linguistique du français canadien de Caron que Giroux dégage un premier constat, à savoir que le **français canadien est présenté dans le *Supplément* comme une variété régionale du français de France:**

«Le projet d'inclusion de variantes canadiennes a donné lieu à une des premières réflexions sur la norme du français parlé au Canada. De fait, l'élaboration de la liste de mots canadiens n'a pas été sans soulever chez Caron des questions fondamentales liées à la définition de la norme linguistique. L'étude des emplois canadiens a permis de démontrer que le français canadien était présenté à la fin du siècle dernier comme une variété dont la norme était le français standard, c'est-à-dire que le français qui servait de référence était celui enregistré dans le dictionnaire.» (Giroux 1991: 134)

La méthodologie de Guérin, qui est intimement «liée à une certaine conception qu'on a d'une variété régionale», ne peut être facilement dissociée de la conception linguistique de Caron – «[c]ertains articles démontrent clairement qu'on a cherché à éviter de réunir dans des articles

communs les emplois régionaux et les emplois appartenant au français standard» (Giroux 1991: 89). On peut ainsi déduire que les **mots régionaux ont dans le *Supplément* un statut différent des mots du français de référence.**

4.4.2.2 Typologie des canadianismes du *Supplément*

La liste des emplois canadiens insérés dans le *Supplément* de Guérin comprend 341 canadianismes qui sont soit des mots vedettes, soit des sens qui viennent s'ajouter à des articles existants (voir la liste des canadianismes que nous reproduisons à l'Annexe 10 à partir des données de Giroux, 1991: 182-188). Que peut-on dire à propos de cette liste? Giroux fait remarquer qu'elle comprend **trois types de canadianismes: des emplois qui se rattachent essentiellement au fonds français** (archaïsmes du français parisien et dialectalismes de France), lesquels représentent 85% des entrées, puis des **anglicismes** et des **amérindianismes**. Ces emplois canadiens ont trait essentiellement à des réalités nord-américaines telles que celles de la faune, de la flore, mais aussi à la dimension culturelle, administrative, sociale, politique, etc. du pays.

La liste des champs sémantiques élaborée par Giroux dans les parties annexes de son mémoire (1991:190-208) permet de cerner l'importance donnée au vocabulaire des réalités nord-américaines et à la dimension sociale du langage, représentée par les institutions judiciaires et politiques, l'homme et le travail (métiers et transports), etc. Le traitement des réalités nord-américaines est privilégié par Caron au moyen d'explications détaillées et de nature encyclopédique. Le traitement de *sucrierie* rappelle, entre autres, la définition de Dunn, non pas tant par sa phraséologie que par les éléments culturels et les termes qui se rattachent à cette fabrication.

Dans les six tomes réguliers de l'ouvrage, il semblerait que le *Glossaire* de Dunn ait joué un rôle dans le choix des canadianismes de l'édition 1886, comme pour les mots: *bleuet*, *bluet*, *bougrine*, *boulin*, *cabousse*, *caler*, *capiche*, *cassot*, *catin*, *champelure*, *champlure*, *chantier*, *chouler*, *concession*, *dérêner*, *lice*, *original*, *orignal* et *portage* (v. Giroux 1991: 179-180). La parenté dans la formulation des définitions est aussi très grande. Caron aurait-il choisi d'accepter *fredoche* et d'autres canadianismes sous l'influence du *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn?

4.4.2.3 Comparaison des nomenclatures du *Supplément* et du *Petit vocabulaire*

a) Éléments communs

Y a-t-il entre la nomenclature du *Supplément* et celle du *Petit vocabulaire* des éléments communs? Giroux constate qu'il y a très peu en commun entre les deux nomenclatures. Nous avons, pour notre part, dénombré 14 mots faisant partie du *Petit vocabulaire* qui sont les suivants: *aigrettes*, *barbeau*, ***bombe***, ***brancard***, ***canistre***, *check*, *checker*, *collecter*, ***échiffer***, *échiffoir*, ***enfarger***, ***fredoches***, *pagée*, *repoussis*. Parmi la *Liste alphabétique*, nous avons recensé 19 mots communs tels que: ***bombe***, *bordée de neige*, ***brancard***, *briqueteur*, *cage*, ***canistre***, *cheniquer*, *doucine*, ***échiffer***, ***enfarger***, ***fredoches***, *habitant*, *manche de pipe*, *niveleux*, *renvoi d'eau*, *repoussis*, *tabaconiste*, *travail*, *varvaux*. En somme 27 mots différents, si on exclut les doublets (que nous avons indiqués en caractères gras).

Qu'est-ce qui peut expliquer le changement du statut de ces 27 canadianismes, qui sont passés de mots rejetés à mots légitimés dans le *Supplément*? On peut imaginer trois causes à ce changement de position. D'une part, **l'évolution des mentalités** qui a rendu possible une certaine ouverture face à la variété canadienne du français, en raison notamment de la parution de nouveaux glossaires et dictionnaires tels que le *Glossaire franco-canadien* de Dunn et peut-être même le *Dictionnaire canadien-français* de Clapin. D'autre part, Caron exploite une **thématique nouvelle** et troisièmement, peut-on se surprendre du **changement d'avis** de Caron sur le statut de certains canadianismes quinze ans après la parution de son dictionnaire?

b) Canadianismes particuliers au *Supplément*

Qu'en est-il donc des autres canadianismes qui sont recensés dans le *Supplément* de Guérin? Ouvrons une parenthèse pour faire état des observations de Giroux à propos de ces derniers. Cette chercheuse démontre que la thématique des mots choisis du *Supplément* est bien différente de celle du *Petit vocabulaire*. Elle constate, après avoir fait une étude quantitative, que la nomenclature du *Supplément* est davantage **rattachée aux réalités canadiennes**, c'est-à-dire aux **mots qui évoquent la civilisation du Canada**:

«Un bon nombre des emplois proposés sont des données originales par rapport à celles qu'enregistraient, à l'époque, les répertoires canadiens. Le français canadien est présenté, dans le *Supplément*, comme une variété régionale du français de France dont les mots caractéristiques sont pour la plupart des formes originales ayant une parenté formelle avec le français. Il est également présenté comme une façon de traduire un mode de vie différent: les mots canadiens enregistrés décrivent principalement des réalités nord-américaines.» (Giroux 1991: résumé)

Elle signale que la **majorité des mots recensés sont des noms communs issus de la langue commune**; les autres appartiennent à des vocabulaires spécialisés, ou encore sont des noms propres (de personnes, ou des toponymes, des gentilés, des noms des tribus indiennes...) liés à l'histoire, à la géographie, au milieu de la littérature.

Le projet de Guérin s'inscrit selon Giroux (1991: 4) «dans le **cadre d'un projet qui visait à donner un large accès aux variantes régionales et extra-hexagonales**». Cette liste de mots est nouvelle (plus de trente pour cent des emplois du corpus de Caron correspond à des **données originales** par rapport à ce qu'on trouve dans les répertoires métalinguistiques de l'époque) et elle est tirée de trois sources canadiennes²³: deux de Léon Provancher (naturaliste et fondateur de la revue *Le naturaliste canadien*, auteur de la *Flore canadienne*) et un texte de Legendre (1884)²⁴. Ainsi Caron aurait puisé des données lexicales chez un observateur de langue ouvert aux variantes canadiennes.

c) Anglicismes du *Supplément*

Nous nous sommes interrogée à propos du traitement des anglicismes: y a-t-il des anglicismes dans le *Supplément* et, si oui, quels sont-ils? Le cas échéant, les anglicismes du *Supplément* avaient-ils été condamnés dans le *Petit vocabulaire*? Et enfin, ces anglicismes éventuels étaient-ils des emplois critiqués par certains auteurs de notre corpus?

²³ Sources consultées: -LEGENDRE, Napoléon, 1884, «La province de Québec et la langue française», dans *Nouvelles soirées canadiennes*, mai et juin, Montréal, Typographie de la 'Gazette', p. 235-240 et p. 272-283.

- PROVANCHER, Léon, 1868, *Le naturaliste canadien*, Québec, Université Laval, 1^{re} série, déc. 1868 – juin 1891; 2^e série, 1894 – sept. 1927.

- PROVANCHER, Léon, 1862, *Flore canadienne ou Description de toutes les plantes et forêts, champs, jardins, et eaux du Canada [...]*, Québec, J. Darveau, 2 t.

²⁴ «En fait, on ne doit pas s'étonner du fait que Caron ait puisé un bon nombre de mots dans le texte de Legendre. Premièrement, il faut dire que les mots énumérés par Legendre sont principalement des mots décrivant des réalités nord-

Pour ce qui est du nombre d'anglicismes inclus dans la nomenclature du *Supplément*, on en dénombre 34. Quels sont ces anglicismes? On trouve parmi ces emprunts à la langue anglaise des anglicismes lexématiques, dont plusieurs qui ont subi une adaptation morphologique française, des anglicismes sémantiques et des anglicismes de calque. Voici la liste de ces derniers: *aviseur, box-berry, buckboard, campe, canistre, carré, caucus, cheddar, chelin, cheniquer, chèque, chèque, clabord, clabordage, claborder, collecter, collecteur, collection, débenture, défranchiser, gazeter, hansard, ordre en conseil, protonotaire, qualifié, secondeur, sheriff, skuns, sleigh, stode, tabaconiste, traite, transquestion et transquestionner*.

Qu'en est-il des anglicismes condamnés dans le *Petit vocabulaire*? On constate que Caron recense d'autres anglicismes et qu'il n'y a pas beaucoup en commun entre les nomenclatures de ces deux contributions. On trouve, par exemple, les anglicismes *canistre, chèque, chèque, collecter et transquestionner* parmi les rejets du *Petit vocabulaire* qui sont recensés dans le *Supplément*. Afin d'essayer de comprendre pourquoi Caron a choisi d'inclure des anglicismes parmi les canadianismes qu'il a proposés au *Supplément*, nous sommes allée voir si ces derniers avaient déjà été critiqués par les principaux auteurs de notre corpus (voir l'Annexe 12).

Nous avons reconnu, parmi les anglicismes répertoriés dans le *Supplément*, des mots condamnés par deux des prédécesseurs de Caron: par Maguire, dans le cas de *collecter* et *collecteur*, et par Boucher-Belleville, pour ce qui est de *tabaconiste*. Quant à Gingras (1880), on a vu qu'il rejetait *chèque, collecter, collecteur, défranchiser, secondeur, transquestionner* et on observera chez Dunn qu'il condamne *canistre* et *caucus*. Certains anglicismes condamnés plus tôt, tels que *campe, carré, cheniquer, secondeur, sleigh*, seront légitimés par Dunn. Il n'est pas certain que Sylva Clapin (1894) ait pu contribuer à l'ouverture de Caron pour ce qui est de sa perception de l'anglicisme, mais on observe en passant que ce dernier définit, dans son *Dictionnaire canadien-français*, les vocables *shériff, sleigh, solage, traite et tabaconiste*.

Il semble donc qu'au tournant du siècle, on commence à s'ouvrir aux anglicismes; les auteurs prennent un certain recul quant au phénomène de la Conquête. Cette attitude, indique Claude Poirier (1992: 4-5), qui se confirme dans les écrits de F.-X. Burque²⁵ (1905: 197), est plus tolérante devant un certain nombre d'anglicismes qu'on ne voit plus du même œil qu'avant. Caron, qui avait lu les ouvrages métalinguistiques de son époque, s'est sans doute cru justifié d'adopter une plus grande ouverture face aux emprunts à l'anglais.

Puisque certains des anglicismes ne sont pas identifiés comme tels dans le *Supplément*, par exemple pour les définitions de *campe*, *cheniquer*, *clabord*, *clabordage*, *collecter*, *collecteur*, on peut se demander si l'origine anglaise de ces termes était connue de Caron; ces mots ressemblent en effet beaucoup à des mots français par suite de leur adaptation morphologique. Faut-il souligner que la problématique de l'anglicisme ne se posait pas en France comme au Canada et qu'une mode d'anglomanie y régnait déjà? Cela pourrait également expliquer une moins grande inquiétude devant l'inclusion dans un dictionnaire français de ces mots: si la France avait droit à des anglicismes, à plus forte raison le Canada. Caron, en incluant un certain nombre d'anglicismes, voulait peut-être **présenter un portrait lexical plus authentique, reflétant davantage la réalité canadienne**. De plus, l'objectif du dictionnaire français n'étant pas didactique, l'insertion d'anglicismes ne semblait pas poser problème.

d) Présence de certains amérindianismes

Quant aux amérindianismes du *Supplément* on en dénombre une dizaine sur une totalité de 308 entrées (soit une représentation de 3,2%), qui ont surtout trait aux domaines de la faune et de la flore: *achigan*, *atoca*, *babiche*, *maskègue*, *maskinongé*, *micouenne*, *mittasses*, *ouaouaron*, *petouane* et *pimbina*. Cet apport lexical est assez limité, toutefois ce type d'emprunt est incorporé sans trop de souci par Caron qui n'en signale que dans 4 cas l'origine étymologique amérindienne.

²⁵ BURQUE, F.- X., 1905, «L'anglicisme», dans BPF, mars, t. 3, no 7, p. 197-208. Sur ce point, voir aussi Poirier (1992^a).

4.4.3 Bilan

L'analyse des récits de voyage, quelque huit ans après la parution du *Petit vocabulaire*, vient confirmer une première intuition, à savoir que Caron a traité d'un aspect différent du vocabulaire canadien dans cet ouvrage. **Sous sa plume littéraire surgissent de nombreux canadianismes qu'il identifie en bon philologue et qu'il définit en tant que lexicographe canadien**; son récit de voyage est en même temps une source métalinguistique où canadianismes, amérindianismes et quelques anglicismes se trouvent définis dans le texte ou dans des notes de bas de page. Ce récit est rempli d'exemples, de commentaires linguistiques et de développements encyclopédiques. Caron s'est constitué, sur le terrain, un corpus de canadianismes qui lui servira plus tard à constituer une nomenclature originale pour sa contribution au *Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires* de Guérin (1895).

Pour conclure cette section, on doit souligner qu'une vague de promotion du cru canadien semble s'étendre rapidement à cette époque. Mais Caron éprouvait lui-même une affection pour ces canadianismes évoquant des réalités nord-américaines. Il les savourait dans ses textes tout comme la dimension culturelle qui les entourait. En illustrant toute la dimension sociale, toponymique, littéraire touchant ces canadianismes et aussi en les répandant généreusement dans ses descriptions littéraires, Caron venait de déterminer une grande partie des sphères lexicales de l'acceptable que l'on retrouvera en 1895 dans le *Supplément* de Guérin. **Caron devient donc le disciple de Dunn** pour ce qui est **de la diffusion de canadianismes jugés de 'bon aloi'** puisqu'il les **inclut** dans un **dictionnaire français, symbole de consécration ultime**.

4.5 Synthèse

En 1880, l'abbé Caron, poète, littéraire et pédagogue, publie à Trois-Rivières le *Petit vocabulaire*. Ce répertoire annonce, d'une certaine façon, le *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn car il insiste, dans son titre déjà, sur un vocabulaire dont l'auteur veut répandre l'usage. Ce qu'il faut retenir de Caron, est que son **approche diffère** de celle **de ses précurseurs: acceptation de quelques canadianismes, développements terminologiques** comme solution de prévention à

l'anglicisation du lexique, et l'établissement d'une **liste de canadianismes** qui paraîtra dans le *Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires* de Guérin.

Les affirmations explicites concernant la norme dans le *Petit vocabulaire*, bien que peu nombreuses, montrent que c'est l'orientation normative exogène qui continue de dominer. Ce sont les **dictionnaires français qui servent d'autorité linguistique**. Caron propose un lexique qui s'appuie sur l'autorité de quatre dictionnaires de France, ceux de *l'Académie*, de *Bescherelle*, de *Larousse* et de *Littré*, mais il se servira aussi d'un répertoire correctif canadien, le *Manuel des expressions vicieuses* de Gingras (1867), comme ouvrage de référence.

La **terminologie** pour parler des variétés de la langue française (celle de France et celle du Canada) est **peu développée**. Elle nous apprend que le français de référence est celui des dictionnaires et elle rattache des valeurs à l'aspect esthétique et historique du français de France, désigné par les appellations *notre douce et belle langue* et *la langue de nos aïeux*. Pour parler de la variété canadienne de français, Caron demeure vague et utilise le terme générique *notre langage*. La terminologie pour parler des particularismes canadiens est presque inexistante. L'auteur se sert occasionnellement du terme *barbarisme* pour qualifier les 'fautes'.

C'est de façon implicite qu'on détecte quelques **indices d'ouverture** face à un certain type de **canadianismes**. Caron en définira timidement quelques-uns en indiquant qu'un mot s'emploie au *Canada* ou encore en *Amérique du Nord*. C'est par le biais de développements terminologiques que Caron constituera **une première forme d'aménagement linguistique** où le **traitement de l'anglicisme est plus discret**.

Quant aux critères d'évaluation lexicale, on dégage, pour ce qui de l'acceptation de canadianismes, selon le point de vue pratique, **les canadianismes intégrés à la langue française** et qui semblent représenter une réalité particulière au Canada et d'un point de vue social, le fait qu'un mot soit **attesté dans un dictionnaire français** ou, plus précisément, dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Caron valorise tout l'héritage de France, mais les archaïsmes ne sont acceptables qu'à la condition d'être recensés dans un dictionnaire français. De plus, Caron rejette les anglicismes et les néologismes canadiens qui concurrencent des mots du français de France, à savoir ceux qui sont **absents du dictionnaire**.

L'abbé Caron ne s'arrête pas au *Petit vocabulaire*; il poursuit sa réflexion sur le langage. Le **corpus de canadianismes qu'il amasse en Mauricie**, lors de deux voyages, est ce qui paraît lui servir à **créer une liste originale de canadianismes** qu'il se proposait tout d'abord de présenter pour inclusion dans le Littré; ce projet était devenu impossible par suite du décès de Beaujean, Caron la soumettra à Paul Guérin. Cette liste se compose d'emplois canadiens ayant souvent une parenté formelle avec le français et illustre un second critère d'acceptation, à savoir celui de réalités canadiennes appartenant à la faune, la flore, la culture...

L'éclairage externe permet ainsi de découvrir une autre dimension de Caron, celle de l'écrivain qui assume dans ses récits de voyage en Mauricie des canadianismes qui permettent de dépeindre soigneusement les réalités nord-américaines, et celle d'un lexicographe qui va s'assurer de la présence de canadianismes dans un dictionnaire français. Le critère qui prévaut pour la sélection d'un bon nombre de canadianismes dans le *Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires* de Guérin (1895) est la **parenté formelle avec des mots qui complètent des familles lexicales enregistrées dans le dictionnaire**. Ainsi, Caron privilégie les mots qui proviennent du fonds français ou qui présentent une ressemblance avec des mots français. Il **contribue ainsi par son action à la légitimation de canadianismes représentant des réalités propres au Canada** et se fait, par le fait même, disciple d'Oscar Dunn, dont le *Glossaire franco-canadien* sera étudié dans le prochain chapitre.

5. Le *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn (1880)

Résumé

*Dunn affirme, à travers sa riche terminologie, l'existence d'une variété de français au Canada. L'auteur vise manifestement à faire valoir la légitimité d'un français à saveur locale par une variété de procédés nouveaux, entre autres, par le biais de rapprochements avec des usages de France et par l'utilisation de sources littéraires françaises classiques servant d'appuis aux canadianismes. On observe dans le *Glossaire franco-canadien* un chevauchement entre une volonté de décrire les particularismes du français canadien et un souci de corriger les 'expressions vicieuses'; toutefois, on sent dominant le désir d'illustrer le langage canadien.*

*Dunn énonce clairement plusieurs critères d'acceptation de particularismes du français canadien, notamment celui de la nécessité en ce qui concerne les néologismes dénotant les réalités locales ou nouvelles. D'autre part, il bannit les doublons par emprunt à l'anglais, les néologismes qui ont un concurrent français, les calques et les mots déformés par la prononciation. À l'époque, la réception du *Glossaire franco-canadien* fut favorable, mis à part la critique sévère du polémiste Jules-Paul Paul Tardivel.*

5.1 L'homme, l'ouvrage et sa réception

«Ce n'est qu'à partir de 1880, avec le *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn, que la portion différentielle du français québécois a commencé à être décrite de façon plus objective. Ce mouvement d'émancipation par rapport à l'approche puriste correspond avec la prise de conscience que cette variété linguistique était avant tout marquée de conservatisme et qu'elle avait hérité de France – que ce soit d'un état ancien du français ou de ses dialectes – une grande partie des traits que les puristes avaient dénoncés comme des tares.» (Louis Mercier 1992: 4)

L'année 1880 marquera un tournant en matière de lexicographie québécoise: c'est l'année où Oscar Dunn publie à Québec, après avoir colligé des particularismes lexicaux du parler local, le *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*¹. De façon

¹ DUNN, Oscar, 1880, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*. Québec, Imprimerie A Côté et Cie, XXVI-199 p. [réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976]. Une première version de ce chapitre a fait l'objet d'une présentation lors d'un séminaire tenu au CIRAL (LaSIC), à l'Université Laval (1999): «Nouveau regard sur le mouvement glossairiste au XIX^e siècle: Oscar Dunn revisité».

générale, les linguistes québécois attribuent à Oscar Dunn la paternité du mouvement glossariste, marqué par une atténuation des préoccupations normatives². Le glossaire, bien que non exhaustif, est perçu comme un document historique essentiel pour tout philologue, vu son ancienneté, les faits qu'il relève et la vision de l'auteur quant aux innovations canadiennes et aux anglicismes³.

Néanmoins, le terrain était propice depuis quelque temps à faire naître ce glossaire puisque, pour cette même année⁴, Gaston Dulong (1966: 30) recense dans sa *Bibliographie linguistique du Canada français* 23 entrées qui ont trait à la langue⁵. Annick Farina (1998: 7-8) présente succinctement dans l'annexe de sa thèse trois répertoires lexicaux publiés en 1880 ainsi qu'une causerie aux allures de pamphlet, par Jules-Paul Paul Tardivel, *L'Anglicisme voilà l'ennemi*, qui paraîtra un peu avant le *Glossaire franco-canadien*.

Le parcours des sources métalinguistiques des années 1870 permet d'imaginer ce qui aurait pu inspirer Dunn dans sa réflexion sur la nature de la langue au Canada. Nous avons retenu deux noms importants pour cette époque; le premier, celui du révérend James Roy⁶, d'origine anglaise

- Principales sources consultées dans lesquelles on parle du *Glossaire franco-canadien* ou d'Oscar Dunn, présentées par ordre alphabétique: [ANONYME], 1880, «Bibliographie» dans *L'école primaire*; Beudet 1991: 50; Buies, 1878; BRH 1896 t. 2: 30; 1898 t. 4: 148; 1902 t. 8: 85; t. 11: 96; 1923 t. 29: 123; 1924 t. 30: 239; t. 31: 407, 409, 412; t. 32; 302; t. 34: 291, 344, 406, 430, 571; t. 46: 237; Bruchési 1928; Brunetière 1881: 934-944; Caron-Leclerc 1998; Chamberlain 1893, 1894, 1907; Choquette 1930; DALFAN, 1989: 471-472; DBC, t. IX: 71; t. X: 456, 457, 458, 471, 476; XI: 300, 317-319, 379; XII: 271, 301; XIII: 925; XIV: 118; De Celles, 1886 et 1898; De Gourmont [1889]: 177-188; DOLQ, t. 1: XLI, 31, 124, 187, 198-199, 291, 628; t. 2, 1980: 234, 828; Dulong 1966: 30; Elliott 1887 et 1889; Farina 1998 et 2001; Geddes 1902: 313-314, 330; Juneau 1977: 26; Lamontagne 1996; Lareau 1874; Le Jeune 1931; Mercier 1992; «N'exagérons pas» dans *L'Opinion publique*, 1881: 460; Poirier 2001: 142-143; Provost 1973; Puymaigre 1882; Saint-Yves et Poirier [2001]; Sarcey 1881; Story 1967: 235; Tardivel 1882; *The Macmillan Dictionary* 1978: 20; *Vie litt.* t. 3: 329; t. 4: 55, 86, 115, 148, 151, 192, 210, 252, 262, 304-308, 439, 473, 476, 478, 308, 439, 473, 476, 478, 488; Wartburg 1969: 156.

² Nous tenons à remercier Fouzia Benzakour, Professeure à l'Université de Rabat au Maroc, spécialiste de sémantique, qui a eu la gentillesse de commenter les chapitres 5 et 6.

³ «Dunn est aussi le premier à se rendre clairement compte que les traits caractéristiques du québécois viennent souvent des parlars des régions de France d'où étaient originaires les premiers habitants de la Nouvelle-France.» (Marcel Juneau, *Prolégomènes*, 1977: 27)

⁴ Nous rappelons ici que nous avons établi la chronologie de la publication des œuvres de Caron, de Gingras et de Dunn à partir de la bibliographie du *Glossaire franco-canadien*. Dans cette bibliographie, sont cités le *Petit vocabulaire* de Caron et le *Manuel* de Gingras. Nous en déduisons que l'ouvrage de Dunn a été publié après celui de Caron. Puisque Dunn n'indique pas l'année de publication du *Manuel* de Gingras, c'est la mention du *Petit vocabulaire* de Caron dans la dernière édition du *Manuel* (1880), qui a entre autre permis de déterminer l'ordre de publication suivant: 1) *Petit vocabulaire*, 2) *Manuel*, suivi du 3) *Glossaire franco-canadien*.

⁵ Voir chez Beudet (1991: 50) le chapitre intitulé: «1880: le grand tournant».

⁶ La critique parle en ces termes de James Roy: «Mr. Roy has written several magazine articles, one of which, on the French language in Canada, received much attention and high commendation, being favorably noticed in several

et montréalaise, qui publia l'article savant «The French Language in Canada»⁷; le second, celui d'un historien-chroniqueur érudit, d'une verve souvent qualifiée d'anecdotique, Benjamin Sulte⁸. Ce dernier, qui s'est intéressé aux origines françaises du peuple canadien, publie dans la *Revue de Montréal* (1877: 659), quelques mois après l'article de Roy dont il dit s'être inspiré, un article intitulé «Notre langue»⁹. Sulte se proposera comme objectif de montrer l'évolution, depuis deux siècles, des diverses origines normande, picarde et francienne du «franco-canadien» afin de peindre un tableau de son état actuel. Par conséquent, ces deux hommes auront été de fervents **promoteurs de la dimension historique du français canadien comme source de valorisation et de légitimation linguistique.**

Ainsi, on voit poindre au Canada français, et même chez des anglophones canadiens, peu de temps avant la publication du *Glossaire franco-canadien*, un début de réflexion sur les origines du parler canadien, qui donne lieu à des observations plus objectives qu'auparavant à propos de cette langue. Il se dessine, en cette fin du XIX^e siècle, une diversité de points de vue quant à ce que représente le français canadien et ce que devrait être son orientation normative. L'intérêt pour la question linguistique au Canada prend forme, question qui sera désormais débattue par deux camps idéologiquement différents, le premier, héritier des Maguire et Gingras, réclamant l'alignement des pratiques sur celles de Paris, le deuxième favorisant une reconnaissance de la légitimité d'éléments lexicaux distincts du français de référence¹⁰.

French publications», dans *The Canadian Biographical Dictionary and Portrait Gallery of Eminent and Self-Made Men: Quebec and the Maritime Provinces*, (1881: 344).

⁷ Cet article a été publié dans le *Canadian Illustrated News*, Montréal, le 27 oct. 1877, vol. 16, no^o 17 p. 258-259. On sait que Dunn connaissait Roy, puisqu'il possédait ses traités sur l'histoire du Canada (v. *Catalogue d'une bibliothèque canadienne*). L'article de James Roy traite de l'histoire de la langue française depuis ses origines jusqu'à sa traversée en Amérique, tenant compte de la dimension sociale, géographique et philologique, etc. Voici ce qu'il dit du 'français canadien': «The scientific value of the French language in Canada is not confined to its merely historical relations, but is seen in its illustrations and confirmation of leading philological principles. It is well known that the French language has a peculiar value in philology from the fact that nearly all its changes, from the latin out of which it sprang, are preserved in documentary form. To some degree, the ends attained by consulting the archives of France are possible from the living pronunciation, idioms and expressions of Canadian parishes and towns.» (Reproduit dans Caron-Leclerc 1998: 252)

⁸ Aurélien Boivin (DOLQ t. 1: 434) écrit que Sulte souscrit d'emblée au jugement de James Roy voulant qu'au point de vue philologique, le français du Canada soit 'plus pur' que celui de Paris: «Partisan du régionalisme, Sulte propose de remettre en valeur des mots vieillis et des expressions du terroir.» Sulte soutient que la menace la plus sérieuse contre notre langue vient de la langue anglaise. Voilà pourquoi il condamne «la manie de parler anglais ou même d'introduire des anglicismes dans le langage ordinaire».

⁹ Cet article sera souvent remanié et portera, en 1898, le nouveau titre de: «La langue française en Canada».

¹⁰ La position de Napoléon Legendre (1884: 273) à propos des néologismes canadiens montre une ouverture à ce sujet: «Ouvrez ces journaux et ces revues, ouvrez l'*Officiel* même, et vous y rencontrerez à chaque instant des

5.1.1 Éléments biographiques: Oscar Dunn (1845-1885)

Oscar Dunn naquit à Coteau-du-Lac en 1845, fils de William Oscar Dunn¹¹ et de Marie-Anne-Mathilde Beaudet. Devenu orphelin à l'âge de six ans et de santé fragile, Oscar Dunn portera l'empreinte d'une insécurité familiale issue de disputes autour d'une tutelle contestée¹². Il décéda prématurément à Québec à l'âge de quarante ans, au Club de la Garnison. Il n'arrivera pas à terminer la deuxième édition du *Glossaire*¹³ dont il s'était assuré, auprès de son directeur Gédéon Ouimet au ministère de l'Instruction publique, de l'achat de trois cents exemplaires. Il ne pourra remettre qu'une centaine de pages revues, corrigées et augmentées à l'imprimeur Augustin Côté¹⁴. Malgré la bonne volonté de certains membres de la Société royale de mener à terme ce projet, il s'avère qu'il aurait fallu non seulement corriger les épreuves, mais compléter les notes de l'auteur et mettre la dernière main au texte afin de publier la deuxième édition de l'ouvrage (devenue la propriété de Jean Bruchési mais absente de l'inventaire de son fonds d'Archives)¹⁵.

Journaliste (qui emprunta à l'occasion le pseudonyme de Charles de Soulanges) et par la suite fonctionnaire, choix de carrière conditionné par les limites qu'une affection chronique impose, Oscar Dunn fera ses premiers pas dans le métier sur les bancs de collège, au *Courrier de Saint-Hyacinthe*, dont il prendra la direction entre 1866 et 1868. Pendant ses années au Séminaire de Saint-Hyacinthe (1855-1864), il se lie d'amitié avec celui qu'il qualifiera de second père, l'abbé François Tétreau. Il commence son stage de cléricature chez les avocats Leblanc et Cassidy à Montréal en 1864, mais choisit d'abandonner le droit promptement.

expressions ou des acceptions que les dictionnaires ne donnent pas. Pour cela, en sont-elles moins françaises et en resteront-elles moins dans la langue? Au contraire, elles s'y fixeront davantage, et les autorités officielles, pour être les dernières à céder, seront bien forcées, un jour ou l'autre, de les accueillir et de les reconnaître.»

¹¹ Tout comme Maguire, Oscar Dunn a un ancêtre loyaliste protestant [son grand-père] que la Révolution américaine avait incité à s'expatrier. D'après les données de nos recherches biographiques (voir la première note de ce chapitre), son père (et non pas Oscar) fait des études de médecine à l'Université McGill (correction que nous apportons à *Vie litt.*, 1999: 86). Il semble aussi que l'anglais ait été la langue de correspondance épistolaire entre Oscar et les membres de sa famille. La grand-mère de Dunn est anglaise (Mary Hibbard); Oscar est ainsi le descendant d'une lignée d'Écossais protestants. À l'école, certains le perçoivent comme un petit Écossais, mais lui-même se sent bien 'canadien'.

¹² La famille Dunn remporte le premier procès pour la garde d'Oscar, mais c'est la famille française et catholique Beaudet qui réussira en Appel [1855] à faire appliquer le jugement de la première instance.

¹³ «Je suis un des lecteurs assidus de vos chroniques du 'Bon vieux temps.' Je voudrais bien avoir l'opinion de l'auteur sur l'origine que j'attribue au mot *chouayen*. Voici ce qu'on lira, si l'on ne me dit pas que j'ai tort, dans la seconde édition du *Glossaire franco-canadien* que je publierai bientôt [...]» (Oscar Dunn 1885: 1)

¹⁴ Nous n'avons pu retracer ce manuscrit.

C'est en 1868 qu'il s'embarque pour l'Europe afin de parfaire sa formation de journaliste et devenir correspondant à Paris du journal *La Minerve*. Il collabore en plus au *Journal de Paris* et au *Nouveau Monde* (Montréal). Les recherches biographiques de Guy Provost (DBC, t. XI: 317-319), qui ont fourni une bonne partie de nos données, révèlent qu'avant son contact avec l'étranger, Dunn était un homme intransigeant, fortement influencé par les tendances ultramontaines, plaçant tout d'abord la religion au centre de ses préoccupations, suivie de la nationalité et de la langue. Il éprouvait un grand besoin de perpétuer le respect face au passé et de maintenir un conservatisme étroit¹⁶.

Exposé aux libres penseurs, lors de sa formation journalistique en France, Dunn restera l'homme rationnel qu'il était, mais il manifestera une plus grande indépendance d'opinions qui finira par inquiéter l'évêché de Montréal. Peu après son retour, il sera contraint de quitter *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, en 1870, car, selon Camille Lussier, propriétaire du journal mascoutain, il n'était plus suffisamment «religieux». Troublé par l'instabilité et les perturbations que le journalisme au Québec lui fait voir, Dunn songe à retourner en France, mais accepte finalement l'offre qui lui a été faite de se joindre en 1872 à l'équipe de rédaction de *La Minerve* pour laquelle il travaillera jusqu'en 1873, date à laquelle il s'associera à *L'Opinion publique*. En 1874, il devient copropriétaire (avec F. A. Quinn) de la *Revue canadienne*, périodique mensuel qui se présente comme le «répertoire national de littérature canadienne». Il y travailla plus d'un an avant de s'en dissocier.

Fasciné par l'action politique et à la demande de l'avocat et politicien George-Étienne Cartier, Dunn tentera, mais en vain, de s'attirer la faveur de l'électorat dans la circonscription de Saint-Hyacinthe à deux reprises, en 1872 et 1875:

«Dunn saisissait d'instinct l'équilibre précaire des forces politiques ou sociales. Que ce soit la cause des Métis, la phobie de l'union législative ou de l'annexion, la redéfinition du lien colonial, ou encore la tentative de fusion entre l'Institut canadien de Montréal et l'Institut canadien-français (Montréal), l'union politique des forces catholiques et celle des partis politiques au Québec – un de ses apports les plus significatifs à la pensée politique de l'époque – Dunn tente constamment de définir les rôles, d'assurer une survivance des catholiques et francophones du pays. Religion et patrie, voilà son leitmotiv et le tandem indissoluble.» (Provost, DBC, t. XI: 318)

¹⁵ Nous voudrions remercier Mme Anne Carrier (DBC) pour les documents d'archives gracieusement fournis sur Oscar Dunn.

¹⁶ «Au cours de la période qui précède son voyage en Europe, la pensée du journaliste ne s'est pas encore départie des idées reçues; elle est avant tout didactique, apologétique et corrobore la vision ultramontaine.» (Provost, DBC, t. XI: 318)

Disciple du journaliste français Jean-Jacques Weiss, il apprit auprès de ce dernier la sobriété, le souci de la perfection et de la pensée claire, qualités qui apparaîtront en 1870 dans son article «Pourquoi nous sommes Français»¹⁷. Il demeurera sensible à la perception qu'ont les étrangers de la langue française au Canada et il ne lui déplaira pas de répondre aux attaques de ceux qui la critiquent:

«[...] notre ennemi n'est pas le patois, c'est l'anglais qui, maître du commerce et de l'industrie, met le désarroi dans la langue de l'ouvrier et du négociant; son influence sur la langue politique ne laisse pas non plus d'être redoutable. Néanmoins nous sommes attachés à l'idiome de notre première mère-patrie, et nous serions enchantés que la France voulût nous aider à le conserver en nous envoyant ses émigrants.» (Oscar Dunn, «Notre patois», dans *L'Opinion publique*, 15 janvier 1875: 25)

En 1876, Dunn publie *Dix ans de journalisme; mélanges*, suivi d'un second livre en 1878, *Lectures pour tous*. Il quitte Montréal pour Québec et devient fonctionnaire, prenant la succession de Napoléon Legendre à la rédaction du *Journal de l'Instruction publique*. Il passera ensuite, en 1882, au secrétariat du département de l'Instruction publique, poste qu'il occupera jusqu'à la fin de sa carrière en 1885. Il sera invité à faire partie du premier cercle d'écrivains de langue française de la Société royale du Canada, en 1882, et sera nommé cette même année officier des palmes académiques par le gouvernement français.

Une année avant sa mort, en 1884, Dunn fera une critique sarcastique, intitulée «Curieux mémorial», du *Mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada* de Maximilien Bibaud (1879), qui est un essai de type unique sur le français du Canada, où Bibaud relève plusieurs expressions «vicieuses» qu'il critique vivement. Ce compte rendu tardif de Dunn s'explique peut-être du fait que Bibaud réproche les anglicismes employés par les traducteurs de la Chambre. Dunn voit-il aussi un manque de sérieux dans la critique que fait Bibaud de la qualité de la langue au Canada, alors que la sienne est d'une qualité douteuse? C'est ce que semblent suggérer les observations suivantes:

¹⁷ Edmond Lareau (1874: 487) dit ceci en parlant de deux opuscules rédigés par Dunn: «Le style est clair, net, précis. L'expression est juste. La phrase a de l'ampleur sans emphase. Ces qualités se font remarquer dans la plupart des articles éditoriaux de M. Dunn.»

«Après avoir écrit *complotter* avec deux t, après avoir signalé notre manière de prononcer la *conçonne* finale, notre auteur se range parmi les ‘esprits qui se piquent de disquisition,’ puis il déclare, page 10, qu’il ‘se flatte presque d’avoir l’aperception des causes qui nuisent au bon langage’ après la conquête [...]. Ce style donne le vertige.» (Oscar Dunn 1884: 363)

Oscar Dunn signalera aussi que Bibaud a faussement attribué une origine anglaise aux mots *désappointement*, *succéder* et *répondre*. Ce souci du traitement juste de l’anglicisme se retrouvera dans le *Glossaire* où Dunn s’assurera de débusquer de vieilles perceptions sur l’origine anglaise de mots canadiens. Tardivel réagira fortement à cette approche nouvelle.

On peut dire que Dunn s’intéressa toute sa vie aux questions linguistiques et que ses écrits portèrent sur des aspects culturels et historiques de la langue française en Amérique. Sa bibliothèque personnelle (dont les titres ont été reproduits dans le *Catalogue d’une bibliothèque canadienne*) comprend une collection d’ouvrages appartenant aux champs littéraire, philosophique, scientifique et législatif canadiens; elle confirme l’érudition de Dunn. Certaines de ces œuvres, recueils et revues (comme *Le Naturaliste*) ont pu servir à l’élaboration de définitions de mots dans le *Glossaire*; on rencontre en effet dans ce répertoire les auteurs Sylva Clapin, Octave Crémazie, Louis Fréchette, François-Xavier Garneau, Antoine Gérin-Lajoie, Pamphile Lemay, Léon Provancher, James Roy, Joseph-Charles Taché et, pour les questions de langue, Maximilien Bibaud (*Le mémorial des vicissitudes*), Arthur Buies, Napoléon Legendre, Alphonse Lusignan, Joseph Amable Manseau (*Dictionnaire des locutions vicieuses*), D.-B. Viger (*Mémoires*)...

5.1.2 Présentation des composantes de l’ouvrage

Le but que vise Dunn, lexicographe amateur, est de fournir les bases d’un recueil lexicologique et correctif plus complet que celui de ses prédécesseurs. La partie principale du *Glossaire* (1-199) compte, selon l’auteur, plus de 1 750 entrées. L’ouvrage s’ouvre sur une introduction (V-XII) écrite par Louis Fréchette, célèbre poète canadien-français, homme de lettres et journaliste. Puis, on trouve une préface (XIII-XXVI), rédigée par Dunn, qui inclut une liste des principaux auteurs consultés (voir sous 5.2.1.4 le Tableau 16), tant pour les patois (10 sources), les «mots purement canadiens» (6 sources) que pour les anglicismes (5 sources). La dernière page des pièces liminaires comprend une liste d’abréviations. Dans la réédition des Presses de l’Université Laval

(1976), on trouve en outre un avant-propos du linguiste Marcel Juneau, ainsi qu'une note biographique, ces textes étant placés avant la page de titre de l'ouvrage original.

Avant d'examiner en détail chacune des composantes mentionnées, penchons-nous sur la formulation du titre, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, et ce qu'elle annonce comme orientation. L'originalité du titre par rapport aux prédécesseurs découle de l'utilisation de *glossaire* pour préciser la fonction de l'ouvrage; c'est là un signe que Dunn avait été introduit à la tradition glossairiste française et qu'il souhaitait y être associé. Le titre, en fait, est formé de deux composantes: l'une annonce un répertoire de termes franco-canadiens et l'autre, un lexique de «locutions vicieuses».

La première partie du titre, *Glossaire franco-canadien*, est innovatrice et clairement mise en relief par la typographie en caractères gras. L'accent est notamment porté sur le terme *franco-canadien* présenté en lettres majuscules (approximativement 18 points de taille). De plus, c'est une nouveauté de trouver, dans le titre d'un ouvrage, **un qualificatif qui précise que la variété de français répertoriée peut être à la fois française et canadienne**. C'est aussi la première attestation que l'on dépiste de ce mot employé pour parler de la langue¹⁸.

Pour nous assurer du sens que l'on attribuait au terme *glossaire* à cette époque, nous avons interrogé Littré (1863) qui définit ainsi le terme: «Dictionnaire de mots anciens ou peu connus d'une langue et qui ont besoin d'être expliqués par des gloses ou par des expressions courantes et usuelles». Selon Louis Mercier (1992: 12), en choisissant le mot *glossaire* comme élément principal de son titre, Dunn souhaite montrer toute l'importance qu'il accorde à la première catégorie d'emplois, qu'il associe très étroitement par le fait même à *province française*¹⁹. Son

¹⁸ Ce fait nous a été confirmé par Annie Dugas qui a préparé la documentation sur le mot *canadien* en vue de l'article à paraître dans la deuxième édition du *Dictionnaire historique du français québécois*.

¹⁹ «En donnant un double titre à son dictionnaire, Dunn a de toute évidence voulu rappeler à ses lecteurs que celui-ci contenait deux catégories d'emplois qui devaient être perçus différemment: les emplois légitimes évoqués par le premier élément du titre – Glossaire franco-canadien – et les emplois non légitimes évoqués par le second élément – vocabulaire de locutions vicieuses. En choisissant le mot glossaire comme élément premier et principal de son titre, Dunn montrait toute l'importance qu'il accordait à la première catégorie d'emplois. Ce mot n'avait encore jamais été appliqué à un dictionnaire canadien. [...] Dunn associait très étroitement les mots 'glossaire' et 'province française'; aussi ne fait-il aucun doute qu'en ayant recours à ce mot, Dunn a voulu établir un rapprochement entre son répertoire et les dictionnaires consacrés aux parlers régionaux qui se multipliaient en France depuis quelques décennies, dictionnaires descriptifs de type différentiel dont une large proportion portait le titre de 'glossaire'.» (Mercier 1992: 11-12)

objectif est d'établir un rapprochement net entre son répertoire et les dictionnaires descriptifs de type différentiel consacrés aux parlers régionaux en France. On verra, à titre indicatif, qu'il se servira uniquement, en parlant de l'origine du mot *chouayen* dans le journal *La Patrie* (1885: 1), de la première partie du titre, *Glossaire franco-canadien*, pour renvoyer à son ouvrage. C'est sans doute pour souligner cette intention de Dunn que les Presses de l'Université Laval se sont limitées à cette partie du titre sur la page couverture de la réédition qu'elles ont publiée en 1976. En 1981, l'ouvrage connaîtra une deuxième réimpression, chez Leméac, qui reprendra le titre original sur la couverture du livre.

Le deuxième volet du titre est caractérisé par une typographie beaucoup plus sobre, suggérant que cette composante est secondaire par rapport à la première. C'est par le terme *Vocabulaire*, qui a peut-être été repris à Caron (bien que le terme désigne un ensemble de mots tout à fait différent²⁰), que Dunn introduit le répertoire correctif, suivi du terme *locutions vicieuses*, rappelant ici un peu Maguire. Finalement, l'indication géographique (*usitées*) *au Canada*, que l'on rencontre pour la première fois dans un titre, rappelle le gentilé *Canadiens-français* du titre du recueil de Caron.

La distinction que fait Dunn entre les deux composantes du recueil annonce un nouveau modèle, un changement par rapport à la tradition cacologique, pour se rapprocher de l'approche dialectologique française, laquelle manifeste un intérêt pour les caractéristiques régionales du français et ses relations avec les patois, les dialectes et les usages anciens. Dunn rompt ainsi avec la démarche purement corrective de Maguire, et même avec la démarche didactique de Caron par le fait qu'il introduit clairement la notion de 'légitimité' de l'usage canadien, malgré les éléments défectueux qu'il peut contenir. Il trouvera une assise intéressante pour son travail dans la présentation que font les glossaires français de l'héritage lexical, qu'ils rattachent à une idéologie de conservatisme et de pureté:

«Les auteurs confondent sans doute fixité et pureté, vieille langue littéraire et langue des paysans, mais nous avons dans l'archaïsme, qui interfère souvent avec l'emprunt au dialecte, l'un des constituants des variétés régionales.» (Chaurand 1992: 379)

²⁰ Chez Caron, le terme *vocabulaire* renvoie à des mots dont il faut répandre la connaissance, tandis que, chez Dunn, il concerne les mots à éliminer.

La façon de noter les écarts par rapport à la langue générale, dans les glossaires français, est aussi une source d'inspiration pour Dunn, car, selon l'historien de la langue, Jacques Chaurand (1992: 378), **on ne cite pas pour dénoncer, mais bien au contraire pour «marquer une différence qui fait honneur»**. En France, Jacques Chaurand (1992: 389) qualifiera ces glossairistes de «rares amoureux des anciennes traditions», ou encore de «collectionneurs» de mots. Oscar Dunn tirera fierté des attributs positifs de cette tradition²¹.

La liste des références bibliographiques indiquées par Dunn appuie cette volonté de **créer un lien de parenté entre le *Glossaire franco-canadien* et ceux de France**. C'est le parcours de ces divers glossaires qui a guidé Dunn dans la fabrication du *Glossaire franco-canadien*. Au premier rang de ceux qui dominent en importance figure le *Glossaire du Centre de la France*. L'auteur, Hippolyte François Jaubert (1864), qui s'intéresse aux régionalismes des provinces de France, parle beaucoup dans son introduction de la vitalité des patois et de l'importance du langage populaire; il valorise ce qui est ancien, en citant les auteurs classiques. Le passage qui suit met en évidence l'ouverture de Jaubert quant aux vestiges du passé, incluant ceux qui ont été conservés au Canada:

«Au-delà des mers, les premiers colons du Canada y ont apporté et leurs descendants y ont conservé jusqu'à ce moment sans altération, avec la coutume de Paris en vigueur comme loi civile, le parler propre à la langue *d'oil* du Nord-Ouest. Et n'est-il pas remarquable qu'au cœur même de la France se soit maintenu jusqu'à ce jour, sur une étendue équivalente à plusieurs départements, un idiome assez caractérisé, assez riche pour fournir la matière d'un gros volume?» (Jaubert 1864: IV)

Le rôle du glossaire est très bien circonscrit chez Jaubert, qui le compare métaphoriquement à une «flore locale» où la nature, la culture, les conditions physiques et d'existence morale des habitants embrassent le langage. Les termes réunis dans le glossaire lui sont exclusifs, quoique pouvant être semblables à ceux d'autres provinces de France, mais ils doivent **faire abstraction du fonds commun** présent dans le dictionnaire d'usage normal. Le glossaire a donc la **fonction de recenser les mots excellents, disparus, perdus, omis, étrangers au *Dictionnaire de***

²¹ Voir l'article de Louis Mercier à ce sujet: «L'influence de la lexicographie dialectale française sur la lexicographie québécoise de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle». Voici un extrait: «Plus on est sensibilisé à l'influence de la lexicographie dialectale sur la lexicographie québécoise, plus on découvre à quel point elle a profondément orienté et coloré la description du français québécois, la construction de sa représentation.» (Mercier 1996: 246)

l'Académie. Dunn se révèle très sensible à cette 'flore lexicale du terroir'; il délimite sa nomenclature en s'assurant de faire un rapport entre le passé et la nationalité canadienne-française. Il s'inspire sûrement de l'empressement de Jaubert à recueillir cet héritage lexical:

«Hâtons-nous de recueillir ces vestiges du temps passé, car ils tendent rapidement à s'effacer.» (Jaubert 1864: XIV)

Tout comme Jaubert, Dunn ressent le besoin d'indiquer chacune des sources qui ont inspiré la formulation de ses définitions. La liberté qu'il prend d'emprunter les définitions des glossairistes français, souvent littéralement, est une technique de valorisation du 'français canadien'; le **rapprochement** avec les **divers dialectes de France** illustre bien la **prise de conscience d'un espace canadien** qui fait partie, mais **se distingue, du territoire français** (comme nous le verrons plus tard dans l'emploi que fait Dunn du terme *canadien*). La force de Dunn est d'arriver à mettre en valeur la richesse des archaïsmes et des dialectalismes ou provincialismes, utilisés au Canada, en se servant d'outils lexicographiques français de tradition glossairiste et ce, pour tous les cas où il croit **retrouver une filiation étymologique, historique ou géolinguistique possible**. La référence au parler du Centre de la France est associée au glossaire de Jaubert – on observe une filiation directe de Jaubert à Dunn dans la définition de nombreux vocables, comme *arcompter*, *avenant*, *aveuc*, *balan*, *baliures*, *barbot*, *câline*, *canaillerie*, *capiche*, *cocombre*, *emmalicer*, *fournir*, *idée*, *porceline*, etc.

Une seconde source française, celle de Louis Du Bois (1856), *Glossaire du patois normand*, dans laquelle l'auteur exprime la nécessité de conserver les vieilles expressions, sert à Dunn de référence pour le normand sous les entrées *abrier*, *appointir*, *dégoutation*, *dégrouler*, *déjuquer*, *fars*, *laise*, *mauvaiseté*, *ravauder* et *tasserie*. Pour le poitevin, Dunn utilise le glossaire de l'abbé Rousseau (1869) comme source principale pour les quelques cas où il reconnaît une origine poitevine, comme, par exemple, sous les vocables *écrapoutir* et *machure*. Finalement, le *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard*, de Jules Corblet (1851), est l'outil consulté pour les mots picards, tels que *emberlificoter*, *en dessous*, *engueuler*, *fiate*, *inrassassiable*, *jaspiner*, *leune*, *taleure*, etc.

Ce tour d'horizon rapide des principaux glossaires de France permet de situer l'ouvrage de Dunn dans un contexte beaucoup plus large que la production lexicographique canadienne et de faire ressortir des filiations qui mettent en valeur des aspects du lexique ancien, possédant des racines profondes en France. Il est rare de ne pas voir apparaître, dans la définition des mots recensés, la mention d'une région de France, et c'est ce qui fait l'originalité de Dunn et le distingue de ses prédécesseurs.

Mais c'est avant tout le titre qui annonce une nouvelle étape dans la prise en compte des mots canadiens et la naissance d'une tradition, axée sur la description; c'est aussi tout un champ d'associations idéologiques qui découlent de l'emploi de *glossaire*, terme qui évoque principalement les archaïsmes et les dialectalismes. Tardivel (1882) essaiera de discréditer l'approche de Dunn en déplorant le fait qu'il ne se soit pas servi, avant tout, de grands dictionnaires français tels Bescherelle, Landais, Larousse ou Littré. Pourtant, on verra dans le Tableau 16 que Dunn cite fréquemment Bescherelle et Littré.

• *Introduction*

L'*Introduction*, qui occupe les huit premières pages (V-XII) du *Glossaire franco-canadien*, datée du 1^{er} décembre 1880, est signée par le poète Louis-Honoré Fréchette, auteur couronné par l'Académie française en 1880 pour ses poésies canadiennes *Fleurs boréales* et les *Oiseaux de neige*²², qui se méritera le titre de «poète national». Soulignons, en passant, qu'il est curieux que Dunn ait choisi le terme *Introduction* pour nommer une partie liminaire qui a la fonction de préface et que, inversement, il ait appelé *Préface* la composante qui joue le rôle d'introduction.

Une des explications possibles à cette interversion des termes pourrait être le fait que Dunn, après la nomination de Fréchette comme lauréat, ait eu l'idée de lui demander de 'préfacer' son glossaire; comme il avait déjà écrit la préface de l'ouvrage, il aurait opté pour le terme *Introduction*. On pourrait également invoquer le fait que la distinction entre *introduction* et *préface* n'est pas très bien circonscrite dans les glossaires français; on observe que les glossaires

²² Yvan Lamonde (2000: 457) donne, par erreur, la date de 1881 pour l'année de réception du prix de l'Académie française par le poète Louis Fréchette; il s'agit en fait de l'année 1880 (d'après nos recherches et le DOLQ t. 1: 266-268). - Voir aussi le site Louis-Honoré Fréchette. Adresse: <http://www.anq.gouv.qc.ca/siecles/ex-X-3.htm>

sont tantôt accompagnés d'une introduction, et tantôt d'une préface qui a la fonction d'introduction. Il n'en demeure pas moins qu'une préface précède normalement une introduction; ce n'est peut-être pas sans raison que cet ordre n'est pas respecté dans l'ouvrage de Dunn.

Poursuivons en indiquant que Fréchette est aussi le chef de file du mouvement puriste de son époque; il sera d'ailleurs responsable, une douzaine d'années plus tard (en 1893), d'une chronique journalistique sur la langue dans *La Patrie*, intitulée «À travers le dictionnaire et la grammaire: Corrigeons-nous»²³. Notons que le *Glossaire franco-canadien* est le premier répertoire lexical du corpus à inclure la collaboration, ou plutôt la caution, d'une autre personne.

Le fait d'avoir choisi Fréchette, nouvellement médaillé de France et perçu à l'époque comme un acteur important des lettres et des idées, n'est certainement pas le fruit du hasard. Selon Marie-Andrée Beaudet (1992: 51), Fréchette se fait le défenseur d'une thèse conservatrice en ce qui a trait à la langue, mais il est aussi le poète qui aime «cette richesse nationale», malgré qu'il avoue essayer d'écrire comme les Français²⁴. Lorsqu'un de ses correspondants, Paul Blanchemain, lui reproche de ne pas avoir assez de couleur locale dans sa poésie, il réplique qu'il perçoit le Canada comme une partie symbolique de la France (voir citation dans Beaudet 1992: 52). Il se voit, après tout, comme un Français d'Amérique et estime que seule la France peut définir la norme en matière linguistique et littéraire.

Fréchette introduit le *Glossaire franco-canadien* en commençant par faire un rappel historique élogieux, mais quelque peu romancé, de l'épopée du français en Amérique à partir des événements de la Conquête²⁵. Il poursuit en louant la vitalité et la croissance prodigieuse de «la race française» (p. VI), malgré son isolement et la persécution dont elle a été l'objet. Pour lui,

²³ À propos de ces chroniques, voir le mémoire de maîtrise en cours de Frédérick Gagné et la banque de données du groupe de recherches *Lexiqué*, Université Laval: <http://www.tifq.ulaval.ca/chroque/>

²⁴ « – Un des plus précieux éléments de notre richesse nationale, c'est notre langue – la langue française.

C'est comme l'arche sainte de nos institutions et de nos traditions. C'est elle qui détermine le caractère de nos aspirations collectives, qui assure nos libertés et maintient notre autonomie, en nous groupant autour du clocher de la paroisse.

Il est donc de la plus extrême importance pour nous de conserver cette portion sacrée de notre patrimoine dans toute sa pureté et dans toute son intégrité.» (Fréchette, «Toujours la langue», dans *La Patrie*, 13 juillet, 1895: 1)

²⁵ «Le 10 février 1763, le traité de Versailles cédait le Canada à l'Angleterre, et le drapeau français retraversait les mers sous la garde des braves qui l'avaient si noblement défendu, et qui, abandonnés, décimés, écrasés par le nombre, n'avaient pas voulu quitter le sol qu'ils avaient illustré par tant de luttes glorieuses, sans y laisser au moins le souvenir d'une dernière victoire.» (Fréchette, *Glossaire franco-canadien*, 1880: V)

c'est «un miracle» (p. VI) que le Canada soit resté «français», thème que reprendra Legendre en 1884. Aussi propose-t-il que cette langue se conserve tout à fait intacte:

«A nous, Canadiens-français, de profiter des larges libertés que nous donne la constitution anglaise, pour imprimer le plus fortement possible le sceau de la France sur ce peuple nouveau.

Or le moyen le plus efficace d'y arriver, c'est de conserver notre belle langue avec un soin jaloux. Mais conservons-la intacte, et pour cela, il faut l'étudier.» (Fréchette 1880: IX)

Fréchette poursuit en relatant un fait historique particulier, qu'il estime marquant pour la survie du français en Amérique, soit la sanction officielle de lord Dufferin, «dans sa réponse à l'adresse que lui présenta l'Assemblée Législative au moment où il quittait le pays» (dans Dunn 1880: VIII). C'est là qu'il exprime que l'autorité anglaise désire «favoriser la diffusion» du français, afin de donner à la nation «une originalité véritable et féconde» (ibid.: IX). C'est sur cette lancée de concertation politique qu'il propose aux Canadiens-français de bien parler le français et d'éviter, dans la conversation, d'utiliser des «barbarismes populaires» (ibid.: X).

À la fin de son introduction, Fréchette propose donc une réforme langagière dans les collèges et les pensionnats afin de proscrire des mots comme *icitte*, *bin* et *itout*, au même titre que les anglicismes, et d'améliorer de façon générale la qualité de la langue française. Il citera un long passage de Dunn tiré de «Pourquoi nous sommes Français», – passage qui illustre et valorise le fait de bien posséder la langue et d'en appliquer ses règles, car elle est un «diamant d'un prix inestimable» (ibid.: X). Il fait ainsi un clin d'œil à Dunn, ce qui témoigne d'une certaine complicité qui se situe au-delà du lien de cousinage qui existe entre Louis Fréchette et la femme de Dunn²⁶. Voici un court extrait de cette citation, qui décrit les qualités de la langue française:

«Sa délicatesse exquise ravit l'intelligence; elle est tout amour et toute gaieté, pleine de noblesse et d'enthousiasme, accessible aux sciences comme à la fantaisie, à toutes les hautes pensées comme à tous les sentiments dignes; elle comprend votre cœur, et seconde votre esprit.» (Dunn (1870), cité par Fréchette dans l'*Introduction* du *Glossaire franco-canadien*, 1880: XI)

²⁶ Dans le chapitre «Intimités», de l'anthologie de poèmes intitulée *Les oiseaux de neige*, Fréchette dédicace un poème *À Mme Oscar Dunn*, dans lequel il lui dit: «Cousine, j'aime à voir sourire vos dents blanches [...]». (1886, 3^e éd.: 251-252)

- *Préface*

«En même temps que le peuple canadien, s'éloignant toujours plus de l'époque où il était encore en terre française, se crée une identité en prenant conscience de son histoire, une nouvelle génération de rédacteurs de glossaires fait apparaître une dimension historique dans ses œuvres.» (Farina 1998: 40)

La préface (p. XIII-XXV) s'ordonne en trois parties. Elle débute avec la présentation des conditions de vie dans lesquelles les Canadiens ont dû évoluer, à la suite de l'abandon par la France. Dunn y annonce une approche nouvelle. Il est agréablement surpris de constater que, dans «un pays, non pas seulement séparé, mais oublié de la France» (1880: XII), la langue française se soit maintenue dans un contexte de cohabitation avec la langue anglaise. Cependant, Dunn tient responsables de la multiplication des contacts avec la langue anglaise et de son incidence sur le français les nouvelles conditions socioéconomiques.

Dans un second temps, Dunn indique que l'un des objectifs du glossaire est de montrer «la vraie nature des fautes», ne se limitant pas exclusivement à en dresser une liste:

«[...] montrer la 'vraie nature', ce qui allait permettre aux Canadiens français de mieux connaître la portion 'non-académique' de leur langue, de constater, par exemple, qu'ils avaient directement hérité de France une partie importante des emplois qu'on leur reprochait, que ces emplois n'étaient pas des marques de dégénérescence du français canadien, mais plutôt des preuves de son attachement à ses origines.» (Mercier 1992: 10)

En troisième lieu, Dunn se propose de faire une illustration du français canadien. C'est ainsi qu'il annonce une rupture avec l'exclusivité de la norme de référence française et qu'il contribue à la valorisation du «franco-canadien». Cependant, avant d'énumérer la liste des sources consultées, il critiquera en matière de prononciation ce qu'il appelle l'*accent canadien* (1880: XVII, XII).

La disparité existant entre l'introduction de Fréchette et la préface de Dunn pourrait paraître étonnante, puisque l'auteur de l'ouvrage communique un message qui se distingue à plusieurs égards du texte de son 'préfacier'. Il arrive que leur conception de la langue et de la norme soit opposée, même si certains aspects de la préface de Dunn peuvent très bien s'harmoniser avec l'idéologie du «chasseur de fautes» qu'incarne Fréchette. On pressent déjà entre l'introduction et la préface une sorte de **paradoxe révélateur de l'idéologie** de Dunn, soit de sa **double approche**

descriptive et corrective annoncée par le titre. On se rappelle aussi cette curieuse **inversion des titres**; le terme *Introduction* était utilisé pour coiffer ce qui est, en fait, la préface de l'ouvrage (par Fréchette), et le terme *Préface* servant à nommer la partie qui constitue vraiment l'introduction.

Pourquoi le ton de la préface conserve-t-il certains traits de la tradition puriste? Était-ce la formule nécessaire à emprunter pour parvenir à un certain dépassement? Le lecteur de cette époque avait-il besoin d'anciens repères pour s'accrocher à la consultation d'un nouveau type de répertoire? Les reprises du discours puriste représentaient peut-être, en effet, une garantie de loyauté à la cause que constituait l'amélioration de la qualité de la langue. Était-ce là une stratégie de se servir de la notoriété de Fréchette pour faire accepter, par association avec ce littéraire, une évaluation différente et moins négative du français canadien et de ses particularités, ce qui expliquerait la phrase finale de la *Préface*, qui détonne étrangement avec les paragraphes qui précèdent?

«Espérons que mon œuvre sera continuée, et que le jour viendra où, ne pouvant plus ignorer nos fautes de langage, nous cesserons d'en commettre.» (Dunn 1880: XXV)

- *Abréviations*

La dernière page des pièces liminaires, intitulée *Abréviations*, comprend une liste de 29 abréviations accompagnées de leurs équivalents, parmi lesquelles se trouvent *Angl.* pour signifier «Anglais» ou «Anglicisme», *Can.* pour «Canada» ou «Canadien», *Néol.* pour «Néologisme», *Fr.* pour «français» et *Pop.* pour «Populaire», termes sur lesquels nous reviendrons (sous 5.2.2.3). Dunn est le premier à inclure une liste d'abréviations contenant des marques d'ordre géolinguistique renvoyant à des provinces de France, telles que la Bretagne, la Champagne ou la Lorraine, et aussi d'ordre sociolinguistique, comme par exemple, les marques *argot*, *familier* et *populaire*. On peut dire que la simple consultation de ces abréviations montre déjà une ouverture face à la langue décrite et annonce un changement dans l'orientation idéologique par rapport aux prédécesseurs de Dunn.

• *Glossaire franco-canadien*

Le répertoire lexical de 199 pages comprend plus de 1 750 entrées selon l'auteur (nous en avons compté 1 757), reproduites en caractères gras. Les définitions sont relativement succinctes et généralement accompagnées, lorsqu'elles sont apparentées à des usages des parlers de France, d'une indication géolinguistique, surtout pour les régions du Centre de la France et de la Normandie, moins souvent pour la Lorraine, le Poitou, la Picardie et la Champagne. Comme nous l'avons déjà signalé, il y a souvent correspondance entre la définition de l'ouvrage français consulté et celle de Dunn; on retrouve facilement les mêmes tournures de phrases et les mêmes exemples. Après avoir parcouru un certain nombre d'ouvrages, on se rend compte que l'auteur a tendance à rester très proche des définitions des glossaires qu'il donne en référence (voir les exemples énumérés ci-dessus); peut-être est-il motivé par le fait qu'il traite des mêmes mots, ou encore est-il animé du souci de faire valoir le lien de parenté.

Quant à la composition de la nomenclature du glossaire (voir la liste des formes qui sont propres au *Glossaire* dans l'Annexe 19), Dunn la précise clairement dans sa préface:

«Tel qu'il est, ce glossaire, contenant un relevé de plus de 1 750 mots, peut servir de base à une œuvre très complète. Il comprend, sauf erreurs et omissions: 1° Les mots du crû [*sic*] canadien, les locutions bonnes et mauvaises qui nous sont propres; 2° les mots que nous employons habituellement et qui se retrouvent dans le patois de quelque province de France; 3° les anglicismes et les expressions vicieuses; 4° l'indication de plusieurs fautes de prononciation qui constituent l'accent canadien; 5° bon nombre de mots très français dont l'usage a été condamné par quelques-uns de nos publicistes [«journalistes»].» (Dunn 1880: XVII)

L'auteur décrit explicitement la typologie des variantes lexicales recensées; cette approche innovatrice servira plus tard de modèle à Sylva Clapin (1894), lequel définira six catégories de mots recensés dans son *Dictionnaire canadien-français*²⁷, de même qu'à Raoul Rinfret (1896), qui

²⁷ Voici les catégories lexicales de la nomenclature du *Dictionnaire canadien-français* de Clapin (1894: VII-VIII):
 «1° Les termes 'vieux français,' tombés en désuétude en France, et conservés au Canada, soit dans toute leur intégrité, ou avec quelques légères modifications;
 2° Les différentes formes particulières à celles des provinces de France, qui ont fourni autrefois les plus forts contingents de colons pour le Canada. Nommons ici entr'autres la Normandie et la Saintonge. [...]
 3° Les mots absolument français, si l'on s'en tient à leur forme écrite ou parlée, mais ayant au Canada une acceptation différente du français moderne. Ces interversions, dont plusieurs sont des plus curieuses, sont surtout la conséquence directe du contact avec la population anglaise;

en identifiera cinq, ayant surtout trait dans ce cas à des catégories de mots à corriger, sur la page de titre de son *Dictionnaire de nos fautes*²⁸. Si on observe l'ordre dans lequel ces variantes sont présentées chez Dunn, ce sont les mots du «*crû canadien*» qui occupent la première place. Est-ce à dire que la fréquence de ce type de vocables est plus importante que celle des catégories qui suivent? On peut estimer aussi que, parallèlement au titre, Dunn indique d'abord les aspects positifs du lexique répertorié. Ce n'est que dans les troisième et quatrième catégories qu'il évoque les anglicismes et expressions vicieuses. Il termine sur une note positive dans la cinquième catégorie, là où il revendique le droit à la propriété de mots «condamnés» qui sont, selon lui, tout à fait «français».

Nous avons déjà largement traité de la filiation entre les auteurs de glossaires de France et Oscar Dunn (voir ci-dessus). Un autre aspect important mérite d'être souligné ici, soit la simple volonté de classement puisqu'elle implique qu'il y a eu réflexion sur la nature des particularités du français canadien. L'intrication de canadianismes de 'bon aloi' et de mots à proscrire montre une ouverture par rapport au discours métalinguistique traditionnel; elle illustre, à nouveau, la double orientation du glossaire. L'ouvrage joue donc son rôle de 'glossaire', d'une part, dans le recensement de particularismes du français canadien et, d'autre part, dans la façon de définir les vocables tout en présentant, là où il y a lieu, des liens avec les régions de France, liens de parenté mis en évidence par l'indication de la région d'origine du mot.

Tout n'est pas encore homogène dans ce premier glossaire canadien, car les diverses composantes de l'œuvre ne forment pas un tout cohérent. Son caractère hétérogène découle peut-être du fait que la mission du glossariste vise à combler trois objectifs: un de correction, un second de description et un autre de défense. Pour ainsi dire, Dunn a mis dans un ouvrage ce qui correspond en France à deux dictionnaires, à savoir le dictionnaire correctif et le glossaire, lequel se consacre au français dialectal. D'une certaine façon, une partie de ses données correspondent à celles d'un dictionnaire qui enregistrerait le fonds commun, dans les cas où Dunn cherche à prouver que tel ou tel emploi a cours en France.

4° Les canadianismes proprement dits, c'est-à-dire les nouveaux mots créés de toutes pièces au Canada;

5° Les termes anglais et sauvages, écrits et prononcés tels que dans les langues originelles;

6° Les termes anglais et sauvages, plus ou moins francisés.»

²⁸ Voici les catégories lexicales de la nomenclature du *Dictionnaire de nos fautes* de Rinfret (1896) indiquées sur la page de titre: 1) Nos fautes contre la langue française et leurs corrections; 2) Règles de grammaire, difficultés, etc.,

5.1.3 Réception et portée de l'ouvrage

«À l'époque, le livre fut plutôt bien reçu. Francisque Sarcey félicita l'auteur dans *Le XIX^e Siècle*²⁹, Ferdinand Brunetière, dans la *Revue des Deux Mondes*³⁰ de 1881, s'en servira, Rémy de Gourmont s'en inspirera dans les *Canadiens de France*³¹, en 1893. En 1882, Th. de Puymaigre, dans *Polybiblion*, revue de bibliographie universelle, en fit un compte rendu, lequel paraît aussi dans la *Revue canadienne*³².» (Provost 1973: 549)

Le *Glossaire franco-canadien* gagnera assez rapidement en réputation et assurera à l'auteur une certaine renommée qui lui vaudra de la part de chercheurs contemporains une reconnaissance pour son travail de pionnier en matière de lexicographie 'québécoise'. La lecture des comptes rendus de l'époque confirme le jugement du biographe Provost évoqué dans la citation ci-dessus. Sarcey exprime, dans un article détaillé, intitulé «La vieille langue», qu'il a pris beaucoup de plaisir à la lecture de cet ouvrage. Il souligne que la préface est excellente et que le désir de stopper l'anglomanie est touchant. Il donne raison à Dunn à plusieurs égards et il compare le français du Canada avec celui qui est en usage «chez nous», c'est-à-dire en France:

«Ici M. Oscar Dunn a tout à fait raison. Les langues ne se déforment qu'en laissant périr les tours originaux nés du vieux sol et en empruntant ceux du voisin, qui gardent, bon gré mal gré, un air exotique.

Ce sont les tours et non les mots qui forment le véritable fonds d'un idiome.»
(Francisque Sarcey, dans *La Minerve*, 19 déc. 1881)

Quant à Brunetière, il se servira du *Glossaire franco-canadien* pour critiquer l'argot³³, les archaïsmes et la terminologie technique de France. Rémy de Gourmont, dans *Les Canadiens de France* [1889], s'inspire du *Glossaire franco-canadien* pour bâtir un petit lexique canadien-français donnant les correspondants français de mots tirés du «canadien» et «traduits» dans la

relatives à nos fautes les plus fréquentes; 3) Nos fautes de prononciation; 4) Mots français et mots anglais dont l'orthographe se ressemble et 5) Mots dont l'accent circonflexe est quelquefois oublié.

²⁹ Cité par *La Minerve*, 19 décembre, 1881.

³⁰ Tiré de l'article «De la déformation de la langue par l'argot» (t. XLVII: 937).

³¹ Le titre précis de l'œuvre est: *Les Canadiens de France*.

³² En novembre 1882: 689.

³³ «A ce propos, nous avons récemment l'occasion de feuilleter un petit livre, un *Glossaire franco-canadien*, qui venait de Québec en droite ligne. Et nous remarquons que beaucoup de mots qui sont aujourd'hui de l'argot le plus pur, – l'argot le plus pur est l'argot le plus grossier, – comme *jaspiner*, par exemple, dans le sens de *murmurer*, et comme *margoulette*, dans le sens de *bouche* ou de *visage*, y figurent, le premier comme importé du picard et le second comme importé du normand. Il est probable cependant que la langue littéraire continuera de les repousser. [...]

«langue de notre Académie». On trouvera, placée à la fin de son vocabulaire, une note de reconnaissance envers le *Glossaire franco-canadien*, comme autorité sur l'évaluation du français du Canada³⁴. Ce visiteur français a très bien saisi l'objectif du glossaire qui est d'illustrer «l'originalité» du français canadien. Toutefois, en précisant dans son livre les trois principales causes de «déformation» du français canadien³⁵, à savoir l'archaïsme, le provincialisme et l'infiltration anglaise, De Gourmont réfute, par le fait même, les premiers essais de légitimation du français du Canada effectués par Dunn.

En dernier lieu, Th. de Puymaigre (1882: 689), également Français, estime que le *Glossaire franco-canadien* a été composé avec grand soin et que beaucoup des termes qui y sont enregistrés sont tombés en désuétude en France; il ajoute qu'on ne peut critiquer l'emploi de ceux que certaines conditions de vie publique et privée ont fait naître, tout comme ceux exprimant les réalités du climat³⁶. Malgré les bonnes intentions de Puymaigre, sa critique ne paraît pas très originale, puisqu'elle reprend plusieurs aspects du compte rendu de Sarcey et reste aussi très près des intentions exprimées par Dunn et Fréchette dans les pièces liminaires de l'ouvrage (voir l'Annexe 23 regroupant les ouvrages ayant été consultés par des visiteurs étrangers au XIX^e siècle).

L'accueil que l'on accorda au *Glossaire franco-canadien*, somme toute très positif dans les comptes rendus de périodiques et livres que l'on vient de voir, fut également élogieux dans les journaux de l'époque³⁷, entre autres, dans le *Journal des Trois-Rivières* (9 décembre 1880), *Le*

Quelques autres mots, dans ce même *Glossaire*, ont la mauvaise physionomie des mots de l'argot classique.» (Brunetière, dans la *Revue des deux mondes*, 1881: 937)

³⁴ «NOTA. -- La plupart des mots de ce petit glossaire sont usités en quelques provinces françaises, Bretagne, Champagne, Berri, Lorraine, Picardie, Normandie, Poitou; leur réunion dans un même dialecte caractérise la langue canadienne, qui de tant d'emprunts, s'est composée une originalité. -- *Le Glossaire Franco-Canadien* de M. Oscar Dunn, Québec, 1880, in-32, a servi de base à notre travail.» (reproduit dans Caron-Leclerc 1998: 394)

³⁵ «Trois causes de déformation ont atteint la langue française au Canada: l'archaïsme, le provincialisme, l'infiltration anglaise. De ces trois maladies, la dernière est grave, sans doute inguérissable et assez inquiétante; les deux autres font le charme, la grâce, l'intérêt, l'existence même du langage français canadien.» (De Gourmont [1889]: 179)

³⁶ «C'est pour prémunir contre ces altérations de genres divers que M. Oscar Dunn a composé avec beaucoup de soins l'intéressant petit dictionnaire dont nous voulons parler.

Il s'y trouve beaucoup de termes qui, chez nous, sont tombés en désuétude et que souvent nous aurions dû conserver; d'autres enfin que le climat ou des conditions spéciales de vie publique et privée ont fait naître et dont nous ne saurions critiquer l'emploi.» (Th. de Puymaigre, dans *La Revue canadienne*, 1882: 699)

³⁷ Paul de Cazes, agent d'immigration du gouvernement fédéral à Paris publie, dans le journal *Le Monde*, une série de neuf articles sur des auteurs canadiens incluant Oscar Dunn, entre le 31 janv. 1876 et le 30 oct. 1878 (*Vie litt.* t. IV, 1999: 473).

Journal de Québec (9 décembre 1880), la *Montreal Gazette* (21 janvier 1881), le *Travailleur* de Worcester (14 janvier 1881) et *L'Opinion publique* (29 septembre 1881)³⁸, où les journalistes n'ont cependant pas craint de signaler les omissions et les erreurs. Quant au journaliste De Celles³⁹, de *L'Opinion publique*, il présentera d'abord l'objectif du glossaire et verra dans cet ouvrage un argument pour contrer la mauvaise réputation qu'on avait faite au français canadien⁴⁰.

L'ultramontain polémiste Jules-Paul Tardivel⁴¹, dont la réputation était de tirer, de façon virulente, sur les libéraux (Hamelin 1977: 41), ne sera pas de l'avis de ces journalistes. Il publiera dans son propre journal, *La Vérité*, une série de chroniques de langue intitulée «M. Oscar Dunn et la langue française», s'échelonnant du 7 janvier au 1^{er} avril 1882, et qui sera une critique lettre par lettre du *Glossaire*. Tardivel amorcera son attaque en insistant sur le fait que Dunn «n'a pas mis dans l'accomplissement de cette tâche, tout le soin, tout le travail qu'il aurait fallu y mettre» (7 janvier: 4), l'accusant d'avoir intégré «une liste de faux néologismes», qui ne sont au fond que des omissions du *Dictionnaire de l'Académie*. Il critiquera ensuite l'origine étrangère attribuée à certains mots: «je m'aperçois qu'il y a dans ce glossaire soi-disant franco-canadien une foule de mots qui sont parfaitement français» (14 janvier: 4).

Tardivel réagira fortement aux marques *canadien* et *pas français* ainsi qu'aux références faites aux provinces de France. Il critiquera Dunn d'avoir trop rapidement qualifié de *pas français* (terme auquel Tardivel attribue un sens normatif de rejet) des mots d'origine provinciale. En parlant de *grain*, il dit que «[c]e mot *canadien* est parfaitement français» (25 février 1882); à

³⁸ «M. Oscar Dunn, s'imposant un labeur énorme, nous a donné de son côté un glossaire franco-canadien dans lequel il démontre qu'une foule de mots que l'on regarde comme de création canadienne, sont usités dans certaines parties de la France ou l'étaient au XVII^e et XVIII^e siècles. C'était nous venger des insultes de ceux qui voient dans la langue que nous parlons un verbiage quasi sauvage. M. Dunn complétait son excellent travail en donnant une liste des locutions vicieuses qu'on peut nous reprocher.» ([Pseud.] Hix, dans *L'Opinion publique*, le 29 septembre 1881)

³⁹ De Celles connaît très bien Oscar Dunn puisqu'il travaille au même journal que lui. Il écrira, peu après sa mort, un très beau texte apologique, intitulé «Oscar Dunn» (1886, v. bibliographie).

⁴⁰ «[...] pour répondre à ceux qui nous accusaient, nous, Canadiens-français, de parler un patois incompréhensible hors de la Province de Québec, il publia son *Glossaire franco-canadien*, remarquable travail, qui, malgré quelques erreurs, n'en reste pas moins un des titres les plus sérieux à la considération qui s'attache à son nom. Bien accueilli au Canada, apprécié de la façon la plus flatteuse en France, le *Glossaire* aurait eu, peu de temps après sa publication, les honneurs d'une seconde édition [...].» (A. D. De Celles 1886: 217)

⁴¹ D'après Jean Cournoyer (*Le Petit Jean*, 1993: 872), Tardivel est un journaliste (fondateur du journal *La Vérité* en 1881) et un romancier nationaliste. Il se «fait l'avocat d'une société rurale et hiérarchique dominée par l'Église catholique». Il est le premier à préconiser la séparation du Québec. C'est dans son roman, *Pour la Patrie* (1895), qu'il fait l'apologie du séparatisme. Voir aussi Yvan Lamonde (2000: 444), ainsi que, dans son chapitre 4, le développement intitulé *Un baroudeur tenace: Jules-Paul Tardivel*.

propos de *se faire saler*, que «le mot quoique familier, est très français et non *canadien*» (11 mars 1882); et, en parlant de [*se*] *saucer*, que «cette jolie expression, que notre auteur considère comme *canadienne*⁴² est consacrée par l'Académie!» (11 mars 1882). Le dernier mot de Tardivel sera de proposer à Dunn de faire une deuxième édition dans les plus brefs délais⁴³. Ce compte rendu, auquel Dunn ne réagira pas, ne nuira toutefois pas au *Glossaire franco-canadien*. Louvigny de Montigny (*La langue française au Canada; son état actuel*) prendra le parti de Dunn et le défendra contre Tardivel.

Au début du vingtième siècle, James Geddes (1902: 314) percevra, à travers la texture du glossaire, l'érudition de Dunn, sa compétence quant à la langue et sa connaissance des œuvres littéraires du pays⁴⁴. Il décrira élogieusement les composantes de son répertoire et soulignera que l'auteur connaissait bien les sources métalinguistiques canadiennes. Par ailleurs, Alexander Chamberlain (1893) se servira du *Glossaire* de Dunn, à titre de référence, dans une enquête qu'il fera sur le «dialecte français canadien» de la ville de Granby dans un article intitulé: «Notes on the Canadian-French Dialect of Granby». L'ouvrage sera aussi cité, entre autres, en parlant de *poudrerie* dans un second article de Chamberlain, «The life and Growth of Words in the French Dialect of Canada» (1894: 42). Il sera utilisé, avec le *Dictionnaire canadien-français* de Clapin, comme point de repère dans un autre article de Chamberlain, «The Vocabulary of Canadian French» (1907: 21). Le linguiste américain A. M. Elliott se servira aussi du glossaire, à titre d'autorité en matière linguistique, pour définir les amérindianismes *babiche* (1887: 147), *micmac* (1887: 149), *mitasse* (1887: 149) et *mocassin* (1887: 45). Finalement, Elliott écrira, dans un second article, qu'Oscar Dunn estime que le français canadien comprend bien moins

⁴² Tardivel définira *expression canadienne* comme suit: «[...] une expression employée au Canada et que l'on ne trouve pas dans les dictionnaires français. Il est fort possible, et il est même certain que la plupart de ces expressions que nous appelons *canadiennes* sont du vieux français, ou appartiennent à quelque patois. Car les mots de fabrique purement canadienne sont assez rares.» (Tardivel, dans *La Vérité*, 24 mars 1882)

⁴³ «Si l'on tient compte des mots que M. Dunn considère comme appartenant à quelque patois et qui sont parfaitement français; des mots qu'il donne comme français et qui sont par conséquent de trop; des mots qu'il croit être des néologismes et qui ne le sont pas; enfin des mots réellement canadiens qu'il a oubliés, si, dis-je, on tient compte de tout cela, on sera forcé d'admettre que notre auteur est tenu en conscience de faire, sans délai, une deuxième édition de son glossaire.» (Tardivel, dans *La Vérité*, 1^{er} avril 1882: 4)

⁴⁴ «The author is thoroughly posted on the language and literature of his country, and particularly on expressions found passim in such works as Hubert La Rue's: *Mélanges*, Chauveau's: *Charles Guérin* and Gérin-Lajoie's *Jean-Rivard*; and an intimate acquaintance with *Le répertoire national*, *Les soirées canadiennes* and *Le foyer canadien*, the corner-stones of Canadian literature, is apparent from the pages of the *Glossaire* – were it not well known from the author's long journalistic career and his other productions.» (James Geddes 1902: 314)

d'anglicismes qu'on ne le pense (1889: 140, 146, 156, etc.), le mettant ainsi en contraste avec Napoléon Caron, qui tient des propos contraires dans son *Petit vocabulaire* (1880).

Marcel Juneau (1977: 26-28) sera le premier linguiste au Québec à reconnaître la contribution de Dunn comme pionnier de la lexicographie québécoise. Juneau, qui le critiquera à propos des rapprochements encore trop fragmentaires qu'il fait entre les régionalismes québécois et des faits français anciens et dialectaux, le présentera non pas tant comme un historien de la langue que comme un amoureux de son parler ancestral. La tolérance de Dunn pour certains aspects du parler local et du français de référence est aussi innovatrice, selon Juneau. Soulignant les faiblesses de l'ouvrage en ce qui a trait à son caractère non systématique et aux inconsistances dans l'approche, il reconnaîtra que ce répertoire est d'une certaine envergure, puisqu'il prend en compte les aspects étymologiques, dialectologiques et historiques des particularismes lexicaux du Québec⁴⁵.

Les auteurs de notre corpus qui parleront de Dunn sont, de façon chronologique, Manseau (1881:1), Clapin (1894: XLIII, 55, 136, 172, 204, 254, 261, 320), Rinfret (1896: V), Dionne (1909: XXI, XXIII), Blanchard (1914: 16), Rivard (1930: VI, XIX) et Bélisle (1957: III, XVI) (voir l'Annexe 22). Manseau insistera sur l'abondance des répertoires correctifs et présentera quelques recueils canadiens en les caractérisant par leur format – procédé insolite en l'occurrence et dont on ne perçoit pas l'intention: «l'in – 32 carré de Mr Dunn» ou «l'in – 18 encadré de Mr Gingras», ou encore «l'in – 8 condensé de M. l'abbé Caron». Clapin est celui qui reconnaîtra, à juste titre, la valeur du *Glossaire franco-canadien*; il parlera d'un «classique» dont il a su tirer grand profit⁴⁶.

Clapin (1894) citera les définitions de Dunn (accompagnées de son nom entre parenthèses) sous les entrées *bourdignons/ bourguignons, encaver, grain, machouiller, porte-faix, quai et traîneau*. Rinfret incorporera le glossaire de Dunn dans ses références bibliographiques. Dionne le

⁴⁵ Quelques comptes rendus de la réimpression du *Glossaire franco-canadien* (1976) s'ajoutent à ceux d'époque, mais ils sont sans signification pour notre recherche: M. Piron, dans *Le français moderne. Revue de linguistique française* (1980) et Börje Schlyter dans *Moderna Språk* (1977).

⁴⁶ Sylva Clapin dira ceci à propos d'Oscar Dunn: «Secrétaire du Conseil de l'Instruction publique, M. Dunn était un puriste qu'effrayait l'invasion de la langue française au Canada, par des locutions pitoyables qui en déforment le sens, la valeur et la musique. Il a donné l'exemple à une foule d'esprits généreux qui, depuis vingt ans, rappellent à l'ordre leurs compatriotes et imposent le respect de la langue maternelle: Lusignan, Legendre, Buies, Rinfret, Fréchette, l'ont suivi dans cette voie, mais il a l'honneur d'avoir été l'initiateur de cette réforme dont le besoin était immédiat, pour empêcher la destruction complète du français au Canada.» (Bibcan 1900: 61)

citera parmi les principaux ouvrages faits au Canada en soulignant que ces derniers ont été plus utiles que ceux du même genre dans l'Hexagone. Blanchard mentionne qu'il s'est servi aussi des répertoires canadiens, mais sans préciser lesquels. Rivard cite le *Glossaire franco-canadien* en reprenant et développant amplement les idées de Dunn. Bélisle énumère, dans sa préface, les ouvrages de nature plutôt descriptive qui lui ont servi de référence pour la partie essentiellement canadienne de l'œuvre, comme ceux de Potier, Viger et Dunn.

Comme on l'a vu dans le chapitre 4, Caron, de par sa contribution au *Supplément Illustré du Dictionnaire des Dictionnaires* (1895), travaillera à la reconnaissance de canadianismes dans le dictionnaire français. Il formulera quelques-unes de ses définitions et il reconsidérera certains rejets du *Petit vocabulaire* en s'inspirant de l'orientation de Dunn. Tardivel, dans son livre *La langue française au Canada* (1901), reprendra l'essentiel de la préface du *Glossaire franco-canadien*, en maintenant toutefois des aspects de sa critique à propos des anglicismes et des néologismes.

5.1.4 Bilan

En résumé, on attribue au journaliste de *La Minerve* et de *L'Opinion publique*, Oscar Dunn, la paternité du mouvement glossairiste. Son *Glossaire franco-canadien* (1880) sera perçu comme un précieux document historique pour les philologues et il jouera, en matière d'autorité linguistique, un rôle important auprès de visiteurs étrangers, de lexicographes canadiens et de célèbres linguistiques américains, qui étudieront la prononciation, la morphologie et les contours lexicaux du 'dialecte' (au sens anglais du terme⁴⁷) que représente, pour eux, le français canadien. Cet auteur, qui ne vécut pas très longtemps, s'intéressera toute sa vie à des questions d'ordre linguistique, culturel et sociopolitique.

En tant que lexicographe amateur, Dunn fournira les bases de la production à venir, à travers son recueil lexicologique et correctif canadien en commentant ou définissant plus de 1 750 unités lexicales. Le poète national Louis Fréchet signera une introduction à saveur historique et

⁴⁷ Définition de *dialect*: «[...] a regional variety of language distinguished by features of vocabulary, grammar, and pronunciation from other regional varieties and constituting together with them a single language of which no one variety is construed as standard [...]» d'après *Webster's Ninth New College Dictionary*, 1989, Springfield, Merriam-Webster Inc.

patriotique, qui tient en fait lieu de préface. Dunn incorporera, en plus, une préface explicative s'ordonnant en trois parties ainsi qu'une liste détaillée des sources qu'il a consultées. On sera notamment frappé par la qualité évocatrice du titre de l'ouvrage qui annonce une vision nouvelle et un rapprochement avec une tradition glossairiste française qui n'avait jamais été exploitée au Canada. C'est aussi la première fois que l'on trouve dans le titre d'un répertoire un attribut indiquant que la variété de français traitée est à la fois française et canadienne. Quant au profil de la nomenclature, Dunn inclut une part de mots qu'il a acceptés, une part de mots à corriger et une part de mots dont il prend la défense. Le glossaire gagnera rapidement en réputation. Sa réception, telle qu'accusée par les comptes rendus des journaux et périodiques de l'époque, sera très positive, mis à part la critique du polémiste Jules-Paul Tardivel.

5.2 Analyse du point de vue de la position idéologique de Dunn

5.2.1 Les affirmations explicites directes concernant la norme

Les affirmations explicites de Dunn portent plus particulièrement sur la prononciation du français canadien, sur la qualité de la langue parlée par les personnes instruites, sur le droit à la néologie et sur le rôle du dictionnaire français. Examinons-les brièvement.

5.2.1.1 Une prononciation à rectifier

Comme plusieurs de ses prédécesseurs, Dunn critique la prononciation «canadienne». Il estime qu'il faut effacer l'accent trop marqué. Son orientation normative est exogène pour ce qui est de la prononciation du français canadien, comme l'illustrent éloquemment ces exemples:

«Ce qui nous manque, c'est l'articulation, l'accentuation nette, la conduite de la voix, la manière de dire, qui donnent à la langue française ce charme qui nous éblouit quand elle est parlée par un 'français [*sic*] de France'.» (Dunn 1880: XIV)

«Il y a aussi certaine manière de prononcer quelques lettres qui donne à notre langage un *accent*. En matière de prononciation, accent et défaut sont synonymes, et l'accent parisien, pour être plus répandu et mieux toléré que celui de Marseille, n'en est pas moins un défaut. Nous avons tous de l'accent. Nous disons: 'C'est une abominⁿation; Voilà un beau *mirouer*.' Et nous prononçons le *d* et le *t* avec un son sifflant. Mais l'influence active de nos maisons d'éducation a déjà commencé à effacer cet accent et finira par nous en débarrasser complètement.» (Dunn 1880: XXII)

- s. v. *d*: «On serait tenté de dire que le *d* n'existe pas dans la langue franco-canadienne, car, dans la prononciation, nous remplaçons cette lettre par une autre qui renferme un son sifflant et que l'on pourrait indiquer par *dz*. Bien peu de personnes au Canada prononcent correctement le verbe *dire*. Nous prononçons *dzire*. Cet accent passe inaperçu chez nous, mais écorche l'oreille de l'étranger. C'est dans les écoles primaires qu'il nous faut commencer à le combattre.»

Ce qui est 'admirable' pour Dunn, tout comme pour Caron et Gingras, c'est «l'accentuation nette» du français de France. L'auteur du *Glossaire* essaie néanmoins de tempérer ce jugement en expliquant que «l'accent» est un phénomène universel qui ne se limite pas au français canadien. Il souligne que les accents existent dans tous les parlers de France et pas seulement au Canada.

5.2.1.2 Qualité de la langue parlée des personnes instruites

Dunn est sévère quant aux usages et à la prononciation de la classe instruite; il les condamne fortement dans ce premier passage:

«Entendons-nous aussi sur un autre point. Lorsque je dis que nous parlons mieux que Paris, je veux parler du *peuple* au Canada comparé avec celui de la capitale française. S'il s'agissait de la classe instruite, des lettrés, je soutiendrais une opinion toute contraire; car, chose singulière, dans ce pays, ceux qui ont fait un cours d'études classique et ceux qui n'ont pas dépassé l'école primaire parlent, à quelques nuances près, le même langage. Or, ce langage chez ces derniers est fort distingué, de beaucoup supérieur à celui de la classe sociale correspondante en France; mais chez les premiers, le même langage est, bien entendu, vulgaire.» (Dunn 1880: XV-XVI)

- s. v. *ousque*: «[...] 'Le peuple, dit M. Génin, prononce traditionnellement *Où'st-ce que*, au profit manifeste de l'euphonie. Les gens délicats et bien élevés prononcent avec un horrible hiatus, *Où est-ce qu'est mon père?*'»

La prononciation de la classe instruite est donc jugée *vulgaire*. Par contre, le langage du peuple canadien est perçu comme supérieur à celui du français de Paris. Dunn n'est pas le seul à critiquer le français des personnes instruites; on a déjà vu les commentaires de Maguire (s. v. *néologie*), de Boucher-Belleville (p. IV) et de Caron (s. v. *huile de pétrole*). Quelques décennies plus tard, Blanchard (1914) signalera ce qu'une personne instruite ne doit pas dire.

5.2.1.3 Droit à la néologie

On trouve chez Dunn un bon nombre d'affirmations directes en faveur du droit à la néologie de souche canadienne. Les cas les plus significatifs sont ceux qui ont trait à la dénomination de réalités spécifiquement canadiennes, comme on le voit dans les citations ci-dessous:

«Et cependant, il faut un mot pour dire la chose; mais la France, ignorant la chose, n'a pu nous fournir le mot: nous l'avons donc créé, c'était notre droit.» (Dunn 1880: XVIII)

«Ainsi, nos hivers créent un genre d'existence que la langue française académique est impuissante à décrire; c'est à la langue franco-canadienne que cela est naturellement dévolu.» (Dunn 1880: XIX)

- s. v. *chantier*: «N'est que canadien dans le sens d'Exploitation forestière [...]. Ce mot est un exemple de la nécessité où nous sommes parfois de forcer la langue française à se plier à nos exigences locales; cette nécessité constitue un droit.»

Ces trois passages insistent sur la notion de 'droit'. Incidemment, Dunn, qui avait fait des études de droit, était perçu par ses pairs comme celui qui comprenait le mieux le droit constitutionnel canadien; que ce soit lui qui, le premier, affirme le droit à la néologie, n'est peut-être pas sans lien avec l'intérêt qu'il porte à la science juridique. Proclamer, comme il l'a fait, que c'est un **droit légitime** de créer de nouveaux mots pour combler un vide terminologique dans les cas où l'on cherche à rendre compte des réalités canadiennes est une affirmation forte pour l'époque. Dunn se sert, pour rendre cette idée, d'un autre terme technique, également pris au métalangage juridique, à savoir celui de *dévolu naturellement*, qui évoque la notion de «droit acquis»⁴⁸. On se rappellera que Gingras (chap. 3, sous 3.2.1) avait contesté ce droit de créer de nouveaux mots aux hommes de loi et aux législateurs.

5.2.1.4 Le dictionnaire français et la norme

Le rôle du dictionnaire français comme régulateur de la norme est plus nuancé chez Dunn, comme on le voit par ce nouveau principe que nous avons dégagé de son texte: un mot absent du dictionnaire est acceptable si le référent auquel il renvoie n'existe pas en France. Chez les prédécesseurs de Dunn, la présence d'un mot dans un dictionnaire français était un critère

⁴⁸ Dans les cas de rejet, comme celui du mot *square* (s. v. *carré*), Dunn dira qu'un terme ne mérite pas le *droit de cité*; il est vrai cependant que cette expression était déjà largement sortie des cadres du vocabulaire juridique.

normatif absolu, tandis que notre auteur propose, au contraire, «d'enrichir» le dictionnaire de mots canadiens comme *brassin*, *goudrelle*, *entailler*, *faire couler*, *tire*, *toque* et *trempe* (s. v. *sucrierie*). À propos de *pont de glace* (s. v. *pont*), il écrit ceci:

«Cette expression n'est pas dans le dict., mais elle est excellente. De quel autre nom pourrait-on appeler une couche de glace de deux à trois pieds d'épaisseur, couvrant le Saint-Laurent d'un bord à l'autre, et assez forte pour porter un train de chemin de fer?»

Ceci dit, le dictionnaire demeure une référence importante. Ainsi, Dunn se sert de l'argument «est dans le dictionnaire», ou bien il précise le dictionnaire consulté (s. v. *aria*: «est donné par Bescherelle»), ou encore il donne la source entre parenthèses (Acad.) pour signifier que le mot utilisé est acceptable. Voici quelques exemples (on en trouvera d'autres sous les vocables *bamboche*, *comme il faut*, *créature* (v. citation ci-dessous), *habitude* (*d'*) et *toast*):

- s. v. *accoutumance*: «Est dans la septième et dernière édition du Dict. de l'Acad. Prendre, donner une mauvaise accoutumance.»

- s. v. *tannant*: «Admis par l'Acad. Syn. de *Bâdrant*.»⁴⁹

Dans le *Glossaire franco-canadien*, Dunn fera surtout référence aux dictionnaires de l'Académie, de Bescherelle, de Littré et, à l'occasion, il s'appuiera explicitement sur un glossaire français, comme on l'a déjà vu dans le cas de Jaubert (voir Tableau 16). Cette approche, qui sera développée par Rivard, traduit une grande ouverture aux variétés régionales et dialectales du français de France, tandis que la démarche observée chez Maguire, Caron ou Gingras était restrictive, puisqu'elle ne consistait qu'à rejeter ce qui était absent des dictionnaires français.

Dans le même esprit, Dunn n'acceptera pas que l'on condamne certains types d'archaïsmes. Il revendiquera la réhabilitation de la «vieille monnaie marquée au bon coin», comme dans les cas d'*accoutumance* et de *quasiment*⁵⁰. Le dictionnaire ne représente donc pas une autorité absolue; il

⁴⁹ Nous sommes allée vérifier si ces mots se trouvaient vraiment dans les trois éditions du *Dictionnaire de l'Académie* qui ont été informatisées dans le cadre du projet ARTFL: *accoutumance* se trouve dans les éditions de 1798 et 1835; *créature*, dans les éditions 1694, 1798 et 1835, et *tannant*, dans l'édition de 1835, sous le vocable *tanner*. - Adresse: <http://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/projects/dicos/>

⁵⁰ «*Accoutumance*, *Quasiment* sont des mots que l'Académie reconnaît. Ils ont été néanmoins plusieurs fois dénoncés par des écrivains canadiens. Il m'a paru utile de revendiquer, en même temps que pour plusieurs autres, leur droit de cité chez nous. Nous ne sommes pas tellement riches que nous puissions refuser la vieille monnaie marquée au bon coin.» (Dunn 1880: XXIII)

arrive à Dunn de proposer qu'on y inclue des mots canadiens, ce qu'il fait par exemple sous le vocable *beignet*; de même, sous *attisée* et *beignes*, il regrette que le mot ne soit pas dans le dictionnaire. Sous les vocables *bordages* et *pont*, il se contente de mentionner que ces mots sont absents du dictionnaire. Dunn ne confère pas non plus d'autorité stricte au *Dictionnaire de l'Académie*; il tente même d'en montrer les limites (s. v. *original*, *portage*, *quatte*) et propose, à l'occasion, que l'on conserve un usage distinct de ce qui est recensé dans ce dictionnaire:

- s. v. *stock*: «Admis par l'Acad. Continuons tout de même à dire *Fonds* le plus souvent possible.»

En résumé, la prononciation canadienne devrait s'aligner sur le modèle français, du moins dans le cas de la classe instruite que, dans ce cas, Dunn juge comme *vulgaire*. Par contre, le langage du peuple canadien est perçu supérieur à celui de Paris. L'auteur se fait le défenseur du droit à la néologie canadienne, dans des sphères précises de l'activité humaine, entre autres, pour ce qui a trait au vocabulaire qui exprime des réalités nouvelles. Dunn revendiquera aussi le droit de cité pour des archaïsmes 'condamnés' par des écrivains canadiens, en indiquant que ces mots sont reconnus par le *Dictionnaire de l'Académie*. Il fera voir que la valeur française d'un archaïsme ne se perd pas avec le temps.

Le Tableau 16 présente les sources canadiennes et les sources françaises déclarées ou citées dans le *Glossaire franco-canadien*.

Tableau 16: Sources canadiennes et sources françaises déclarées et citées dans le <i>Glossaire</i> (Dunn 1880)			
Sources canadiennes déclarées	Sources canadiennes citées	Sources françaises déclarées	Sources françaises citées
<p>Buies: <i>Barbarismes canadiens</i> (p. XXIV);</p> <p>Caron: <i>Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français</i> (p. XXIV);</p> <p>Chauveau: <i>Charles Guérin</i> (p. XXIV);</p> <p>Gérin-Lajoie: <i>Jean Rivard</i> (p. XXIV);</p> <p>Gingras: <i>Manuel de locutions vicieuses</i> (p. XXIV);</p> <p>LaRue: <i>Mélanges</i> (p. XXIV);</p> <p><i>Le Foyer canadien</i> (p. XXIV);</p> <p><i>Le Répertoire national</i> (p. XXIV);</p> <p><i>Les Soirées canadiennes</i> (p. XXIV);</p> <p>Maguire: <i>Manuel des difficultés</i> (p. XXIV),</p> <p>Tardivel: <i>L'anglicisme, voilà l'ennemi</i> (p. XXIV).</p> <p>- Référence vague: [Manuscrit transmis par le notaire Odier]</p>		<p>Corblet: <i>Glossaire étymologique et comparatif du patois picard</i>: (p. XXIV);</p> <p>Dubois: <i>Glossaire du patois normand</i> (p. XXIII);</p> <p>Génin: <i>Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du XVII^e siècle</i> (p. XXIII);</p> <p>Grandgagnage: <i>Dictionnaire étymologique de la langue wallone</i> (p. XXIII);</p> <p>Jaubert: <i>Glossaire du centre de la France</i> (p. XXIII);</p> <p>Le Gonidec: <i>Dictionnaire breton-français</i> (p. XXIII);</p> <p>Raynouard: <i>Lexique roman</i> (p. XXIII);</p> <p>Roquefort: <i>Glossaire de la langue romane</i> (p. XXIII);</p> <p>Rousseau: <i>Glossaire poitevin</i> (p. XXIV);</p> <p>Tarbé: <i>Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne</i> (p. XXIV).</p>	<p>Académie: 34, 35, 36, 44, 51, 53, 55, 56, 84, 88, 97, 99, 100, 110, 111, 120, 125, 130, 131, 143, 146, 150, 151, 156, 161, 163, 177, 184, 196, 198,</p> <p>Amyot: 150,</p> <p>Bescherelle: 2, 14, 32, 36, 45, 58, 70, 99, 108, 118, 122, 127, 130, 136, 152, 155, 166, 191</p> <p>Béranger: 159,</p> <p>Boileau: 166,</p> <p>Bossuet: 2,</p> <p>Champlain: 116,</p> <p>Chateaubriand: 7, 122,</p> <p>Corneille: 152,</p> <p>Diderot: 135,</p> <p>Jaubert: 76, 101, 102, 125,</p> <p>Lafontaine: 58, 108, 135, 152, 176,</p> <p>- Littré: 27, 48, 56, 58, 60, 64, 67, 68, 80, 94, 99, 100, 106, 113, 125, 126, 127, 138, 147, 152, 154, 156, 157, 159, 161, 188,</p> <p>Malherbe: 190,</p> <p>Molière: 8, 9, 26, 41, 42, 54, 71, 75, 78, 84, 88, 97, 105, 118, 119, 152, 160, 164, 165, 196,</p> <p>Marivaux: 150,</p> <p>Montaigne: 5, 11, 19, 51, 100, 193,</p> <p>Nodier: 86,</p> <p>Rabelais: 10, 41, 44, 142, 150,</p> <p>Ronsard: 107, 159, 182,</p> <p>Rousseau: 100,</p> <p>Sainte-Beuve: 118,</p> <p>Saint-Simon: 59,</p> <p>Sand: 41, 45, 76, 118, 158, 162, 163, 164, 175, 181,</p> <p>Trévoux: 45.</p>
			<p>Références générales:</p> <p>- Le dictionnaire: 12, 19, 20, 24, 140,</p> <p>- Les grammairiens: 5.</p>

5.2.2 Les affirmations à travers la terminologie

5.2.2.1 Termes pour parler du français de référence

La grande nouveauté avec Dunn, c'est l'emploi qu'il fait du qualificatif *académique* en référence au **français normé**⁵¹, notamment dans *langue académique* et *langue française académique*. On aurait pu s'attendre à ce que le terme *académique* renvoie à l'usage des grands auteurs et au registre soigné de la langue, mais cela n'est pas le cas. Bien sûr, l'attribut *académique* évoque la langue des auteurs classiques, mais il a une valeur très large: il **s'applique à tous les usages dont rendent compte les dictionnaires de France**, ce qui équivaut, selon une terminologie plus récente, à *français de référence*.

Dans les glossaires français, le terme *langue académique* n'est pas employé en parlant du français de référence. On cite le *Dictionnaire de l'Académie* et on se sert des expressions *selon l'Académie* et *dans l'Académie* (Jaubert: 1864), mais l'adjectif *académique* pouvait difficilement servir à qualifier un usage courant: il n'aurait pu, dans ce contexte, qu'évoquer une langue de registre très soigné, celle des Académiciens. Dunn se trouve donc à élargir le sens de l'adjectif, par rapport à celui qu'évoque traditionnellement ce mot: *académique* ne signifie plus 'conforme au style des Académiciens', mais bien 'conforme à la norme'. L'auteur fait preuve, pour l'époque, d'une certaine audace quand il déclare que des particularismes du français canadien sont acceptables, donc sont en conformité avec la norme. En fait, son point de vue devient presque 'révolutionnaire' quand il affirme que la **langue populaire** des Canadiens **correspond largement à cette langue académique** (v. Poirier dans Francard 2001). En effet, reconnaît-il, le peuple canadien parle dans une bonne mesure le français tel qu'il est décrit dans les dictionnaires. C'était là souligner avec force le fait que la langue des Canadiens était avant tout du français. Dunn est très clair sur ce point:

⁵¹ Comme dans le passage suivant: - s. v. *affecter*: «Remède qui *affecte* la poitrine (Acad.). On dit à la bourse: Cette guerre *affecte* l'emprunt Turc. *Influencer* est moins fort, mais plus académique.»

«Nous employons un bon nombre de mots qui, rejetés par l'Académie, nous sont venus toutefois de France; ils appartiennent à quelque patois. On trouvera dans ce glossaire le premier relevé qui en ait été fait.

Au Canada, l'on ne constatera point sans surprise cette ingérence des patois; mais, réflexion faite, on se dira que ce glossaire est bien petit pour une *province française*, et que dans son ensemble, **la langue académique est vraiment la langue populaire chez nous**⁵².» (Dunn 1880: XIX)

Dunn fera cependant une distinction entre *langue française académique* et *langue franco-canadienne*; la première est la variété de français qui représente 'la norme', et la deuxième, le français tel qu'il est parlé au Canada, présentant des spécificités par rapport à cette norme, sans s'y opposer nécessairement:

«Ainsi, nos hivers créent un genre d'existence que la langue française académique est impuissante à décrire; c'est à la langue franco-canadienne que cela est naturellement dévolu.» (Dunn 1880: XIX)

L'auteur du *Glossaire* ne mettra donc pas en opposition *langue académique* et *langue populaire*: au contraire, les deux sont souvent en correspondance, puisque le peuple canadien parle largement le français tel qu'il est décrit dans les dictionnaires.

Tout comme Fréchette (1880: VI) d'ailleurs, Dunn reconnaît clairement que l'on parle le français au Canada. Pour désigner cette réalité, il emploie dans la préface *la langue, notre belle langue*, les expressions *langue française* et *français* en guise d'appellations génériques. Il rapproche ces termes de celui de *langue du peuple* au Canada (dans deux occurrences), mais il rejette pour cette variété les appellations de *patois* ou encore d'*argot* (v. ci-dessous: c) Termes évocateurs de l'évaluation sociale).

Pour conclure, rappelons que le terme *langue académique* ne figure pas chez les prédécesseurs de Dunn; cependant, il sera plusieurs fois employé par Rivard, qui, en 1930, reprendra dans le *Glossaire du parler français au Canada* cette conception de *langue académique* qu'on peut reconnaître dans le passage qui suit:

⁵² C'est nous qui avons mis en relief ce segment de phrase. Voici un autre passage important: «Il est bien étonnant que dans un pays, non pas seulement séparé, mais oublié de la France depuis plus d'un siècle, la langue française soit restée la langue du peuple; il serait plus étonnant encore que, dans notre isolement, et subissant le contact journalier de la population anglaise, nous eussions échappé au barbarisme.» (Dunn 1880: XIII)

«Mais, parce qu'il [notre parler] est essentiellement français dans son fonds, il eût fallu, pour en donner le lexique complet, transcrire d'abord presque tout le dictionnaire officiel; nous n'avons donc enregistré que les formes particulières qui, n'appartenant pas à la langue académique d'aujourd'hui, donnent au parler populaire et familier de chez nous son cachet particulier.» (Rivard 1930: VII)

Une dizaine d'années plus tard, Victor Barbeau (1939) emploiera à son tour *langue académique*, dans la préface du *Ramage de mon pays*, en mentionnant que ce type de français comprend également le français régional⁵³. Vers la fin des années 1950, Louis-Alexandre Bélisle (1957: [XIV]) s'en servira encore, dans la préface de son dictionnaire, en explicitant le sens qu'il attribue au symbole fleurdéliné⁵⁴.

5.2.2.2 Termes pour parler de la variété canadienne du français

C'est tout de suite dans le titre qu'apparaît la première attestation chez Dunn de *franco-canadien* pour qualifier la langue; on en retrouvera d'autres dans la préface (p. XIX) et dans la microstructure du glossaire (s. v. *poudrerie*). Dunn, le premier, se sert de *franco-canadien* pour rendre compte de la variété de langue du Canada; il ne s'agit pas d'une simple actualisation, mais bien d'une **affirmation de l'existence d'une variété canadienne de français** (on a vu que Gingras, s'était limité, en 1860, à qualifier son public de *franco-canadien*, v. sous 3.2.3.1). Pour parler de la dimension canadienne de la langue, Dunn se sert des termes *français canadien*, *langage canadien*, *langue franco-canadienne* et *canadien* (pouvant être abrégé en *can.*; ces cas sont relevés dans l'Annexe 13)⁵⁵. Voici quelques exemples:

«Au Canada, l'industrie, le commerce, les métiers sont, en grande partie du moins, dirigés par des hommes qui ne connaissent pas le français; et pourtant, il faut se comprendre de négociants à commis, de patrons à ouvriers. Etant données ces conditions sociales, on peut admettre *à priori* [*sic*] que le français canadien est entaché d'anglicisme.» (Dunn 1880: XIII-XIV)

⁵³ «La langue académique, de laquelle l'élite tendra toujours à se rapprocher de plus en plus, n'exclut donc pas le français régional.» (Barbeau 1939: 30)

⁵⁴ [La fleur de lys] «Indique les canadianismes populaires, et autres termes, définitions ou acceptions que ne donnent pas les dictionnaires d'origine européenne les plus employés au Canada, ou que la langue académique *ne reconnaît pas* en France. » (Bélisle 1957: [XIV])

⁵⁵ On trouve, avant Dunn, une attestation isolée de *langue canadienne* chez Buies (1865), dans un article où – la chose étonne un peu de cet auteur – l'appellation n'est pas associée à un jugement négatif (s. v. *tirer un portrait*): «Je n'ai jamais pu savoir d'où venait cette expression. La langue canadienne est comme toutes les richesses [*sic*] dont on fait mauvais usage. – Nous employons une foule de mots les uns pour les autres; il faut dire *prendre* ou *faire* un portrait.» (dans *Le Pays*, 31 octobre, vol. 14, n° 119, 1865: 2).

- s. v. *d*: «On serait tenté de dire que le *d* n'existe pas dans la langue franco-canadienne.»
- s. v. *débagager*: «Nor. Débarrasser. Dans le patois Lorrain, sig. Déménager. En can., Déménager et Déguerpir. Allez-vous-en, débagagez au plus vite!»
- s. v. *débenture*: «Le mot angl. *Debenture*, qui est passé dans le langage canadien, sig. Obligation, bon ou billet au porteur avec intérêt de tant pour cent [...].»
- s. v. *on*: «Pour *Nous*. Cette faute est caractéristique du langage canadien. En France, elle nous dénonce aux premiers mots que nous prononçons.»

Cet auteur se sert à l'occasion des appellations génériques *notre langage*, *notre langue* et *notre langue ordinaire et commune* (p. XVII) lorsqu'il se réfère à la variété de français du Canada. On trouve en outre chez lui les locutions *chez nous* (s. v. *accoster*, *espérer*, *étriver*, *flober*, *penille*, *rôdeur*, *tapée*, *vrai*) et *pour nous* (s. v. *glissoire*, *sucrerie*), que l'on a rencontrées d'ailleurs chez Maguire, pour parler de cette variété de façon générale. L'emploi de *pour nous* et *chez nous* est symbolique de la reconnaissance de la variété linguistique canadienne; cette appropriation de la langue se manifeste aussi dans l'usage de l'adjectif possessif *notre*, mis en italique par Dunn, dans les exemples ci-dessous:

- s. v. *plançon*: «Le dict. le définit Grand corps d'arbre qu'on refend à la scie. Notre plançon est un Tronc d'arbre équarri à la cognée et que les charpentiers débitent suivant le besoin. V. *Billot*. Nos exportations de bois consistent en plançons presque exclusivement.»
- s. v. *poudrerie*: «Neige soulevée *en poudre* par le vent: poussière de neige. Le mot est pur franco-canadien, et c'est le chef-d'œuvre de *notre* langue.»

L'ensemble de ces dénominations confirme la **reconnaissance du caractère distinct de la langue du Canada**. Nous constatons ici une progression dans l'appropriation de la langue par l'inclusion de la dimension canadienne à travers la terminologie.

Dunn a aussi recours à d'autres termes pour parler du français du Canada selon qu'il veut faire référence: a) à la langue institutionnelle, b) à la langue du peuple ou, c) à l'évaluation sociale de cette langue.

a) Termes pour désigner la langue institutionnelle

- s. v. *acte*: «Dans le sens de *loi* n'est pas fr., mais ne peut être élagué de la langue officielle. 'L'*Acte* de l'Amérique Britannique du Nord' est notre constitution même.»

On rencontre pour la première fois le terme *langue officielle* (v. aussi s. v. *bill*, citation sous 5.2.2.3) pour se référer à ce qui est d'ordre institutionnel ou gouvernemental au sens large. Dunn reconnaît que le langage canadien comporte un registre officiel, distinct de la langue académique selon la définition qu'il en donne. Ce registre officiel peut comprendre des mots d'origine anglaise. Il s'avère que *officiel* est employé pour parler de la langue du droit et de ce qui a trait à l'usage administratif et législatif du pays. L'auteur définit une sous-catégorie de cette langue officielle par l'appellation *langue parlementaire*:

- s. v. *païrer*: «Dans notre langue parlementaire, *Païrer* sig., en parlant d'un député, S'entendre avec un collègue du parti adverse pour ne pas voter sur une question dont la chambre est saisie. Le mot n'a pas d'équivalent en fr.»
- s. v. *résolution*: «Dans notre langue parlementaire, nous lui donnons, comme en angl., le sens de Proposition soumise à la chambre basse [...].»

b) Termes pour désigner la langue du peuple

Les termes servant à qualifier le langage du peuple sont: *langage populaire*, *langue populaire*, *langue populaire chez nous* et *langue ordinaire et commune*. Il arrive même au qualificatif *canadien* de se substantiver dans la locution *en canadien populaire* (abrégé en *canadien pop.* ou *can. pop.*) pour parler de la variété de langue populaire du français du Canada, ce qui accentue encore la prise de position de Dunn quant à la reconnaissance d'une variété distincte de celle de France. Voici quelques exemples:

«Il n'est guère question de technologie dans ce travail; je n'ai étudié que notre langue ordinaire et commune.» (Dunn 1880: XVII)

«Au Canada, [...] dans son ensemble, la langue académique est vraiment la langue populaire chez nous.» (Dunn 1880: XIX)

- s. v. *babiche*: «En fr., Espèce de petite chienne à longs poils. En canadien pop., Lanières de peau de mouton, de chevreuil, de caribou ou d'orignal, avec lesquelles on coud les souliers sans semelle faits à domicile.»

- s. v. *bientôt*: «Dans le langage pop. du district de Québec, ce mot signifie également *Il y a un instant* [...].»

c) Termes évocateurs de l'évaluation sociale de la langue

Dans cette catégorie, on retrouve le terme *langage* [...] *vulgaire* et l'expression [ce n'est pas un] *patois canadien*. Ce qui est significatif, dans le choix du premier terme, c'est que Dunn l'attribue à la langue des gens instruits pour souligner que cet usage ne convient pas à leur statut (v. la citation sous 5.2.1.2). Pour ce qui est du second terme, il est refusé par Dunn, qui ne veut pas qu'on qualifie de *patois canadien* la langue du Canada:

«Plusieurs écrivains ont parlé du *patois canadien*. Or, il n'y a pas de patois chez nous; nous parlons le *français* [...].» (Dunn 1880: XIV)

Au fait, le terme *patois*, qui a toujours une valeur sociale négative au Canada pour parler du français local, ne revêt pas cette même valeur lorsqu'il est employé en référence à la France. Par exemple, l'emploi de la formulation *est du patois normand*, en parlant du particularisme *abre*, paraît très neutre dans un exemple comme celui-ci:

- s. v. *abre*: Pour *Arbre*, est du patois nor. Montaigne l'emploie souvent.»

Comment expliquer que *patois* soit une appellation négative dans le contexte canadien, mais pas nécessairement dans le contexte français? En France, le patois est une réalité locale reconnue et clairement définie, tandis que **dans le contexte canadien, l'appellation *patois* est un terme de dénigrement** puisqu'il s'applique à une langue qui devrait être le français. Selon Chantal Bouchard (1998: 69-70), vers 1860, parmi les anglophones, commence à courir le mythe du «French Canadian Patois». Ce mythe «fait son entrée dans la conscience linguistique québécoise, accompagné de tous les ingrédients qui caractériseront le débat qu'il va provoquer: le mépris des Anglo-Saxons, le Parisian French en tant que référence, le rejet du 'français de Paris' comme norme, et l'apologie de la langue des paysans canadiens.»

Dunn est le premier à utiliser autant de dénominations pour qualifier le français du Canada: *français canadien*, *langage canadien*, *langue franco-canadienne* et *canadien*. (voir Tableau 17). Cette variété d'appellations originales montre que l'auteur n'a pas encore opté pour un terme précis, mais elle confirme en même temps la reconnaissance d'une variété linguistique distincte de

celle de la France. C'est en expliquant que le français du Canada est bien du français, qu'il n'est pas un patois, que Dunn révèle clairement le jugement positif qu'il porte sur cette langue:

«[...] nous parlons le *français*, et nous le parlons mieux, aux intonations près, que Paris, qui a son argot, mieux que la province, qui a ses patois.» (Dunn 1880: XIV)

Dénominations	Désignant le <i>français de référence</i>	Désignant une <i>variété de langue en France</i>	Affirmant l'existence d'une <i>variété canadienne</i>	Évoquant une <i>actualisation de la langue française au Canada</i>
Termes génériques	- <i>français</i> , - <i>la langue</i> , - <i>langue française</i> .			- <i>notre langage</i> , - <i>notre langue</i> .
Termes à valeur géolinguistique			- <i>en canadien</i> (abrégé en <i>can.</i>), - <i>français canadien</i> , - <i>langage canadien</i> , - <i>langue franco-canadienne</i> .	- <i>chez nous</i> , - <i>pour nous</i> .
Termes à valeur sociale positive	- <i>académique (langue)</i> , - <i>académique (langue française)</i> , - <i>académique (dans un emploi attribut)</i> , - <i>belle langue (notre)</i> .			
Termes à valeur sociale négative		- <i>argot [de Paris]</i>	- [pas de] <i>patois canadien</i>	- <i>langage [...]</i> <i>vulgaire</i>
Termes relatifs aux registres de langue			- <i>en canadien populaire</i> (abrégé en <i>can. pop.</i>), - <i>langue du peuple au Canada</i> .	- <i>langue du peuple</i> , - <i>langue populaire</i> , - <i>langue populaire chez nous</i> , - <i>notre langue ordinaire et commune</i> .
Termes évoquant la variété régionale/ dialectale		- <i>patois [provinces de France]</i>		
Termes relatifs aux langues spécialisées				- <i>langue officielle</i> , - <i>notre langue parlementaire</i> .

5.2.2.3 Termes pour parler des particularismes du français canadien

D'entrée de jeu, nous avons perçu, en parcourant le glossaire de Dunn, que la terminologie employée en parlant des canadianismes obéissait à une certaine logique. En effet, des termes reviennent régulièrement et des oppositions paraissent même pratiquées entre certains. En raison du grand nombre d'occurrences de ces termes, il nous a paru nécessaire d'en faire un relevé systématique et un examen comparatif.

a) Axe différentiel

- *Termes généraux*

La remarque qui précède vaut particulièrement pour les deux termes dont Dunn se sert pour parler de la différence entre les emplois canadiens et ceux du français de référence, soit les termes *canadien* et *pas français*. En fait, il n'était pas clair au départ que ces termes devaient être classés sous l'axe différentiel; *canadien* pouvait en effet évoquer aussi bien la dimension historique et *pas français* était peut-être une formulation de type correctif. Ce n'est qu'à la suite d'un examen cas par cas que nous avons pu confirmer notre premier sentiment. Voici donc le résultat de nos observations.

- *Canadien, franco-canadien, Canada* (abrégé en *au/en Can.*) ou la marque *can.*

Nous avons déjà vu que Dunn employait le terme *canadien* (subst. ou adj.) en référence à la langue parlée au Canada et qu'il avait utilisé en outre *franco-canadien* dans le titre de son glossaire. Ces deux termes reviennent à nouveau quand il est question de souligner le caractère local (par rapport à la France) des particularismes. Dans ce cas, l'éventail des possibilités est plus large. On trouve en effet (employés dans des énoncés suivis) les termes: *canadien* (adjectif ou en fonction attribut), (*au, en...*) *Canada* (parfois abrégé en *Can.*) ainsi que, mais une seule fois (s. v. *poudrerie*), *franco-canadien*. Parallèlement à ces termes, Dunn se sert de l'abréviation *can.*, qui désigne le mot *canadien*, sauf dans des énoncés du type *en Can.* ou *au Can.* auxquels cas *Can.* représente évidemment *Canada*. Par ailleurs, cette abréviation, qui fonctionne de façon autonome, prend valeur de marque topolectale à l'intérieur d'un système de marques assez fluctuant. On la

rencontre généralement placée en début et, occasionnellement, en fin d'énoncé, mais pratiquement jamais dans une phrase. Le Tableau 18 fait le bilan de nos relevés (à partir des données de l'Annexe 13):

Tableau 18: Bilan des emplois de *canadien*, *Canada* et de la marque *can.* (Dunn-1880)⁵⁶

Appellations utilisées dans un énoncé			Abréviation à valeur de marque
Catégories	<i>canadien (ne)</i> (adjectif ou attribut)	<i>Canada/Can. (au ou en...)</i>	<i>can.</i> (<i>canadien</i>)
Nombre de cas	9 cas	11 cas	214 cas
%	3,8%	4,7%	91,5%
Totaux (234 occurrences)	20 cas = 8,5%		214 cas = 91,5%

Nous avons dénombré 234 occurrences de *canadien* ou de *Canada (au/en Can.)* et de la marque *can.* Soulignons que c'est la marque *can.* qui domine dans 214 cas sur 234, soit dans une proportion de 91,5 %. Nous avons noté et analysé tous les contextes dans lesquels Dunn avait eu recours à l'un de ces termes ou à la marque *can.* (v. le relevé dans l'Annexe 13). Leur fonctionnement nous a paru dès le départ devoir être mis en rapport avec l'expression *pas (non) français*, qui avait l'air de jouer un rôle semblable à cet égard (nous y reviendrons).

Mentionnons enfin, avant d'entrer plus avant dans l'analyse, que Gingras (1880) s'était servi de l'expression *verbe de création canadienne* pour critiquer l'emploi de *chèquer*, où l'on voit que le terme *canadien* était associé à quelque chose de négatif. Manseau (1881) utilisera avec la même connotation *phrases canadiennes* dans son *Dictionnaire des locutions vicieuses* pour critiquer des syntagmes comprenant le vocable *attisée* (v. chapitre 6, sous *Innovations*). Par ailleurs, en 1865, Arthur Buies avait employé *canadien* avec la même association négative dans une chronique de langue intitulée «Barbarismes canadiens».

⁵⁶ Nous tenons à préciser que nous avons conservé dans l'Annexe 13, afin de faire un relevé strict, la typographie et les abréviations telles qu'employées dans le *Glossaire*. Dans le cas de l'abréviation *Can.*, avec lettre majuscule, nous avons considéré qu'elle représentait le nom *Canada* quand elle était précédée de *en* ou *au*. Dans les autres cas, elle figure en début d'énoncé et nous avons alors considéré qu'elle avait valeur de marque et représentait le mot *canadien*.

Dans l'étude de *canadien*, *Canada* et de la marque *can.* chez Dunn, deux aspects nous ont paru devoir être pris en compte. En premier lieu, il fallait déterminer, à l'échelle du *Glossaire franco-canadien*, si ces mentions étaient employées avec une valeur **différentielle** (emploi original par rapport à l'usage de France) ou une valeur **historique** (emploi d'origine canadienne). Nous avons éliminé, à partir de l'analyse des parties liminaires, la possibilité d'une valeur normative. Nous avons considéré que ces mentions évoquaient une optique différentielle chaque fois que Dunn faisait référence à l'usage de la France ou à celui de ses régions; en revanche, nous leur avons attribué une valeur historique dans les cas où le contexte de l'article était suffisamment clair pour le faire. Voici la distribution des valeurs sémantiques possibles de *canadien/Canada* et de la marque *can.* (dans le Tableau 19, établie à partir des données de l'Annexe 13):

Tableau 19: Valeurs sémantiques de <i>canadien</i>, <i>Canada</i> ou de la marque <i>can.</i> (Dunn-1880)			
Nombre d'occurrences	Valeur différentielle	Valeur historique	Sans indice
234 occurrences = 100%	59 cas = 25,2 %	5 cas = 2,1 %	170 cas = 72,6 %

Que nous apprend ce tableau? Sur un total de 234 contextes, on rencontre dans 25,2 % des cas un indice révélant que c'est l'aspect différentiel qui est évoqué. Dans seulement 2,1 % des cas, on trouve une indication à propos de la valeur historique. Quoique la dimension différentielle domine sur la dimension historique, il faut dire que Dunn ne donne aucun indice précis dans 72,6% des contextes.

En second lieu, nous avons vérifié si *canadien/Canada* et la marque *can.* étaient associés à un énoncé **positif** ou **négatif**; cet aspect avait son importance puisque, dans la préface, l'auteur énonçait des principes d'ouverture à l'égard des canadianismes. Afin de répartir les occurrences de ces mentions entre ces deux pôles, nous avons eu recours à des indices qui étaient tantôt explicites, tantôt implicites. Pour le classement parmi les énoncés positifs, nous avons appliqué les critères suivants:

- 1° jugement positif émis à propos d'un canadianisme, par exemple:

- s. v. *bordée*: «*Bordée de neige* est une locution toute canadienne; conservons-la, elle est aussi logique que *Bordée d'injures*.»

- 2° définition lexicographique du canadianisme, ce qui dénote un intérêt pour le mot (on ne trouve pas ce procédé dans les recueils purement correctifs):

- s. v. *boulin*: «Can. Tronçon d'arbre brut, ou fendu par la moitié dans sa longueur, qui sert à faire les clôtures de nos champs.»

- s. v. *maçonne*: «Can. Travail, ouvrage de maçon. *Maçonnage, maçonnerie*.»

- 3° exemple, généralement mis entre guillemets, qui illustre l'utilisation du canadianisme:

- s. v. *attelée*: «[...] Can. Pop. 'Nous avons eu une bonne attelée,' sig. Nous avons fait un travail fatigant.»

Voici maintenant les critères qui ont permis de déterminer si la valeur sémantique de *canadien/Canada* ou de la marque *can.* pouvaient avoir une connotation négative:

- 1° jugement négatif émis à propos du canadianisme:

- s. v. *papier-nouvelles*: «Can. Se trouve dans nos lois. Trad. de *Newspaper*, mais traduction baroque et inutile, car *Journal* dit la même chose.»

- 2° mention d'un équivalent français, ce qui peut donner à entendre que l'auteur veut corriger le mot⁵⁷:

- s. v. *cannelle*: «Can. Pour *bobine*, petit cylindre de bois qui sert à dévider du fil, à filer au rouet, &c.»

- s. v. *éjambée*: «Pop., can., pour *Enjambée*.»

⁵⁷ Nous convenons que la présence d'un équivalent n'est pas une preuve rigoureuse que l'auteur voulait condamner le mot, mais il faut reconnaître que c'était la façon de faire de ceux qui l'ont précédé et qui, eux, avaient une orientation nettement corrective. Nous avons observé cette règle même quand l'équivalent était suivi d'une définition (l'auteur a pu, en effet, croire que l'équivalent n'était pas suffisamment clair). Notre prudence s'explique par le fait que nous avons considéré que l'auteur pratiquait à la fois l'approche corrective et l'approche descriptive; nous avons à faire la preuve du changement de perspective par rapport aux auteurs antérieurs, d'où notre choix de classer parmi les énoncés négatifs toutes les manifestations ambiguës.

On peut voir dans le Tableau 20 (voir aussi l'Annexe 13) comment se répartissent les 234 occurrences notées dans l'ensemble du glossaire, selon les deux points de vue considérés.

Tableau 20: Valeurs positives ou négatives attribuées à <i>canadien</i>, <i>Canada</i> ou à la marque <i>can.</i> (Dunn 1880)			
Critères	Valeur positive		Valeur négative
Jugement	11 cas ⁵⁸ = 4,7 %		5 cas = 2,1%
Définition	137 cas = 58,5 %		0
Équivalent(s)	0		58 cas = 24,7%
Exemple(s)	5 cas = 2,1%		0
*Autres cas	9 cas = 3,8%		1 cas = 0,4%
■ Cas non interprétables	8 cas = 3,4%		
TOTAUX (234 occurrences)	162 cas = 69,2%	8 cas = 3,4%	64 cas = 27,3%

Le tableau illustre que nous avons trouvé une association positive nettement dominante dans 69,2% des cas, tandis que, dans 27,3% des cas, l'association était négative. Dans 4,7 % des cas, il s'agissait d'un jugement positif explicite, comme dans le passage suivant (v. aussi plus haut *bordée*):

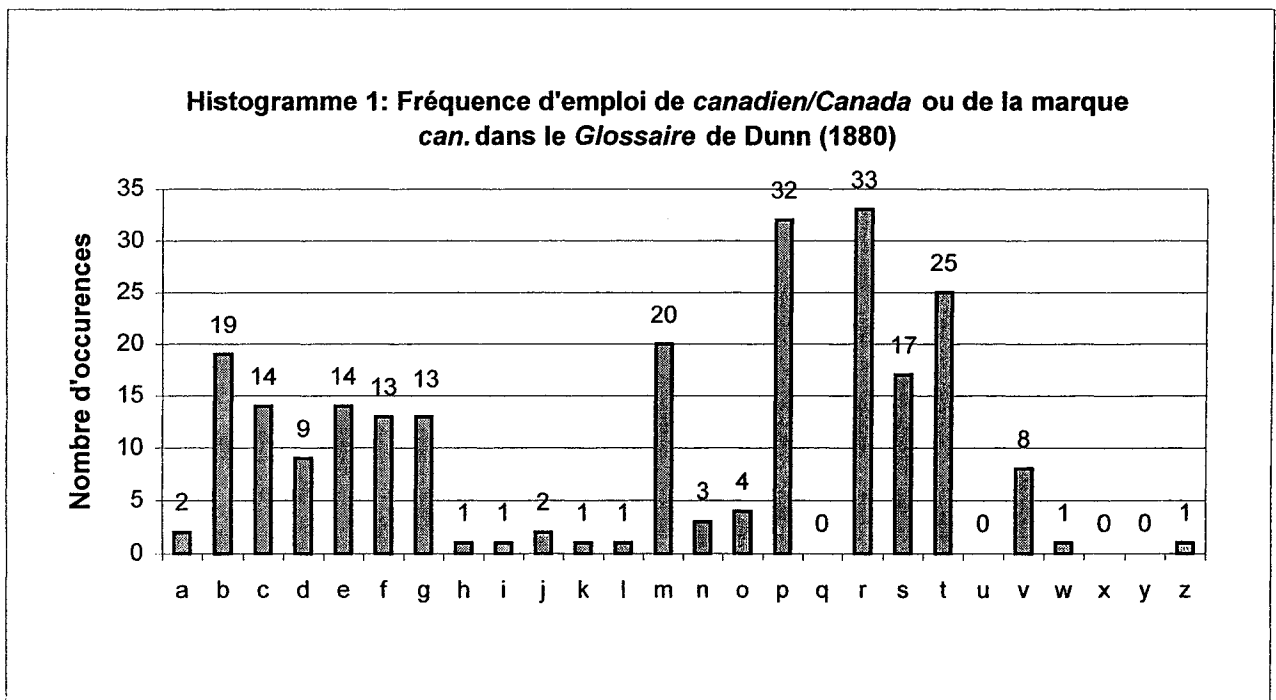
- s. v. *mouiller*: «Le plus canadien des mots; même dans la classe instruite, on dit presque toujours comme en Bretagne et dans le Poitou: 'Il va mouiller,' pour *Il va pleuvoir*. Nous disons avec plus de raison: Il s'enrhuma pour *s'être mouillé*.»

Quand le mot *canadien* est employé comme adjectif ou en fonction d'attribut, Dunn exprime manifestement de la fierté, de l'enthousiasme, voire un sens patriotique: «Non fr. mais bien canadien» (s. v. *catalogne*) et «[I]es mots du crû canadien» (préface XVII). En fait, Dunn demande de conserver le particularisme qu'il identifie spécifiquement par *canadien* dans 7 cas sur 9 à propos desquels il porte un jugement positif, soit sous les vocables *bordée*, *cages*, *chantier*, *fiel* (*se ronger*), *habitant*, *mouiller* et *poudrerie* (v. Tableau 18).

⁵⁸ Nous avons inclus parmi ces 11 cas l'unique occurrence de *franco-canadien*, tout comme nous l'avons fait en parlant du terme *canadien*, un peu plus bas; nous ne reviendrons pas sur cette appellation.

Le Tableau 20 fait voir que le procédé de valorisation le plus utilisé, et ce, dans 58,5 % des cas, est celui de la **définition lexicographique** sans aucun commentaire négatif (v. aussi sous 5.2.3.1), laquelle rend compte d'un usage propre aux Canadiens. Ce procédé est suivi, mais de très loin, soit dans 4,7% des cas, de jugements positifs explicites à propos du canadianisme. Ce pourcentage, quoique assez faible, est tout de même significatif par rapport aux précurseurs de Dunn qui, eux, ne s'étaient jamais prononcés en faveur de canadianismes.

Nous avons cru utile également, pour être en mesure d'établir un rapport avec *pas (non) français* et de cerner un éventuel changement dans la pratique, de tenir compte de la répartition des mentions à l'étude selon les lettres de l'alphabet. L'Histogramme 1 (établi d'après les données de l'Annexe 13) qui suit, présente le résultat de nos relevés:



On observe que les mentions de *canadien/Canada* ou la marque *can.* ne sont pas utilisées de façon systématique dans l'ouvrage. Dunn a souvent recours à ces mentions pour les lettres de l'alphabet de la tranche B-G (19, 14, 9, 14, 13 et 13 occurrences); il ne s'en sert pratiquement pas pour la tranche H-L, mais il en reprend l'utilisation d'une façon régulière pour les lettres M-P-R-S-T (20, 32, 33, 17 et 25 occurrences). On note une augmentation importante de la fréquence de ces mentions de la lettre *M* à la lettre *T* vers la fin du glossaire.

Nous avons établi plus haut, comme étant un indice d'un énoncé positif, le fait que l'auteur donne une définition de type lexicographique juste après la marque *can.* Ce type de définition se rencontre également en l'absence de cette marque, comme si l'auteur estimait qu'elle devenait superflue, sous les mots *billot*, *brassin*, *cahot*, *gribouille*, *haler*, *pot à brai* et *raccommoder*. Nous reproduisons ici un exemple:

- s. v. *gribouille*: «Grabuge, noise, querelle. Dans le Ctre. de la Fr., on dit *Garbouil*.»

En l'absence encore de cette marque, on relève aussi des commentaires tout à fait positifs à propos d'un mot, par ex. pour *beignes* ou encore *beignet*. Voici un exemple:

- s. v. *beignes*: «Le dictionnaire ne donne que *Beignet*; mais nous aurions tort de renoncer aux *Beignes*, ou *croquignoles*, de notre invention.»

L'auteur a peut-être oublié la marque dans ces cas, mais il est possible également qu'elle lui ait paru superflue devant l'évidence que le mot pouvait être accepté.

Concernant maintenant les cas où *canadien/Canada* et la marque *can.* sont associés à une valeur négative, à hauteur de 27,2%; on observe que la technique favorisée par Dunn est de fournir un **équivalent français** au mot canadien dans la presque totalité des cas (58 sur 64 cas), comme par exemple:

- s. v. *baquer*: «Nor. Céder, plier. Can., de l'angl. *To back*. Reculer, faire reculer, seconder. Il a bon crédit, car il est *baqué* par une maison puissante.»

- s. v. *chadron*: «Can. pop. *Echarde*.»

- s. v. *gouleron*: «Can. *Goulot* de bouteille.»

Le traitement des exemples ci-dessus illustre bien le fait que Dunn n'est pas très clair dans ses formules de rejet. C'est pourquoi il n'est pas toujours aisé de trancher entre les cas où il s'agit d'une définition lexicographique et ceux où l'auteur donne un simple équivalent français. L'emploi inconséquent de l'italique, tantôt pour mettre en relief l'équivalent français (dans les cas de *goulot* et d'*écharde*), tantôt pour attirer l'attention sur le canadianisme (dans le cas de *baquer*), empêche de se servir de marqueurs typographiques pour faire le partage entre l'acceptable et l'inacceptable. Toutefois, on rencontre peu de jugements négatifs explicites en présence de la

marque *can.*, soit dans 2,1 % des cas seulement, et encore, on peut estimer dans certains cas qu'il s'agit d'une suite de réserves (v. ci-dessus *papier-nouvelles* et sous les vocables *pantoute*, *poutine*, *transquestion* et *transquestionner*).

- Le qualificatif *pas (non) français*

Une recherche complémentaire à celle de *canadien/Canada* et de la marque *can.* s'imposait pour la locution *pas français* ou *non français* (abrégés en *pas* ou *non fr.*). Ceux qui ont commenté le glossaire de Dunn ont généralement estimé qu'il s'agissait là d'une marque correctrice, mais à la lumière de ce que nous avons déjà aperçu chez Dunn, nous avons eu un doute et nous avons voulu creuser la question. Afin de cerner la valeur de *pas (non) français*, nous avons procédé à une étude approfondie de toutes les occurrences dans le glossaire (v. les données dans l'Annexe 14). Comme nous l'avons expliqué plus haut, nous avons tenté de voir si, d'une part, cette marque avait une valeur différentielle et si, d'autre part, le terme était associé à un énoncé positif ou négatif. En ce qui a trait à la valeur différentielle du terme, nous avons appliqué les mêmes critères que pour l'étude de *canadien/Canada* et de *can.* (v. plus haut). Le Tableau 21 reproduit le résultat de nos observations:

Tableau 21: Valeurs sémantiques de <i>pas (non) français</i> (Dunn 1880)		
Nombre d'occurrences	Valeur différentielle	Sans indice
162 occurrences = 100%	16 cas = 9,8%	146 cas = 90,1%

De façon générale, soit dans 90,1% des 162 occurrences relevées, nous n'avons pas pu discerner de valeur différentielle absolue pour *pas (non) français*; cependant, dans 16 cas, soit un pourcentage de 9,8%, Dunn s'est servi de cette marque afin de mettre en valeur un aspect original du lexique canadien. Cet indice permet au moins d'avancer l'hypothèse que *pas (non) français* n'a pas nécessairement une valeur épilinguistique.

Afin de distinguer entre les passages où la mention a une connotation positive et ceux où on peut lui reconnaître une connotation négative, nous avons déterminé une série de critères qui varient légèrement par rapport à ceux que nous avons retenus pour *canadien/Canada* et la marque

can. puisque des cas différents se présentaient. Nous les reprenons donc ici avec les adaptations qui ont été rendues nécessaires. Voici les cas où *pas (non) français* a été associé à une valeur positive:

- 1° jugement positif émis à propos du canadianisme, par exemple:

- s. v. *barauder*: «Action du traîneau à patins glissant de côté dans les ornières ou sur la surface durcie de nos chemins d'hiver. Non fr. et nous seuls pouvions l'inventer. [...]»
- s. v. *cassot*: «Vaisseau d'écorce ou de bois léger dont on fait de petits moules pour le sucre d'érable et pour le transport des fruits sauvages. Le mot est excellent, mais pas fr. dans cette acception.»
- s. v. *glissade*: «Non fr. dans le sens de Descendre une côte de neige sur une traîne sauvage [...]. N'empêche qu'on 'tirera des glissades' tant qu'il y aura des hivers et des enfants au Canada.»

- 2° définition lexicographique du canadianisme:

- s. v. *boulant*: «Non fr. 'Chemin boulant,' lorsque la neige fait boule sous le sabot des chevaux.»
- s. v. *brimbale*: «Non fr. pour désigner Une longue perche placée presque en équilibre sur un pieu, près d'un puits, et qui, au moyen d'un crochet au bout d'une corde attachée à l'extrémité de cette perche, sert à tirer l'eau.»

- 3° mention que le mot fait partie de la *langue officielle* ou *du droit*:

- s. v. *bill*: «Non fr., mais dans le sens de *projet de loi*, fait partie de notre langue officielle. [...]»

Voici les critères ayant permis de déterminer la valeur négative des contextes où figure *pas (non) français*:

- 1° jugement négatif émis à propos du canadianisme, par exemple:

- s. v. *acter*: «Faire des actes. Non fr. et ridicule dans le sens de *Jouer un rôle*.»

- 2° mention d'un équivalent français⁵⁹:

- s. v. *boucane*: «N'est pas fr. *Fumée*.»

- 3° indication que le mot n'est pas français dans un sens précis:

- s. v. *saboter*: «Pas fr. dans le sens de Secouer rudement, cahoter.»

Le Tableau 22 (voir aussi l'Annexe 14) regroupe les résultats de nos observations sur le fonctionnement de *pas (non) français*:

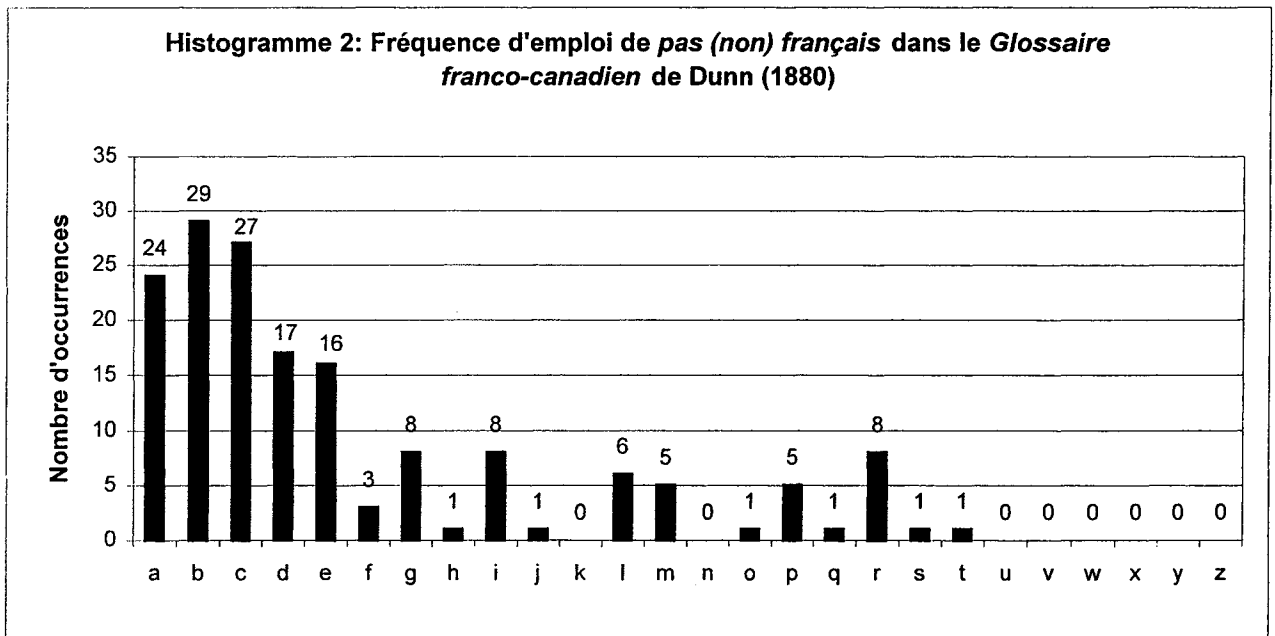
Tableau 22: Bilan des valeurs positives et négatives attribuées à <i>pas (non) français</i> (Dunn 1880)			
Critères	Valeur positive		Valeur négative
Jugement	6 cas = 3,7 %		4 cas = 2,5 %
Définition	21 cas = 12,9 %		0 cas
Dans le sens de	0 cas		65 cas = 40, %
<i>Langue officielle (du droit)</i>	3 cas = 1,9 %		0 cas
Équivalent(s)	0 cas		47 cas = 29,3 %
*Autres cas	2 cas = 1,2 %		5 cas = 3,1%
■ Cas non interprétables	9 cas = 5,5 %		
TOTAUX (162 occurrences)	32 cas = 19,8 %	9 cas = 5,5 %	121 cas = 74,7%

Nos données permettent de dire que *pas (non) français* n'a pas de valeur normative absolue puisque Dunn s'en sert dans 19,8 % des cas à propos d'un particularisme canadien qu'il juge manifestement de façon positive, malgré le fait que, dans près de 75% des cas, *pas (non) français* pourrait être associé à un rejet. Dans 12,9 % des cas, Dunn favorise une définition lexicographique pour légitimer un canadianisme et, dans 3,7 % des cas, il porte un jugement positif explicite sur le mot, qu'il accueille pour son excellence ou sa valeur culturelle. Dans 1,9 % des cas, il attribue un

⁵⁹ Cet équivalent peut être suivi d'une définition, comme s. v. *aubelle*: «Pas fr. *Aubier*, partie tendre et blanchâtre qui est entre l'écorce et le corps des arbres.»

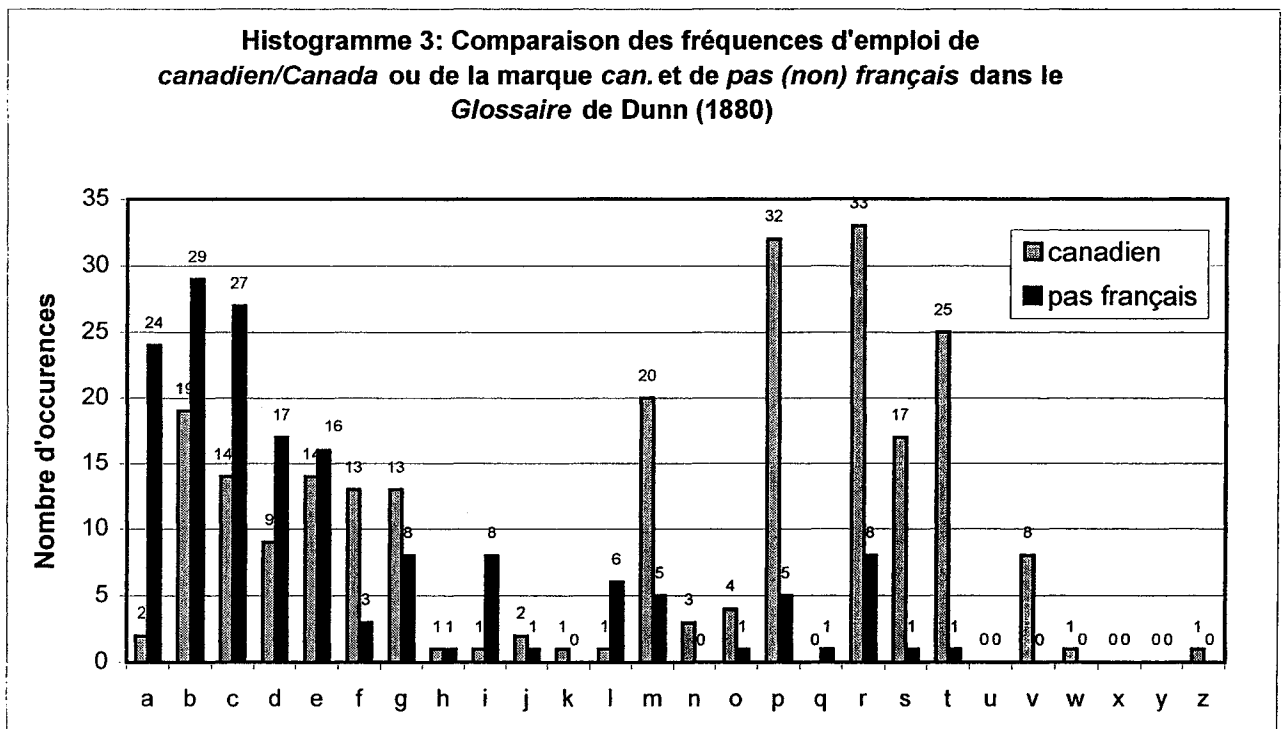
statut officiel à certains particularismes du français canadien qui sont pourtant qualifiés de «pas français». Il nous faut donc conclure que *pas (non) français* a une valeur d'abord descriptive, l'opinion de Dunn à propos du mot s'exprimant par un autre indice.

Examinons maintenant l'Histogramme 2 (établi d'après les données de l'Annexe 14), qui concerne la fréquence d'emploi de *pas (non) français*. Sur le plan quantitatif, on remarquera la diminution assez soudaine de l'emploi de cette marque dès la lettre *F*, les 21 dernières lettres de l'alphabet ne fournissant en tout que 49 exemples alors que, de *A* à *E*, on en rencontrait 113 occurrences. Dunn s'en sert en effet 24 fois sous la lettre *A*; 29 sous la lettre *B*; 27 fois sous *C*; 17 fois sous *D* et 16 fois sous la lettre *E*.



Si l'on compare l'Histogramme 2, à propos de l'emploi de *pas (non) français*, avec l'Histogramme 1 (v. plus haut), à propos de l'emploi de *canadien/Canada* ou de la marque *can.*, on notera que ces mentions, qui ont également une valeur descriptive, seront remplacées progressivement par *pas (non) français*. Cette substitution de marques traduit une évolution nette dans la pratique de Dunn (v. ci-dessous cette comparaison graphique dans l'Histogramme 3 et v. aussi la liste des occurrences établies d'après les données des Annexes 13 et 14).

Du point de vue du jugement porté sur le canadianisme, on remarque que Dunn manifeste clairement son approbation à propos de 194 entrées (162 cas pour *canadien/Canada* (ou de *can.*) et 32 pour *pas (non) français*) si l'on combine les données portant sur les deux marques. Il est clair cependant que c'est à *canadien/Canada* (ou *can.*) que sont associés le plus grand nombre des cas. Cette observation suggère que l'auteur a été de plus en plus ouvert à la reconnaissance des canadianismes à mesure que progressait son travail, puisque la marque *canadien/Canada* (ou *can.*) s'impose nettement à la place de *pas (non) français* à partir de la lettre *F*.



Par contraste, qu'en est-il du fonctionnement de l'adjectif *français*, qualifiant des emplois, ou de l'abréviation *fr.* qui a souvent une valeur de marque? C'est dans la préface que Dunn dit avoir incorporé dans son *Glossaire* des «mots très français». Pour avoir une idée de la fonction de cet adjectif (ou marque), nous avons effectué une recherche ponctuelle dans le but d'identifier tous les mots accompagnés de cette mention dans un échantillonnage recoupant la tranche A-D⁶⁰ du

⁶⁰ On trouve la marque *Fr.* pour la tranche A-D du *Glossaire*, sous les vocables: *abîmer*, *arranger*, *à tout bout de champ*, *auditeur*, *audition*, *authentifier*, *aveindre*, *baissière*, *barguigner*, *barré*, *bavasser*, *coalition*, *colle*, *collecteur*, *composition*, *condition*, *contre*, *criquet*, *débaucher*, *décharge*. Voici deux exemples:

- s. v. *abîmer*. «Fr. dans le sens de Gâter, endommager beaucoup.»

- s. v. *baissière*. «Fr. Enfoncement qui, dans une terre labourée, retient l'eau de la pluie.»

glossaire. Nous avons répertorié 20 occurrences de *français* (ou *fr.*) comparativement à 97 occurrences de *pas (non) français* pour cette même tranche. Généralement Dunn en use pour souligner que l'emploi est celui qui a cours en France (comme par exemple s. v. *abîmer*, *barré*, *beurrée*, *boucaner*), pour accompagner l'équivalent français (s. v. *colle*) et, dans un cas, pour faire état d'éléments de néologie canadienne (s. v. *cabrouet*). Cette observation confirme, d'une certaine façon, la valeur descriptive de *pas (non) français*.

b) Axe historique

• Héritages de France

Dunn n'emploie pas le terme *archaïsme*, qui n'apparaîtra d'ailleurs parmi les auteurs de notre corpus élargi qu'à partir de 1914, dans le *Dictionnaire de bon langage* de Blanchard (p. 14). Dunn rend la même idée en se servant de l'attribut *vieux* dans des expressions telles que *vieille monnaie*, *vieilles locutions*, *vieux langage*, *vieux mot* et *vieux mot français*. Il définit généralement le mot qu'il qualifie de *vieux* et, dans les cas où il ne propose pas d'alternative lexicale, l'ajout de *français* semble le légitimer. Lorsque le terme *vieux mot* est suivi de l'idée qu'il est «encore usité» dans une province de France, on lui attribue une valeur positive, tandis que *vieilli* incite au remplacement du mot par un plus récent, tout comme les formulations *jadis français*, *français mais vieux*, *mot remplacé par*, *nous disons désormais*, bien que, dans ces cas, la chose ne soit pas toujours évidente (v. par exemple *aveindre* parmi les exemples suivants):

- s. v. *abrier*: «Vieux mot qui signifiait Mettre à l'abri. Est encore usité en Normandie et en Bretagne pour *Couvrir*, et *S'abrier* pour Se mettre à couvert. Nous l'avons aussi conservé dans l'acception de *Se couvrir*, lorsqu'on est au lit.»
- s. v. *aveindre*: «Fr., mais vieux. Tirer une chose hors du lieu où elle se trouve. Le participe passé est *Aveint*, non *Aveindu*.»
- s. v. *barrer*: «'Barrer la porte,' exp. jadis fr., qui peut l'être encore lorsque la porte se ferme au moyen d'une barre transversale. [...].»
- s. v. *détailleur*: «Marchand -. Vieilli; on dit mieux *Détaillant*. Les petits, les grands détaillants.»

La distinction entre vieux mot, dialectalisme et mot régional commence à peine à se dessiner. Ce sont surtout par les indices géographiques (du type: *du pays normand*, *mots des provinces de France*, *breton*, *picard*, *du berrichon*) que Dunn se réfère aux parlers locaux.

- Termes de marine

On rencontre occasionnellement *termes de marine* (abrégé en *t. de marine*), qui se rapporte également à la provenance (par exemple sous les vocables *amarrer*, *balise*, *balancine*, *bossier*, *dégrader* et *radouer*), dans des contextes relativement neutres.

• *Emprunts*

- Emprunts aux langues amérindiennes

Avant Dunn, on ne trouve aucun terme pour désigner des réalités relevant des langues et des cultures amérindiennes. Maguire (chapitre 1, sous *Emprunts*), s'était bien servi du *mot indien* pour condamner *atoca* et Caron (chapitre 4) avait utilisé le qualificatif *sauvage* en parlant de chaussures (s. v. *mocassin*), mais on ne trouve rien de plus. En revanche, la terminologie pour parler d'emprunts aux langues amérindiennes est riche chez Dunn, qui se sert de *mot huron*, *mot emprunté du sauvage*, *mot sauvage*, *mot tiré du sauvage* et [*mot*] *venu des Indiens*⁶¹:

- s. v. *crosse*: «Non fr. dans les acceptions que nous lui donnons: 1° Le jeu de crosse, qui nous est venu des Indiens, et dont les Anglo-canadiens ont fait un mot ridicule, *Lacrosse game* [...].»

- s. v. *sasaqua*: «Mot sauvage. Tapage. 'Faire le *sasaqua*.' Pop.»

- Emprunts à l'anglais: les termes *anglais* et *anglicisme* et la marque *Angl.*

Nous avons entrepris une troisième étude, pour compléter celles faites à propos de *canadien/Canada* (ou de *can.*) et de *pas (non) français*, qui consistait à débusquer le sens et le fonctionnement:

- du terme *anglais* (surtout abrégé en *angl.*, dans des formulations comme *corruption de l'angl.*, *de l'angl.*, *est angl.*, etc.),

- du terme *anglicisme* (parfois abrégé en *un angl.*),

⁶¹ Selon le DHFQ (1998), *sauvage* n'est pas connoté négativement à cette époque (s. v. *sauvage*).

- et de ce qui paraissait fonctionner comme une marque, c'est-à-dire *Angl.* (l'abréviation pouvant correspondre soit à *anglais*, soit à *anglicisme*), généralement placée au début de l'article, et se distinguant des marques ayant trait aux régions, à la dimension différentielle et aux registres.

En consultant l'Annexe 15, qui présente le relevé de ces mentions pour chacun des contextes répertoriés, on remarquera que Dunn a une préférence nettement marquée, à hauteur de 97,2% (216 cas sur 222 cas), pour l'emploi de l'abréviation *angl.* ou de la marque *Angl.* par rapport à celui des termes *anglais* et *anglicisme* pour qualifier le particularisme d'emprunt relevé. Le tableau ci-dessous rend compte du nombre d'occurrences pour chacune de ces mentions:

Tableau 23: Bilan des emplois de *angl.* (pour *anglais*), *anglicisme* et de la marque *Angl.* (Dunn 1880)⁶²

Appellations utilisées dans un énoncé			Abréviation à valeur de marque (<i>anglais</i> ou <i>anglicisme</i>)
Catégories	<i>anglicisme</i> (parfois abrégé: <i>un angl.</i>)	<i>angl.</i> ou <i>anglais</i> ⁶³	<i>Angl.</i>
Nombre de cas	7 cas	80 cas	135 cas
% Totaux (222 occurrences)	3,1%	36 %	60,8 %

La répartition quantitative de ces trois distinctions appelle les commentaires suivants: avant tout, une très basse fréquence d'emploi du terme *anglicisme* (soit de 3,1%), suivie d'une fréquence d'emploi moyenne (de 36%) pour l'abréviation *angl.* (signifiant *anglais*) et, en dernier lieu, l'emploi de *Angl.* dans des contextes où l'on ne peut savoir si Dunn a voulu rendre le terme *anglais* ou le terme *anglicisme*, qui concerne 60,8% des cas relevés figurant dans le tableau.

⁶² Dans ce tableau, nous avons voulu répartir, dans la composante principale de l'ouvrage, les emplois de ces termes en deux catégories: ceux dont la valeur était certaine, comme par exemple celle du terme *anglicisme* (abrégé en *un angl.*) ou encore celle de l'abréviation *angl.* (signifiant *anglais*), comme dans les cas de *corruption de l'angl.*, *est angl.*, *mot est de l'angl.*, etc., et ceux dont la valeur était incertaine, dans le cas de la marque *Angl* pouvant signifier soit *anglais*, soit *anglicisme*.

⁶³ Précisons que nous n'avons recensé que deux occurrences du terme *anglais* (s. v. *crackers* et *maturité*) et c'est pourquoi nous nous servons dorénavant, pour parler de cette mention, de l'abréviation *angl.* (avec lettre minuscule).

On pourra se demander pourquoi il a été impossible de déterminer à quoi *Angl.* se référait. Tout d'abord, c'est Dunn lui-même qui n'a pas jugé bon de distinguer nettement *anglais* de *anglicisme*, puisqu'il les donne tous deux comme équivalents de *Angl.* (dans sa liste des abréviations, p. XXVI). D'autre part, Dunn est le premier de nos auteurs à présenter une définition de l'anglicisme suggérant des distinctions parmi les catégories d'emprunts lexicaux: «Puis il y a deux sortes d'anglicismes, soit qu'on emprunte à l'anglais des tournures de phrase, ou qu'on en adopte certains mots» (p. XXI). Sous l'axe épilinguistique, on verra que la valeur négative que Dunn est susceptible de donner au terme *anglicisme* ne peut être perçue qu'à travers les attributs négatifs qui sont rattachés à ce terme. Linda Lamontagne (1992:14) avait déjà observé le phénomène; elle signale que «Dunn (1880) et Dionne (1909) emploient indifféremment le terme *anglicisme* pour parler des emprunts qu'ils condamnent comme de ceux qu'ils ne condamnent pas.»

L'auteur du *Glossaire franco-canadien* est donc le premier dans notre corpus à donner au terme *anglicisme* le sens générique de «mot d'origine anglaise», le terme pouvant s'appliquer à des emprunts lexématiques, sémantiques ou de calque. Compte tenu de cet état des choses, était-il pertinent de savoir à quel terme renvoie précisément *Angl.* (à *anglais* ou à *anglicisme*), puisque Dunn lui-même a semblé vouloir les présenter comme des synonymes? Ne fallait-il pas plutôt conclure que le fait de les mettre sur le même pied d'égalité confère au terme *anglicisme* une valeur étymologique plutôt que celle de terme à proscrire?

Avant de clore ce volet, il est apparu tout de même indispensable de vérifier si ces mentions avaient une **valeur descriptive ou normative** chez Dunn. Deux critères ont été retenus afin d'observer ce à quoi étaient associés, dans le traitement, l'abréviation *angl.* (pour *anglais*), le terme *anglicisme* et la marque *Angl.*: le premier critère est associé à une technique de rejet et le deuxième à une technique de validation du mot d'emprunt:

- 1^o terme associé à un équivalent français donné comme substitut au mot d'emprunt:

- s. v. *beam*: «**Angl.** Poutre.»⁶⁴

- s. v. *coercion*: «Est **angl.** Coercition est fr.»

- s. v. *prononcé*: «On dit Le *prononcé* d'une sentence, d'un jugement; mais «'Tel que *prononcé* par la loi,' pour *Statué, réglé, ordonné*, est un **angl.**»

⁶⁴ C'est nous qui soulignons, par des caractères gras, les termes employés par Dunn.

- 2° terme associé à une définition du mot d'emprunt:

- s. v. *débenture*: «Non fr. On appelait autrefois *Debentur*, s. m., une Quittance donnée au roi par certains officiers de la cour. Le mot **angl.** *Debenture*, qui est passé dans le langage canadien, sig. Obligation, bon ou billet au porteur avec intérêt de tant pour cent, souscrit par un gouvernement, une corporation, une Cie. de chemin de fer, etc.»

- s. v. *pudding*: «**Angl.** Les Bretons ont un mets qui ressemble à celui-ci et qu'ils nomment Fars.»

- s. v. *sleigh*: «**Angl.** Voiture d'hiver à patins élevés et dont la boîte varie de forme plus ou moins. 'Sleigh simple, double.'»

En second lieu, nous avons voulu déterminer si en se servant de l'abréviation *angl.* (pour *anglais*), du terme *anglicisme* et de la marque *Angl.* Dunn était **favorable ou non aux emprunts concernés**. Ainsi, nous avons examiné de plus près si des jugements de valeur positifs ou négatifs avaient été émis à propos de ces emprunts. Les critères choisis se répartissent de la façon suivante:

- 1° terme associé à un jugement négatif:

- s. v. *abuser*: «[...] – quelqu'un, sig. le *Tromper*. Employé dans le sens de Maltraiter de paroles, c'est un affreux **anglicisme**, dont peu de personnes, il est vrai, se rendent coupables.»

- s. v. *emphatiquement*: «Avec emphase. Nos députés s'exposent au ridicule en disant: 'Je nie cela emphatiquement, au lieu de *Energiquement*, qui est la sig. propre de l'**angl.** *Emphatically*.»

- s. v. *twist*: «**Angl.** Nous ne sommes pas excusables d'employer ce mot, puisque *Fion* a la même signification. Donner le fion à un ouvrage; Cet homme a le fion (Bescherelle).»

- 2° terme associé à un jugement positif (en faveur du mot d'emprunt):

- s. v. *promouvoir*: «Trad. de l'**angl.** *To Promote*. 'Promouvoir les intérêts.' *Favoriser*. Cependant Bossuet a dit: '*Promouvoir* de toute leur force *la victoire* dont la mort devait être le fruit.»

- s. v. *roastbeef*: «**Angl.** Dites *Rosbif*, admis par l'Acad.»

- 3° terme non associé à un jugement de valeur:

- s. v. *ordre*: «[...] Bescherelle donne 'Un bel ordre de chiens.' *Ordre* est un **angl.** dans le sens de *Commande*.»

- s. v. *question*: «'Demander une question.' **Angl.** *To ask a question*. *Poser une question*.»

- s. v. *youque*: «De l'**angl.** *Yoke*. Joug. V. *Néquiouque*.»

Le Tableau 24 fait le bilan de notre recherche (d'après les relevés de l'Annexe 15):

Tableau 24: Emplois de <i>angl.</i> (pour <i>anglais</i>), <i>anglicisme</i> et de la marque <i>Angl.</i> en rapport avec le traitement et le discours épilinguistique (Dunn 1880)						
Catégories	Traitement			Jugement ou non jugement		
	Associé à un équivalent (technique de rejet)	Associé à une définition (technique de validation)	Autres cas	Associé à un jugement négatif	Associé à un jugement positif	Non associé à un jugement
<i>anglicisme</i> (ou <i>un angl.</i>) Total: 7 cas = 3,1%	7 cas = 100%			1 cas = 14,2 %		6 cas = 85,7 %
<i>angl.</i> (ou <i>anglais</i>) Total: 80 cas = 36 %	73 cas = 91,3%	6 cas = 7,5 %	1 cas = 1,3 %	24 cas = 30 %	7 cas = 8,8 %	49 cas = 61,1 %
<i>Angl.</i> (<i>anglais</i> ou <i>anglicisme</i>) Total: 135 cas = 61,1%	129 cas = 95,6%	4 cas = 2,9 %	2 cas = 1,5%	11 cas = 8,1 %	6 cas = 4,4 %	118 cas = 87,4 %
Totaux (sur 222 cas)	209 cas = 94,1 %	10 cas = 4,5 %	3 cas = 1,3 %	36 cas = 16,2 %	13 cas = 5,8%	173 cas = 77,9 %

On observe d'abord que le terme *anglicisme* est rarement usité et qu'il est, dans tous les cas, accompagné d'un équivalent français – par ailleurs, cette technique sert à rejeter le particularisme d'emprunt – mais on ne répertorie qu'un seul cas où Dunn qualifie négativement un emprunt qu'il a désigné par ce terme (s. v. *abuser*).

Si l'on considère maintenant les trois mentions à l'étude, c'est dans une large proportion (à hauteur de 94,1%) que Dunn utilise le terme *anglicisme*, l'abréviation *angl.* (pour *anglais*) et la marque *Angl.* quand, dans l'article, il énumère un équivalent français et ce, dans un contexte où aucun jugement n'est indiqué (à hauteur 77,9%). Par ailleurs, ces mentions sont associées, mais très peu souvent, à un jugement de valeur négatif (dans 16,2% des cas), mais aussi, à l'occasion, à un jugement de valeur positif (à hauteur de 5,8 %). Ainsi, on peut affirmer que ce n'est pas la terminologie en soi qui évoque le rejet du particularisme, mais plutôt le traitement de l'emprunt, qui consiste à fournir un correspondant français, dans les cas de rejet, et une définition, dans les cas d'acceptation.

Que peut-on dégager de ce tableau, de façon plus schématique, pour comprendre la pensée du glossairiste? Le premier constat est que le terme *anglicisme*, l'abréviation *angl.* et la marque *Angl.* ne sont pas des mentions marquées en soi. Dunn s'en sert dans des contextes où tantôt sont rejetés, tantôt acceptés, des emprunts. L'originalité de Dunn, par rapport à ses prédécesseurs, est particulièrement manifeste dans 10 cas où il se sert de ces mentions, mais, cette fois-ci, dans un contexte qui ne bannit point l'usage de l'emprunt puisqu'il le définit, ainsi que dans 13 cas où il commente favorablement l'emprunt. Dunn favoriserait donc l'emploi d'un anglicisme sous 23 entrées (à hauteur de 10,5%). Tous ces indices permettent de dire que le terme *anglicisme*, l'abréviation *angl.* et la marque *Angl.* sont surtout employés en parlant de la provenance du particularisme; en fait sur les 222 cas relevés, 173 montrent que la mention employée n'est associée à aucun jugement, fût-il positif ou négatif.

Ouvrons une parenthèse pour signaler qu'on observe, sous les vocables *charger*, *dépendre*, *slaquer* et *sommer* (v. sous *Termes correctifs techniques*), que l'abréviation *de l'angl.*, s'ajoutant au terme *barbarisme*, illustre bien que l'indication de l'origine anglaise n'implique pas en soi un jugement normatif. D'ailleurs, nous réitérons que Dunn exploite de manière peu fréquente le terme *anglicisme*, sauf dans la préface (p. XIV, XX, XXI, XXIV) et sous les sept vocables suivants: *abuser*, *assumer*, *bon*, *considération*, *objection*, *ordre* et *prononcé*. Rappelons ici que les prédécesseurs de Dunn, tels que Maguire, Boucher-Belleville ou encore Gingras, ont généralement distingué *mot anglais* d'*anglicisme*, quoique ce dernier terme ait été généralement peu usité.

En conclusion, on reconnaît que la terminologie employée par Dunn pour désigner les mots d'emprunt s'est neutralisée et que l'approche descriptive qui caractérise cet auteur annonce un éventuel **assouplissement dans le traitement de l'anglicisme**.

- *Innovations*

On a déjà montré plus haut, sous l'axe différentiel, un des sens que pouvait avoir le terme *canadien*, à savoir celui «d'original par rapport à la France», mais il peut aussi avoir, à l'occasion, une valeur historique, en parlant des mots créés au Canada. Pour évoquer cet aspect, Dunn a recours non seulement à *canadien*, mais à diverses formulations dans lesquelles peuvent figurer d'autres termes, comme: *le plus canadien des mots*, *mot canadien*, *mot d'origine*

*québécoise*⁶⁵, *mot est du crû canadien*, [mots de] *notre invention*. De plus, toute une série de termes ont été créés avec l'adjectif *canadien*, tant pour parler du caractère novateur d'un particularisme (*mot canadien*) ou encore d'expressions (*locution canadienne*). Dunn enregistre des acceptions canadiennes qu'il rend par le qualificatif *nouvelle* et par l'expression *étendre le sens*, comme en témoignent ces exemples:

- s. v. *cabrouet*: «[...] Mot fr. auquel nous donnons une acception nouvelle. *Haquet*.»
- s. v. *cage*: «Mot du crû canadien que personne ne pouvait inventer à notre place; gardons-le.»
- s. v. *fricot*: «Sig, *Ragoût*, d'après l'Académie; nous en étendons le sens et nous disons: 'Allons au fricot.' En Pic., Festin.»
- s. v. *portage*: «Enfin, voilà un mot canadien auquel l'Académie accorde l'hospitalité; il est vrai qu'il date de Champlain. [...]»
- s. v. *responsable*: «[...] 'Gouvernement responsable,' dans le sens de Gouvernement de la responsabilité ministérielle, se lit très souvent dans la presse française du jour; le mot, je crois, est du crû canadien. [...]»

On rencontre aussi le terme *néologisme*, une fois dans la préface (v. citation sous 5.3.1), une seconde fois sur la page des abréviations (*Néol.* pour *Néologisme*), et plus d'une dizaine de fois dans le glossaire et toujours mis en rapport avec *Littré* sous l'abréviation suivante: «(Littré néol.)»⁶⁶. Voici un exemple:

- s. v. *noceur*: «Nor., Ch. et Pic. (Littré, néol.). Qui aime à faire la noce.»

Afin de déceler le mystère de cette formulation, nous sommes allée vérifier chacun de nos exemples dans *Littré*. Tout d'abord, nous n'y avons jamais rencontré le terme *néologisme* pour parler de ces particularismes. Toutefois, nous y avons observé, placé juste avant le mot, un symbole expliqué comme suit dans la préface du dictionnaire *Littré* (*Explication des abréviations et des signes*):

⁶⁵ - s. v. *piguerie*: «[...] Il est d'origine québécoise, et sig. Soue, porcherie, de l'angl. *Pig*, cochon. [...]». L'adjectif *québécoise* renvoie à la ville de Québec, comme c'était l'usage jusqu'au XX^e siècle.

⁶⁶ Liste des entrées où l'on rencontre «(Littré, néol.)»: *écœurer*, *égouttage/égouttement*, *goddam*, *hardé*, *noceur*, *prouvable*, *rataouille*, *rempiétez*, *revenez-y*, *rigolet*, *traîtrise*. Dunn fait aussi référence, mais de façon un peu différente, à Littré et à la néologie sous les vocables *anglifier*, *haim* et *nuisance*.

«Le signe † annonce que le mot qui le porte n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie». (Littre, t. 1: LIXI)

Dunn se sert donc de l'abréviation «néol.» toutes les fois qu'il rencontre dans *Littre* le symbole en forme de croix. Et au lieu d'indiquer que le particularisme ne se trouve pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*, comme le fait Littre, il lui substitue le terme *néologisme*. On peut en déduire que tout ce qui n'est pas attesté dans le *Dictionnaire de l'Académie*, mais qui se trouve recensé par le *Littre*, est perçu par Dunn comme étant un néologisme.

c) Axe épilinguistique

- *Termes correctifs à valeur générale*

Les termes correctifs ne sont pas absents du *Glossaire franco-canadien*; on en dénombre une variété qui rappelle parfois la terminologie de Maguire, tels que *expressions vicieuses* et *locutions vicieuses*. L'adjectif *vicieux*, rencontré dans le titre et la typologie des mots recensés de la préface de Dunn, n'est cependant jamais employé pour qualifier les particularismes dans le glossaire proprement dit. Certaines condamnations sont rédigées dans le style caractéristique du mouvement puriste; mais le discours général se distingue nettement de l'ancien style puisque le ton est posé.

Examinons, dans un premier temps, la terminologie proprement corrective de Dunn, puis celle qui semble désigner les registres de langue, et enfin, celle des termes à valeur sociale positive (catégorie nouvelle par rapport aux auteurs antérieurs). Pour qualifier des fautes de prononciation, de construction, de grammaire, de registre, de vocabulaire et de traduction, Dunn se sert du terme *faute* ou *faute pop.*, comme dans l'exemple suivant (v. ci-dessus s. v. *on*):

- s. v. *cheux*: «Pour *Chez*. Faute pop. presque générale en France.»

Les adjectifs *inutile*, *mauvaise* et *pauvre* sont employés pour qualifier les traductions de l'anglais. Dunn affirme par là que ce n'est pas le fait de traduire qui pose problème, mais bien la qualité de la traduction: il dira d'ailleurs de *canton* que sa «traduction est bonne» (s. v. *township*).

- L'abréviation *pop.*⁶⁷

Nous avons effectué une dernière recherche, à propos de l'abréviation *pop.*, à l'échelle du *Glossaire franco-canadien* (recherche dont les données sont reproduites dans l'Annexe 16), en reprenant l'essentiel des paramètres qui ont servi à l'étude de *canadien*, *Canada* (ou *can.*), de *pas (non) français* et de *anglicisme*, *angl.* ou *Angl.* Dans un premier temps, nous avons identifié les occurrences de *pop.*; lorsque l'abréviation apparaissait seule, ensuite lorsque qu'elle était en présence de *can./Can.* et, finalement, lorsqu'elle était accompagnée d'autres marqueurs tels que *Angl.*, *pas (non) fr.*, *Ctre. de la Fr.*, *Nor.*, *Poitou*, etc. Examinons le Tableau 25, qui fait la synthèse de la distribution de ces occurrences:

Tableau 25: Occurrences de <i>pop.</i> dans le <i>Glossaire</i> (Dunn 1880)			
Total	<i>Populaire</i> employé seul ou avec un autre marqueur		
Occurrences de <i>populaire</i>	<i>Pop.</i> (seul)	<i>Pop.</i> (avec <i>can./Can.</i>)	<i>Pop.</i> (avec autres marqueurs que <i>can./Can.</i>⁶⁸)
149 cas	35 cas	68 cas	46 cas
% Pourcentages	23,4%	45,6%	30,8%
		76,4%	

On remarque que Dunn emploie l'abréviation *pop.* à 149 reprises. De façon générale, *pop.* se trouve placé en début d'article et est en présence de marqueurs variés, soit dans 76,4% des cas; la marque accompagnatrice la plus fréquemment utilisée, dans près de la moitié des cas, est *can./Can.* On peut conclure de ces relevés que l'abréviation *pop.* a une valeur distincte puisqu'elle peut s'employer seule ou avec un ensemble de marqueurs variés.

Dans le deuxième volet de cette recherche, nous avons voulu déterminer si *pop.* avait une valeur descriptive ou une valeur normative. Voici les critères ayant servi à déterminer la valeur descriptive de *pop.*:

⁶⁷ Nous utiliserons l'abréviation *pop.* dans cette section puisque nous n'avons relevé qu'une seule occurrence de l'adjectif *populaire* (s. v. *pantoute*).

⁶⁸ Nous parlons de *can./Can.* puisque nous n'avons rencontré qu'une seule occurrence de *canadien*.

- 1° commentaire positif émis à propos d'un canadianisme, par exemple:

- s. v. *créature*: «Pop. Les femmes. 'Voilà une belle créature' est dans le Dict. de l'Acad.»

- 2° définition lexicographique du canadianisme:

- s. v. *violon (jouer du)*: «Loc. pop. Tomber en enfance, perdre l'esprit. Syn. de Perdre la carte.»

- 3° exemple qui illustre l'utilisation du canadianisme:

- s. v. *bouler*: «Nor. Rouler comme une boule. D'un coup de poing je l'ai envoyé *bouler* à quinze pas. Pop.»

Voici les critères ayant servi à déterminer si *pop.* est associé à un jugement normatif:

- 1° commentaire à valeur normative émis à propos du canadianisme, par exemple:

- s. v. *branché*: «Pop. De l'angl. [...] Pour qui veut faire rire de soi, l'expression 'pilote branché' est sans prix.»

- 2° mention d'un équivalent français:

- s. v. *siler*: «Pop. can. Ce chien Sile, pour *Se lamente*. [...]»

- 3° indication que le mot n'est pas français dans un sens précis:

- s. v. *affûts*: «Pop. Pas. fr. dans le sens de Ruses. [...]»

Le Tableau 26 fait la synthèse des valeurs (descriptive ou normative) attribuées à *pop.* Nous avons distingué les cas où l'on rencontrait les deux valeurs à la fois⁶⁹.

⁶⁹ Nous avons recensé dans cette catégorie tous les cas où nous avons rencontré, sous la même entrée, une valeur à la fois descriptive et normative, c'est-à-dire un mélange des deux approches.

Tableau 26: Valeur descriptive ou normative attribuée à <i>pop.</i> (Dunn 1880)			
Critères	Valeur descriptive		Valeur normative
Commentaire	7 cas		5 cas
Définition	51 cas		
Définition + exemple(s) ou commentaire(s)	16 cas		
Exemple(s)	6 cas		
Dans le sens de			3 cas
Équivalent(s) ou + commentaire(s)			45 cas
Cas indéterminés	17 cas		
TOTAUX (149 occurrences de <i>pop.</i>)	79 cas (valeur descriptive) 53%	17 cas (indéterminés) 11,4%	53 cas (valeur normative) 35,6%

Comme nous l'avons vu dans l'étude de *canadien/Canada* (ou *can.*) et de *pas (non) français*; le critère déterminant de l'approche descriptive était la définition lexicographique, tandis que, pour ce qui caractérisait l'approche normative, la mention d'un équivalent français dominait. Il en est de même pour l'abréviation *pop.* proprement dit, qui est employée dans un contexte descriptif à hauteur de 53%, avec une valeur indéterminée à ce chapitre à hauteur de 11,4%, et dans un contexte normatif dans 35,6% des cas.

Qu'a-t-on remarqué comme traitement lorsque *can./Can.* se trouve en présence de *pop.*? On observe que, parmi ces 68 cas, c'est la valeur descriptive (plutôt que normative) qui domine, ce qui confirme tout ce que nous venons de dire, à savoir que *pop.* a une valeur plutôt descriptive, puisque nous avons vu qu'à *canadien* était associé une valeur positive. On peut dire de plus que **Dunn manifeste un certain attachement au registre populaire**; en parlant de *tassez-vous* par exemple, il dira que cette expression «est vraiment drôle, et tout à fait *can. pop.*» (s. v. *tasser*).

Au vue de ces observations, on peut conclure que *pop.* ne fonctionne pas comme une marque épilinguistique. Le terme est indépendant des jugements normatifs. Pour cette raison, nous avons considéré qu'il s'agissait d'une mention neutre pour parler de **langue courante**. Précisons que nous ne sommes pas surpris d'arriver à cette conclusion. On se rappellera, en effet l'association faite, dans la préface, par Dunn entre *langage académique* (c'est-à-dire conforme à la norme) et *langage populaire*.

• *Termes correctifs techniques*

Les principaux termes appartenant à cette catégorie sont *barbare*, *barbarisme*, *barbarissime*, et *corruption de l'anglais*. Dunn se sert plutôt de *barbare* et de *barbarisme* en parlant d'anglicismes adaptés, sémantiques et de calque, pour signifier 'termes à corriger'. C'est donc ce terme qui véhicule le jugement, et non le terme *anglicisme*, comme nous l'avons souligné plus haut. Voici des exemples (v. aussi s. v. *aviseur*, *embêter*, *fortuné*, *licencié*, *piler sur le pied*):

- s. v. *charger*: «'Charger le jury' est angl. et barbare.»
- s. v. *conclure*: «'J'ai *conclu* pour la construction d'une nouvelle maison.' Barbarisme.»
- s. v. *contracter*: «Et c'est un barbarisme que de dire: *Contracter pour* un ouvrage, au lieu de *Signer un contrat* pour l'exécution, etc., ou *Entreprendre*.»
- s. v. *dépendre*: «De l'angl. *To depend upon*; – *that*. Remplacez ce barbarisme par *Comptez sur moi*, *Soyez certain que*.»
- s. v. *douter*: «'Je m'en ai douté' est un barbarisme. *Je m'en suis douté*.»
- s. v. *mouvoir*: «Barbare dans le sens de *Déménager* [...].»
- s. v. *slaquer*: «Mot barbare, de l'angl. *To slack*.»
- s. v. *sommer*: «Loc. barbarissime. De l'angl. *To summon*.»

On rencontre une autre appellation, rare toutefois chez Dunn (seulement 2 occurrences), soit celle de *corruption de l'angl.* pour parler d'anglicismes adaptés (v. s. v. *poutine*):

- s. v. *cabousse*: «Corruption de *Cambuse* ou de l'angl. *Backhouse*.»

• *Formulations émotives*

Nous avons repéré une douzaine de formulations émotives employées pour qualifier plus particulièrement les emprunts à l'anglais. Bien que ce nombre ne soit pas excessif, il témoigne du fait que le glossaire de Dunn appartient bien à une double tendance, l'une héritée du passé, visant à condamner et qui n'est pas exempte d'émotivité, l'autre, innovatrice, consistant à décrire. Dunn se sert des attributs *affreux*, *baroque*, *détestable*, *pur*, *ridicule* et des substantifs *au ridicule*, *du dernier vulgaire*, *insignifiance absolue*, *pas de bon sens* et *pas de sens* pour qualifier certains particularismes:

- s. v. *adresser*: «*Adresser une assemblée* est le plus affreux barbarisme qu'on puisse imaginer. De l'angl. *To address a meeting*.»
- s. v. *avisur*: «De l'angl. *Adviser*. [...] pur barbarisme. *Conseiller*.»
- s. v. *barre*: «Trad. de l'angl. *The prisoner at the bar* expression qui n'a plus de sens, puisque la *bar* a été remplacé [*sic*] par une *box* (tribune).»
- s. v. *éditorial*: «Angl. Ne sig. rien du tout en fr. 'Article, fauteuil *éditorial*,' est tout à fait ridicule.»
- s. v. *membre*: «De l'angl. *Member of the county of*. Evitons cette locution ridicule [...].»
- s. v. *set*: «Angl. Mot dont on abuse sans raison.»

Nos relevés conduisent à corriger l'évaluation de Mercier (1992: 9) qui estime que l'ouvrage contient un bon nombre de condamnations rédigées dans le style caractéristique du mouvement puriste; pour notre part nous n'en avons trouvé qu'une douzaine. Le discours marque un profond détachement face à l'ancien style. De plus, nous avons le sentiment que la terminologie puriste s'atténue après la lettre *D*; nous n'en avons pas fait d'étude systématique, mais le simple parcours des exemples recueillis indique que c'est plutôt au début du glossaire que Dunn se sert de termes correctifs et de formulations émotives. Encore une fois, on est amené à croire que Dunn a suivi à travers l'élaboration de son répertoire un cheminement qui l'a conduit à se distancer de l'approche de ses prédécesseurs.

• *Termes à valeur sociale positive*

On recense pour la première fois chez Dunn (par rapport à ses devanciers) des termes à valeur sociale positive. L'auteur se sert d'une série de qualificatifs tels que *bien trouvé*, *bon*, *énergique*,

excellent, joli et marqué au bon coin, plaisant et pur en parlant soit de *locutions*, d'*expressions* ou de *mots*. Il emploie aussi des substantifs fortement évocateurs tels que *chef-d'œuvre* et *crû canadien* en parlant de néologismes. Cette terminologie a aussi une fonction nouvelle, soit la valorisation des particularismes du français canadien. Les exemples ci-dessous sont révélateurs de la volonté de Dunn d'illustrer certains aspects du lexique canadien:

- s. v. *adonner, s'adonner*: «'Le vent adonne, ces deux caractères s'adonnent,' se conviennent, sont des locutions excellentes.»
- s. v. *bordages*: «'La débâcle est faite, mais les *bordages* tiennent encore; Le pont de glace ne s'est pas formé, il y a seulement des *bordages*.' Ce mot fait bien comprendre ce qu'on veut dire, il est donc excellent. Mais le dictionnaire ne le donne pas avec cette acception canadienne.»
- s. v. *cassot*: «Vaisseau d'écorce ou de bois léger dont on fait de petits moules pour le sucre d'érable et pour le transport des fruits sauvages. Le mot est excellent, mais pas fr. dans cette acception.»
- s. v. *poudrerie*: «Neige soulevée *en poudre* par le vent: poussière de neige. Le mot est pur franco-canadien, et c'est le chef-d'œuvre de *notre* langue.»

5.2.2.4 Bilan

Dunn est **plus qu'un collectionneur de mots; son glossaire est un instrument social servant à la légitimation de canadianismes**, sans que l'objectif ne soit encore de construire un ouvrage de référence complet. D'une part, ce que l'on recense de négatif chez Dunn parmi les affirmations explicites directes concernant la norme, c'est son rejet de la prononciation canadienne, puisqu'elle est trop marquée par «l'accent», et sa critique concernant la qualité de la langue des personnes instruites. D'autre part, ce que l'on retient de positif, c'est le grand nombre d'affirmations en faveur du **droit à la néologie, notamment en ce qui a trait aux réalités spécifiquement canadiennes**. Le droit au néologisme est présenté comme «légitime» dans les cas où il sert à combler un vide terminologique. Son ouverture, est en fait, beaucoup plus grande; on peut observer, dans le traitement que fait l'auteur de nombreux mots, qu'il se montre favorable envers plusieurs canadianismes qui sont de purs équivalents du français de référence.

Le rôle du dictionnaire français comme véhicule normatif est beaucoup plus nuancé et sur ce plan, le discours de Dunn est moins strict que chez ses prédécesseurs; Dunn consulte cet outil de référence, le cite et l'observe, mais avec un esprit critique; il lui arrive même de proposer de l'enrichir lorsque le référent auquel renvoie le canadianisme n'existe pas en France. Ainsi, Dunn

reconnaît que le français du Canada peut se distinguer du français de France tel que décrit dans les dictionnaires. Nombreuses sont les sources françaises et canadiennes déclarées sur lesquelles Dunn appuie ses définitions et son évaluation lexicale.

Quant aux affirmations révélées à travers la terminologie, Dunn se veut très clair et exprime sans équivoque que le français du Canada n'est pas un *patois* (terme perçu chez lui et au Canada comme de dénigrement), mais que c'est du *français*, et même du *français canadien*. Il innove avec l'emploi qu'il fait de l'adjectif *académique en référence au français normé*, en élargissant le sens du mot afin qu'il ne soit plus strictement limité au 'style des Académiciens'. Son point de vue est assez révolutionnaire lorsqu'il affirme que **la langue populaire au Canada correspond à la langue académique**: Dunn est le premier à circonscrire, par un terme, les premiers contours du concept de *français de référence*. Il est aussi celui qui le distingue de *langue officielle*, comprenant la langue parlementaire et la langue du droit canadien.

La terminologie servant à désigner la variété canadienne du français et de ses particularismes est fort riche; Dunn est le premier à avoir employé le terme *franco-canadien* pour rendre compte de cette variété, en plus d'appellations telles que: *français canadien*, *langue franco-canadienne*, etc., voire *canadien*. Cette terminologie confirme la reconnaissance d'une variété linguistique complémentaire et présentant un caractère distinct par rapport à celle de la France.

L'analyse du fonctionnement de la marque *canadien/Canada* (ou *can.*), qu'on peut mettre en rapport avec celui de *pas (non) français*, montre que Dunn a visiblement atténué son orientation normative, à peu près à mi-chemin dans sa rédaction du glossaire, pour favoriser une ouverture face aux particularismes canadiens. Il s'est produit, au sein même de l'œuvre, une évolution du métalangage de l'auteur. En abandonnant la comparaison constante avec la France, Dunn peut désormais s'intéresser à la **description de faits lexicaux canadiens** (à preuve les nombreuses définitions de canadianismes); la disparition de toute mention du caractère canadien dans le cas des mots *beignes*, *beignet*, *balise*, *tire*, *traîne sauvage*, etc., **marque en outre une certaine indépendance vis-à-vis du français de France comme seule norme de référence**. Ainsi, à partir du moment où le marquage du particularisme canadien s'efface, on peut percevoir **l'émergence d'une norme endogène**.

L'étude des termes *anglais*, *anglicisme* et de la marque *Angl.* est aussi très révélatrice, puisqu'elle illustre une nouvelle tendance, à savoir **l'acceptation de certains types d'anglicismes**; l'association de cette terminologie à la dimension historique plutôt qu'épilinguistique dénote un assouplissement dans le traitement de l'emprunt chez Dunn. Cependant, on ne pourra pas toujours dire que le métalangage de l'auteur est neutre. On notera encore chez Dunn certaines formulations émotives, déjà constatées chez les puristes Maguire et Gingras, mais qui seront toutefois, et pour la première fois, **contrebalancées par des qualificatifs et des termes à valeur positive**, tels que *excellent*, *énergique* ou encore *chef-d'œuvre* en parlant d'un particularisme canadien. Voir le Tableau 27 qui fait la présentation des mots-clés servant à désigner les canadianismes dans le glossaire de Dunn.

Tableau 27: Mots-clés métalinguistiques servant à désigner les particularismes du français canadien (Dunn 1880)			
AXE DIFFÉRENTIEL	AXE HISTORIQUE	AXE ÉPILINGUISTIQUE	
<p>Nom propre ou substantif:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Canada</i> ou <i>canadien</i> (abrégés en <i>can./Can.</i>), <p>Adjectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>canadien</i> (dans le sens de; abrégé en <i>can.</i>), - <i>pas (non) français</i> (abrégés en <i>pas (non) fr.</i>). 	<p>a.1) Archaïsmes (adjectifs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>jadis française</i> (expression), - <i>vieille(s)</i> (locutions / monnaie), - <i>vieilli</i> - <i>vieux</i> (en usage en Picardie/ langage / mot / mot français) - <i>vieux fran. pop.</i>, <p>a.2) Dialectalismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Bretagne</i> ou <i>Normandie</i> (locutions de), - <i>comme en Bretagne [...]</i> Poitou, - <i>dans quelques provinces</i>, - <i>normand, breton, picard et berrichon</i> (mots du pays), - <i>en Normandie</i> (encore usité / conservé), - <i>Populaire normand</i> (abrégé en <i>Pop. nor.</i>). <p>a.3) Vocabulaire maritime T. de marine.</p>	<p>A) Termes à valeur sociale négative</p> <p>a.1) Termes correctifs à valeur générale⁷⁰</p> <p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>faute</i> (populaire) <p>Adjectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>inutile</i> (traduction), - <i>mauvaise(s)</i> (locution, locutions qui nous sont propres / traduction / traduction de l'anglais), - <i>pauvre</i> (traduction de l'angl.), - <i>vicieuses</i> (expressions, locutions), - <i>vulgaire</i> (nom). <p>a.2) Termes correctifs techniques</p> <p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>barbarisme</i> (populaire/ pur), - <i>corruption</i> (de l'angl.), - <i>traduction de l'anglais</i> (abrégé en <i>trad. de l'angl.</i>). <p>Adjectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>barbare</i> (angl. et, dans le sens de/ locution tout à fait), - <i>barbarissime</i> (locution). <p>a.3) Formulations émotives</p> <p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>du dernier vulgaire</i> (mot et dérivés), - <i>insignifiance absolue</i> (mot d'une), - <i>pas de bon sens</i> (locution qui n'a), - <i>pas de sens</i> (expressions qui n'ont). <p>Adjectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>affreux</i> (anglicisme), - <i>baroque(s)</i> (mot, phrases, traduction), - <i>détestable</i> (locution/ mot), - <i>ridicule</i> (locution / tout à fait). 	
		<p>b.1) Emprunts: lang. amérindiennes</p> <p>Adjectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>huron</i> (mot), - <i>sauvage</i> (mot) <p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>du sauvage</i> (mot emprunté/ Can., mot tiré), - <i>des Indiens</i> (mot venu) <p>b.2 Emprunts à l'anglais</p> <p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>anglais</i> ou <i>anglicisme</i> (abrégé en <i>angl.</i>), - <i>de l'anglais</i> (abrégé en <i>de l'angl.</i>), <p>Adjectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>anglais</i> (mot, abrégé en <i>angl.</i>). 	
		<p>C) Innovations</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>canadien/ne</i> (acception, locution, locution toute), - <i>canadien</i> (le plus... des mots; mot), - <i>crû canadien</i> (mot/s du), - <i>franco-canadien</i> (mot pur), - <i>néologisme</i> - [mots de] <i>notre invention</i>, - <i>nouvelle</i> (acception), - [d'origine] <i>québécoise</i>. 	<p>B) Termes à valeur sociale positive</p> <p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - [mot] <i>chef-d'œuvre</i> (de notre langue), - <i>crû</i> (mot du) - [notre] <i>invention</i> <p>Adjectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>bien trouvé</i> (mot) - <i>bonne(s)</i> (locutions... propre / traduction), - <i>énergique</i> (expression bien plus), - <i>excellent(e)(s)</i> (expression/ locutions/ mot/ mot canadien), - <i>jolie</i> (expression), - <i>marquée au bon coin</i> (vieille monnaie), - <i>plaisant</i> (mot), - <i>pur</i> (mot... canadien), - <i>toute</i> (locution... canadienne).

⁷⁰ L'abréviation *pop.* n'a pas été inclus puisque nous l'avons démontré, ce n'est pas une marque épilinguistique chez Dunn.

5.2.3 Les affirmations de l'implicite

Les manifestations implicites qu'il est possible de dégager du *Glossaire franco-canadien* de Dunn ont rapport au traitement des entrées, à la prise en compte de la dimension socioculturelle canadienne, aux rapprochements avec d'autres usages et au traitement de l'anglicisme.

5.2.3.1 Le traitement des entrées

L'orientation idéologique de Dunn transparaît dans la définition de certains canadianismes, dans le choix d'exemples canadiens et dans les diverses stratégies employées pour aborder les emplois qu'il critique.

a) Définitions de canadianismes

C'est dans la définition que se déploie nettement l'intention de Dunn de valoriser les canadianismes. De type lexicographique, comme dans les dictionnaires d'usage, elle décrit un usage propre aux Canadiens et est présentée sans aucun commentaire négatif. On sent, dans la qualité de rédaction des articles, un respect de la part de Dunn pour ces «mots canadiens». Notons que ce sont ces définitions qui inspireront plus tard Napoléon Caron (1895)⁷¹, Sylva Clapin (1894) et Adjudor Rivard (GPFC) dans leur pratique lexicographique. Les exemples suivants sont particulièrement éloquents (v. aussi s. v. *balise*, *bourdignon*, *manne*, *pourri*):

- s. v. *brunante*: «Can. C'est l'heure où finit le jour et commence la nuit, ou plutôt l'intervalle qui sépare le jour de la nuit; il ne fait plus clair, mais pas encore noir, il fait *brun*. La brunante est au crépuscule ce qu'est à l'aurore 'l'heure de l'affût', poétisée par Lafontaine [...].

'A la brunante' est une jolie expression qu'il faut conserver.»

- s. v. *croûte*: «Can. En hiver, le lendemain d'un jour de pluie ou de dégel, la surface de la neige est durcie par le froid; c'est cette surface que nous appelons *croûte*. Marcher sur la croûte. Dans le Ctre. de la Fr., on dit que la terre *croûte* lorsqu'elle se durcit par suite de la gelée, et on appelle croûte la surface de la terre ainsi gelée. La croûte porte.»

⁷¹ «Les mots enregistrés dans les tomes réguliers du dictionnaire [*Le Supplément* de Guérin, 1895] figurent tous (exception faite de *bleuet*) dans le *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn publié en 1880. Il est probable que ce glossaire soit à l'origine de la sélection des emplois enregistrés. Nous notons une certaine ressemblance au niveau de la formulation; dans certains cas, comme pour les mots *cabousse*, *cassot*, et *dérêner*, la définition est identique [...].» (Giroux 1991: 24)

- s. v. *frasil*: «Can. Neige qui, en hiver, reste en suspens dans l'eau. Le *frasil* est la terreur des propriétaires de moulins; il empêche l'écoulement de l'eau.»
- s. v. *frisons*: «Can. Moutons, vagues blanchissantes qui s'élèvent sur la mer ou que produit le courant sur nos fleuves. C'est comme si l'on disait que les vagues se coiffent en frisons.»
- s. v. *mitasse*: «Can. Guêtre en peau de chevreuil ou en drap, ornée de dessins de rassades ou de poil d'orignal de différentes couleurs.»

Concernant les définitions, un signe révèle la préoccupation de Dunn de les présenter de façon professionnelle, contrairement à ses prédécesseurs. C'est le souci de faire porter la majuscule au terme qui commence la définition proprement dite, comme dans le cas de *balise*, que nous venons d'illustrer, ou encore sous les vocables *chanceux*, *chantier*, *char*, *charlot*, *charrieux*, *chausson*, *choûler*, pour ne citer que quelques exemples⁷². Dunn se servira, en outre, d'une **soixantaine de canadianismes comme définissants**, tels que *blé-d'Inde*, *blonde*, *habitant*, *raquette*, etc. (voir cette liste dans l'Annexe 17); cette approche ressemble à une forme de sanction du particularisme.

b) Choix des exemples

Dunn met beaucoup de soin à illustrer, par des exemples empruntés au langage parlé (qu'il indique par des guillemets), le sens du canadianisme. Rivard étoffera de la même façon ses définitions, mais en ajoutant souvent le signe =, qu'il fera suivre d'une équivalence française. L'approche de Dunn semble ouverte à la langue du peuple, librement introduite, comme c'est le cas dans les exemples suivants:

- s. v. *compagnée*: «Anc. fr. Compagnie. Lorsqu'on fait une invitation, on dit: 'Venez avec votre *compagnie*,' pop., pour avec votre Femme ou votre Blonde. V. ce mot. En Bretagne, on dit *Accompagnée*.»
- s. v. *hucher*: «Appeler à haute voix ou en sifflant (Acad.). Il ne faut donc pas trop rire si nous entendons, à la campagne, la femme d'un habitant (v. ce mot) dire à son petit gars: «Huche ton père pour dîner.» *Hucher* se dit en Nor. pour Jucher, placer en haut.»

⁷² Cet emploi de la majuscule au début de la définition relève de la technique lexicographique (comme on le voit encore dans le *Petit Robert*). Voir Rey-Debove qui donne des exemples de cette technique (1971: 173).

Dunn est aussi conscient de l'emploi qu'il fait de canadianismes dans ses exemples tout comme dans plusieurs de ses définitions; le **système de renvois** le confirme clairement ⁷³.

c) Stratégies pour parler des emplois critiqués

L'auteur ne condamne pas catégoriquement chacune des locutions qu'il rejette. Son approche varie selon les cas. Il lui arrive même de présenter des éléments valorisants avant de suggérer une réserve:

- s. v. *abattre*: «– de l'ouvrage. Faire beaucoup d'ouvrage. On dit mieux *Abattre de la besogne*.»
- s. v. *détaillleur*: «Marchand –. Vieilli; on dit mieux *Détaillant*. Les petits, les grands détaillants.»
- s. v. *marchandises sèches*: «On trouve cette locution dans les *Voyages* de Champlain. Est-ce la trad. de l'angl. *Dry goods*, ou bien une vieille expression fr. que les Anglais auraient traduite? Quoi qu'il en soit, sans manquer à la mémoire du fondateur de Québec, nous pourrions dire Marchand, magasin de *Nouveautés*.»

On ne peut pas dire que Dunn banalise tous les emplois qu'il considère comme des fautes. Il porte des jugements très sévères sur certains usages canadiens. Mais il tempère, à l'occasion, son évaluation à propos de ce qui est inacceptable, lorsque la faute se rencontre aussi en France:

- s. v. *bin*: «Pour *Bien*. Faute de prononciation très commune même en France.»
- s. v. *cheux*: «Pour *Chez*. Faute pop. presque générale en France.»
- s. v. *revue (à la)*: «Employé quelquefois pour *Au revoir*. Cette faute se commet aussi en France. En Ch., on dit *A la revoyure*.»

D'autres stratégies d'adoucissement du ton se remarquent dans le traitement des particularismes du français canadien, tel le fait de s'abriter derrière l'autorité d'un auteur français pour corriger un mot (voir s. v. *aller*, *attention*, *aviron*, *balai*, *cadre*, *infectiver*...). Il arrive aussi à Dunn de juxtaposer différents jugements sans présenter de position ferme (v. aussi *abrier* sous 5.2.2.3):

⁷³ Liste de renvois dans le glossaire, sous les vocables: *avoine* (v. blonde); *brassin* (v. mouvette et sucrerie); *cakeux* (v. cage); *catalogne* (v. pénille); *catiner* (v. catins); *crible* (v. cageux et glissoire); *compagnée* (v. blonde); *crosses* (v. raquette); *entailler* (v. goudrelle et sucrerie); *fève* (v. gourgane); *glissage* (v. traîne sauvage); *glissoire* (v. crible); *hucher* (v. habitant); *mocassin* (v. raquette); *traîneau* (v. glissade); *zigonner* (v. amain).

- s. v. *smart*: «(pron. *smarte*). Certaines personnes emploient ce mot avec tant de bonne foi qu'elles le croient, ce semble, fr. Il serait téméraire d'essayer à le proscrire de nos conversations; mais sachons au moins qu'il peut toujours être remplacé par *Alerte, souple, habile, fin, actif, intrigant, roué.*»

Finalement et comme on l'a déjà vu (sous 5.2.1.4), Dunn ne présente pas l'Académie comme une autorité suprême, quoiqu'il respecte son opinion. Dans quelques exemples, il ne craint pas de la remettre en question, par exemple dans l'article suivant:

- s. v. *original*: «N'en croyez pas l'Acad. lorsqu'elle dit qu'on appelle ainsi l'Elan du Canada, notre magnifique *Orignal.*»

5.2.3.2 Prise en compte de la dimension socioculturelle canadienne

Cette prise en compte se manifeste par la présence de marques topolectales canadiennes, par des explications de type encyclopédique et par le recours à l'adjectif *canadien* pour qualifier certaines réalités culturelles.

a) Indications de nature topolectale

Dunn indique l'origine géographique canadienne de certains mots par des indications topolectales sous les vocables *amarrer* (à Québec), *bette* (Qc), *bientôt* (district de Québec), *fatigue* (région de Québec), *faubourg* (région de Québec et des Trois-Rivières), *fève* (région de Québec) et *marle* (à Québec), comme dans ces exemples:

- s. v. *bombe*: «A Québec on dit *Bombe*, à Montréal *Canard*, pour désigner la *Bouilloire* de nos poèles de cuisine ordinaires.»

- s. v. *malouines*: «A Montréal, syn. de *Bottes sauvages* [...]. A Québec, *Bottes* à l'écuyère plus ou moins grossières.»

On peut considérer que la prise en compte de la variation du français sur le territoire canadien est un indice d'un jugement positif de la part de l'auteur. On sait que Dunn a vécu à Québec et à Montréal; le fait de livrer aussi le résultat de ses observations traduit un intérêt qu'il devait cultiver depuis longtemps.

b) Explications de type encyclopédique

On se rappelle que Caron s'était servi de développements terminologiques (voir sous 4.2.3.3) dans lesquels il se donnait pour but d'enrichir la terminologie déficiente de ses compatriotes. Dans le cas de Dunn, le discours sur la chose s'inscrit plutôt dans un processus de légitimation du particularisme canadien; cette approche sera poussée plus loin encore par Sylva Clapin (1894). Un bon nombre des articles du *Glossaire franco-canadien* contiennent des précisions de type encyclopédique:

- s. v. *entailler*: «Can. Opération qui consiste à faire une entaille à une [*sic*] érable et à lui poser une goudrelle (v. ce mot), au moyen de laquelle l'eau qui suinte de l'arbre tombera dans une auge ou un vase placé au pied. Nous disons absolument: 'Entaillez-vous cette année?' pour Vous proposez-vous de faire du sucre? V. *Sucrierie*.»
- s. v. *glissoire*: «En fr. Chemin pratiqué sur la glace pour y glisser en jouant. Pour nous c'est une auge gigantesque construite à côté d'une chute d'eau pour y faire passer les pièces de bois formées en *crible*.»⁷⁴

c) Recours à l'adjectif *canadien* pour qualifier des réalités culturelles

L'adjectif *canadien* sert à **qualifier des objets ou des réalités du Canada**, comme par exemple: cahot, capot, casque et raquette. Cet adjectif représente chez Dunn un indice d'appropriation des mots traduisant ces spécificités dans la variété de langue canadienne. On se rappelle, par contraste, que Gingras s'en était servi à des fins bien différentes, soit pour mettre en valeur la faute (s. v. *barre* et *chèquer*). Voyons quelques exemples chez Dunn:

- s. v. *cahot*: «Saut que fait une voiture en roulant sur un terrain inégal (Bescherelle). Le *cahot* canadien est bien autre chose; c'est un trou dans nos chemins d'hiver [...]. L'occupant de la voiture est chaque fois sérieusement cahoté; de là le mot.»
- s. v. *casque*: «Arme défensive qui garantit la tête et sert de coiffure, dit l'Académie. Mais l'Académie aurait ajouté 'Bonnet de fourrure, bonnet fourré,' si elle avait su que le *casque* canadien est une arme défensive contre le froid, avec toutes les apparences d'un vrai casque à poil français.»

⁷⁴ Voir aussi sous les vocables: *dérive*, *fort*, *ingénieur*, *mocassin*, *pagée*, *pourri*, *pont de glace*, *portage*, *quai*, *raquette*, *soubassement*, *sucrierie*...

5.2.3.3 Rapprochements avec d'autres usages

Dunn s'appuie sur des références aux origines anciennes, dialectales ou régionales françaises d'un canadianisme pour le légitimer:

«En France, on aimera sans doute à retrouver au sein de nos populations ces vieilles locutions qui datent de Montaigne et de Rabelais, tous ces mots du pays normand, breton, picard, berrichon, qui ne sont pas sanctionnés par l'Académie, mais qui n'en sont pas moins de provenance française.» (Dunn 1880: XX)

- s. v. *bers*: «Berceau. Ce mot remonte au 13^e siècle; il n'est plus dans le dict., mais il est généralement usité en Normandie et au Canada.»

- s. v. *beurdas*: «Le mot est usité en Bretagne. Dans l'ouest de la France, on dit *Berdadas* pour exprimer un grand bruit, et *Berdadou* en parlant du tonnerre.»

- s. v. *épeurer*: «Ctre de la Fr. Faire peur. Je n'aurais jamais cru qu'un grand gars comme toi fût si aisé à épeurer (G. Sand). Pourquoi ce mot n'est-il pas fr.?»

- s. v. *étriver*: «Vieux mot qui sig. Lutter. Nous disons en Nor., *Faire étriver quelqu'un* dans le sens de Plaisanter, gouailler, gausser, railler, taquiner. En Pic., *Contrarier.*»⁷⁵

Il s'appuie fréquemment sur l'usage des grands écrivains du passé tels que Amyot, Boileau, Bossuet, Chateaubriand, Corneille, Lafontaine, Malherbe, Marivaux, Molière, Montaigne, Rabelais, Ronsard, Rousseau et Sand (voir Tableau 16), dont il reproduit généralement une citation pour valider le français du Canada. Cette **technique de rapprochement** du français canadien avec celui des auteurs français est fréquemment usitée⁷⁶. Parallèlement aux sources françaises, Dunn fournit, à la fin de sa préface (p. XXIV), une liste d'œuvres et d'anthologies littéraires canadiennes, celles de LaRue, de Chauveau, de Gérin-Lajoie, et *Le Répertoire national* de James Huston, de même que *Les Soirées canadiennes* et *Le Foyer canadien*, mais il ne cite aucune de ces sources tout comme il ne cite pas d'auteurs canadiens, même s'il les connaissait très bien. Cependant, il se sert d'auteurs français pour faire l'apologie de l'usage canadien:

⁷⁵ Voir aussi sous les vocables: *abrier, agoniser, arregardable, attelée, barbot, barbouiller, bécher, bisque et de coin (de), blonde, boète, bonhomme, botter, brandiller, brêter, bûcher, bucheur, emberlificoter, ferdasser, hureux, itou/étou, juc, machouiller, marcou, même, mitan, pair...*

⁷⁶ Voici un exemple d'auteurs français réputés mentionnés par Dunn sous le vocable *même*: «Boire à même la gargoulette (Bernardin de St. Pierre). Cherches-tu de la joie à même mes douleurs (Corneille)? Et mord à belles dents à même du prochain (Sainte-Beuve). Etre à même de faire quelque chose. Jamais il ne s'est vu de surprise de même (Molière). Cette tournure, qui a vieilli, dit Littré, s'emploie encore aujourd'hui couramment en Saintonge.»

- s. v. *accession* : «Bossuet ayant écrit *Accession au trône*, on pardonnera aux Canadiens d'avoir dit si souvent *Accession au pouvoir*. Par esprit de conciliation, ils diront désormais *Avènement*.»

Il est le premier à utiliser cette forme de valorisation du langage canadien, qui devient explicite dans l'exemple que nous venons de citer. Chez Clapin, seront cités, en plus, des auteurs canadiens tels que l'abbé Casgrain (s. v. *aboteaux*) et Louis Fréchette (s. v. *arisée*).

5.2.3.4 Traitement de l'anglicisme

La discussion sur l'anglicisme occupe la première place dans la préface où Dunn explique les raisons de l'anglicisation, sans porter trop de jugements. Son explication tente manifestement de déculpabiliser le public que vise son ouvrage. D'un point de vue idéologique, il se positionne comme modéré sur l'échiquier du débat relatif à l'anglicisme. Marcel Juneau (1977) avait déjà fait remarquer la neutralité du métalangage employé par Dunn pour parler des emprunts d'origine anglaise⁷⁷. L'intérêt porté à la **provenance des mots** est marqué chez Dunn, qui ne néglige pas d'indiquer l'origine anglaise des vocables, tout en prenant le soin de corriger les fausses étymologies attribuées à certains particularismes:

«Quant à nos anglicismes véritables, on en exagère le nombre; on met au compte de l'anglais bien des mots, bien des locutions qui nous sont venus directement de Bretagne et de Normandie, ou qui appartiennent au vieux langage.» (Dunn 1880: XIV-XV)

- s. v. *bachelier*: «Ne vient pas de l'angl. *Bachelor*, mais *bachelor* vient de *Bachelier*, vieux mot fr. [...]»

- s. v. *bacon*: «Mot nor. que les Anglais ont adopté.»

- s. v. *comfort*: «[...] ce mot est angl., et vient du fr. *Confort*, qui est consacré par l'Acad., de même que *Confortable* et *Confortablement*.»

- s. v. *nuisance*: «'Ce mot, très anciennement français, dit-il [Littré], nous le reprenons maintenant des Anglais, qui l'ont retenu des Normands.'»

- s. v. *succéder*: «Dans le sens de Réussir, nous prétendons que c'est un angl. Observons, dit M. Jaubert, que *succéder* est du beau langage: Beaucoup de choses nous ont *succédé* l'une après l'autre, fort à propos (*Satire Ménippée*).»

⁷⁷ «Il faut souligner également que Dunn se faisait une idée très juste de l'anglicisme. Bien qu'il fasse, dans les colonnes de son glossaire, une large place aux mots empruntés à la langue voisine, tout en mettant d'ailleurs à l'index la plupart d'entre eux, il n'en prévient pas moins son lecteur que l'on exagère le nombre de nos anglicismes véritables [...]» (Juneau 1977: 27)

5.2.4 Bilan

La position idéologique de Dunn, relative à la norme, se confirme à travers une série de manifestations implicites qui ont trait à la fois aux définitions de canadianismes, au contenu canadien des exemples et aux diverses stratégies employées pour aborder les emplois critiqués. C'est en effet dans le traitement des entrées et, plus particulièrement, dans la définition de type lexicographique que nous avons rencontré une première forme de légitimation des canadianismes.

La définition du particularisme, rédigée de manière généralement soignée, rend compte d'un usage qui est propre aux Canadiens. Le choix des exemples sert de renforcement positif à cette définition. Il en est de même pour une soixantaine de canadianismes qui, sous la plume de Dunn, servent à titre de définissants à décrire les contours du particularisme canadien avec réalisme et bonhomie. Faut-il en outre souligner que Dunn, à la différence de ses prédécesseurs, n'emploie pas des canadianismes par inadvertance? Bien au contraire, il a établi tout un système de renvois, bien étayé d'ailleurs, pour permettre une consultation plus simple, notamment pour le repérage du sens de ces définissants.

Quant aux diverses stratégies déployées pour parler des emplois critiqués, elles témoignent d'une certaine originalité. Dunn aborde la critique avec beaucoup de prudence; il s'efforce de ne pas être toujours catégorique dans ses condamnations et, à l'occasion, il est même capable de banaliser certaines 'fautes', notamment lorsqu'elles sont communes aussi en France. Il lui arrive même de juxtaposer des jugements différents sans se prononcer clairement, ou encore de remettre en question le point de vue de l'Académie.

La prise en compte de l'aspect socioculturel canadien obéit à une même stratégie. Dunn commence par incorporer timidement des marques topolectales pour préciser l'origine géographique de certains particularismes. Il construit, ensuite, dans le cadre d'explications encyclopédiques, une définition riche en données culturelles qui joue, elle aussi, un rôle de valorisation.

Il faudrait, en outre, souligner le rôle capital que jouent chez Dunn les rapprochements avec d'autres usages, technique qu'il a le premier introduite et mise au point dans le traitement des entrées du glossaire. Son incidence sera grande puisque cette technique servira, entre autres, de modèle au *Dictionnaire canadien-français* de Clapin (1894) et au *Glossaire du parler français au Canada* de Rivard (1930), qui iront encore plus loin dans le processus de validation du français canadien. La percée de Dunn est significative dans le domaine de la recherche des liens de parenté avec les régions de France; il est le premier à s'intéresser aux variétés régionales de français et à valoriser les origines du français canadien.

Terminons en précisant que le traitement de l'anglicisme a pris un tour différent avec ce lexicographe qui, intéressé par l'origine ou la provenance des mots, a corrigé les fausses étymologies anglaises attribuées à certains canadianismes par ses prédécesseurs. On peut déduire que cet assouplissement dans le traitement de l'anglicisme annonce une ouverture d'esprit dans l'évaluation de ces écarts, traditionnellement associés à la Conquête et à tout ce qu'elle évoque de négatif. Il faudra d'ailleurs attendre un peu après la publication du *Dictionnaire des locutions vicieuses* de Manseau (1881) pour voir se manifester, chez d'autres auteurs, cette nouvelle tendance (v. l'Annexe 18 qui fait la synthèse des principales manifestations de l'implicite).

5.3 Les critères de l'évaluation lexicale

5.3.1 Les critères d'acceptation

C'est bien avec Dunn que les critères d'acceptation commencent à prendre forme. Nous les présenterons de façon abrégée selon les quatre points de vue habituels: pratique, linguistique, historique et social.

5.3.1.1 Point de vue pratique

- *Anglicisme ou néologisme nécessaire*

Dunn acceptera plusieurs types de néologismes et d'anglicismes jugés nécessaires, c'est-à-dire sans équivalents français. Il revendiquera la légitimation du néologisme lorsque l'objet-nommé, la

realia, n'existe pas en France. Il semblera notamment favorable à la conservation des mots qui sont, par exemple, indispensables aux législateurs (v. aussi s. v. *progrès* et *résolution*):

«Il en est des anglicismes comme de tous les néologismes; ils peuvent enrichir la langue ou l'appauvrir, selon qu'ils sont faits à propos ou sans nécessité.» (Dunn 1880: XX)

- s. v. *habitant*: «Le *Paysan* n'existant pas au Canada, nous disons 'Un habitant' pour *Un cultivateur*. Conservons le mot.»

- s. v. *loisible*: «Permis. Ce mot a vieilli, mais il paraît indispensable à nos législateurs.»

- s. v. *ordre-en-conseil*: «Angl. *Order in Council*. N'a pas d'équivalent en fr. Sig. Décision ministérielle contresignée par le chef de l'Etat. *Décret*.»

- s. v. *païrer*: «Nor. Egaliser. Dans notre langue parlementaire, *Païrer* sig., en parlant d'un député, S'entendre avec un collègue du parti adverse pour ne pas voter sur une question dont la chambre est saisie. Le mot n'a pas d'équivalent en fr.»

-s. v. *secondeur*: «De l'angl. *Seconder*, Celui qui appuie une motion. N'a pas de substantif équivalent en fr.»

- *Anglicisme ou néologisme bien installé dans la langue*

Dans les cas où le particularisme (anglicisme ou néologisme) est bien installé dans la langue et ne semble pas pouvoir en être délogé, Dunn propose de ne pas le remplacer. On remarque toutefois, dans l'exemple ci-dessous *smart*, que l'auteur énumère les équivalents français du mot d'emprunt, bien qu'il l'estime établi dans la langue. Quoique peu fréquent, ce critère annonce par ailleurs une certaine tolérance et souplesse envers l'usage parlé:

- s. v. *capot*: «'Etre capot, faire capot,' est correct; mais ce mot ne désigne pas en fr. un habit. Il semble difficile, cependant, de remplacer le bon *capot* canadien par un *pardessus*, un *manteau*, une *capote*, une *houppelande*, un *paletot*, un *surtout*, une *redingote*.»

- s. v. *smart*: «Certaines personnes emploient ce mot avec tant de bonne foi qu'elles le croient, ce semble, fr. Il serait téméraire d'essayer à le proscrire de nos conversations; mais sachons qu'il peut toujours être remplacé par *Alerte*, *souple*, *habile*, *fin*, *actif*, *intrigant*, *roué*.»

- *Anglicisme bien choisi*

Certains anglicismes «de mot» peuvent être adoptés, s'ils sont bien choisis, comme l'exprime clairement Dunn dans sa préface:

«Puis il y a deux sortes d'anglicismes, soit qu'on emprunte à l'anglais des tournures de phrase, ou qu'on en a adopté certains mots. Quant aux tournures, elles sont, ce semble, toujours condamnables et ne peuvent qu'enlever à la langue une partie de sa distinction, de son originalité; c'est dans les mots que nous pouvons trouver une augmentation de richesse; le secret consiste à les bien choisir.

Ce choix, nous l'avons fait en plus d'une manière fort heureuse, et souvent avec plus de discrétion que les Français eux-mêmes.» (Dunn: XX-XXI)

Notons ici que l'auteur est critique par rapport à la France qui, selon lui, n'a pas toujours su choisir pertinemment le vocabulaire emprunté à l'anglais, notamment dans le domaine du sport et plus précisément, au niveau du vocabulaire des courses de chevaux (v. Dunn: XXI).

- *Néologisme désignant des realia nouvelles*

Quant il s'agit d'accueillir des néologismes, notamment qui expriment des réalités nouvelles, Dunn reconnaît que le français du Canada peut s'écarter du français de France. Selon lui, l'Académie ou les dictionnaires français sont dans l'incapacité de recenser des mots dont ils ne connaissent pas l'usage. Dunn accepte des mots qui rendent compte de la vie canadienne dans un contexte physique et social, comme en témoigne cet exemple:

«Il en est de même de plusieurs autres mots que notre climat et nos conditions spéciales de vie publique ou privée ont fait naître spontanément. Ainsi, nos hivers créent un genre d'existence que la langue française académique est impuissante à décrire: c'est à la langue franco-canadienne que cela est naturellement dévolu. De fait, cette thèse semble reconnue par l'Académie elle-même, qui admet l'expression toute canadienne 'Faire *portage*'.» (Dunn 1880: XVIII-XIX)

De façon plus précise, ce sont surtout dans les domaines a) de la géographie et du climat, b) de l'alimentation et du vêtement et c) d'activités propres que l'on rencontre un bon nombre d'exemples de ces acceptations illustrées ci-dessous:

a) Géographie, climat et ce qui en découle

- s. v. *balise*: «Nous appelons *Balises* de Petits arbres plantés dans la neige de chaque côté d'un chemin à travers champs ou sur la glace, et qui empêchent les voyageurs de s'égarer la nuit ou durant la tempête. Baliser un chemin. Nous ne pouvions adopter un meilleur mot.»

- s. v. *brulé*: «Can. Partie d'une forêt qui a passé au feu. Le Grand Brulé. Le Petit brulé.»

- s. v. *carriole*: «En fr. Voiture à roues. Ici, Voiture d'hiver à un seul ou deux sièges, composée d'une boîte placée sur deux patins très bas et en bois solide. Le Français aurait dit *Traîneau* (v. ce mot), mais ayant inventé la chose, nous aurions bien pu l'appeler 'Carrosse,' si nous l'avions voulu.»
- s. v. *manne*: «Can. Sorte de grosse mouche qui se répand sur nos fleuves et qui est vraiment la *manne* des poissons, de l'anguille et de l'alose, en particulier.»
- s. v. *pourri*: «Nous disons que la glace qui couvre nos rivières est *pourrie*, lorsque, sous l'action du soleil du printemps, elle se ramollit, devient presque spongieuse, semble tomber en décomposition, et ne peut plus porter de pesants fardeaux. Cette figure hardie donne bien l'idée du phénomène qui précède la débâcle.»⁷⁸

b) Alimentation et vêtement

- s. v. *beignes*: «Le dictionnaire ne donne que *Beignet*; mais nous aurions tort de renoncer aux *Beignes*, ou *croquignoles*, de notre invention.»
- s. v. *capiche*: «Ctre. de la France. Capuchon en laine pour les femmes, qui descend sur les épaules.»⁷⁹
- s. v. *toque*: «Faites une pelote de neige de forme ovoïde, plongez-la à demi très vivement dans le chaudron où bout le sirop d'érable déjà épaissi, vous l'en retirerez couverte d'une calotte de *tire* (v. ce mot): voilà une Toque. Le mot est bien trouvé; c'est, en quelque sorte, une pelote de neige portant une toque. V. *Sucrierie*.»⁸⁰

c) Activités propres

«Supposons que j'amène un des quarante immortels [en parlant des membres de l'Académie] dans la cabane d'une *sucrierie*, que je fasse de la *tire* en son honneur, et que je lui demande comment il appelle cette opération. Le dictionnaire auquel il a collaboré ne lui donnera pas la réponse. Et cependant, il faut un mot pour dire la chose; mais la France, ignorant la chose, n'a pu nous fournir le mot: nous l'avons donc créé, c'était notre droit.» (Dunn 1880: XVIII)

- s. v. *campe*: «Petite cabane au milieu des bois, ou au centre d'un chantier dans la forêt. La France ne pouvant nous donner ce mot, nous l'avons créé à propos. 'Coucher dans la campe.'»

⁷⁸ Voir aussi: *barauder*, *bordages*, *botter*, *boulant*, *bourguignon*, *brumasser*, *croûte*, *dégrader*, *frasil*, *mouillasser*, *mouiller*, *mucre*, *poudrerie*...

⁷⁹ Voir aussi: *capine*, *capuche*, *castor*, *malouines*, *menotte*, *mitaine*...

⁸⁰ Voir aussi: *marinade*, *micouenne*, *tire*, *tourtière*, *trempe*...

- s. v. *sucrerie*: «Ce mot et tous les autres termes techniques de l'industrie du sucre d'érable, tels que *Brassin, goudrelle, toque, tire, trempette, entailler, faire couler*, sont, pour nous, aussi français que *père* et *mère*; ils sont des premiers que nous ayons appris dans notre enfance. Ils ne sont pas dans le dict., ou si quelques-uns s'y trouvent, ce n'est pas avec l'acception canadienne. Comment la France pouvait-elle nous transmettre la langue d'une industrie qui n'existe pas chez elle, dont elle n'a pas la moindre idée? N'est-ce pas à nous plutôt de lui fournir cette langue, et ne doit-elle pas en enrichir son dictionnaire?»⁸¹

5.3.1.2 Point de vue linguistique

• *Néologisme bien formé*

Sur le plan linguistique, Dunn accepte les néologismes qui sont clairs et logiques, même s'ils ne sont pas attestés dans le dictionnaire, et en particulier, ceux qui sont conformes aux règles de l'analogie, c'est-à-dire les particularismes bien formés, résultant d'une dérivation de mots français, comme le montre cet ensemble d'exemples (v. ci-dessus *bordée*):

- s. v. *allonge*: «'Mettre une allonge à une table,' est fr. Nous disons par analogie 'Construire une allonge à une maison.' Grand nombre de nos maisons de campagne ont une *allonge* qui sert de cuisine et de salle à manger aux gens de la ferme.»

- s. v. *attisée*: «Le dictionnaire donne seulement *Attise* [...]. 'Une bonne *attisée*' est un mot bien formé qui existe dans quelques provinces de France; conservons-le.»

- s. v. *machinerie*: «Nous en faisons, nous, ce qui semble plus régulier, le substantif de *Machiner* [...].»

- s. v. *patinoir*: «Nous appelons ainsi ce que les Parisiens nomment *Skating rink* [...] Nous écrivons habituellement *Pavillon des patineurs*, qui est excellent. Mais *Patinoir* est formé aussi régulièrement de *patiner* que *Lavoir* de *laver*.»

• *Néologisme plus logique*

Certains néologismes paraissent mieux convenir, pour une raison ou une autre, à Dunn que les mots du français normé:

- s. v. *meublier*: «Can. *Ebéniste*, menuisier qui ne fait que des meubles. *Meublier* vaut mieux qu'*ébéniste*, qui n'a plus de sens depuis qu'on fait des meubles avec toutes sortes de bois; il y a des ébénistes qui n'ont jamais travaillé l'ébène.»

⁸¹ Voir aussi: *balise, billot, boulin, brassin, brassée, cage, cannelle, chantier, entailler, épiluchette, glissoire...*

Ce critère est confirmé par le rejet du mot *barrer* puisque le sémantisme de ce vocable ne se justifie plus au regard de la réalité:

- s. v. *barrer*: «‘Barrer la porte,’ exp. jadis fr., qui peut l’être encore lorsque la porte se ferme au moyen d’une barre transversale. Dans les autres cas, dites *Fermer la porte à clef* [...]»

- *Anglicisme ‘bien traduit’*

Dunn critique l’Académie d’avoir accepté *square*, *tramway* et *wagon* et il fait remarquer qu’il leur préfère une bonne traduction:

- s. v. *carré*: «L’Académie admet *Carré d’eau*, mais ne donne que *Square* pour Jardin établi au milieu d’une place publique. Le mot ne mériterait pas droit de cité, puisqu’il n’est que l’équivalent anglais de ‘Carré,’ et que ces sortes de jardins ne sont pas toujours carrés. Quant à adopter un mot impropre, comme l’est, par exemple, *Cadre*, qui désigne aussi bien une bordure ovale qu’une bordure carrée, il aurait été mieux d’en chercher un dans le dictionnaire national. Continuons donc à dire le Carré Viger, le Carré de la Place-d’Armes. Il sera toujours temps de dire *Square* lorsque nous irons à Paris.»

- s. v. *char*: «*Char* est bien préférable à *wagon* et *tramway*, qui n’ont pas même le mérite de trouver toutes leurs lettres constituantes dans l’alphabet fr. [...]»

- s. v. *township*: «Angl. Nous le traduisons par *Canton*, et la trad. est bonne. ‘Les Cantons de l’Est.’»

5.3.1.3 Point de vue historique

- *Archaïsme*

Dunn regroupe les régionalismes et les dialectalismes parmi les archaïsmes, mais sans toutefois les distinguer de manière singulière. Il annonce que son glossaire permettra à la France de retrouver au sein des «populations ces vieilles locutions qui datent de Montaigne et de Rabelais»⁸²; il rattache ainsi les archaïsmes canadiens à l’histoire des parlers des régions de France d’où étaient originaires les premiers habitants de la Nouvelle-France (c’est-à-dire de l’Île de France, du Nord-Ouest, de l’Ouest et du Centre). Pour cette raison, Dunn propose implicitement de conserver ces mots, comme en témoignent les passages suivants (v. aussi *abrier*, *bers* et *fiable*):

«Toutes ces expressions prouvent notre origine; elles sont autant de certificats de nationalité.» (Dunn 1880: XX)

«Nous ne sommes pas tellement riches que nous puissions refuser la vieille monnaie marquée au bon coin.» (Dunn 1880: XXIII)

- s. v. *allumelle*: «Nous avons conservé ce mot, comme en Normandie, ce vieux mot que le dictionnaire a remplacé par *Lame*.»

- s. v. *arregarder*: «Le mot subsiste encore en Normandie et au Canada, parmi le peuple.»

- s. v. *pelleter*: «Prendre à la pelle, remuer avec la pelle. Le dict. le donne comme vieux et inusité. Nous l'employons, nous, tous les jours. Pelleter la neige, la terre, le fumier &c.»

- *Termes de marine*

Les termes de marine sont tantôt évalués avec sévérité, par exemple dans le cas d'*amarrrer* («usage immodéré et parfois bien bizarre»), tantôt de façon positive, comme dans le cas de *balise* («[n]ous ne pouvions adopter un meilleur mot»). Traditionnellement, *terme de marine* évoquait le rejet (voir Maguire sous 1.2.2.2); avec Dunn, c'est un terme plutôt descriptif.

- *Amérindianisme*

Dunn accepte volontiers les mots d'origine amérindienne qui renvoient à des réalités de la vie des Canadiens français. Il prend en outre le soin de bien définir les sens de nombreux amérindianismes, tels que *micouenne*, *tobogane* et *sasaqua*, qu'il se trouve ainsi à légitimer:

- s. v. *micouenne*: «Can. Mot tiré du sauvage. Grande cuillère de bois, qu'on emploie généralement pour tirer le pot-au-feu du chaudron, et, dans le peuple, pour servir la soupe. C'est la *mouvette* des Normands.»

- s. v. *tobogane*: «Mot emprunté du sauvage. Nous disons généralement *Traîne sauvage*, c. à d. Traîneau composé d'une pièce, ou de deux pièces assemblées, de bois taillé très mince, et servant principalement aux enfants pour *tirer des glissades* [...] sur la neige, et dans le Nord-Ouest pour le transport des voyageurs et des marchandises.»

⁸² Citation complète sous 5.2.3.3.

5.3.1.4 Point de vue social

- *Particularisme non attesté dans le Dict. de l'Académie*

Les particularismes d'usage général qui ne sont pas sanctionnés par le *Dictionnaire de l'Académie* ou qui n'y sont tout simplement pas attestés (soit les néologismes ou les archaïsmes) peuvent être acceptés:

«On se demande tout d'abord s'il se peut qu'une locution canadienne, non sanctionnée par l'Académie, soit bonne. Je tiens pour l'affirmative.» (Dunn 1880: XVIII)

- s. v. *causette*: «Causerie, courte conversation. N'est pas dans l'Acad., mais est d'un usage général en France. Elle a plus fait pour moi, dans une causette d'un quart d'heure, que je n'aurais su faire dans une année (G. Sand).»

- *Anglicisme appartenant à la langue officielle canadienne*

Dunn reconnaît les anglicismes qui font partie de la langue officielle canadienne, c'est-à-dire celle qui inclut le vocabulaire du droit (criminel) anglais et le vocabulaire de la langue parlementaire (v. s. v. *progrès*):

- s. v. *acte*: «Dans le sens de *loi* n'est pas fr., mais ne peut être élagué de la langue officielle. 'L'*Acte* de l'Amérique Britannique du Nord' est notre constitution même.»

- s. v. *assaut*: «Dans le sens de 'coups et blessures,' n'est pas fr.; mais on ne peut le remplacer dans la langue du droit criminel anglais. Trad. de l'angl. *Assault*. Le mot a le mérite d'être dans le dictionnaire, et nous ne faisons que lui donner une acception nouvelle.»

- s. v. *bill*: «Non fr., mais dans le sens de *projet de loi*, fait partie de notre langue officielle.»

- *Anglicisme admis par l'Académie*

Dunn n'est pas réfractaire à certains anglicismes admis par l'Académie ou attestés dans un dictionnaire français tel que *Littré*. Considérons les deux exemples suivants:

- s. v. *respectabilité*: «Angl. Donnée comme néol. par Littré. Digne de respect.»

- s. v. *roastbeef*: «Angl. Dites *Rosbif*, admis par l'Acad.»

- *Particularisme de la langue populaire*

L'abréviation *pop.*, nous l'avons soulignée (sous *Termes correctifs à valeur générale*) est employée majoritairement dans des contextes neutres, à hauteur de 53%, et de façon prescriptive, dans 35,6% des cas (v. Tableau 26). Dunn accepte donc un bon nombre de particularismes appartenant au registre populaire. En témoignent ces exemples où **les mots populaires sont définis et légitimés par leur présence dans le *Dictionnaire de l'Académie***:

- s. v. *créature*: «Pop. Les femmes. 'Voilà une belle créature' est dans le Dict. de l'Acad.»
- s. v. *espérer*: «Pop. Dans l'Ouest et le Ctre. de la Fr. sig. comme chez nous Attendre. 'Espérez la voiture.»

5.3.2 Les critères de rejet

Si Dunn accepte bon nombre de particularismes canadiens, il lui arrive également d'en rejeter. Le rejet se justifie souvent par le simple fait que l'emploi ne satisfait pas aux critères d'acceptation. Nous nous limiterons ici aux critères de rejet explicitement formulés par Dunn.

5.3.2.1 Point de vue pratique

- *Doublons: anglicisme et néologisme ayant un correspondant français*

Il est préférable, au lieu d'employer un anglicisme ou un néologisme, de se servir de son correspondant français dans les cas où celui-ci existerait. Ce critère incite Dunn à rejeter les doublons inutiles résultant d'un emprunt. Rappelons ici que, dans son traitement de l'anglicisme, l'auteur propose généralement un ou plusieurs équivalents français dans les cas où il a recours à la marque *Angl.* (dans son commentaire à propos d'un mot). Il manifeste ainsi son rejet de la redondance produite par la création de doublons. Ce critère est nettement plus affirmé dans les exemples suivants:

- s. v. *express*: «[...] Pourquoi ne pas employer le mot fr. *Exprès?*»
- s. v. *lisse*: «- de chemin de fer. L'Acad. donne *Rail*, mot angl.[...]. Le mot fr. n'a-t-il pas meilleure mine? [...]»
- s. v. *papier-nouvelles*: «Can. Se trouve dans nos lois. Trad. de *Newspaper*, mais traduction baroque et inutile, car *Journal* dit la même chose.»

- s. v. *stock*: «Admis par l'Acad. Continuons tout de même à dire *Fonds* le plus souvent possible.»

5.2.2.2 Point de vue linguistique

- *Particularisme déformé par la prononciation*

Comme on l'a vu (sous 5.2.1.1), Dunn critique explicitement la prononciation canadienne, mais on ne rencontre que de vagues commentaires à ce sujet dans les articles du glossaire (v. sous

5.2.3.1 *cheux*):

- s. v. *honte*: «Nous disons comme dans le Ctre. de la Fr. 'N'as-tu pas d'*honte*?' Pop. C'est une faute, car dans ce mot la lettre *h* est aspirée. [...]»

- *Anglicisme de calque*

Les calques de l'anglais sont clairement rejetés dans plusieurs articles (v. sous *Formulations émotives*, 5.2.2.3). Le critère est déjà évoqué dans la *Préface*:

«Pour ce qui est des tournures, la chose est différente. C'est là que nous péchons mortellement tous les jours, en paroles et en écrits.» (Dunn 1880: XXI)

Les calques sont généralement présentés comme de «mauvaises traductions» de l'anglais ou encore comme des traductions littérales:

- s. v. *aller*: «[...] Mais ne traduisez jamais mot à mot l'angl. *I have been to see you.*»

- s. v. *dépêche*: «Lettre concernant les affaires publiques, ou Lettre importante d'un banquier, d'un négociant. 'Le Parlement est convoqué pour la dépêche des affaires.' Mauvaise trad. de l'angl. [...]»

- s. v. *riot*: «'L'acte de riot,' mauvaise trad. de l'angl. *Riot Act* [...]»

5.2.2.3 Point de vue historique

- *Termes de marine d'un usage immodéré*

Voir le commentaire ci-dessus à propos des critères d'acceptation, voir *Termes de marine*.

5.3.3 Bilan

Dunn favorise les archaïsmes qui se sont maintenus au Canada, il valorise en outre, les particularismes qui lui semblent nécessaires et revendique «le droit d'existence» pour les néologismes lorsque l'objet-nommé n'existe pas en France. Il inclut, par exemple, dans son répertoire, les néologismes représentant des réalités nouvelles et le contexte géographique, social et culturel dans lequel vivent les Canadiens français. Les anglicismes ne sont pas nécessairement éliminés par ce critère, d'autant plus qu'ils peuvent combler un vide; le seul fait qu'ils soient bien implantés dans l'usage peut, dans certains cas, suffire à en justifier le maintien. Toutefois, les particularismes inutiles, comme les doublons générés par le phénomène de l'emprunt ou celui de la néologie, sont à mettre de côté.

D'un point de vue historique, Dunn manifeste une ouverture face aux mots anciens de provenance française, régionale ou dialectale, aux amérindianismes et à certains termes de marine. Du point de vue linguistique, sont acceptés les particularismes qui «enrichissent» la langue, selon Dunn, quand ils sont bien «trouvés», «formés» ou «traduits», alors que les particularismes déformés par la prononciation populaire et les anglicismes de calque, qualifiés souvent de «mauvaises traductions», sont rejetés.

Quand il prend en compte la dimension sociale, Dunn accepte des néologismes, même quand ils ne sont pas sanctionnés par l'Académie. Pour ce qui est des anglicismes, Dunn reconnaît les particularismes qui font partie de la langue institutionnelle (législative et parlementaire) ainsi que ceux qui sont admis par l'Académie ou le dictionnaire français. Cependant, lorsqu'il existe un correspondant canadien pour le mot d'emprunt, Dunn propose de ne pas se servir de ce dernier, même s'il est reconnu en français de référence (voir le Tableau 28 qui résume les divers critères d'acceptation et de rejet des particularismes du français canadien).

Tableau 28: Critères d'acceptation et de rejet des particularismes du français canadien (Dunn 1880)			
Catégories	Acceptation	Catégories	Rejet
<p>Point de vue pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bien choisi - Bien installé - Fréquent - Nécessaire - Préférable <ul style="list-style-type: none"> - Réalités nouvelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Anglicisme bien choisi - Anglicisme ou néologisme bien installé - Anglicisme ou néologisme nécessaire - Néologisme préférable <ul style="list-style-type: none"> - Néologisme désignant des realia nouvelles 	<p>Point de vue pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu fréquent - Inutile - Mal choisi 	<p>Inutile:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Archaïsme dont le sens ne correspond plus à la réalité - Doublons: anglicisme ayant un correspondant français
<p>Point de vue linguistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bien formé - Logique - Possible <ul style="list-style-type: none"> - Bien traduit - Francisé - Intraduisible 	<ul style="list-style-type: none"> - Néologisme bien formé - Néologisme plus logique - Anglicisme 'bien traduit' 	<p>Point de vue linguistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déformé - Irrégulier - Sens nouveau - Genre différent <ul style="list-style-type: none"> - Calque - Francisé - Adapté - Traduit - Mal traduit 	<p>Déformé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Particularisme déformé par la prononciation - Anglicisme de calque
<p>Point de vue historique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds français - Termes de marine - Emprunts - Amérindianisme - Innovations 	<p><i>Fonds français:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Archaïsme - Termes de marine <p><i>Emprunts:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Amérindianisme 	<p>Point de vue historique</p> <p><i>Fonds français</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Archaïsme - Terme de marine <p><i>Emprunts</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Amérindianisme - Anglicisme - Latinisme <p>- <i>Innovations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Termes de marine d'un usage immodéré)
<p>Point de vue social</p> <p><i>Autorités officielles:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dictionnaire(s) - Académie - Grammaire(s) - Auteurs - Sources canadiennes <p><i>Utilisateurs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Législateurs - Peuple <p><i>Tendances:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mode 	<p><i>Autorités:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Particularisme non attesté dans le <i>Dict. de l'Académie</i> - Anglicisme admis par l'Académie - Anglicisme de la langue officielle canadienne - Particularisme de la langue populaire 	<p>Point de vue social</p> <p><i>Autorités officielles:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dictionnaire(s) - Académie - Grammaires - Auteurs <p><i>Utilisateurs:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Peuple 	

5.4. Éclairage externe

L'éclairage externe pourrait paraître superflu dans le cas d'Oscar Dunn, puisque l'auteur énonce clairement un bon nombre de principes et pratique une lexicographie somme toute cohérente. Il nous a malgré tout semblé utile de noter certaines prises de position qu'il a exprimées ailleurs que dans son glossaire et qui viennent consolider l'analyse que nous avons faite.

5.4.1 Sensibilité à la perception négative des Français

Le *Glossaire franco-canadien* n'a pas été conçu en vase clos; il est le produit d'une réflexion amorcée depuis un certain temps sur la question de la langue au Canada français. Lors d'un séjour en France, Dunn, surpris de voir que le Canada et la race française en Amérique sont mal perçus, décide de relativiser cette impression négative en faisant remarquer que les Français ne sont pas sans «péché». Il constate avec un plaisir non dissimulé que M. Villemain, secrétaire de l'Académie française, commet deux ou trois fautes de syntaxe dans un rapport⁸³. Dunn montrera moins de déférence à l'égard de l'Académie ou encore des Français que ses prédécesseurs.

Dunn est sensible au discours négatif tenu sur le français canadien et, de façon générale, il éprouve de la susceptibilité pour ce qu'on dit à propos des Canadiens à l'étranger. Dans *L'Opinion Publique*, il prendra à partie Francisque Michel, correspondant de l'Institut de France, qui, dans un article de la *Revue britannique*, avait quelque peu déformé la réalité linguistique canadienne. Selon Provost (1973: 523-524), Dunn ne pardonne pas à cet auteur «d'avoir conclu au jargon canadien et généralisé à partir d'exemples et de commentaires presque plagiés dans les *Mélanges* d'Hubert Larue».

⁸³ «Lorsque l'on reproche à ceux qui improvisent des articles en français dans une colonie anglaise d'écrire d'une manière souvent incorrecte, nous invoquerons comme excuse les lapsi de celui d'entre les Académiciens de nos jours que l'on considère comme l'héritier le plus direct des traditions françaises classiques du dix-septième siècle.» (Correspondance de Dunn, reproduite par Provost 1973: 256)

5.4.2 Défense du français canadien

Cette sensibilité à l'opinion négative des autres conduit Dunn à prendre souvent la défense de la langue franco-canadienne. Il s'intéressera, dans un premier temps, à la langue de toute une société et réagira fortement à ce qu'un Américain avait écrit dans un journal français à propos de la langue au Canada; l'auteur signalait que le vieux patois normand employé dans une fable reproduite dans un journal disparaissait en France, mais non pas au Canada. La réponse donnée par Dunn est éloquente, réponse dont il reprendra la teneur dans la préface de son glossaire:

«Ce patois normand est absolument ignoré au Canada. Tous les Canadiens-Français parlent la même langue française, un peu gâtée par certains mots anglais écorchés ou traduits à moitié, mais sans mélange d'aucun des nombreux patois en France. [...]

La langue canadienne est beaucoup plus pure que celle du paysan français [...] notre ennemi n'est pas le patois, c'est l'anglais [...].» (Dunn, «Notre patois», dans *L'Opinion publique*, 15 janv. 1874: 25)

Par ailleurs, en 1876, Dunn tentera, en tant que membre de l'Institut canadien, de populariser et de donner un essor à la littérature franco-canadienne. La passion qu'il a pour la langue le conduira à devenir le garant de son rayonnement, notamment à travers les luttes qu'il mènera en faveur de l'éducation publique. Dans cette optique, la position de Dunn se rapproche étroitement des aspirations de Boucher-Belleville. En reconnaissant diverses manifestations du franco-canadien dans ce qu'il a de particulier, Dunn fait preuve de considération pour le peuple qui parle cette langue. C'est dans un souci de diffusion du français qu'il travaillera également à la traduction de manuels scolaires.

5.5 Synthèse

L'historien Yvan Lamonde (2000: 469) fait état de l'avènement d'un **changement culturel important au tournant de la décennie de 1880**, changement manifeste par l'essor des bibliothèques, du théâtre et par la mise en place de la presse à grand tirage. C'est aussi à cette époque que la lexicographie canadienne-française, inspirée par la tradition glossariste de France, commence à émerger. On avait noté que le *Glossaire franco-canadien* représentait un changement important, mais nos analyses, notamment celle de la terminologie et des marqueurs (*canadien/Canada* (ou *can.*), *pas (non) français*, *angl.* (pour *anglais*), *anglicisme*, *Angl.* et

l'abréviation *pop.*) nous ont permis de pénétrer au cœur de la pensée de Dunn. On a pu en effet constater que ce dernier allait assez loin dans le libéralisme linguistique qu'il inaugure, d'une certaine façon. Cette tendance se maintiendra jusque vers les années 1910 (voir F.-X. Burque: 1905), et même au-delà si l'on considère que, dans ses ouvrages correctifs, l'abbé Blanchard se montre plus ouvert que les puristes du XIX^e siècle. Notre recherche fait voir en outre qu'on a souvent mal interprété les marques et les commentaires qui jalonnent le *Glossaire franco-canadien* et ainsi mal interprété la pensée de l'auteur: **Dunn est avant tout un défenseur du français canadien dont il démontre les qualités et pour lequel il réclame la légitimité même.**

Concernant l'individu, il faut voir en Oscar Dunn un homme d'érudition et un journaliste intéressé par des questions d'ordre politique et social. Sa formation lui permettra de devenir **l'initiateur d'un courant lexicographique nouveau, mettant vraiment l'accent sur l'approche descriptive.** Sous son influence, le recensement des particularismes lexicaux du français canadien a connu, dans le demi-siècle suivant, une nette progression. Démystificateur de la suprématie parisienne et précurseur d'un courant favorable à une norme endogène, il contribuera par son *Glossaire franco-canadien* à promouvoir l'acceptation de la diversité linguistique et régionale. Dunn a, avant Sylva Clapin (1894), saisi **l'importance de la fonction identitaire d'un ouvrage lexicographique en établissant des rapports entre la langue et la culture**, surtout pour ce qui a trait aux réalités canadiennes et au mode de vie qui découle du contexte géographique et social nord-américain.

Le changement d'orientation par rapport aux prédécesseurs s'annonce d'abord dans le titre même de l'ouvrage. C'est en effet la première fois qu'un lexicographe **se sert du qualificatif franco-canadien pour indiquer que la variété de français répertoriée peut être à la fois française et canadienne.** Cette nouvelle approche se manifeste en outre à travers les pièces liminaires de l'ouvrage, soit l'introduction, la préface, la bibliographie et la liste des abréviations. On est malgré tout surpris par les messages quelque peu contradictoires véhiculés dans l'introduction, signée par Louis Fréchette, poète national, et ceux livrés par l'auteur lui-même.

En effet, Fréchette visait essentiellement à défendre la richesse nationale que représente la langue française, alors que la préface, écrite par Dunn, avait plutôt pour objectif d'expliquer le contenu du glossaire en justifiant son objet même: la langue qui y est décrite. La liste des

références bibliographiques, qui fait suite à la préface, traduit une volonté de souligner les liens entre cet ouvrage et les glossaires de France, tout comme le type de nomenclature recensée; on pressent bien que Dunn est sensible à la richesse lexicale de son terroir, à ces «mots excellents», disparus du *Dictionnaire de l'Académie*, ou simplement omis.

C'est par le biais de nombreux rapprochements que Dunn tentera de retrouver les filiations étymologiques avec ces divers français issus des principales régions de France. Il aura en outre le mérite d'avoir **adapté certaines caractéristiques du glossaire français** et du **manuel correctif traditionnel afin d'inclure** dans son ouvrage **une part du lexique commun acceptable** (dans un but apologétique, dans ce cas). Le glossaire sera perçu comme un document philologique essentiel et fera autorité aussi bien auprès des visiteurs que de lexicographes canadiens et de prestigieux linguistes et chercheurs américains. La réception du glossaire sera favorable, mis à part la critique sévère de Jules-Paul Tardivel.

Pour ce qui est de la position idéologique de Dunn, on peut établir, à partir de ses affirmations explicites, qu'il prend parti, d'une part, pour la rectification de la prononciation canadienne afin qu'elle se conforme davantage à l'articulation nette et à la manière de dire française; et que, d'autre part, il défend le droit à la néologie, droit affirmé dans divers cas, notamment à propos des mots relevant du vocabulaire des institutions. Cette ouverture est déjà perceptible dans le rôle, certes nuancé, et non pas absolu, que Dunn prête au dictionnaire et à l'Académie.

La terminologie servant à désigner le français canadien et ses particularismes est riche; soulignons d'abord que Dunn est le premier à avoir employé le terme *franco-canadien* pour désigner une telle variété. Les termes *français canadien*, *langue franco-canadienne* et *canadien*, par exemple, confirment le fait que **Dunn reconnaît l'existence d'une variété linguistique complémentaire et distincte de celle de la France**. L'étude du fonctionnement de la marque *canadien/Canada* (ou de *can.*) en rapport avec celle de *pas (non) français*, révèle que l'auteur a précisé son point de vue au fil de la rédaction du glossaire, faisant preuve d'une ouverture de plus en plus grande envers les particularismes canadiens à mesure qu'il progressait dans son travail.

En abandonnant **l'esprit de soumission totale à l'usage de la France**, Dunn se donne le droit **d'approfondir la description des faits lexicaux canadiens**. Vers la fin de son glossaire, l'auteur ne sent même plus le besoin de recourir à la marque *can./Can.*, ce qui indique qu'il a pris une certaine distance par rapport au français de France, comme seule norme de référence. À partir du moment où **le marquage du particularisme canadien s'efface**, on peut estimer que **l'auteur envisage la possibilité qu'il puisse exister une norme endogène**. Même si les formulations émotives, de type puriste, ne sont pas totalement absentes du métalangage de Dunn – elles sont tout de même rares (on en compte à peu près une douzaine) –, on **rencontre** toutefois, et ce, pour la première fois, des **termes à valeur sociale positive**.

Mais c'est dans l'implicite que transparaît nettement la prise de position de Dunn. Les **caractéristiques de la définition des canadianismes montrent clairement une intention chez Dunn de valoriser cette variété**: de type lexicographique, comme dans les dictionnaires d'usage, la définition décrit chez Dunn, de façon neutre, un usage propre aux Canadiens. Mais parallèlement, l'auteur met beaucoup de soin à illustrer par des exemples empruntés au langage parlé le sens du particularisme. Pour ce qui est du traitement de l'anglicisme, on constate un assouplissement visible, signifié par la valeur descriptive que Dunn attribue à la marque *Angl.* et par l'intérêt qu'il porte à la provenance des mots. Le fait de bien indiquer l'origine anglaise des vocables, tout en procédant méticuleusement à la correction des fausses étymologies attribuées à certains particularismes, laisse transparaître chez l'auteur un sens de la rigueur scientifique.

Dunn fait place aux archaïsmes qui se sont **maintenus** au Canada et n'écarte vraiment que ceux qui ne correspondent plus à la nouvelle réalité. Il valorise les particularismes qui sont **nécessaires** et revendique le droit d'existence pour les néologismes, y compris les amérindianismes, qui désignent des **realia nouvelles** ou qui sont issus de **conditions spéciales**. Les **anglicismes** ne sont pas tous exclus, notamment lorsqu'ils **comblent un vide réel**, ou ne peuvent être remplacés par un équivalent français, ou encore quand ils sont tout simplement **bien implantés** sur le sol canadien. Les particularismes inutiles, comme les **doublons**, générés par le phénomène de l'emprunt ou celui de la néologie dérivationnelle, sont toutefois à rejeter.

Du point de vue linguistique, les néologismes bien formés qui **enrichissent** la langue sont acceptés, tandis que les particularismes que la prononciation populaire a déformés sont à délaissés. Le même sort est en outre réservé aux calques et aux produits de mauvaises traductions. Selon une optique sociale, Dunn accepte des néologismes qui ne sont pas nécessairement attestés dans les dictionnaires français. Quant **aux anglicismes, Dunn reconnaît volontiers ceux qui font partie de la langue officielle (législative ou parlementaire) et ceux qui sont admis par l'Académie.** Mais lorsqu'il existe un correspondant canadien en concurrence avec l'anglicisme utilisé en France, Dunn suggère de favoriser l'emploi du premier.

Signalons, en terminant, que le répertoire lexicographique et correctif de Dunn **est le produit d'une réflexion amorcée** depuis quelque temps **parmi les lettrés sur la question de la langue.** Après sa formation journalistique en France, Dunn retourne au Canada plus sensible encore à ce qui est dit de la langue des Canadiens à l'étranger. Il souhaite prendre sa défense et cette approche va désormais marquer ses écrits. Le *Glossaire franco-canadien* peut être considéré à maints égards, comme un manifeste de **défense et d'illustration du français canadien**, faisant écho au célèbre texte de Joachin Du Bellay.

6. Le *Dictionnaire des locutions vicieuses* de Joseph Amable Manseau (1881)

Résumé

On ne peut espérer une évaluation plus transparente que celle que fait Manseau du français au Canada. Sa terminologie est directe et son style émotif traduit parfaitement son sentiment que la langue est truffée de locutions vicieuses, sentiment si fort que l'auteur se lasse en cours de route et n'arrive à terminer que la première lettre de l'alphabet de son Dictionnaire. Aucun critère d'acceptation n'est avancé puisqu'il aurait fallu, pour ce, qu'il y ait eu auparavant approbation de la part de l'Académie. Quant aux termes rejetés, ils constituent une longue liste comprenant pratiquement tous les types de canadianismes. Il s'agit a priori de mots non attestés dans le dictionnaire et de ceux appartenant à la langue populaire. D'une part, Manseau propose de remplacer les archaïsmes démodés et les anglicismes ayant déjà des correspondants français et, d'autre part, il rejette tout mot qui n'a pas le même sens qu'en France. L'étude de cet ouvrage révèle une volonté de se conformer avec force, à une norme lexicale exogène, d'une façon aussi stricte encore qu'à l'époque de Maguire.

6.1 L'homme, l'ouvrage et sa réception

On peut se demander quelle motivation a poussé Joseph Amable Manseau, alors âgé de quarante-quatre ans, à publier à Québec en 1881 (peu après avoir signé sa préface le 26 avril), de façon frénétique, le *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un Dictionnaire canadien*¹. Un répertoire de fautes incomplet, et c'est le moins qu'on puisse dire, car c'est à la lettre *A* qu'il commence et qu'il se termine. Pourquoi cette œuvre inachevée? Et pourquoi ne pas avoir changé de titre puisque la deuxième composante de l'ouvrage, soit le *Dictionnaire canadien*, n'a tout simplement pas vu le jour?

¹ MANSEAU, J[oseph] A[mable], 1881, *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un Dictionnaire canadien*, Québec, J.- A. Langlais libraire-éditeur, XII-119 p.

Est-ce parce que Manseau, après douze ans de travail, comme il le précise dans ce manuscrit², surpris de voir paraître en 1880 un grand nombre de répertoires lexicaux correctifs, s'est précipité pour publier le sien, ce qui expliquerait la présence de nombreuses fautes d'orthographe et le caractère négligé de la présentation? Douze ans de travail peut sembler une période de temps trop longue consacrée à la production d'un répertoire si incomplet. Ce qu'il faut sans doute comprendre, c'est que Manseau rassemblait des notes depuis une douzaine d'années en vue d'un glossaire et qu'il a soudainement décidé de publier une partie de ses matériaux bruts, d'où l'impression d'un travail peu soigné.

6.1.1 Éléments biographiques: Joseph Amable Manseau (1837-1887)

Nous avons trouvé peu de données biographiques concernant Joseph Amable Manseau dans les sources que nous avons consultées³. On sait seulement qu'il est né en 1837, à Saint-Polycarpe de Soulanges, du mariage d'Isidore Manseau et de Marie-Émilie Léger, qu'il devient comptable de la «maison de librairie Cadieux et Derome» à Montréal (BRH t. 35, 1929: 87) et qu'ensuite il enseigne la sténographie à l'École du Plateau sous la direction de F. X. P. Demers, puis la phonographie en 1878 dans une institution anglaise, la Catholic Commercial Academy of Montreal. Il a été également membre de l'Institut sténographique des Deux-Mondes de Paris.

Au cours de cette même année, en 1878, il publie un manuel en anglais intitulé *Phonography Made Easy*, présenté de façon claire et systématique et qui illustre parfaitement le grand intérêt que porte Manseau à la prononciation juste et à l'orthographe⁴. Dans cet ouvrage, Manseau se présente comme traducteur des travaux de son maître français auprès de qui il étudia à Paris, l'Abbé Émile Duployé, fondateur de l'Institut sténographique des Deux-Mondes. Dans la

² «Quel travail ingrat que la compilation d'un dictionnaire comme celui-ci! œuvre de patience s'il en est une! Que de nœuds à raboter! Que d'écume à enlever! Jamais de crème [*sic*] à fouetter! Qui le sait mieux que nous qui y avons dépensé les douze plus belles années de notre vie!» (Manseau 1881: XI)

³ Principales sources consultées dans lesquelles on parle du *Dictionnaire des locutions vicieuses* ou de Joseph Amable Manseau: «N'exagérons pas» dans *L'Opinion publique*, 1881: 460; *Revue Canadienne*. oct. 1894; [Clapin] [1906]: 241; BRH t. 8, 1902: 85, t. 35 1929: 87; Geddes 1902: 316; Macmillan 1963: 495; Dulong 1966: 31; Wartburg 1969: 156; DBC t. X, 1972: 33, t. XIV, 1998: 112; DOLQ t. 1, 1980: 187; Mercier 1992: 7 et 17; Lamontagne 1996; Farina 1998 et Farina 2001; *Vie. litt.* t. IV, 1999: 304; Saint-Yves et Poirier [2001].

⁴ Il renvoie dans cet ouvrage à un article du *Montreal Gazette* du 13 février (dont nous n'avons pu retrouver la trace), sans préciser l'année de parution, intitulé «The Inconsistencies of our Orthography».

préface, il annonce à ses étudiants anglophones qu'il a l'intention de publier plus tard *Stenography Made Easy*.

La biographie établie par Pierre Landry (DBC t. X, 1972: 33) nous apprend que Manseau était un grand ami de Stanley Clark Bagg, homme érudit de grande importance et digne représentant de l'*establishment* anglais de Montréal, avec lequel il se réunissait pour parler, en compagnie d'Adélarde-Joseph Boucher, musicien, collectionneur et fondateur du mensuel *Le Canada musical*, de leur occupation favorite, **la numismatique**. C'est à partir de là que naquit l'idée d'une société de numismatique, la Société numismatique et d'archéologie de Montréal⁵ (1862) et plus tard, en 1872, celle de la revue *Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*.

Cette association voulait créer une collection de médailles, une bibliothèque publique ainsi qu'un musée d'archéologie et de numismatique canadien au Château de Ramezay dans le but de **cultiver chez le peuple le «culte de gloires nationales»**. Manseau participe à une œuvre qui se veut «nationale et patriotique» faisant suite à la fondation, en 1857, de la Société historique de Montréal par le maire Jacques Viger, auteur de *Néologie canadienne*⁶ (demeuré à l'état de manuscrit jusqu'au début du XX^e siècle), le plus connu des amateurs d'antiquités de la ville de Montréal. Quelques années plus tard, Adélarde-Joseph Boucher achète, en association avec Manseau⁷, le fonds de commerce de la J. W. Herbert and Company et de Laurent Laforce afin d'ouvrir un magasin (1861-1864).

Manseau a donc côtoyé des cercles d'amis très prestigieux. Il est à l'aise dans un milieu culturel anglo-saxon. Son intérêt pour les médailles⁸ – symboles historiques honorifiques –, les

⁵ Adresse: <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=3b3e013903&display=16887+0008>

⁶ BLAIS, Suzelle, 1998, *Néologie canadienne de Jacques Viger (manuscrits de 1810)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 316 p.

⁷ «L'association de Boucher et de Manseau fut marquée par la publication de musique en feuilles et, surtout, par la fondation en 1863 du mensuel littéraire *les Beaux-Arts*, dont ils furent les propriétaires-éditeurs jusqu'à la fin de la même année.» (DBC t. XIV, 1998: 112)

⁸ Son appréciation pour les médailles est manifeste dans ce commentaire de la préface: «Il [Peter S. Murphy] a fait frappé [*sic*] des *médailles d'argent* dont l'un des côtés est destiné à recevoir le nom de l'élève Canadien [*sic*] qui parlera le plus correctement le français. Ces magnifiques médailles sont décernées tous les ans aux élèves de l'Académie du Plateau de Montréal.» (Manseau 1881: VIII)

antiquités et l'archéologie permet de mieux situer notre auteur dans l'échelle sociale de l'époque. Cependant, les occupations professionnelles de cet homme cultivé et mondain, qui s'intéresse aux objets témoins de l'histoire, ne semblaient pas le destiner à la lexicographie. Manseau décède à cinquante ans dans la ville de Montréal, le 31 octobre 1887.

6.1.2 Présentation des composantes de l'ouvrage

C'est le titre, *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un Dictionnaire canadien*, qui nous apprend que le répertoire se compose de deux parties, l'une corrective, le *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada*, et l'autre descriptive, un *Dictionnaire canadien*, qui annonce en tout cas une approche différente, suggérant un recensement de mots canadiens. Toutefois, le second volet n'a jamais vu le jour. Nous avons déjà soulevé le problème que pose ce titre dans l'introduction: Manseau a-t-il voulu conserver le titre de son projet initial, lequel paraît avoir été très proche de la formule hybride exploitée par Dunn (*Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses*), dans le cadre d'une seule nomenclature dans ce cas? Il convient de noter, en comparant les titres des deux ouvrages, l'inversion des composantes: chez Manseau, la dimension corrective est annoncée en premier, alors que, chez Dunn, elle vient après et dans une typographie qui lui donne moins d'importance.

On retrouvera dans la première partie du titre de Manseau le terme peu original de *locutions vicieuses*, qui a déjà été usité par Maguire et Dunn (à rapprocher d'*expressions vicieuses* chez Gingras). Pourtant, l'appellation *Dictionnaire canadien*, que l'on rencontre pour la première fois, évoque un projet plus audacieux que celui du '*Glossaire*' franco-canadien de Dunn, qui aurait pu se rapprocher du *Dictionnaire canadien-français* de Clapin (1894). C'est dans la conclusion de la préface que Manseau en parle de façon précise, annonçant la parution prochaine de ce qu'il appelle son «[b]enjamin»; il évoque également ce dictionnaire dans un renvoi figurant sous le vocable *a'oine* («*Manger de l'avoine*. (V. Dict. Canad.)»), dans le *Supplément*. Selon ce qui est dans la préface, Manseau avait un projet précis en tête:

«Terminons en disant qu'avec la dernière livraison de notre dictionnaire nous donnerons quelque chose de nouveau: Un *Dictionnaire Canadien*. Ce sera notre Benjamin, cher agneau élevé à la cuiller.» (Manseau 1881: XII)

Un peu plus bas, sur la page de titre de son répertoire de fautes, on trouve en très petits caractères une incitation presque subliminaire à la correction qui donne l'impression d'une devise: «Corrigeons-nous!». Louis Fréchette s'en servira dans le titre de la chronique qu'il fera paraître en 1893 dans *La Patrie*: «À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous!». Cette devise sera reprise par la Société du parler français au Canada qui livrera dans *Le Canada français* (1930) plusieurs séries de «Corrigeons-nous!». Le mot d'ordre est ainsi lancé et prépare psychologiquement le lecteur.

Au verso de la page précédant celle du titre, Manseau indique, comme Gingras, Dunn et Rinfret, que son dictionnaire a été enregistré officiellement au bureau du Ministre de l'Agriculture, tout comme il l'avait fait pour sa première publication où il spécifiait que c'était à Washington, à l'Office of the Librarian of Congress, qu'un certain Antoine Évariste Manseau avait enregistré son livre en 1878. Cette procédure légale, nouvellement introduite, expliquerait peut-être la disparition d'une certaine tradition, pour ce type d'ouvrages, de présenter son œuvre au public sous l'anonymat⁹. Manseau n'a certes pas voulu demeurer inconnu, comme Gingras d'ailleurs, mais la présence d'une telle indication biographique sur la page de titre fournit une référence biographique, une sorte de garantie: «[a]uteur de *Phonography made easy*». Il semblerait donc que certains auteurs prenaient le soin de joindre des éléments biographiques de prestige dans les pages de présentation des répertoires lexicaux afin de mettre en valeur leur contribution et de mieux asseoir la crédibilité de leur produit lexicographique.

Le livre de Manseau comporte plusieurs volets: la *Préface* (p. I-XII), le *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada* (p.1-110), un court *Supplément* d'expressions oubliées (p.11-116), quelques commentaires sur le genre des lettres dans *Remarques sur l'alphabet* (p. 117), une brève liste d'*Ouvrages consultés* (p. 118) et une page d'*Abréviations* (p. 119) accompagnées de leurs significations. Passons en revue chacune des parties dans l'ordre où elles se présentent:

⁹ «En Europe occidentale, c'est le libraire-imprimeur qui a été l'homme le plus important aux XVII^e et XVIII^e siècles dans la production et la distribution du livre. Les droits d'auteur n'existaient pas et même le mot éditeur au sens actuel du terme n'est apparu en France qu'après 1800 comme la fonction elle-même.» (Galarneau 1991: 125)

- *Préface*

La préface se compare en longueur à celle d'Oscar Dunn. Elle s'ouvre sur la mention des auteurs canadiens qui ont publié des répertoires lexicaux: Dunn (*Glossaire franco-canadien*), Gingras (*Manuel des expressions vicieuses*), Caron (*Petit vocabulaire*), de même que Bibaud (*Le mémorial des vicissitudes*) et Tardivel (*L'anglicisme, voilà l'ennemi*) dont le contenu est cependant sensiblement différent en ce sens qu'il ne s'agit pas de lexiques. Manseau se dit heureux de voir autant de personnes s'occuper de la question linguistique et il présente ces auteurs comme luttant pour la même cause que lui. Il ne fait donc pas de distinction entre ces «compatriotes», estimant qu'ils sont motivés par un objectif commun, à savoir la guerre aux expressions vicieuses:

«*Abondance de biens ne nuit pas*. Nous avons eu l'in-32 carré de Mr Dunn, l'in-18 encadré de Mr Gingras, l'in-12 soigné de Mr Tardivel, et l'in-8 condensé de M. l'abbé Caron. Mr Bibaud a dit son mot (128 p. in-12) et nous voici, nous-même, l'arme à la main, bondissant dans l'arène. Ça devient sérieux, le nombre augmente, et le nombre est une puissance!

Voyez: tous pénétrés des mêmes convictions, et poussés par la même ardeur, nous ne faisons qu'un seul homme et qu'une seule voix pour jeter ce cri d'alarme: *Compatriotes! à la rescousse!*» (Manseau 1881: I)

Cette partie liminaire est particulièrement marquée au niveau de la forme; on y remarque sur le plan typographique un grand nombre de mots notés en italique, tels que *locutions vicieuses* (p. I), *anglicisme* (p. III), [*v*]oilà l'ennemi! (p. III), *difficultés d'oreille* (p. V)... La ponctuation est très énergique (neuf points d'exclamation sur la première page), révélant une vive émotion face à l'objet décrit, nuancée de points d'interrogation et de suspension qui continuent d'apparaître dans tout l'ouvrage. **Ces nombreux signes diacritiques traduisent une volonté d'attirer le regard du lecteur sur des faits et des affirmations.** Des chiffres captent aussi l'attention, l'auteur précisant que sa lettre *A* contient 500 mots (nous avons recensé 441 entrées), dont 50 anglicismes, et que son ouvrage comprendrait 10 000 locutions vicieuses:

«Contrairement à nos vaillants devanciers, nous ne frappons pas d'estoc et de taille, de *a* à *z*. Nous nous sommes borné à la première lettre de l'alphabet; cependant, nous vous ferons remarquer que cette première lettre contient déjà 500 mots, dont 50 anglicismes! Et le reste est en proportion! C'est vous dire que l'ouvrage est relativement *complet*, et qu'il contient environ 10,000 locutions vicieuses!» (Manseau 1881: I)

La longueur de la tranche *A* (110 p.) est aussi significative; elle confirme une volonté de concevoir un ouvrage exhaustif. Manseau estime que son apport est d'avoir recensé une grande quantité de termes à corriger; ses devanciers ont traité, selon lui, de moins d'unités lexicales: «à eux la *qualité*, à nous la *quantité*» (p. I). Des trois chiffres évoqués, les deux premiers sont relativement conformes à ce que l'on trouve dans le dictionnaire; néanmoins, pourquoi Manseau précise-t-il qu'il a recensé **10 000 locutions vicieuses**¹⁰ dans 'tout l'ouvrage' lorsqu'il n'en présente qu'une mince portion? Sans doute veut-il annoncer d'entrée de jeu à ses lecteurs l'ampleur des relevés que comprendra l'ouvrage complet. Ces premiers paragraphes se veulent donc une invitation à la consultation, livrée dans un style animé et ponctué.

Une autre lecture de la préface, envisagée cette fois-ci du point de vue du contenu, conduit le lecteur à se demander bien concrètement – car l'introduction ne fait rien pour le rassurer: mais quel est donc ce livre? Que révèlent la structure, le ton de la préface et les nombreuses fautes de grammaire et d'orthographe rencontrées? Essayons de faire ressortir la thématique de cette partie liminaire et de saisir l'objectif poursuivi par Manseau en commençant par en examiner le style.

De façon générale, les douze pages de la partie liminaire sont écrites dans un style imagé, mais prolix et pour le moins non conventionnel pour ce type de documents, dont les formulations traduisent une grande émotivité, comme dans ce passage:

«Combien de fois, en effet, avons-nous été sur le point de nous décourager, d'aller jusqu'à vouloir vider notre encrier, briser notre plume et jeter au feu notre interminable et assommant manuscrit: mais un solennel et formidable: *En avant!* nous a toujours retenu sur le champ de bataille.» (Manseau 1881: XI)

Le style, qui s'apparente parfois à la langue parlée avec ses harangues, ses interrogatives, ses exclamations, ne paraît pas avoir été revu de près. Au fond, Manseau nous convie à parcourir son fichier de notes personnelles avant même qu'il ait pu l'organiser et le réviser. On y relève des fautes comme *solicisme* pour *solécisme* (p. III), *elle sont* pour *elles sont* (p. IV), [*ouvrages*] *farcies* pour *farcis* (p. IV), *taché* (employé dans le sens de *s'efforcer*) pour *tâché* (p. V), *frappé*

¹⁰ Arthur Buies, quant à lui, avait parlé dans ses chroniques de langue publiées dans le journal *Le Pays* (1865-1866), de 1 000 *barbarismes canadiens*, chiffre et terme qu'il répète souvent lorsqu'il apporte ses corrections.

pour *frapper*, dans: *il a fait frappé* [sic] *des médailles* (p. VIII), *reviser* pour *réviser* (p. XI), *refrogné* pour *renfrogné* (p. XI), *ognon* pour *oignon* (p. 24), etc. Il est étonnant de voir un si grand nombre de fautes dans un ouvrage qui a précisément pour mission de les corriger et que l'auteur déclare être un «[r]ecueil d'examen de conscience» (p. V). Le ton est pessimiste, morose et dénigrant.

Examinons de plus près les sujets dont l'auteur nous entretient. D'abord, il livre une série de raisonnements contestables pour expliquer le fait qu'il ne publie que la lettre *A*. Tout au long de la préface, on rencontre des développements parsemés de digressions (qui sont également nombreuses dans le recueil lui-même) et d'annonces surprenantes, d'abord celle d'une édition abrégée qu'il présente comme déjà réalisée; puis celle d'un dictionnaire canadien, dont nous avons fait état plus haut, et celle d'une d'édition chère à notre auteur qu'il aurait pu intituler – «*Edition abrégée, compacte ou didactique*» (p. VI).

Ensuite, Manseau parlera de l'objectif du dictionnaire, du public ciblé, du type de fautes recensées, de son approche, et il fera une requête avant de conclure par des remerciements. Cependant le but poursuivi par l'auteur n'est pas nettement exprimé; jouant sur une analogie facile, il se propose de faire un «sérieux examen du pouls et de la *langue* de notre grand malade» (p. II) qui est le «langage du peuple (notre patient)» (p. III). Manseau voudrait que son répertoire soit le précurseur d'un véritable dictionnaire complet «de toutes nos locutions vicieuses». Il s'adresse à ceux qui estiment que le français du Canada est aussi bon que celui de la France; il espère les convaincre du contraire, par cette publication.

Voici le type de fautes qu'il dit avoir recensées et qu'il présente en catastrophe, sans distinguer des catégories: des anglicismes, des expressions vicieuses qui déparent la langue, des difficultés grammaticales, les prononciations du peuple et l'orthographe «fantaisiste» qui en découle. Dans son approche, Manseau tente de justifier son «verbiage» nécessaire – un style qui n'est pas «*laconique*», mais une édition quelque peu «*babillarde*»¹¹.

¹¹ «L'édition que nous présentons aujourd'hui au public canadien n'est pas précisément écrite dans un style *laconique*; c'est plutôt le contraire qui est vrai. On s'est même dit à l'oreille qu'elle était un peu *babillarde*!» (Manseau 1881: VI)

Finalement, l'auteur propose qu'on demande **l'aide de protecteurs dans le domaine linguistique**, car ce n'est, selon lui, qu'avec leur appui que «nous pouvons espérer de voir s'écrouler à néant toutes nos loc. vic. dont le nom est légion» (p. VII). La langue a besoin d'être protégée par un organisme 'officiel' rattaché au *Conseil de l'Instruction publique*:

«Et nous croyons avec une décourageante conviction que sans leur protection *officielle*, oui OFFICIELLE, et pas d'autre, notre pauvre boiteux restera sans béquilles, notre oiseau, sans ailes, notre vaisseau, sans pilote [...]» (Manseau 1881: VII)

Cette idée lui est peut-être venue d'une note inscrite dans les pages de présentation de la *Nouvelle grammaire française complète* (E. Robert [1878]): «Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique». Manseau est le premier à avoir lancé au XIX^e siècle l'idée que l'on puisse recommander officiellement des ouvrages, bien avant la création de l'Office de la langue française au Québec, qui ne s'est faite qu'en 1961. L'auteur remerciera dans les dernières pages ses principaux collaborateurs, qui ont été P. Beaudry (Directeur du Collège Joliette), F. X. P. Demers (Directeur de l'Académie du Plateau), Onésime Labrecque, etc., et un prêtre anonyme de la basilique de Québec qui pourrait bien être l'abbé Henri-Raymond Casgrain. Il terminera cette partie liminaire par une citation de Mr. Ernest Legouvé, auteur de *L'art de la lecture* (1897):

«– 'Prêchez à vos enfants l'observance rigoureuse des lois de la prononciation; l'usage leur apprendra toujours assez tôt à les violer: forcez-les à prononcer *trop bien*, ils apprendront toujours assez vite à prononcer *assez mal*.'» (Manseau 1881: XII)

Ce dernier mot confirme de nouveau l'importance accordée à la prononciation juste, aspect sur lequel il reviendra et que l'on retrouvera tout au long de son répertoire de fautes.

- *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada*

On a déjà dit plus haut que la nomenclature se limitait à la lettre *A*, mais qu'elle était très abondante comparativement à ce qui avait déjà été recensé auparavant. L'originalité de Manseau est d'avoir fait un **relevé plus extensif des particularismes canadiens en fournissant un bon nombre d'exemples de la langue parlée par le peuple** dans le but de la corriger. Qu'en est-il du traitement des particularismes? Au lieu de présenter systématiquement les faits, la technique

de Manseau consiste à raconter des histoires autour de l'emploi d'un mot en faisant des mises en scène, en se servant de paraboles, de blagues qui ont pour effet de rallonger le contenu explicatif de la correction. Ce **côté théâtral du discours métalinguistique**, qui donne souvent dans l'animisme, s'étend aussi jusque dans la formulation des critiques:

- s. v. *A* [A pour ELLES]: «Mais qu'il s'agisse de *elles*, par exemple, oh! alors les rôles changent. La lettre *a*, jusqu'ici si hardie tant qu'elle n'a eu affaire, qu'à *elle*, se retire épouvantée devant *elles* et confie sa traîtresse mission à l'*i* qui, fort de son sexe, s'avance tout courroucé, l'œil hors de tête et arrache sans pitié aucune toutes les *elles* qui osent risquer un vol téméraire sur son passage, et c'est ainsi qu'on nous coule dans les oreilles ces expressions hétérogènes: *I' pa'lent, i' jouzent, i' rizent, i' chantent*, etc. [...]. Mais *corrigez-vous!*... Voilà ce que nous avons à vous dire.»

Les développements sont souvent de longueur inégale, de contenu varié et sans structure interne apparente. Les nombreux exemples de la langue parlée sont accompagnés de toute une gamme de commentaires, d'explications grammaticales, de corrections de la prononciation ou tout simplement de *ne dites pas*. À vrai dire, aucun des mots vedettes ne semble avoir été traité de manière identique. Une des seules constantes que l'on retrouve est l'illustration de la prononciation fautive de mots qui sont par ailleurs français et non pas de souche canadienne.

- *Supplément*

Le dictionnaire est suivi d'un *Supplément* de quelques pages (p. 111-116) dans lequel Manseau inclut des expressions oubliées, dans un style identique à celui du *Dictionnaire des locutions vicieuses*.

- *Remarques sur l'alphabet*

Dans une seconde partie annexe, Manseau commente le genre féminin ou masculin des lettres de l'alphabet; il en profite pour se référer à son manuel de sténographie afin d'en faire une fois de plus la publicité. Il va jusqu'à parler des succès de sa méthode «rationnelle» et il en vante même la popularité.

- *Ouvrages consultés*

Les ouvrages dont l'auteur indique s'être inspiré dans ses «arides recherches» sont de trois types. Le premier regroupe les dictionnaires français, tels le *Dictionnaire de l'Académie* (7^e édition en deux volumes, 1878), le *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française* de Bescherelle (12^e édition en deux volumes, [1847]) et le Littré (*Dictionnaire de la langue française*, 1863), consulté rapidement – l'auteur écrit que le Littré lui a «passé devant les yeux comme une *ripousse!*», ce qui, d'après le *Glossaire* de Dunn, signifie «comme un coup de vent» – ainsi qu'un dictionnaire bilingue, soit le *French and English Pronouncing Dictionary* de Spiers et Surene (1875).

Le deuxième type de sources consultées est d'ordre grammatical: le *Code orthographique*, par A. Hétre¹², et la *Grammaire française complète*, par E. Robert, déjà mentionnée. Le troisième type a trait aux sources canadiennes qui, cependant, ne semblent pas avoir été sérieusement analysées ou même parcourues; il s'agit des recueils de Maguire, Gingras, Caron et Dunn, regroupés sous l'appellation *Recueils de Loc. Vic.* L'auteur introduit cette bibliographie sommaire en avouant qu'il regrette qu'un si petit nombre d'ouvrages ait guidé ses recherches (p. 118). Est-ce la consultation de l'ouvrage de Dunn qui l'aurait incité à s'excuser d'avoir consulté si peu de sources, puisque ce dernier en cite au moins une vingtaine dans le *Glossaire franco-canadien*?

Après examen du dictionnaire, on se demande pourquoi l'auteur n'a pas inclus, entre autres, les ouvrages de Vaugelas, de Laveaux et de Féraud, qui sont cités dans le *Dictionnaire des locutions vicieuses*. Manseau en aurait-il simplement copié des passages à partir des sources consultées ou bien a-t-il oublié qu'il s'en était inspiré? Le titre du dictionnaire bilingue de Spiers et Surene¹³ fournit peut-être un élément de réponse, car les noms de Laveaux, de Landais et de

¹² Nous n'avons pas trouvé cette source.

¹³ SPIERS, Alexander, 1875, *Spiers and Surene's French and English Pronouncing Dictionary. Newly Composed from the French Dictionaries of the French Academy, Laveaux, Boiste, Bescherelle, Landais, etc., and from the English Dictionaries of Johnson, Webster, Worcester, Richardson, etc. Carefully rev., cor., and enl. By G. P. Quackenbos*, New York: D. Appleton, 650 p.

Boiste figurent dans le titre: les passages auraient donc été pris à d'autres? Une autre question se pose, puisque Manseau indique dans sa préface qu'il a devant lui cinq sources françaises qui recensent des expressions vicieuses: mais pourquoi sont-elles absentes de sa bibliographie? Pourtant, Manseau avait donné l'impression non seulement de connaître les ouvrages de tradition cacologique française, mais surtout de les avoir exploités:

«[...] eux aussi, les Français, ont leurs Dictionnaires de locutions vicieuses. Cela nous défend et nous excuse *quelque peu*. Nous avons ici même, sur notre table, *cinq* de ces ouvrages (in-18 et in-12) ayant depuis 63 jusqu'à 432 pages! et tous cinq farcies [*sic*] de barbarismes comme les nôtres!» (Manseau 1881: IV)

Le Tableau 29 illustre les sources canadiennes et françaises qui sont déclarées et citées dans le *Dictionnaire des locutions vicieuses* de Manseau. On y trouve aussi le nom des principaux collaborateurs ainsi que les noms d'auteurs classiques tels que Fénelon, Lafontaine, Racine...

Tableau 29: Sources canadiennes et sources françaises déclarées et citées dans le <i>Dictionnaire</i> (Manseau 1881)			
Sources canadiennes déclarées	Sources canadiennes citées	Sources françaises déclarées	Sources françaises citées
<ul style="list-style-type: none"> - Bibaud, Caron, Dunn, Gingras, Tardivel: I - Recueils de Loc. Vic. de Maguire, Gingras, Caron et Dunn: 118. 	<ul style="list-style-type: none"> - Caron: 28, - Mgr. Legrouvé, <i>L'art de la lecture</i>: XII. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dict. de l'Académie: 118, - Dict. de Bescherelle: 118, - Littré: 118, - Spiers et Surennes <i>French and English Dict.</i>: 118, - <i>Code orthographique</i> par Hétreil: 118, - <i>Grammaire française complète</i> par E Robert: 118. 	<ul style="list-style-type: none"> - Acad.: 16, 44, 57, 58, 67, 79, 85, 100, 103, 110, - Bescherelle: 4, 8, 9, 10, 12, 23, 27, 29, 30, 33, 34, 65, 73, 83, 95, 96, 106, - Boiste: 63, - Féraud (Dict. crit.): 23, 57, - Landais: 85, - Laveaux: 34, 102, - Littré: 19, 83, 87, 88, 95, - Trévoux: 70.
<p>Collaborateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rév. P. Beaudry: IX, - F. X. P. Demers: IX, - Onésime Labrecque: IX, - Élèves du Collège Joliette + l'Académie du Plateau: X. 	<p>Mentions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréchette: 6, - Lemay: 6. 		<p>Références générales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Courrier de Vaugelas</i>: 36, - <i>Gram. Robert</i>: 64, - <i>La rigolade sténographique</i>: 19, 68, - Les dictionnaires: 115, - Les grammaires: 23. <p>Auteurs et autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alvarès: 16, - Bacon: 74, - Bailly: 20, - Dellille: 18 - Fénelon: 47, - L'Académicien Arnaud: 19, - La Fontaine: 6, 29, - Racine: 90, 107, - Voltaire: 18.

- *Abréviations*

Cette petite page contient près d'une quarantaine d'abréviations de noms des parties du discours, de marques de registres, comme *familier* (abrégé en *fam.*), *populaire* (abrégée en *pop.*), *mot anglais* (abrégé en *m. angl.*) et *Académie* (abrégée en *Acad.*). On trouve, au bas de la page, une note dans laquelle l'auteur indique avoir identifié par un astérisque les *anglicismes* et les *mots anglais*.

Terminons cette présentation rapide du *Dictionnaire des locutions vicieuses* en insistant sur le fait qu'il existe entre les ouvrages normatifs français, depuis le XVII^e siècle, une filiation intellectuelle et idéologique étroite dont la tradition se répercute jusque dans les répertoires correctifs canadiens. Manseau n'est certes pas parmi ceux qui ont osé défier les autorités traditionnelles en matière de norme; sa conception du 'bon usage' est héritée en grande partie des ouvrages de référence qu'il a consultés.

6.1.3 Réception et portée de l'ouvrage

Manseau livre plusieurs indices intéressants à propos de sa crainte de la critique, voire d'un certain mépris qu'il en a. Son texte donne à penser qu'il s'est servi d'une stratégie pour y faire face ou la contrer en recourant à quatre manœuvres: a) il lance une offensive en proposant qu'il faudrait que les responsables de l'éducation appuient sa démarche de correction langagière; b) il donne le nom de ses collaborateurs en ajoutant pour chacun une notice biographique de quelques lignes dans le but de valoriser son travail; c) il inclut l'extrait d'un commentaire à propos du *Dictionnaire des locutions vicieuses* fait par un érudit qu'il estime valoir «presque une académie» (p. X); et d) il prend enfin l'initiative de l'attaque en accusant tel critique de ne pas savoir écrire.

Considérons la critique qu'a fait ce prêtre (probablement Henri-Raymond Casgrain) que Manseau préfère garder dans l'anonymat et ce qu'il aurait dit du *Dictionnaire des locutions vicieuses*:

«Mr Manseau, votre dictionnaire est relativement *complet*, mais, croyez-nous, quand vous l'aurez limé et relimé, poli et repoli, il sera encore à dégrossir. Pour le parfaire, il faudra, après l'avoir offert à la critique, vous adjoindre un comité d'écrivains pour tout reviser. C'est alors que votre dictionnaire pourra faire autorité.» (Citation reproduite par Manseau 1881: X-XI)

À cette remarque Manseau ajoute le commentaire «*Amen*», semble-t-il pour banaliser la critique de cet homme d'érudition dont le discours lui déplait, car au fond, il lui communique que son travail n'est qu'à l'état d'ébauche. A-t-il écouté les conseils de ce dernier en choisissant de ne publier que la tranche *A* du dictionnaire, dont Manseau lui aurait soumis un état plus 'complet'? En effet, des renvois sont faits à des mots qui viennent plus loin dans l'ordre alphabétique, comme aux entrées *barbarisme* (s. v. *apse*), *cœur* (s. v. *avoir mal au cœur*), *embelle* (s. v. *avoir embelle*), *tenir* (s. v. *appartenir*), *trick* (s. v. *agir*) et *soupane* (s. v. *a'oine* [*Supplément*]). D'autre part, voilà ce qu'il répond d'avance à un critique qu'il pressent:

«Aussi, pour répondre d'avance à ce critique hargneux et refrigné [*sic*] que nous apercevons là-bas, trempant déjà sa plume de Zoïle¹⁴ dans une encre fielleuse et saturée d'absinthe, nous nous hâtons de dire: *Médecin, guéris-toi toi-même!* [...]» (Manseau 1881: XI-XII)

Mais quelle a été la réaction de la critique à l'époque? En fait, nous n'avons trouvé qu'un seul compte rendu. Un critique anonyme, dans *L'Opinion publique*¹⁵ (29 septembre, 1881), reproche à Manseau d'être «tombé dans de regrettables exagérations» et d'avoir fait «fausse route». Le journaliste illustre ensuite par des exemples le «zèle» de Manseau qui le conduit à «calomnie[r] ses concitoyens». Il se demande tout d'abord pourquoi cet auteur signale, d'une part, les «fautes de prononciation des gens parfaitement illettrés» et, d'autre part, les anglicismes employés délibérément? Mais le plus grand reproche qu'on lui fait est d'avoir voulu «grossir son travail d'une foule de choses que le titre ne justifie pas» et qui aboutirait à un ouvrage de «2, 000 pages de locutions vicieuses». Un dictionnaire recelant autant de termes à corriger aurait pour conséquence, selon lui, de remettre en cause l'épuration d'une telle langue.

¹⁴ Terme qui signifie un critique envieux, méchant et partial.

¹⁵ Voir la rubrique «N'exagérons pas», dans *L'Opinion publique* (1881: 460).

Dans un compte rendu à propos du *Dictionnaire canadien-français* de Sylva Clapin, la *Revue canadienne* (1894) précise que Manseau est l'un des auteurs ayant publié des répertoires sur le langage canadien-français qui sont demeurés «incomplets». Il n'est pas mentionné parmi les sources canadiennes citées par les principaux visiteurs étrangers au Canada au XIX^e siècle (Caron-Leclerc 1998: 818), mais Clapin [1906: 241] le signale dans sa bibliographie d'ouvrages canadiens. D'autre part, le linguiste américain James Geddes, qui en parle à peine, estime que la valeur du *Dictionnaire des locutions vicieuses* tient à ce qu'on apprend indirectement à propos de la langue du Canada, soit de la prononciation, de la morphologie et de la syntaxe, à travers les exemples:

«The pronunciation sometimes indicated and sometimes described, together with a host of examples of popular usage, give to the work a value of its own, and in this way more light is thrown upon many phrases than has hitherto been shed; for by reason of the examples, quite an idea of Canadian morphology and syntax can be got, – which to one contemplating dialect investigation is very valuable.» (Geddes 1902: 316)

Il ne semble pas qu'on ait réagi davantage à la publication de ce répertoire de fautes; était-il trop pamphlétaire, aurait-il suscité auprès de ses critiques de l'incrédulité? Aussi peut-on se demander pourquoi ce dictionnaire a été choisi comme l'un des 3 200 documents originaux du XIX^e siècle reproduits en fac-similés et mis à la disposition sur le réseau Internet au site *Notre mémoire en ligne* par les représentants du ministère du Patrimoine canadien? Il est étonnant qu'un répertoire et aussi incomplet et mal édité ait été sélectionné tandis que le *Glossaire franco-canadien* de Dunn, par exemple, a été écarté.

Sur un autre plan, les auteurs de notre corpus élargi qui citent le *Dictionnaire des locutions vicieuses* sont Sylva Clapin (1894: XLIV), Raoul Rinfret (1896: V), Narcisse Dionne (1909: 21) et Adjutor Rivard (1930: VI, XIX) (voir l'Annexe 22). Tout comme Boucher-Belleville, Manseau est peu cité; est-ce parce qu'il est moins connu? On sait que Dunn possédait, parmi sa collection de livres canadiens, le dictionnaire de cet auteur. Des chercheurs contemporains spécialisés en lexicologie québécoise, tel Marcel Juneau (1977) dans *Problèmes de lexicologie québécoise*, n'en parlent guère non plus; Louis Mercier (1992: 7 et 17) le mentionne dans son tableau des répertoires sur la rectification langagière et en parlant de l'accroissement rapide du

volume de ces dictionnaires. Annick Farina (1998: 46, 116, 161), qui a examiné la tradition du purisme au Québec, n'en parle pas de façon spécifique, sauf pour ce qui est de la présentation rapide qu'elle en fait à la page 8. Chantal Bouchard (1998) n'en dit rien de précis, mais Linda Lamontagne (1996) commente sa conception de l'anglicisme, sujet sur lequel nous reviendrons (sous *Termes correctifs techniques*).

6.2 Analyse du point de vue de la position idéologique de Manseau

6.2.1 Les affirmations explicites directes concernant la norme

Les affirmations directes relatives à la norme ont surtout trait à des mentions d'ouvrages de référence français qui renvoient au modèle de norme proposé par les dictionnaires. Dans cette partie, nous examinerons des extraits qui présentent le dictionnaire comme modèle de la norme de façon générale, puis nous donnerons des exemples de dictionnaires français qui ont été choisis par l'auteur et nous dirons un mot de la façon dont Manseau se sert des données tirées de ces sources.

6.2.1.1 Une norme modelée sur les dictionnaires français

Dans l'extrait qui suit, nous observons que c'est le 'dictionnaire' qui représente l'autorité linguistique. Manseau adopte clairement une orientation exogène, en mettant en valeur ce qu'il veut souligner d'important par la typographie, et même par des petites majuscules, comme dans le cas du terme *FRANÇAIS*. Le lecteur ne peut certes pas s'y méprendre. Il n'y a, d'autre part, aucune formulation explicite véhiculant un message de valorisation d'un usage linguistique canadien:

«Quant aux autres locutions vicieuses, en voici, selon nous, le véritable contre-poison: 'Lisez et relisez attentivement de *bons livres* et de *bons journaux* FRANÇAIS! et contrôlez votre lecture avec un bon dictionnaire'.» (Manseau 1881: IV)

Plus précisément, Manseau invoque comme représentants de l'autorité linguistique les dictionnaires de Bescherelle, de l'Académie et de Littré auxquels il renvoie assez fréquemment; il s'associe ainsi à la voix du dictionnaire et à ce modèle de discours sur la langue (voir Tableau 29). Certains passages sont textuellement ou partialement reproduits à partir de Bescherelle (sous *abolir*, *abrier*, *absoudre*, *acouyau*, *âge*, *aigrefin*, *air* (*avoir l'air*), *alentour...*), ou encore de l'Académie (sous *aculer*, *amanchure*, *anoblir*, *avenante...*). Les quelques extraits qui suivent illustrent parfaitement la présence de références aux dictionnaires de France:

- s. v. *aller* [en parlant d'expressions avec *s'en aller* (p. 39)]: «REM. – ‘Sans être tout-à-fait vicieuses, ces quatre dernières expressions sont du moins vulgaires et de mauvais goût’.

Cette remarque n'est pas de nous, mais de Bescherelle.»

- s. v. *amancher*: «Mais l'Académie ne dit pas *amanché*! Veuillez bien le remarquer! Toujours au fig. et pronominalement, l'Académie permet de dire [...].»

- s. v. *après* (p. 67): «Dites: *Je suis après*, et encore vous ferez bien de vérifier par vous-même, en consultant le dictionnaire de l'Académie.»

Notre auteur tient à souligner qu'il s'est servi de sources lexicographiques françaises pour sa correction linguistique et il invite même ses lecteurs à les consulter davantage, ce qui traduit une volonté de s'aligner sur ces références classiques. L'extrait suivant confirme le pouvoir conféré aux autorités françaises:

- s. v. *actualité*: «Les quarante savants de l'Académie se sont tous donné la main pour repousser du pied ce néologisme! Mais l'*usage*! si encore cette bonne Académie nous avait dit ce qu'il fallait dire à la place.»

Nous avons déjà signalé des références aux œuvres lexicographiques françaises de Boiste (s. v. *appetit*), de Féraud (s. v. *agent*, *août*), de Landais (s. v. *astérrique*), de Laveaux (s. v. *avec*), de Nicot (s. v. *arriérages*), de Robert (s. v. *apploudir*), de Trévoux (s. v. *arc-boutant*), de Vaugelas (s. v. *aller*), etc. Manseau cite aussi l'auteur d'un petit lexique canadien, l'abbé Caron (s. v. *aigrettes*). Enfin, il s'inspire occasionnellement d'un périodique du XIX^e siècle, le *Courrier de Vaugelas* (1868-1887) et, tout comme il le fait pour Bescherelle, il intègre des segments de citations à son discours métalinguistique, comme dans le passage suivant:

- s. v. *aller* (p. 36-37): «Le ‘*Courrier de Vaugelas*’ l’explique en disant:
 ‘Lorsqu’il s’agit de phrases interrogatives, notre langue fait usage du pronom *il*, après le verbe, dans quatre cas différents.»

Pour parer peut-être à une critique probable, Manseau n’est pas toujours catégorique dans ses corrections; il lui arrive de poser des questions, d’émettre des objections possibles à ce que disent les anciens, les étymologistes ou les grammairiens. On observe une tendance qui donne au moins l’impression d’un début de réflexion critique quant aux sources consultées; mais est-ce bien lui qui parle, ou ne fait-il qu’emprunter à d’autres? Considérons l’exemple suivant:

- s. v. *arce* [*Supplément*]: «Ce mot nous revient sur le cœur. Nous en avons demandé l’explication à toutes les personnes qui voulaient et qui ne voulaient pas nous écouter. Aucune n’a pu résoudre la difficulté, pas même notre plume!
 On nous affirme que beaucoup de gens disent *ace* au lieu de *arc* ou *arse*. [...] N’allez pas nous rire au nez et nous appeler *naïf*. Dans l’intérêt de la langue française, étudiez la question et répondez-nous catégoriquement.»

Manseau prend ici directement la parole sans préciser réellement à qui il s’adresse et, dans ce passage comme dans d’autres, il donne l’impression de ne pas bien connaître le sujet. Souvent, nous l’avons déjà suggéré, l’approche critique de Manseau n’est pas originale; plusieurs de ses remarques (notamment celles qui suivent) sont tirées telles quelles des sources consultées:

- s. v. *absoudre*: «L’Académie à [*sic*] omis d’en faire la remarque. (Besch.)»
 - s. v. *âge*: «Suivant quelques grammairiens, on doit dire à *notre âge*, et non pas à *nos âges*. Cette règle est trop absolue, et nous pensons qu’un homme de 60 ans qui dirait à un jeune homme de 20 ans: à *nos âges*, *la vie offre des aspects bien différents*, parlerait correctement. Il n’en serait pas de même si cet homme de 60 ans disait à un autre homme de 65 ans [...]. Évidemment, il ferait une faute, et c’est dans ce cas seulement que la règle des grammairiens peut et doit être appliquée. (Besch.)».

On observe donc, quand il est fait mention du titre de la source citée ou du nom de l’auteur, que Manseau reproduit des extraits de façon textuelle; c’est pourquoi il faut être prudent dans l’analyse de ses textes pour ne pas lui attribuer un métalangage ou des commentaires qui ne sont pas de son cru. Malgré cette fidélité aux sources consultées, on peut voir dans les exemples ci-dessus que Manseau n’est pas homme à craindre de remettre en question soit directement ou par le truchement d’une source citée des décisions prises face à la langue.

6.2.2 Les affirmations à travers la terminologie de l'auteur

6.2.2.1 Termes pour parler du français de référence

D'une part, l'unique désignation (dans la préface) pour parler de la variété de langue en France est celle de *français* (p. VIII), laquelle figure dans un contexte où il est question de bien parler sa langue. On verra (sous l'Axe différentiel) que la qualification de *pas français* sera abondamment utilisée en parlant des particularismes canadiens et que les appellations *expression*, *locution* ou *mot français* le seront en référence au correspondant juste. D'autre part, pour parler de la variété de langue de prédilection, il emploie le terme de *belle langue de Bossuet*; donnant à entendre que la variété canadienne est loin d'y ressembler:

«Parcourez donc attentivement cette première lettre de notre dictionnaire qui, pour chacun de nous, est un *Recueil d'examen de conscience*, notez bien toutes vos fautes, et osez après cela vous targuer de parler correctement la belle langue de Bossuet.»
(Manseau 1881: V)

Par ailleurs, Manseau reconnaît l'existence d'un langage officiel et d'expressions normées; les désignations qu'il utilise pour qualifier plus spécifiquement le français de référence sont celles de *langage officiel* («[c]'est *s'arranger*, *se préparer*; bref, pour parler le langage *officiel*, mais non *officieux*, c'est *gréyer* et *se gréyer*», s. v. *arrimer*, *s'arrimer*) et, pour ce qui est des particularismes, d'*expressions officielles* («employez les expressions officielles que vous connaissez», s. v. *aller*). Comme nous l'avons vu, ce sont les dictionnaires et grammaires qui représentent cette autorité officielle. Ces termes ont déjà été employés par Oscar Dunn, qui était le premier à les utiliser, mais en parlant d'un usage institutionnalisé canadien et non pas du modèle français auquel Manseau se réfère.

Ainsi, l'unique terme pour parler de la variété de langue en France est *le français*. D'autre part, on trouve deux exemples faisant allusion au français de référence, l'un à propos de sa qualité classique, *langue de Bossuet*, et un second à propos de la reconnaissance de son statut, soit celui de *langage officiel*. Il n'y a pas de référence directe au pays de la France dans le choix terminologique et on note, contrairement à Dunn, une absence de toute réflexion théorique sur la question de la variété de référence.

6.2.2.2 Termes pour parler de la variété canadienne du français

Manseau reconnaît que la langue à corriger est bien ‘sa’ langue et il emploie à deux reprises le terme *notre langue* dans la partie liminaire; ce terme générique montre que la langue parlée au Canada est bien le français. Toutefois *notre langue* ne se rattache pas à la dimension canadienne de la langue, mais plutôt au système référentiel partagé avec la France:

«De toutes nos locutions vicieuses, ce sont certainement les plus dangereuses, parce qu’elles défigurent davantage la belle physionomie de notre langue; et les plus humiliantes parce qu’elles impriment au front des cicatrices profondes qui semblent vouloir nous narguer et nous rappeler 1759!

[...] et ces griffes (qui l’ignore?), torturent et écorchent notre langue en attendant qu’elles la tuent!» (Manseau 1881: III)

L’auteur précise, par l’emploi de l’expression *langage du peuple*, que c’est ce registre qui pose problème. Il ne critiquera généralement pas la langue des personnes instruites (sauf s. v. *avantage*); de façon ponctuelle cependant, en songeant peut-être à ses critiques éventuels, il égratignera quelques littérateurs canadiens (s. v. *arc-boutant*) ou encore un quelconque journaliste (s. v. *application*, dans le *Supplément*). Voici des passages qui montrent que c’est le langage du peuple qui le préoccupe:

«Le *premier* [le commissaire Peter Murphy] (que nous sachions) il a eu la noble pensée de corriger le langage du peuple par ce stimulant efficace qu’on appelle *l’encouragement*.» (Manseau 1881: VII-VIII)

- s. v. *A* (A pour ELLES, p. 4): «Enfin, dans le langage du peuple, *a* est non seulement la corruption de *e, o, u, elle et elles*, mais encore de *la et avez*.»

Manseau indiquera par le terme *langage du peuple canadien* l’origine géographique ou nationale, mais, contrairement à Dunn, la dénomination de *canadien* (en parlant de la langue) n’a pas de valeur méliorative:

«Si notre dictionnaire (ou tout autre) ne devient pas CLASSIQUE, il ne faut point espérer d’amélioration dans le langage du peuple canadien, car, entre une connaissance vague de nos fautes et leur amendement, il y a un océan de ténèbres qui ne peut être franchi qu’en ayant à la main, comme guide, un Dictionnaire *complet et bien fait* de toutes nos locutions vicieuses.» (Manseau 1881: VI)

On rencontre chez Manseau des termes négatifs pour parler de la langue canadienne de façon générale, ce qui est une pratique plutôt rare chez nos auteurs, car ce sont surtout les particularismes canadiens qui sont commentés. Les expressions *langue de notre grand malade* ou *langage du peuple (notre patient)* sont représentatives d'un jugement de valeur négatif global à propos de cette variété de langue:

«[...] car après un sérieux examen du pouls et de la *langue* de notre grand malade, nous constatons avec frayeur qu'il est d'une faiblesse alarmante, et qu'il a dans le sang, de l'anglicisme compliqué de solicisme [*sic*] et d'un autre *isme* non moins dangereux.»
(Manseau 1881: II-III)

Concluons en disant que la langue du Canada est perçue comme nécessitant correction. Cette langue paraît se confondre avec le langage du peuple, qui est le seul à être pris en compte. Manseau prend ses distances par rapport à ce peuple auquel il s'adresse d'une façon moqueuse et paternaliste, comme on le voit dans les passages suivants: *Messieurs les beaux parleurs* (s. v. *a*), *le peuple* (s. v. *a, an*), *s'emploie tous les jours par nos canadiens* [*sic*] (s. v. *s'adanner*), *mon cher compatriote* (s. v. *assaiye*), *la grande masse du peuple d'en bas (et un peu d'en haut)* (s. v. *assir*), *du goût de bien des Canadiens* (s. v. *astérique*), *les braves gens* (s. v. *avoir*)... Manseau semble vouloir s'exclure du groupe de ceux qui pratiquent la variété de langue critiquée (*la langue du peuple*) en se rattachant plutôt au groupe de ceux qui utilisent le français de référence (*la belle physionomie de notre langue*). Le Tableau 30 fait la synthèse des mots-clés recensés dans le *Dictionnaire des locutions vicieuses* pour parler du français de référence et de la variété de langue au Canada.

Tableau 30: Terminologie pour parler du <i>français de référence</i> et du <i>français du Canada</i> (Manseau 1881)				
Dénominations	Désignant le <i>français de référence</i>	Désignant une <i>variété de langue en France</i>	Affirmant l'existence d'une <i>variété canadienne</i>	Évoquant une actualisation de la <i>langue française au Canada</i>
Termes génériques	<i>langue officielle, le français.</i>			
Termes à valeur géolinguistique			<i>langage du peuple canadien.</i>	
Termes à valeur sociale positive	<i>notre langue (la belle physionomie de)</i>			
Termes à valeur sociale négative				<i>langage du peuple, langage du peuple (notre patient), langue de notre grand malade.</i>
Termes se référant aux registres de langue				
Termes évoquant la variété régionale				
Termes pour parler de langues spécialisées				

6.2.2.3 Termes pour parler des particularismes du français canadien

a) Axe différentiel

• *Termes généraux*

- Le qualificatif *pas français*

Nous n'avons pas trouvé de terme pour parler de l'écart, à l'exception du syntagme adjectival *pas français(e)*, pouvant accompagner *expression*, *locution* ou *mot*. Cette appellation est importante, d'une part parce qu'elle est fréquente sous la plume de Manseau, et d'autre part, parce qu'elle coïncide avec la perception qu'a révélée l'auteur dans sa préface, à savoir que le Canada a perdu son identité *française*; ce n'est qu'avec la «purification de la langue» qu'il sera possible de la retrouver. La citation suivante, contrairement à ce que l'appellation *notre langue* suggérerait, donne à entendre que la langue parlée au Canada n'est pas du français:

«Mais non, espérons que le Conseil, comme un soleil bienfaisant, laissera tomber sur notre œuvre (ou tout [*sic*] autre à son choix: c'est le but que nous envisageons) un de ses rayons qui donne la fécondité et la vie, et c'est à Lui que nous le devons si nous *redevenons français* par la langue!» (Manseau 1881: VII)

Il nous a donc paru d'autant plus indiqué d'analyser le fonctionnement de *pas français* chez Manseau qu'on trouvait cette formulation déjà chez Dunn. Puisque Manseau avait affirmé ne pas vouloir se distinguer de ses «vaillants devanciers», nous avons voulu vérifier s'il avait utilisé cette locution de la même façon que son prédécesseur. Après avoir examiné l'ouvrage dans sa totalité, nous avons recueilli 27 mentions de *pas français*¹⁶ sous 23 entrées. En voici quelques contextes:

- s. v. *abander, s'abander*: «Ces verbes ne sont pas français. Dites: *Liguer, se liguer* (avec des voleurs, avec la canaille, etc.)»
- s. v. *adanner(s')*: «*S'adanner* n'étant pas français est un barbarisme!»
- s. v. *agréyer*: «Il a pour synonymes les expressions suivantes, très pop. parmi nous, mais qui ne sont pas françaises dans le sens ci-dessus [...].»

Il est évident que Manseau applique l'appellation *pas français* à des emplois qu'il ne faut pas dire; il se sert de ce terme pour condamner des emprunts à l'anglais (*application, faire une*), des archaïsmes (*agréyer*) et des mots de la langue populaire (*amancher, ramancher*). C'est le sens *français* qui est, selon Manseau, le véritable sens du mot; ce qui est de création canadienne est synonyme de *pas français* et de mot à rejeter. Chez Dunn au contraire, on a vu que *pas français* n'a pas de valeur normative absolue puisque l'auteur s'en sert, à peu près une fois sur cinq, en parlant d'un particularisme canadien qu'il favorise. Manseau se distingue ainsi de Dunn en ce qu'il utilise strictement cette appellation afin de condamner un mot. Nous n'avons trouvé que deux exemples où les auteurs traitaient des mêmes mots en les qualifiant de *pas français*, que nous reproduisons ici, à titre comparatif.

¹⁶ Voici les 23 entrées sous lesquelles 27 particularismes sont accompagnées de la mention *pas français(e)* chez Manseau: *abander, s'abander; accrochoi; acculoi, acculoir; acte des élections; adanner (s'); aimer; amancher (ramancher); ami (avec quelqu'un); Amérique (Amérique Britannique du Nord); annonceur; apicheman, apichemon; application; appoints; à ras de; assujété; avance; avant (longtemps); avarde; aventionner (s'); averdingle. Supplément: accoter; accrochoir, accrochoi; arroseur.*

Encadré 10: Deux exemples du traitement de *pas français* chez Dunn (1880) et Manseau (1881)

Exemples de Dunn (1880)	Exemples de Manseau (1881)
<i>acculoire</i> : «Pas fr. <i>Avaloire</i> , pièce du harnais des chevaux qui leur descend derrière les cuisses et sur laquelle ils s'appuient pour retenir la charge et pour reculer.»	<i>acculoi, acculoire</i> : «Ne sont pas français. Dites: AVALOIRE s. f. Partie du harnais qui passe derrière les cuisses du cheval et qui l'aide à reculer la voiture.»
<i>acte</i> : «Dans le sens de <i>loi</i> n'est pas fr., mais ne peut être élagué de la langue officielle. 'L' <i>Acte</i> de l'Amérique Britannique du Nord' est notre constitution même.»	<i>acte des élections</i> : «Dites: Acte concernant les élections.[...] <i>Acte</i> n'est pas français dans le sens de <i>loi</i> .»

Dans le cas de *acculoire*, l'appellation *pas français* est employée par les deux auteurs à propos d'un particularisme à rejeter. Dans le second cas, *acte* est qualifié de *pas français* chez Dunn qui affirme cependant que le mot appartient à la *langue officielle*. La formulation de Manseau, quant à elle, révèle que *pas français* s'applique à un emploi à proscrire car cette mention est suivie de «*Dites*». Pour Manseau, l'appellation *pas français* est toujours employée en parlant de ce qui est **différent de l'usage de France** et qui est, par le fait même, **condamnabile**, tandis que chez Dunn, *pas français* peut être utilisé dans des cas de non-rejet du particularisme.

b) Axe historique

• *Héritages de France*

Pour parler du mot du point de vue de son origine, Manseau emploie le terme *archaïsme* et l'attribut *vieillie* (*expression* ou *locution*) ou *vieux* (*mot*), dans les passages suivants:

- s. v. *abrier*: «Vieux mot qui signifiait: *mettre à l'abri, couvrir*; et, par extension *protéger, défendre*. Ce verbe est perdu pour nous; nous l'avons remplacé par *abriter*, que ne connaissaient point nos pères, et qui est plus dur en même temps qu'il dérive moins naturellement d'*abri*. En beaucoup de provinces, surtout en Normandie, on dit encore vulgairement *abrier* pour *couvrir*, et *s'abrier* pour *se mettre à couvert*. *Abri* est en usage; pourquoi perdre *abrier*, qui en dérive sans altération, et dont le son est très-agréable? (Besc.)»

- s. v. *aria*: «Mais cette expression est vieillie; il vaudrait mieux dire: *désarroi*, *tumulte*, *vacarme*, *tapage* (m.), ou autres mots équivalents.»
- s. v. *avalanche*: «Est un archaïsme. Auj. on dit *avalanche*.»
- s. v. *aveindre*: «Ce vieux mot s'en va.»

Dans le premier cas, l'attribut *vieux* n'est pas de Manseau qui reprend la formulation de Bescherelle¹⁷. Il y a peu de choses à conclure de ces emplois isolés, qui ne fonctionnent pas dans un ensemble permettant d'en évaluer la portée. Cependant, les termes *vieilli* ou *vieux*, employés dans des contextes présentant des équivalents français, ont une valeur corrective évidente.

• *Emprunts*

- Emprunts à l'anglais

Manseau utilise l'astérisque pour identifier deux types d'emprunt: les mots anglais et les anglicismes. Cette identification n'est pas neutre puisqu'elle révèle que l'auteur veut attirer l'attention sur ces catégories de mots. Sur ce point, il est original puisqu'il est le premier à le faire, bien avant le *Dictionnaire général de la langue française au Canada* de Bélisle (1974). C'est dans une note qu'il explique la signification de l'astérisque:

«NOTA. Les mots précédés d'un astérisque (*) sont des *anglicismes* ou des *mots anglais*»
(Manseau 1881: 118).

Nous avons réuni dans l'Annexe 20 les 41 entrées identifiées par un astérisque dans le *Dictionnaire des locutions*. Quelles premières observations peut-on en tirer? Il faut d'abord remarquer que le nombre d'emprunts identifiés comme tels, dans ce tableau, est limité par rapport à l'ensemble des locutions vicieuses recensées; il est même inférieur aux cinquante anglicismes annoncés dans la préface. On s'étonne de rencontrer un si faible pourcentage de ces mots alors que le lecteur avait été sérieusement averti que l'anglicisme était l'ennemi.

¹⁷ C'est ce qui explique sans doute que le discours tenu dans cet article s'écarte des propos habituels de Manseau qui ne servent qu'à condamner.

Les termes recensés pour parler de ces emprunts sont *anglicisme*, *de l'anglais* et l'attribut *anglais(e)* en parlant d'*expression* (s. v. *all aboard*), de *mot* (s. v. *acceptance*), de *nom* (s. v. *agate*) et de *tournure* (s. v. *appeler [une assemblée]*). Sur le plan quantitatif, Manseau emploie une seule fois *expression*, *mot* et *nom anglais* et, à quelques reprises, *tournure anglaise* et *de l'anglais* comparativement à 20 occurrences du terme *anglicisme*.

Que peut-on dire du contenu sémantique de *mot anglais*? Manseau précise que ce terme est une sous-catégorie de la classe de mots que représentent les anglicismes; il en donne onze exemples que nous avons indiqués ci-dessous, en caractères gras :

«Il y a, en particulier, cet insolent *anglicisme* que M. Tardivel a démasqué en disant du bout de sa plume: *Voilà l'ennemi!* Oui, oui, voilà l'ennemi, et cet ennemi est multiforme. Aussi nous n'avons pas hésité à classer sous ce nom, tous les mots purement anglais, dont l'usage est si fréquent parmi nous: *all right, Directory, editorial, fun, loose, mean, rough, set, smart, steam-boat, studd*, et une foule d'autres dont la seule transcription sur cette feuille agace notre plume aussi bien que nos nerfs.» (Manseau 1881: III)

L'examen des passages ci-dessous permet de voir que l'emploi de l'attribut *anglais* ou de la locution *de l'anglais* fait généralement référence à la provenance des emplois:

- s. v. *acceptance*: «Il n'est pas besoin d'aller jusqu'à Londres pour s'apercevoir que ce mot est anglais, et que le mot français figure en toutes lettres dans tous nos dictionnaires: *Acceptation*.»
- s. v. *all aboard*: «Expression anglaise souvent usitée dans les bateaux à vapeur et les voitures publiques.»
- s. v. *accomodation (train d')* [*Supplément*]: «De l'anglais '*accomodation train*.'»

Il faut déduire que les termes *mot anglais* et *anglicisme* ne s'appliquent pas systématiquement à des catégories de mots différents puisque *anglicisme* peut se dire dans les deux cas. Pour sa part, le terme *anglicisme* – comme nous le verrons (sous *Termes correctifs techniques*) – évoquera en plus, une connotation normative.

• *Innovations*

Nous n'avons relevé que deux exemples pour cette catégorie, soit l'emploi de *néologisme* (s. v. *actualité*, voir citation sous 6.2.1.1) et de *phrases essentiellement canadiennes* qui illustrent le

côté novateur de la langue française du Canada, lequel ne reçoit pas l'assentiment de Manseau:

- s. v. *attisée*: «Chauffe, chauffe, fais *ane* bonne *attisée*; mets *ane* bonne *attisée* d'bois dans l'*poêle*! [...]

Dans ces phrases, essentiellement canadiennes, la forme, malheureusement, emporte le fond.»

On note que l'adjectif *canadien*, rencontré dans la deuxième partie du titre (*Dictionnaire canadien*), ne semble pas avoir de connotation négative. Il est cependant impossible de savoir ce que l'auteur avait en tête pour cette partie: quels sont les mots qui auraient pu y figurer?

c) Axe épilinguistique

Il n'y a aucun terme chez Manseau qui révélerait une appréciation positive d'un particularisme canadien. En fait, les seules formulations valorisantes sont employées dans le cas de correspondants français: *bonnes*, *propres* et *seules expressions correctes*. Par contre, la terminologie à valeur sociale négative est très développée.

- *Termes correctifs à valeur générale*

La première catégorie réunit les termes correctifs à valeur générale. Il s'agit de *anomalie* (s. v. *a*, *an*), *incorrecte* (s. v. *après*), *style familier* (s. v. *accoter*, *s'accoter*: «[à] vrai dire, ces verbes ne sont que des variantes d'*accoster*, *s'accoster*. C'est du style familier.»), *locution vicieuse* et *faute*. Les premiers termes de cette énumération ne sont employés que de façon ponctuelle dans le dictionnaire pour décrire des faits de langue du point de vue grammatical, tandis que *locution vicieuse* et *faute* sont les deux termes les plus souvent utilisés.

Le terme *locution vicieuse* sert de leitmotiv à la préface de Manseau. Il le reprend au titre et le réutilise neuf fois dans sa préface. Il est le seul auteur, dans notre corpus, qui s'en sert pour caractériser les particularismes canadiens dans la préface. Maguire (qui l'utilisera neuf fois dans tout son répertoire) et Dunn, qui s'en servent dans leur titre, n'utilisent pas ce terme dans leur prologue. Voici des exemples de cette expression chez Manseau qui ne figure pas en dehors de la préface:

«*Oui gare! et guerre! aux locutions vicieuses!*» [...]

C'est vous dire que l'ouvrage est relativement *complet*, et qu'il contient environ 10,000 locutions vicieuses!» (Manseau 1881: I)

«Comme nous avons à faire avec la charogne (pas nos critiques, nos locutions vicieuses), il faut jeter ça au bout de la fourche et par lambeau, afin de donner aux uns et aux autres le temps de se reconnaître [...]» (Manseau: II)

«De toutes nos locutions vicieuses, ce sont certainement les plus dangereuses [en parlant des anglicismes], parce qu'elles défigurent davantage la belle physionomie de notre langage [...]» (Manseau: III)

«Quant aux autres locutions vicieuses, en voici, selon nous, le véritable contre-poison [...]. Nos locutions vicieuses peuvent s'envisager sous deux aspects différents: [...] » (Manseau: IV)

Un second terme, qui revient occasionnellement sous la plume de l'auteur, est celui de *faute*; on le rencontre deux fois dans la préface, puis sous *achiquiette*, *âge*, *agnus dei*, *aigrefin*, *aître*, *aller*, *atteindre*, *à part* et *attelage*. Voici des exemples:

«Parcourez donc attentivement cette première lettre de notre dictionnaire [...], notez bien toutes vos fautes [...]» (Manseau 1881: V)

- s. v. *achiquiette*: «Ceux qui disent: faire un *achiquiette* ou une *échiquette* font une double faute.»

- s. v. *aigrefin*: «Le Canadien prononce *aigréfin* et donne à ce mot la signification de *homme faible, de peu de santé*. C'est faire *deux fautes d'un seul coup*.»

Manseau préfère le terme *faute* lorsqu'il qualifie le particularisme, mais, lorsqu'il parle de façon générale, il choisit *locutions vicieuses*.

- *Termes correctifs techniques*

On a regroupé dans cette catégorie des termes correctifs plus usuels et qui déterminent de façon plus précise le type d'écart par rapport à la norme, tels que: *anglicisme*, *barbarisme*, *corruption (de)*, *pléonasme* et *solécisme*. Les termes rencontrés plus d'une fois et en ordre de fréquence sont *corruption*, *anglicisme* et *barbarisme*. Le terme *corruption* (généralement abrégé par *corr.*) revient constamment dans le dictionnaire et ce, toujours à propos de prononciations considérées comme fautives. Nous avons dénombré 112 entrées qui sont ainsi qualifiées sur une totalité de 513 mots vedettes (soit 21,8% des mots recensés). Cette appellation est celle qui est la plus fréquente. Elle est employée le plus souvent (dans une proportion de trois contre un) en

parlant de prononciations de mots français; dans les autres cas, elle a trait à des emprunts à l'anglais, par exemple *allouance* (de *allowance*), *apinouyir* (de *Happy New Year*), *appelable* (de *appealable*), *auditer* (de *audit*) et *adidouce* (de *how do you do*) (voir l'Annexe 21).

La fréquence d'emploi du terme *corruption* confirme, à nouveau, l'intérêt que porte Manseau à la phonétique. La critique de la prononciation du français canadien est celle qui revient la plus souvent, et de façon détaillée, sous les vocables *accordéon*, *adieu*, *aéromètre*, *affidavid*, *aloès*, *alors*, *alphabette*, *angoisse*, *anne*, *animal*, *août*, *asile* et *avril*. De plus, cet intérêt est démontré par des notations reproduisant des façons de parler populaires dans plusieurs exemples du type «*J'me suis-t-adanné! je m'su's-t'adanné!*» (s. v. *adanner* (s')) ou encore «*A' s'n est pas aparçue*» (s. v. *aparcevoir*).

Observons maintenant le fonctionnement du terme *anglicisme*. Comme nous l'avons déjà vu, tous les emprunts, reconnus par Manseau, sont précédés d'un astérisque (voir l'Annexe 20). Du point de vue quantitatif, parmi les 41 entrées accompagnées d'un astérisque (36,5% de la totalité des entrées), 15 reçoivent la mention d'*anglicisme*. En voici la liste: *accession*, *acter*, *adresser*, *amener*, *amonition/ amunition*, *anglification*, *apologie*, *application*, *appointer*, *appropriation*, *assesseur*, *aucun*, [Supplément]: *anxieux*, *euse*, *application* et *appointer*. Manseau qualifie d'anglicismes des emprunts sémantiques, emprunts adaptés et des calques, comme on le voit dans les citations suivantes:

- s. v. *accession*: «Anglicisme! Dites: *Avènement* au pouvoir, au trône.»
- s. v. *amonition, amunition*: «Ici encore, il y a un anglicisme sous roche.»
- s. v. *application*: «Ces phrases ne sont pas françaises dans le sens qu'elles ont ici. Ce sont des anglicismes (*to make an application*).»

Manseau ajoute de nouvelles acceptions à ce qu'il appelle la définition technique du terme *anglicisme*. Il commence par donner, dans un premier temps, une définition de type métaphorique où il rattache l'anglicisme aux conséquences de la Conquête. Dans un autre exemple, il indique que l'anglicisme est une sous-catégorie de *locutions vicieuses* (voir citation 6.2.2.3):

«Le dictionnaire donne la définition technique de l'*anglicisme*; voici, selon nous, celle du cœur: C'est une tache de sang qui nous montre par où ont passé les griffes du lion britannique, et ces griffes (qui l'ignore?), torturent et écorchent notre langue en attendant qu'elles la tuent!» (Manseau 1881: III)

Ces définitions imagées révèlent les sentiments qu'éprouve Manseau face à ce phénomène linguistique. Mais la définition de l'*anglicisme* devient un peu plus précise en ce qu'elle inclut la notion de *multiforme*, incorporant même des «mots purement anglais». Nous reprenons les mots judicieux de Linda Lamontagne qui a résumé aussi le point de vue de Manseau:

«[...] le glossaire [*dictionnaire* dans le titre] de Manseau (1881) présente entre autres des exemples nombreux de toutes les catégories d'emprunts lexicaux qui sont la plupart du temps qualifiés d'*anglicismes*. L'auteur mentionne, dans sa préface, que l'*anglicisme* est «multiforme» et qu'il n'a pas hésité à classer sous ce nom, tous les mots purement anglais» [...] mais par la suite il ne fera pas de distinction entre les diverses formes que peut prendre l'emprunt à l'anglais.» (Lamontagne 1996: 36)

Poursuivons avec l'examen du terme *barbarisme*, lequel n'est employé qu'une seule fois dans la préface et de façon sporadique dans le dictionnaire, sous les vocables *a*, *absoudre*, *accaparer* (*s'*), *acconnaître*, *accompagner/ accompagner/ encompagner*, *adanner* (*s'*), *agir*, *aller*, *amalgamer/ se fusionner*, *après*, *arouter/ s'arouter*, *artistiquement* et *associère*. À titre illustratif, voir ces quelques exemples:

- s. v. *acconnaître*: «On fait un barbarisme en disant: Se faire *acconnaître*.»
- s. v. *adanner*(*s'*): «S'*adanner* n'étant pas français est un barbarisme!»
- s. v. *amalgamer*, *se fusionner*: «Ne dites donc pas, en parlant de chemins de fer: Les deux compagnies vont *s'amalgamer*, *se fusionner*, car vous ferez ou un contresens, ou un barbarisme.»
- s. v. *après*: «Il y a pléonasme à dire: *Et puis après*, *Puis après*, et barbarisme à dire: *Et p'is après* [...]»

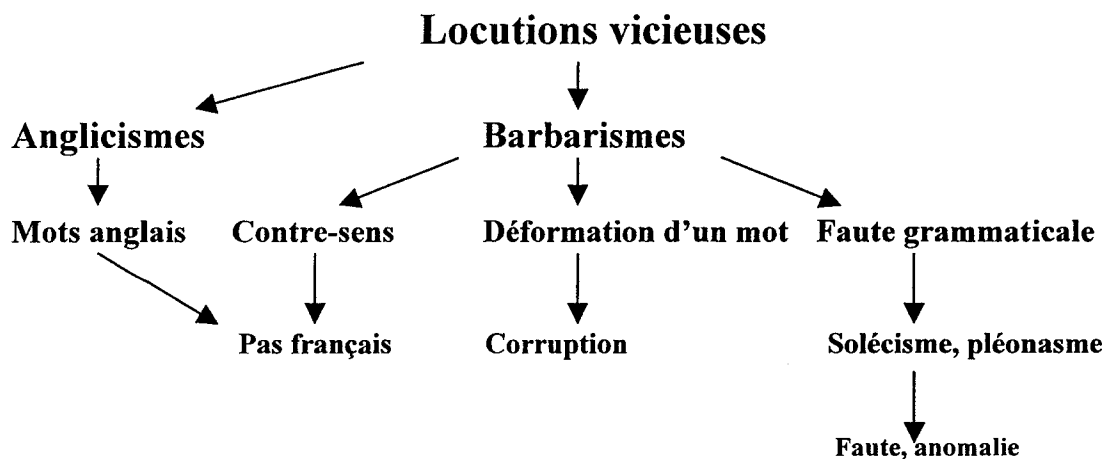
Le terme *barbarisme* recoupe plusieurs sens; d'un point de vue sémantique, l'auteur rattache cette notion à celle de contre-sens, c'est-à-dire l'utilisation d'un mot dans un sens qu'il n'a pas. La deuxième acception est d'ordre grammatical, à savoir une 'erreur', qui peut être dans la conjugaison d'un verbe (s. v. *absoudre*), l'emploi d'un temps verbal (s. v. *aller*) ou autre (s. v. *accaparer* (*s'*) [*Supplément*]). Une troisième acception permet de l'utiliser en parlant de la déformation de la prononciation d'un mot. *Barbarisme* devient alors synonyme de *corruption* et

tous deux servent à dénoncer le même phénomène (s. v. *a*, *accompagner*, *artistiquement* et *associère*).

Nous avons constaté dans nos recherches sur Maguire que la difficulté de compréhension du fonctionnement des mots-clés tenait, d'une part, à l'imprécision des définitions que les dictionnaires français donnaient de plusieurs termes correctifs techniques et, d'autre part, à l'absence de définitions de ces termes dans nos répertoires lexicaux. La polysémie de *barbarisme* est un exemple qui illustre la difficulté de rattacher ce terme à une catégorie d'emplois précise. La difficulté augmente lorsqu'on se rend compte que, pour un particularisme, on peut trouver deux termes techniques différents. On se demande alors si Manseau maîtrise bien la terminologie dont il se sert ou s'il cherche simplement à varier ses formulations.

Nous avons tenté de caractériser la terminologie de Manseau en ne tenant pas compte des fluctuations entre les divers termes ou des empiètements entre eux des termes *anglicisme*, *barbarisme*, *locution vicieuse*, *faute* et *solécisme*. Il semblait peu pertinent d'examiner en détail tous ces chevauchements puisqu'ils n'apportent aucun éclairage supplémentaire sur l'orientation normative de l'auteur ou sur l'évaluation qu'il fait des canadianismes. Le Schéma 2, qui suit, propose une synthèse de la terminologie corrective de Manseau.

Schéma 2: Terminologie corrective technique de Manseau (1881)



• *Formulations émotives*

Le dictionnaire de Manseau contient de nombreuses formulations servant à qualifier les particularismes canadiens dans le seul but de les condamner avec force. Dans ce cas, la terminologie ne véhicule aucun contenu permettant de voir en quoi consiste l'écart; elle consiste dans une série de formulations dominées par l'émotion: *archibarbares, affreusement laid, affreux pot-pourri, baisers de Judas, charogne, d'Iroquois, du plus bas vulgaire, encens nauséabond, expressions qui font rire et pleurer, locutions qui ont un petit air bête, menaçant, ridicule, sale ripopée, sangsue aux milles ventouses, vieux comme rue, vulgaire*. Ces termes et le traitement de certains particularismes contribuent à donner une image sombre de la variété de français parlé au Canada, comme l'illustrent amplement ces exemples:

«Quand un mot anglais se présente, nous savons pourtant qu'il n'est pas notre cher ami; mais on tolère, peu à peu on se familiarise, et enfin on s'embrasse! Mettons-nous en garde contre ces baisers de Judas, et n'oublions pas que le mal est serpent de sa nature, et s'insinue petit à petit, tout comme la bienfaisante goutte d'eau de pluie.» (Manseau 1881: IV)

«[...] et haussant la voix d'un double dièze, nous disons *urbi et orbi*: Il y a de ces choses qu'on ne peut toucher sans se salir, or les loc. vic. sont de cette espèce: ça *salit* le style.» (Manseau 1881: XII)

- s. v. *acré* : «Quel beau langage dans la bouche d'une mère et les oreilles d'un enfant! Vite, détournons nos yeux et bouchons nos oreilles!»

- s. v. *aller* (p. 36-37): «Nous avertissons les lecteurs inconsidérés qu'ils sont exposés à pécher contre la remarque ci-dessus toutes les fois qu'ils auront à parler au *Futur* et au *Conditionnel*. [...]

Oui, oui, allez-y; vous en avez besoin pour décharger votre pauvre conscience de ce [*sic*] affreux pot-pourri, de cette sale ripopée, et tâchez de revenir avec une bonne *apselution*. Allez, et ne péchez plus.»

- s. v. *amabe*: «Vraiment, notre encre rougit en écrivant ces lignes.»

- s. v. *ar'venir, ravenir*: «Il ne faut pas se gratter longtemps l'oreille pour trouver le corrigé de ces menaçantes locutions [...].»

- s. v. *attende*: «Allons, soyez raisonnables! Pendant que toutes les facultés de notre pauvre intelligence sont en bouillante opération pour corriger *attende*, vous profitez de ce moment pour venir *vous* éclater de rire à notre nez! Attendez!.. Nous n'avons pas le temps de relever le gant, et nous allons vous laisser rire, mais nous livrons à l'instant, pieds et poings liés, à la vindicte publique, votre verbe *éclater* qui, de *neutre*, ose se faire *pronominal*! Crime épouvantable! C'est précisément cela qu'on appelle une entorse à la syntaxe. *Oyoye!*...»

Ces formulations sont parmi les plus excessives que l'on trouve dans notre corpus. Est-ce parce que ce répertoire a été commencé vers la fin des années 1860 qu'il garde un ton ressemblant davantage à celui de Maguire et d'Arthur Buies qu'à celui de Caron ou de Dunn? La sévérité des jugements de valeur que traduit aussi le choix de ces termes s'accompagne d'une grande intolérance et d'une incompréhension de la phonétique historique. Manseau se positionne à l'extrême droite sur l'axe des évaluateurs de la langue française du Canada. Il va même jusqu'à recourir à l'anglais pour ridiculiser le français canadien et ceux qui le parlent:

- s. v. *A* (p. 2): «Ah ça! Messieurs les beaux parleurs, quand vous *arez* fini, on vous *dannera* un *ticket free* pour aller *rajuer* vos études au *Callége Jaliette*, hein?»

- s. v. *amont* [*Supplément*]: «Mais *amont la maison* et *amont la main!* SHOO-FLY! DON'T BOTHER ME!»

La terminologie générale révèle un rejet total de la variété canadienne dans ce qu'elle a de particulier. Le discours est sermonneur (*baisers de Judas*), porteur de sanctions, paternaliste (*nos canadiens, braves gens*), moqueur (*anglicisme sous roche*), arrogant (*francophobe*), dépréciatif (*la classe ignorante, notre patient*). Le Tableau 31 résume la terminologie dont nous venons de faire l'examen.

Tableau 31: Mots-clés métalinguistiques servant à désigner les particularismes du français canadien (Manseau 1881) ¹⁸		
AXE DIFFÉRENTIEL	AXE HISTORIQUE	AXE ÉPILINGUISTIQUE
- <u>pas français(e)</u> (expression, locution, mot).	A) Héritages de France - <u>archaïsme</u> , - <u>locution qui a vieilli</u> , - <u>vieux (mot)</u> .	A) Termes à valeur sociale négative a.1) Termes correctifs à valeur générale - <u>anomalie</u> , - <u>expression vulgaire</u> , - <u>faute</u> , - <u>locution vicieuse</u> , - <u>phrase incorrecte</u> , - <u>style familier</u> . a.2) Termes correctifs techniques - <u>anglicismes</u> , - <u>barbarisme</u> , - <u>corruption (de)</u> , (l'anglais) - <u>pléonasme</u> , - <u>solécisme</u> . a.3) Formulations émotives Noms: - <u>baisers de Judas</u> , - <u>charogne</u> , - <u>du plus bas vulgaire</u> , - <u>encens nauséabond</u> , - <u>expressions qui font rire et pleurer</u> , - <u>Iroquois</u> , - <u>locutions qui ont un petit air bête</u> , - <u>sale ripopée</u> , - <u>sangsue aux milles ventouse</u> , - <u>vieux comme rue</u> . Adjectifs et autres: - <u>affreusement laid</u> , - <u>affreux pot-pourri</u> , - <u>archibarbares (expressions)</u> , - <u>menaçantes (locutions)</u> , - <u>ridicule (expression)</u> , - <u>vulgaires (expressions)</u> .
	B) Emprunts à l'anglais - <u>anglicismes</u> , - <u>de l'anglais</u> , - <u>anglais (e)</u> (expression, mot, nom, tournure), - <u>mots anglais</u> .	
	C) Innovations - <u>néologisme</u> , - <u>phrases [...] canadiennes</u>	

¹⁸ Les termes qui sont soulignés sont les plus usités dans l'ouvrage de Manseau.

6.2.3 Les affirmations implicites

Compte tenu des affirmations de Manseau, il peut sembler redondant de rechercher plus en profondeur ce que révéleraient les manifestations de l'implicite ou de développer davantage celles qui ont été évoquées dans la présentation des composantes de l'ouvrage. Que peut-on donc ajouter d'autre? Nous avons pensé qu'il pouvait tout de même être utile d'inclure quelques remarques à propos, d'une part, de la perception qu'a Manseau des dialectalismes et, d'autre part, sur le fait qu'il utilise lui-même des canadianismes dans ses commentaires.

6.2.3.1 Aucun attachement aux régionalismes

Contrairement au *Glossaire franco-canadien*, qui évoque, dans un esprit de valorisation, les origines du français canadien en soulignant les régions d'où proviennent les mots en usage au Canada, Manseau ne voit pas dans la mise en rapport avec les usages régionaux de France une raison de pavoiser. L'exemple qui suit illustre le point de vue de ce dernier. Manseau présente (en reprenant les mots de Littré) le Canada comme une région (*en Canada*) et ce, sans aucune connotation positive:

- s. v. *assir* (p. 81): «Littré nous dit que ces verbes *assir*, *s'assir*, *rassir*, *se rassir* ont cours en Picardie et en Provence. Nous pouvons ajouter en toute sûreté *et en Canada*, car qui ignore que la grande masse du peuple d'en bas (et un peu d'en haut) dit: Je m'*assis*.»

Autre indice: notre auteur mentionne que le mot *attifouilles* (s. v. *artifailles*, *artifouilles*) est encore usité dans «certaines campagnes de la France dans ce sens» et il conclut que tous les mots qu'il vient de commenter sous cette entrée, sont comparables à de «l'algonquin». Les mots issus des régions de France ne sont donc, pour Manseau, empreints d'aucun mérite particulier, contrairement à Dunn qui compare le Canada à une *province de France*, et ce, dans le but de le valoriser.

6.2.3.2 Fonction des canadianismes dans les commentaires

Nous avons essayé de voir si Manseau s'était servi de canadianismes dans son dictionnaire et, si oui, de quelle façon: était-ce par inadvertance ou en connaissance de cause? Nous avons observé à l'occasion que Manseau emploie pour dénigrer la variété de français du Canada quelques expressions canadiennes telles que «c'est de l'algonquin» (p. 78), en parlant d'expressions familières comme *traînailles*, *traînailleries* et *traîneries*. Il compare aussi les «locutions vicieuses du Canada» à de l'*Iroquois*. Il semble s'en servir consciemment (mettant le particularisme en italique) et épisodiquement pour se moquer de l'usage canadien, comme dans le cas de *faiseurs de livres* (p. II) ou encore, pour s'assurer que son locuteur comprend le sens du mot, comme dans le cas de *catéreux* («disons *catéreux* pour être mieux compris», s. v. *acagnardi*).

Manseau est donc un correcteur averti qui a quasiment éliminé de son métalangage le moindre signe de canadienneté; seuls quelques exemples, comme *en Canada* (p. 82), *trousse-bagage (à)* (p. 117) ou encore *aller aux Etats* (p. 38), ont pu échapper à la vigilance de l'auteur dans son propre discours, ainsi que les canadianismes *corder* (s. v. *achiquiette*), *soupane* (s. v. *a'oine*) et *chevreuil* (s. v. *animaux*, p. 52):

- s. v. *achiquiette*: «Corder du bois *en achiquiette*, *en échiquiette*, c'est le corder de manière à former plusieurs carrés qui se croisent dans tous les sens.»
- s. v. *a'oine* [*Supplément*]: «*Soupane* d'avoine.»

6.3 Les critères de l'évaluation lexicale

6.3.1 Aucun critère d'acceptation

Manseau, qui n'accepte aucun canadianisme dans le *Dictionnaire des locutions vicieuses*, ne propose évidemment aucun critère de légitimation des particularismes canadiens.

6.3.2 Les critères de rejet

La question est de savoir si l'on peut parler de critères de rejet lorsque tout est repoussé. On peut estimer que si, puisque Manseau identifie des catégories d'emploi qu'il faut rejeter, même s'il ne formalise pas vraiment ses critères comme tels. Nous avons réuni des indices, des commentaires ou des explications qui permettent de dire que l'auteur refuse les archaïsmes, les anglicismes (et plus précisément, ceux dont le correspondant français existe), les mots qui n'ont pas le même sens qu'en France, les mots qui appartiennent aux registres familier et populaire, et les mots qui n'ont pas de statut dictionnaire. Nous donnerons ci-dessous des exemples pour chacun de ces critères, qui seront présentés succinctement sous la forme d'une nomenclature.

6.3.2.1 Point de vue pratique

- *Archaïsme démodé*

Les archaïsmes démodés doivent céder leur place aux termes modernes. Il faut, selon l'auteur, accepter une nouvelle ère et ses nouveaux mots (s. v. *accrochoi* et *automne*). Manseau se servira de la paire *autrefois/ aujourd'hui* ou encore d'une allusion à une époque plus lointaine pour valider ce critère:

- s. v. *acquêt*: «Il est vieux comme rue, et mieux vaudrait peut-être le laisser dans l'oubli.»
- s. v. *aérer*: «Renouveler l'air, donner de l'air dans un appartement. Autrefois on disait *airer* dans le même sens, mais *autrefois* et *aujourd'hui* n'étant point contemporains, il faut parler comme son siècle. Écrivez donc *aérer* et prononcez *a-é-r-é*.»
- s. v. *aria*: «Si vous tenez à ce mot, ne dites pas : *un aria, du aria, des arias*, mais dites: *un (n') aria, de l'aria, des (z') arias*, [...]. Mais cette expression est vieille; il vaudrait mieux dire; *désarroi, tumulte, vacarme, tapage* (m.), ou autres mots équivalents.»
- s. v. *avant-hier*: «Cette dernière prononciation était bonne au 17^e siècle, mais n'oublions pas que 200 ans nous séparent de cette époque, et alors *autres temps, autre langage*.»

- *Anglicisme ayant un correspondant français*

Pour ce qui est des anglicismes, Manseau recherche toujours l'équivalent français, mais il ne précise pas si le mot d'emprunt serait acceptable dans le cas où le correspondant français n'existerait pas:

- s. v. *acceptance*: «Il n'est pas besoin d'aller jusqu'à Londres pour s'apercevoir que ce mot est anglais, et que le mot français figure en toutes lettres dans tous nos dictionnaires: *Acceptation*.»
- s. v. *accountant*: «Avouons qu'il faut avoir bien soif de vasselage anglais pour tenir tant à *accountant* quand nous avons *comptable* qui est son équivalant [sic] français.»
- s. v. *allspice*: «Le mot français est *Toute-épice*.»
- s. v. *apologie*: «N'allons pas voler nos voisins quand nos greniers sont pleins.»

6.3.2.2 Point de vue linguistique

- *Mot qui n'a pas le même sens qu'en France*

Sur le plan linguistique, Manseau rejette les mots qui ont un sens différent de ceux qui ont cours en France:

- s. v. *abord*: «Plusieurs donnent à ce mot des significations qu'il n'a pas.»
- s. v. *ambre*: «*Ambre* est un nom français, mais il a une toute autre signification.»
- s. v. *à pic*: «Le Canadien, employant une figure hardie comme lui, attache une autre signification à cette locution [...].»
- s. v. *aqueduc*: «On fait un contresens en donnant le nom d'*aqueduc* au *réservoir* qui fournit l'eau à la ville de Montréal.»
- s. v. *attelage* (p. 88): «Quelques-uns n'emploient le mot *harnais* que pour désigner cette bande de cuir fort large et fort épaisse [...]. Le vrai nom de cette Bande est *dossier*, f.»

6.3.2.3 Point de vue social

- *Mot qui appartient au registre familier ou populaire*

Manseau annonce une restriction dans le recours aux registres familier et populaire. Il propose une formulation plus neutre comme dans les exemples suivants:

- s. v. *accoter*: «À vrai dire, ces verbes ne sont que des variantes d'*accoster*, *s'accoster*. C'est du style familier. Quand on parle des personnes, il vaut mieux dire *appuyer*, *s'appuyer*.»

- s. v. *avoir* (p. 108): «Voici quelques phrases très populaires et dont il faut se corriger tout de suite [...].»

- *Mot non attesté dans un dictionnaire*

De façon générale, les mots qui ne sont pas recensés dans un dictionnaire ne sont pas reconnus par l'auteur:

- s. v. *arbouter* (s') [*Supplément*]: «Les dictionnaires ne reconnaissent pas cette acception.»

Voilà pour ce qui est des critères de rejet. On peut dire qu'ils ne revêtent pas un aspect très théorique chez Manseau. La préface suffit à exprimer son orientation normative (voir le Tableau 32 à propos des critères de rejet des particularismes canadiens chez Manseau).

Tableau 32: Critères de rejet des particularismes du français canadien (Manseau 1881)			
Catégories	Acceptation	Catégories	Rejet
<u>Point de vue pratique</u> - Fréquent - Nécessaire - Préférable		<u>Point de vue pratique</u> - Peu fréquent - Inusité - Inutile - Mal choisi	Inusité - Archaïsme démodé Inutile - Anglicisme ayant un correspondant français
<u>Point de vue linguistique</u> - Bien formé - Possible - Bien traduit - Francisé - Intraduisible		<u>Point de vue linguistique</u> - Déformé - Irrégulier - Sens différent - Genre différent - Calque - Mot francisé - Traduction - Acception anglaise	Sens différent - Mot qui n'a pas le même sens qu'en France
<u>Point de vue historique</u> <i>Fonds français</i> <i>Emprunts</i> <i>Innovations</i>		<u>Point de vue historique</u> <i>Fonds français</i> - Archaïsme - Terme maritime <i>Emprunts</i> - Amérindianisme - Anglicisme - Latinisme <i>Innovations</i>	
<u>Point de vue social</u> <i>Autorités officielles:</i> - Dictionnaire(s) - Académie - Grammaire(s) - Auteurs - Sources can. <i>Utilisateurs:</i> - Législateurs - Peuple <i>Tendances:</i> - Mode		<u>Point de vue social</u> <i>Autorités officielles:</i> - Dictionnaire(s) - Académie - Grammaires - Auteurs <i>Utilisateurs:</i> - Peuple	- Mot non attesté dans un dictionnaire - Mot qui appartient au registre familier ou populaire

6.4 Éclairage externe

Nous n'avons pas trouvé d'autres éléments qui auraient pu fournir un éclairage complémentaire à notre étude. Il aurait été particulièrement utile, à cet égard, de retrouver le relevé que l'auteur dit avoir compilé en plus de ce qui a été publié.

6.5 Synthèse

Les éléments de la biographie ont révélé que nous avons affaire à un homme qui s'intéressait beaucoup aux symboles de l'histoire et qui avait participé à la fondation de la Société de numismatique canadienne et à la fondation d'un musée d'archéologie. Manseau était sténographe et il enseignait ce métier à l'aide de son propre manuel. Toutefois, dans le domaine de la lexicographie, il semble avoir été **bousculé par les événements**. Les nombreux répertoires de lexique apparus sur le marché vers 1880 ont dû l'inciter à **publier en catastrophe un ouvrage improvisé, sans aucune rigueur terminologique**, auquel il travaillait depuis douze ans et pour lequel il disait avoir recueilli 10 000 mille locutions vicieuses.

Ce n'est, en fait, que la **tranche A de son dictionnaire** qu'il publiera; il s'agit d'une première ébauche à partir de relevés portant sur la langue du peuple, texte **peu structuré et rapidement mis en forme**, ce qui explique les nombreuses fautes qu'il contient et le style prolix de Manseau, dans ses commentaires aussi bien que dans la préface. Mais la force de Manseau réside dans sa **technique de recensement** d'exemples en vue de compiler un **corpus original**. L'auteur, qui avait une formation en phonétique et sténographie, bénéficie d'un double avantage: celui de la transcription rapide et celui d'une bonne reproduction de l'accent. Les nombreux exemples, dont l'intérêt a été reconnu par Geddes, fournissent la matière nécessaire à l'élaboration d'une étude de phonétique corrective ou encore à une grammaire de fautes.

Ce dictionnaire, qui a peut-être été rejeté à cause de son **discours excessif**, a été presque ignoré de la critique et est demeuré **peu connu**. Dépassait-il les limites de l'acceptable? Il se rapproche en tout cas de celui de Maguire, mais se distingue cependant des répertoires de Boucher-Belleville, de Caron, de Gingras (1880) et de Dunn.

À quelle norme se réfère ce recueil de fautes? Manseau affirme que c'est le dictionnaire et, plus précisément, que ce sont les **dictionnaires français** qui doivent servir de modèle linguistique. Les sources consultées et celles qu'il cite sont les grands classiques lexicographiques français, tels que Bescherelle, l'Académie et Littré; c'est la *langue officielle de France* qui doit servir de **modèle de référence au français du Canada**.

Du point de vue terminologique, Manseau est celui qui montre **le plus d'audace dans le choix de termes à valeur sociale négative** pour décrire les particularismes canadiens. L'approche correctrice n'est pas didactique et est souvent dénigrante: Manseau rejette plusieurs mots canadiens **à coup de «pas français»**. D'un point de vue historique, les archaïsmes, tout comme les régionalismes d'ailleurs, n'éveillent aucun intérêt chez Manseau qui leur préfère des mots modernes. Quant aux emplois d'origine anglaise, Manseau les traite sans chercher à les distinguer par catégories, ce qui illustre une fois de plus l'absence de réflexion théorique ou méthodologique chez cet auteur. On s'étonne cependant du peu d'attention donnée aux emprunts à l'anglais dont le nombre est inférieur à cinquante, puisqu'il dénonçait ces emplois avec une véritable férocité dans sa préface en les assimilant, mention qu'il faut interpréter comme une condamnation (contrairement au sens que revête cette locution chez Dunn) à l'ennemi du français.

Manseau n'énonce aucun critère d'acceptation de particularismes canadiens. Ses critères de rejet ne présentent pas d'originalité par rapport à ses prédécesseurs; celui qui résumerait le mieux la position de notre auteur est **l'absence du mot dans un dictionnaire français**. L'étude du *Dictionnaire des locutions vicieuses* de Manseau révèle que, au début des années 1880, la volonté de se conformer à une **norme lexicale exogène** pouvait s'exprimer avec force, d'une façon plus rigide et sévère encore qu'à l'époque de Maguire ou de Gingras.

7. Conclusion

Dans un premier temps, nous nous étions proposée de faire une recherche ayant pour objectif de dégager les principaux critères d'évaluation lexicale des particularismes canadiens dans un échantillon représentatif de 17 sources lexicographiques (lexiques correctifs, glossaires, dictionnaires), depuis Thomas Maguire (1841) jusqu'à Louis-Alexandre Bélisle (1957). Nous souhaitons ainsi cerner l'évolution de la conception linguistique à travers des critères d'évaluation réels, tels que pratiqués dans ces répertoires, et contribuer de cette façon à l'histoire de la réflexion normative au Canada français.

Après avoir exploré les premières pistes de recherche, il s'est avéré que les données amassées étaient d'une si grande richesse qu'elles ne pouvaient faire l'objet d'une seule étude. Plutôt que de faire un survol de la question, nous avons choisi d'approfondir une phase à l'intérieur de ce processus de plus d'un siècle. Spontanément, nous avons retenu **la période qui va de 1841 à 1881**, le début des années 1880 marquant un changement notable dans les objectifs et le discours, ce qui permettait du même coup de mieux voir ce qui caractérisait les textes publiés auparavant. L'investigation que nous avons menée sur la production allant de Maguire à Bélisle nous avait fourni l'occasion d'ébaucher des analyses que nous avons utilisées, le cas échéant, pour éclairer la phase retenue. Notre travail repose donc sur environ le tiers de la période envisagée au départ, mais est nourri des **fruits d'un travail de recherche et de réflexion portant sur la production lexicographique québécoise pendant un peu plus d'un siècle.**

Les six chapitres de notre étude consistent dans une analyse de huit répertoires ou lexiques d'auteurs canadiens, publiés au XIX^e siècle, à savoir le *Manuel des locutions vicieuses* de Thomas Maguire (1841), le *Dictionnaire des barbarismes* de Jean-Philippe Boucher-Belleville (1855), le *Recueil des locutions vicieuses* de Jules-Fabien Gingras (1860) et ses deux éditions revues et augmentées (1867 et 1880), le *Petit vocabulaire* de Napoléon Caron (1880), le

Glossaire franco-canadien d'Oscar Dunn (1880) et le *Dictionnaire des locutions vicieuses* de Joseph Amable Manseau (1881).

Nous présenterons ici les résultats de notre recherche en deux volets: externe et interne. Dans le volet externe, illustré par des tableaux synthétiques, nous dégagerons les principales caractéristiques des répertoires à l'étude dans le but de faire voir la signification de ces textes. Le volet interne, établi à partir d'une étude linguistique et discursive approfondie, concernera de façon plus précise les positions idéologiques exprimées par les auteurs quant à la norme lexicale à suivre et quant à l'évaluation des écarts lexicaux qui en découle¹.

7.1 Volet externe: aspects périphériques significatifs

Nous avons regroupé autour de cinq thèmes les principaux éléments sur lesquels nous voulons attirer l'attention. Le premier, *Indices préliminaires*, concerne les caractéristiques générales de chacun des répertoires: nous avons cru en effet que des facteurs comme le fait que l'ouvrage soit signé ou non, qu'il représente un tout ou, au contraire, une contribution partielle, ou encore qu'il ait été publié dans telle ou telle ville pouvait fournir un éclairage de départ utile. Le deuxième thème, *Les auteurs*, a trait aux données biographiques ainsi qu'à l'objectif de chacun des recueils. Dans le troisième, *Facture des répertoires*, nous traitons de la qualité de fabrication des ouvrages et nous essayons de voir si les fautes et coquilles, de par leur nature ou leur nombre, peuvent renseigner sur un aspect ou l'autre de la conception et de la production de ces ouvrages. Dans le quatrième, *Configuration des ouvrages*, nous examinons la morphologie de chaque repertoire. Dans le cinquième, *Impact des ouvrages*, nous nous intéressons à la réception, aux querelles et aux débats sur la norme auxquels les ouvrages ont pu donner lieu.

7.1.1 Indices préliminaires

- Ouvrages anonymes ou signés

Les premiers répertoires publiés au Canada, ceux de Thomas Maguire (1841), de Jean-Philippe Boucher-Belleville (1855) et de Jules-Fabien Gingras (1860), ont comme trait

¹ Nous aimerions remercier Steve Canac-Marquis, un des rédacteurs principaux du *Dictionnaire historique du français québécois* (1998), qui a eu la gentillesse de faire une lecture critique de la conclusion.

particulier d'être tous trois des publications anonymes. D'après les comptes rendus de ces recueils, l'anonymat n'a pas paru poser de problème aux critiques. La tendance générale est de se référer au titre de l'ouvrage plutôt qu'à son auteur, mais il arrive qu'on parle à l'occasion d'un auteur «anonyme». Au fond, on ne se soucie pas de connaître l'identité du compilateur, ni de sa formation ou de ses origines. L'évaluation de la langue faite par les observateurs est acceptée *de facto*, sans questionnement. On pourrait même dire que le simple fait qu'un ouvrage correctif soit publié lui confère une sanction automatique et lui assure une autorité en matière de langue. Il n'y a qu'à penser à la façon dont les visiteurs étrangers au XIX^e siècle exploitent ces diverses sources canadiennes pour comprendre le statut qu'on leur a attribué (v. Caron-Leclerc 1998).

Cette décision des auteurs de ne pas signer leurs répertoires doit-elle malgré tout être évaluée comme banale? Doit-on y voir un trait de modestie ou bien une manifestation de crainte? Dans le cas des deux premières œuvres, il faut signaler au départ que le contexte politique de l'époque, à la suite de la Révolte de 1837-1838, a pu inciter à une certaine prudence l'abbé Maguire et le patriote Boucher-Belleville. On se rappelle que les Anglais, à la suite du rapport Durham, promulguent l'Acte d'Union qui entre en vigueur en 1841, l'année justement où Maguire fait paraître son *Manuel*. Par cette loi, Londres réunissait en une seule entité politique le Haut et le Bas-Canada dans le but avoué d'assimiler les Canadiens. Par ailleurs, il n'est pas impossible que l'incertitude concernant une éventuelle réaction du clergé, influent au sein de la société canadienne-française, ait été un des facteurs motivant cette décision.

En 1860 encore, Jules-Fabien Gingras publie sous l'anonymat un *Recueil de locutions vicieuses*. Dans ce cas, le choix de ne pas signer l'ouvrage semble lié à l'évaluation que faisait l'auteur lui-même de la qualité du produit qu'il livrait. Conscient de ses lacunes, ce compilateur fait part honnêtement au lecteur de ses hésitations. La réception positive de son *Recueil* l'encourage, dans une seconde (1867) puis dans une troisième (1880) édition, à retirer son masque. Napoléon Caron (1880), Oscar Dunn (1880), Joseph Amable Manseau (1881) et leurs nombreux successeurs signeront leurs répertoires. À l'exception de la critique qui pouvait toujours se manifester, aucune menace n'était prévisible à cette époque; on note clairement à partir de 1880 une volonté de lier son nom à une œuvre durable dans le domaine de la lexicographie canadienne-française.

On peut présumer, hypothèse qu'appuie le chercheur Gilles Dorion (collaborateur littéraire au DOLQ et *Vie litt.*), que le droit de reproduction, d'après une loi promulguée en 1790 aux États-Unis dont l'application sera confiée, en 1870, à la *Library of Congress*, a pu jouer un certain rôle dans la disparition de l'anonymat². Au Canada, de même, tous les auteurs devront désormais inscrire obligatoirement leurs ouvrages au «bureau du ministre de l'agriculture». Signe des temps, le terme *copyright* est attesté en France en 1830 selon le TLF³. Les répertoires de Dunn, de Gingras et de Manseau, publiés en 1880 et en 1881, contiennent tous les trois une référence à ce propos; ce n'est peut-être pas un hasard si ces trois œuvres, qui ont été 'enregistrées', sont aussi signées.

- Ouvrages achevés, inachevés ou partiels

Comme première grande généralisation, les répertoires à l'étude peuvent se présenter comme des produits **achevés**, c'est-à-dire conformes, dans leur réalisation, au projet de l'auteur, ou encore comme des ouvrages **inachevés**, présentant au niveau des composantes de l'ouvrage des incohérences ou étant manifestement en construction. Ils peuvent aussi apparaître comme des ouvrages **partiels**, se limitant à une tranche de l'alphabet ou à un aspect de la nomenclature. Pour juger de façon plus complète du degré de réalisation du projet de l'auteur, il faut tenir compte en outre de la qualité du produit; cet aspect de la question sera traitée sous la *Facture des répertoires* (v. 7.1.3).

Dans notre corpus, nous avons considéré comme achevés les répertoires de Boucher-Belleville, de Caron, de Gingras (1880) et de Dunn en raison du fait que l'on trouve un rapport logique et suivi entre les objectifs de l'ouvrage et le produit final. En revanche, le *Manuel des difficultés* de Maguire, qui présente des inconséquences dans le contenu des composantes, et le *Manuel des expressions vicieuses* de Gingras (1867), qui est la seconde édition d'un projet plus large, ont été classés parmi les ouvrages inachevés. Dans la catégorie des ouvrages partiels ont été regroupés le *Recueil des expressions vicieuses* de Gingras (1860), puisqu'il se limite surtout à

² Pour l'historique du droit de reproduction aux États-Unis, consulter le site *United States Copyright Office*.
- Adresse: <http://www.loc.gov/copyright/docs/circ1a.html>

³ Pour voir l'attestation de *copyright* dans *Frantext*:
- Adresse Internet: http://zeus.inalf.fr/scripts/tlf_click2/visusel.exe?57;s=2757457800;b=13;r=2;nat=assiste;

des anglicismes formels, et le *Dictionnaire des locutions vicieuses* de Manseau (1881), qui ne présente que la tranche A de l'alphabet.

D'une part, on peut dire que les auteurs d'ouvrages inachevés ou partiels ont tendance à faire preuve d'une orthodoxie plus stricte. Par contre, les recueils qui ont été achevés sont ceux dont les objectifs ont été les plus clairement exposés, le projet ayant été davantage mûri. On a le sentiment que, dans le cas des ouvrages inachevés ou partiels, l'idéologie est très nette – ce sont les recueils puristes – et que le travail ne consiste qu'à énumérer les emplois où l'on observe un écart entre le français canadien et le français de référence: qu'il y ait plus ou moins de faits traités ne paraît pas nuire à la pertinence de la publication.

- Ville de publication

Chacune des villes importantes du Canada français, soit Montréal, Québec, Trois-Rivières et Ottawa, a vu paraître un lexique correctif. Le premier recueil, celui de Maguire, parut dans la ville de Québec, suivi du *Dictionnaire des barbarismes* de Boucher-Belleville, publié à Montréal. C'est encore à Québec que Gingras publie, en 1860, son *Recueil de locutions vicieuses*, mais les deux éditions suivantes (celles de 1867 et de 1880) verront le jour dans la région de l'Outaouais. Ce changement de ville s'explique par le fait que Gingras travaillait depuis 1866 à Ottawa. La même année, l'abbé Caron publiera son *Petit vocabulaire* à Trois-Rivières. Les deux derniers répertoires à l'étude, celui de Dunn (1880) et de Manseau (1881), seront publiés dans la ville de Québec. Si l'on considère le nombre de publications dans chaque ville, Québec l'emporte sur Montréal. Il faut dire qu'une imprimerie s'y était établie plus tôt; la présence du gouvernement et du haut clergé est un autre élément qui a pu favoriser l'édition (d'après *Vie litt.* t.1: 221-222).

Ainsi, au printemps de la lexicographie canadienne-française, dans chacune des villes importantes de l'époque ont éclos lexiques correctifs, glossaires, vocabulaires et dictionnaires. Ce foisonnement de parutions explique le vif intérêt que commence à prendre la question de la qualité de la langue à travers tout le Bas-Canada, voire même sa défense. Les premiers répertoires lexicaux, au départ non signés, sont rapidement suivis d'une seconde génération d'ouvrages, systématiquement enregistrés et signés lorsque la loi sur le droit de reproduction

entre en vigueur. Les indices préliminaires ne permettent pas encore de bien caractériser les répertoires à l'étude. Nous observons pour l'instant que les ouvrages achevés tendent à véhiculer une idéologie linguistique moins puriste que les répertoires inachevés ou partiels (v. Tableau 33).

Tableau 33: Indices préliminaires				
Auteurs	Caractéristiques de l'ouvrage			
	Anonyme	Signé	Achevé/ inachevé/partiel	Ville de publication⁴
Maguire (1841)	Anonyme		Inachevé	Québec
Boucher-Belleville (1855)	Anonyme		Achevé	Montréal
Gingras (1860)	Anonyme		Partiel (anglicismes)	Québec
Gingras (1867)		Signé	Inachevé	Outaouais [région de l']
Caron (1880)		Signé	Achevé	Trois-Rivières
Gingras (1880)		Signé	Achevé	Ottawa
Dunn (1880)		Signé	Achevé	Québec
Manseau (1881)		Signé	Partiel (lettre <i>A</i> seulement)	Québec

7.1.2 Les auteurs

- Origines, formation et profession

Quatre des auteurs du corpus à l'étude, soit Boucher-Belleville, Gingras, Caron et Manseau, sont de souche canadienne-française. Nous ont été dévoilées les origines américaines de Thomas Maguire et son ascendance irlandaise ainsi que l'ascendance écossaise d'Oscar Dunn, du côté maternel.

Ces renseignements permettent d'expliquer l'excellente connaissance de l'anglais qu'ont plusieurs observateurs de la langue. Signalons, en passant, que Sylva Clapin, qui a séjourné un bon moment aux États-Unis, fera preuve, lui aussi, d'une excellente connaissance de la culture et

⁴ Dans le cas de Gingras (1867), le lieu de publication indiqué correspond à une région plutôt qu'à une ville.

de la langue américaines. Dans le cas de Maguire, l'anglais a été sa langue maternelle et, dans celui de Dunn, une langue employée avec certains membres de sa famille. On se souviendra que Manseau enseignait dans une institution anglaise de Montréal et qu'il a traduit un livre. Gingras est aussi traducteur au Parlement. De façon générale, tous les auteurs à l'étude ont la maîtrise d'au moins deux langues (le français et l'anglais); plusieurs d'entre eux connaissent aussi très bien les langues classiques. Rappelons que Boucher-Belleville a écrit deux traités de grammaire, latine et française. On peut donc dire que ceux qui commentent la langue au Canada dans la période que nous avons examinée ont une compétence certaine en matière de langues.

Quant à la formation de ces personnes, celle de Maguire est de type séminariste et ecclésiastique (Petit Séminaire de Québec), celle de Boucher-Belleville est humaniste (Collège de Montréal), celle de Gingras est plutôt technique (typographie et traduction), celle de Caron est classique et théologique (Séminaire de Trois-Rivières), celle de Dunn est journalistique (et en partie juridique), tout comme celle de Sylva Clapin (auteur du *Dictionnaire canadien-français*, 1894) qui, comme son prédécesseur, a fait des études au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Finalement, la formation de Manseau est plutôt de type commercial, c'est-à-dire sténographique et phonographique (Institut sténographique des Deux-Mondes à Paris).

Parmi ces auteurs, quelques-uns sont rattachés au clergé, soit l'abbé Maguire et l'abbé Caron, lequel sera promu plus tard au rang de monseigneur; signalons qu'Étienne Blanchard suivra aussi une formation séminariste (à Sherbrooke et à Montréal) et deviendra vicaire. À certains moments de leur vie, la profession de Boucher-Belleville, de Caron et de Manseau a été celle d'enseignant. Dunn s'orientera vers le journalisme, de même que Boucher-Belleville qui délaissera l'enseignement pour devenir imprimeur-éditeur et fondateur de journaux. On a déjà dit que Gingras avait été traducteur dans la fonction publique à Ottawa.

Certains observateurs de la langue canadienne sont fascinés par la politique, comme Boucher-Belleville et Oscar Dunn. De façon générale, tous aiment manier ou la plume poétique, comme par exemple Caron, ou l'écriture journalistique et littéraire, tels Boucher-Belleville et Dunn. Maguire a la touche polémiste dans ses écrits; Gingras a pour sa part écrit une petite pièce de théâtre. L'écriture de Manseau, membre-fondateur d'une revue de numismatique et d'une revue musicale, a des allures plutôt techniques comme on l'a vu dans son traité de phonographie.

On remarquera une plus grande diversification dans les profils d'auteurs de lexiques qui succéderont à Oscar Dunn. Raoul Rinfret (*Dictionnaire de nos fautes*: 1896) est ingénieur civil; Narcisse-Eutrope Dionne (*Le parler populaire*: 1909) est docteur en médecine, bibliothécaire à la bibliothèque du Parlement, historien et biographe; Adjutor Rivard (*Glossaire du parler français*: 1930) est avocat, professeur d'élocution à l'Université Laval et fondateur de la Société du parler français au Canada. Victor Barbeau (*Le ramage de mon pays*: 1939) deviendra journaliste et professeur titulaire de langue et de littérature françaises à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Montréal et, plus tard, fondateur et président de l'Académie canadienne-française (en 1944). Alexandre Bélisle s'intéressera aux affaires et poursuivra une carrière dans le journalisme à titre de reporter, chroniqueur, rédacteur financier et éditorialiste. Il enseignera aussi à l'École de commerce de l'Université Laval et il traduira des ouvrages scientifiques et techniques.

Que signifie la variété des profils rencontrés chez les premiers auteurs de lexiques? Cette diversité est en fait une preuve que la question de l'évaluation de la langue n'est pas seulement du ressort du clergé, des littéraires ou des enseignants: clercs, docteurs, historiens, imprimeurs-éditeurs, ingénieurs, journalistes, traducteurs et typographes s'y intéressent. L'intérêt manifesté par des gens de souches aussi diverses que celles que nous venons d'énumérer fait voir que la question de la langue n'est pas du ressort d'une élite fermée: la discussion sur la norme sera conduite par des intellectuels, mais aussi par des praticiens, dans un contexte de débats à travers des publications spécialisées, mais aussi à travers les journaux.

- Champs d'intérêts professionnels, objectifs et motivation des auteurs

Nous avons regroupé dans cette section trois aspects distincts, mais complémentaires, qui permettent de mieux caractériser la personnalité des auteurs et de situer leur projet. Nous avons cru utile en effet d'établir des liens entre les champs d'intérêts des auteurs, les objectifs qu'ils visent en rédigeant leur répertoire et la motivation profonde qui les anime.

Les intérêts des auteurs recoupent plusieurs champs, tels que la qualité de l'éducation ecclésiastique pour Maguire, l'éducation publique chez Dunn, l'enrichissement de la civilisation canadienne-française pour Boucher-Belleville, les voyages et la découverte des mœurs et

cultures des diverses communautés amérindiennes pour l'abbé Caron, la numismatique pour Manseau, la rénovation de la pensée intellectuelle pour Gingras et, de façon générale, l'engagement social et politique.

Plus spécifiquement, c'est un souci d'améliorer les normes des collèges classiques qui se manifeste chez Maguire. Il sera appuyé dans cette démarche par Boucher-Belleville qui se proposera, dans les divers prospectus de ses journaux, de faire avancer la civilisation canadienne-française par le biais de l'éducation dans des domaines aussi divers que l'agriculture, la politique, les droits civiques, la littérature et la langue. C'est Dunn qui, le premier, favorisera dans son *Glossaire franco-canadien* une ouverture à l'identité canadienne, autorisant ainsi une certaine souplesse dans l'application de la norme; sa contribution illustrera une volonté de participation au rayonnement de la langue française. C'est dans cette même veine que Caron entreprendra des démarches pour intégrer des canadianismes dans le *Supplément illustré* de Guérin (1895).

Maguire et Gingras veulent fournir des ouvrages correctifs, soit pour un public d'apprenants, ou encore pour les enseignants eux-mêmes. Gingras, en parlant de la nécessité d'une réforme linguistique, qu'il rattache à la notion d'action patriotique, insiste sur le rôle que doit jouer l'enseignement public dans l'amélioration de la qualité de la langue et de la diffusion du 'bon français'. Boucher-Belleville tente d'offrir un outil de référence à ceux qui ne possèdent pas de dictionnaires mais qui connaissent toutefois la grammaire. Caron, qui cible plus particulièrement la jeunesse canadienne, opte pour une approche différente, consistant plutôt à diffuser le bon usage qu'à recenser des listes de fautes. Dunn, qui s'adresse aux Canadiens de façon générale, souhaite faire un ouvrage dont l'objectif est double: décrire les usages lexicaux canadiens et recenser certaines difficultés de la langue. Manseau, interpellant ses compatriotes canadiens, se propose d'améliorer la langue française du Canada en faisant porter l'attention sur le nombre de fautes existantes. Il invite le Conseil de l'Instruction Publique à appuyer sa démarche et favorise la création d'un organisme officiel qui s'occuperait de la protection de la langue française au Canada.

Mais qu'en est-il de la véritable motivation de ces auteurs? Retournons aux années 1840-1869 pour bien comprendre le contexte dans lequel vont naître ces répertoires de lexiques. C'est un moment très important d'expansion du lectorat canadien, caractérisé par les progrès de la scolarisation et l'amélioration des moyens de diffusion des imprimés⁵. Au début de cette période, Maguire semble obnubilé par le besoin de ses étudiants; il souhaite faire un outil de référence grammatical pour contrer la pénurie de manuels scolaires. Boucher-Belleville, qui souligne que son projet est innovateur, est stimulé par une motivation pédagogique visant à l'enrichissement du vocabulaire des interlocuteurs. On se rappelle qu'il a publié deux traités de grammaire, très bien reçus par la critique, ce qui l'a incité peut-être à conquérir, sur cette lancée, le marché du livre scolaire. Caron reprendra cet objectif en produisant un recueil plus précis dans ses indications. On pourrait s'imaginer que l'accueil du *Petit vocabulaire* motive Caron à traverser l'Atlantique pour diffuser le vocabulaire des réalités canadiennes en France.

Gingras, qui a goûté au succès d'une première édition (en 1860), paraît intéressé à prendre le marché lucratif du livre scolaire pour ce qui a trait à la correction langagière. Nourri du même désir, mais pas encore prêt à livrer un produit fini, Manseau se risque tout de même à publier son dictionnaire, de peur, nous semble-t-il, de ne pas être présent sur le fébrile marché du livre. On se rappellera qu'entre 1844 et 1862 s'ouvrent à Québec 25 nouvelles librairies, ce qui illustre la vitalité de ce marché et laisse deviner l'émergence d'une concurrence (*Vie litt.* t. 1: 221; «Les librairies: l'importation et la distribution du livre»). Dunn, qui semble peu soucieux de l'apparente concurrence entre ces manuels de référence, a plutôt le désir de contribuer, par la publication de son œuvre, à la légitimation de la variété de langue canadienne. Toutefois, au moment où il commence à travailler à la deuxième édition de son glossaire, Dunn s'assure auprès de son directeur Gédéon Ouimet, au ministère de l'Instruction publique, de l'achat de trois cents exemplaires, ce qui peut être interprété comme une volonté de bien se positionner dans le marché.

⁵ «Le développement du marché du livre a provoqué la multiplication des librairies d'importation et l'ouverture de plusieurs bibliothèques. Des conflits autour de la réglementation de la lecture ont abouti à la condamnation de la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal, jugée dangereuse. Parallèlement à l'action du clergé, déterminé à enrayer la diffusion de la littérature, l'État a multiplié les initiatives pour rendre accessible aux lecteurs une production typiquement canadienne.» (*Vie litt.* t. IV: 189)

On vient de voir que la formation des auteurs, tout comme leurs origines, leurs professions et leurs intérêts sont variés; cette diversité des profils montre à nouveau que la question de la langue intéresse des gens de tous les milieux professionnels. Cette constatation nous a conduite à examiner de plus près les objectifs des ouvrages. Nous sommes ainsi parvenue à regrouper les auteurs en trois catégories: a) ceux, comme Maguire, Gingras et Manseau, qui souhaitent recenser et signaler les erreurs des interlocuteurs dans le but de les ‘démontrer’, b) ceux, tels Boucher-Belleville et Caron, dont la vocation est surtout didactique, qui se proposent de corriger ce qui n’est pas conforme à la grammaire de la langue et surtout d’améliorer la compétence linguistique, et c) ceux, comme Dunn et, plus tard, Clapin ou Rivard, qui veulent plutôt décrire l’usage canadien en établissant des rapports entre la langue et la culture (v. Tableau 34).

Tableau 34: *Les auteurs*

Auteurs	Origines	Formation	Profession	Intérêts	Objectifs
Maguire 1776-1854	- Né à Philadelphie - Vit à Halifax (1776), puis à Québec (1788) - Décès: Québec (78 ans) - Origines: américaine, irlandaise, catholique, loyaliste	- Formation séminariste (Petit Séminaire de Québec) - Bilingue	- Prêtre - Vicaire - Auteur	- Éducation: hausser les normes des collèges - Cause de l’Église	- Signaler des erreurs particulières au Canada - Prémunir les jeunes contre les vices du langage - Public ciblé: jeunes apprenants - Motivation: faire un ouvrage de référence semblable à ceux de France, à la portée des étudiants, pour contrer une pénurie de manuels à visée grammaticale
Boucher-Belleville 1800-1874	- Né à Notre-Dame-de-Québec - Emprisonné à Montréal (raisons politiques, 1837) - Décès: Saint-Michel-de-Napierville (74 ans)	- Formation humaniste au Collège de Montréal - Excellente formation dans les langues	- Instituteur - Professeur de philosophie - Imprimeur-fondateur, éditeur et journaliste (<i>L’Écho du Pays</i> , <i>Le Glaneur</i> , <i>L’Aurore des Canadas...</i>) - Auteur: grammaires latine et française	- Avancement de l’éducation/ civilisation canadienne-française - Engagement politique (Patriote) - Littérature, agriculture, droits sociaux	- Faire un ouvrage d’un nouveau genre ayant pour but de recenser certains types de ‘barbarismes’ et de ‘solécismes’ - Public ciblé: personne n’ayant pas de dictionnaire mais qui connaît la grammaire - Motivation: souci didactique d’enrichissement du vocabulaire

<p>Gingras 1826-1884</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Né à Québec - Décès: Ottawa (58 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> - Membre de la Société typographique de Québec - Traduction - Bilingue 	<ul style="list-style-type: none"> - Traducteur au Parlement et aux Communes à Ottawa 	<ul style="list-style-type: none"> - Semble lié aux affaires de l'Institut canadien - Souhaite participer à la rénovation de la pensée intellectuelle de son temps 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire porter l'attention sur le nombre d'anglicismes et de termes corrompus (1860) - Améliorer la langue - Public ciblé: traducteurs (1860), et puis instituteurs, afin qu'en bénéficient leurs élèves (1867-1880) - Motivation: souci de prendre le marché du livre scolaire
<p>Caron 1846-1932</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Né à Louiseville - Séjour en France - Décès: Yamachiche (86 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> - Études classiques et théologiques au Séminaire de Trois-Rivières 	<ul style="list-style-type: none"> - Professeur de Belles-Lettres - Auteur et poète - Collaborateur au <i>Supplément illustré</i> de Guérin (1895) - Aura le titre de 'monseigneur' 	<ul style="list-style-type: none"> - L'art littéraire - Voyages en Mauricie (langue/culture amérindienne) - Démarches: incorporer canadianismes dans le <i>Litté</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Répandre le bon usage et convaincre de bien parler sa langue - Public ciblé: la jeunesse canadienne - Motivation: souci didactique d'enrichissement du vocabulaire
<p>Dunn 1845-1885</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Né à Coteau-du-Lac - Séjour en France (1868) - Décès: Québec (40 ans) - Origines: écossaise, canadienne-française, - Influences: catholique, protestante, loyaliste 	<ul style="list-style-type: none"> - Séminaire de Saint-Hyacinthe - Stage de droit (incomplet) - Formation journalistique en France - Bilingue 	<ul style="list-style-type: none"> - Journaliste (<i>La Minerve, Le Courrier de Saint-Hyacinthe, Le Journal de l'Instruction publique, L'Opinion publique...</i>) - Auteur 	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction publique - Action politique - Perception qu'ont les étrangers de la langue canadienne 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir les bases d'un recueil lexicologique et correctif plus complet que celui des prédécesseurs - Défense des éléments du cru lexical canadien - Illustration de ce qui est acceptable et excellent - Commenter certaines fautes communes - Public ciblé: Canadiens- français de façon générale - Motivation: légitimer la variété de langue canadienne
<p>Manseau 1837-1887</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Né à Saint-Polycarpe de Soulanges - Décès: Montréal (50 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation française: sténographie et phonographie - Stage académique en France - Bilingue 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptable - Enseignant de sténographie - Membre-fondateur: <i>The Antiquarian and Numismatic Journal...</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Phonétique - Numismatique et archéologie - Musique 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer le dictionnaire de locutions vicieuses le plus complet - Être appuyé par un organisme officiel, le Conseil de l'Instruction publique - Public ciblé: compatriotes canadiens - Motivation: publier 'son' propre recueil de fautes; être dans le marché du livre scolaire

- Bilan

Tous les **observateurs de la langue canadiens** sont donc **des érudits et des professionnels** qui **possèdent une bonne connaissance des langues, de la culture et des questions politiques et sociales** de leur époque. Ils sont souvent des acteurs connus dans les communautés du Bas-Canada auxquelles ils participent, mis à part Gingras qui vit plutôt en retrait à Ottawa; leurs opinions et leurs contributions touchent à plusieurs domaines publics.

Ce qui distingue les auteurs entre eux **ne tient pas nécessairement à leurs origines**, sauf à quelques exceptions près, ni à une **disparité dans leur formation, professions** ou encore **leurs intérêts**. La différence est à mettre en rapport avec la motivation guidant leur entreprise lexicographique. Il y a ceux dont la **mission est exclusivement normative** (souvent manifeste par une attitude de dénigrement face à la variété de langue commentée) et, par extension, **'puriste'**⁶, soit Maguire, Gingras et Manseau. Ensuite, il y a ceux dont la mission a un caractère plutôt **'didactique'**, soit Boucher-Belleville, Caron et, plus tard, Rinfret (1896), Clapin (1913) et Blanchard (1914-1927); leurs ouvrages sont des manuels de correction, mais écrits dans un style plus neutre – approche différente, qui consiste plutôt à diffuser le bon usage qu'à recenser des listes de fautes. Il y a ceux dont la mission **est surtout descriptive** et, par extension, **'glossairiste'**, dont les prises de position sur la norme sont nuancées. Dans le groupe des six auteurs que nous avons examinés de près, seul Dunn représente cette tendance; il sera suivi, et même dépassé, dans cette voie par Clapin (1894), Dionne (1909), Rivard (1930), et, dans sa première édition tout du moins, par Bélisle (1957), tous auteurs dont l'objectif **visé à établir les bases d'un recueil lexicologique canadien** (v. ci-dessous Tableau 35).

⁶ C'est avec une certaine hésitation que nous avons choisi le terme *puriste* pour regrouper des auteurs qui ne souhaitent pas nécessairement recevoir cette étiquette. Farina (1998: 117) le fait très bien remarquer d'ailleurs: «Il peut sembler étrange que tout le monde s'entende à qualifier de 'puristes' les auteurs d'ouvrages pourtant bien différents et cela, alors que ces derniers ne se déclarent jamais tels et ne disent que rarement leur volonté d'imposer une langue 'pure', alors qu'ils affirment même souvent leur non-adhésion aux dogmes de ceux qu'ils considèrent comme des 'puristes véritables'.» Manseau signale, de façon explicite, qu'il ne veut pas être perçu comme un puriste. Clapin (1894: VII-XI), Barbeau (1939: 95) et Bélisle (1957: X et XII) seront critiqués à l'égard des puristes. On pourra se demander ce qu'évoque ce terme chez Manseau. Cette question est par ailleurs pertinente, puisqu'on ne semble pas avoir de consensus sur la signification de ce terme au XIX^e siècle, mis à part le fait que le sens est péjoratif: «Toutefois, pour ne pas paraître vouloir fendre un cheveu en quatre, ou passer pour puriste, nous ajoutons que l'usage *tolère* l'emploi de *avoir été* quand la chose est complètement passée, qu'il n'y a pas de mouvement, enfin quand on suppose le retour, et *être allé* dans le cas contraire.» (Manseau 1881: 35-36). Voir sur la question du purisme linguistique au Québec l'article de Stanley Aléong: «Discours nationaliste et purisme linguistique au Québec», dont voici un extrait: «Puisque tout jugement de valeur linguistique suppose l'existence d'une norme ou d'un système de référence, l'histoire du purisme au Québec est un volet de l'histoire de la norme linguistique au Québec.» (1981: 31)

Tableau 35: Catégorisation des auteurs		
Puristes	Pédagogues	Glossairistes
Maguire (1841)	Boucher-Belleville (1855)	Dunn (1880)
Gingras (1860-1867-1880)	Caron (1880)	[Clapin 1894]
Manseau (1881)	[Rinfret 1896]	[Dionne 1909]
[Barbeau 1939]	[Clapin 1913]	[Rivard 1930]
	[Blanchard 1914-1927]	[Bélisle 1957]

Cette distinction entre *puriste*, *pédagogue* et *glossairiste* que nous venons de faire nous sera utile dans la suite de nos conclusions où nous chercherons à situer les auteurs quant à l'évaluation des particularismes canadiens. Réitérons que le *puriste* est le **représentant d'une école de pensée conservatrice et orthodoxe**; toutefois, *purisme* n'est pas nécessairement synonyme d'excès, quoique le discours des puristes donne souvent dans le style émotif. Le ton outrancier que l'on percevra ici et là peut s'expliquer par le fait que la cause à défendre a été jugée urgente; les auteurs n'ont pas senti le besoin de justifier la pertinence de leur démarche, ni de contrôler la justesse de tous les avis donnés.

L'appellation de *pédagogue*, est attribuée à des auteurs qui favorisent un alignement sur le français de France, mais dont l'approche sera plus neutre et **dominée par une visée davantage didactique**. Le fait de nuancer la dichotomie traditionnelle de *puriste* versus *non puriste*, en ajoutant une troisième catégorie d'auteurs, celle de *pédagogue*, permet de rendre compte d'ouvrages correctifs dont l'objectif était d'amener les gens à simplement corriger leur langue en se limitant, selon Quemada (1967: 234), à des «éléments préalablement déterminés: incorrections les plus répandues ou formes dont la difficulté rend la faute prévisible».

Par ailleurs, le terme de *glossairiste* s'applique aux auteurs d'une école de pensée plus **libérale** qui se distinguent d'abord par le fait qu'ils font passer la description des particularismes canadiens avant leur évaluation, d'où le fait qu'ils prennent régulièrement leur défense. Cette démarche n'est pas envisagée encore de façon très claire en 1880, mais le discours de défense

renoue fortement avec celui de l'abbé Jérôme Demers (dans sa réaction au *Manuel* de Thomas Maguire en 1842), bien que la hiérarchie des arguments diffère comme nous l'avons montré ailleurs (v. Poirier et Saint-Yves: [2001], à paraître).

7.1.3 Facture des répertoires

La facture des répertoires a été évaluée à partir de l'examen de la qualité de fabrication du produit, du nombre de fautes et de coquilles recensées et du soin que l'auteur a mis dans la présentation des données.

- Qualité de fabrication

Les premiers répertoires canadiens ne sont généralement pas faits avec toute la précision et tout le soin nécessaires, ce qui s'explique en partie par les limites des techniques de fabrication artisanale (appelées aussi 'coloniale'), de la complexité du travail de mise en forme des données et de l'impression de l'image au moyen de presses mécaniques (v. *Vie litt.* t. 1, chap. 4: 218; L'imprimerie). Comme nous l'avons souligné plus haut, certains des premiers ouvrages examinés ressemblent davantage à des produits inachevés. Le *Manuel des difficultés* de Maguire était encore en ébauche quand il a paru; le *Dictionnaire des barbarismes* de Boucher-Belleville (1855), plus restreint dans son traitement, il est vrai, est plus cohérent. Les premières éditions du *Recueil des expressions vicieuses* de Gingras (1860 et 1867) ne dépassent guère la qualité de fabrication du répertoire de Maguire. Cependant, on constate que, dans l'édition de son *Manuel* (1880), Gingras manifeste un plus grand souci de perfection.

Signalons, pour jeter un peu de lumière sur la question, que les petits ateliers d'imprimerie de type artisanal seront remplacés, à partir de 1870, par de nouveaux moyens industriels d'édition: les presses à vapeur. La qualité de fabrication des nouveaux répertoires est donc à mettre en rapport avec les développements techniques de l'imprimerie. Le coût de production réduit, la possibilité d'une grande diffusion (que favorise la presse à grand tirage) et les gains assurés aux auteurs seront d'autres facteurs pouvant expliquer l'amélioration de la qualité de fabrication après 1870 des ouvrages que nous avons examinés.

Prenons le *Petit vocabulaire* de Caron (1880); pour ce qui est de la qualité, il se rapproche du *Manuel* (1880) de Gingras et du *Glossaire franco-canadien* de Dunn (1880). Il faut bien reconnaître cependant que le *Dictionnaire des locutions vicieuses* de Manseau (1881) est un véritable retour en arrière. En fait, il faudra attendre le *Dictionnaire canadien-français* de Clapin (1894) et le *Dictionnaire de nos fautes* de Rinfret (1896) pour voir se dessiner une nette amélioration dans la qualité de la typographie, de la fabrication, de la composition de l'œuvre et de la mise en forme des données.

- Fautes d'orthographe et coquilles

Une autre caractéristique commune à presque tous ces premiers répertoires, mis à part le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes* de Boucher-Belleville, est le nombre relativement important de fautes et de coquilles. Celles-ci sont fréquentes chez Maguire, Gingras et Manseau. Elles sont moins nombreuses chez Caron et Dunn, mais on en relève tout de même un nombre significatif; la dernière édition du recueil de Gingras (1880) est comparable à ceux-ci à cet égard. Le fait que la **plupart des lexiques correctifs sont truffés de fautes d'orthographe et de coquilles** est sans doute **un indice de la hâte** que l'on a mise à les produire, bien qu'on puisse, dans une certaine mesure, mettre en cause également la précarité des méthodes d'impression de l'époque.

- Soins dans la présentation des données

En plus d'erreurs dans la présentation des entrées, tel que l'ordre alphabétique souvent approximatif, on rencontre d'autres inconséquences. Par exemple, l'absence d'une véritable préface explicative chez Maguire, la rédaction brouillonne du texte liminaire de Manseau. Même le discours sermonneur de l'avant-propos de Caron et le lyrisme exagéré de Louis Fréchette, dans l'introduction du *Glossaire franco-canadien*, paraissent indiquer que ces textes n'ont pas été relus à tête reposée. L'absence de bibliographie ou encore de guide de lecture qu'on observe dans tous les répertoires, sauf celui de Dunn, donne l'image de travaux d'amateurs. Dunn se démarque nettement des autres pour avoir présenté, avec une certaine rigueur, les sources qu'il a consultées. Chez la plupart des auteurs, le peu de sources citées incite souvent à se questionner sur la valeur de leurs critiques ou de leurs commentaires.

- Bilan

Il est surprenant, à plusieurs égards, que les **productions les plus marquées par le purisme au Canada soient d'une qualité si peu soignée**; ces répertoires comptent généralement un bon nombre de fautes et de coquilles. Maguire et Manseau, qui sont les plus intransigeants, présentent le plus grand nombre d'inconséquences, suivis de Gingras (1860). Ce dernier ne demeurera toutefois pas insensible aux critiques qu'on lui a faites et améliorera de beaucoup la seconde et surtout la troisième édition de son répertoire. Le travail pratiquement impeccable de Boucher-Belleville fait exception à la règle. Caron et Dunn, qui représentent des points de vue plus souples, ne sont pas à l'abri de toute critique (v. ci-dessous Tableau 36).

Tableau 36: Facture des répertoires			
Auteurs	Qualité de fabrication	Soin dans la présentation des données	Présence de fautes
Maguire (1841)	- Peu de soin - Impression de travail d'ébauche	- Présentation négligée - Erreurs dans l'ordre alphabétique - Deux composantes distinctes mais non justifiables - Absence d'une préface explicative - Typographie brouillonne	- Fautes nombreuses
Boucher-Belleville (1855)	- Présentation concise, simple et claire	- Présentation satisfaisante - Introduction qui présente l'objectif du recueil - Approche corrective claire - Pratiquement aucune erreur dans la présentation des données par ordre alphabétique - Mots vedettes pas suffisamment mis en évidence	- Aucune faute
Gingras 1860	- Peu de soin - Impression de confection rapide	- Présentation négligée - Typographie brouillonne - Organisation des commentaires variable selon les articles - Ordre alphabétique n'est pas systématique	- Un certain nombre
Gingras 1867	- Édition plus soignée (que la 1 ^{re} éd.) - Nouveau titre - Nouvelle préface - Édition augmentée	- Présentation améliorée - Étape intermédiaire en vue d'un projet final - Souci d'améliorer son produit - Typographie plus soignée	- Réduction du nombre de fautes
Caron (1880)	- Édition relativement soignée	- Présentation satisfaisante - Introduction faisant une large place à l'émotion - Ordre alphabétique pas toujours respecté	- Quelques fautes
Gingras (1880)	- Édition plus soignée (que la 2 ^e éd.) - Même titre (que la 2 ^e éd.) - Nouvelle préface - Édition revue et augmentée	- Présentation satisfaisante - Typographie plus serrée - <i>Manuel</i> qui ressemble davantage à un produit fini - Émotivité atténuée dans les commentaires	- Réduction du nombre de fautes
Dunn (1880)	- Édition relativement soignée	- Présentation satisfaisante - Parties liminaires incluant une bibliographie des sources consultées et liste d'abréviations - Typographie de qualité imparfaite	- Fautes d'inattention
Manseau (1881)	- Manque de soin - Impression d'un brouillon	- Présentation négligée - Préface émotive et difficile à comprendre - Ouvrage incomplet - Titre incohérent	- Fautes nombreuses

7.1.4 Configuration des ouvrages

Les éléments pris en compte, concernant la configuration des ouvrages, ont rapport aux titres, au type de nomenclature recensée et aux principales caractéristiques de leurs composantes.

- Les titres

Les titres sont des éléments qui permettent de départager le *puriste* du *glossairiste*, mais pas toujours du *pédagogue* (voir la liste de tous les titres sous 0.2.2.1 et 0.2.2.2). Ils peuvent aussi servir à rattacher les auteurs à la tradition cacologique française, à la tradition correctrice ou à la tradition glossairiste. Dans un premier temps, on remarque que les puristes ont choisi comme appellations génériques celles de *dictionnaire*, *manuel* ou *recueil* pour parler de leurs répertoires, tandis que les pédagogues Boucher-Belleville et Caron ainsi que le glossairiste Dunn ont préféré les termes *dictionnaire*, *vocabulaire* et *glossaire*. Chacun des auteurs a toutefois incorporé un attribut de type correctif dans son titre respectif. Maguire, Gingras, Dunn et Manseau ont utilisé le qualificatif *vicieuse* en rapport avec les termes *locution* et *expression*. Boucher-Belleville a préféré les termes correctifs plus techniques de *barbarisme* et *solécisme*, tandis que Caron s'est limité à celui de *barbarisme*. Gingras est le seul à avoir employé *anglicisme* dans la première édition du *Recueil*, mais il a choisi, pour des raisons que nous avons cherché à cerner (v. sous 3.1.2), d'éliminer ce terme dans le titre des éditions subséquentes.

On observe, en outre, que Caron et Dunn ont incorporé deux références à 'l'ethnie' canadienne dans leurs titres; le gentilé *Canadiens-français* chez Caron, pour s'adresser aux utilisateurs de son *Petit vocabulaire*, et l'attribut *franco-canadien* chez Dunn, afin de caractériser la langue faisant l'objet de ses relevés. Manseau est le seul puriste qui se soit servi du terme *canadien* dans son titre en parlant d'un dictionnaire, ouvrage qui n'a d'ailleurs jamais vu le jour; il est donc impossible d'établir la valeur exacte de ce terme.

- Nomenclature: nombre d'unités lexicales

On rencontre chez les puristes et Boucher-Belleville une nomenclature de 'fautes'. **Les puristes répertorient entre 262 et 636 entrées** (qui sont des termes à corriger): Maguire en répertorie 636, Gingras 262 dans sa première édition (1860), 402 dans la seconde (1867) et 522

entrées dans la troisième (1880), et on dénombre 441 unités chez Manseau. Le pédagogue Boucher-Belleville recense 682 termes à corriger et Caron incorpore aux 688 entrées de mots acceptables qu'il définit un total de 643 rejets, ce qui représente en tout 1 331 unités traitées. La nomenclature de Dunn comprend 1 757 entrées. D'après les recherches que nous avons faites à propos de la fréquence d'emploi des marques *angl.*, *can./Can.*, *pas (non) français* et *pop.* et de son rapport avec une valeur soit descriptive ou soit prescriptive, nous avons observé que c'est la valeur descriptive qui dominait (v. sous 5.2.2.3). Ceci nous permet d'affirmer, en nous appuyant solidement sur près de 1 000 unités lexicales analysées, que Dunn recense plutôt des lexies qu'il accepte.

Ainsi, parmi les puristes, on recense une nomenclature de fautes à corriger relativement restreinte puisqu'elle ne dépasse pas 636 entrées. Les **puristes ont des corpus restreints**, notamment Manseau, qui s'est limité à la première lettre de l'alphabet. Le pédagogue Boucher-Belleville recense un nombre de rejets (682) un peu plus élevé que celui des puristes. On perçoit chez Caron une nomenclature plus équilibrée, mais dominante pour ce qui est des mots acceptables, entre ce qu'il faut dire (688) et ce qu'il ne faut pas dire (643). Le glossariste Dunn recense surtout des particularismes canadiens pour lesquels il donne une définition généralement accompagnée d'un exemple.

- Contenu des composantes

D'après les titres des huit ouvrages que nous avons examinés, il est clair que l'intention des auteurs est de traiter du lexique. Ceci dit, dans tous les répertoires la question de la prononciation est soulevée, directement ou à travers un commentaire sur tel ou tel mot. En réalité, aucun auteur ne se limite strictement à commenter le lexique canadien dans son répertoire. Le plus souvent, on peut lire à travers leurs petites gloses une évaluation, toujours négative, de la prononciation canadienne. Rappelons ici que Maguire condamnait «l'articulation vicieuse» de la diphtongue *oi* et le son de la voyelle *a*; le fait qu'il consacre en outre deux parties à cette question (*Prononciation figurée et Mots barbares et dénaturés*) traduit la grande préoccupation qu'il avait pour la correction de la prononciation (voir aussi l'entrée *Prononciation* dans la première partie du *Manuel*).

Boucher-Belleville précise qu'il n'a pas signalé les «barbarismes qui naissent de la mauvaise prononciation des mots». Pourtant, il relèvera plusieurs faits de prononciation à condamner, lesquels ne devaient pas être pris en compte, selon ce qui est dit dans l'introduction. Caron proscrit des mots ayant subi un changement orthographique dû à la prononciation canadienne et Gingras (1880) signale la corruption de certains mots par la prononciation populaire et canadienne, tels que *écopeau* (au lieu de *copeau*) ou *forsure* (au lieu de *fressure*).

Plusieurs des prises de position de Dunn portent sur la prononciation; il recensera dans sa nomenclature les «fautes de prononciation qui constituent l'accent canadien». L'auteur du *Glossaire* essaiera néanmoins de tempérer certains jugements négatifs à propos de «l'accent», en expliquant que ce phénomène est universel et qu'il ne se limite pas au français canadien. Manseau portera également un grand intérêt à la prononciation et à l'orthographe justes du lexique. Chez lui, le terme *corruption* revient constamment, et ce, toujours à propos de prononciations considérées comme fautives. Rinfret, Barbeau et Bélisle commenteront aussi de façon négative des aspects de la prononciation canadienne. Bien qu'on doive concéder qu'il n'était pas facile de distinguer les faits de prononciation et les faits de lexique; il n'en reste pas moins que les premiers auteurs de manuels et de lexiques ont estimé que les problèmes liés à la norme du français canadien concernaient très souvent la phonétique (v. ci-dessous Tableau 37). Il faudra attendre Clapin pour entendre parler du «charme» de contours intonatifs et de prononciations anciennes maintenues au Canada, de «modulations si douces, si musicales»⁷.

- Bilan

Il existe un **lien** entre le **titre de l'ouvrage** et le **positionnement d'un auteur quant à son orientation normative**. Les puristes Maguire, Gingras, Manseau et le pédagogue Boucher-Belleville ne recenseront que des fautes, tandis que Caron et Dunn présenteront avant tout la partie acceptable du vocabulaire canadien, mentionnant en complément les locutions à corriger. Le titre sert pareillement à rattacher les auteurs soit à la **tradition cacologique française**, soit à la **tradition corrective** ou encore à la **tradition glossariste**, mais c'est notamment à partir de

⁷ «Les inflexions de voix surtout, toutes ces modulations si douces, si musicales, dont le secret est maintenant à peu près perdu, comment pourrai-je assez en redire le charme.» [...] Puis c'était l'emploi fréquent de mots comme *rousée* pour *rosée*, *couleurer*, etc. Une mère *amounetait* son enfant, quand il était trop *couriace*.» (Clapin 1894: XV)

Rinfret (1896)⁸ et de Clapin (1913) que l'on pourra discerner, dans le titre des ouvrages, un rapport plus étroit avec le dictionnaire correctif français. Par ailleurs, les successeurs de Dunn, tels que Clapin (1894)⁹, Dionne, Rivard et Bélisle¹⁰, élimineront de leurs titres tout élément correctif. Plus tard, et peut-être inspirés de Caron et de Blanchard (*Manuel de bon langage* 1914-1927), certains auteurs opteront pour une formulation qui camouflera la dimension correctrice de l'ouvrage. Tel est le cas du répertoire de Victor Barbeau (1939) dont le titre, *Le ramage de mon pays*, masque l'orientation correctrice réelle de l'ouvrage. Rappelons qu'il en sera très sévèrement critiqué par Claude-Henri Grignon, le célèbre auteur des *Les pamphlets de Valdombre*¹¹.

Il appert donc que les titres des lexiques du XIX^e siècle sont généralement révélateurs du camp normatif de 'droite' auquel appartiennent les puristes; on y **affiche sans réserve son orientation correctrice**. Pour ce qui est de la nomenclature, les puristes et Boucher-Belleville **ont tendance à répertorier un nombre de fautes relativement restreint**, tandis que Caron tend à recenser un nombre d'erreurs proportionnel à celui de mots acceptables; il semble que son objectif en soit un **d'équilibre**. La proportion d'entrées acceptables chez Dunn est beaucoup plus

⁸ Que peut-on dire à propos du titre de l'ouvrage de Rinfret? Il est succinct et très précis, en conformité avec ce que l'auteur se propose de faire. Le titre révèle aussi une certaine originalité par rapport à ses prédécesseurs car Rinfret, qui connaît bien les répertoires sur le marché, a cherché à s'en distinguer. Il reprend cependant à Manseau et à Clapin le terme de *dictionnaire* et à Lusignan celui de *fautes*. Ce *Dictionnaire de nos fautes* inspirera sûrement Blanchard (*Dictionnaire de bon langage*, 1914) qui, pour s'en distinguer, choisira d'exprimer dans son titre l'idée contraire.

⁹ Le titre de l'ouvrage de Clapin est indicateur de son orientation normative. Son originalité est de ne pas utiliser de termes négatifs. Titre très long qui se subdivise en 4 parties: la première, *Dictionnaire Canadien-Français*, est mise en relief par une typographie en caractères gras, suivie d'une seconde, qui sert d'explication au contenu de l'ouvrage: *Lexique-Glossaire*. Clapin utilise le terme *dictionnaire* en lui donnant le sens de *glossaire*. Dans la troisième partie, *Des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-Français*, Clapin indique ce qu'il a répertorié. Dans la quatrième, *Avec de nombreuses citations ayant pour but d'établir les rapports existant avec le vieux français l'ancien et le nouveau patois normand et saintongeais, l'anglais, et les dialectes des premiers aborigènes*, il établit une filiation avec les provinces de France et avec les deux sources des emprunts.

¹⁰ C'est le titre complet de l'ouvrage d'Alexandre Bélisle qui, selon lui, en définit la conception, le but et la nature dans la préface: «C'est un DICTIONNAIRE, c'est-à-dire un recueil des mots usuels, rangés par ordre alphabétique, avec leur signification. Ce dictionnaire est GÉNÉRAL, en ce sens qu'il embrasse la LANGUE FRANÇAISE, dans son ensemble, telle qu'on la PARLE et telle qu'on la COMPREND au Canada français.» À la toute fin de sa préface, Bélisle se sert du terme *dictionnaire canadien* en se référant à son ouvrage. Il reprendra en partie cette idée dans le titre de l'édition de 1979: *Dictionnaire nord-américain de la langue française*.

¹¹ [Claude-Henri Grignon] réagit négativement à l'éloge que fait *Le Devoir* à propos du *Ramage de mon pays* et il publie, dans un pamphlet, une lettre à Barbeau s'intitulant: «Un massacreur officiel de la langue française» (1939: 191-192): «'Ramage' nous laisse bien entendre qu'il s'agit d'un chant d'oiseau. Ne riez pas. Tout le monde sait que nous sommes, nous les Canayens, des jolis moineaux. On y compte peu de pinsons, de merles et de chardonnerets. [...] À la rigueur et à ne lire que le titre de votre ouvrage, on croirait franchement que nous parlons la langue la plus harmonieuse du monde. Illusion fugitive. Dès les premières pages de votre bouquin, on se rend compte que vous allez faire un joli massacre de la langue française telle qu'on la parle au Canada.»

importante que celle des fautes à éviter. Enfin, l'examen des composantes des ouvrages fait voir que, même si c'est le lexique qui retient l'attention des auteurs, la question de la prononciation revient constamment, au point où l'on se demande si les auteurs étaient en mesure de bien distinguer phonétique et lexique. Encore en 1930, le *Glossaire du parler français au Canada* présentera une nomenclature dont une bonne proportion d'entrées ne concernent que la prononciation.

Tableau 37: Configuration des ouvrages¹²			
Auteurs	Titres	Nombre d'unités lexicales	Composantes
Maguire (1841)	<i>Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un Recueil de locutions vicieuses</i>	- 636 entrées (Le Manuel recense 408 entrées et le Recueil 228 entrées)	- Avertissement - Manuel - Recueil - Prononciation - Mots barbares - Errata
Boucher-Belleville (1855)	<i>Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification</i>	- 682 entrées	- Introduction - Dictionnaire
Gingras (1860)	<i>Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents</i>	- 262 entrées (Comprenant 73% d'anglicismes)	- Texte liminaire - Recueil - Erreurs
Gingras (1867)	<i>Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes</i>	- 402 entrées (Comprenant 53% d'anglicismes)	- Texte liminaire - Manuel - Supplément
Caron (1880)	<i>Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français contenant les mots dont il faut répandre l'usage et signalant les barbarismes qu'il faut éviter pour bien parler notre langue</i>	- 688 entrées : mots acceptables définis - 643 mots rejetés (1 331 = total des mots acceptables et des mots à rejeter)	- Partie introductive - Petit vocabulaire - Liste alphabétique
Gingras (1880)	<i>Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes</i>	- 522 entrées (Comprenant 48 % d'anglicismes)	- Texte liminaire - Manuel - Supplément
Dunn (1880)	<i>Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada</i>	1 757 entrées composées de mots acceptables et de mots à rejeter (Selon Dunn: 1 750 entrées)	- Introduction - Préface - Auteurs consultés - Liste d'abréviations - Glossaire
Manseau (1881)	<i>Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un dictionnaire canadien</i>	441 entrées (Selon Manseau 500 mots et 10 000 locutions vicieuses)	- Préface - Dictionnaire - Supplément - Remarques - Références - Abréviations

¹² Les appellations génériques données aux ouvrages ont été reproduites ici en caractères gras, ainsi que les principaux attributs employés pour qualifier les particularismes recensés.

7.1.5 Impact des ouvrages

- Réception des répertoires et débats sur la norme

On connaît très bien la réception qui a été réservée à deux des répertoires lexicaux qui forment notre corpus: celui de Maguire et celui de Dunn. La sortie contre le français canadien qu'a représentée, en 1841, la publication du *Manuel des difficultés* de Thomas Maguire a été suivie d'un débat orageux entre les partisans d'un usage calqué sur celui de Paris et les tenants d'une norme canadienne du français (v. Dionne 1912). Michel Bibaud (1842), qui s'était signalé en dénonçant l'invasion de l'anglais, fait figure d'arbitre, se rangeant tantôt du côté de l'abbé Maguire et tantôt du côté de l'abbé Jérôme Demers qui donnait la réplique à l'auteur du *Manuel* en défendant une conception canadienne du français.

Entre les articles passionnés de l'abbé Demers en faveur de certains particularismes canadiens et la naissance de la tradition glossairiste au Canada, il s'écoule une quarantaine d'années. Dans l'intervalle, les observateurs de la langue ne s'adresseront au public canadien que pour en rectifier le langage. De façon générale, on connaît peu la réception de ces ouvrages. Le journal *L'Avenir* fait un bel accueil au *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes* de Boucher-Belleville, tout comme *Le Journal de l'Instruction publique* rend un bel hommage au *Recueil des expressions vicieuses* de Gingras en 1860. La parution de la troisième édition du *Manuel des expressions vicieuses*, en 1880, suscitera au moins une réaction défavorable; elle incite Alphonse Lusignan à prendre la plume, dans *L'Opinion publique*, pour défendre la légitimité du mot *centin*, en pointant du doigt la condamnation qu'en font Gingras et Tardivel.

Quant au *Petit vocabulaire* de Caron, il sera discrètement critiqué par Gingras dans la troisième édition de son *Manuel des expressions vicieuses* (1880). On peut croire toutefois que son accueil fut positif puisque Caron deviendra le premier collaborateur canadien à un dictionnaire français, le *Supplément illustré* de Guérin (1895). Finalement, dans le journal *L'Opinion publique* (1881), on trouve une critique sévère faite à propos du *Dictionnaire des locutions vicieuses* de Manseau (1881) où le journaliste anonyme blâme l'auteur d'être «tombé dans de regrettables exagérations» et d'avoir fait «fausse route».

Le *Glossaire franco-canadien* sera très bien reçu par la critique, fréquemment consulté et cité, soit par des chercheurs, soit par des visiteurs étrangers au pays (v. Annexe 23), mis à part la réaction excessive de Jules Tardivel, dans le journal *La Vérité*, qui consistera à faire un épiluchage lettre par lettre de l'ouvrage. Dunn ne semblera pas insensible à cette critique, puisqu'il se mettra rapidement à la confection d'une seconde édition de son glossaire, mais il choisira d'ignorer le célèbre polémiste.

- Filiation des productions lexicographiques

Les premiers lexiques canadiens regroupent des ouvrages de type puriste, des manuels correctifs et des glossaires qui découlent de cacologies françaises, de dictionnaires correctifs et de glossaires issus des provinces de France (v. Tableau 38).

Tableau 38: Rattachement des répertoires canadiens à trois types d'ouvrages français		
Cacologies	Dictionnaires correctifs	Glossaires
<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire puriste traditionnel (Maguire, Gingras, Manseau) - Répertoire puriste masqué (Barbeau) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dictionnaire de fautes avec équivalents (Boucher-Belleville, Clapin (1913), Rinfret, Blanchard) - Dictionnaire du bon usage accompagné de fautes à éviter (Caron) 	<ul style="list-style-type: none"> - Glossaire hybride: définitions et fautes (Dunn) - Glossaire de type traditionnel (Clapin, Dionne, Rivard) - Glossaire canadien incorporé dans un dictionnaire français ([Caron 1895], Bélisle)

On trouvera, dans la première catégorie d'ouvrages (v. colonne de gauche du Tableau 38), des répertoires puristes, comme ceux de Maguire et de Gingras ou encore de Manseau – mais dans ce cas il s'agit d'un véritable dénigrement du français canadien – et des répertoires puristes déguisés, comme celui de Victor Barbeau. Dans la seconde catégorie (v. colonne du centre du Tableau 38) sont classés les manuels correctifs à caractère didactique: de Boucher-Belleville, de Rinfret, de Clapin (1913) et de Blanchard (1914)¹³ qui recensent les fautes en donnant le correspondant juste, et celui de Caron, qui consiste à présenter le mot du 'bon usage' (accompagné d'une définition) suivi de la faute à corriger.

Dans la dernière catégorie (v. colonne de droite du Tableau 38) sont réunis des glossaires hybrides (comprenant une dimension corrective), comme celui de Dunn, de véritables glossaires, ceux de Clapin (1894) ou de Rivard (1930), et des glossaires canadiens incorporés à un dictionnaire français, comme c'est le cas pour la contribution de Caron au *Supplément illustré* de Guérin (1895) et pour le *Dictionnaire général* de Bélisle (1957).

Qu'en est-il maintenant de la filiation des productions canadiennes¹⁴? Le premier recueil produit au Canada est celui de Maguire qui précise, dans son avertissement, que ce sont les sources françaises qui lui ont servi de modèle. Son successeur, Boucher-Belleville, auteur anonyme qui sera peu cité, ne laissera pas entendre qu'il connaissait le *Manuel des difficultés* de Maguire. Cette ignorance est douteuse, compte tenu de l'érudition de Boucher-Belleville et du fait qu'il était journaliste. Signalons toutefois que la nomenclature du *Dictionnaire des barbarismes* est originale et qu'on ne trouve qu'un faible pourcentage, à savoir 13%, d'entrées communes avec le *Manuel*. Pourquoi donc avoir choisi d'ignorer ce premier répertoire de lexique? Était-ce par volonté de se dissocier de la polémique rattachée à cette première publication?

Le premier auteur à mentionner le nom de ses prédécesseurs canadiens est Gingras, et ce, dans la deuxième édition de son recueil (1867). Il choisit de signaler Maguire, Meilleur et un anonyme [Boucher-Belleville] non seulement pour faire valoir que son manuel est plus complet que les leurs, mais aussi dans le but de s'associer à ce type d'ouvrages. On se rappelle que la première édition (1860) du recueil de Gingras ressemblait davantage à un petit lexique anglais-français spécialisé et qu'elle était fort différente de ce que sera la seconde édition.

¹³ Signalons que l'approche de Blanchard n'est pas uniforme; d'une part, l'auteur retrace des 'fautes' en donnant l'équivalent juste et, d'autre part, il définit des lexies (comme s. v. *brunante*).

¹⁴ Rappelons que nous avons établi la chronologie de la publication des répertoires de Caron, de Gingras et de Dunn, tous publiés en 1880, à partir, entre autres, de la bibliographie du *Glossaire franco-canadien*, où sont cités le *Petit vocabulaire* de Caron et le *Manuel* de Gingras. Ainsi le glossaire aurait été publié après celui de Caron, et puisque Dunn n'indique pas l'année de publication du *Manuel* de Gingras, c'est la mention du *Petit vocabulaire* de Caron dans la dernière édition du *Manuel* (1880) qui a permis de déterminer l'ordre de publication suivant: 1) *Petit vocabulaire*, 2) *Manuel*, suivi du 3) *Glossaire franco-canadien*.

L'abbé Caron sera original dans son approche. On retrouvera toutefois sous sa plume une cinquantaine de mots rejetés déjà condamnés par Gingras dans les deux premières éditions de son recueil. Caron connaissait les publications de ce traducteur, qu'il citera d'ailleurs sous les vocables *mentonnière* et *taponner*. Dans la dernière édition du *Manuel des expressions vicieuses*, Gingras retirera la mention des auteurs Maguire, Meilleur et d'un anonyme [Boucher-Belleville] et il incorporera une critique du *Petit vocabulaire* de Caron sous les entrées *abrogation*, *boss*, *révocation* et *side-board*. Il semblerait que Gingras, ayant conquis un public assez large, n'estimait plus nécessaire de se rattacher à ses prédécesseurs pour diffuser et faire la promotion de son répertoire. Le fait que Gingras est cité, tout comme Caron d'ailleurs, par la plupart des auteurs de notre corpus est une preuve d'appréciation et aussi de la bonne diffusion de ses ouvrages.

Dunn sera le premier à incorporer dans son glossaire une bibliographie. Il y indiquera avoir consulté deux types de sources canadiennes: des œuvres littéraires, dans lesquelles il aurait puisé des mots «purement canadiens» (selon sa formulation), et des répertoires lexicaux pour ce qui est des «anglicismes» (Dunn: XXIV). Ce glossairiste sera fréquemment cité par nos auteurs, sauf chez Barbeau. Le dictionnaire de Manseau, quoique incomplet, ne manquera pas non plus d'être cité par la plupart de ses successeurs. Ce typographe avait lui-même évoqué les efforts de Gingras, de Caron et d'Oscar Dunn afin de se distinguer d'eux et de mettre en évidence la quantité imposante de fautes qu'il avait lui-même relevées.

Les auteurs, même s'ils sont fort différents à maints égards, sont tous **intéressés par la question de la langue et, notamment, par les ouvrages qui en font état**. Ils se connaissent, se consultent et se lisent, souhaitant généralement cultiver un esprit de solidarité. La cause 'patriotique', fil conducteur de leur démarche, fait qu'on voit rarement des auteurs cherchant à s'opposer, à se critiquer ou à se dissocier d'une 'mission commune'. On se cite, comme si cela paraissait aller de soi, mais on souhaite tout de même créer un produit original sans trop faire voir sa propre originalité, mis à part ce qui a trait à la quantité de mots recensés (v. ci-dessous Tableau 39).

- Bilan

Nous avons observé une **réception négative des répertoires qui ont voulu occulter leur idéologie puriste** ou encore qui l'ont exagérée. Les critiques de l'époque semblent percevoir, sans aucune difficulté, les contradictions qui existent entre les intentions d'auteurs et leur pratique véritable; ils réagissent ainsi aux positions normatives ambiguës qui découlent inéluctablement de ce paradoxe. En revanche, on observe un appui presque général au *Glossaire franco-canadien* de Dunn, ce qui pourrait s'expliquer par son ouverture sur le plan de la norme. Mais comment expliquer alors la réaction négative de Jules Tardivel? Les messages quelque peu contradictoires entre l'introduction et la préface pourraient-ils l'avoir indisposé? Le littéraire Jacques Blais¹⁵ nous éclaire sur cette question, précisant que le débat sur la langue se produit entre les libéraux, groupe auquel adhère Dunn (qui critique l'impuissance du clergé pour ce qui est de l'amélioration de la qualité de la langue), et les ultramontains, groupe conservateur auquel adhère Tardivel, au moment de la discussion de la réforme de l'enseignement. **La langue devient, selon lui, le bouc émissaire du débat sur l'éducation publique.**

Le Dictionnaire des locutions vicieuses de Manseau est un bon exemple de purisme extrême. La critique a presque ignoré le répertoire, probablement parce que les positions émises par rapport à la norme étaient trop irréalistes. On a tout de même signifié la chose à Manseau, dans le journal *L'Opinion publique* (1881), dans un article intitulé: «N'exagérons pas!». Quant à la réception des recueils pédagogiques de Boucher-Belleville et de Caron, elle a été discrète, mais elle s'est avérée plutôt positive. En fait, un **répertoire est mieux reçu** lorsque que **les visées de l'ouvrage sont claires et que la pratique de l'auteur est cohérente avec ses principes déclarés.**

L'étude de la filiation des productions permet de montrer que l'évaluation des particularismes canadiens a été fortement inspirée par des ouvrages qui existaient déjà en France. Nous avons discerné trois souches principales qui ont permis à trois types de produits de se développer au Canada: la première, qui a donné naissance aux ouvrages puristes, découlant essentiellement des

¹⁵ Jacques Blais est collaborateur au DOLQ et éditeur des *Satires et polémiques, ou, l'École cléricale au Canada* [1839-1908] de Louis Fréchette. Le point de vue de cet auteur, tel qu'il est exposé ici, découle d'une conversation téléphonique que nous avons eue avec lui.

cacologies françaises, la seconde, qui a fait naître les outils didactiques, se rapprochant des dictionnaires correctifs français, et la dernière, dont les dérivés sont variés, est issue de la tradition glossairiste française. En l'absence du modèle idéal, à savoir le dictionnaire français complet décrivant la langue commune, les produits lexicographiques canadiens tentent de combler d'une façon ou d'une autre ce vide. En fait, la typologie des genres n'est pas clairement établie et son incidence sur le contenu lexical des répertoires est grande tant en ce qui a trait au discours sur la norme que dans le choix de la nomenclature et les mélanges possibles pour combler ce vide.

Pour ce qui est de filiation canadienne, à partir des années 1867, on constate que les auteurs de lexiques sont à l'affût des nouvelles publications dans leur domaine et qu'ils se lisent et s'inspirent les uns les autres mais, en général, leur nomenclature et leur approche diffèrent. La tendance générale n'est pas tant de se copier que de se démarquer des autres, en insistant tantôt sur la grammaire, tantôt sur la culture, tantôt la prononciation, la traduction ou l'enseignement (v. Tableau 39). À cette époque, les auteurs préfèrent ne pas trop critiquer les ouvrages des concurrents, sans doute en raison de l'urgence, évoquée régulièrement, de réagir au déclin du statut du français (v. Poirier et Saint-Yves: [2001], à paraître): il faut donc serrer les coudes. Il faudra attendre Clapin pour voir apparaître, dans la préface de son *Dictionnaire canadien-français*, une longue critique détaillée de ceux qu'il appelle «puristes»:

«Plusieurs puristes, mûs d'ailleurs par un excellent zèle, ont entrepris depuis quelque temps une vigoureuse campagne contre ce qu'ils appellent le jargon canadien¹⁶, à leurs yeux une sorte de caricature du français et un parler tout-à-fait digne de mépris. Dans leur emportement, ils iraient même jusqu'à opérer une razzia générale, non-seulement des canadianismes proprement dits, mais aussi de tous les vieux mots venus de France et qui n'ont que le tort de ne plus être habillés à la dernière mode. Ce sont là, pour eux, des parents pauvres ou inutiles que l'on doit consigner à sa porte, et faire chasser impitoyablement par ses gens s'ils osent passer le seuil. En un mot, le rêve de ces novateurs serait de faire, du langage des Français d'Amérique, un décalque aussi exact que possible de la langue de la bonne société moderne en France, surtout de celle de la bonne société de Paris.» (Clapin 1894: VIII- IX)

¹⁶ Nous n'avons pas trouvé d'attestation de *jargon canadien* dans l'*Index lexicologique québécois* (qui dresse la liste des termes employés par les observateurs du langage), mais nous avons répertorié, dans le *Foyer canadien* (1863: 46), une attestation de *jargon canadien* en parlant de la langue des chansons populaires au Bas-Canada, et une autre de *jargon canayen* (dans une source beaucoup plus récente, soit *Quarante ans sur le bout du Banc. Souvenirs joyeux d'un juge de paix des Laurentides*, signée Vieux doc, 1932: 205).

Tableau 39: Impact des ouvrages

Auteurs	Réception	Débats	Filiation canadienne des productions
Maguire (1841)	- Michel Bibaud présente dans l' <i>Encyclopédie canadienne</i> (1842) le pour et le contre du <i>Manuel</i> . Bibaud prend la défense de néologismes canadiens exprimant des réalités canadiennes dans <i>La Gazette de Québec</i> (publié d'abord dans <i>Le Canadien</i> en 1841)	- Controverse importante entre Jérôme Demers et Maguire dans la <i>Gazette de Québec</i> (1842), dont a rendu compte Dionne (1912)	- Premier ouvrage de référence du genre au Canada - Fortement inspiré par le même type de manuel fait en France - Répertoire souvent consulté, mentionné ou cité - Cité par: Gingras (1867), Dunn, Rinfret, Rivard et Bélisle
Boucher-Belleville (1855)	- Réception positive dans le journal <i>L'Avenir</i> , mais ouvrage généralement peu connu ou cité - James Roy en parle (1877) dans un article savant sur la langue française au Canada	- Ne semble pas susciter de réaction ou de débat	- Premier ouvrage publié à Montréal à caractère didactique - Aucune référence à Maguire - Nomenclature originale (seulement 13% d'entrées communes avec Maguire) - Cité par: Gingras (1867)
Gingras (1860)	- Réception positive dans <i>Le Journal de l'Instruction Publique</i>	- Ne semble pas susciter de réaction ou de débat	- Genre de petit lexique anglais/français. - Approche/commentaire d'un traducteur
Gingras (1867)	Réception inconnue mais présumée bonne car Gingras travaillera à une 3 ^e éd.	- Ne semble pas susciter de réaction ou de débat	- Auteurs cités: Maguire, Meilleur et un anonyme (Boucher-Belleville) - Cité par: Caron (1880)
Caron (1880)	- Réception inconnue mais présumée positive à cause de la contribution de Caron au <i>Supplément</i> de Guérin (1895)	- Réaction de Gingras (dans son <i>Manuel</i> 1880) à propos de quelques petites 'erreurs' de Caron dans son <i>Petit vocabulaire</i>	- Premier dictionnaire de bon usage - Mention de Gingras (1867) et citation de ses définitions sous les vocables <i>mentonnière</i> et <i>taponner</i> - 50 des rejets ont déjà été recensés dans Gingras (1860-1867) - Cité par: Gingras (1880), Dunn, Manseau, Rinfret, Dionne, Blanchard et Rivard - Influence du <i>Glossaire</i> de Dunn sur Caron dans le choix de canadianismes pour le <i>Supplément</i> de Guérin (1895)
Gingras (1880)	- Réception inconnue	- Réaction négative d'Alphonse Lusignan à propos du rejet du mot <i>centin</i> (dans le <i>Manuel</i> 1880)	- Disparition de la mention de Maguire, Meilleur et d'un anonyme (Boucher-Belleville) - Critique Caron (1880) sous les vocables: <i>abrogation</i> , <i>boss</i> , <i>révocation</i> , <i>side-board</i> - Cité par: Dunn, Manseau, Rinfret, Dionne, Blanchard et Rivard
Dunn (1880)	- Excellente réception dans les journaux et revues de l'époque: <i>La Minerve</i> (1881), <i>Revue canadienne</i> (1882), <i>L'Opinion publique</i> (1881)...	- Réaction et critique de Jules Tardivel dans une série de chroniques publiée dans son propre journal, <i>La Vérité</i> (1882)	- Premier glossaire canadien qui inspirera considérablement Clapin (1894), Dionne (1909) et Rivard (1930)... - Auteurs cités: Maguire, Gingras, Caron - Cité par: Manseau, Clapin, Rinfret, Dionne, Blanchard, Rivard, Bélisle
Manseau (1881)	- Réception peu connue mais sans doute plutôt tiède	- Critique ouverte dans une rubrique intitulée «N'exagérons pas» du journal <i>L'Opinion publique</i> (1881)	- Approche corrective dénigrante - Auteurs cités: Gingras, Caron, Dunn - Cité par: Clapin, Rinfret, Dionne, Blanchard, Rivard

7.1.6 Deux camps idéologiques qui ne forment pas des entités monolithiques

Le classement traditionnel des auteurs de lexiques en deux groupes antagonistes, clairement opposés dans leurs idéologies et leurs visions de la langue canadienne, à savoir les partisans de la libéralisation de la norme et les orthodoxes, c'est-à-dire ceux qui s'alignent strictement sur le français de Paris, empêchait de bien rendre compte de ce que nous avons observé dans l'étude des répertoires étudiés. En fait, la diversité de nos données ne permettait pas de tracer une ligne nette entre deux groupes opposés puisque ces deux camps ne formaient pas toujours des entités monolithiques.

C'est pourquoi nous avons cru nécessaire de distinguer trois groupes, ce qui nous a permis de mieux faire valoir les tendances rencontrées quant à la conception de la norme et quant au jugement sur le français canadien: une tendance corrective absolue, représentée par le groupe des puristes, une tendance corrective mais pas nécessairement fermée, représentée par les pédagogues, et une tendance descriptive, mais pas toujours homogène, représentée par les glossairistes. Précisons qu'à l'intérieur de ces trois groupes on note des variations appréciables. Chez les puristes, on observe notamment des différences importantes dans l'approche, le ton et la rigidité des principes, de Joseph Amable Manseau (1881), obtus et très émotif, à Gingras (1860, 1867 et 1880) dont la position et le discours s'adouciront de la première à la troisième édition de son répertoire de fautes. Maguire, qui a été le premier auteur de lexique¹⁷, est celui qui a permis aux successeurs de se positionner sur l'échiquier de l'évaluation lexicale, soit en se prononçant en faveur des particularismes canadiens, soit contre, soit encore en adoptant une position intermédiaire.

On a vu, parmi les pédagogues, que Napoléon Caron (1880) a pratiqué un véritable enseignement du vocabulaire sans renoncer pour autant à dénoncer les fautes; plus tard, comme écrivain et collaborateur au *Supplément illustré* (1895) du *Dictionnaire des dictionnaires* de Paul Guérin, il récupérera des canadianismes qu'il avait d'abord écartés. Boucher-Belleville et Rinfret ont été classés également dans cette catégorie puisqu'ils ne s'intéressent qu'à relever des fautes sans adopter l'attitude moralisatrice des puristes. Chez les glossairistes, dont les préoccupations

¹⁷ Nous ne tenons pas compte ici de Jacques Viger dont *La néologie canadienne*, demeurée à l'état de manuscrit jusqu'au début du XX^e siècle, n'a pu avoir aucune incidence sur les travaux qui ont suivi.

correctives cèderont en principe la place à la description des usages, la doctrine n'est pas uniforme non plus. Il arrive qu'on remarque une certaine instabilité chez un auteur.

Nous avons par exemple observé chez Dunn – aspect sur lequel nous reviendrons plus loin – que l'auteur a modifié sa méthode et sa terminologie dans le cours de la rédaction de son *Glossaire franco-canadien*. Clapin ne fera pas exception; en comparant *Ne pas dire mais dire: Inventaire de nos fautes les plus usuelles contre le bon langage* (1913) avec le *Dictionnaire canadien-français* (1894), nous arrivons à la conclusion qu'il avait subi l'influence de Rinfret – son titre de 1913 paraphrase celui de son prédécesseur – et qu'il n'est pas parvenu à une position cohérente en ce qui a trait à la norme du français canadien.

7.2 Volet interne: les approches idéologiques quant à l'évaluation lexicale

Notre travail qui avait pour objectif principal de cerner les critères d'évaluation du lexique canadien s'est adapté et façonné à partir des observations et des réflexions découlant directement des résultats de notre recherche. C'est ainsi que nous avons été amenée à **travers la recherche de critères d'évaluation lexicale, à découvrir la vision de langue** que se représentaient les auteurs de notre corpus. Dans ce but, nous avons adopté une démarche favorisant un examen d'ensemble de la question, dont nous résumons ici les principaux résultats.

Nous avons d'abord recherché les affirmations explicites des auteurs concernant leur option de base, à savoir s'ils étaient en faveur d'une norme exogène (alignement sur le modèle parisien) ou d'une norme endogène (prise en compte d'un modèle canadien). Nous avons par la suite analysé de près la terminologie qu'ils employaient, d'une part, en parlant du français de référence (modèle hexagonal) et du français canadien, d'autre part, en parlant des particularismes canadiens, dans l'espoir d'y trouver des indices de leur position normative. De même, nous avons dégagé les critères d'évaluation énoncés comme tels, en faveur ou contre les canadianismes. Enfin nous avons, par le biais d'une technique d'analyse de discours, scruté les textes afin d'y repérer ce qui, à travers la pratique des auteurs, pouvait renseigner sur leur conception du français canadien (affirmations implicites).

Ces diverses lectures du texte ont livré des données qui nous ont en effet permis de situer les auteurs les uns par rapport aux autres en ce qui a trait à leur position idéologique. L'avant-dernière lecture, celle à propos de la recherche des critères d'évaluation, qui nous paraissait au départ prometteuse, a été finalement la moins rentable. Contrairement à ce que nous avons remarqué au XX^e siècle, où un bon nombre de chercheurs, de critiques, de dictionnaires et d'institutions expriment clairement des critères d'évaluation¹⁸, les auteurs des huit répertoires qui forment notre corpus principal (voire même des 17 sources du corpus élargi) énoncent rarement des critères à portée générale. C'est pourquoi, dans la dernière partie du bilan que nous livrons (sous 7.3), nous présenterons une synthèse des prises de position des auteurs dans laquelle les critères énoncés de façon concrète seront éclairés par l'ensemble des autres renseignements que notre étude a permis.

En somme, **la plupart de nos auteurs affirment leur position de façon spontanée à travers leur pratique, et non pas à travers un discours didactique.** L'urgence de la situation les invitait à proposer des réponses concrètes, ponctuelles, aux questions qui se posaient plutôt qu'à construire des théories. Nous nous sommes donc réjoui d'avoir, dès le départ, mis l'accent sur l'étude des manifestations des prises de position (terminologie, discours implicite). Nous avons choisi cette option pour être en mesure de comparer la théorie avec la pratique, mais nous nous sommes aperçue que cette approche livrait en fait les données les plus utiles aux fins de notre étude.

7.2.1 Affirmations explicites concernant la norme

Nous avons au départ distingué deux positions normatives nettes, à savoir un alignement sur le modèle français et un alignement sur un modèle canadien. Chemin faisant, il nous est apparu que la seconde option ne pouvait pas être exprimée de façon aussi tranchée à cette époque. Nous avons en outre, en préparant nos bilans, constaté qu'il était plus pertinent de regrouper les prises de position selon un classement moins rigide, que la mise en commun des divers chapitres de

¹⁸ Voir les critères de Victor Barbeau dans *Le ramage de mon pays* (1939); ceux de la revue *C'est-à-dire*, publication du Comité de linguistique de Radio-Canada (1960-1978); ceux signalés à la fin de la préface du *Dictionnaire général de la langue française au Canada* d'Alexandre Bélisle (1971, 2^e éd.); les critères signalés dans l'article de Jean-Yves Dugas (1983) «La norme lexicale et le classement des canadianismes», ainsi que les critères de l'Office de la langue française au Québec explicités dans l'*Énoncé d'une politique linguistique* (1985) ou encore

l'étude a permis de dégager (sous 7.1.2). Nous avons donc remanié le contenu d'un des deux modèles d'orientation normative de la façon suivante: le premier restant intact, selon que les positions sont clairement alignées sur l'usage de France, et le second se basant sur un usage français adapté aux besoins du Canada avec les diverses nuances que cette option peut comporter.

- En faveur d'une norme exogène

Dans le *Manuel des difficultés* de Maguire, on trouve peu d'affirmations explicites pouvant être considérées comme des principes généraux concernant la norme, mais la ligne directrice qui se dégage de l'*Avertissement* est que la France, avec son institution de correction langagière, détient seule le pouvoir décisionnel en matière de langue au Canada. Bien que l'auteur affirme, et ce, sans ambiguïté dans la formulation, que tout pays a le droit de nommer ses nouvelles réalités, cette ouverture de principe n'a aucun fondement dans sa pratique lexicographique; les prises de position de Maguire sont d'une orthodoxie inégalée, l'auteur préférant laisser une réalité sans désignation française plutôt que d'accepter un canadianisme (v. le cas du mot *atoca*). Gingras et Manseau n'énonceront pas un tel principe d'ouverture qui ne pouvait en réalité être envisageable pour les puristes.

Dans leurs déclarations de principe, Gingras et Manseau s'alignent de façon inconditionnelle, mais pas au même degré, sur l'usage de France (en fait sur l'usage de référence, celui de Paris) lorsqu'ils évaluent la variété de français canadien, **qu'ils ne pourront d'ailleurs jamais concevoir comme une variété distincte de français. C'est en France que l'on doit chercher les bases de la standardisation linguistique.**

Une affirmation très forte, non seulement chez les puristes (sauf chez Gingras), mais même chez Dunn, a trait au rejet de la prononciation canadienne. Ce qui caractérise peut-être les puristes, c'est qu'ils cherchent à corriger des traits de prononciation de la langue courante en proposant des solutions inspirées plutôt d'un modèle de langue écrite. Comme pour le lexique, les propositions de correction ne tiennent pas encore compte des registres de langue.

la classification d'Annette Paquot dans *Les Québécois et leurs mots. Étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec* (1988).

La norme réellement endossée par les puristes est aussi calquée sur les données des dictionnaires, principalement celui de l'Académie, ainsi que sur les grammaires françaises qui sont mentionnées dans les pièces liminaires ou encore qui sont indiquées dans les articles. Les sources françaises déclarées ou citées sont nombreuses chez Maguire et chez Manseau, tandis qu'elles se limitent, chez Gingras, aux dictionnaires de *Bescherelle*, de *Larousse*, de *Littré* et de *l'Académie*.

Pour ce qui est des pédagogues, exception faite du titre et d'un court passage où Boucher-Belleville indique que le français du Canada ne doit pas s'éloigner de l'usage de France, les affirmations explicites sont absentes. Boucher-Belleville ne citera d'ailleurs aucune source française dans son *Dictionnaire des barbarismes*. Quant à Caron, c'est sous la forme d'une allégorie qu'il présentera le *Dictionnaire de l'Académie* en tant qu'autorité sur la langue. Il signalera plus précisément qu'il a parcouru quatre dictionnaires pour en extraire les définitions nécessaires. On verra apparaître dans les articles du *Petit vocabulaire* les mêmes quatre sources dictionnairiques signalées plus haut à propos de Gingras (qui s'était inspiré de ce répertoire).

- En faveur d'une norme endogène: adaptation de la norme parisienne à la situation canadienne

C'est seulement chez Dunn que l'on trouve des affirmations claires. L'ouverture qu'il annonce est surtout en rapport avec le droit à la néologie; à cet égard, on peut dire qu'une norme endogène commence à prendre forme. L'auteur exprime une position mitoyenne lorsqu'il réfléchit sur le rôle qu'aura le dictionnaire français dans la modulation de la norme; ce rôle est plus nuancé que chez ses prédécesseurs puisque Dunn tient compte d'une adaptation nécessaire au contexte canadien. L'auteur ne confère pas d'autorité stricte au *Dictionnaire de l'Académie* et il ose même en montrer les limites. Par ailleurs, Dunn invoquera le charme de la langue française lorsqu'elle est parlée par un Français de France et signalera ainsi sa préférence pour une norme française en ce qui a trait à la prononciation. Cette position sera tout de même tempérée par le fait que l'auteur considère comme universel le phénomène de 'l'accent'; il précisera en outre que le défaut qu'il observe au Canada est présent dans tous les parlars de France.

- Bilan

Devant le concept théorique et la mise en application d'une norme exogène 'pure' ou d'une norme exogène 'adaptée', le puriste Maguire semble perplexe au moment où il se trouve

confronté à des aspects de néologie canadienne; paradoxe entre une position théorique d'ouverture et une pratique lexicographique allant en sens inverse. Gingras et Manseau ne seront pas soumis à de telles difficultés puisque leur position normative est inconditionnelle et claire, c'est-à-dire en faveur de la France comme véhicule de normalisation linguistique.

Chez les pédagogues Boucher-Belleville et Caron, les affirmations explicites sont pratiquement absentes, mais la norme se modèle un peu plus précisément, pour l'abbé Caron, sur les dictionnaires qui font autorité en France. Le glossairiste Dunn est beaucoup plus à l'aise dans sa défense d'une orientation endogène. Il proclame que c'est un droit légitime de créer des mots nouveaux pour combler un vide terminologique. Il exprime une position modérée lorsqu'il aborde le rôle du dictionnaire français dans la modulation de la norme. Pour ce qui est de la prononciation, Dunn parle de la nécessité d'avoir une articulation nette, signalant que les 'défauts' de l'accent sont aussi imputables aux Parisiens qu'aux Marseillais et qu'aux Canadiens (v. Tableau 40).

Tableau 40: Affirmations explicites concernant la norme		
Point de vue	En faveur d'une norme exogène: alignement sur l'usage de France	En faveur d'une norme plutôt endogène: alignement sur l'usage canadien
Puriste	<ul style="list-style-type: none"> - Norme présentée comme étant extérieure au Canada: c'est la France qui régit les questions de norme - Norme modelée sur les dictionnaires (notamment celui de l'Académie), les grammaires, l'usage et les auteurs de France - Rejet de la prononciation canadienne 	- Reconnaissance théorique du droit à la néologie lorsqu'elle est bien justifiée (Maguire)
Pédagogue	<ul style="list-style-type: none"> - Pratiquement aucune affirmation explicite sauf pour: - Ne pas s'écarter de l'usage de France (Boucher-Belleville) - Norme modelée sur le <i>Dictionnaire de l'Académie</i> et trois autres dictionnaires français (Caron) - Absence de commentaires sur la prononciation canadienne 	
Glossairiste	- Rejet de la prononciation du français canadien mais position que tempère l'auteur en indiquant que le phénomène de 'l'accent' est universel et présent dans tous les parlars de France	- Reconnaissance du droit légitime à la néologie pour dénommer des réalités canadiennes

7.2.2 Les prises de positions révélées à travers la terminologie

Si les affirmations explicites quant à l'orientation normative sont rares sous la plume de nos auteurs, en revanche leur terminologie regorge de renseignements sur leur position idéologique. Nous tenterons de faire ressortir les termes qui sont les plus représentatifs pour chacun d'eux, le cas échéant, pour désigner le français de référence, le français du Canada et les particularités de ce français.

- Terminologie révélant une conception du français de référence et de la langue française au Canada

Chez les premiers auteurs de lexiques, le français 'géographique' de France (c'est-à-dire celui issu de l'aire géographique française) ne se différencie pas du français 'modèle'. On observe que les puristes **ne font pas de distinction entre la variété de langue en France et le français de référence**. Le français de référence est tout simplement pour Maguire «la langue française»; l'auteur n'utilise aucun terme pouvant servir à désigner le français du Canada. Le rapport de distance qu'il entretient avec ce parler confirme l'inexistence d'une telle variété à ses yeux. Jamais la variété de français canadien ne sera 'sa' langue; l'usage canadien n'est qu'un objet de correction, surtout dans le cas de la langue du peuple.

Gingras exprime plus spécifiquement le 'modèle normé' par les termes *notre langue* et *notre idiome*, mais il fera aussi sienne la variété de français qu'il corrige et ce, de façon conséquente, en se servant du terme *notre langage*. Manseau emploiera tout simplement, pour parler de la langue en France (qui est en même temps la langue de référence), le terme *français* qu'il opposera à *pas français*, souvent en parlant de variantes de prononciations canadiennes. Il qualifiera occasionnellement la variété de référence par les termes *langue officielle* et *expressions officielles*. La variété à corriger est en fait présentée comme celle appartenant à un groupe social, à savoir le *langage du peuple canadien*. Manseau se reconnaît avec le lecteur un rôle de 'guérisseur' à l'égard de cette langue qu'il appelle la langue de «notre patient» et de «notre malade».

Le pédagogue Boucher-Belleville rapprochera le français de référence de celui des auteurs classiques ou d'un état de langue plus ancien, évoqué par la notion de «vieille France». Contrairement à Gingras et à Manseau, les appellations génériques *notre langue* et *notre idiome* seront employées **en référence au français canadien** et non pas en référence **au modèle normé français**; Boucher-Belleville ne s'en servira que pour désigner le français du Canada. Pour Caron, le français de référence est, plus précisément, ce qui est *bon* (le bon usage) et ce qui est *beau* (le bel usage); il s'appuie sur des repères normatifs traditionnels qu'il situe en France. Il emploiera, dans les mêmes circonstances que Gingras d'ailleurs, le terme *notre langage* pour parler de la variété à corriger et celui de *notre langue* en référence au français normé.

Dunn se servira d'appellations déjà rencontrées chez les puristes et les pédagogues, telles que *notre belle langue*, pour désigner le français de référence. Il sera cependant le premier à employer *académique*, dans *langue académique* et *langue française académique*, en référence au français normé. Cet attribut évoque la langue des auteurs classiques, mais s'applique à tous les usages dont rendent compte les dictionnaires de France. Ce glossairiste affirme notamment que **la langue populaire des Canadiens correspond largement à cette langue académique et reconnaît que le peuple parle, dans une bonne mesure, le français tel qu'il est décrit dans les dictionnaires:**

«[...] Dunn veut souligner le fait que l'usage courant (qu'il désigne par *langue populaire*) correspond pour l'essentiel à la langue que sanctionne l'Académie. Non seulement l'appellation *langue académique* ne renvoie-t-elle pas de façon exclusive, comme on aurait pu s'y attendre, à un usage châtié, surveillé ou littéraire, mais elle inclut les façons de parler de tous les jours. Et, contrairement aux autres appellations, qui sont demeurées usuelles, comme *bon français*, *bon parler français*, *bon usage*, *bon langage*, etc., lesquelles donnent à entendre, par opposition, que la variété canadienne est un mauvais français, l'appellation *langue académique* renvoie à une variété qui, loin d'exclure le français du Canada, concorde, pour l'essentiel, avec celui-ci. De la notion du modèle linguistique idéal auquel on se reporte pour repérer les écarts, pour les fustiger et les corriger, on passe à celle d'une variété de référence servant à cerner les traits caractéristiques d'une autre variété dans le but de les expliquer de façon plus circonstanciée, et même de les illustrer.» (v. Poirier 2001: 143, «Le français de référence et la lexicographie différentielle au Québec»)

Chez Dunn, le rapport à la variété canadienne de français apparaît tout de suite dans le titre de l'ouvrage. Il est le premier à se servir de *franco-canadien* pour rendre compte de la variété de langue canadienne; **il ne s'agit pas de l'évocation d'une simple actualisation de la langue**

française au Canada, mais bien d'une affirmation de l'existence d'une variété canadienne de français. Pour parler de la dimension canadienne de la langue, Dunn (qui inspirera beaucoup la terminologie de Clapin et de Rivard) emploiera des termes fortement évocateurs de la reconnaissance qu'il lui accorde, tels que: *français canadien, langage canadien, langue franco-canadienne* et *canadien*. Il aura aussi recours à d'autres termes exprimant une identité canadienne pour parler du français, selon qu'il veut faire référence à la langue institutionnelle, à la langue du peuple ou à l'évaluation sociale de cette langue. Il se distinguera cependant de Manseau dans la conception qu'il a de la «**langue officielle**», car, pour lui, elle se **rapporte à une norme interne**, plus spécifiquement à la **langue des institutions canadiennes**, et **non pas au français de référence** comme tel.

Pour les puristes Maguire, Gingras et Manseau, le français du **Canada n'existerait donc qu'à travers ses écarts par rapport au français de référence**. Gingras se sert bien de *notre langage* en référence à la variété canadienne, mais jamais ce terme n'est associé à des aspects valorisants de ce français; il l'opposera d'ailleurs à *notre langue*, terme plus prestigieux, pour parler du français de France ou de référence, si l'on veut. Les pédagogues feront aussi une distinction entre la langue de référence et la variété de langue qui est propre au Canada, **mais le fait de distinguer cette variété de langue ne signifie pas la reconnaissance de sa légitimité**. En contraste, tout un ensemble de dénominations employées par Dunn **confirmera la reconnaissance du caractère distinct et original de la langue française au Canada**.

Pour résumer, on peut dire que, sauf chez Dunn, on n'établit aucune distinction entre français de France et français de référence (*français académique*, selon la terminologie de Dunn). Par ailleurs, pour les puristes, le français du Canada n'existe qu'à travers ses 'écarts' par rapport au français de référence. Les pédagogues reconnaissent implicitement l'existence d'un français canadien, mais non pas d'un modèle canadien. Dunn est, encore une fois, le seul à affirmer, par sa terminologie, que le français canadien est une variété normale et complète, avec ses variétés internes et ses registres. On observe donc une progression dans la réflexion sur la conception du français depuis Maguire jusqu'à Dunn (v. ci-dessous le Tableau 41).

Tableau 41: Dénominations désignant le français de référence et la langue française au Canada		
Auteurs	Français de référence	Langue française au Canada
Maguire	- (en) français - langue française	- au Canada - au pays - chez nous - langage (du peuple/ vulgaire)
Gingras	- bon français - en français - langue française - notre idiome - notre langue	- baragouin - l'idiome franc en Canada - notre langage
Manseau	- langue officielle - le français - notre langue (la belle physionomie de)	- langage du peuple canadien - langage du peuple notre patient - langue de notre grand malade
Boucher-Belleville	- belle langue [...] de la vieille France - langue de Fénelon et de Lamartine	- notre idiôme [sic] - notre langue
Caron	- bon langage français, - langue de nos aïeux, - langue française (notre douce et belle) - notre langue	- informe mélange de français et d'anglais - notre langage - par nous
Dunn	- académique (langue/ langue française) - belle langue (notre) - français - la langue - langue française	- langue (du peuple, officielle / populaire/ populaire chez nous) - langage [...] vulgaire - notre langage - notre langue (ordinaire et commune/ parlementaire) - (chez/ pour) nous - Reconnaissance d'une variété canadienne de français: - en canadien (abrégé en can.) - en canadien populaire (abrégé en can. pop.) - français canadien - langage canadien - langue (du peuple au Canada/ langue franco-canadienne) - [pas de] patois canadien

- Terminologie révélatrice concernant les particularismes canadiens

Rappelons que les critères que nous avons posés dans notre grille de départ, pour faire l'analyse de la terminologie servant à désigner les particularismes canadiens, avaient été regroupés selon trois points de vue répartis sur trois axes: l'axe différentiel, rassemblant les termes pour parler de ce qui est différent par rapport à l'usage de référence, l'axe historique, réunissant les termes pour parler d'un mot en le considérant du point de vue de son origine, et l'axe épilinguistique, se composant des termes ou des formulations exprimant un jugement de valeur positif ou négatif sur les mots.

Nous avons observé que les puristes et les pédagogues n'avaient pas exprimé, au moyen d'une terminologie particulière, le caractère différentiel des particularismes canadiens. Dunn est en fait le seul à s'être servi de termes spécifiques, soit *pas (point) français* et *canadien*, pour désigner ce qui était original par rapport à la France; sur ce plan, sa pratique est constante dans tout son recueil. Mais cet emploi de *pas français* ne doit pas être confondu avec l'usage qu'en font les puristes pour rejeter un particularisme canadien. Dans l'analyse détaillée que nous avons faite (sous 5.2.2.3), nous avons vu que *pas français* ne devait pas être considéré comme une indication normative puisque le glossairiste s'en sert à propos de canadianismes qu'il juge de façon positive; ce qui invite à une relecture de Dunn fort différente de celle observée chez de nombreux commentateurs du XIX^e et du XX^e siècle.

Clapin est cependant un exemple qui fait exception à la règle, puisqu'il montre qu'il avait bien compris le sens qu'attribuait Dunn à cet emploi de *pas (point) français*. C'est peut-être pour mieux faire comprendre le sens neutre de *pas français* qu'il préférera lui-même se servir de formulations qui ne portent pas à confusion, telles que: *mots absolument français, [...] mais ayant une acception différente au Canada* (Clapin 1894: VII), ou encore *formes françaises n'ayant pas, en France, certaines acceptions qu'elles possèdent au Canada* (ibid.: XXX).

Nous avons rencontré chez les puristes une bonne quantité de termes, employés dans une optique historique, évoquant la provenance ou l'origine des mots qu'ils corrigent. Cette façon de les caractériser n'est pas négative en soi, mais elle leur fournit un argument implicite pour les écarter; ces allusions historiques concernent des emplois hérités de France, des emprunts aux

langues amérindiennes et à l'anglais, ou des créations canadiennes. On trouve à peine quelques termes pour qualifier les particularismes sous cet angle chez le pédagogue Caron; chez Boucher-Belleville, on n'en relève aucun.

Quant au glossairiste Dunn, on dénombre une quantité importante de ces termes, et ce, afin **d'illustrer et de faire valoir les origines françaises de la variété de langue canadienne**; son approche est sur ce plan diamétralement opposée à celle des puristes. Dunn cherche à indiquer l'origine dialectale, régionale, voire même anglaise des mots, **afin d'étaler la richesse du patrimoine lexical canadien dans une perspective historique**. Le glossairiste veut aussi rendre compte de l'origine des innovations propres au Canada par les termes *franco-canadien*, *néologisme*, par la locution *de notre invention* et par une série de marqueurs tels que *Can.* et *can.* que réutilisera d'ailleurs Adjutor Rivard dans la partie étymologique de la définition des entrées de son glossaire.

On ne s'étonnera donc pas du fait que ce soit sous l'axe épilinguistique qu'on trouve la terminologie la mieux représentée chez les auteurs à l'étude. Il s'agit de termes correctifs à valeur générale, de termes correctifs techniques, dont plusieurs font partie de la nomenclature habituelle des puristes de l'époque, de formulations marquées par une grande émotivité ainsi que, dans certains cas, de termes à valeur sociale positive. Notre objectif étant de cerner la position idéologique et l'évaluation lexicale de chacun des auteurs, cette terminologie a naturellement retenu davantage notre attention (v. Tableau 42).

- Termes correctifs à valeur générale

Chez les puristes, on remarque un **nombre assez important de termes correctifs à valeur générale**. La réutilisation constante de certains termes est aussi caractéristique de ce groupe. Par exemple, Maguire se servira de *faute* à plus de 54 reprises et d'*erreur* à au moins 15 reprises, de même que de l'attribut *vicieux* et de la locution *pas français* mais dans une optique différente de celle de Dunn, afin d'identifier l'écart dans le but de proscrire le canadianisme en question. Gingras fera aussi bon emploi de ces termes correctifs et Manseau réutilisera fréquemment les termes *faute*, *locution vicieuse* et *pas français*. Cette terminologie corrective comprend des qualificatifs évoquant la langue du peuple; le terme *populaire* est connoté de façon négative chez les puristes. Inversement, on peut parler **d'absence presque totale de termes à valeur corrective**

générale chez les pédagogues; Boucher-Belleville se servira de quelques termes à peine dans sa préface, mais jamais dans le dictionnaire.

Nous avons dénombré dans le *Glossaire franco-canadien* quelques termes correctifs qui rappellent parfois la terminologie de Maguire, tels que *expression* ou *locution vicieuse*, mais qui sont uniquement employés dans le titre et dans la préface de l'ouvrage. Certaines condamnations sont effectivement rédigées dans le style caractéristique du mouvement puriste; mais le discours général s'en distingue nettement puisque le ton est posé et la fréquence d'emploi de ces termes est relativement peu élevée. À la grande différence des puristes et des pédagogues, le terme *populaire* (abrégé en *pop.*) est, chez le glossairiste, **une mention neutre** (indépendante des jugements normatifs) **pour parler de langue courante, et ne fonctionne donc pas comme une marque épilinguistique.**

- Termes correctifs techniques

Afin de qualifier des impropriétés de langue de façon plus précise, les auteurs se sont généralement servis de trois termes techniques: *barbarisme*, *solécisme* et *anglicisme*. Toutefois – et ceci n'est pas de nature à éclairer les utilisateurs de ces ouvrages –, les auteurs ne s'entendent pas toujours sur le sens et l'emploi qu'ils font de ces termes (exception faite de Boucher-Belleville qui les distingue bien dans son traité de grammaire française, v. Schéma 1). Il ne faut pas blâmer ces observateurs de langue puisque les dictionnaires de France ne savent pas toujours bien expliquer la différence entre la notion de barbarisme et celle de solécisme. Sur un autre plan, l'anglicisme ne posant pas problème en France, le compilateur canadien, qui voit dans l'utilisation d'anglicismes une 'faute', n'arrive pas toujours à coller la bonne étiquette à ce qu'il veut qualifier; tantôt il choisira le terme *barbarisme* pour condamner un anglicisme sémantique, tantôt il choisira le terme *solécisme* pour proscrire un calque et, tantôt, il utilisera le terme *anglicisme* pour signifier l'origine anglaise du mot, etc.

Quand il est question de la néologie, on observe une certaine confusion dans l'emploi de termes techniques; le départage entre *barbarisme*, *solécisme* et *anglicisme* n'est pas simple non plus. Encore une fois, l'observateur canadien de la langue est aux prises avec une terminologie de référence qui reflète une conception de la norme linguistique n'intégrant pas, entre autres, la notion de réalités nouvelles. Compte tenu de ces divers problèmes, on peut comprendre la

confusion qui existe dans l'emploi de *barbarisme*, *solécisme* et *anglicisme* chez la plupart de nos auteurs. Voici quelques cas qui illustrent bien ce phénomène.

Les termes techniques les plus usités chez Maguire sont ceux de *barbarisme*, de *solécisme* et, dans une moindre mesure, ceux de *pléonasm*e et d'*anglicisme*. Ces termes sont définis par un auteur qui ne respecte pas toujours le sens qu'il leur attribue; cette confusion se complique du fait que *barbarisme*, dans certains cas, est employé en parlant d'anglicismes et, dans d'autres cas, de néologismes. Le terme *anglicisme* est une appellation qui, en principe, appartient à la catégorie des termes correctifs techniques chez Maguire, mais qui commence à se charger de connotations négatives, puisque les verbes utilisés pour en parler, tels que *bannir*, *éviter* et *repousser*, traduisent un jugement. Quant au puriste Gingras, nous avons relevé dans l'édition de 1860 l'emploi des termes *barbarisme* et *anglicisme*, mais, dans l'édition de 1880, le traducteur atténuera sa terminologie et remplacera entre autres *barbarisme* par des termes plus neutres. Chez Manseau, l'appellation la plus fréquente est celle de *corruption*, et ce, toujours à propos de prononciations considérées comme fautives. Manseau qualifiera d'*anglicisme* (qui représente pour lui une sous-catégorie des *locutions vicieuses*) une quinzaine d'emprunts à l'anglais.

Les puristes se servent donc de termes techniques dans le but de mieux identifier les fautes recensées en les désignant par des appellations qu'ils aimeraient plus précises. En fait, l'usage qu'ils en font révèle une grande confusion. Il y a donc beaucoup de fluctuation, de changement, voire même d'atténuation dans le métalangage correctif technique des puristes. Les pédagogues témoignent de réserve, ici encore. Ils se limitent essentiellement à employer, et ce, occasionnellement, les termes *barbarisme*, *solécisme* et *anglicisme*, en respectant davantage les définitions et distinctions qu'ils proposent eux-mêmes. Le glossairiste Dunn se sert de *barbare* et de *barbarisme* en parlant d'emprunts à proscrire; ce n'est donc pas le terme *anglicisme* (rarement usité d'ailleurs) qui véhicule un jugement négatif comme tel.

Cette **confusion dans la définition et dans l'emploi de termes correctifs techniques** est sûrement l'une des **clés de lecture importante expliquant la difficulté**, chez nos auteurs, à **concevoir, à définir ou à ordonner des critères d'évaluation lexicale** quant aux canadianismes.

- Formulations émotives

Ce sont les termes de cette catégorie qui colorent particulièrement le discours correctif des puristes et qui donnent le ton aux condamnations. On trouve plus d'une cinquantaine de formulations émotives chez Maguire pour sanctionner les particularismes canadiens, confirmant un refus global d'accorder le moindre crédit à la variété qu'il corrige. On en note aussi plusieurs chez Manseau, s'ajoutant à la dimension anecdotique et moraliste de son discours. La liste des termes teintés d'émotivité chez Gingras est beaucoup moins développée que chez Maguire et, dans le *Manuel* de 1880, ces formulations émotives tendent à disparaître; on en rencontrera à peine quelques-unes. Nous avons repéré une douzaine de formulations émotives, vestiges du discours antérieur en quelque sorte, chez Dunn pour qualifier notamment les emprunts à l'anglais. Les formulations émotives sont cependant absentes chez les pédagogues Boucher-Belleville et Caron.

Chez les puristes, les formulations émotives sont révélatrices d'un profond sentiment de rejet à l'égard de la variété de langue qu'ils corrigent. L'absence de telles formulations chez les pédagogues donne à penser que des critères d'évaluation ont été pensés et prédéterminés avant la rédaction des articles. Les quelques formulations d'ordre émotif demeurant chez Dunn ressemblent davantage à des vestiges du passé, qui seraient peut-être disparus dans une deuxième édition, mais leur fonction est claire: elles servent à renforcer notamment le rejet de calques de l'anglais (v. ci-dessous Tableau 42, signalons que les termes employés le plus souvent sont soulignés).

- Termes à valeur sociale positive

On recense pour la première fois chez Dunn des termes à valeur sociale positive, ayant pour fonction de valoriser des particularismes canadiens, tels que les *bien trouvé*, *bon*, *énergique*, *excellent*, *joli*, *marqué au bon coin*, *plaisant* et *pur*, ainsi que des substantifs fortement évocateurs, tels que *chef-d'œuvre* et *crû canadien* en parlant de néologismes. Ces termes sont absents de la terminologie des puristes et des pédagogues (v. Tableau 42). Cette terminologie innovatrice met en lumière non seulement l'acceptation de particularismes canadiens, mais même un certain engagement personnel à cet égard. Ces termes ne sont pas seulement des termes descriptifs ou neutres, ils sont enflammés et poétiques. Dunn traduit par

son enthousiasme une volonté de diffusion de ces mots; il incite le lecteur à se servir de ces néologismes. On pourrait même dire, d'une certaine façon, qu'il 'prescrit' certains canadianismes. On verrait donc apparaître chez Dunn une forme d'incitation à se conformer à un usage canadien (qui sera très manifeste au Québec à partir de la Révolution tranquille dans les années soixante).

Il faudra attendre presque 15 ans après la publication du *Glossaire franco-canadien* pour voir apparaître, dans le *Dictionnaire canadien-français* de Sylva Clapin (1894), une abondance de termes à valeur positive servant à qualifier ou consacrer non seulement les «formes du franco-canadien» (p. XVII), dénommés *canadianismes*¹⁹ (p. VII), mais aussi des expressions particulières aux Acadiens (s. v. *amouneter*) ou d'origine amérindienne (on recensera plus d'une vingtaine de termes chez Clapin (1894) pour dénommer ces réalités). Des appellations amérindiennes se trouveront aussi nombreuses dans les récits de voyage en Mauricie de l'abbé Caron (1889) qui en définira une dizaine dans le *Supplément illustré* (1895) de Guérin.

Tableau 42: Mots-clés regroupés sous l'axe épilinguistique ²⁰				
Auteurs	Termes correctifs à valeur générale	Termes correctifs techniques	Formulations émotives	Termes à valeur sociale positive
Chez les puristes				
Maguire (1841)	Noms et autres: - à tort, - <i>erreur</i> (<i>erreur grave, erreur populaire, grave erreur, vieille erreur</i>), - <i>faute</i> (<i>faute de langage, faute grave, grave faute</i>). Adjectif: - <i>abusif</i> (<i>emploi</i>), - <i>bas/se</i> (<i>expression, locution, mot, terme</i>) - <i>impropre</i> (<i>terme</i>), - <i>incorrect(e)</i> , (<i>expression, langage, locution, phrase</i>), - <i>pas/ point français</i> , - <i>populaire</i> (<i>erreur, expression, phrase, terme</i>),	Noms: - <i>anglicisme</i> - <i>barbare</i> ([<i>doublement</i>], <i>expression, locution, mot</i>), - <i>barbarisme</i> - <i>pléonasme</i> (<i>vicieux</i>) - <i>solécisme</i> .	Noms: - [<i>c'est une</i>] <i>absurdité</i> , - <i>barbarie de ces expressions</i> , - <i>impertinence de ce langage</i> . Adjectifs: - <i>bizarres</i> (<i>termes</i>), - <i>choquantes</i> (<i>expressions</i>), - <i>choque le bon sens</i> (<i>expression qui</i>), - <i>dénaturées</i> (<i>expressions</i>), - <i>dur</i> (<i>mot</i>), - <i>grossière</i> (<i>erreur, expression, faute</i>). - <i>ignoble</i> (<i>expression, locution</i>), - <i>insupportable</i> (<i>manie, solécisme</i>), - <i>mauvais ton</i> (<i>expression de</i>),	∅

¹⁹ Ce terme est employé un peu avant, mais de façon négative, par Arthur Buies dans son livre *Anglicismes et canadianismes* (1888).

²⁰ Il ne faut pas porter un jugement sur le nombre de ces termes, puisque certains auteurs vont réutiliser plusieurs fois le même terme, tandis que d'autres ne se serviront d'un terme qu'une seule fois, préférant diversifier leur terminologie. Les termes soulignés sont ceux qui sont employés plus fréquemment par l'auteur.

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>vicieuse</i> (expression, locution, phrase), - <i>vulgaire</i> (expression, langage, locution, mot, mot anglais, phrase). 		<ul style="list-style-type: none"> - <i>parasites</i> (termes), - <i>pitoyable</i> (expression, langage), - <i>prosaïque et inélégante</i> (expression), - <i>révoltant(e)</i> (expression, locution, mot, solécisme), - <i>ridicule</i> (abréviation, contraction, emploi, expression), langage, locution, non-sens, phrase, pléonasmе). 	
Gingras (1860-1880)	<p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - à tort, - corruption, - erreur, - faute. <p>Adjectifs ou autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - corrompus (mots/termes/ termes anglais), - erronées (expressions), - fausse (acception, désignation), - faussée (acception), - nullement français, - pas encore de nom français, - pas français, - impropre (expression, mot, terme), - improprement, - incorrecte (manière de dire), - inexacte (désignation, mots traduits d'une manière), - injudicieux (titre), - mal à propos (terme), - mal appliqué (mot), - mauvaise (acception, habitude, traduction), - populaire (expression), - rejetées (expressions), - trop littérale (traduction), - vicieuse (désignation, expression, locution), - vicié (mot anglais). 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>américanisme</i>, - <i>anglicisme</i>, - [mot/ terme] barbare, - <i>barbarisme</i> (de création assez récente), - <i>solécisme</i>. 	<p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>âneries</i> (grosses), - <i>ineptie</i>. <p>Adjectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>affreux</i> (barbarisme), - <i>défiguré</i> (idiome), - <i>ridicule</i>, - <i>trop grossière</i> (faute). 	∅
Manseau (1881)	<p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>faute</u>, - <u>locution vicieuse</u>, - <u>pas français</u>, - <u>phrase incorrecte</u>, - <u>style familier</u>. 	<p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>anglicisme</u>, - <u>barbarisme</u>, - <u>corruption</u>, - <u>solécisme</u>. 	<p>Noms:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>baisers de Judas</i>, - <i>charogne</i>, - <i>du plus bas vulgaire</i>, - <i>encens nauséabond</i>, - <i>expressions qui font rire et pleurer</i>, - <i>Iroquois</i>, - <i>locutions qui ont un petit air bête</i>, - <i>sale ripopée</i>, 	∅

			<ul style="list-style-type: none"> - <i>sangsue aux milles ventouses,</i> - <i>vieux comme rue.</i> Adjectifs et autres: <ul style="list-style-type: none"> - <i>affreusement laid,</i> - <i>affreux pot-pourri,</i> - <i>archibarbares (expressions),</i> - <i>menaçantes (locutions),</i> - <i>ridicule (expression),</i> - <i>vulgaires (expressions).</i> 	
Chez les pédagogues				
Boucher-Belleville (1855)	Adjectifs: <ul style="list-style-type: none"> - <i>bas/se (mot, expression),</i> - <i>populaire (mot, expression),</i> - <i>vicieux/se (mot, locution).</i> 	Noms: <ul style="list-style-type: none"> - <i>anglicisme,</i> - <i>barbarisme,</i> - <i>corruption (de l'anglais, du mot anglais),</i> - <i>solécisme.</i> 	∅	∅
Caron (1880)	Locution adverbiale: <ul style="list-style-type: none"> - <i>à tort</i> 	Noms: <ul style="list-style-type: none"> - <i>anglicisme,</i> - <i>barbarisme.</i> 	∅	∅
Chez le glossariste				
Dunn (1880)	Noms: <ul style="list-style-type: none"> - <i>faute (populaire)</i> Adjectifs: <ul style="list-style-type: none"> - <i>inutile (traduction),</i> - <i>mauvaise(s) (locution, locutions qui nous sont propres / traduction / traduction de l'anglais),</i> - <i>pauvre (traduction de l'angl.),</i> - <i>vicieuse (expression, locution),</i> - <i>vulgaire (nom).</i> 	Noms: <ul style="list-style-type: none"> - <i>barbarisme (populaire/ pur),</i> - <i>corruption (de l'angl.),</i> - <i>traduction de l'anglais</i> Adjectifs: <ul style="list-style-type: none"> - <i>barbare (angl., dans le sens de/ locution tout à fait),</i> - <i>barbarissime (locution).</i> 	Noms: <ul style="list-style-type: none"> - <i>du dernier vulgaire (mot, dérivé),</i> - <i>insignifiance absolue (mot d'une),</i> - <i>pas de bon sens (locution qui n'a),</i> - <i>pas de sens (expressions qui n'ont).</i> Adjectifs: <ul style="list-style-type: none"> - <i>affreux (anglicisme),</i> - <i>baroque (mot, phrase, traduction),</i> - <i>détestable (locution/ mot),</i> - <i>ridicule (locution/ tout à fait).</i> 	Noms: <ul style="list-style-type: none"> - <i>[mot]chef-d'œuvre (de notre langue),</i> - <i>crû (mot du),</i> - <i>[notre] invention.</i> Adjectifs: <ul style="list-style-type: none"> - <i>bien trouvé (mot),</i> - <i>bonne (locution... propre / traduction),</i> - <i>énergique (expression bien plus),</i> - <i>excellent(e) (expression/ locution/ mot/ mot canadien),</i> - <i>jolie (expression),</i> - <i>marquée au bon coin (vieille monnaie),</i> - <i>plaisant (mot),</i> - <i>pur (mot... canadien),</i> - <i>toute (locution... canadienne).</i>

- Bilan

Pour les puristes, le français de référence représente le 'français' ou, plus particulièrement, le français géographique de France, le bon usage, le bel usage, des usages anciens, voire même une «langue officielle» sans qu'on cherche à distinguer ces divers aspects. Selon l'optique différentielle, seul le glossariste Dunn soulignera à travers sa terminologie leur caractère original par rapport au français de référence. Dans l'optique historique, les puristes indiqueront l'origine anglaise ou dialectale des mots canadiens afin de les écarter de l'usage, tandis que le glossariste adoptera une démarche inverse: les usages canadiens seront légitimés parce qu'ils ont pour origine le français des XVII^e et XVIII^e siècles, ou encore, nouvel argument qui s'ajoute, les parlers des provinces de France. On voit ainsi que Dunn, au lieu d'imaginer un modèle futur qui serait dépouillé de tout ce qui caractérise le français canadien, s'emploie à démontrer que cette langue est déjà belle, malgré ses lacunes. Son originalité tient au fait qu'il ne cherche pas dans le français parisien contemporain tous les arguments pouvant servir à promouvoir l'image du français canadien.

La terminologie correctrice à valeur générale, la terminologie technique et les formulations émotives seront très élaborées chez les puristes. Ce qu'il est toutefois pertinent de souligner, c'est le fait que les **pédagogues possèdent une terminologie correctrice très limitée et que les formulations émotives sont inexistantes chez eux**. Dunn, qui est le seul à employer des termes à valeur sociale positive, se servira pourtant aussi, quoique peu fréquemment, d'une terminologie correctrice et de formulations émotives.

7.2.3 Critères explicites d'acceptation et de rejet de canadianismes

Les critères d'évaluation du lexique canadien sont en lien direct avec la conception qu'on s'est faite de la norme du français. La conception traditionnelle qui a prévalu a été transmise par des ouvrages lexicographiques, à travers la nomenclature, les définitions et le traitement en général, ainsi qu'à travers des grammaires rattachées à une culture et à une histoire distinctes de celles des 'francophones' du Canada. Les premiers auteurs de lexiques canadiens vont donc s'inspirer de ces sources pour appliquer des critères d'évaluation concernant l'usage canadien.

Souvent ils se heurteront aux limites que présentent ces ouvrages dans un contexte où de nouveaux paramètres normatifs auraient dû être pris en compte. Nous allons tenter de rendre compte tout d'abord des critères d'acceptation et de rejet qui sont clairement énoncés par les puristes, les pédagogues et le glossariste Dunn. Dans les subdivisions qui suivront, nous approfondirons la question à partir d'autres éclairages, dont notre méthode d'analyse de discours nous a permis de découvrir l'importance.

En vue d'établir des comparaisons entre les auteurs de notre corpus, nous avons défini un cadre général dont nous rappelons ici les subdivisions: Point de vue pratique (particularisme fréquent, nécessaire, préférable ou encore peu fréquent, inutile ou mal choisi), Point de vue linguistique (mot bien formé, possible, bien traduit, francisé, ou inversement déformé, irrégulier, ou calque), Point de vue historique (fonds français, provenance dialectale, régionale ou latine, origine anglaise), et Point de vue social (emploi attesté par des autorités officielles, l'usage du peuple, etc.). Le bilan ci-dessous présente une synthèse des critères d'évaluation clairement énoncés par les auteurs; des regroupements ont été opérés afin de mieux dégager le caractère général de ces critères et de clarifier certaines hésitations.

- Critères clairement énoncés

Dans les premiers répertoires de lexique, les critères d'évaluation énoncés, qui sont d'ailleurs **très rares et à peine esquissés**, se rencontrent généralement dans les pièces liminaires, mais il arrive que les auteurs fournissent, sous une entrée, certains éléments d'évaluation. Il n'en demeure pas moins que **la tendance générale est de ne pas commenter les faits lexicaux à la lumière de critères explicites**. Ce comportement est attribuable au fait que les diverses composantes du lexique ne sont pas encore très bien connues de la part des auteurs, que ceux-ci n'ont pas cherché à peser le pour et le contre d'usages appartenant à une variété de français qui était pour eux inexistante ou encore indésirable. Force est de constater **que l'évaluation du lexique s'est faite à la pièce**, sans qu'on ait cherché à regrouper les faits, à sérier les problèmes, encore moins à formuler des règles.

- Critères d'acceptation

De façon générale, on ne trouve pas chez les puristes et les pédagogues de **critères d'acceptation clairs** pouvant s'appliquer aux particularismes canadiens. Dans une optique pratique, Maguire propose cependant un critère de légitimation, à savoir les **canadianismes nécessaires**: ceux exprimant des réalités nouvelles exclusives au Canada ainsi que les anglicismes et néologismes qui n'ont pas d'équivalents français. Gingras laisse théoriquement supposer qu'un anglicisme pourrait être acceptable dans la mesure où il ne posséderait pas d'équivalent français.

Quant au glossairiste Dunn, il favorise aussi sur le plan pratique les **canadianismes nécessaires**, c'est-à-dire les anglicismes ou les néologismes qui ne font pas double emploi; ceux représentant de nouveaux besoins, des réalités nouvelles (alimentaires, culturelles, climatiques, géographiques ou vestimentaires), ainsi que des particularismes bien installés dans la langue. Du point de vue linguistique sont reconnus par lui les **néologismes bien formés** ou les **néologismes plus logiques** que les mots en usage en France et les **anglicismes bien traduits**. Sur le plan historique, Dunn manifeste une ouverture envers les mots anciens de provenance française, régionale ou dialectale qui se sont maintenus au Canada et envers certains termes de marine, mais n'exprime pas de façon claire ce critère. Quand il prend en compte la dimension sociale, Dunn reconnaît les **anglicismes de la langue canadienne officielle** (institutionnelle et parlementaire) ainsi que ceux qui sont **admis par l'Académie** ou le **dictionnaire français**.

- Critères de rejet

Quant aux **critères de rejet**, chez les puristes, ils concernent, sur le plan pratique, des **anglicismes ou des néologismes qui feraient double emploi avec des termes français déjà existants**. Manseau condamne des **archaïsmes** qu'il estime **démodés**. Sur le plan linguistique, les puristes rejettent tout **mot non conforme au génie de la langue**, tout mot qui a **changé de sens au Canada** ainsi que les **anglicismes**. Sur le plan historique sont écartés les **archaïsmes dont le sens ne correspond plus à la nouvelle réalité** et qui ne sont tout simplement plus usités en France ainsi que les **termes de marine** et les **locutions latines non intégrées** à la langue

française. Sur le plan social, un **particularisme non attesté dans un dictionnaire** est refusé puisque son emploi ne se conforme pas à une autorité officielle socialement reconnue.

Chez les pédagogues, les critères explicites de rejet ne sont pas très nombreux. Boucher-Belleville écarte explicitement des **anglicismes**, des **archaïsmes**, des mots **bas** et de souche **populaire**, tandis que Caron exclut des termes qui ne sont **pas attestés dans un dictionnaire français** ou dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Le glossairiste Dunn reconnaîtra lui des **particularismes** qui ne sont **pas nécessairement admis par le Dictionnaire de l'Académie**; par exemple il préfère qu'on utilise des termes canadiens quand leur équivalent en France est un anglicisme. Par contre, malgré son ouverture, Dunn propose de ne pas se servir de **doublons générés par le phénomène de l'emprunt et celui de la néologie**. Il rejettera, de façon précise, les anglicismes de calque (*tournures de phrases* [empruntées à l'anglais]) et les termes de marine d'un usage immodéré.

- Bilan

On observe donc chez les puristes et le glossairiste Dunn une forme de **consensus théorique quant à l'acceptation de néologismes et d'anglicismes nécessaires s'ils expriment une réalité exclusivement canadienne** et s'ils ne font pas double emploi avec des mots du français de référence. En plus de favoriser des néologismes canadiens, Dunn fait montre d'une **ouverture**, qui le caractérise particulièrement, face à toute une variété d'**anglicismes**. Pour ce qui est des pédagogues, on ne relève aucun critère d'acceptation, mais on verra plus loin que d'autres éclairages permettront de discerner une ouverture que l'on n'avait pas aperçue dans des énoncés explicites. V. ci-dessous Tableau 43.

Tableau 43: Bilan des critères d'acceptation et de rejet des canadianismes clairement énoncés			
ACCEPTATION	Chez les puristes	Chez les pédagogues	Chez le glossariste
Plan pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Canadianisme nécessaire: exprimant une réalité nouvelle exclusive au Canada et néologisme ou anglicisme qui n'a pas de correspondant français (Maguire) N. B. critère purement théorique (v. 7.2.4) 		<ul style="list-style-type: none"> - Canadianisme nécessaire, soit un néologisme ou un anglicisme exprimant une réalité canadienne ou un nouveau besoin ou ne faisant pas double emploi - Particularisme: bien installé dans la langue
Plan linguistique			<ul style="list-style-type: none"> - Anglicisme: bien choisi et bien traduit - Néologisme: bien formé et plus logique que le mot fr. en usage en France
Plan historique			
Plan social			<ul style="list-style-type: none"> - Anglicisme: admis par l'Académie - Anglicisme de la langue officielle canadienne (institutionnelle et parlementaire)
REJET	Chez les puristes	Chez les pédagogues	Chez le glossariste
Plan pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Archaïsme: démodé (Manseau) - Canadianisme inutile: anglicisme ou néologisme ayant un correspondant français (les doublons) 		<ul style="list-style-type: none"> - Archaïsme ne correspondant plus à la réalité canadienne - Canadianisme inutile: anglicisme ou néologisme ayant un correspondant français
Plan linguistique	<ul style="list-style-type: none"> - Anglicisme intact, adapté, sémantique et de calque - Mot non conforme au génie de la langue - Mot qui n'a pas le même sens qu'en France 	<ul style="list-style-type: none"> - Anglicisme (Boucher-Belleville) 	<ul style="list-style-type: none"> - Anglicisme de calque
Plan historique	<ul style="list-style-type: none"> - Archaïsme dont le sens ne correspond plus à la nouvelle réalité - Mot qui n'est plus usité en France (Gingras) - Termes de marine (Maguire, Gingras) - Anglicisme - Locution latine (Maguire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Archaïsme (Boucher-Belleville) 	<ul style="list-style-type: none"> - Termes de marine d'usage immodéré
Plan social	<ul style="list-style-type: none"> - Anglicisme ou néologisme non attestés dans un dictionnaire - Mot familier et populaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Mot non attesté dans un dictionnaire fr. ou dans le <i>Dictionnaire de l'Académie</i> (Caron) - Mot de registre familier, bas ou populaire (Boucher-Belleville) 	

7.2.4 Affirmations implicites

Nous ne reprendrons pas la discussion sur le rôle de l'appareil de référence et d'autorité en matière de bon usage, puisqu'il a été suffisamment étayé sous les affirmations explicites (v. sous 7.2.1). Soulignons tout de même que le type de sources citées et consultées, ou inversement, l'absence d'indication de sources, est une affirmation implicite importante qui caractérise, à sa façon, chacun des ouvrages à l'étude. Nous insisterons plutôt ici sur les principales stratégies de traitement révélatrices de l'idéologie des auteurs et qui sont susceptibles de traduire une façon d'envisager l'usage et de l'évaluer, telles que: a) Ton du discours, b) Aspects de la définition, c) L'exemple, d) Rapprochements avec d'autres usages français et e) Traitement de l'anglicisme.

- Ton du discours

Dans le cas des puristes, les affirmations explicites suffisent amplement à circonscrire leur position normative, qui est nettement exogène. Peut-être convient-il malgré tout d'attirer l'attention sur le ton du discours, qui est révélateur de l'attitude des auteurs et de leur approche, ceux-ci ayant souvent recours à des commentaires percutants pour inciter les apprenants à se corriger. Plusieurs passages sont mis en relief par des majuscules, ou encore une ponctuation comprenant de nombreux signes d'exclamation. Gingras annonce toutefois un changement d'approche qu'on observe surtout dans la dernière édition (1880): vingt ans se sont écoulés depuis la première édition du *Recueil*. On constate qu'il y a eu évolution de la pratique lexicographique dans l'intervalle et perfectionnement du produit: changement manifeste dans la modération du ton des critiques, le traducteur s'est transformé en didacticien.

C'est vraiment par la neutralité du métalangage que se distinguent les pédagogues chez qui la volonté de corriger sans porter de jugement de valeur supplémentaire se vérifie dans tout l'ouvrage. Quant au glossairiste Dunn, il se servira de techniques adoucies pour parler d'emplois critiqués; on verra s'insérer dans certains commentaires des suggestions plutôt que des condamnations fermes. Ces façons de faire invitent à croire que Dunn a réfléchi aux critères de rejet et qu'il ne se conforme pas à ce que la 'tradition française oblige', ou encore aux ukases de ses prédécesseurs.

- Aspects de la définition

On note, d'une part, chez le puriste Maguire une grande fermeté en ce qui a trait à la dénomination des réalités canadiennes dans la **condamnation qu'il fait de canadianismes et d'amérindianismes pour lesquels la France n'a pas d'équivalents**. Ce comportement traduit le peu de cas qu'il fait des nouveaux besoins langagiers des Canadiens; le français canadien se voit ainsi, par ce silence, nier toute légitimité. Un indice d'acceptation d'emplois qu'on pourrait considérer être des **canadianismes nécessaires** est d'autre part observé chez Caron qui définit quelques canadianismes dans son *Petit vocabulaire*; on peut noter également à cet égard que, tout comme Boucher-Belleville, il lui arrive de se servir de canadianismes comme définissants.

Chez le glossariste Dunn, nombreux sont les indices qui ont rapport au traitement des entrées, à la prise en compte de la dimension socioculturelle canadienne, aux rapprochements avec d'autres usages et au traitement de l'anglicisme. C'est **dans la définition, de type lexicographique et de type encyclopédique, que se déploie nettement l'intention de Dunn de valoriser les canadianismes** (Clapin reprendra cette technique tout comme Rivard chez qui l'on verra de nombreux développements encyclopédiques socioculturels et terminologiques²¹). À ces définitions s'ajouteront des mentions topolectales canadiennes, faisant état d'une prise en compte de la variation du français sur le territoire canadien. C'est là un autre indice de jugement positif qu'on observera aussi chez Clapin (1894). Le glossariste Dunn utilisera, en outre, une soixantaine de canadianismes comme définissants, tendance qui sera plus marquée encore chez Clapin et chez Bélisle; ce dernier se servira même d'emprunts à l'anglais²² pour expliquer un canadianisme. Cette approche est une autre forme de sanction positive du particularisme qui s'oppose diamétralement à l'emploi que fait Manseau de canadianismes, dans sa définition, dans le but de mieux dénigrer le français du Canada.

²¹ - s. v. *épluchette*: «Réunion à la veillée de voisins, d'amis, surtout de jeunes garçons et jeunes filles, pour éplucher la provision de blé-d'Inde d'une famille. L'heureux "cavalier" qui, le premier, peut présenter un bel épi rouge à sa belle, est le héros de la soirée. Ces réunions sont aussi, la plupart du temps, l'occasion de divertissements divers, de danses, se prolongeant fort avant dans la nuit.» (Clapin 1894)

²² Voici quelques exemples: - s. v. *appondure*: «Perche servant à consolider un train de 'billots dravés'»
- s. v. *tortoir*: «Bâton utilisé pour bander en la tordant la corde ou la chaîne qui maintient en place la charge d'une charette ou d'une *sleigh*.»

- L'exemple

Les puristes se serviront de citations d'auteurs français pour illustrer les fautes et Manseau fera un relevé très élaboré d'exemples de la langue parlée pour condamner l'écart. Les pédagogues ne se serviront pas d'exemples comme tels. Avec le glossairiste Dunn, le rôle de l'exemple change du tout ou tout: il mettra beaucoup de soin à illustrer, par des énoncés empruntés au langage parlé, le sens du canadianisme. Clapin ira très loin dans cette approche de valorisation du cru canadien (et acadien) en citant de nombreux extraits de sources françaises et canadiennes; Rivard poursuivra dans cette voie, sans indiquer les sources. Pour en revenir à Dunn, celui-ci prendra aussi le soin **d'identifier les canadianismes** dans les exemples cités et il élaborera un système de renvois pour faciliter le repérage de ces formes.

- Rapprochements avec d'autres usages français

Cette technique de valorisation sera introduite par Dunn afin **de redonner aux archaïsmes leurs lettres de noblesse**. Dunn signalera l'étymologie de tous les particularismes canadiens dont l'origine est française, dans les limites de ses connaissances. Ainsi, au lieu **de condamner ce qui est différent**, il **validera ce qui est semblable** d'une façon ou d'une autre. Clapin recourra aussi à cette technique de légitimation, mais c'est vraiment Rivard qui l'exploitera le plus; il regroupera sous différentes étiquettes en caractères gras, telles que **Fr.** (pour *français*), **Dial.** (pour *dialectes*), **étym.** (pour *étymologie* et qui cependant indique généralement la provenance anglaise d'un mot), **Vx fr.** (pour *vieux français*) (placées sous la définition), les rapprochements avec d'autres usages français. Cette approche se révèle essentielle pour comprendre les critères d'évaluation de Rivard qui ne les explicite pas²³. Louis-Philippe Geoffrion, d'ailleurs, dans *Zigzags autour de nos parlars* (1925-1927), tentera de montrer, en faisant des rapprochements avec l'ancien français (et en forçant un peu la démonstration), que le langage canadien n'a pas vraiment beaucoup d'anglicismes.

²³ «Nous n'entendons pas porter un jugement de valeur sur chacun des mots inscrits au *Glossaire*; nous laissons ce soin au lecteur, après lui avoir fourni les éléments qui permettront à son bon goût de se prononcer. En feuilletant ce volume, les uns chercheront à s'assurer de la légitimité d'un archaïsme ou de quelque produit nouveau; d'autres se plairont plutôt à y relever la trace des dialectes d'oïl; celui-ci s'en servira pour corriger son langage, celui-là, pour l'enrichir; plusieurs, peut-être, se contenteront du plaisir qu'on éprouve à écouter les sons savoureux d'un parler du terroir français... Nous ne prétendons dicter à personne le meilleur usage à faire de notre glossaire.» (Rivard 1930: VIII)

- Traitement de l'anglicisme

On trouve, de façon générale, chez les trois groupes représentés **un décalage entre les affirmations explicites sur la question de l'anglicisme et le nombre relativement restreint de cas relevés d'emprunts à l'anglais**, mis à part la première édition du *Recueil* de Gingras qui est en fait une forme de lexique spécialisé de type anglais-français. Maguire révèle dans son traitement de l'anglicisme qu'il accepte, en fait, ceux qui sont en usage en France, notamment les anglicismes qui y sont attestés depuis longtemps. Quant à Gingras, nous avons vu qu'il devient de plus en plus discret, d'une édition à l'autre, en ce qui a trait au phénomène de l'emprunt; c'est le titre de son répertoire (1867 et 1880), entre autres, qui annonce un changement important d'orientation.

Manseau est celui qui insiste le plus sur la dénonciation de l'emprunt dans sa présentation, et pourtant on ne rencontre qu'un très faible pourcentage de ces mots (moins de 50 entrées) dans son dictionnaire: l'ennemi contre lequel il mettait en garde demeure une menace plus ou moins théorique. Nous avons noté un comportement semblable chez le pédagogue Boucher-Belleville qui faisait état de façon inquiétante de l'infiltration de l'anglais dans la langue française au Canada. Là aussi nous avons observé qu'il y avait une distorsion entre ce qu'on avait annoncé et ce que contient la liste des 'fautes': la plupart des mots recensés dans l'ouvrage ne sont pas des emprunts à l'anglais. On trouve au maximum une centaine d'entrées pertinentes à cet égard, soit une proportion d'environ 15 % des entrées.

Les développements terminologiques présentés comme solution au problème de l'anglicisme indiquent, chez l'abbé Caron, une volonté de trouver une solution constructive dans le contexte d'une approche corrective. Ainsi, au lieu de dénoncer l'utilisation d'anglicismes, Caron **fournit les termes appropriés et donne un équivalent français pour tout anglicisme ou faute**. Cette discrétion dans le traitement de l'anglicisme montre une volonté de régler le problème plutôt que de participer à la psychose de l'époque à ce propos. Quant au glossariste Dunn, il tente de faire un **traitement équilibré de la question des emprunts à l'anglais afin de déculpabiliser le public** que vise son ouvrage; l'intérêt porté à la **provenance des mots** est marqué chez Dunn, qui ne néglige pas d'indiquer l'origine anglaise des vocables, tout en prenant le soin de corriger les fausses étymologies attribuées à certains particularismes.

- Bilan

L'implicite est une veine sans doute moins importante à exploiter pour ce qui est des puristes puisqu'ils ont déjà clairement émis leur opinion sur le français canadien et leurs particularismes. Toutefois, l'implicite permet de **confirmer le rejet de tous les types de particularismes canadiens** chez Maguire, sans exception: certaines affirmations directes concernant la néologie canadienne et l'emploi d'anglicismes nécessaires avaient en effet pu faire croire à une ouverture de sa part sur cette question. Les données de l'implicite permettent en outre de voir que, chez Gingras, la question des anglicismes perd de son importance entre 1860 et 1880. Chez les pédagogues, l'étude de l'implicite indique que certains canadianismes nécessaires pourraient être acceptables, ceux que définit Caron, par exemple, et les canadianismes dont use Boucher-Belleville dans la formulation de ses définitions.

L'analyse de l'implicite a surtout été fructueuse pour ce qui est de la confirmation des principes avancés par Dunn à propos de l'évaluation lexicale; elle a permis de voir qu'il y avait convergence entre les affirmations directes, la terminologie et les critères explicites. Ces stratégies de traitement seront reprises et raffinées par Clapin. Dans le cas de Rivard, la prise en compte des affirmations implicites est déterminante pour la pleine compréhension de sa pensée. En effet, puisque l'auteur affirme qu'il ne veut pas donner de paramètres normatifs, préférant laisser au lecteur le choix de déterminer la valeur du particularisme décrit, c'est seulement à travers sa pratique et ses allusions qu'il est possible de percevoir son parti pris en faveur des particularismes canadiens. Nous n'avons pas eu l'occasion de faire cette démonstration dans notre travail, mais l'analyse préliminaire que nous avons faite du *Glossaire du parler français au Canada* nous a convaincue que la lecture de cet ouvrage, dans cette optique, est susceptible de révéler une grande ouverture envers les canadianismes.

La reconnaissance graduelle des canadianismes depuis le milieu du XIX^e siècle s'est faite à travers **diverses stratégies de traitement** qui ont, tout autant que les affirmations directes, contribué à atténuer le jugement négatif à propos des particularismes canadiens et même à donner une véritable légitimité à certains d'entre eux. C'est derrière le paravent du non-dit, à travers une étude du contenu de son glossaire et de sa pratique qu'une grande part de l'originalité de Dunn est révélée. À travers les **manifestations de l'implicite, on discerne des affirmations**

d'une volonté de façonner une norme du français canadien. Nous avons vu que Dunn avait révélé son point de vue favorable aux canadianismes par ses définitions lexicographiques et encyclopédiques, par l'emploi de définissants canadiens, par divers rapprochements avec d'autres usages français ainsi que par un traitement relativement discret de l'anglicisme.

En bref, les puristes sont explicites dans leur message de rejet de la variété canadienne; l'étude de l'implicite sert à éclairer certaines zones d'ombre. Les pédagogues appréhendent la variété de langue à corriger avec un recul qui se manifeste par la neutralité de leur métalangage et à travers le traitement des fautes. C'est dans le traitement de l'anglicisme (développements terminologiques) que Caron révèle qu'il ne peut accepter l'anglicisme lorsqu'un correspondant français existe. Chez lui et chez Boucher-Belleville, l'implicite sert à illustrer deux critères d'acceptation que l'éclairage externe confirmera doublement, à savoir les particularismes nécessaires et ceux qui expriment des réalités spécifiques au Canada. La valorisation de la variété canadienne du français est confirmée chez le glossairiste Dunn à travers une série de techniques lexicographiques allant de la définition de canadianismes au rôle que joue l'exemple dans l'illustration du parler populaire. On se rend compte que, dans le cas de l'anglicisme, il y a généralement chez les puristes et les pédagogues distorsion entre les affirmations explicites et le nombre des emprunts à l'anglais réellement recensés. Dunn, qui aura compris cette faiblesse, livrera des critères plus tempérés à cet égard. V. ci-dessous Tableau 44.

Tableau 44: <i>Affirmations de l'implicite</i>				
Ton du discours	Aspects de la définition	Exemples	Rapprochements	Traitement de l'anglicisme
Chez les puristes				
<ul style="list-style-type: none"> - Formulations émotives: exclamations, exagérations = rejet (Maguire, Manseau) - Atténuation du métalangage d'une éd. à l'autre = changement (Gingras) 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus du canadianisme en absence d'équivalent fr. = fermeture (Maguire) - Emploi de canadianismes pour dénigrer le fr. du Canada = rejet (Manseau) 	<ul style="list-style-type: none"> - Citations d'auteurs français pour illustrer l'erreur (Maguire et Manseau) - Exemples tirés de la langue parlée = pour condamner l'écart (Manseau) 		<ul style="list-style-type: none"> - Acceptation d'anglicismes attestés depuis longtemps en France = alignement sur la France (Maguire) - Traitement plus discret de l'anglicisme d'une éd. à l'autre = attitude plus pondérée face à l'emprunt. Retrait du terme <i>anglicisme</i> dans le titre de la seconde édition (Gingras) - Peu d'emprunts à l'anglais recensés = distorsion de la réalité présentée (Manseau)
Chez les pédagogues				
<ul style="list-style-type: none"> - Métalangage neutre = volonté de corriger sans porter de jugement 	<ul style="list-style-type: none"> - Définitions de canadianismes = reconnaissance (Caron) - Traitement neutre des entrées = + ≥ objectivité - Emploi de canadianismes comme définissants = acceptation 			<ul style="list-style-type: none"> - Peu de mots d'origine anglaise recensés dans la nomenclature = écart entre perception et réalité (B.-B.) - Développements terminologiques = solution constructive au problème de l'emprunt au lieu de condamnations (Caron)
Chez le glossariste				
<ul style="list-style-type: none"> - Techniques adoucies pour parler d'emplois critiqués : suggestions, pas de position ferme = distance par rapport aux anciens critères de rejet 	<ul style="list-style-type: none"> - Définitions de canadianismes, développements encyclopédiques socioculturels = légitimation - Emploi de définissants canadiens (syst. de renvois) = validation - Marques topoclectales canadiennes = intérêt pour le fr. can. 	<ul style="list-style-type: none"> - Illustration du fr. can. par citations d'auteurs classiques = illustration d'un patrimoine commun - Exemples du parler canadien = ouverture envers la langue du peuple 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprochements avec les dialectes de France = validation de l'origine française d'archaïsmes utilisés au Canada 	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement beaucoup plus discret de l'anglicisme = volonté d'équilibre - Acceptation de certains types d'emprunt = ouverture - Vérification étymologique et correction de fausses étymologies = volonté de faire un traitement juste de l'anglicisme - Indication de 5 sources consultées sur les anglicismes = réflexion sur cette question

7.2.5 Éclairage externe

«La prise de conscience de l'écart qui s'était créé par rapport au français de France, suscitée par la publication du *Manuel* de Maguire, est à l'origine d'une grande inquiétude qui se transmettra d'une génération à l'autre à travers une impressionnante collection de manuels correctifs.» (Claude Poirier, «Une langue qui se définit dans l'adversité», dans *Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie*, 2000: 120)

C'est dans *La Gazette de Québec* qu'apparaîtra une critique sévère par l'abbé Jérôme Demers, érudit de grand prestige, du *Manuel des difficultés* de Thomas Maguire. L'abbé Demers, qui n'était pourtant pas homme à polémique, n'a pu s'empêcher de réagir, troublé qu'il était par le dogmatisme de Maguire qui refusait de légitimer tout mot canadien non consigné dans le dictionnaire. Dionne révélera l'importance qu'a prise cette réaction en publiant, en 1912, *Une dispute grammaticale en 1842*, recueil de titres parus dans les journaux. Dans ses ripostes, Maguire confirmait sur presque tous les points la position normative évoquée dans le *Manuel*, mise à part son acceptation de canadianismes nécessaires (le seul qui manifestait une certaine ouverture). Ainsi, même si Maguire a pu énoncer explicitement des critères traduisant une certaine ouverture, il a reculé devant les faits, paralysé peut-être par une tradition puriste française trop intimidante et par le sentiment de ne pas avoir la compétence pour autoriser des canadianismes.

La dispute entre Gingras et Alphonse Lusignan à propos du mot *centin* dans *L'Opinion publique*, qui fait écho à la querelle de Maguire et de Jérôme Demers, sert aussi à sceller une position normative d'abord énoncée par le traducteur dans son *Recueil*. Gingras ne se laissera pas intimider par la conviction d'un fonctionnaire et journaliste connu qui favorise des critères moins rigides que lui. On voit donc que les puristes réagissent par la défensive devant la critique, laquelle propose une plus grande souplesse dans l'application de critères normatifs: **la tendance est de maintenir sa position**. Quant à Manseau, il choisit de rester muet devant le sévère compte rendu fait par *L'Opinion publique* à propos de son ouvrage; position significative puisqu'elle révèle que l'auteur ne croit pas avoir à justifier son point de vue.

Les pédagogues montrent plus de modération dans leur approche. Boucher-Belleville énonce dans sa *Nouvelle grammaire française* que c'est le dictionnaire et l'usage qui permettent d'en savoir davantage sur la langue. Le journaliste, qui se servira à l'occasion dans *Le Glaneur* de

canadianismes dans le domaine de la terminologie agricole, donne à entendre qu'il accepterait ce qui exprime une réalité particulière au Canada. L'analyse des récits de voyage de l'abbé Caron révèle que, sous sa plume littéraire, surgissent de nombreux canadianismes qu'il identifie en bon philologue, qu'il définit en tant que lexicographe canadien ou encore qu'il emploie pour décrire des réalités nord-américaines. Dans sa contribution d'une liste de canadianismes au *Supplément* de Guérin, Caron devient véritablement le disciple de Dunn pour ce qui est de la diffusion de canadianismes jugés de 'bon aloi'. Le pédagogue apporte une contribution originale au dictionnaire de type encyclopédique parisien qui n'avait jusqu'alors recensé que quelques canadianismes issus du fonds français. Il propose donc des mots représentant des réalités nord-américaines, des amérindianismes et certains anglicismes. Rappelons que l'abbé Caron a fait lui-même les démarches nécessaires lors d'un voyage en France pour que paraisse, dans une édition future du dictionnaire de Littré, une liste de canadianismes (v. sous 4.1.1).

C'est en parcourant les écrits d'Oscar Dunn, entre autres l'article publié dans *L'Opinion publique* intitulé «Notre patois», que se confirme son engagement en faveur de l'illustration du français canadien et sa défense. Oscar Dunn éprouvera beaucoup de sensibilité face à la perception négative qu'exprimeront certains étrangers, notamment, quant à la langue du Canada français. On se souviendra qu'il a pris à partie Francisque Michel pour avoir conclu au *jargon canadien*. On retrouve donc chez le glossairiste une forme de cohérence entre son œuvre et la position idéologique émise dans le *Glossaire franco-canadien* à propos de la langue canadienne. À la suite de l'accueil très positif que l'on accordera à son glossaire, Dunn remet la main à la pâte assez rapidement en vue d'une seconde édition de son ouvrage, qui ne verra malheureusement pas le jour. On serait porté à croire que, dans cette édition, l'auteur aurait tenu compte de certains des aspects de la critique du journaliste Jules-Paul Tardivel. Ces divers indices vont dans le même sens: Oscar Dunn était en réflexion sur la question du français canadien.

L'éclairage externe permet donc de confirmer, une nouvelle fois, que les puristes rejettent toute forme de particularisme canadien. Il annonce cependant chez les pédagogues une certaine ouverture face aux canadianismes exprimant des réalités spécifiques au Canada. L'œuvre de Caron reflète une conception de la langue qui se rapproche de celle du glossairiste Dunn en ce qu'il montre une ouverture à l'égard des particularismes canadiens issus du fonds français,

d'amérindianismes, de même que par rapport à des anglicismes que l'on pourrait qualifier d'utiles.

7.3 De la théorie à la pratique: convergences et contradictions

La comparaison des répertoires des puristes, des pédagogues et des glossairistes a mis en évidence des pratiques qui sont propres à chacun des camps et a permis de voir que les jugements sur le français canadien diffèrent à maints égards. Nous avons tenté de **brosser un tableau complet et nuancé des principales tendances qui ont conditionné l'entreprise collective de défense du français canadien depuis le milieu du XIX^e siècle** tout en mettant en relief les relations entre les **personnes**, leurs **milieux de travail habituels**, les **faits historiques marquants**, les **attitudes** face à l'influence du clergé qui est un acteur-clé dans le dossier linguistique.

Nous avons perçu que ces différences masquaient **un consensus réel en ce qui a trait aux fondements de l'idéologie**: les Canadiens sont des **Français en terre d'Amérique** et le Canada doit être considéré comme une **province de France**. De plus, tous visent le même objectif: la **réhabilitation du français canadien**, les Maguire, Gingras, Manseau ou Barbeau en extirpant les traits qui le distinguent du français parisien, les Boucher-Belleville, Caron ou Rinfret en mettant en valeur ce qui constitue le français normé, et les Dunn, Clapin, Rivard ou Bélisle en cherchant à valoriser un bon nombre de ces traits lexicaux d'ordre culturel et identitaire (voir Poirier et Saint-Yves: [2001], à paraître).

On se rend compte que **c'est à partir du moment où les observateurs de la langue manifestent une volonté de valider des particularismes canadiens que prend forme l'idée ou le concept de critères d'évaluation lexicale**. Cette notion est impossible à concevoir pour les puristes qui n'ont jamais pensé émettre des critères de rejet précis puisque l'acceptation de particularismes canadiens était impossible. Alors pourquoi formuler des critères de rejet ?

La genèse de la réflexion normative sur le lexique canadien commence ainsi à se développer à partir d'une **attitude de rejet de la variété canadienne**, qui se manifeste dans les premiers répertoires de lexique, eu égard à l'écart linguistique dont on commence à prendre conscience de

façon plus précise. Le grand nombre de publications sous la forme de manuels, de recueils, de dictionnaires ou de glossaires est évocateur **d'une quête tout d'abord limitée à l'éradication de l'écart**, mais à laquelle s'opposera rapidement **une quête identitaire exprimée à travers une apologie du français canadien**.

Quoique nous ayons présenté la genèse de critères d'évaluation sur la base de trois tendances exprimées à travers les points de vue des puristes, des pédagogues et des glossairistes, nous nous sommes rapidement rendu compte qu'il n'était pas toujours simple de bien les distinguer. Des principes théoriques d'ouverture aux canadianismes nécessaires se rencontrent aussi bien chez Maguire que chez Dunn, mais le traitement du lexique et les attitudes révélées par l'éclairage externe montrent que ces deux auteurs appartiennent à des camps opposés. Là où semblaient se distinguer les pédagogues des glossairistes pour ce qui est de l'acceptation de réalités canadiennes, l'éclairage externe illustre en fait une convergence de points de vue. Et enfin, bien que les trois groupes aient fortement décrié dans leur préface, ainsi qu'à travers les titres de leurs ouvrages et leur terminologie, l'invasion de l'anglais, la pratique – celle rattachée au choix de la nomenclature (à savoir le nombre d'emprunts recensés) et au traitement – ne permettait pas de vérifier – à une exception près, soit Gingras 1860-1867 – qu'il s'agissait là d'une préoccupation majeure.

Bien sûr, on pourra toujours énumérer la liste de chacun des critères qui caractérisent les trois groupes en signalant les convergences; celles qui sont conformes à l'approche traditionnelle et donc peu pertinentes pour notre propos, comme les **critères d'acceptation** régissant le français de référence et qui se résument par les formulations suivantes: mots du bon usage, d'usage courant en France, ou encore attestés dans le 'dictionnaire' ou dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Sur le plan linguistique, on se rappellera l'importance des critères 'traditionnels' suivants: mot bien formé, logique ou, sur le plan pratique, mots qui ne font pas double emploi avec un usage de France et aussi les anglicismes nécessaires 'en France'.

Puisque la variété corrigée n'est pas perçue par les puristes comme du 'français', tous les **critères de rejet** seront donc possibles. Ceux qui sont énoncés auront trait à ce qui caractérise plus particulièrement le français canadien – allant de l'archaïsme au néologisme, à l'emprunt à l'anglais et aux langues amérindiennes – par rapport à la représentation que se font les puristes

du français de référence. Peut-on parler de divergences entre une position théorique d'ouverture et une pratique contraire chez Maguire, ou bien avons-nous donné trop de crédit à deux passages qu'il a écrits à propos de néologie canadienne? Ces extraits ont peut-être été 'copiés' d'ailleurs, et ce, sans que l'auteur ait trop réfléchi à l'incidence de ces affirmations.

Quant aux pédagogues qui, dans leurs dictionnaires, ne corrigent que certains aspects de la variété canadienne du français, l'éclairage externe rend-t-il compte de divergences? Il semblerait, au contraire, qu'il faille plutôt voir un point de vue complémentaire à propos d'aspects du français canadien n'ayant pas été pris en compte dans les ouvrages correctifs. Trouve-t-on des contradictions chez le glossairiste Dunn dans la double fonction, soit de correction et de défense et d'illustration du français canadien, que s'est donnée le livre? Ne doit-on pas plutôt voir dans l'approche de Dunn un terrain propice à **la déconstruction de préjugés et de fausses perceptions linguistiques et à la construction d'une norme lexicale endogène canadienne dans ses premiers balbutiements?**

* * *

Lorsque nous avons entrepris notre recherche sur les critères de l'évaluation lexicale dans les répertoires lexicaux entre 1841 et 1957, il y a de cela quelques années, la question de la norme linguistique était une question qui semblait moins préoccupante pour les Québécois. La première bataille à propos des dictionnaires québécois avait eu lieu, suivie de nombreux débats, de contre-débats et de publications. Le volcan bouillonnant de la fin des années quatre-vingts s'était apaisé. Mais le 'dictionnaire québécois', qui avait fait une entrée fulgurante dans les librairies et sur les tables de travail, n'avait pas gagné la guerre; au contraire, il venait d'être rapidement étouffé sur le marché du livre scolaire, d'une part par l'influence des organismes linguistiques, d'autre part par le ministère de l'Éducation.

Les libraires, qui avaient d'abord étalé avec fierté ces nouveaux dictionnaires québécois dans leurs vitrines, commençaient à éprouver un certain malaise. Peu à peu avaient été déplacés vers l'arrière de la boutique des ouvrages qui représentaient des symboles inquiétants, pour être remplacés par les plus sécurisants *Petit Larousse* et *Petit Robert*, **habillés de leurs nouveaux atours 'francophones'**. Maguire, Gingras ou Manseau n'étaient donc pas si loin de notre

présent; les continuateurs de Dunn, de Clapin ou de Rivard devaient passer aux étagères du bas. Ce retour à la proclamation d'un français 'international', suivi d'un discours journalistique dénonciateur à propos de la mauvaise qualité du français québécois, invitait à ouvrir de nouvelles pistes d'étude sur la genèse de ces perceptions linguistiques.

À la lumière de ce que nous avons étudié, il nous semblait que l'histoire venait tout juste de se répéter sous nos yeux. Mais quelle histoire? La connaît-on bien dans toute la complexité de son étendue? Notre contribution, mise en relation avec les travaux récents sur l'histoire des idées²⁴, ouvre la porte à de nouvelles études auxquelles sont invités à prendre part les chercheurs en quête d'une connaissance approfondie de l'histoire de la langue française au Québec.

On nous permettra d'évoquer, en terminant, qu'à travers le parcours de quelques années qu'a représenté pour nous cette recherche sur la conception du français canadien et l'évaluation de ses particularismes, et de façon plus générale sur la norme du français dans le monde, nous avons eu l'occasion d'avoir de nombreuses discussions passionnantes avec d'éminents chercheurs, collègues et amis américains, belges, français, maghrébins, canadiens et québécois, tantôt au *Pub Thomas Dunn*, tantôt sur une terrasse de la rue Maguire à Sillery, tantôt encore dans les locaux du *Trésor de la langue française au Québec* à l'Université Laval, sur la toiture d'un bistrot de Yorkville à Toronto avec notre directeur de recherche, à la bibliothèque du Parlement d'Ottawa, sous les marronniers d'un restaurant à Strasbourg en compagnie de romanistes, à l'Université de Santa Barbara, au congrès de la *Modern Language Association* à San Diego avec des lexicographes américains, à San Francisco, au Musée de numismatique du Château de Ramezay dans le Vieux Montréal, lors d'une visite à Paris, à Drew University (New Jersey) où nous avons été professeure, et même devant ce qui était la splendide silhouette de la ville de New York:

«Le récit s'étire, soupire et se retire à petits pas de velours. Les derniers mots s'étreignent, s'entrelacent, se séparent et s'écoulent dans les méandres de l'assif, dans l'oued noir tari, à contre cœur, à contre courant. Aérées, légères, soubresauts d'un texte qui se clôt, les phrases lèvent leurs voiles et s'évaporent dans le ciel qui scintille déjà de mille et une étoiles.» (*Inédit*, Fouzia Benzakour فونيه)

²⁴ Voir par exemple les publications d'Yvan Lamonde, notamment Lamonde (1999 et 2000).

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie regroupe tous les ouvrages et articles cités dans la thèse ainsi que les sources mentionnées ou consultées qui nous ont été particulièrement utiles. Les sources mentionnées ou citées de façon ponctuelle dans les notes de bas de page et dont la référence y est donnée au complet n'ont pas été reprises ici.

A. CORPUS

a.1) Sources analysées¹

[BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Baptiste dit Jean-Philippe], 1855, *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification*, Montréal, Imprimerie de Pierre Cérat, VI-23 p. [Ouvrage consultable en ligne, voir sous c.1)].

CARON, N[apoléon], 1880, *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français contenant les mots dont il faut répandre l'usage et signalant les barbarismes qu'il faut éviter pour bien parler notre langue*, Trois-Rivières, Journal des Trois-Rivières (impr.), 63 p.

DUNN, Oscar, 1880, *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, XXVI-199 p. [réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976, XI + XXV-196 p. ; réimpr.: Montréal, Leméac, 1981, 205 p.]. [Ouvrage consultable en ligne, voir sous c.1)].

[GINGRAS, Jules-Fabien], 1860, *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, Québec, E.R. Fréchette (impr.), [III]- 47 p.; GINGRAS, J[ules]-F[abien], 2^e éd., *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, Outaouais, Imprimerie du Canada, 1867, 77 p.; 3^e éd., Ottawa, Imprimerie MacLean, Roger et Cie, 1880, VI-61 p.

[MAGUIRE, Thomas], 1841, *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge*, et suivi d'un *Recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie (impr.), 185 p.]. [Ouvrage consultable en ligne, voir sous c.1)].

MANSEAU, J[oseph] A[mable], 1881, *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un dictionnaire canadien*, Québec, J.- A. Langlois libraire-éditeur, XII-119 p. [Ouvrage consultable en ligne, voir sous: c.1)].

a.2) Sources complémentaires

BARBEAU, Victor, 1939, *Le ramage de mon pays*, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 225 p.

BÉLISLE, Louis-Alexandre, 1957, *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle éditeur, [XIV]-1390 p.

BLANCHARD, Étienne, *Dictionnaire de bon langage*, 1914, Paris, Librairie Vic et Amat, 316 p.; *Dictionnaire du bon langage*, 4^e éd., Les Frères des écoles chrétiennes, 1927, 281 p.

CLAPIN, Sylva, 1894, *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français*, Montréal-Boston, C. O. Beauchemin & fils –Sylva Clapin, XLVI-389 p. [réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974]. [Ouvrage consultable en ligne, voir sous c.1)].

CLAPIN, Sylva, 1913, *Ne pas dire mais dire. Inventaire de nos fautes les plus usuelles contre le bon langage*, Worcester (Massachusetts), Librairie J. A. Jacques, 182 p.; [réimpr.: 2^e éd., Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1918, 182 p.].

DIONNE, N[arcisse]-E[utrope], 1909, *Le parler populaire des Canadiens français ou Lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises*, Québec, Laflamme & Proulx imprimeurs, XXIV-671 p.; [réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974]. [Ouvrage consultable en ligne, v. sous c.1].

RINFRET, Raoul, 1896, *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, Librairie Cadieux & Derome, VI-306 p.; [2^e éd.], Montréal, Librairie Beauchemin, 1897, VI-306 p. [Ouvrage consultable en ligne, voir sous c.1].

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA, 1930, *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale limitée, XIX-709 p.; [réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968]. [Ouvrage consultable en ligne, voir sous c.1].

B. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES GÉNÉRALES

Académie: *Le Dictionnaire de l'Académie*, 1694, Paris, Coignard; 2^e éd., 1718; 3^e éd., 1740; 4^e éd., Paris, Brunet, 1762; 5^e éd., Paris, Smits, 1798; 6^e éd., Paris, Firmin-Didot, 1835; 7^e éd., Paris, Firmin-Didot, 1878; 8^e éd., Paris, Hachette, 1932-5. [Ouvrage consultable en ligne, voir sous: c.1].

ALÉONG, Stanley, 1981, «Discours nationaliste et purisme linguistique au Québec», dans *Culture*, Québec, Serge Fleury Éditeur Inc., vol. 1, n^o 2, p. 31-41.

[ANONYME], 1832, «Correspondance», dans *La Minerve*, 5 janvier p. 2 (signé: un ami de l'éducation); 23 août p. 2 (signé: un autre syndic.); et A. O. Giroux sous «Avis», le 6 septembre (commentaires appréciatifs du traité de grammaire de Boucher-Belleville).

[ANONYME (probablement Boucher-Belleville, Jean-Philippe)], 1837, «De la littérature dans l'Amérique du Nord», dans *Le Glaneur*, Saint-Charles, février, p. 33-36.

[ANONYME (probablement Boucher-Belleville, Jean-Philippe)], 1837, «Patates ou pommes de terre» et «Coqs d'Inde ou dindons», dans *Le Glaneur*, Saint-Charles, mars, p. 53 et p. 56.

[ANONYME (probablement Boucher-Belleville, Jean-Philippe)], 1837, «Rutabaga ou navet de Suède», dans *Le Glaneur*, Saint-Charles, mai, p. 84.

[ANONYME (probablement Boucher-Belleville, Jean-Philippe)], 1837, «Sucre du pays», dans *Le Glaneur*, Saint-Charles, juin, p. 106.

[ANONYME (probablement Boucher-Belleville, Jean-Philippe)], 1837, «Gelée de gadelle au miel», dans *Le Glaneur*, Saint-Charles, août, p. 131.

[ANONYME], 1880, «Bibliographie» [compte rendu du *Glossaire de Dunn*], dans *L'école primaire*, Lévis, Mercier & Cie Imprimeurs-Éditeurs, 1^{re} année, n^o 20, 15 déc., p. 239.

[ANONYME (pseudonyme Hix)], 1881, «N'exagérons pas», dans *L'Opinion publique*, 29 sept., vol. 12, n^o 39, p. 460.

[ANONYME], 1894, «Dictionnaire canadien-français», dans *Revue canadienne*, oct., p. 655-656.

AUBIN, Paul, 1995, *L'État québécois et les manuels scolaires au XIX^e siècle*, Sherbrooke, Québec, Édition Ex libris, 119 p.

Aurore des Canadas (L') (journal), 1839-1849, Montréal [voir le *Prospectus*, 18 janv. 1839].

Autour de Féraud. La lexicographie en France de 1762 à 1835, 1986, Actes du Colloque international organisé par le Groupe d'études en histoire de la langue française (22-23 oct., 1984), Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 276 + 2 p.

BARTHES, Roland, 1972, *Le degré zéro de l'écriture* suivi de *Nouveaux essais critiques*, 2^e éd., [Paris], Éditions du Seuil, 187 p.

BEAUDET, Marie-Andrée, 1991, *Langue et littérature au Québec 1895–1914: l'impact de la situation linguistique sur la formation du champ littéraire*, Montréal, l'Hexagone, 223 p.

BEAULIEU, André, et HAMELIN, Jean, 1973-1990, *La presse québécoise des origines à nos jours*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, t. I-X.

BÉDARD, Jean, 1999, «Autopsie d'une langue vivante», dans *Québec français*, Québec, Université Laval, Printemps, n° 113, p. 97-98.

BESCHERELLE, aîné, 1847, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, Paris, Chez Simon Éditeur et Chez Garnier Frères Éditeurs, 2 t.

BIBAUD, [Maximilien], 1857, *Dictionnaire historique des hommes illustres du Canada et de l'Amérique*, Montréal, Des Presses de P. Cérat, 422 p. [Ouvrage en ligne, voir sous c.1) MÉMOIRE EN LIGNE].

BIBAUD, Maximilien, 1858, *Bibliothèque canadienne ou Annales bibliographiques*, Montréal, s. éd., 56 p.

BIBAUD, [Maximilien], 1879, *Le mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada*, Montréal, J.-B. Byette, 128 p.

[BIBAUD, Michel], 1842, «Études grammaticales», dans *L'Encyclopédie canadienne, journal littéraire et scientifique*, t. 1, mai, n° 3, p. 101-106; août, n° 6, p. 225-228; sept., n° 7, p. 262-264; nov., n° 9, p. 340-345.

BibCan: *France-Canada, bibliographie canadienne: catalogue d'un choix d'ouvrages canadiens-français, accompagné de notes bibliographiques, et préparé à l'occasion de l'exposition universelle de 1900*, [1900], [annoté par Sylva Clapin], Montréal, Granger Frères 83 p.; 2^e éd. augm., *Bibliographie canadienne. Catalogue annoté d'ouvrages canadien-français*, *ibid.*, [1906], 295 p.

Bibliotheca Canadensis or a Manual of Canadian Literature, 1867, sous la dir. de J. Henry Morgan, Ottawa, G. E. Desbarats.

BLAIS, Suzelle, 1985, «L'évolution du terme *canadien* au cours des siècles», dans *Québec français*, n° 60, décembre, p. 19-20.

BLAIS, Suzelle (éd.), 1998, *Néologie canadienne de Jacques Viger (manuscrits de 1810)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 316 p.

BLAMPAIN, Daniel, GOOSSE, André, KLINKENBERG, Jean-Marie, et WILMET, Marc, 1997, *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Bruxelles, Duculot, XVI-530 p.

BLANCHARD, Étienne, 1916, *Les mots par l'image ou 2000 mots illustrés*, Montréal, s. éd., 112 p.

- BLANCHARD, Étienne, *Manuel du bon parler*, 1929, 1^{re} et 2^e éd., Montréal, Les Frères des écoles chrétiennes, 128 p.; 3^e éd., ibid., 1934, 112 p.; 4^e éd., ibid. 1936; 5^e éd., *Manuel du bon parler. Stylistique canadienne*, Éditions Bernard Valiquette, Montréal, s. d., 111 p.; 6^e éd., *Manuel du bon parler*, Montréal, Les Frères des écoles chrétiennes, 1946, 111 p.; 7^e éd. ibid., 1960, 111 p.
- BOISTE, Pierre Claude Victoire, 1834, *Dictionnaire universel de la langue de la langue française, avec le latin et les étymologies*, 8^e éd. rev., corr. et augm. par Charles Nodier, Paris, Lecoq et Pougin libraires.
- BOISVERT, Lionel, JUNEAU, Marcel, et POIRIER, Claude, 1978, *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, t. 2, 201 p.
- BOISVERT, Lionel, 1985, «Lexicographie québécoise en perspective», dans *Présence francophone. Revue internationale de langue et de littérature*, Université de Sherbrooke, n° 27, p. 31-44.
- BOISVERT, Lionel, POIRIER, Claude, et VERREAULT, Claude (sous la dir.), 1986, *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 308 p.
- BOUCHARD, Chantal, 1988, «De la 'langue du Grand Siècle' à la 'langue humiliée': Les Canadiens français et la langue populaire, 1879-1970», dans *Recherches sociographiques*, Québec, vol. 29, n° 1, p. 7-21.
- BOUCHARD, Chantal, 1990, «Contes et légendes du Canada: le mythe du French Canadian Patois», 1862-1970, dans *Bulletin de l'ACLA*, Montréal, vol. 12, n° 1, p. 35-49.
- BOUCHARD, Chantal, 1998, *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Boucherville, Fides, Nouvelles études québécoises, 303 p.
- BOUCHARD, Gérard, 2000, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 503 p.
- BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe, 1831, *Nouvelle grammaire française ou l'art de parler et d'écrire correctement rédigée d'après les meilleurs grammairiens et la dernière édition du dictionnaire de l'Académie française en deux parties*, Montréal, Des Presses de Ludger Duvernay, Imprimerie de la Minerve, 84 p.; 2^e éd., *Les principes de la langue française suivis des règles de la versification française en deux parties*, Village Debartzch, de l'Imprimerie de J. P. Boucher-Belleville, 1835, 128 p.
- BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe, 1832, *Les principes de la langue latine: suivis des règles de la versification latine en deux parties*, Montréal, Leclerc et Jones Imprimeurs, 87 p.
- [BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe], 1849, «Tribune du peuple», dans *L'Avenir*, Montréal, 9 oct., p. 1-2; 30 oct., p. 1-2; 6 déc., p. 1; 1850, 17 janv., p. 1-2.
- BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe, 1992, *Journal d'un patriote (1837 et 1838)*, édité et annoté par Georges Aubin, Montréal, Guérin, 175 p.
- BOULANGER, Jean-Claude, 1980, *Les français régionaux: observations sur les recherches actuelles*, Montréal, Office de la langue française, 65 p. (Études, recherches et documentation).
- BOULANGER, Jean-Claude, 1992, *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Langue française, histoire, géographie, culture générale* (DQA), Saint-Laurent (Québec), DicoRobert, XXXV-1269 p.
- BOURDIEU, Pierre, 1991, *Language and Symbolic Power*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 302 p.

- BOUTHILLIER, Guy, et MEYNAUD, Jean, 1972, *Le choc des langues au Québec 1760-1970*, Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, XIV-768 p.
- BPFC: *Bulletin du parler français au Canada*, 1902-1918, publié par La Société du Parler français au Canada, t. 1-16. Intitulé *Le Parler français* à partir du t. 13, 1914; devient *Le Canada français*, 2^e série: v. CF.
- BRH: *Le Bulletin des recherches historiques*, 1895-1968, Lévis-Québec, t. 1-70. Interrompu de 1962 à 1965; parfois intitulé *Recherches historiques*.
- BRUCHÉSI, Jean, [1928], *Oscar Dunn et son temps*, Montréal, s. éd., 24 p.
- BRUNETIÈRE, F., 1881, «De la déformation de la langue par l'argot» [compte rendu du *Glossaire de Dunn*], dans la *Revue des deux mondes*, Paris, Bureau de la Revue des deux Mondes, t. 47, 3^e période, p. 934-944.
- BRUNOT, Ferdinand, 1967, «Altération du français», dans *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Armand Colin, t. VII, p. 324-331.
- [BUIES, Arthur, sous le pseudonyme 'BL'], 1865-1866, «Barbarismes canadiens», dans *Le Pays*, Montréal [5 chroniques entre le 26 oct. et le 5 janv.; voir référence complète sous BBarb dans le DHFQ 1998: 532].
- BUIES, Arthur, 1878, *Petites chroniques pour 1877*, Québec, Darveau, 200 p.
- BUIES, A[rthur], 1888, *Anglicismes et canadianismes*, Québec, Typographie de C. Darveau, 106 p.
- BURQUE, F[rançois]-X[avier], 1905, «L'anglicisme», dans BPFC, Québec, mars, vol. 3, n^o 7, p. 197-208.
- Canadien (Le)* (journal), 1806-1909, Québec, publié à Montréal à partir de 1891. Interrompu entre 1893-1906.
- CARON, Napoléon, [1889], *Deux voyages sur le Saint-Maurice*, Trois-Rivières, Librairie du Sacré-Cœur P. V. Ayotte libraire-éditeur, VI-322 p.; 2^e éd. commentée par Denis Vaugeois, Sillery, Septentrion, 2000, 299 p. [réimpr. à partir de l'édition de 1889].
- CARON, Napoléon, 1892, *Histoire de la paroisse d'Yamachiche: précis historique*, Trois-Rivières, P. V. Ayotte, 300 p.
- CARON-LECLERC, Marie-France, 1998, *Les témoignages anciens sur le français du Canada (du XVII^e au XIX^e siècle): édition critique et analyse*, thèse de doctorat, sous la dir. de Claude Poirier, Université Laval, Sainte-Foy, 3 t., XVI-863 p.
- Catalogue d'une bibliothèque canadienne: ouvrages sur l'Amérique et en particulier sur le Canada, droit, littérature, science, poésies, etc.*, 1845-1885, ouvrages collectionnés par Feu Oscar Dunn, Québec, s. éd.
- C'est-à-dire*, 1960-1991, Société Radio-Canada, comité de linguistique, vol. 1-19.
- CF: *Le Canada français*, 1918-1046, Québec, Université Laval, 2^e série, vol. 1-33, v. BPFC.

- CHAMBAUD, Louis, 1805, *Nouveau dictionnaire françois-anglais & anglais-françois*, nouvelle édition rev., corr. et augm. par M.-Th.-H. Des Carrières, Londres.
- CHAMBERLAIN, A[lexander] F., 1888-1889 [série d'articles], «Indo-Canadian Words», dans *American Notes and Queries*, Philadelphie, septembre, vol. 1, p. 220-221 [pour la référence des autres articles, voir dans le DHFQ 1998: 535].
- CHAMBERLAIN, A[lexander] F., 1890-1896, «Dialect Research in Canada», dans *Dialect Notes*, publié par l'American Dialect Society (réimpr.: University of Alabama Press), vol. 1, 2^e partie, p. 43-56.
- CHAMBERLAIN, A[lexander] F., 1891, «Folk-Etymology in Canadian-French», dans *Modern Language Notes*, Baltimore, avril, vol. 6, n^o 4, p. 101-103.
- CHAMBERLAIN, A[lexander] F., 1892, «Notes on the Canadian-French Dialect of Granby», dans *Modern Language Notes*, Baltimore, janvier, vol. 7, n^o 1, p. 12-14; 1893, «The Canadian-French Dialect of Granby, Province of Quebec», *ibid.*, vol. 8, n^o 1, p. 16-18.
- CHAMBERLAIN, A[lexander] F., 1894, «The Life and Growth of Words in the French Dialect of Canada», dans *Modern Language Notes*, Baltimore, février, vol. 9, n^o 2, p. 39-44, mars, vol. 9, n^o 3, p. 68-72.
- CHAMBERLAIN, A[lexander] F., 1907, «The Vocabulary of Canadian French», dans *Congrès international des américanistes*, XV^e session, vol. 1, p. 21-30.
- CHAMBON, Jean-Pierre, 1999, *Études sur les régionalismes du français, en Auvergne et ailleurs*, Paris, Klincksieck, 282 p.
- CHAPSAL, Charles, et NOËL, François, 1845, *Nouvelle grammaire française, sur un plan-très méthodique: avec de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe, et de ponctuation, tirés de nos meilleurs auteurs, et distribués dans l'ordre des règles*, Paris, Maire-Nyon, 38^e éd., 221 p.
- CHAPSAL, Charles, et NOËL, François, 1851, *Nouveau dictionnaire de la langue française enrichi d'exemples tirés des meilleurs écrivains des deux derniers siècles*, Paris, Maire-Nyon, 13^e éd., 971 p.
- CHAURAND, Jacques, 1968, *Les parlers de la Thiérache et du Laonnois. Aspects phonétique et morphologique: méthodologie et lexicologie dialectales*, Paris, Librairie Klincksieck, p. 425.
- CHAURAND, Jacques, 1992, *Les parlers et les hommes. Recueil de travaux inédits ou publiés, revus et augmentés*, Paris, S.P.M., 2 t., 767 p.+ 511 p.
- CHAURAND, Jacques, 1999, *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 808 p.
- CHERVEL, André, 1982, *Les grammaires françaises, 1800-1914: répertoire chronologique*, Paris, Institut national de la recherche pédagogique, XII-223 p. [Voir répertoire chronologique en ligne, sous: c.1].
- CHEVALIER, Jean-Claude, 1994, *Histoire de la grammaire française*, Paris, Presses universitaires de France, 127 p.
- CHOQUETTE, C.-P., 1930, *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*, Saint-Hyacinthe, Richer et Fils libraires-éditeurs, VII-551 p.
- CLAPIN, Sylva, 1885, *La France transatlantique. Le Canada*, Paris, Librairie Plon, 262 p.

[CLAPIN, Sylva], 1895, *Sensations de Nouvelle-France (Montréal – Trois-Rivières – Québec), fragments imaginaires d'un ouvrage de Paul Bourget* recueillis et publiés par l'un de ses fervents disciples d'Amérique (Sylva Clapin), Boston, S. Clapin, 63 p.

CLAPIN, Sylva, [1902], *A New Dictionary of Americanisms*, New York, Louis Weiss & Co., Publishers, XII-581 p.

CLAPIN, Sylva, [1905], *Nugent. Nouveau Dictionnaire français-anglais et anglais-français*, nouvelle éd. rev., corr. et considérablement augm. par Sylva Clapin, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, X-408 p.

CLAPIN, Sylva (éd. de la section canadienne), 1928, *Dictionnaire complet illustré de la langue française*, par Pierre Larousse, 303^e éd., Montréal, Librairie Beauchemin Limitée; 307^e éd., *ibid.*, 1935.

CLAPIN, Sylva, 1980, *Contes et nouvelles*, édition préparée par Gilles Dorion avec la coll. d'Aurélien Boivin, Montréal, Fides, Nénuphar, 398 + 2 p.

CLAPIN, Sylva, *Alma-Rose*, 1982, texte établi et présenté par Gilles Dorion, Montréal, Fides, 199 p.

CLF: *Premier congrès de la langue française au Canada*, 1912, Mémoires, Québec, Imprimerie de l'Action sociale; *Deuxième congrès de la langue française au Canada*, 1938, Québec, s. éd.; *Troisième congrès de la langue française au Canada*, 1952, Mémoires, Québec, Éditions Ferland.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1990, *Actes du colloque sur l'aménagement de la langue au Québec* (Mont-Gabriel, 7 et 8 déc. 1989), Éditeur officiel du Québec, Notes et documents n° 75, 109 p.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1990^a, *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Éditeur officiel du Québec, Notes et documents n° 76, 193 p.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 2000, *Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de Michel Plourde, avec la coll. d'Hélène Duval et Pierre Georgeault, Montréal, Fides, XXX-516 p.

CORBLET, Jules, 1978, *Glossaire étymologique et comparatif du Patois Picard*, Genève, Slatkine Reprints, [réimpr. de l'édition de 1851].

COURNOYER, Jean, 1993, *Le Petit Jean. Dictionnaire des noms propres du Québec*, Québec, Stanké.

Courrier de Saint-Hyacinthe (Le) (journal), 1853, Saint-Hyacinthe.

Courrier de Vaugelas (Le), 1868-1887, Paris, s. éd.

DALFAN: *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, 1989, sous la dir. de Réginald Hamel, John Hare et Paul Wyczynski, Montréal, Fides.

DAOUST, Paul, 1977, *Matériaux pour l'étude du français du Canada*, Montréal, Université de Montréal, VII-115 p.

DAOUST, Paul, 1983, *Les jugements sur le jocal (1959-1975) à la lumière de la linguistique et de la sociologie*, thèse de doctorat, sous la dir. de Laurent Santerre, Université de Montréal, Montréal, VI-260 p.

DAUZAT, Albert, 1915, *Dictionnaire étymologique du patois de Vinzelles*, Montpellier, Société des langues romanes, 1915, 289 p. (Études linguistiques sur la Basse-Auvergne).

- DBC: *Dictionnaire biographique du Canada*, 1966-1998, sous la dir. de George Brown, Marcel Trudel, André Vachon *et al.* [Québec], Les Presses de l'Université Laval, 14 vol.
- DE CELLES, Alfred Duclos, 1886, «Oscar Dunn», dans SRC *Mémoires*, 1^{er} sér., 4, sect. I, p. 65-70.
- DE CELLES, Alfred Duclos, 1898, *À la conquête de la liberté en France et au Canada*, Lévis, P.-G. Roy, 85 p.
- DE KONINCK, Marie-Charlotte (sous la dir.), 1999, *France/Québec. Images et mirages*, Musée de la civilisation (Québec), Musée national des Arts et Traditions populaires (France), Fides, 248 p.
- DESGRANGES, J. C. L. P., 1821, *Petit Dictionnaire du Peuple. À l'usage des quatre cinquièmes de la France*, Paris, Chaumerot Jeune, Libraire.
- DESGROUAIS, 1766, *Les gasconismes corrigés. Ouvrage utile à toutes les personnes qui veulent parler et écrire correctement, et principalement aux jeunes gens, dont l'éducation n'est point encore formée*, Toulouse, Imprimerie de Jean-Jacques Robert, XX-256 p.
- DE VILLERS, Marie-Éva, 1997, *Multidictionnaire de la langue française*, 3^e éd., Montréal, Québec Amérique.
- [D'HAUTEL], 1808, *Dictionnaire du bas-langage ou des manières de parler usitées parmi le peuple; ouvrage dans lequel on a réuni les Expressions proverbiales, figurées et triviales; les Sobriquets, termes ironiques et facétieux; les Barbarismes, Solécismes; et généralement les locutions basses et vicieuses que l'on doit rejeter de la bonne conversation*, Paris, Imprimerie de L. Haussman, 2 t., IV-412 p. + 398 p. [Partie de l'ouvrage en ligne, voir sous c.1)].
- DHFQ: *Dictionnaire historique du français québécois. Monographies lexicographiques de québécismes*, 1998, sous la dir. de Claude Poirier par l'Équipe du TLFQ, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, LX-640 p.
- Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, 1910-1934, sous la dir. de J. B. A. Allaire, Montréal, Imprimerie de l'École catholique des sourds-muets, t. 1.
- Dictionnaire canadien des noms propres*, 1989, sous la dir. de Michel Veyron, Larousse, Canada, 757 p.
- Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et des arts, sciences, mœurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada*, 1931, sous la dir. du Père Louis Le Jeune, Ottawa, Université d'Ottawa, 2 t.
- DIONNE, Narcisse-Eutrope, 1904, *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue française dans la Province de Québec depuis l'établissement de l'imprimerie jusqu'à nos jours 1764-1906*, Québec, L. E. Grothe, (ouvrage faisant partie d'une série de quatre tomes dont les titres sont différents et qui est complété par un supplément).
- DIONNE, N[arcisse]-E[utrope], 1912, *Une dispute grammaticale en 1842. Le G.-V. Demers vs le G.-V. Maguire*, Québec, Typ. Laflamme & Proulx, 229 p.
- DIONNE, René, et CANTIN, Pierre, 1988, *Bibliographie de la critique de la littérature québécoise et canadienne-française dans les revues canadiennes (1760-1899)*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, t. 1, 1974-1978; t. 2, 1979-1982; t. 3, 1760-1899; t. 4, 1983-1984.

DOLQ: *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, 1978-1994; t. 1, sous la dir. de Maurice Lemire, 1978, *Des origines à 1900*, avec la coll. de Jacques Blais, Nive Voisine et Jean Du Berger, Montréal, Fides; 2^e éd., 1980; t. 2, 1900-1939, avec la coll. de Gilles Dorion, André Gaulin, Alonzo Le Blanc, 1980; t. 3, 1940-1959, avec la coll. de Gilles Dorion, André Gaulin, Alonzo Le Blanc et de Aurélien Boivin, Roger Chamberland, Kenneth Landry et Lucie Robert, 1982.

DORION, Gilles, *Paul Bourget et le Canada*, 1974, thèse de doctorat, Université Laval, Sainte-Foy, XLIV-338 p.

DORION, Gilles, 1999, Documents personnels inédits sur les questions de langue, de littérature et de nationalité québécoises.

DU BOIS, Louis F., 1856, *Glossaire du patois normand*, Caen, Typographie de A. Hardel, Éditeur.

DUBOIS, Jean, et al., 1994, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, LX-514 p.

DUBOIS, Jean, et DUBOIS, Claude, 1971, *Introduction à la lexicographie*, Paris, Larousse, 217 p.

DUGAS, Jean-Yves, 1983, «La norme lexicale et le classement des canadianismes», dans *La norme linguistique*, Paris, Conseil de la langue française, p. 625-650.

DUGAS, Jean-Yves, 1988, «Bilan des réalisations et des tendances en lexicographie québécoise», dans *Revue québécoise de linguistique*, Montréal, Université du Québec, t. 17, n° 2, p. 9-35.

DULONG, Gaston, 1966, *Bibliographie linguistique du Canada français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, XVI-166 p.

DUMONT, Fernand, 1993, *Genèse de la société québécoise*, [Montréal], Boréal, 393 p.

DUMONT, Pierre, et SANTODOMINGO, C., 1998, *La coexistence des langues dans l'espace francophone, approche macrosociolinguistique*, Actes du colloque des Deuxièmes Journées scientifiques du Réseau de l'AUF: Sociolinguistique et dynamique des langues, Rabat, Actualité scientifique, 409 p.

DUNETON, Claude, 1999, *La mort du français*, Paris, Plon, 147 p.

DUNN, Oscar, 1870, *Pourquoi nous sommes Français*, Montréal, Presses à Vapeur de La Minerve, 14 octobre, 40 p.

DUNN, Oscar, 1874, «Notre patois», dans *L'Opinion publique*, Montréal, 15 janvier, vol. 5, n° 3, p. 25.

DUNN, Oscar, 1876, *Dix ans de journalisme; mélanges*, Montréal, Duvernay, frères & Dansereau, 278 p.

DUNN, Oscar, 1877, *Lecture pour tous*, Québec, Imprimerie Léger Brousseau, 214 p.

DUNN, Oscar, 1884, «Curieux mémorial», dans *Nouvelles soirées canadiennes*, vol. 3, n° 3, p. 360-374.

DUNN, Oscar, 1885, «Le mot 'chouayen'», dans *La Patrie*, Montréal, 6^e année, n° 285, 3 février, col. 3, p. 1.

Écho du pays (L') (journal), 1833-1839, Saint-Charles [voir le *Prospectus*, 15 janv. 1835].

ELLIOTT, A[aron] M[arshall], 1885, «Contributions to a History of the French Language in Canada», dans *American Journal of Philology*, Baltimore, vol. VI, 2, n° 22, p. 135-150.

- ELLIOTT, A[aron] M[arshall], 1887, «Speech Mixture in French Canada», dans *American Journal of Philology*, Baltimore, vol. VIII, 2, n° 30, p. 133-157.
- ELLIOTT, A[aron] M[arshall], 1889, «Speech Mixture in French Canada», dans *American Journal of Philology*, Baltimore, vol. X, 2, n° 38, p.133-158.
- Encyclopédie canadienne (L')* (mensuel), 1842-1843, Montréal, J. Lovell.
- Encyclopédie du Canada (L')*, 1987, sous la dir. d'Alain Stanké, Montréal, Les Éditions internationales Alain Stanké, 3 t.
- Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécoismes*, 1985, Gouvernement du Québec, Office de la langue française, 64 p.
- FARINA, Annick, 1998, *Lexicographie québécoise et société: les dictionnaires québécois*, thèse de doctorat, sous la dir. de Henri Meschonnic, Université de Vincennes, Saint-Denis, octobre, 2 t., 268 p. + annexes 220 p.
- FARINA, Annick, 2001, *Dictionnaires de langue française du Canada. Lexicographie et société au Québec*, Paris, Honoré Champion, 445 p.
- FÉRAUD, Jean-François, 1768, *Dictionnaire grammatical de la langue française*, 2^e éd. (1^{re} éd. 1761), Paris, Vincent, 2 t. [Parties du dictionnaire en ligne, voir sous c.1)].
- FÉRAUD, Jean-François, 1787-1788, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Jean Mossy, 3 vol. in-4°. [Réédition, 1994: reproduction en fac-simile, avec une Préface par Philippe Caron et Russon Wooldridge, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 3 vols. Lexicographica: Series maior 51.]. [Parties du dictionnaire en ligne, voir sous c.1)].
- FILTEAU, Gérard, 1980, *Histoire des patriotes*, [Montréal], L'Aurore, 492 p.
- FRANCARD, Michel, et LATIN, Danièle (sous la dir.), 1995, *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Ed. Duculot, 244 p.
- FRANCARD, Michel, 1997, «Le français en Wallonie», [chapitre] dans *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, sous la dir. de Daniel Blampain, André Goosse, Jean-Marie Klinkenberg et Marc Wilmet, Bruxelles, Duculot, p. 229-237 (2^e tirage en 1999).
- FRAWLEY, William, 1985, «Intertextuality and the Dictionary: Toward a Deconstructionist Account of Lexicography», dans *Dictionaries*, sous la dir. de Richard Bailey, Terre Haute, Indiana State University, n° 7, p. 1-20.
- FRÉCHETTE, Louis-Honoré, 1879, *Fleurs boréales, les oiseaux de neige: poésies canadiennes*, [Québec], s. e., 142 p.
- FRÉCHETTE, Louis-Honoré, 1893-1903, «À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous», [chronique linguistique] dans *La Presse*, Montréal, du 8 juillet 1893 au 25 juillet 1903), puis dans *Le Canada* (30 mai-25 juill. 1903), Montréal.
- FRÉCHETTE, Louis-Honoré, 1894, «Un dictionnaire canadien», dans *La Minerve*, Montréal, 30 juillet, p. 2. [annonce avec commentaire du *Dictionnaire canadien-français* de Sylva Clapin dont Fréchette avait pu consulter quelques pages avant la parution].

FRÉCHETTE, Louis-Honoré, 1895, «Toujours la langue», dans *La Patrie*, Montréal, 13 juillet, p. 1, col. 7, et p. 2, col. 1-2.

FRÉCHETTE, Louis-Honoré, 1993, *Satires et polémiques, ou, l'École cléricale au Canada [1839-1908]*, éd. critique par Jacques Blais, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2 vol, 1331 p.

FREY, Claude, 2000, «Domination culturelle et traitement lexicographique de l'emprunt», dans *Contacts de langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques*, sous la dir. de Danièle Latin et Claude Poirier (avec la collaboration de Nathalie Bacon et de Jean Bédard), Actes des quatrièmes Journées scientifiques du réseau 'Étude du français en francophonie', [Sainte-Foy], Les Presses de l'Université Laval, p. 221-235.

FURETIÈRE, Antoine, 1690, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes*, La Haye-Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 3 t. [réimpr.: Genève, Slatkine Reprints 1970].

GALARNEAU, Annie, 2000, *Traitement des nord-américanismes et prise en compte du contexte nord-américain dans le Nouveau Petit Robert*, mémoire de maîtrise, sous la dir. de Claude Verreault, Université Laval, Sainte-Foy, VII-136 p.

GALARNEAU, Claude, Fonds 282 des *Archives de l'Université Laval*.

GALARNEAU, Claude, et LAVOIE, Elzéar (éd.), 1966, *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle*, Colloque d'histoire, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 322 p.

GALARNEAU, Claude, 1970, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)*, Québec et Paris, Les Presses de l'Université Laval et Librairie Armand Colin, XI-401 p.

GALARNEAU, Claude, 1978, *Les collèges classiques au Canada français*, Montréal, Fides, 287 p.

GALARNEAU, Claude, et LEMIRE, Maurice (sous la dir.), 1988, *Livre et lecture au Québec (1800-1850)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 269 p.

GALARNEAU, Claude, 1991, «Les Desbarats: une dynastie d'imprimeurs-éditeurs (1794-1893)», dans *Les cahiers des Dix*, Sainte-Foy, Les Éditions de la Liberté, p. 125-149.

GALARNEAU, Claude, [2001], «Le premier siècle de l'imprimé au Québec (1764-1870)», communication présentée au colloque *Les mutations du livre et de l'édition dans le monde du XVIII^e à l'An 2000*, Sherbrooke [version manuscrite de l'auteur].

GATTEL, Claude-Marie, 1797, *Nouveau dictionnaire portatif de la langue française*, Lyon, Bruyset aîné et Cie imprimeurs-libraires, 2 t.

GAUCHAT, Louis, et JEANJAQUET, Jules, 1912-1920, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, Neûchatel, Attinger Frères, 2 vol.

Gazette de Québec (La) (journal), 1764-1874, Québec.

GEDDES, James, 1902, «Canadian-French», dans *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, Leipzig, t. 5, p. 294-358; «Canadian-French, 1900-1901», *ibid.*, t. 6, 1904, p. 408-429.

- GEDDES, James, et RIVARD, Adjudor, 1906, *Bibliographie du parler français au Canada. Catalogue analytique des ouvrages traitant de la langue française au Canada*, dans BPF, t. 4, 1905-1906, *passim*. Publié en fascicule, Champion, Paris, (585 articles), 99 p.
- GENDRON, Jean-Denis, 1983, «La norme lexicale et les critères de normalisation du langage au Québec», dans *Zeitschrift der Gesellschaft für Kanada-Studien*, NeuMünster n° 2, fasc. 3, p. 5-24.
- GENDRON, Jean-Denis, 1986, «Aperçu historique sur le développement de la conscience linguistique des Québécois», dans *Québec français*, Québec, n° 61, mars, p. 82-88.
- GEOFFRION, Louis-Philippe, 1925-1927, *Zigzags autour de nos parlers. Simples notes*, Québec, Chez l'auteur, 3 vol.
- GINGRAS, Chantale, 2000, *Victor Barbeau. Un réseau d'influences littéraires*, Montréal, Québec, Éditions de l'Hexagone, 212 + 3 p.
- GINGRAS, Jules- Fabien, 1880^a «À bas le centin! Vive le centime!», dans *L'Opinion publique*, Montréal, 29 avril, vol. II, n° 18, p. 208.
- GIROUX, Josée, 1991, *Les canadianismes dans le Supplément du Dictionnaire des Dictionnaires (1895): étude métaléxicographique*, mémoire de maîtrise, sous la dir. de Claude Poirier, Université Laval, Sainte-Foy, V-221 p.
- Glaneur (Le)* (journal), 1836-1837, Saint-Charles [voir le *Prospectus*, déc. 1836: 1].
- GOUGENHEIM, Georges, 1929, *La langue populaire dans le premier quart du XIX^e siècle d'après le Petit Dictionnaire du Peuple de J. C. L. P. Desgranges (1821)*, Paris, Société d'Édition Les Belles Lettres, XVIII-225 p.
- GOURMONT, Rémy de, [1889], *Les Canadiens de France*, Paris, Librairie de Firmin-Didot et Cie, 256 p.
- GRAFF, Gerald, 1992, *Beyond the Culture Wars. How the Conflicts can Revitalize American Education*, New York, Londres, W. W. Norton & Company, p. X-214.
- [GRIGNON, Claude- Henri], 1939, «Un massacreur officiel de la langue française», dans *Les pamphlets de Valdombre*, Sainte-Adèle, avril, n° 5, p. 189-208.
- GUÉRIN, Paul (dir.), 1895, *Supplément illustré du Dictionnaire des dictionnaires*, Paris, Librairies-imprimeries réunies, 1232 p. + 21 pl.
- HALFORD, Peter, 1994, *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Collection Amérique Française, IX-380 p.
- HAMEL, Réginald, *et al.*, 1976, *Dictionnaire pratique des auteurs québécois*, Montréal, Fides, XII-723 p.
- HAMELIN, Jean, et PROVENCHER, Jean, 1993, *Brève histoire du Québec*, 5^e éd., Montréal, Boréal, 134 p.
- HAUSSMAN, Franz Josef, 1986, «Les dictionnaires du français hors de France», dans *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, sous la dir. de Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 3-21.

- HODGE, Robert, et KRESS, Gunther, 1993, *Language as Ideology*, Londres et New York, Routledge, 2^e éd., XIV-230 p.
- HUNT, Lynn (sous la dir.), 1989, *The New Cultural History*, Berkeley, Los Angeles, Londres, University of California Press, IX-244 p.
- JAUBERT, Hippolyte-François, 1970, *Glossaire du Centre de la France et Supplément*, Genève, Slatkine Reprints, [réimpr. de l'édition de Paris 1864-1869].
- Journal de l'Instruction Publique*, janvier 1861, Montréal – Québec, Département de l'Instruction publique, vol. 5, n° 1, p. 12 (compte rendu anonyme du *Recueil* de Gingras); mai 1867, vol. II, n° 5, p. 70 [Pierre Margry fait ici un commentaire sur le *Manuel* (1867) de Gingras].
- Journal de Québec (Le)*, 1842-1889, Québec.
- Journal de Saint-Hyacinthe (Le)*, 1861-1868, Saint-Hyacinthe.
- Journal des Trois-Rivières (Le)*, 1847-1852, Trois-Rivières.
- JUNEAU, Marcel, 1972, *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec. Étude des graphies et des documents d'archives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, XVIII-311 p. (Langue et littérature françaises au Canada, 8).
- JUNEAU, Marcel, 1975, «Un pionnier de la lexicologie québécoise: Le père Pierre-Philippe Potier, S. J.», dans *Langues et linguistique*, n° 1, Québec, Université Laval, p. 51-68.
- JUNEAU, Marcel, 1977, *Problèmes de lexicologie québécoise. Prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 278 p.
- JUNEAU, Marcel, 1985, «Le français au Québec», dans *Histoire de la langue française, 1880-1914*, sous la dir. de Gérald Antoine et Robert Martin, 24^e vol. de l'Histoire de la langue française, de F. Brunot et coll., Paris, CNRS, p. 391-396.
- KACHRU, Braj B., et KAHANE, Henry, 1995, *Cultures, Ideologies, and the Dictionary: Studies in Honor of Ladislav Zgusta*, Tübingen: Niemeyer, LXVI-458 p.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1980, *L'énonciation: De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 290 p.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1986, *L'implicite*, Paris, Armand Colin, 404 p.
- KLEIBER, Georges, 1999, *Problèmes de sémantique: la polysémie en question*, Villeneuve d'Ascq (Nord), Presses universitaires du Septentrion, 220 p.
- KLINKENBERG, Jean-Marie, 1996, *Précis de sémiotique générale*, Bruxelles, De Boeck Université, 389 p.
- KNETCH, Pierre, 2000, «Les germanismes lexicaux dans la Suisse latine: idéologie et réalité», dans *Contacts de langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques*, sous la dir. de Danièle Latin et Claude Poirier (avec la collaboration de Nathalie Bacon et de Jean Bédard), Actes des quatrième Journées scientifiques du réseau 'Étude du français en francophonie', [Sainte-Foy], Les Presses de l'Université Laval, p. 45-53.

- LACOURCIÈRE Jacques, PROVENCHER Jean, et VAUGEOIS, Denis, 2001, *Canada Québec. Synthèse historique 1534-2000*, Sillery, Septentrion, 591 p.
- LACOURCIÈRE, Jacques, 1997, *Histoire populaire du Québec: Des origines à 1960* (CD-ROM), Sainte-Foy, Les logiciels de marque.
- LAMONDE, Yvan, et GALLICHON, Gilles, 1996, *Histoire de la culture et de l'Imprimé. Hommage à Claude Galarneau*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 242 p.
- LAMONDE, Yvan, 1999, «Rien ne peut venir que de nous-mêmes», dans *Argument: politique, société et histoire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, vol. 1, n° 2, Printemps, p. 53-62.
- LAMONDE, Yvan, 2000, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, [Montréal], Fides, vol. 1, 574 p.
- LAMONDE, Yvan, 2001, *Allégeances et dépendances: l'histoire d'une ambivalence identitaire*, Québec, Éditions Nota bene, 265 p.
- LAMONTAGNE, Linda, 1996, *La conception de l'anglicisme dans les sources métalinguistiques de 1800 à 1930*, Québec, CIRAL, VII-192 p. [Documents en ligne, voir sous: c.1)].
- LAPIERRE, André, 1981, «Le manuel de l'abbé Thomas Maguire et la langue québécoise au XIX^e siècle», dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, t. 35, n° 3, déc., p. 337-354.
- LAREAU, Edmond, 1874, *Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, Imprimé par John Lovell, 266 p.
- LATIN, Danièle, et POIRIER, Claude (sous la dir. et avec la collaboration de Nathalie Bacon et de Jean Bédard), 2000, *Contacts de langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques*, Actes des quatrième Journées scientifiques du réseau 'Étude du français en francophonie', [Sainte-Foy], Les Presses de l'Université Laval, XI- 401 p.
- LAURENT [pseudonyme Eugène Renault], 1896, [«Dictionnaire canadien-français»], dans *La Feuille d'érable*, 10 mai, p. 64.
- LEGENDRE, Napoléon, 1884, «La langue française et la province de Québec», dans *Nouvelles soirées canadiennes*, Montréal, mai, vol. 3, p. 235-240, juin, p. 272-283.
- LEGENDRE, Napoléon, 1890, *La langue française au Canada*, Québec, Typographie de C. Darveau, 179 p.
- LEGOUVÉ, Ernest, 1897, *L'art de la lecture*, Paris, Hetzel, 304 p.
- LEMOINE, Réjean, 1981, *Le marché du livre à Québec, 1764-1839*, mémoire de maîtrise, Université Laval, Sainte-Foy, XV-237 p.
- LEQUIEN, E. A., 1838, *Grammaire élémentaire: à la portée de toutes les personnes qui n'ont aucune notion des principes de la langue française*, [Québec], s. éd., 164 p.
- LESSARD, Denis, 2000, «Gérard Larose et Guy Bertrand font des étincelles. Le 'jargon' empoisonne le français au Québec», dans *La Presse*, Montréal, 3 nov., p. A-5.
- LHOMOND, Charles-François, 1800, *Éléments de la grammaire française*, Québec, Neilson.

- LINTEAU, Paul-André, 1989, *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal, 2 t. (nouvelle éd. refondue et mise à jour).
- LITTRÉ, Émile, 1863, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 4 t.
- Livres et auteurs canadiens* (périodique), [1961-1968], Montréal, s. éd., 8 vol.
- LORANGER, Marguerite, 1943, *Bio-Bibliographie de Monseigneur Napoléon Caron*, Montréal, École des bibliothécaires. Université de Montréal, 53 p.
- LUSIGNAN, Alphonse, 1880, «À propos du 'centin'», dans *L'Opinion publique*, Montréal, 25 mars, vol. II, n° 13, 146 p.
- LUSIGNAN, Alphonse, 1880^a, «Toujours le centin», dans *L'Opinion publique*, Montréal, 22 avril, vol. II, n° 17, 194 p.
- LUSIGNAN, Alphonse, 1890, *Fautes à corriger, une chaque jour*, Québec, Imprimé par C. Darveau, XXVI-179 p.
- MANSEAU, J[oseph] A[mable], 1878, *Phonography made easy: after the French system 'Sténographie-Duployé': can be learned in 'one day' without a teacher*, Montréal, Beauchemin & Valois, 110 p.
- MARIE-VICTORIN, Frère, 1995, *Flore laurentienne*, 3^e éd. mise à jour et annotée par Luc Brouillet et Isabelle Goulet, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, XV-1083 p.
- MAURAS, Jacques, et BÉDARD, Édith (sous la dir.), 1983, *La norme linguistique*, Québec, Paris, Le Conseil de la langue française, Le Robert, 850 p. (L'Ordre des mots).
- MEILLEUR, Jean-Baptiste, 1841, *A Treatise on the Pronunciation of the French Language*, 2^e éd., John Lovell, Montréal, 108 p.
- MERCIER, Louis, 1992, *Contribution à l'étude du Glossaire du parler français au Canada (1930): analyse de l'enquête linguistique (1902-1922) de la Société du parler français au Canada et de ses liens avec la genèse du dictionnaire*, thèse de doctorat, sous la dir. de Claude Poirier, Université Laval, Sainte-Foy, 2 t., 942 p.
- MERCIER, Louis, 1996, «L'influence de la lexicographie dialectale française sur la lexicographie québécoise de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle», dans *Français du Canada – français de France*, sous la dir. de Thomas Lavoie, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, Canadiana Romanica, t. 12, p. 239-255.
- MESCHONNIC, Henri, 1991, *Des mots et des mondes: dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*, [Paris], Hatier, LIV-311 p.
- MICHEL, Jean-François, 1807, *Dictionnaire des expressions vicieuses usitées dans un grand nombre de départemens, et notamment, dans la ci-devant province de Lorraine; accompagnées de leur correction, D'après la V^e édition du Dictionnaire de l'Académie: À l'usage de toutes les écoles*, Paris, Nancy, 214 p.
- Minerve (La)* (journal), 1826-1899, Montréal.
- MOESCHLER, Jacques, et REBOUL, Anne, 1994, *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil, 562 p.

- MOESCHLER, Jacques, et AUCHLIN, Antoine, 1997, *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin, 192 p.
- MOESCHLER, Jacques, et REBOUL, Anne, 1998, *La pragmatique aujourd'hui. Une nouvelle science de la communication*, [Paris], Éditions du Seuil, 209 p.
- MOI, Toril, *The Kristeva Reader*, New York, Columbia University Press, VII-327 p.
- MOLARD, Étienne, 1803, *Dictionnaire grammatical du mauvais langage ou Recueil des expressions et des phrases vicieuses utilisées en France, et notamment à Lyon*, t. 1, in-12, XII-214 p.
- MONTIGNY, Louvigny de, 1916, *La langue française au Canada; son état actuel*, Ottawa, Chez l'auteur, 187 p.
- Montreal Gazette (The)*, 1824-1867, Montréal.
- MOUGEON, Raymond, et BENIAK, Édouard (sous la dir.), 1994, *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, n° 11, 331 p. (une douzaine de contributions sur le sujet).
- MSRC: *Mémoires et comptes rendus de la société royale du Canada*, 1882-1894, Ottawa, 1^{re} série, vol 1-12.
- NOËL, Danièle, 1990, *Les questions de langue au Québec 1759-1850*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, (dossier du Conseil de la langue française, t. 32), XV-397 p.
- Nouveau Monde (Le)* (journal), 1884, Montréal.
- Opinion publique (L')* (hebdomadaire), 1870-1883 et 1892-1893, Montréal.
- OSTIGUY, Luc, et TOUSIGNANT, Claude, 1993, *Le français québécois. Normes et usages*, Montréal, Guérin Universitaire, 247 p.
- [PAPINEAU, Amédée], 1837, «Littérature canadienne», dans *Le Glaneur*, Saint-Charles, juillet, p. 119-121.
- PAQUOT, Annette, 1988, *Les Québécois et leurs mots. Étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec*, Québec, Le Conseil de la langue française et Les Presses de l'Université Laval, VII-130 p. (Langue française au Québec 9, section 1).
- Patrie (La)*, journal depuis 1879, Montréal.
- PIRON, M., 1980, [compte rendu de la réimpr. (1977) du *Glossaire franco-canadien* de Dunn], dans *Le français moderne. Revue linguistique française*, Paris, Conseil International de la Langue Française, janv., n° 1, p. 89.
- POIRIER, Claude, 1980, «Le lexique québécois: Son évolution, ses composantes», dans *Culture populaire et littératures au Québec*, sous la dir. de René Bouchard, coll. 'Standford French and Italian Studies', n° 19, Anma Libri, Saratoga, p. 43-80.
- POIRIER, Claude (sous la dir.), 1985, *Dictionnaire du français québécois. Volume de présentation (DFQ)*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, XXXVIII-167 p.
- POIRIER, Claude (rédacteur principal), 1988, *Dictionnaire du français Plus à l'usage des francophones d'Amérique (DFP)*, Montréal, Centre éducatif et culturel, XXIV-1856 p.

POIRIER, Claude, 1988^a, «General Problematics of a Quebec Dictionary: Dictionnaire du Français Québécois», dans *Global Demands on Language and the Mission of the Language Academies*, édité par John Lihani, Lexington, Université de Kentucky, p. 37-46.

POIRIER, Claude, 1992, *Anglicisme et identité québécoise* [résumés des conférences et notes de cours], Québec, 110 p. (publication de la CEFAN).

POIRIER, Claude, 1992^a, «Identité québécoise, norme et lexicographie», dans *Terminogramme. Bulletin d'information terminologique et linguistique*, Les publications du Québec, n° 64, Printemps, p. 1-5.

POIRIER, Claude, 1993, «Description du lexique et incidence normative», dans *Inventaire des usages de la francophonie: Nomenclatures et méthodologies*, sous la dir. de Danièle Latin, A. Queffelec et J. Tabi-Manga, Éd. John Libbey Eurotext, Montrouge (France), p. 47-63.

POIRIER, Claude, 1994, «L'anglicisme dans les dictionnaires de langue québécois: Le point de vue de l'Équipe du Trésor de la langue française au Québec», dans *Actes du colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique* (Magog, 24-27 sept. 1991), sous la dir. de Pierre Martel et de Hélène Cajolet-Laganière, Québec, Office de langue française, p. 223-246.

POIRIER, Claude (sous la dir.), 1994^a, *Langue, espace, société: Les variétés du français en Amérique du Nord* (avec la coll. de Aurélien Boivin, Cécyle Trépanier et Claude Verreault), Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, XVII-489 p.

POIRIER, Claude, 1995, «Les variantes topolectales du lexique français: Propositions de classement à partir d'exemples québécois», dans *Le régionalisme lexical*, sous la dir. de Michel Francard et de Danièle Latin, Louvain-la-Neuve, Duculot, p. 13-56.

POIRIER, Claude, 1995^a, «Le français au Québec», dans *Histoire de la langue française, 1914-1945*, sous la dir. de Gérald Antoine et Robert Martin, Paris, CNRS-Éditions, p. 761-790.

POIRIER, Claude, 1995^b, «De la soumission à la prise de parole: Le cheminement de la lexicographie au Québec», dans *Cultures, Ideologies and the Dictionary. Studies in Honor of Ladislav Zgusta*, sous la dir. de B. B. Kachru et H. Kahane, Tübingen, Niemeyer, p. 237-252.

POIRIER, Claude, 1995^c, «Contribution au *Livre blanc* des langues. Volet: 'Étude du français en francophonie'», texte reproduit dans *Livre blanc des langues: Propositions pour une politique des langues en francophonie*, Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche. Document présenté au Sommet de Cotonou (Bénin) par l'AUELF-UREF, p. 65-87.

POIRIER, Claude, 1998^a, «De la défense à la codification du français québécois: plaidoyer pour une action concertée», dans *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, p. 129-150.

POIRIER, Claude, 2000, «Une langue qui se définit dans l'adversité», dans *Le français au Québec: 400 ans d'histoire et de vie*, sous la dir. de Michel Plourde, avec la coll. de Hélène Duval et de Pierre Georgeault, Montréal, Fides, p. 111-122.

POIRIER, Claude, 2001, «Le français de référence et la lexicographie différentielle au Québec», dans *Le français de référence. Constructions et appropriations d'un concept*, sous la dir. de M. Francard, G. Geron et R. Wilmet, vol. 1, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, vol. 26, n° 1-4, p. 139-155.

PORTEBOIS, Yannick, 1998, *Les saisons de la langue: les écrivains et la réforme de l'orthographe de l'Exposition universelle de 1889 à la Première Guerre mondiale*, Paris, H. Champion, 578 p.

PORTEBOIS, Yannick, et FOURNIER, Michel, 2001, «La langue est au peuple et la grammaire chez les écrivains», dans *La langue française du XIX^e siècle et son histoire*, sous la dir. de Jacques-Philippe Saint-Gérard, Paris, Série Information grammaticale, n° 90, juin, p. 24-31.

PRÉVOST, Geneviève, 1996, *Le Dictionnaire de bon langage d'Étienne Blanchard: étude métalxicographique. Contribution à l'histoire de la lexicographie québécoise*, mémoire de maîtrise, Université Laval, Sainte-Foy, VII-173 p.

PRÉVOST, Geneviève, 1996^a, «Les chroniques de langage d'Étienne Blanchard (1883-1952). Aperçu des préoccupations normatives d'une époque au Canada», dans *Cahiers de lexicologie*, Paris, vol. 68, p. 175-192.

PRÉVOST, Geneviève, 1996^b, *La Rectification du vocabulaire* (1908) de Henri Roullaud ou Les mésaventures d'un couple canadien en France», dans *Actes des 10^{es} Journées de linguistique (1996)*, Québec, CIRAL, Université Laval, p. 151-155.

PRÉVOST, Geneviève, 1998, «Des Québécois en France: six points de vue d'auteurs sur la variation linguistique», dans *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, Université du Québec à Montréal, p. 81-94.

PROVANCHER, Abbé, 1862, *Flore canadienne*, Québec, Joseph Darveau Imprimeur-Éditeur, vol. 1, 813 p.

PROVENCHER, Jean, 1997, *Chronologie du Québec 1534-1995*, Montréal, BQ, 365 p.

PROVOST, Guy, 1973, *Oscar Dunn, sa vie, son œuvre*, thèse de doctorat, Université Laval, Sainte-Foy, XXXIII-639 p.

PUYMAIGRE, Théodore de, 1882, [compte rendu réimprimé de *La Revue bibliographique universelle* à propos du *Glossaire franco-canadien* de Dunn], dans *Revue canadienne*, Montréal, Compagnie d'imprimerie canadienne, Nouvelle série, t. 2, nov. p. 689-690.

QUEMADA, Bernard, 1967, *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863*, Paris-Bruxelles-Montréal, Didier, 683 p.

QUEMADA, Bernard, 1998, *Le dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne: actes du Colloque international* [organisé à l'occasion du 3^e centenaire du Dictionnaire de l'Académie les 17, 18 et 19 novembre 1994 à l'Institut de France] (avec la coll. de Jean Pruvost), Paris, Honoré Champion, 534 p.

QUESNEL, Joseph, 1808, *Colas et Colinette ou Le bailli dupé*, Québec, John Neilson, Imprimeur-Libraire, 78 p.

RALSTON SAUL, John, 1998, *Reflections of a Siamese Twin. Canada at the End of the Twentieth Century*, Toronto, Penguin Books, 546 p.

Revue canadienne (La), 1864-1922, Montréal, Québec, 80 vol. (irrégulier).

REY, Alain, 1977, *Le lexique, images et modèles: du dictionnaire à la lexicologie*, Paris, A. Colin, 307 p.

REY-DEBOVE, Josette, 1971, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, The Hague-Paris, Mouton, 329 p.

- RÉZEAU, Pierre, 2001, *Dictionnaire des régionalismes de France*, Bruxelles, De Boeck et Larcier, Éditions Duculot.
- RICHELET, Pierre, 1680, *Dictionnaire françois*, Genève, Jean Herman Widerhold, 2 t. [réimpr.: Genève, Slatkine Reprints, 1970].
- RIOUX, Jean-Roch, 1967, *L'Institut canadien: les débuts de l'Institut canadien et du journal l'Avenir (1844-1849)*, mémoire de maîtrise, Université Laval, Sainte-Foy, XVI-138 p.
- ROBERT, André, et BOUILLAGUET, Annick, 1997, *L'analyse de contenu*, Paris, Les Presses universitaires de France, Que sais-je?, n° 3271, 128 p.
- ROBERT, E., [1878], *Nouvelle grammaire française complète*, Montréal, s. éd., 229 p.
- ROLLAND, J. F., 1813, *Dictionnaire du mauvais langage*, Lyon (référence tirée de Quemada 1967: 601).
- ROULLAUD, Henri, 1908, *Rectification du vocabulaire*, Montréal, A. Bouesnel Éditeur, 261 p.
- ROUSSEAU, 1869, *Glossaire Poitevin*, Niort, L. Clouzot libraire-éditeur, 2^e éd., III-95 p.
- ROY, Camille, 1909, «Notes littéraires. Le Parler populaire des Canadiens français, par N.-E. Dionne», dans *L'Action sociale*, 5 juin, p. 5.
- ROY, Fernande, 1993, *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*, [Montréal], Boréal, 127 p.
- ROY, James, 1877, «The French Language in Canada», dans *Canadian Illustrated News*, Montréal, 27 oct., vol. 16, n° 17, p. 258-259.
- SAINT-YVES, Gabrielle, 1996, «La prise en compte de l'Acadie dans les nouveaux dictionnaires québécois», dans *Les Acadiens et leur(s) langue(s): quand le français est minoritaire*, Actes du colloque sous la dir. de Lise Dubois et de Annette Boudreau, Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton, Éditions d'Acadie, p. 175-188. [Article en ligne, voir sous: c)].
- SAINT-YVES, Gabrielle, et POIRIER, Claude, [2001], «La lexicographie du français canadien de 1860 à 1930: les conséquences d'un mythe», dans *Cahiers de lexicologie*, Paris, numéro sous la dir. de Monique Cormier (sous presse).
- SARCEY, Francisque, 1881, «La vieille langue» [compte rendu du *Glossaire* de Dunn], dans *La Minerve*, 19 déc., p. 2.
- SCHLYTER, Börje 1977, «Oscar Dunn, Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada» [compte rendu], dans *Moderna Spåk*, vol. 71, p. 404-406.
- SPIERS, Alexander, 1875, *Spiers and Surenne's French and English Pronouncing Dictionary. Newly composed from the French Dictionaries of the French Academy, Laveaux, Boiste, Bescherelle, Landais, etc.*, New York, D. Appleton, 650 p.
- STORY, Norah, 1967, *The Oxford Companion to Canadian History and Literature*, Toronto, Oxford University Press, XI-935 p.
- SULTE, Benjamin, 1877, «Notre langue», dans *Revue de Montréal*, déc., vol. 1, p. 657-668.

- SULTE, Benjamin, 1878, «La langue française parmi nous», dans *Le Travailleur*, 18 juil-12 sept., vol. 4, n° 196-204.
- SULTE, Benjamin, 1898, *Langue française en Canada*, Lévis, Pierre-Georges Roy Éditeur, 107 p.
- TANGUAY, Cyprien, 1975, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, 1871-1890*, Montréal: E. Sénécal, 7 vol. (réimpr., Montréal, éd. Élysée).
- TARDIVEL, Jules-Paul, 1880, *L'Anglicisme voilà l'ennemi*, Québec, Imprimerie du Canadien, in-8, 28 p.
- TARDIVEL, Jules-Paul, 1882, «M. Oscar Dunn et la langue française», dans *La Vérité*, 7 janv.-1^{er} avril.
- TARDIVEL, Jules-Paul, 1901, *La langue française au Canada*, Montréal, La Compagnie de Publication de la Revue canadienne, XII-69 p.
- The Canadian Antiquarium and Numismatic Journal*, 1872, publié par The Numismatic and Antiquarium Society of Montreal, 15 vol.
- The Canadian Biographical Dictionary and Portrait Gallery of Eminent and Self-Made Men: Quebec and the Maritime Provinces*, 1881, American Biographical Pub. Co. Toronto, Chicago, 772 p. [Ouvrage en ligne, voir sous c.1].
- The Macmillan Dictionary of Biography*, 1981, sous la dir. de Barry Jones et de M. V. Dixon, Basingstoke, Macmillan, 854 p.
- Travailleur (Le)* (journal), 1882, Worcester.
- TRÉVOUX, 1732, *Dictionnaire universel françois et latin*, 3^e éd., Paris, Julien-Michel Gandouin, 3 t.
- TRUDEAU, Danielle, 1992, *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, Éditions de Minuit, 225 p.
- TRUDEL, Marcel, 2001, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 325 p.
- [VAUGELAS, Cl. Favre de], 1647, *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Augustin Courbé, [LVIII-615 p.].
- Vérité (La)* (journal), 1942-1946, Montréal.
- VERREAUULT, Claude, et MERCIER, Louis (sous la dir.), 1998, *Représentation de la langue et légitimité linguistique: le français et ses variétés nationales*, dans la *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, Université du Québec à Montréal, 209 p.
- VERREAUULT, Claude, 1998^a, *Les marques lexicographiques en contexte québécois: actes de la table ronde tenue à Montréal les 3 et 4 novembre 1994*, sous la dir. de Louis Mercier et Claude Verreault (avec la collaboration de Hélène Cajolet-Laganière et Geneviève Prévost), Montréal, Office de la langue française, 298 p.
- VÉZINA, Robert, 1999, «Le français du Québec: visite guidée», dans *France-Québec Images et mirages*, Québec, Fides, 104-137 p.
- Vie litt.: Vie littéraire au Québec (La)*, 1991, sous la dir. de Maurice Lemire, 1764-1805: *La voix française des nouveaux sujets britanniques*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval; t. 2, 1806-1839: *Le projet des Canadiens*, sous la dir. de Maurice Lemire, 1992; t. 3, 1840-1869: «*Un peuple sans histoire ni littérature*», sous la dir. de Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques, 1996.

VIEUX DOC. [pseud. d'Edmond Grignon], 1932, *Quarante ans sur le bout du Banc. Souvenirs joyeux d'un juge de paix des Laurentides*, Montréal, Librairie Beauchemin limitée, 243 p.

VILLEMAIRE, Fernande, 1983, *Bio-bibliographie de Narcisse-Eutrope Dionne*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 102 p.

VINET, Bernard, 1974, *Pseudonymes québécois* (édition basée sur l'œuvre de Audet et de Malchelosse intitulée *Pseudonymes canadiens*), Québec, Éditions Garneau, XIV-361 p.

WAGNER, Robert Léon, 1967, *Les vocabulaires français*, Paris, Bruxelles, Montréal, Librairie Marcel Didier, 184 p.

WALTER, Henriette, 1988, *Le français dans tous les sens*, [Paris], R. Lafont, 384 p.

WARTBURG, Walther (von), KELLER, Hans-Erich, et GEULJANS, Robert, 1969, *Bibliographie des dictionnaires patois galloromans (1550-1967)*, 2^e éd., Genève, Librairie Droz, 376 p.

Who was Who in America, 1960-1993, Chicago, Marquis Who's Who, 10 vol.

WOOLDRIDGE, Russon, 1977, *Les Débuts de la lexicographie française: Estienne, Nicot et le Thresor de la langue françoise (1606)*, Toronto et Buffalo, University of Toronto Press, XXIV-340 p.; [réimpr.: 1978, 1980]. [Ouvrage consultable en ligne, voir sous c.1)]

WOOLDRIDGE, Russon, 1985, *Concordance du Thrésor de la langue françoise de Jean Nicot, 1606: matériaux lexicaux, lexicographiques et méthodologiques*, Toronto, Éditions Paratexte, 2 vol., IV-270 p.+ 78 microfiches.

WOOLDRIDGE, Russon (sous la dir.), 1992, *Historical Dictionary Databases*, Toronto, Université de Toronto, CCH Working Papers, 151 p.

WOOLDRIDGE, Russon, 1992^a, *Le grand dictionnaire françois-latin (1593-1628): histoire, types et méthodes*, Toronto, Éditions Paratexte, IV-277 p.

C) PRINCIPAUX DOCUMENTS ET SITES CONSULTÉS PAR INTERNET

c.1) Documents et dictionnaires

AUGER, Alain, et POIRIER, Claude, 1996, «L'exploitation du *Dictionnaire du français québécois* au moyen du logiciel *TACT*» (version imprimée dans *Early Dictionary Database*, sous la dir. de Ian Lancashire et de Russon Wooldridge, Centre for Computing in the Humanities, Toronto, Université de Toronto, 1994: 203-218). - Article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/epc/chwp/auger/>

BIBAUD, [Maximilien], 1858, *Le panthéon canadien: (choix de biographie) dans lequel on a introduit les hommes les plus célèbres des autres colonies britanniques*, Montréal, Cérat et Bourguignon, 348 p. - Ouvrage en ligne: <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=f6c5fae4ae&display=50275+0175>

CHERVEL, André, 1982, *Les grammaires françaises 1800-1914: Répertoire chronologique*. - Répertoire en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/chervel/>

CLAPIN, Sylva, 1894, *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français* (voir ci-dessus la réf. complète).

- Dictionnaire en ligne: <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=dfe8830bc2&doc=03198>

Dictionnaire de l'Académie - Dictionnaire en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/academie/> et voir le site de l'ATILF: <http://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/projects/dicos/ACADEMIE/>

Dictionnaires canadiens numérisés (Arthur Buies, Narcisse-Eutrope Dionne, Oscar Dunn, Thomas Maguire, Raoul Rinfret, Adjutor Rivard) - Dictionnaires en ligne: <http://www2.biblinat.gouv.qc.ca/numtextes/accueil.htm>

Dictionnaire Universel Francophone, 1997, sous la dir. de Michel Guillou et Marc Moingeon, Paris, Hachette/Edicef – AUPELF-UREF – Claude Poirier, XII-1554 p.

- Dictionnaire en ligne: <http://www.francophonie.hachette-livre.fr/>

FÉRAUD, Jean-François, 1768, *Dictionnaire grammatical de la langue française*, 2^e éd. (1^{re} éd. 1761), Paris, Vincent, 2 t. - Consultation partielle du dict.: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/naf/limin/>

FERLAND, Jean- B.-A., [1853], *Observations sur un ouvrage intitulé Histoire du Canada par l'abbé Brasseur de Bourbourg*, (à propos de Maguire), [Québec], 82 p.

- Ouvrage en ligne: <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=755a1644c7&display=44497+0038>

GAGNON, Philéas, 1913, *Essai de bibliographie canadienne*, Québec, Cité de Montréal, t. II, 488 p

- Ouvrage en ligne: <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=19cc06cfbd&doc=03757>

Grand dictionnaire terminologique de l'OLF (Office de la langue française au Québec).

- Dictionnaire en ligne: http://www.grand-dictionnaire.com/fs_global_01.htm

GRAVEL, Ludger, *Recueil de légendes illustrées*, [Montréal], L. Gravel, 149 p.

- Ouvrage en ligne: <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=3b3e013903&display=16887+0002>

HARRISON, Susie, 1887, *The Canadian Birthday Book: with Poetical Selections for Everyday in the Year from Canadian Writers, English and French*, Toronto, C. B. Robinson, 418 p.

- Ouvrage en ligne : <http://www.canadiana.org/cgi-bin/ECO/mtq?id=4c932e1693&doc=06400>

L'éducation ou la grande question sociale du jour: recueil de documents propres à éclairer les gens de bonne foi: mai 1886, 1886, Montréal, s. n., s. éd., 269 p.

- Ouvrage en ligne: <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=9fb9017cca&display=25035-0108>

MANSEAU, J[oseph] A[mable], 1881, *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un dictionnaire canadien*, Québec, J.- A. Langlois libraire-éditeur, XII-119 p.

- Dictionnaire en ligne: <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=dfe8830bc2&doc=09528>

Manuels scolaires québécois: sources imprimées.

- Liste de manuels en ligne: <http://www.bibl.ulaval.ca/ress/manscol/1916.html>

MERRILEES, Brian (série d'articles en ligne à propos des dictionnaires anciens).

- 1998: «Innovation et création dans le *Glossarium gallico-latinum* (BN. lat. 7684)».

- Adresse: <http://www.chass.utoronto.ca/~merrilee/mcgill96.htm>;

- 1998: «Le dictionnaire médiéval: édition imprimée, bases électroniques».

- Adresse: <http://www.chass.utoronto.ca/~merrilee/limoges.htm>;

- 1999: «From French-Latin to Latin-French: Reconstructing a medieval dictionary source».

- Adresse: <http://www.chass.utoronto.ca/~merrilee/oxford.htm>;

- 2000: «Points de rencontre: les premiers dictionnaires imprimés et leurs sources manuscrites».

- Adresse: <http://www.chass.utoronto.ca/~merrilee/artsetmetiers.htm>

- MORGAN, Henry, 1898, *The Canadian Men and Women of the Time: a Handbook of Canadian Biography*, Toronto, W. Briggs, 1176 p.
- Ouvrage en ligne: <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=11b9026dc2&doc=02221>
- RAPPORT LAROSE (de la Commission des États généraux sur la langue française au Québec) 2001: *Le français une langue pour tout le monde*. - Rapport en ligne: <http://www.etsgeneraux.gouv.qc.ca/>
- SAINT-GÉRARD, Jacques-Philippe, 1999, *Repères bibliographiques pour une Histoire de la langue française au XIX^e siècle: 1800 - 1830*, Université Blaise-Pascal.
- Bibliographie en ligne: http://www.chass.utoronto.ca/epc/langueXIX/rep_bib/
- SAINT-MAURICE, Faucher de, 1888, *Le Canada et les Canadiens-français pendant la guerre franco-prussienne*, Québec, A. Coté, 62 p.
- Ouvrage en ligne: <http://www.canadiana.org/ECO/mtq?id=9fb9017cca&display=03060+0039>
- SAINT-YVES, Gabrielle, 2000, «La prise en compte de l'Acadie dans les nouveaux dictionnaires québécois», Université de Toronto (version imprimée 1996: voir détails ci-dessus, sous B). - Article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/articles/saint-yves/>
- SHAW, John, *Contributions to a Study of the Printed Dictionary in France before 1539*, 1997, Toronto, Édicta. - Ouvrage en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/edicta/shaw/>
- The Canadian Biographical Dictionary and Portrait Gallery of Eminent and self-made men: Quebec and the Maritime Provinces Volume*, 1881, Toronto, Chicago, American, Pub. Co., 772 p.
- Ouvrage en ligne: <http://www.canadiana.org/cgi-bin/ECO/mtq?id=4c932e1693&doc=08546>
- TLF: *Trésor de la langue française*. - Dictionnaire en ligne: <http://zeus.inalf.fr/tlf.htm>
- WOOLDRIDGE, Russon, 1997, *Les Débuts de la lexicographie française: Estienne, Nicot et le Thresor de la langue françoise (1606)*, 2^e éd. en ligne, Toronto, Edicta (v. réf. de la version imprimée ci-dessus)
- Ouvrage en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/edicta/woolldridge/>
- WOOLDRIDGE, Russon, janvier 1996, «Bases dictionnaires, philologiques, culturelles/ Dictionary, philological, cultural databases» (titre de la version imprimée: «Bases dictionnaires, bases philologiques, bases de connaissances culturelles», dans *Lexicographie et informatique: autour de l'informatisation du Trésor de la langue française. Actes du colloque international de Nancy (mai 1995)* sous la dir. de D. Piotrowski, Paris, Didier Érudition, 1996: 339-66.).
- Article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/articles/nan595/index.html>
- WOOLDRIDGE, Russon, et LEROY-TURCAN, Isabelle, février 1996^a, «Les mots-clés métalinguistiques comme outil d'interrogation structurante des dictionnaires anciens» (version imprimée dans *Lexicomatique et dictionnaires. IV^{es} journées scientifiques du réseau thématique «Lexicologie, Terminologie, Traduction» (Lyon, septembre 1995)*, sous la dir. de A. Clas, P. Thoiron et H. Béjoint, Beyrouth: FMA / Montréal: AUPELF-UREF, 1996: 307-16).
- Article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/articles/lyon995/index.html>
- WOOLDRIDGE, Russon, septembre 1996^b, «La base lexicographique du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694-1992): quelques mesures» (version imprimée dans *CCH Working Papers*, 4 (1994) et *Dictionnaire et lexicographie*, 3, 1995). - Article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/epc/chwp/wulfricA/>
- WOOLDRIDGE, Russon, novembre 1996^c, «Les sources des dictionnaires français d'Estienne et de Nicot» (version imprimée dans *La Langue française au XVI^e siècle: usage, enseignement et approches descriptives*, sous la dir. de P. Swiggers et W. van Hoecke, Leuven & Paris: Peeters, 1989: 78-99).
- Article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/nicot/sources/index.html>

WOOLDRIDGE, Russon, mai 1997, «Baliser un texte, c'est le penser: le cas du *Dictionnaire de l'Académie française*», dans GEHLF, Paris.(version révisée d'une communication faite à Paris, le 23 mai 1997, dans le cadre d'une journée d'études organisée par le Groupe d'Études en Histoire de la Langue Française.) - Article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/articles/gehlf597/index.html>

WOOLDRIDGE, Russon, janvier 1998, «Le flou en informatique textuelle» (version imprimée dans *Texte*, 13/14 (1993): 275-89). - Article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/articles/flou93/index.html>

WOOLDRIDGE, Russon, et LEROY-TURCAN, Isabelle, avril 1998^a, «Quelques exemples des acquis de la base informatisée de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694)» (conférence donnée à l'Université Laval et à l'Université de Montréal, février 1998).

- Article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/academie/acad1694/quebec298.htm>

WOOLDRIDGE, Russon, août 1998^b, «Les dictionnaires anciens sur Internet: bases linguistiques, philologiques, culturelles» (communication préparée pour le XIV^e Congrès international de l'Association Guillaume Budé, Limoges). - Article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/articles/bude98/index.html>

WOOLDRIDGE, Russon, août 1998^c, «Nicot et Ménage révélateurs réciproques de sources cachées et de discours empruntés» (première parution dans *Gilles Ménage (1613-1692), grammairien et lexicographe*, sous la dir. de I. Leroy-Turcan et R. Wooldridge, Lyon, SIEHLDA, 1995: 37-57).

- Article en ligne: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/siehlida/actesmen/>

WOOLDRIDGE, Russon, et DEVRIENDT, Émilie, 2001, «TACT et TACTweb, logiciels de recherche de données textuelles structurées» (document préparé pour l'atelier: «Organisation et traitement des données numériques, texte et image», Maison des sciences de l'homme et de la société, Poitiers, le 5 mai 2001). - Article en ligne à l'adresse: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/articles2/poitiers2001/>.

c.2) Base de données, fonds d'archives et autres

ARCHIVES NATIONALES DU Canada. - Adresse: <http://www.archives.ca/>

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. - Adresse: <http://www.anq.gouv.qc.ca/pistard/>

ARTLF: *American and French Research Project on the Treasury of the French Language. (Dictionnaires d'autrefois)*. - Adresse: <http://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/projects/dicos/>

ATILF: *Analyses et traitements informatiques du lexique français*, une UMR (Unité Mixte de Recherche) regroupant la composante nancéenne de l'INaLF et le laboratoire LANDISCO de l'Université de Nancy 2. - Adresse: <http://www.inalf.fr/cgi-bin/atilf.exe>

BDLP (portail international): *Base de données lexicographiques panfrancophone*.

- Adresse: <http://www.tfq.ulaval.ca/bdlp/bdlp-inter.htm>

BDLP- Québec. - Adresse: <http://www.tfq.ulaval.ca/bdlp/>

CENTRE D'ÉTUDES DU XIX^e SIÈCLE FRANÇAIS J. SABLÉ.

- Adresse: <http://www.chass.utoronto.ca/french/sable/>

CIRAL: *Centre interdisciplinaire de recherche en activités langagières*.

- Adresse: <http://www.ciral.ulaval.ca/>

- CHWP (Computing in the Humanities Working Papers). Articles en ligne : <http://www.chass.utoronto.ca/epc/chwp/>
- EDICTA (Early Dictionaries/ Dictionnaires anciens). - Adresse: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/edicta/>
- FONDS DOCUMENTAIRES DU TLFQ. - Banque de données: <http://www.tlfq.ulaval.ca/fonddoc/default.asp>
- GALLICA: Bibliothèque nationale de France (*dictionnaires anciens*). - Adresse: <http://gallica.bnf.fr/>
- ILF: *Institut de linguistique française*. - Adresse: <http://www.inalf.fr/ilf/>
- ILQ: *Index lexicologique du Québec*. - Adresse: <http://www.tlfq.ulaval.ca/ILQ/Default.asp>
- INaLF: *Institut national de la langue française*. - Adresse: <http://www.inalf.fr/>
- LEXIQUÉ: *Laboratoire de lexicologie et de lexicographie québécoises*
- Chroniques linguistiques de Louis Fréchette en ligne: <http://www.tlfq.ulaval.ca/chroque/>
- LIBRARY OF CONGRESS. - Adresse: <http://www.loc.gov/copyright/docs/circlea.html>
- MÉTALEXICOGRAPHIE DU FRANÇAIS CANADIEN: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/articles/#1>
- MUSÉE VIRTUEL DES DICTIONNAIRES:
- Adresse: [http://www-bu.bibu.u-cergy.fr/Culture/Musee dictionnaire/musee du dictionnaire.htm](http://www-bu.bibu.u-cergy.fr/Culture/Musee%20dictionnaire/musee%20du%20dictionnaire.htm)
- NOTRE MÉMOIRE EN LIGNE. - Adresse: <http://www.canadiana.org>
- QUÉBÉTEXT: Base de données textuelles littéraires et métalinguistiques québécoises du TLFQ.
- Adresse: <http://www.tlfq.ulaval.ca/Quebetext/Default.htm>
- RADIO-CANADA, *Histoire de parler*, 2000.
- Documents sonores en ligne: <http://radio-canada.ca/radio/histoire/>
- RESSOURCES DICTIONNAIRIQUES: liens Internet regroupés par le TLFQ.
- Adresse: <http://www.tlfq.ulaval.ca/liens/Default.htm>
- RESSOURCES DICTIONNAIRIQUES: liens Internet regroupés par l'Université de Sherbrooke.
- Adresse: <http://www.biblio.usherb.ca/internet/dictext.htm>
- RESSOURCES DICTIONNAIRIQUES: liens Internet regroupés par Russon Wooldridge.
- Adresse: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/>
- REVUES SCIENTIFIQUES (liste de références dictionnairiques).
- Références en ligne: <http://www.revues.org/vlib/cat1008.html>
- SHIELDA (Société Internationale d'Études Historiques et linguistiques sur les dictionnaires anciens)
Adresse: <http://www.chass.utoronto.ca/~wulfric/siehlda/>
- TLF de Chicago (*Trésor de la langue française*: base de données de Frantext de l'Université de Chicago).
- Adresse: <http://www.lib.uchicago.edu/efts/ARTFL/databases/TLF/>

¹ Nous tenons à remercier chaleureusement la chercheuse Nathalie Bacon qui a toujours répondu à nos questions d'ordre informatique, pour la mise en page, avec la plus grande amabilité. Nous voulons aussi remercier Jean Bédard, chercheur au TLFQ, que nous avons souvent consulté lors de l'établissement de cette bibliographie.

ANNEXES

Annexe 1: Nomenclature du *Manuel* d'après les données du TLFQ (Maguire 1841)

<i>P.1 absoudre;</i>	<i>biftek, bifsteck;</i>	<i>crainte de;</i>
<i>académicien;</i>	<i>bleu;</i>	<i>croire;</i>
<i>accent circonflexe;</i>	<i>bosser;</i>	<i>32 culotte;</i>
<i>2 accord;</i>	<i>bouillir;</i>	<i>D;</i>
<i>6 accord;</i>	<i>20 braire;</i>	<i>dame;</i>
<i>acquérir;</i>	<i>bruire;</i>	<i>33 dans, en;</i>
<i>adjectifs absolus;</i>	<i>bureau;</i>	<i>de;</i>
<i>7 adjectif numéral;</i>	<i>calèche;</i>	<i>34 déchoir;</i>
<i>aider;</i>	<i>21 campagne;</i>	<i>dedans;</i>
<i>aïeul;</i>	<i>carricole;</i>	<i>de façon que;</i>
<i>aigle;</i>	<i>cartouche;</i>	<i>dehors;</i>
<i>aiguillon;</i>	<i>22 cent;</i>	<i>35 déjeuner, dîner, souper;</i>
<i>air;</i>	<i>Charles V;</i>	<i>délice;</i>
<i>8 aller;</i>	<i>cueillir;</i>	<i>délivrer;</i>
<i>amour;</i>	<i>Ch;</i>	<i>demain;</i>
<i>à neuf, de neuf;</i>	<i>23 chacun;</i>	<i>demeurer;</i>
<i>ancêtres;</i>	<i>chair;</i>	<i>36 demi;</i>
<i>animaux;</i>	<i>chantre;</i>	<i>de plu;</i>
<i>9 animaux;</i>	<i>chaque;</i>	<i>de qui, dont, duquel;</i>
<i>10 appeler;</i>	<i>24 choir;</i>	<i>désespérer que;</i>
<i>applaudir;</i>	<i>choisir;</i>	<i>37 deshonnête, malhonnête;</i>
<i>11 arc-en-ciel;</i>	<i>clorre, clore;</i>	<i>dessus, dessous;</i>
<i>article;</i>	<i>club;</i>	<i>dire;</i>
<i>13 aspect, perspective, vue;</i>	<i>collectif;</i>	<i>disconvenir;</i>
<i>assaillir;</i>	<i>25 colorer;</i>	<i>dispute;</i>
<i>asseoir;</i>	<i>commander;</i>	<i>38 distinguer de;</i>
<i>14 assurer;</i>	<i>comme;</i>	<i>donc;</i>
<i>atoca;</i>	<i>commencer;</i>	<i>douter;</i>
<i>à travers;</i>	<i>26 complu;</i>	<i>dresser;</i>
<i>aucun;</i>	<i>compris;</i>	<i>droit;</i>
<i>15 aussi, autant;</i>	<i>concordance;</i>	<i>du, de la, des;</i>
<i>aussi, si;</i>	<i>27 concordance;</i>	<i>39 du guesclin;</i>
<i>aussi bien que;</i>	<i>28 confire;</i>	<i>durant;</i>
<i>automne;</i>	<i>connexité;</i>	<i>échoir;</i>
<i>16 autour, alentour;</i>	<i>consommer, consumer;</i>	<i>40 éclairer;</i>
<i>autre que, tout autre que,</i>	<i>consonnes;</i>	<i>éclore;</i>
<i>autrement;</i>	<i>29 constable;</i>	<i>efforcer à;</i>
<i>auxiliaires;</i>	<i>continuation;</i>	<i>elle, eux, elles;</i>
<i>17 avant;</i>	<i>continuer à;</i>	<i>41 empierrer, empièrement;</i>
<i>avant, dedans;</i>	<i>30 contraindre;</i>	<i>empêcher que;</i>
<i>18 avant que;</i>	<i>copie;</i>	<i>en;</i>
<i>avant que de, avant de;</i>	<i>coudre;</i>	<i>42 engager;</i>
<i>avoir;</i>	<i>couleur, coloris;</i>	<i>ennoblir;</i>
<i>barbarisme;</i>	<i>couleur;</i>	<i>ennuyant;</i>
<i>bâtisse, bâtiment;</i>	<i>31 couple;</i>	<i>entre;</i>
<i>19 beaucoup;</i>	<i>courir;</i>	<i>entre-nuire;</i>
<i>bearn;</i>	<i>couvercle;</i>	<i>environ;</i>
<i>bénit;</i>	<i>crainte, plainte;</i>	<i>43 espérer que;</i>

<i>essayer;</i>	<i>58 jouir;</i>	<i>oindre;</i>
<i>et;</i>	<i>jusque;</i>	<i>on;</i>
<i>44 et cætera;</i>	<i>60 le dit, la dite, susdit, sus;</i>	<i>76 onze;</i>
<i>être;</i>	<i>le mien;</i>	<i>onzième;</i>
<i>46 euphonie;</i>	<i>lequel;</i>	<i>orgue;</i>
<i>évangile;</i>	<i>61 lettres majuscules;</i>	<i>77 ou;</i>
<i>éveiller, réveiller;</i>	<i>62 leur;</i>	<i>oubier de;</i>
<i>47 éviter;</i>	<i>lire;</i>	<i>ouir;</i>
<i>excepté;</i>	<i>lis;</i>	<i>paître;</i>
<i>excuse;</i>	<i>63 Louis;</i>	<i>pâle;</i>
<i>exemple;</i>	<i>l'un, l'autre;</i>	<i>78 Pâque;</i>
<i>exhibition;</i>	<i>64 majesté;</i>	<i>pardonner;</i>
<i>48 expirer;</i>	<i>malgré que;</i>	<i>parler;</i>
<i>F;</i>	<i>manœuvre;</i>	<i>parmi;</i>
<i>face;</i>	<i>malgré que;</i>	<i>participe présent;</i>
<i>faillir;</i>	<i>manœuvre, manouvrier;</i>	<i>79 participe passé;</i>
<i>49 falloir;</i>	<i>manquer;</i>	<i>80 participe passé;</i>
<i>ferrer;</i>	<i>massacrant;</i>	<i>81 participe passé;</i>
<i>feu;</i>	<i>matinal;</i>	<i>participe passé;</i>
<i>fève, haricot;</i>	<i>65 meilleur;</i>	<i>participe passé;</i>
<i>50 finir;</i>	<i>mêler;</i>	<i>82 participe passé;</i>
<i>fixer;</i>	<i>même;</i>	<i>participe passé;</i>
<i>fleurir;</i>	<i>mi;</i>	<i>83 participe passé;</i>
<i>fortune;</i>	<i>66 mieux;</i>	<i>84 participer à;</i>
<i>foudre;</i>	<i>mil;</i>	<i>passé indéfini, défini;</i>
<i>funéraire;</i>	<i>moindre;</i>	<i>passif;</i>
<i>51 fur;</i>	<i>67 moins;</i>	<i>85 patate;</i>
<i>G;</i>	<i>mon;</i>	<i>payement, [...] paiement;</i>
<i>gabari;</i>	<i>moucher;</i>	<i>payer;</i>
<i>garde;</i>	<i>moudre;</i>	<i>87 pémina;</i>
<i>gens;</i>	<i>68 mouvoir;</i>	<i>penny;</i>
<i>52 gésir;</i>	<i>mur, muraille;</i>	<i>période;</i>
<i>grande;</i>	<i>ne;</i>	<i>88 périr;</i>
<i>hair;</i>	<i>70 négation;</i>	<i>personne;</i>
<i>Henri;</i>	<i>néologie;</i>	<i>perses;</i>
<i>53 hier;</i>	<i>71 neuf, nouveau, récent;</i>	<i>89 persuader;</i>
<i>hivernement;</i>	<i>72 nier;</i>	<i>peu ;</i>
<i>hiverner;</i>	<i>nombre, genre;</i>	<i>peur;</i>
<i>Hollande;</i>	<i>noms propres;</i>	<i>peut-être;</i>
<i>hymne;</i>	<i>73 non plus que;</i>	<i>pire;</i>
<i>imaginer;</i>	<i>nous;</i>	<i>90 plaindre;</i>
<i>54 impardonnable;</i>	<i>nouveau;</i>	<i>91 plaire;</i>
<i>impatienter;</i>	<i>nu;</i>	<i>plaisir;</i>
<i>impératif;</i>	<i>nuire;</i>	<i>pléonasme;</i>
<i>imposition;</i>	<i>nul;</i>	<i>93 plier;</i>
<i>55 inclus;</i>	<i>74 numéro, folio, recto, duo;</i>	<i>ployer;</i>
<i>insulter;</i>	<i>obéir;</i>	<i>plupart;</i>
<i>interjections;</i>	<i>obliger;</i>	<i>94 plus;</i>
<i>57 jamais;</i>	<i>observer;</i>	<i>95 plus tôt, plutôt;</i>
<i>je;</i>	<i>75 occuper (s');</i>	<i>point;</i>
<i>jeter;</i>	<i>oeil-de-boeuf;</i>	<i>porte;</i>
<i>joindre;</i>	<i>offrir;</i>	<i>poupée;</i>

- 96 *pourvoir*;
pouvoir;
prendre garde que;
prépositions;
près;
 97 *presque*;
prêt à;
prévaloir;
prier;
pronoms relatifs;
 99 *prononciation*;
 101 *proportionnel*;
 102 *propre à*;
puisque;
quatre-vingts;
quelque;
 103 *quelque chose*;
quêter;
qui;
 105 *qui, que*;
quiconque;
quoique;
raillerie;
 106 *rappeler*;
rappel;
ravoir;
régimes;
régime pronom;
 108 *réformation, réforme*;
résoudre;
respect;
 109 *reste*;
résulter;
réunir;
rêver à;
revers inattendu;
rire;
 110 *rosbif*;
royal;
S;
 111 *saillir*;
saillir;
sans que;
savoir;
second;
 112 *sembler*;
semi;
s'en aller;
sens;
seoir;
 113 *si*;
sofa, canapé;
soi;
 114 *son, sa ses, leur, leurs*;
 115 *sortir*;
sou;
souffrir;
souvenir;
substantifs;
 116 *substantifs composés*;
 117 *succéder*;
sully;
suppléer;
 118 *supposé*;
surseoir;
synonyme;
T;
 120 *tâcher*;
tambour;
tarder;
témoin;
termes de marine;
 121 *termes parasites*;
tirant;
 122 *tire-balle*;
titres;
 123 *tomber*;
 124 *toste*;
toucher, pincer;
tout;
 125 *tout-à-coup*;
tout de suite;
traire;
trait d'union, tiret;
 127 *traiter*;
traverser;
tréma;
très;
 128 *Trois-Rivières*;
 129 *un*;
un de;
unique;
vacances;
 130 *vaincre*;
valoir;
venimeux;
vêpres, matines;
 131 *verbes*;
vêtir;
viande;
vieil;
 132 *villes*;
vingt et un;
vis-à-vis;
vivre;
 133 *volume, tome*;
vous;
Y;
Z;
 134 *zéphyr, zéphyre*
 408 *entrées*

Annexe 2: Nomenclature du *Recueil* d'après les données du TLFQ (Maguire 1841)

<i>P. 135 A;</i>	<i>chiffon;</i>	<i>fort;</i>
<i>abat;</i>	<i>cire, cirage;</i>	<i>153 fourrière;</i>
<i>abîmer;</i>	<i>145 clairer;</i>	<i>fraîche;</i>
<i>adonner (s');</i>	<i>clenche;</i>	<i>fricasser;</i>
<i>136 ambre;</i>	<i>cœur, chœur;</i>	<i>fricot;</i>
<i>amont;</i>	<i>coffee;</i>	<i>fringale;</i>
<i>animaux;</i>	<i>couette;</i>	<i>gausser;</i>
<i>137 anvaler;</i>	<i>colleureux-euse;</i>	<i>genre;</i>
<i>après;</i>	<i>collecter;</i>	<i>germage;</i>
<i>approprier;</i>	<i>146 collecteur;</i>	<i>154 ginguer, être en gingue;</i>
<i>à raison de;</i>	<i>conduite;</i>	<i>gouttière;</i>
<i>argent;</i>	<i>cordeau;</i>	<i>grains;</i>
<i>atteler;</i>	<i>cordon;</i>	<i>gréer;</i>
<i>attendre;</i>	<i>coton;</i>	<i>grocery;</i>
<i>138 avec;</i>	<i>coûte qui coûte;</i>	<i>155 groseille;</i>
<i>balance, balancine;</i>	<i>cracker;</i>	<i>guellard;</i>
<i>balancer;</i>	<i>147 craque;</i>	<i>156 honteux;</i>
<i>band;</i>	<i>cri-cri;</i>	<i>ici;</i>
<i>139 barbot;</i>	<i>crochet, taquet;</i>	<i>il n'a qu'a;</i>
<i>barrer;</i>	<i>croustillant-te;</i>	<i>ils;</i>
<i>battures, bordages;</i>	<i>custode;</i>	<i>impertinence;</i>
<i>belle, en belle;</i>	<i>dalle;</i>	<i>157 inflammation;</i>
<i>berdas, berdasserie;</i>	<i>148 décesser;</i>	<i>ingénieur;</i>
<i>140 beurrée;</i>	<i>défoncer;</i>	<i>invectiver;</i>
<i>boite;</i>	<i>dégrader;</i>	<i>joliment;</i>
<i>bombarde;</i>	<i>dégras;</i>	<i>lard;</i>
<i>botte;</i>	<i>démancher;</i>	<i>larguer;</i>
<i>boucane;</i>	<i>149 demi-ard, demiard;</i>	<i>lendemain;</i>
<i>boucaner;</i>	<i>depuis;</i>	<i>158 lettre moulée;</i>
<i>141 bouillir;</i>	<i>déteindre;</i>	<i>locutions latines;</i>
<i>bouquet;</i>	<i>difficile;</i>	<i>longue-vue;</i>
<i>bout;</i>	<i>dindon;</i>	<i>lorsque;</i>
<i>brasse corps;</i>	<i>ébaroui;</i>	<i>maconne;</i>
<i>breton;</i>	<i>150 ecclésiastique;</i>	<i>mal;</i>
<i>brin;</i>	<i>élevez;</i>	<i>mal complaisant;</i>
<i>142 broyer;</i>	<i>embarquement [...]abordage;</i>	<i>manchonier;</i>
<i>but;</i>	<i>embarquer, [...] débarquer;</i>	<i>159 marbre;</i>
<i>butin;</i>	<i>émigration;</i>	<i>marier;</i>
<i>cadre;</i>	<i>emmancher;</i>	<i>mégard;</i>
<i>caille;</i>	<i>151 en quelque part;</i>	<i>meilleur;</i>
<i>143 cajeu, cage;</i>	<i>encanter;</i>	<i>mémoires, travail;</i>
<i>caler;</i>	<i>engrener;</i>	<i>menthe;</i>
<i>canot;</i>	<i>escousse;</i>	<i>160 mer;</i>
<i>cassot;</i>	<i>étanche;</i>	<i>midi, minuit;</i>
<i>castelogne;</i>	<i>152 examen;</i>	<i>mitouche;</i>
<i>144 c'est-il;</i>	<i>fard;</i>	<i>moindrement;</i>
<i>champlure;</i>	<i>fer;</i>	<i>mouiller;</i>
<i>chandelle;</i>	<i>fièrement;</i>	<i>moyennant que;</i>
<i>changer;</i>	<i>fixement;</i>	<i>navire;</i>
<i>charge;</i>	<i>fléau;</i>	<i>neige;</i>

<i>161 ordre;</i>	<i>prêt;</i>	<i>savoir;</i>
<i>orge;</i>	<i>promettre;</i>	<i>sobriquets;</i>
<i>oublié;</i>	<i>promouvoir;</i>	<i>soleil;</i>
<i>ousse;</i>	<i>165 quasiment;</i>	<i>solidité;</i>
<i>ouvrez;</i>	<i>qu'est-ce que t'as?;</i>	<i>169 somme;</i>
<i>pagaie;</i>	<i>queue;</i>	<i>sortir;</i>
<i>pagayeur;</i>	<i>raide;</i>	<i>steam-boat;</i>
<i>pagée;</i>	<i>raisons;</i>	<i>sud;</i>
<i>paire;</i>	<i>ramancher, ramancheur;</i>	<i>sui, poursui;</i>
<i>parapet;</i>	<i>rancuneux-euse;</i>	<i>supporter;</i>
<i>162 parce que;</i>	<i>rase;</i>	<i>170 sur;</i>
<i>parfait;</i>	<i>166 raser;</i>	<i>tasser;</i>
<i>par rapport que;</i>	<i>référence;</i>	<i>tirer;</i>
<i>pas mal;</i>	<i>refroidir, froidir, froid;</i>	<i>tourtière;</i>
<i>passe;</i>	<i>remercier, être obligé pour;</i>	<i>tourtre;</i>
<i>pelleter;</i>	<i>167 résolu;</i>	<i>train;</i>
<i>163 pelote;</i>	<i>rester;</i>	<i>traîneries;</i>
<i>picote, picote-volante;</i>	<i>revolin;</i>	<i>171 tramontade;</i>
<i>pieds;</i>	<i>rien;</i>	<i>transvider;</i>
<i>planche;</i>	<i>rondin;</i>	<i>trot;</i>
<i>plançon;</i>	<i>ruette;</i>	<i>usurier-re;</i>
<i>pochetée;</i>	<i>saloper;</i>	<i>valeur;</i>
<i>164 poignée;</i>	<i>saloperie;</i>	<i>viz;</i>
<i>pois chiche;</i>	<i>168 Saint-Cajetan;</i>	<i>voix;</i>
<i>portant;</i>	<i>sarabande;</i>	<i>voyage</i>
<i>prendre;</i>	<i>sauvagesse;</i>	<i>228 entrées</i>

Annexe 3: Nomenclature du *Recueil de Gingras* (1860: 262 entrées)

<i>allégué;</i>	<i>canthook;</i>	<i>furniture;</i>
<i>allspice;</i>	<i>caractères d'imprimerie;</i>	<i>gagn;</i>
<i>amarrer;</i>	<i>casserole;</i>	<i>gangway;</i>
<i>amendement*;</i>	<i>c'est de valeur;</i>	<i>galley;</i>
<i>anglifier;</i>	<i>champlure;</i>	<i>gaters;</i>
<i>application*;</i>	<i>charge;</i>	<i>gilet, veste;</i>
<i>appointements, appointer*;</i>	<i>charger*;</i>	<i>gin;</i>
<i>appropriation;</i>	<i>chassis;</i>	<i>gréer;</i>
<i>argents*;</i>	<i>chèque;</i>	<i>groceur, groceries;</i>
<i>avancé;</i>	<i>chèquer;</i>	<i>guimbarde;</i>
<i>bachelier;</i>	<i>cheval à cheval*;</i>	<i>habitant, habitante;</i>
<i>badrer;</i>	<i>civilien;</i>	<i>hair line type;</i>
<i>bailler;</i>	<i>clair, je suis*;</i>	<i>hand leather;</i>
<i>ballast ground;</i>	<i>clerc de poll*;</i>	<i>hawse pipes;</i>
<i>bande de musique/ militaire*;</i>	<i>clinchng;</i>	<i>hogged;</i>
<i>bank;</i>	<i>commissionned officers;</i>	<i>hydrants;</i>
<i>barauder;</i>	<i>condensed types;</i>	<i>incorporation, incorporer*;</i>
<i>barda;</i>	<i>consistant, inconsistant;</i>	<i>insertion, tremen;</i>
<i>bardeau;</i>	<i>contemplation;</i>	<i>instalment;</i>
<i>barley;</i>	<i>contracteur;</i>	<i>introduire;</i>
<i>barre;</i>	<i>copie, exemplaire;</i>	<i>job;</i>
<i>barrène;</i>	<i>couverte;</i>	<i>jobs;</i>
<i>barrer;</i>	<i>crab;</i>	<i>job chase;</i>
<i>bed;</i>	<i>créature;</i>	<i>jib, flying jib;</i>
<i>belt;</i>	<i>culler;</i>	<i>kid;</i>
<i>bill of lading;</i>	<i>cuts;</i>	<i>label;</i>
<i>bitters;</i>	<i>dashes ornamented;</i>	<i>larboard, starboard;</i>
<i>bitters (mixed);</i>	<i>défranchiser;</i>	<i>large and small face;</i>
<i>blanc;</i>	<i>démancher;</i>	<i>leaders;</i>
<i>bloquer;</i>	<i>député;</i>	<i>lead-cutter;</i>
<i>bodkins;</i>	<i>discount;</i>	<i>leads;</i>
<i>boîte*;</i>	<i>doublet;</i>	<i>lecture;</i>
<i>bombe;</i>	<i>draft;</i>	<i>lock (to);</i>
<i>boome;</i>	<i>dummy;</i>	<i>lockers;</i>
<i>bow-saw;</i>	<i>émanation;</i>	<i>lock-saw;</i>
<i>brace;</i>	<i>embarquer;</i>	<i>long-stick;</i>
<i>brace (to);</i>	<i>embelle;</i>	<i>lunch;</i>
<i>braid;</i>	<i>em-rule;</i>	<i>lye trough;</i>
<i>boucharde;</i>	<i>endictment;</i>	<i>m-quadrat;</i>
<i>brandy;</i>	<i>espérez, espère;</i>	<i>mace;</i>
<i>brasser les cartes;</i>	<i>fancy type;</i>	<i>mahogany;</i>
<i>brass rules;</i>	<i>fat composition</i>	<i>main;</i>
<i>breast hook;</i>	<i>filer;</i>	<i>menottes;</i>
<i>bricklayer;</i>	<i>flourishes;</i>	<i>mess, officers;</i>
<i>butin;</i>	<i>foot-line</i>	<i>mis-deal;</i>
<i>butt (to);</i>	<i>fore-castle;</i>	<i>money order;</i>
<i>cage;</i>	<i>foreman</i>	<i>monter en haut;</i>
<i>calotte;</i>	<i>friar;</i>	<i>mop;</i>
<i>cambric;</i>	<i>full face;</i>	<i>moteur;</i>

mouiller;
mouver;
n-quadrat;
net;
nick;
office;
officier-rapporteur;*
ogée;
originer;
out;
overhaul (to);
palette;
pantry;
paragraphe;
par argent;*
parapel;
payer;*
peg-awl;
peppermint;
peppermint lozenges;
pie;
planer;
pigeon-hole;
pilote branché;*
plaster;
plasterer;
plug (to);
poche, empoche;*
poignée, bouton de porte;
post-office;
present;
procédés;
pumps;
punch;
purser;
putty;
qualification, qualifié;*
quart;
quérir;

quotation;
rank;
rappel, révocation;
record;
référer;*
renard;
rencontrer;*
robre, rober;
rule;
run over (to);
sabot;
salle musicale;*
sample;
sauce-pan;
savonnette;
scarfing;
scraper;
script;
set;
shape;
sheering;
shifting;
shirting;
shooting-stick;
side-board;
side, foot stick;
sink;
sky-light;
slack;
slice galley;
slippers;
slur (to);
smart;
snack;
spare ball;
spell;
spoke-shave;
spot;
spree;

stamp;
standing galleys;
starting;
steward;
stewpan;
stick;
stock;
strap;
string, half.-string;
stuff;
swingner;
tea-board;
tea-pot;
ten strike;
ticket;
tirette;
toast;
tow-line;
token;
transquestionner;
tric-trac;
trousseau, layette;
true bill;
tumbler;
tweed;
two-line;
vasistas;
vin de port;
voteur;
warrant;
water-closets;
water-logged;
water-police;
wetting trough;
winch;
wrench;
writ

◆ **Légende**

Mot de forme française: *allégué*

Anglicisme lexématique intact: *ballast ground*

Anglicisme lexématique adapté (généralement identifié comme tel par Gingras): *originer*

Anglicisme sémantique/ de traduction/ de calque (*identifié comme tel par Gingras): *amendement**

Annexe 4: Ajouts faits à la nomenclature du *Recueil* (dans Gingras 1867: 182 entrées)

<i>acculer;</i>	<i>constituants;</i>	<i>lock-jaw;</i>
<i>action cross;</i>	<i>coquerelle;</i>	<i>loafer;</i>
<i>adonner (s');;</i>	<i>cordeaux;</i>	<i>loose;</i>
<i>adresser;</i>	<i>cordon;</i>	<i>maçonne;</i>
<i>affiquots;</i>	<i>corn starch;</i>	<i>malgré;</i>
<i>aigrefin;</i>	<i>coton;</i>	<i>maganer;</i>
<i>amont;</i>	<i>cracker;</i>	<i>maître de station*;</i>
<u><i>anglification;</i></u>	<i>croûte;</i>	<i>manche;</i>
<u><i>appelable;</i></u>	<i>cruel;</i>	<i>manquablement;</i>
<i>arrêche;</i>	<i>custard;</i>	<i>marbres;</i>
<i>aubelle;</i>	<i>dalot;</i>	<i>marier;</i>
<i>baking powder;</i>	<i>débiter;</i>	<i>marinades;</i>
<i>balancine;</i>	<i>défoncer;</i>	<i>match;</i>
<i>ballier;</i>	<i>démence;</i>	<i>memoires;</i>
<i>barbot;</i>	<i>demiard;</i>	<i>misère;</i>
<i>barbot</i>	<i>directory;</i>	<i>modeuse;</i>
<i>bargain;</i>	<i>disgrâce;</i>	<i>motivé;</i>
<i>black ball;</i>	<i>disputer;</i>	<i>mottoes;</i>
<i>black-eye;</i>	<i>écopeau;</i>	<i>nane;</i>
<i>boot-tree</i>	<i>éditorial;</i>	<i>neige;</i>
<i>bran, moulée(...);</i>	<i>entretenir*;</i>	<i>nique;</i>
<i>brancard;</i>	<i>éplan;</i>	<i>niveleux;</i>
<i>branch;</i>	<i>excuse;</i>	<i>noirceur;</i>
<i>branchman;</i>	<i>express;</i>	<i>paie-maître;</i>
<i>brin et grain;</i>	<i>faire;</i>	<i>parcel-post;</i>
<i>brou;</i>	<i>fesser;</i>	<i>paré;</i>
<i>bun;</i>	<i>fixer;</i>	<i>patate;</i>
<i>cafière;</i>	<i>fleur;</i>	<u><i>patroniser;</i></u>
<i>caille;</i>	<i>forsure;</i>	<i>peg-top;</i>
<i>calèche;</i>	<i>fraîche;</i>	<i>pelote;</i>
<i>can;</i>	<i>fronde;</i>	<i>pensionner;</i>
<i>canapé, sofa;</i>	<i>gigier;</i>	<i>perche de ligne;</i>
<i>canistre;</i>	<i>gosser;</i>	<i>perlas;</i>
<i>capital politique*;</i>	<i>gouledon;</i>	<i>pickles;</i>
<i>carriole;</i>	<i>gousse;</i>	<i>pickles (mixed);</i>
<i>castonade;</i>	<i>gras;</i>	<i>piler;</i>
<i>castor (huile de);</i>	<i>hardes faites;</i>	<i>pipe;</i>
<u><i>catsup;</i></u>	<i>haridelle;</i>	<i>platform;</i>
<i>caveau;</i>	<i>hivernement;</i>	<i>poll/ maison de poll</i>
<i>centin;</i>	<i>horound candy;</i>	<i>postage;</i>
<i>challenge (to);</i>	<i>hose-man;</i>	<i>poudrerie;</i>
<i>chandelle;</i>	<i>imparfait;</i>	<i>privée;</i>
<i>change;</i>	<i>ingénieur;</i>	<i>programme;</i>
<i>charretier;</i>	<i>joint-issue</i>	<i>promissoire (billet);</i>
<u><i>cheniquer;</i></u>	<i>laisser;</i>	<i>quêteur;</i>
<i>cheval;</i>	<i>lambrer;</i>	<i>ras-terre;</i>
<u><i>clairer;</i></u>	<i>légerte;</i>	<i>rave de cheval*;</i>
<i>clerc;</i>	<i>lettres mortes*;</i>	<i>ready reckoner;</i>
<i>collecter;</i>	<i>législater</i>	<i>remercier*;</i>
<i>connexion;</i>	<i>libèche, rubandelle;</i>	<i>résolu;</i>

rester;
rousselé;
safe;
salle;
santé (bureau de);
savater;
savoyane;
scrap-book;
secoupe;
shave (to);
sleeping cars;

snoque;
span;
spring;
state-rooms;
suggestion;
tabaconiste;
tête;
tourne-clefs;*
tourte, tourtière;
trichard;
valeur;

vent;
veuglage;
vlimeux;
voyage;
warrant (cross);
water-fall;
watchman;
welch-rabbit;
yeast;
zarzais.

♦ **Légende**

Mot de forme française: *aubelle*

Anglicisme lexématique intact: *bargain*

Anglicisme lexématique adapté (généralement identifié comme tel par Gingras): *snoque*

Anglicisme sémantique/ de traduction/ de calque (*identifié comme tel par Gingras): *capital politique**

Annexe 5: Retraits faits à la nomenclature du *Recueil* (dans Gingras 1867: 42 entrées)

<i>bank;</i>	<i>flourishes;</i>	<i>nick;</i>
<i>barauder;</i>	<i>foot-line;</i>	<i>out;</i>
<i>blanc;</i>	<i>friar;</i>	<i>pie;</i>
<i>bloquer;</i>	<i>full face;</i>	<i>quotation;</i>
<i>bodkins;</i>	<i>furniture;</i>	<i>rank;</i>
<i>brace;</i>	<i>hairline type;</i>	<i>rule;</i>
<i>brass rules;</i>	<i>job chase;</i>	<i>sabot;</i>
<i>condensed types;</i>	<i>large/ small face;</i>	<i>script;</i>
<i>cuts;</i>	<i>leaders;</i>	<i>side and foot stick;</i>
<i>dashes ornamented;</i>	<i>lead-cutter;</i>	<i>slice galley;</i>
<i>doublet;</i>	<i>leads;</i>	<i>standing gallies;</i>
<i>em-rule;</i>	<i>lye trough;</i>	<i>stick;</i>
<i>fancy type;</i>	<i>m-quadrat;</i>	<i>two-line;</i>
<i>fat composition;</i>	<i>n-quadrat;</i>	<i>wetting trough.</i>

◆ **Légende**

Mot de forme française: *sabot*

Anglicisme lexématique intact: *bank*

Annexe 6: Ajouts faits à la nomenclature du *Manuel* de 1867 (dans Gingras 1880:146 entrées)

<i>abrogation, révocation;</i>	<i>dipper;</i>	<i>pattes;</i>
<i>allusion*;</i>	<i>échiffer;</i>	<i>peintre;</i>
<i>amour (être en);</i>	<i>encan*;</i>	<i>perception, percevoir;</i>
<i>anneau;</i>	<i>enfarger;</i>	<i>plumer;</i>
<i>apologie*;</i>	<i>engin;</i>	<i>politique sectionnelle*;</i>
<i>appartement;</i>	<i>enregistrée (lettre)*;</i>	<i>prix de départ*;</i>
<i>arupiaux;</i>	<i>entrée*;</i>	<i>proposeur;</i>
<i>audience*;</i>	<i>épinglette;</i>	<i>puissance*;</i>
<i>autant (en)*;</i>	<i>éplucher;</i>	raftman;
<i>aviser;</i>	<i>estimés;</i>	<i>rappeler*;</i>
<i>avocasser;</i>	<i>étage;</i>	<i>rapport*;</i>
<i>banc;</i>	<i>étamperches;</i>	reel;
<i>banc;</i>	<i>fesse;</i>	<i>reintier;</i>
<i>barbot volant;</i>	<i>figure;</i>	<i>rempléter;</i>
<i>bâtisse;</i>	<i>file;</i>	<i>renchausser;</i>
<i>ber;</i>	flask;	<i>résident;</i>
<i>beurrée;</i>	<i>fourmi;</i>	<i>résolution*;</i>
<i>bien (vous êtes*);</i>	<i>frelasser;</i>	rif;
<i>billet complémentaire*;</i>	<i>godendard;</i>	<i>ripe;</i>
<i>billots;</i>	<i>grillé;</i>	<i>rouleau;</i>
blower;	<i>guertons;</i>	rug;
<i>bois franc;</i>	<i>homme de cage;</i>	run;
<i>bois de sciage*;</i>	imprint;	<i>satisfaction*;</i>
boss;	<i>incendiat;</i>	<i>secondeur;</i>
<i>bouilloire;</i>	<i>jalousies, persiennes;</i>	section;
<i>broches;</i>	<i>jongler;</i>	<i>servir*;</i>
<i>carreauté;</i>	<i>jugement renversé*;</i>	shaft;
<i>catin;</i>	ladies' fingers;	<i>site;</i>
<i>catiner;</i>	<i>laise (une);</i>	slab;
<i>chantonner;</i>	limite;	slip;
<i>charbon (huile de)*;</i>	<i>lurette;</i>	<i>solage;</i>
<i>chars;</i>	<i>maller*;</i>	steam-shovel;
<i>claret;</i>	<i>maître de poste*;</i>	sulky;
<i>collecteur*;</i>	mangle;	<i>tabac frisé;</i>
<i>commis;</i>	<i>marchepied;</i>	<i>tandem;</i>
<i>connétable;</i>	<i>merisier;</i>	<i>taon;</i>
<i>contrat*;</i>	minute;	<i>tire;</i>
<i>corder;</i>	<i>mons;</i>	<i>tire;</i>
corporation;	<i>naveau;</i>	<i>tirer de l'eau;</i>
<i>coti;</i>	<i>noix;</i>	<i>traverse;</i>
<i>courir*;</i>	<i>objecter*;</i>	<i>traversier;</i>
<i>crédit*;</i>	<i>ordre en conseil*;</i>	<i>tremper;</i>
crib;	<i>oreiller;</i>	<i>tronc;</i>
<i>crochi;</i>	<i>ouvriers (jours);</i>	<i>trouble*;</i>
<i>dame;</i>	<i>pagée;</i>	truck;
<i>défrayer;</i>	<i>paillasse à ressorts*;</i>	<i>vaut*;</i>
<i>demoiselle;</i>	<i>part*;</i>	<i>votes /délibérations;</i>
déetective;	<i>partisanerie;</i>	wheel-house
<i>dinde;</i>	<i>patté;</i>	

Annexe 7: Retraits faits à la nomenclature du *Manuel* de 1867(dans Gingras 1880: 26 entrées)

<i>appelable</i> ;	<i>loafer</i> ;	<i>rappel, révocation</i> ;
<i>ballast ground</i> ;	<i>mahogany</i> ;	<i>salle musicale*</i> ;
<i>chèque</i> ;	<i>mis-deal</i> ;	<i>scrap-book</i> ;
<i>civilien</i> ;	<i>mouvoir</i> ;	<i>stock</i> ;
<i>dalot</i> ;	<i>paragraphe</i> ;	<i>tweed</i> ;
<i>disputes</i> ;	<i>peg-top</i> ;	<i>warrant-cross</i> ;
<i>guimbade</i> ;	<i>pigeon-hole</i> ;	<i>water-fall</i> ;
<i>imparfait</i> ;	<i>present</i> ;	<i>watchman</i>
<i>joint-issue</i> ;	<i>qualification, qualifié*</i> ;	

◆ **Légende**

Mot de forme française: *guimbade*

Anglicisme lexématique intact: *peg-top*

Anglicisme lexématique adapté (généralement identifié comme tel par Gingras): *appelable*

Anglicisme sémantique/ de traduction/ de calque (*identifié comme tel par Gingras): *qualification**

Annexe 8: Aspects de la nomenclature et du traitement du *Petit vocabulaire* (Caron 1880)¹

Page	Entrées	Rejets	Mots fr. définis seulement	Mots canadiens commentés	Développements terminologiques
5.	18	12	7		
6.	15	7	7		
7.	11	12	3	2	2
8.	16	9	8	1	
9.	17	9	8	2	
10.	17	6	12		1
11.	14	2	11	1	1
12.	14	3	9	1	2
13.	7	5	2		2
14.		13			
15.	16	10	9	2	
16.	14	8	4	1	3
17.	16	11	7		
18.	16	9	9	1	
19.	17	3	14		
20.	15	8	8	1	
21.	16	10	8		
22.	14	5	8		1
23.	13	8	6		
24.	7	4	4		1
25.	14	2	12		
26.	14	4	8	1	
27.	13	6	8	4	
28.	17	7	10		
29.	12	4			2
30.	3	4	1		
31.	15	7	9	1	
32.	13	7	6	2	
33.	13	4	9	2	
34.	12	5	4		2
35.	15	5	6	3	
36.	13	6	7	1	
37.	16	9	7	2	1
38.	8	5	3		2
39.	7	4	4		
40.	12	4	9		1
41.	12	6	5	1	
42.	14	10	5	1	
43.	14	9	7	2	
44.	15	8	8		
45.	15	10	6		
46.	15	9	6		
47.	15	10	6	2	
48.	16	6	10	2	2
49.	15	6	9		
50.	15	4	7	4	
51.	15	6	9	1	
52.	17	6	12		
53.	15	4	10	2	
54.	14	10	6		
55.	11	1	10		
	688	342	363	43	23

¹Explication des catégories:

Page: numéro de la page

Entrées: nombre de vedettes par page

Rejets: nombre de mots rejetés par page

Mots français définis seulement: mots que Caron définit; dans deux cas, il s'agira de mots canadiens (voir à ce sujet sous 4.2.3.2)

Mots canadiens commentés: Mots à ne pas dire, généralement placés en fin d'article

Développements terminologiques: Nombre de cas où Caron développe la dimension terminologique

Annexe 9: Mots rejetés du *Petit vocabulaire* présentés selon leur ordre d'apparition (Caron 1880)²

<i>à brasse corps</i>	<i>bombe</i>	<i>black-ball</i>	<i>taraud</i>
<i>indictement</i>	<i>canard</i>	<i>boyard</i>	<i>repoussis</i>
<i>adresser une</i>	<i>bolt</i>	<i>claret</i>	<i>fredoches</i>
<i>assemblée</i>	<i>bouquets d'un</i>	<i>wrench</i>	<i>aculer</i>
<i>affiquots</i>	<i>jardin</i>	<i>collet</i>	<i>simple</i>
<i>directory</i>	<i>bouragan</i>	<i>stock</i>	<i>échiffer</i>
<i>directoire</i>	<i>congresses</i>	<i>collet</i>	<i>shire</i>
<i>set de salon</i>	<i>germe</i>	<i>bourrure</i>	<i>embarquer en</i>
<i>shed</i>	<i>writ d'élection</i>	<i>serre</i>	<i>voiture</i>
<i>cash</i>	<i>crible</i>	<i>bill</i>	<i>embarquer sur un</i>
<i>haria</i>	<i>cage</i>	<i>transquestionner</i>	<i>cheval</i>
<i>article éditorial</i>	<i>batte-feu</i>	<i>foreman</i>	<i>boot-tree</i>
<i>avancé</i>	<i>casse-glace</i>	<i>couverte</i>	<i>émanation</i>
<i>aubelle</i>	<i>papier-buvarde</i>	<i>couvert</i>	<i>enfarger</i>
<i>rabat</i>	<i>canezo</i>	<i>aigrettes</i>	<i>piquée</i>
<i>plan</i>	<i>capot</i>	<i>couvert</i>	<i>grocerie</i>
<i>mop</i>	<i>shirting</i>	<i>acouillau</i>	<i>grocer</i>
<i>balancine</i>	<i>life preserver</i>	<i>crampe</i>	<i>partisanerie</i>
<i>jouer à la pelote</i>	<i>casserole</i>	<i>trictrac</i>	<i>connaître les airs</i>
<i>[jouer au] foot-ball</i>	<i>vitraux</i>	<i>cuir à patente</i>	<i>d'une maison</i>
<i>bed</i>	<i>boss</i>	<i>doucine</i>	<i>sink</i>
<i>jouer de la bande</i>	<i>dalle</i>	<i>cook</i>	<i>lavier</i>
<i>moulin à beurre</i>	<i>cutting</i>	<i>faire la cookerie</i>	<i>levier</i>
<i>round-house</i>	<i>pit</i>	<i>cuvotte</i>	<i>express</i>
<i>state-rooms</i>	<i>ties</i>	<i>bol</i>	<i>rencontrer des</i>
<i>wheel-house</i>	<i>siding</i>	<i>cuvette</i>	<i>dépenses</i>
<i>gangway</i>	<i>switch</i>	<i>débarquer de</i>	<i>fard</i>
<i>horse-power</i>	<i>switchman</i>	<i>voiture</i>	<i>de la fleur</i>
<i>batteux</i>	<i>table ronde</i>	<i>sur le cdn. sur le</i>	<i>dravage</i>
<i>silon</i>	<i>table tournante</i>	<i>can. roue de champ</i>	<i>drave</i>
<i>brasser les cartes</i>	<i>tank</i>	<i>démancher,</i>	<i>draver</i>
<i>ferrée</i>	<i>dépot</i>	<i>ramancher un bras</i>	<i>draveur</i>
<i>buberon</i>	<i>dipot</i>	<i>débiter</i>	<i>frill</i>
<i>beef-steak</i>	<i>agent du dépôt</i>	<i>motto</i>	<i>sondeur</i>
<i>stake</i>	<i>ingénieur</i>	<i>honte</i>	<i>side-board</i>
<i>marbre</i>	<i>breakman</i>	<i>débouler</i>	<i>palette</i>
<i>ticket</i>	<i>breaker</i>	<i>béquille</i>	<i>set</i>
<i>coquerelle</i>	<i>check</i>	<i>échappe</i>	<i>cake</i>
<i>poche</i>	<i>checker</i>	<i>chadron</i>	<i>corps de laine</i>
<i>canelle</i>	<i>free-ticket</i>	<i>étamperches</i>	<i>corps de coton</i>
<i>fuseau</i>	<i>cleaner</i>	<i>paravent</i>	<i>gratteur</i>
<i>bol</i>	<i>pine</i>	<i>plumer</i>	<i>gouttières</i>
<i>hydrant</i>	<i>kid</i>	<i>pleumer</i>	<i>greyer</i>

² Nous avons signalé en caractères gras les emprunts à l'anglais qui étaient facilement identifiables sans qu'il soit nécessaire de faire une recherche historique approfondie.

<i>criquet noir</i>	<i>baudette</i>	<i>barley</i>	<i>roats-beef</i>
<i>criquet blanc</i>	<i>clenche</i>	<i>privée</i>	<i>gadille</i>
<i>pagées</i>	<i>mis-deal</i>	<i>light-house</i>	<i>rubriciste</i>
<i>crane</i>	<i>malgré que</i>	<i>light-boat</i>	<i>ségo</i>
<i>parler gras</i>	<i>maganer</i>	<i>ouagine</i>	<i>finfoin</i>
<i>gaiter</i>	<i>constituant</i>	<i>wagon</i>	<i>salon</i>
<i>watcher</i>	<i>warrant de</i>	<i>Pierre taillée</i>	<i>catsup</i>
<i>bombarde</i>	<i>recherche</i>	<i>pilier</i>	<i>clerc de poll</i>
<i>tourne-clef</i>	<i>marraine</i>	<i>dame</i>	<i>poll</i>
<i>shed</i>	<i>conserves au</i>	<i>pilot branché</i>	<i>semence</i>
<i>cabrouet</i>	<i>vinaigre</i>	<i>pair</i>	<i>say</i>
<i>speech</i>	<i>cornichons</i>	<i>spoke-shave</i>	<i>set de vaisselle</i>
<i>dumb-bell</i>	<i>quêteux</i>	<i>poquechèvre</i>	<i>spring</i>
<i>steeple-chase</i>	<i>mule</i>	<i>plastereur</i>	<i>paillasse à ressorts</i>
<i>policeman</i>	<i>menotte</i>	<i>plyon</i>	<i>tête d'oreiller</i>
<i>watchman</i>	<i>barley</i>	<i>plumat</i>	<i>brancard</i>
<i>watchman</i>	<i>orge mondé</i>	<i>pochetée</i>	<i>ploguer</i>
<i>mop</i>	<i>du change</i>	<i>brai</i>	<i>jouer à la snoque</i>
<i>huile de castor</i>	<i>monsignor</i>	<i>poudre</i>	<i>taquet</i>
<i>huile de charbon</i>	<i>Révérénd Monsieur</i>	<i>beam</i>	<i>tarabusquer</i>
<i>canistre</i>	<i>gamelle</i>	<i>poudrelle</i>	<i>beurrée de</i>
<i>talle du temps</i>	<i>brou</i>	<i>introduire</i>	<i>confitures</i>
<i>commencer</i>	<i>guipeur</i>	<i>promouvoir des</i>	<i>tissure</i>
<i>investir des</i>	<i>mouvoir</i>	<i>intérêts [sic]</i>	<i>strap</i>
<i>capitaux dans une</i>	<i>déménager</i>	<i>play</i>	<i>tarquette de tabac</i>
<i>entreprise</i>	<i>changer un</i>	<i>squabble</i>	<i>tourtière</i>
<i>djaque</i>	<i>vaisseau de place</i>	<i>rouâpe</i>	<i>l'arrivée des chars</i>
<i>donner du slack</i>	<i>black-eye</i>	<i>ripe</i>	<i>tissure</i>
<i>set de voiles</i>	<i>custard</i>	<i>scréper</i>	<i>pagée</i>
<i>set d'avirons</i>	<i>dents canines</i>	<i>scraper</i>	<i>giole</i>
<i>croc-en-jambe</i>	<i>office</i>	<i>rase</i>	<i>winch</i>
<i>gang</i>	<i>post-office</i>	<i>raser</i>	<i>husting</i>
<i>jouquer</i>	<i>oreiller</i>	<i>relingue</i>	<i>jubé coton de chou</i>
<i>jouquois</i>	<i>bacul</i>	<i>welch-rabbit</i>	<i>pigeon-hole</i>
<i>shaver (chéver)</i>	<i>slippers</i>	<i>ramancheur</i>	<i>net</i>
<i>boucharde</i>	<i>motto</i>	<i>reciper</i>	<i>manche de pipe</i>
<i>boucharder</i>	<i>écran</i>	<i>référer à tel article</i>	<i>steam</i>
<i>salade</i>	<i>gangway</i>	<i>snack</i>	<i>galère</i>
<i>allumelle de</i>	<i>peppermint</i>	<i>canthook</i>	<i>ripes</i>
<i>couteau</i>	<i>barbeau</i>	<i>net</i>	<i>avoir vent arrière</i>
<i>ampas</i>	<i>patroniser</i>	<i>rappeler une loi</i>	<i>fan</i>
<i>strap</i>	<i>jeu de Crosse</i>	<i>rappel d'une loi</i>	<i>balai</i>
<i>pipe</i>	<i>échiffoir</i>	<i>ras terre</i>	<i>tumbleur</i>
<i>slacker</i>	<i>éplucher des</i>	<i>à ras terre</i>	<i>tombleur</i>
<i>trousseau</i>	<i>pommes de terre</i>	<i>ripe</i>	<i>verrure</i>
<i>législater</i>	<i>je pensionne chez</i>	<i>jaquette</i>	<i>varvaux</i>
<i>yeast</i>	<i>cambric</i>	<i>champlure</i>	<i>palette</i>
<i>lignette</i>	<i>collecter</i>	<i>washer</i>	<i>volie</i>

Annexe 10: Mots rejetés du *Petit vocabulaire* classés par ordre alphabétique (Caron 1880)³

à brasse corps*	bombarde*	collet*	donner du slack
à ras terre	bombe*	commencer	doucine
abat	boot-tree*	congresses	draver*
acouillau	boss*	conserves au	draveur*
<u>aculer*</u>	bouquet d'un jardin	vinaigre	du change
<u>adresser une</u>	bouragan*	<u>constituant</u>	dumb-bell*
<u>assemblée*</u>	bourrure	cook*	échappe*
<u>affiquots*</u>	boyard*	<u>coquerelle*</u>	échiffer*
agent de dépôt	brai	cornichons	échiffoir
aigrettes	brancard*	corps de laine	écran
airs d'une maison*	<u>brasser les cartes*</u>	corps de coton	<u>émanation*</u>
allumelle de	breaker	coton de chou*	embarquer en
couteau	breakman	couvert*	voiture*
ampas*	<u>brou*</u>	couvert*	<u>embarquer sur un</u>
annelle	buberon*	<u>couverte*</u>	<u>cheval</u>
article éditorial	cabrouet*	crampe*	enfarger*
<u>aubelle*</u>	cake*	crane*	éplucher des
<u>avancé*</u>	<u>cambric*</u>	crible	pommes de terre*
avoir vent arrière	canard*	criquet noir	étamperches*
bacul*	canezo*	criquet blanc	<u>express*</u>
balai	canistre*	croc-en-jambe	faire la cookerie
<u>balancine*</u>	<u>canthook*</u>	cuir à patente	fan*
barbeau	capot	custard	fard*
<u>barley*</u>	cas	cutting	fermé
batte-feu	casse-glace*	cuvette	finfoin*
baudette	<u>casserole*</u>	cuvette de toilette	<u>fleur*</u>
beam*	catsup*	dalle*	foreman*
<u>bed*</u>	chadron*	dame*	fredoches*
beef-stake*	<u>champlure*</u>	dents canines	free-ticket*
beef-steak*	changer un	débarquer de	frill
bepoussis	vaisseau de place	voiture*	fuseau*
béquille*	check	débiter*	gadille
beurrée de	checker	débouler*	gaiter*
confitures	<u>clairer</u>	démancher*	galère
bill	claret	déménager	gamelle
black-ball*	cleaner	dépôt*	<u>gang</u>
black-eye*	clenche	dipot*	<u>gangway</u>
bol	<u>clerc de poll*</u>	directoire*	germe
bolt*	collecter	<u>directory*</u>	giole

³ Voici la légende:1) * = Mot que l'on retrouve dans la *Liste alphabétique*.2) Les mots en caractères gras sont intégrés au *Supplément illustré du Dictionnaire des Dictionnaires* de Guérin (1895).3) Les mots soulignés se trouvent dans le *Manuel* (1860) ou le *Recueil* (1867) de Gingras.

<i>gouttières</i>	<i>mouver (sens de</i>	<i>privée</i>	<i>sondeur*</i>
<i>gréyer</i>	<i>déménager)*</i>	<i>promouvoir des</i>	<i>speech*</i>
<i>grocer*</i>	<i>mouver (sens de</i>	<i>intérêts [sic]</i>	<i>spoke-shave</i>
<i>grocerie*</i>	<i>changer un</i>	<i>quêteux*</i>	<i>spring*</i>
<i>guipeur*</i>	<i>vaisseau de place)*</i>	<i>ramancher un</i>	<i>squabble*</i>
<i>haria</i>	<i>mule*</i>	<i>bras*</i>	<i>steam*</i>
<i>honte</i>	<i>net*</i>	<i>ramancheur*</i>	<i>strap*</i>
<i>horse-power*</i>	<i>office*</i>	<i>rappel d'une loi*</i>	<i>sur le cdn. roue de</i>
<i>huile de charbon*</i>	<i>oreiller</i>	<i>rappeler un loi*</i>	<i>champ</i>
<i>huile de castor*</i>	<i>orge mondé</i>	<i>ras terre*</i>	<i>switch*</i>
<i>husting</i>	<i>ouagine</i>	<i>rase</i>	<i>switchman*</i>
<i>hydrant*</i>	<i>pagée</i>	<i>raser*</i>	<i>table ronde</i>
<i>indictement</i>	<i>paillasse à</i>	<i>reciper*)</i>	<i>table tournante*</i>
<i>ingénieur</i>	<i>ressorts*</i>	<i>référer à tel</i>	<i>talle du temps</i>
<i>introduire*</i>	<i>pair</i>	<i>article*</i>	<i>tank*</i>
<i>investir des</i>	<i>palette*</i>	<i>relingue</i>	<i>tarabusquer</i>
<i>capitaux dans une</i>	<i>papier-buvard*</i>	<i>rencontrer des</i>	<i>taraud</i>
<i>entreprise</i>	<i>paravent</i>	<i>dépenses*</i>	<i>taquet</i>
<i>jaque</i>	<i>parler gras</i>	<i>Révérénd Monsieur</i>	<i>tarquette de tabac</i>
<i>jaquette</i>	<i>partisanerie*</i>	<i>ripe</i>	<i>tête d'oreiller</i>
<i>je pensionne chez</i>	<i>patroniser*</i>	<i>ripes</i>	<i>ticket*</i>
<i>jeu de Crosse</i>	<i>peppermint*</i>	<i>roast-beef*</i>	<i>ties*</i>
<i>jouer à la snoque</i>	<i>persienne</i>	<i>rouâpe*</i>	<i>tissure*</i>
<i>jouer de la bande</i>	<i>petits écrous</i>	<i>rubriciste*</i>	<i>tombleur</i>
<i>jouer au football</i>	<i>mobiles</i>	<i>salade</i>	<i>tourne-clef</i>
<i>jouer à la pelote</i>	<i>pigeon-hole*</i>	<i>saloon</i>	<i>tourtière*</i>
<i>jouquer</i>	<i>pilier</i>	<i>say</i>	<i>transquestionner</i>
<i>jouquois</i>	<i>pilot branché</i>	<i>scaper*</i>	<i>trictac*</i>
<i>jubé</i>	<i>pine*</i>	<i>scréper</i>	<i>trousseau*</i>
<i>kid*</i>	<i>pipe</i>	<i>ségo</i>	<i>tumbleur*</i>
<i>l'arrivée des chars</i>	<i>piquée</i>	<i>semence</i>	<i>varvaux*</i>
<i>lavier*</i>	<i>pit*</i>	<i>set de salon*</i>	<i>verrure</i>
<i>législater</i>	<i>plan*</i>	<i>set de voiles</i>	<i>vitraux*</i>
<i>lévier*</i>	<i>plasterer*</i>	<i>set d'avirons</i>	<i>voilier</i>
<i>life preserve*</i>	<i>play*</i>	<i>set de vaisselle*</i>	<i>wagon</i>
<i>light-house</i>	<i>pleumer*</i>	<i>set</i>	<i>warrant de</i>
<i>lignette</i>	<i>ploguer*</i>	<i>shaver</i>	<i>recherche*</i>
<i>maganer*</i>	<i>plumat</i>	<i>shed*</i>	<i>wascher*</i>
<i>malgré que</i>	<i>plumer</i>	<i>shéver (chéver)*</i>	<i>watcher</i>
<i>manche de pipe*</i>	<i>plyon</i>	<i>shire</i>	<i>watchman*</i>
<i>marbre*</i>	<i>poche*</i>	<i>side-board*</i>	<i>welch-rabbit*</i>
<i>marraine*</i>	<i>pochetée</i>	<i>siding*</i>	<i>winch*</i>
<i>menottes*</i>	<i>policeman</i>	<i>simple</i>	<i>wrench*</i>
<i>mis-deal*</i>	<i>poll</i>	<i>sink*</i>	<i>writ d'élection*</i>
<i>monsignor</i>	<i>poquechèvre</i>	<i>skirting</i>	<i>yeast*</i>
<i>mop*</i>	<i>post-office*</i>	<i>slacker*</i>	
<i>motto*</i>	<i>poudre</i>	<i>slippers</i>	
<i>moulin à beurre*</i>	<i>poudrelle</i>	<i>snack*</i>	

Annexe 11: Canadianismes différents du *Supplément* recensés par Giroux (1991)⁴

<i>Acculoire</i>	<i>brayage, braye [...]</i>	<i>chainer</i>	<i>crémone</i>
<i>achalant, te</i>	<i>brayet</i>	<i>chambré</i>	<i>croquette</i>
<u><i>achigan</i></u>	<i>bref</i>	<i>chape</i>	<i>débarrer</i>
<i>adon</i>	<i>briqueteur</i>	<i>char urbain</i>	<i>débuture</i>
<i>adonner (s')</i>	<i>brûlé</i>	<i>charlot</i>	<i>découdre</i>
<i>aiault</i>	brunante (à la)	<i>charrieux, euse</i>	<i>défaut</i>
<i>aigrettes</i>	<i>buckboard</i>	<i>châsse</i>	<i>défranchiser</i>
<i>amets</i>	<i>bureaucrate</i>	<i>chat</i>	<i>dégrader</i>
<i>ammiauler</i>	<i>cabas</i>	<i>cheddar</i>	<i>déligner</i>
<u><i>atoca</i></u>	<i>cage</i>	<i>chelin</i>	<i>demiard</i>
<i>avalier</i>	<i>cager</i>	<i>cheniquer</i>	dépareillé
<i>aviseur</i>	<i>cageux</i>	<i>chèque</i>	<i>désabrier</i>
<u><i>babiche</i></u>	<i>caille</i>	<i>chèquer</i>	<i>détasser</i>
<i>bagoulard</i>	<i>cailloté, ée</i>	<i>chique</i>	dévorer (se)
<i>balise</i>	<i>calé, ée</i>	chou gras	<i>dix</i>
<i>baliser</i>	<i>câline</i>	<i>cintre</i>	<i>doucine</i>
<i>bandeur</i>	<i>campe</i>	<i>clabord</i>	<i>drague</i>
<i>barauder</i>	<i>campeau</i>	<i>clabordage</i>	eau d'érable
<i>barbeau</i>	<i>canistre</i>	<i>claborder</i>	<i>écharogner</i>
<i>batterie</i>	<i>capine</i>	<i>claque</i>	<i>échiffer</i>
batteur de corbeaux	<i>carré</i>	<i>claqué, ée</i>	<i>échiffoir</i>
<i>bauche</i>	<i>carreauté, ée</i>	<i>clencher</i>	<i>écocher</i>
<i>bécher</i>	carriole d'hiver	clôture d'embarras	<i>écocheur, euse</i>
<i>berlot</i>	<i>carrioler</i>	<i>collecter</i>	<i>écochoir</i>
bête puante	<i>casque</i>	<i>collecteur</i>	<i>écochures</i>
bisque (– en coin)	<i>casseau</i>	<i>collection</i>	<i>écrapoutir</i>
<i>bleu</i>	<i>cassino</i>	<i>colletailleur</i>	<i>édrageonner</i>
<i>bleuet</i>	<i>catalogne</i>	commissaire [d'éc.]	<i>effredocheur</i>
<i>bombe</i>	<i>catherinette</i>	<i>connétable</i>	<i>êlèse</i>
<i>bonhomme</i>	<i>catinages</i>	<i>cordons</i>	<i>élingué, ée</i>
<i>bordage</i>	<i>caucus</i>	<i>corps</i>	<i>emmalicer</i>
bordée de neige	<i>cautéreux, euse</i>	<i>corvée</i>	<i>encapoter</i>
<i>bougon</i>	<i>cavalier, ière</i>	<i>cotonnier</i>	<i>encllope</i>
<i>boulant, ante</i>	<i>cédrière</i>	<i>coulée</i>	<i>endos</i>
<i>bourriers</i>	<i>cenellier</i>	couler [...] sucrerie	<i>endosser</i>
<i>box-berry</i>	<i>centin</i>	<i>couleureux, euse</i>	<i>enfaïter</i>
brancard à foin	cerisier à grappes	<i>crapet</i>	<i>enfarger</i>

⁴ D'une part, les *mots d'entrée* sont en italique et ceux qui se trouvent dans un article du dictionnaire sont en caractères normaux. D'autre part, les mots en caractères gras sont les **anglicismes**, ceux qui sont soulignés sont des **amérindianismes** tandis que tous les autres appartiennent au fonds français. Le corpus de Giroux (1991: 147) regroupe 341 emplois tirés de 307 articles différents; en fait, il y en a 308, incluant *urbain* qui a échappé à Giroux (249 substantifs, 63 verbes, 20 adjectifs et 9 locutions).

<i>entailler</i>	noire	<i>pagée</i>	<i>silement</i>
éplucher blé d'Inde	indue (influence)	<i>patinoir</i>	<i>siler</i>
<i>épluchette</i>	<i>jargeau</i>	<i>pélingre</i>	<i>silo</i>
<i>érablière</i>	<i>jarnotte</i>	pelle (donner de la)	<i>skuns</i>
<i>étrivant, ante;</i>	<i>Jean-Baptiste</i>	<i>pensionner</i>	<i>sleigh</i>
<i>étrivard, arde</i>	<i>lambris</i>	<i>percet</i>	<i>solage</i>
<i>étriver</i>	<i>lessi</i>	<i>percher</i>	solliciteur général
<i>fameuse</i>	<i>liard</i>	<i>petouane</i>	<i>sommier</i>
<i>ferlissement</i>	<i>lice</i>	<i>piéter</i>	<i>sondeur</i>
<i>ferlasser</i>	<i>licer</i>	<u><i>pimbina</i></u>	<i>sottiseux, euse</i>
<i>ferrée</i>	<i>Louise</i>	<i>pince</i>	<i>sourlinguer</i>
<i>flacoter</i>	<i>mâchouiller</i>	<i>pitro</i>	<i>stode</i>
<i>flauber</i>	<i>majoner</i>	<i>portager</i>	<i>sucrerie</i>
<i>flûte</i>	<i>major</i>	<i>portageux</i>	<i>tabaconiste</i>
<i>frasil</i>	manche de pipe	<i>pouce</i>	<i>tasserie</i>
<i>fredoches</i>	<i>manchonnier</i>	<i>protonotaire</i>	<i>tinton</i>
<i>frênière</i>	mangeur de	qualifié,ée	<i>tire</i>
fricasser (s'en)	maringouins	<i>quatre-saisons</i>	<i>titi</i>
<i>fricot</i>	<i>marchette</i>	<i>quatre-septs</i>	<i>tocson, onne</i>
<i>fringaleux, euse</i>	<i>marcou</i>	<i>quatre-temps</i>	<i>touche</i>
galimafrée [...] à	<u><i>maskègue</i></u>	<i>quenouille</i>	<i>traite</i>
<i>gaspareau</i>	<u><i>maskinongé</i></u>	<i>rabrier</i>	<i>traiter</i>
<i>gazeter</i>	<i>matacher</i>	<i>raisinet</i>	<i>traiteur</i>
<i>godendart</i>	<i>membre</i>	<i>rapailler</i>	<i>transcanadien, ne</i>
<i>gorgette</i>	<i>menette</i>	<i>raquetteur</i>	<i>transquestion</i>
<i>gosser</i>	<i>merluche</i>	<i>raquettier</i>	<i>transquestionner</i>
<i>goudrille</i>	<i>meublier</i>	<i>régistrateur</i>	<i>travail</i>
<i>goudriole</i>	<i>micher</i>	<i>renard</i>	traversier, ière
<i>gourgousser</i>	<u><i>micouenne</i></u>	<i>renvoi</i>	trousse de blé d'Inde
<i>grafignure</i>	<u><i>mittasses</i></u>	<i>repoussis</i>	<i>tuque</i>
<i>grappigner (se)</i>	<i>moine</i>	<i>revers</i>	<i>urbain, aine</i>
<i>grappin</i>	<i>morvaillon</i>	<i>revolin</i>	<i>usurier, ière</i>
<i>grémilleux, euse</i>	<i>morviat</i>	<i>rogne</i>	<i>valtreux</i>
<i>gribouille</i>	<i>moulée</i>	<i>sagon</i>	<i>varvaux</i>
<i>grichoux</i>	<i>mouvette</i>	<i>samia</i>	<i>vinaigrier</i>
<i>grigne</i>	<i>niveleux, euse</i>	<i>sapinage</i>	violon (jouer du)
<i>habitant</i>	<i>nomination</i>	<i>secondeur</i>	<i>vit-toujours</i>
hache (être à la)	<i>ohiohin</i>	seigle sauvage	<i>vrillée</i>
<i>halloter</i>	ordre en conseil	<i>sept-écorces</i>	<i>zigonner</i>
<i>hansard</i>	<i>ortolan</i>	<i>serrée</i>	
huïsser à la verge	<u><i>ouaouaron</i></u>	<i>sheriff</i>	

Annexe 12: Anglicismes incorporés par Caron dans le *Supplément illustré* avec renvoi aux auteurs de notre corpus qui les ont recensés (1880)

aviseur: Dunn 13; Manseau 105; Clapin 31; Rinfret 21; Dionne 47; ClapInv 26; GPFC 80; Bélisle-1 86; Blanch-1 45; Blanch-4 26.

box-berry: aucun

buckboard: Dionne 107; ClapInv 42.

campe (camp): Dunn 33; Clapin 66; Dionne 116; Blanch-1 79; Blanch-4 56; GPFC 168; BarbRam 111; BarbRam 144; Bélisle-1 159.

canisse (**canistre**): Clapin 66; Rinfret 44; Dionne 118; Blanch-1 80; Blanch-4 58; GPFC 170.

carré: Dunn 34; Clapin 69; Rinfret 45; Dionne 122; Blanch-1; 266; Blanch-1 81; Blanch-4 59; GPFC 175; GPFC 99; BarbRam 119; Bélisle-1 169.

caucus: Dunn 36; Clapin 72; Dionne 127; Blanch-1 84; GPFC 181; Bélisle-1 175.

cheddar: Bélisle-1 199.

chelin: Clapin 78; GPFC 196; GPFC 547.

cheniquier: Gingras-2 21; Caron 57; Dunn 40; Gingras-3 15; Clapin 79; Rinfret 53; Dionne 142; ClapInv 51; GPFC 178; GPFC 197; GPFC 414.

chèque: Gingras-1 12; Gingras-2 21; Clapin 79 ;chèque (check) n.: Clapin 79; ClapInv 51 ; Blanch-4 259.

chèquer (check): Gingras-1 12; Gingras-2 22; Caron 57;Gingras-3 15; Clapin 79; Rinfret 53; chéquer Dunn 40; ClapInv 52; Bélisle-1 199.

clabord (clapboard): Dionne 154; ClapInv 54; Blanch-1 94; Blanch-4 71; GPFC 206; Bélisle-1 216.

clabordage: (aucun)

claborder (clapboard): Dionne 154; ClapInv 54; Blanch-1 94.

collecter: Maguire 145; Gingras-2 24; Caron 42; Dunn 43;Gingras-3 16; Gingras-3 61; Clapin 86; Rinfret 58; Dionne 165; ClapInv 58; Blanch-1 98; Blanch-4 76; GPFC 215; BarbRam 120; Bélisle-1 228.

collecteur: Maguire 146; Gingras-3 16; Clapin 86; Rinfret 58; Dionne 165; ClapInv 58; Blanch-1 98; Blanch-4 77; GPFC 215; Bélisle-1 228.

collection: Dunn 43; Gingras-3 16; Clapin 86; Rinfret 58; collecter v.: Maguire 145; Gingras-2 24; Caron 42; Dunn 43;Gingras-3 16; Gingras-3 61; Clapin 86; Rinfret 58; Dionne 165; ClapInv 58; Blanch-1 98; Blanch-4 76; GPFC 215; BarbRam 120; Bélisle-1 228.

débenture: Dunn 54; Clapin 106; Clapin 353; Rinfret 75; Dionne 214; GPFC 258; Bélisle-1 311; débenture n.: Bélisle-1 46; debentures n. pl.: Blanch-1 116; débentures n. pl.: Bélisle-1 311.

défranchiser: Gingras-1 15; Gingras-2 27; Dunn 57; Gingras-3 20; Clapin 109; Rinfret 77; Dionne 222; ClapInv 73; Blanch-1 118; Blanch-4 95; GPFC 266; Bélisle-1 325.

gazeter: (aucun)

hansard: Clapin 180; Dionne 374; ClapInv 107; GPFC 390; Bélisle-1 595.

ordre en conseil: Rinfret 148;ClapInv 133; Blanch-1 204; Blanch-4 178; GPFC 482; Bélisle-1 860.

protonotaire: Bélisle-1 1021.

qualifié: Gingras-1 33; Gingras-2 56; Dunn 149; Clapin 261; Rinfret 174; qualifié pour: Gingras-3 44; ClapInv 150

secondeur: Dunn 171; Gingras-3 49; Clapin 292; Dionne 597; GPFC 615; Bélisle-1 1168.

sheriff: (aucun)

skuns (aucun)

sleigh: Maguire 21; Dunn 173; Clapin 297; Rinfret 199; Dionne 607; Blanch-1 261; Blanch-4 235; GPFC 176; GPFC 629; Bélisle-1 1193.

stode: aucun

tabaconiste (tobacconist): DictBarb 21; Gingras-2 69; Caron 63; Gingras-3 55; Rinfret 204; Dionne 622; Blanch-1 272; GPFC 650; Bélisle-1 1246; Clapin 308; ClapInv 172; Dunn 180.

traite: Rinfret 211; Dionne 645; GPFC 675; Bélisle-1 1301.

transquestion: Dunn 188; Clapin 321; Rinfret 212; Dionne 646; ClapInv 176; Blanch-1 279; Blanch-4 251; GPFC 675; Bélisle-1 1305.

transquestionner: Gingras-1 44; Gingras-2 70; Caron 16; Dunn 188; Gingras-3 57; Clapin 321; Rinfret 212; Dionne 646; ClapInv 177; Blanch-1 279; Blanch-4 251; GPFC 675; Bélisle-1 1305.

Annexe 13: Valeurs de *canadien*, *Canada* (au/en Can.) et des marques *can./Can.* dans le *Glossaire* (Dunn 1880)

Contextes	Terme	Différentiel ou Historique	Valeur positive	Valeur négative
<i>arregarder</i>	au Canada	différentiel	exemple(s)	
<i>attelée</i>	Can. Pop.	différentiel	exemple(s)	
<i>babiche</i>	# (En) canadien (pop.)	différentiel	définition	
<i>baquer</i>	Can., (de l'angl.)	différentiel		équivalent(s)
<i>berlander</i>	Can. pop.	différentiel	définition	
<i>berlot</i>	Au Can.	différentiel	définition	
<i>bers</i>	au Canada	différentiel	définition	
<i>beurdas</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>billot</i>	(acception) canadienne		définition	
<i>biter</i>	Can.	différentiel		équivalent(s)
<i>bordée</i>	(locution toute) canadienne	historique	jugement	
<i>bougon</i>	Can. Pop.			équivalent(s)
<i>boulin</i>	Can.		définition	
<i>bourguignon</i>	Can.		définition	
<i>brassée(de sucre...)</i>	Can.		*	
<i>brayet/ braguette</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>brouée</i>	Can.			*
<i>brulé</i>	Can.		définition	
<i>brumasser</i>	Can.		définition	
<i>brunante</i>	Can.		définition	
<i>butte</i>	Can. pop.		définition	
<i>bage</i>	(Mot du crû canadien	historique	jugement	
<i>cahot</i>	(cahot) canadien	différentiel	définition	
<i>caïller</i>	Can. pop.		définition	
<i>cannelle</i>	Can.			équivalent(s)
<i>capine</i>	Can.		■	
<i>catalogne</i>	(bien) canadien		jugement	
<i>cavreau</i>	Can.	différentiel		équivalent(s)
<i>chadron</i>	Can. pop.			équivalent(s)
<i>chantier</i>	canadien	historique	jugement	
<i>charlot</i>	Can.		*	
<i>choûler</i>	Pop. Can.	différentiel	définition	
<i>copper</i>	Can.		définition	
<i>côte</i>	Can.		définition	
<i>couler</i>	Can.		définition	
<i>croûte</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>de</i>	au Canada	différentiel	exemple(s)	
<i>débagager</i>	#En can.	différentiel	définition	
<i>débouler</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>dégosiller</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>dégrader</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>dépareillé</i>	Pop. can.		définition	
<i>déplanter</i>	Can.		définition	
<i>dérocher</i>	#En can.		définition	
<i>désamain</i>	Can.		*	
<i>deux (en)</i>	Can.		définition	
<i>draver</i>	Can.		définition	
<i>ébaroui</i>	Can., pop.		définition	
<i>effrayamment</i>	Can. pop.			équivalent(s)
<i>éjambée</i>	can.			équivalent(s)

<i>embarras (clôture d')</i>	Can., pop.		définition	
<i>ému</i>	Can., pop.			équivalent(s)
<i>encapoter (s')</i>	Can.		définition	
<i>engagé</i>	Can.		définition	
<i>entailler</i>	Can.	historique	jugement	
<i>épailer</i>	(acception pop.) can.		définition	
<i>épluchette</i>	Can.		définition	
<i>équipolent</i>	Can., pop.			équivalent(s)
<i>érablière</i>	Can.		définition	
<i>esclopée</i>	Can., pop.			équivalent(s)
<i>escousse</i>	(Dans le sens) can. pop.	différentiel	définition	
<i>estature</i>	Can.			équivalent(s)
<i>exilé</i>	#(Dans le) can., pop.	différentiel	définition	
<i>falbana</i>	Can. pop.			équivalent(s)
<i>farda</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>ferrée</i>	Can.			équivalent(s)
<i>feton</i>	Can. pop.			équivalent(s)
<i>fiate</i>	Can. pop.	différentiel	exemple(s)	
<i>fiel</i>	Can.		jugement	
<i>flambaison</i>	Can.		■	
<i>flèche</i>	Can.		■	
<i>fort</i>	Can.		définition	
<i>frasil</i>	Can.		définition	
<i>friler</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>frisons</i>	Can.		définition	
<i>fumer</i>	Can. pop.		définition	
<i>gabarot</i>	Pop. Can.		définition	
<i>gaillard</i>	Can.		*	
<i>galvauder</i>	(l'exp.) can. pop.			équivalent(s)
<i>gazetter</i>	Can.		définition	
<i>gester</i>	Can.		définition	
<i>gesteux</i>	Can.		définition	
<i>gingue (se mettre)</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>goddamer</i>	Can.		définition	
<i>goglu</i>	Can. pop.	différentiel	définition	
<i>gouleron</i>	Can.			équivalent(s)
<i>gourgane</i>	# En can.		définition	
<i>grain</i>	Can.		définition	
<i>grappiller</i>	Can. pop.			équivalent(s)
<i>gripette</i>	Can. pop.	différentiel	définition	
<i>habitant</i>	au Canada	différentiel	jugement	
<i>invictimer</i>	Can.	différentiel		équivalent(s)
<i>jambette</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>jarnigoine</i>	Can. pop.		définition	
<i>keuker</i>	En Can.	différentiel		équivalent(s)
<i>lessi</i>	Can	différentiel	définition	
<i>machouiller</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>maçonne</i>	Can.		définition	
<i>maganer</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>malamain</i>	Can.		définition	
<i>malchance</i>	Can.		définition	
<i>malchanceux</i>	Can.		définition	
<i>manche (de pipe)</i>	Can.			équivalent(s)
<i>manigance</i>	Can.		définition	

<i>manne</i>	Can.		définition	
<i>margoulette</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>marle</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>marrène (barrène)</i>	Can.		définition	
<i>mégard</i>	Pop. can.			équivalent(s)
<i>meublier</i>	Can.		jugement	
<i>micouenne</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>mitasse</i>	Can.		définition	
<i>mortoïse</i>	Can.			équivalent(s)
<i>mouiller</i>	(Le plus) canadien (des mots)		jugement	
<i>moulin à battre</i>	Can.		définition	
<i>mouvette</i>	# En can.	différentiel	définition	
<i>neiche</i>	Can.			équivalent(s)
<i>néquiouque</i>	Can. pop.			équivalent(s)
<i>nic</i>	En Can.	différentiel		équivalent(s)
<i>noirceur</i>	En Can.		définition	
<i>octroi</i>	Can. (dans le sens de)		■	
<i>ordre</i>	Can.			équivalent(s)
<i>ostiner</i>	Pop. can.	différentiel		équivalent(s)
<i>ouaouaron</i>	Can.		définition	
<i>palette</i>	Can.		définition	
<i>pantoute</i>	Can.	différentiel		jugement
<i>papier-nouvelles</i>	Can.			jugement
<i>parapel</i>	Can.			équivalent(s)
<i>partisanerie</i>	Can.		définition	
<i>pensionner</i>	Can.		définition	
<i>pentés</i>	Can.		définition	
<i>perlat</i>	Can.			équivalent(s)
<i>pignochoer</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>pilier</i>	Can.		définition	
<i>pintochoer</i>	Can.		définition	
<i>pintochoeur</i>	Can.		définition	
<i>pioche</i>	Can.		définition	
<i>pisser</i>	Can. pop. (dans le sens de)	différentiel	■	
<i>plaignard</i>	Can.		définition	
<i>plumer</i>	au Canada		définition	
<i>poignée</i>	Can. (dans le sens de)		définition	
<i>poigner</i>	Can.		définition	
<i>poitrinaire</i>	Can. pop.			équivalent(s)
<i>pomper</i>	Can. pop.		*	
<i>poque</i>	Can.		définition	
<i>poquer</i>	Can.		définition	
<i>porte-faix</i>	Can.		définition	
<i>poudrer</i>	Can.		définition	
<i>poudrerie</i>	(pur) franco-canadien	historique	jugement	
<i>poussailler</i>	Can. pop.		définition	
<i>poutine</i>	Pop. can.			jugement
<i>pouvoir d'eau</i>	Can.		définition	
<i>préférentiel</i>	Can.			équivalent(s)
<i>préjugé</i>	Can.			équivalent(s)
<i>prélèvement</i>	Can.		*	
<i>prime</i>	Pop. can.	différentiel	définition	
<i>rachever</i>	Can.		*	
<i>rafistoler</i>	Can.	différentiel	définition	

<i>rafle</i>	Can. (dans le sens de)			équivalent(s)
<i>rafler</i>	Can. (dans le sens de)			équivalent(s)
<i>ramancher</i>	Can.		définition	
<i>ramancheur</i>	Can.		définition	
<i>raplisser</i>	Can.		■	
<i>raquette</i>	Can.		définition	
<i>ravaud (faire le)</i>	Can.		définition	
<i>ravauder</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>recopié</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>refoul</i>	Can. pop.		définition	
<i>renard</i>	Pop. can.	différentiel	définition	
<i>rencontrer</i>	Can. (dans le sens de)		définition	
<i>renvers</i>	Pop. can.			équivalent(s)
<i>réparage</i>	Can.		■	
<i>répondre</i>	Pop., can.		définition	
<i>résolu</i>	Pop., can.		*	
<i>responsable</i>	([...] du crû) canadien		jugement	
<i>ressoudre</i>	Pop. can.		définition	
<i>resté</i>	Can.		définition	
<i>rester</i>	Can.			équivalent(s)
<i>retapper</i>	Can.		définition	
<i>retraiter</i>	Can.		définition	
<i>revenez-y</i>	Pop. can.	différentiel	définition	
<i>rien</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>ripousse</i>	Can. pop.		définition	
<i>risée</i>	Can.	différentiel	*	
<i>rond</i>	Can.		■	
<i>rouler</i>	Pop. can.		définition	
<i>router</i>	Can.			équivalent(s)
<i>routeur</i>	Can.		définition	
<i>rupturer</i>	Can.		définition	
<i>sâgon</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>salade</i>	Can. pop.			équivalent(s)
<i>saler</i>	Can. pop.		définition	
<i>saloperie</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>sapinage</i>	Can.		définition	
<i>saucer</i>	Can. pop.			équivalent(s)
<i>savonnier</i>	Can. pop.		définition	
<i>serrer</i>	Pop. can.		exemple(s)	
<i>siler</i>	Pop. can.	différentiel		équivalent(s)
<i>soleil</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>sorcilège</i>	Can.			équivalent(s)
<i>sottiseux</i>	Can. pop.			équivalent(s)
<i>soubriquet</i>	Can.			équivalent(s)
<i>soulever</i>	Can. pop.		définition	
<i>sourlinguer</i>	Can. pop.	différentiel	définition	
<i>support</i>	Can. (dans le sens de)			équivalent(s)
<i>supporter</i>	Can. (dans le sens de)			équivalent(s)
<i>talle</i>	Can.	différentiel		équivalent(s)
<i>tapocher</i>	Can.		définition	
<i>tasser</i>	(tout à fait) can. pop.			équivalent(s)
<i>taupin</i>	Can. pop.	différentiel	définition	
<i>termes</i>	(Loc. pop.) can.		définition	
<i>teurs</i>	Can. pop.		définition	

<i>thébord</i>	Pop. can.			équivalent(s)
<i>ticket</i>	au Can.			équivalent(s)
<i>tinton</i>	Can.			équivalent(s)
<i>tire</i>	Can.		définition	
<i>titi, titite</i>	Can.		définition	
<i>touche</i>	Can. pop.	différentiel	définition	
<i>tourtière</i>	Can.		définition	
<i>train (faire le)</i>	Can.		définition	
<i>traîne</i>	Can.		définition	
<i>traîneau</i>	Can.		définition	
<i>transquestion</i>	Can.			jugement
<i>transquestionner</i>	Can.			jugement
<i>travail</i>	Can., (dans le sens de)		définition	
<i>traverse</i>	Can.			équivalent(s)
<i>trémeau</i>	Can.			équivalent(s)
<i>tremette</i>	Can.	différentiel	définition	
<i>tric-trac</i>	Can.		définition	
<i>tuque</i>	Can.		définition	
<i>turbenthine</i>	Can.			équivalent(s)
<i>vaf, vave</i>	Can. pop.	différentiel		équivalent(s)
<i>valoir</i>	Can.			équivalent(s)
<i>vernailier</i>	Can. pop.	différentiel	définition	
<i>virer</i>	# en Can.	différentiel	définition	
<i>visage</i>	Can. pop.		définition	
<i>vitreau</i>	Can.			équivalent(s)
<i>volier</i>	Can.			équivalent(s)
<i>voyageur</i>	Can.		définition	
<i>wâguine</i>	Pop. can.		définition	
<i>zigonner</i>	Can.	différentiel	définition	

Légende:

Contextes = les entrées sous lesquelles *canadien/Canada* ou la marque *can.* apparaît

Définition = l'auteur donne une définition lexicographique du canadianisme

Différentiel = l'auteur attribue au terme une valeur différentielle par rapport à l'usage de France

Jugement = l'auteur émet un jugement sur le mot, positif ou négatif (selon la colonne)

Historique = l'auteur attribue au terme une valeur sémantique d'origine canadienne

Équivalent(s) = l'auteur donne un ou plusieurs équivalent(s) français du canadianisme

Exemple(s) = l'auteur donne un ou plusieurs exemple(s) d'utilisation du canadianisme

* = autre cas possible mais dont on ne tient pas compte dans notre étude

■ = cas non interprétable

= terme pour désigner la variété de langue

241 occurrences - (7 cas représentant le substantif *canadien* pour parler de la variété de langue) = 234 cas pour désigner les particularismes canadiens

Données des 234 occurrences de l'Histogramme 1: A = 2 ; B = 19 ; C = 14 ; D = 9 ; E = 14 ; F = 13 ; G = 13 ; H = 1 ; I = 1 ; J = 2 ; K = 1 ; L = 1 ; M = 20 ; N = 3 ; O = 4 ; P = 32 ; Q = 0 ; R = 33 ; S = 17 ; T = 25 ; U = 0 ; V = 8 ; W = 1 ; X = 0 ; Y = 0 ; Z = 1

Annexe 14: Étude des valeurs de *pas (non) français (pas/non fr.)* dans le *Glossaire (Dunn 1880)*

Contextes	Différentiel	Valeur positive	Valeur négative
<i>acculoire</i>			équivalent
<i>achaler</i>		*	
<i>acte</i>		mention: <i>langue officielle</i>	
<i>acter</i>			jugement
<i>adon</i>		jugement	
<i>affronter</i>			dans le sens de
<i>affûts</i>	différentiel		dans le sens de
<i>ajoutement</i>			équivalent(s)
<i>amancher</i>		définition	
<i>anticiper</i>			équivalent(s)
<i>appropriation</i>			dans le sens de
<i>approprier</i>	différentiel		dans le sens de
<i>après</i>	différentiel		jugement
<i>argenté</i>			dans le sens de
<i>arse</i>		définition	
<i>assaut</i>		mention: <i>langue du droit</i>	
<i>assesseur</i>			dans le sens de
<i>assistance</i>			dans le sens de
<i>à tout reste</i>		définition	
<i>aubelle</i>			équivalent(s)
<i>audience</i>			dans le sens de
<i>auditer</i>			équivalent(s)
<i>autant comme autant</i>			dans le sens de
<i>aviser</i>			dans le sens de
<i>bâdrer</i>			équivalent(s)
<i>balancine</i>			dans le sens de
<i>barauder</i>		jugement	
<i>basculer</i>			équivalent(s)
<i>batte-feu</i>			équivalent(s)
<i>bauche</i>			équivalent(s)
<i>baudette</i>			équivalent(s)
<i>bêcher</i>			dans le sens de
<i>berloque</i>		■	
<i>bêtasse</i>		■	
<i>bill</i>		mention: <i>langue officielle</i>	
<i>blonde</i>		définition	
<i>boitte</i>			dans le sens de
<i>bol</i>			dans le sens de
<i>botte (tomber en)</i>			jugement
<i>boucane</i>			équivalent(s)
<i>bougrine</i>			équivalent(s)
<i>boulant</i>		définition	
<i>bourasser</i>			équivalent(s)
<i>bourrée</i>			équivalent(s)
<i>bousiller</i>			dans le sens de
<i>bout (un –temps)</i>	différentiel	■	
<i>brancard</i>			dans le sens de
<i>brasser (les cartes)</i>			équivalent(s)
<i>bricole</i>			dans le sens de
<i>brimbale</i>		définition	

<i>broue</i>			équivalent(s)
<i>brouée</i>			dans le sens de
<i>butin</i>			dans le sens de
<i>cacasser</i>			équivalent(s)
<i>capable</i>			*
<i>cassot</i>		jugement	
<i>catalogne</i>		jugement	
<i>catin</i>			équivalent(s)
<i>cavalier</i>		définition	
<i>cenellier</i>		■	
<i>chambranler</i>		définition	
<i>charger</i>			jugement
<i>civilien</i>			équivalent(s)
<i>clencher</i>		■	
<i>coche</i>			équivalent(s)
<i>collecter</i>			équivalent(s)
<i>connexion</i>			dans le sens de
<i>consistant</i>			dans le sens de
<i>constituant</i>			dans le sens de
<i>copie</i>			dans le sens de
<i>coquerelle</i>			équivalent(s)
<i>cordeau</i>			dans le sens de
<i>corriger</i>			dans le sens de
<i>cotiseur</i>			équivalent(s)
<i>coton</i>	différentiel		équivalent(s)
<i>cou-croche</i>			équivalent(s)
<i>courrailler</i>			équivalent(s)
<i>crasse</i>			équivalent(s)
<i>crose</i>		définition	
<i>cuisiner (...comptes)</i>			équivalent(s)
<i>d'abord</i>			dans le sens de
<i>dalleau</i>	différentiel	définition	
<i>débarquer</i>			dans le sens de
<i>débenture</i>		jugement	
<i>décharger</i>			dans le sens de
<i>décoller</i>			dans le sens de
<i>défalcataire</i>			équivalent(s)
<i>défranchiser</i>			*
<i>délicieux [sic]</i>		définition	
<i>dépôt</i>			dans le sens de
<i>député-ministre</i>			équivalent(s)
<i>déréner</i>	différentiel	définition	
<i>devise</i>	différentiel		dans le sens de
<i>diplômé</i>		définition	
<i>discrétionnaire</i>			dans le sens de
<i>disgracieux</i>			dans le sens de
<i>doucine</i>			dans le sens de
<i>écarir</i>		définition	
<i>écarter (s')</i>			dans le sens de
<i>échiffer</i>			équivalent(s)
<i>éfardoher</i>			équivalent(s)
<i>élevage</i>		■	
<i>élingué</i>		définition	
<i>embarquer</i>			dans le sens de

<i>embouffeter</i>	différentiel		équivalent(s)
<i>encanter</i>			définition
<i>encanteur</i>			équivalent(s)
<i>encaver</i>			dans le sens de
<i>enfioler</i>			dans le sens de
<i>entrer</i>			dans le sens de
<i>époitriner</i>		■	
<i>évaluateur</i>			équivalent(s)
<i>exciter</i>			dans le sens de
<i>flasque</i>			dans le sens de
<i>fricasser (se)</i>		*	
<i>friche</i>	différentiel	définition	
<i>gaffer</i>			dans le sens de
<i>gagne</i>			équivalent(s)
<i>galeto</i>		définition	
<i>galvauder</i>			dans le sens de
<i>gestes</i>	différentiel		dans le sens de
<i>gifler</i>			dans le sens de
<i>glissade</i>		jugement	
<i>grichoux</i>	différentiel	définition	
<i>hausse</i>			dans le sens de
<i>ignorer</i>			dans le sens de
<i>inaccomplissement</i>			équivalent(s)
<i>incendiat</i>			équivalent(s)
<i>incorporation</i>			dans le sens de
<i>incorporer</i>			dans le sens de
<i>introduction</i>			dans le sens de
<i>inventionner</i>			équivalent(s)
<i>investissement</i>			dans le sens de
<i>jongler</i>			dans le sens de
<i>lancette</i>			équivalent(s)
<i>lecturer</i>			équivalent(s)
<i>lecteur</i>			*
<i>licheur</i>			dans le sens de
<i>ligne</i>			dans le sens de
<i>locateur</i>			équivalent(s)
<i>mâcher</i>	différentiel		dans le sens de
<i>marinade</i>			dans le sens de
<i>mataupin</i>	différentiel	définition	
<i>menotte</i>	différentiel		dans le sens de
<i>moulin à beurre</i>			équivalent(s)
<i>objecter (s')</i>			*
<i>palot</i>		définition	
<i>passer</i>			équivalent(s)
<i>patronage</i>			dans le sens de
<i>patronniser</i>			équivalent(s)
<i>pelotte</i>			équivalent(s)
<i>qualifier</i>			dans le sens de
<i>rabat</i>			dans le sens de
<i>raide</i>			*
<i>rappel (d'une loi)</i>			équivalent(s)
<i>rapport</i>	différentiel		dans le sens de
<i>ras</i>			dans le sens de
<i>référer</i>			dans le sens de

<i>rembarrer</i>			dans le sens de
<i>retontir</i>		■	
<i>saboter</i>			dans le sens de
<i>toast</i>		■	

Légende:

Contextes = les entrées sous lesquelles la marque *pas (non) français* apparaît

Dans le sens de = *pas(non) français* dans un sens précis

Différentiel = l'auteur attribue au terme une valeur différentielle par rapport à l'usage de France

Équivalent(s) = l'auteur donne un ou plusieurs équivalent(s) français du canadienisme

Jugement = l'auteur émet un jugement sur le mot, positif ou négatif (selon la colonne)

* = autre cas possible non pris en compte

■ = cas non interprétable

Données des 162 occurrences de l'Histogramme 2: A=24 ; B=29 ; C=27 ; D=17 ; E=16 ; F=3 ; G=8 ; H=1 ; I=8 ; J=1 ; K=0 ; L=6 ; M=5 ; N=0 ; O=1 ; P=5 ; Q=1 ; R=8 ; S=1 ; T=1 ; U=0 ; V=0 ; W=0 ; X=0 ; Y=0 ; Z=0.

Annexe 15: Emplois de *angl.* (pour *anglais.*), *anglicisme* (parfois abrégé en *un angl.*) ou de la marque *Angl.* dans le *Glossaire* (Dunn 1880)

Contextes	Terme	Associé à un équivalent	Associé à une définition	Associé à un jugement négatif	Associé à un jugement positif
<i>abuser</i>	(<i>affreux</i>) anglicisme	équivalent(s)		jugement	
<i>adresser</i>	De l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>applicant</i>	Angl.	équivalent(s)			
<i>application</i>	(est) angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>appointment</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>appointer</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>assesseur</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>assumer</i>	anglicisme	équivalent(s)			
<i>attraction</i>	Angl.	équivalent(s)			
<i>aviseur</i>	De l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>bâdrer</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>bande</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>baquer</i>	(Can.,) de l'angl.	équivalent(s)			
<i>bar</i>	-Angl. ⁵	équivalent(s)			
<i>bargain</i>	-Angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>barley</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>barre</i>	(Trad.) de l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>bar-room</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>baute</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>beam</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>bed</i>	-Angl.	équivalent(s)			jugement
<i>billet promissoire</i>	de l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>biter</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>blackaille</i>	-Angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>black-ball</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>boîte</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>bôlt</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>bôlter</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>bôme</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>bon</i>	un angl. (= <i>anglicisme</i>)	équivalent(s)			
<i>bonne</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>boss</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>brackett</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>brakesman</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>branché</i>	De l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>brandy</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>broker</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>cabousse</i>	(Corruption) de l'angl.		définition	jugement	
<i>canistre</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>cap</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>cash</i>	-Angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>change</i>	Angl.	équivalent(s)			
<i>charge</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>charger</i>	(est) angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>chatine/</i>	De l'angl.	équivalent(s)			

⁵ Nous avons ajouté un tiret devant *-Angl.* à chaque fois que la marque apparaissait en début d'article.

<i>chéquer</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>circonstance</i>	de l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>clairer</i>	-Angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>coercion</i>	(est) angl.	équivalent(s)			
<i>complétion</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>considération</i>	anglicisme	équivalent(s)			
<i>contemplation</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>contracteur</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>contrôlable</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>conviction</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>coppe</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>couque</i>	De l'angl.	équivalent(s)			jugement
<i>couquerie</i>	de l'angl.	équivalent(s)			jugement
<i>crackers</i>	(mot est) anglais	équivalent(s)		jugement	
<i>dame</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>débenture</i>	(mot) angl.		définition		jugement
<i>défranchiser</i>	De l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>dépêche</i>	(Mauvaise trad.) de l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>dépendre</i>	De l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>détective</i>	-Angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>directory</i>	-Angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>disgrâce</i>	(est) de l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>dissatisfaction</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>djammer</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>draft</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>drill</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>dull</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>dum-bell</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>écuyer</i>	(traduction) de l'angl.	■		jugement	
<i>éditorial</i>	-Angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>emphatiquement</i>	de l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>emporter</i>	(mauvaise trad.) de l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>Engagement (...)</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>engin</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>estimé</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>exhibition</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>express</i>	-Angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>facterie</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>filer</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>flat</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>foot-ball</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>foreman</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>forger</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>franchise</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>gang</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>gangway</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>indictement</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>informalité</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>informé</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>informeur</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>instalement</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>introduire</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>investir</i>	Angl.	équivalent(s)			
<i>job</i>	-Angl.	équivalent(s)			

<i>jobber</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>kid</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>lecture</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>lecteur</i>	De l'angl.	équivalent(s)		jugement
<i>législater</i>	En angl.	équivalent(s)		jugement
<i>ligne</i>	De l'angl.	équivalent(s)		
<i>lunch</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>luncher</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>mahogany</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>manquer</i>	De l'angl.	équivalent(s)		
<i>manufactureur</i>	De l'angl.	équivalent(s)		
<i>maturité</i>	En anglais	équivalent(s)		jugement
<i>meilleur</i>	Angl.	équivalent(s)		
<i>membre</i>	De l'angl.	équivalent(s)		jugement
<i>mesure</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>misdele</i>	De l'angl.	équivalent(s)		
<i>mop</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>moteur</i>	De l'angl.	équivalent(s)		
<i>motto</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>no-bill</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>objecter</i>	Angl.	équivalent(s)		
<i>objection</i>	un angl. (= anglicisme)	équivalent(s)		
<i>offense</i>	Angl.	équivalent(s)		
<i>office</i>	Angl.	équivalent(s)		
<i>opinion</i>	De l'angl.	équivalent(s)		
<i>opposer</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>orateur</i>	(trad.) de l'angl.		définition	jugement
<i>ordonner</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>ordre</i>	un angl. (= anglicisme)	équivalent(s)		
<i>ordre en conseil</i>	-Angl.		définition	
<i>originer</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>papermane</i>	De l'angl.	équivalent(s)		
<i>pantry</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>partir</i>	(traduction) de l'angl.	équivalent(s)		jugement
<i>passager</i>	De l'angl.	équivalent(s)		
<i>peddler</i>	De l'angl.	équivalent(s)		
<i>peddleur</i>	De l'angl.	équivalent(s)		
<i>pénalité</i>	angl. (pour)	équivalent(s)		
<i>pigeon-hole</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>pine</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>play</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>pole</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>postage</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>post-office</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>poutine</i>	(Corruption) de l'angl.	équivalent(s)		jugement
<i>prémises</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>privée</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>promouvoir</i>	(Trad.) de l'angl.	équivalent(s)		jugement
<i>prononcé</i>	Anglicisme	équivalent(s)		
<i>prouvable</i>	De l'angl.		définition	
<i>pudding</i>	-Angl.		définition	jugement
<i>qualification</i>	-Angl.	équivalent(s)		
<i>qualifier</i>	De l'angl.	équivalent(s)		
<i>question</i>	Angl.	équivalent(s)		

<i>rapport</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>record</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>rectifier</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>référence</i>	-Angl.		définition		
<i>référer</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>respectabilité</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>responsabilité</i>	-Angl.	■			jugement
<i>retournable</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>roastbeef</i>	-Angl.	équivalent(s)			jugement
<i>rondhousse</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>ronneur</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>sauce-pan</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>seconder</i>	Angl.	équivalent(s)			
<i>secondeur</i>	De l'angl.		définition		jugement
<i>set</i>	-Angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>shaïpe</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>shed</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>shériff</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>sherry</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>shéveur</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>shire</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>sideboard</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>simple</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>skating rink</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>sleigh</i>	-Angl.		définition		
<i>sligne</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>slippers</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>snack</i>	-Angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>sommer</i>	De l'angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>span</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>spring</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>square</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>stakes</i>	-Angl.	équivalent(s)			jugement
<i>stand</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>state-room</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>steam</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>step</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>stock</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>strappe</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>stuff</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>swampe</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>switch</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>switcheur</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>tabacconiste</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>tâcher (que)</i>	-Angl.	■			
<i>team</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>tea-pot</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>teetoller</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>tel</i>	Angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>thébord</i>	Angl.	équivalent(s)			
<i>ties</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>time-table</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>tombleur</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>tourne-clef</i>	-Angl.	équivalent(s)			

<i>township</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>tramway</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>trimer</i>	Angl.	équivalent(s)			
<i>trouble</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>true bill</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>twist</i>	-Angl.	équivalent(s)		jugement	
<i>voteur</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>wâguine</i>	De l'angl.		définition		
<i>warrant</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>washmanne</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>watcher</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>wrench</i>	-Angl.	équivalent(s)			
<i>writ</i>	-Angl.	équivalent(s)			jugement
<i>youque</i>	De l'angl.	équivalent(s)			
<i>zinc</i>	-Angl.	équivalent(s)			

Légende:

Définition = l'auteur donne une définition lexicographique du mot d'emprunt révélant qu'il l'accepte

Équivalent(s) = l'auteur donne un ou plusieurs équivalent(s) français du mot d'emprunt révélant qu'il le rejette

Jugement = l'auteur émet un jugement négatif ou positif selon le cas

Terme = terminologie employée pour qualifier l'emprunt

■ = associé ni à un équivalent ni à une définition

Annexe 16: Étude des valeurs de *Pop.* dans le *Glossaire franco-canadien* (Dunn 1880)

Contextes	Terme	Pop. avec can./Can.	Pop. avec d'autres marqueurs que can./Can.	Pop. associé à une valeur descriptive	Pop. associé à une valeur normative
<i>affûts</i>	-Pop. ⁶		Pas fr.	exemple(s)	dans le sens de
<i>amain</i>	-Pop.		Nor	définition	
<i>amunition</i>	Pop.		Nor	exemple(s)	équivalent(s)
<i>arêche</i>	-Pop.		Nor		équivalent(s)
<i>argenté</i>	-Pop.		Pas fr.		dans le sens de
<i>arridelles</i>	-Pop.				équivalent(s)
<i>assavoir</i>	Pop.		Picardie	exemple(s)	équivalent(s)
<i>associé</i>	-Pop.				équivalent(s)
<i>attelée</i>	-Pop.	Can.		définition	
<i>avoine</i>	Pop.			définition	
<i>babiche</i>	pop.	en canadien		définition	
<i>bauche</i>	-Pop.		Pas fr.	exemple(s)	équivalent(s)
<i>baute</i>	-Pop.		De l'angl.		équivalent(s)
<i>beauté (une)</i>	Pop.			exemple(s)	équivalent(s)
<i>bed</i>	-Pop.		Angl. /Normands	commentaire	équivalent(s)
<i>berlander</i>	pop.	Can.		définition	
<i>berloque</i>	-Pop.		Pas fr.	définition	
<i>bientôt</i>	pop.		Québec	définition	
<i>bin bin</i>	-Pop.			exemple(s)	équivalent(s)
<i>biter</i>	Pop.		angl.	exemple(s)	équivalent(s)
<i>blackaille</i>	-Pop.		Angl.		équivalent(s)
<i>bon</i>	pop.			exemple(s)	commentaire
<i>bonjour</i>	Pop.			exemple(s)	
<i>boss</i>	-Pop.		Angl.		équivalent(s)
<i>bougon</i>	-Pop.	Can.			équivalent(s)
<i>bouler</i>	Pop.			exemple(s)	
<i>bourasser</i>	-Pop.		non fr.	définition	équivalent(s)
<i>branché</i>	-Pop.		angl.		commentaire
<i>braverie</i>	-Pop.				équivalent(s)
<i>brèche</i>	-Pop.				équivalent(s)
<i>brêter</i>	Pop.				commentaire
<i>buberon</i>	-Pop.				équivalent(s)
<i>butte</i>	pop.	Can.		définition/exemple(s)	
<i>caboche</i>	-Pop.			exemple(s)	équivalent(s)
<i>cacasser</i>	-Pop.		Non fr.		équivalent(s)
<i>caïller</i>	pop.	Can.		définition	
<i>câline</i>	Pop.		Ctre. de la Fr.	définition/exemple(s)	
<i>castonnade</i>	-Pop.		France	commentaire	équivalent(s)
<i>casuel</i>	-Pop.			définition	
<i>catéchime</i>	-Pop.		en France		équivalent(s)
<i>cause</i>	-Pop.			commentaire	
<i>chadron</i>	pop.	Can			équivalent(s)
<i>charme</i>	Pop.			exemple(s)	
<i>charrieux</i>	Pop.		Ctre de la Fr.	définition	
<i>chatine (...)</i>	-Pop.		De l'angl.		équivalent(s)
<i>chaud</i>	-Pop.				équivalent(s)

⁶ Nous avons ajouté un tiret devant *-Pop.* à chaque fois que la marque apparaissait en début d'article.

<i>chétiment</i>	Pop.			exemple(s)	équivalent(s)
<i>cheux</i>	pop.				équivalent(s)/com.
<i>cheyière</i>	-Pop.				équivalent(s)
<i>chez</i>	-Pop.		Ctre de la France	exemple(s)	
<i>chigner</i>	-Pop.				équivalent(s)
<i>chimère</i>	-Pop.				équivalent(s)
<i>choûler</i>	-Pop.	Can.	Wal.	définition	
<i>chuter</i>	-Pop.			définition	
<i>cisailler</i>	Pop.			définition	
<i>colle</i>	-Pop.		Fr.	définition	
<i>coller (se)</i>	-Pop.			définition	
<i>compagnée</i>	pop.		Anc. fr./Bretagne	exemple(s)	équivalent(s)
<i>comparer</i>	-Pop.				équivalent(s)
<i>compreure</i>	-Pop.		Ctre. de la Fr.	définition	
<i>corps mort</i>	-Pop.			définition	
<i>couleuré</i>	-Pop.				équivalent(s)
<i>couque</i>	-Pop.		De l'angl.	commentaire	
<i>couquerie</i>	-Pop.		De l'angl.	commentaire	
<i>créature</i>	-Pop.			commentaire	
<i>décesser</i>	-Pop.		Nor./Ctre. de la Fr.	commentaire	
<i>demeure (à)</i>	Pop.			définition	
<i>dépareillé</i>	Pop.	can.		définition	
<i>devise</i>	pop.		Non fr.		dans le sens de
<i>dodeliner</i>	-Pop.		Vieux fr.	définition	
<i>douelle</i>	-Pop.			définition	
<i>ébaroui</i>	pop.	Can		définition	
<i>écopeau</i>	-Pop.				équivalent(s)
<i>effrayamment</i>	pop.	Can.			équivalent(s)
<i>éjambée</i>	-Pop.	can.			équivalent(s)
<i>embarras</i>	pop.	Can		définition	
<i>embrouille</i>	-Pop.		Nor./Ch.		équivalent(s)
<i>emmaigrir</i>	-Pop.			définition	
<i>ému</i>	pop.	Can.		définition	
<i>en ci et</i>	Pop.		Nor.	définition	
<i>entour</i>	-Pop.		Nor./ Ctre. de la Fr.	exemple(s)	
<i>épailler</i>	pop.	can.		définition	
<i>époitriner</i>	-Pop.		Non fr.		équivalent(s)
<i>équipolent</i>	pop.	Can			équivalent(s)
<i>esclopé</i>	pop.	can.	Nor./Ctre. de la Fr.		équivalent(s)
<i>escousse</i>	pop.	can.		définition	
<i>espérer</i>	-Pop.		Ouest /Ctre. de la Fr.	définition/commentaire	
<i>estatué</i>	pop.	Can.			équivalent(s)
<i>exilé</i>	pop.	can.		définition	
<i>falbana</i>	pop.	Can.			équivalent(s)
<i>fanau</i>	-Pop.				équivalent(s)
<i>faraud</i>	-Pop.		fr.	définition	
<i>faubourg</i>	-Pop.		Québec/Trois-Riv.	commentaire	
<i>feton</i>	pop.	Can.		définition	
<i>fiate</i>	pop.	Can.	Nor./Pic.	définition/exemple(s)	
<i>fumer</i>	pop.	Can.		définition/exemple(s)	
<i>gabarot</i>	-Pop.	can.	Non fr.	définition	
<i>galvauder</i>	-Pop. et pop.	can.			dans le sens de
<i>gas</i>	-Pop.		Ctre. de la Fr./Nor.	définition	
<i>goglu</i>	pop.	Can.	Ch./Pic./rom.	définition/exemple(s)	

<i>grappiller</i>	pop.	Can.			équivalent(s)
<i>gripette</i>	pop.	Can.	Wal.	définition	
<i>grôt</i>	-Pop.		Ctre. de la France	commentaire	
<i>honte</i>	Pop.		Ctre. de la Fr./Nor.		commentaire
<i>jarnigoine</i>	pop.	Can.	Pic.	définition	
<i>mégard</i>	-Pop.	can.		exemple(s)	
<i>néquiouque</i>	pop.	Can.	De l'angl.		équivalent(s)
<i>ostiner</i>	-Pop.	can.	Ctre. de la Fr./Ch.	exemple(s)	équivalent(s)
<i>pantoute</i>	<i>populaire</i>	Can.	Ctre. de la Fr./Nor./Ch.		commentaire
<i>peigner</i>	pop.		Fr.	définition	
<i>pisser</i>	pop.	Can.		définition/exemple(s)	
<i>play</i>	Pop.		Angl.		équivalent(s)
<i>plumer</i>	pop.		Ctre. de la Fr.	définition/exemple(s)	
<i>poitrinaire</i>	pop.	Can.			équivalent(s)
<i>pomper</i>	pop.	Can.			équivalent(s)
<i>poussailler</i>	pop.	Can.		définition	
<i>poutine</i>	-Pop.	can.			commentaire
<i>prime</i>	-Pop.	can.	Poitou	définition/exemple(s)	
<i>refoul</i>	pop.	Can.		définition	
<i>renard</i>	-Pop.	can.		définition	
<i>renvers</i>	-Pop.	can.			équivalent(s)
<i>répondre</i>	Pop.	can.		définition/exemple(s)	
<i>résolu</i>	-Pop.	can.		définition	
<i>ressoudre</i>	-Pop.	can.		définition/exemple(s)	
<i>retontir</i>	-Pop.		non fr.	définition	équivalent(s)
<i>revenez-y</i>	-Pop.	can.	Ctre. de la France	définition/exemple(s)	
<i>ripousse</i>	pop.	Can.		définition	
<i>salade</i>	pop.	Can.			équivalent(s)
<i>saler</i>	pop.	Can.		définition	
<i>saucer</i>	pop.	Can.			équivalent(s)
<i>savonnier</i>	pop.	Can.		définition	
<i>serrer</i>	Pop.	can.		définition/exemple(s)	
<i>siler</i>	Pop.	can.	Ctre. de la Fr./Poitou	exemple(s)	équivalent(s)
<i>solitude</i>	pop.	Can.			équivalent(s)
<i>sottiseux</i>	pop.	Can.			équivalent(s)
<i>soulever</i>	pop.	Can.		définition	
<i>sourlinguer</i>	pop.	Can.	Nor.	définition	
<i>swampe</i>	-Pop.		Angl.		équivalent(s)
<i>tasser</i>	pop.	can.		définition/ex./comment.	
<i>taupin</i>	pop.	Can.	Ctre. de la Fr./Ch.	définition	
<i>termes</i>	pop.	can.		définition	
<i>teurs</i>	pop.	Can.			équivalent(s)
<i>thébord</i>	-Pop.	can.	Angl.	définition	équivalent(s)
<i>touche</i>	pop.	Can.	Ctre. de la Fr.	définition/exemple(s)	
<i>vaf, vave</i>	pop.	Can.	Ch./ctre. Fr./Pic.		équivalent(s)
<i>vernailler</i>	pop.	Can.		définition	
<i>violon (jouer)</i>	pop.			définition	
<i>visage</i>	pop.	Can.		définition/exemple(s)	
<i>wâguine</i>	-Pop.	can.	De l'angl.	définition	

Légende⁷:

Contextes: entrées sous lesquelles apparaît l'abréviation *pop.*

Dans le sens de = *Pop.* associé à une valeur normative

Définition = *Pop.* associé à une valeur descriptive en présence d'une définition lexicographique

Commentaire = *Pop.* associé à commentaire dont la valeur est descriptive ou normative (selon la colonne)

Équivalent (s) = *Pop.* associé à une valeur normative en présence d'un ou plusieurs équivalent(s) français

Exemple(s) = *Pop.* associé à une valeur descriptive en présence d'exemple(s) d'utilisation du canadianisme

⁷ Nous avons exclus l'expression *le pop.* puisqu'elle se rapportait aux interlocuteurs, c'est-à-dire aux gens du peuple (s. v. *bouquet, croît, gréer, haïr*).

Annexe 17: Liste de canadianismes employés par Dunn dans le *Glossaire* (1880) tirée des données de l'ILQ

<i>almanach des adresses</i> - 63	<i>crémone</i> - 72	<i>original</i> - 15
<i>américanisme</i> -36	<i>cultivateur</i> - 99	<i>patate</i> - 76
<i>Anglo-Canadien</i> - 190	<i>Dominion</i> - IX	<i>pelle de bois</i> - 82
<i>Assemblée Législative</i> - VIII	<i>eau d'érable</i> - 189	<i>penille</i> - 36
<i>balai de matelot</i> - 123	<i>école primaire</i> - XVI	<i>poêle de cuisine</i> - 23
<i>bateau de passage</i> - 189	<i>enfarges (enferge)</i> - 73	<i>police (homme de.)</i> - 141, 197
<i>blé-d'Inde</i> - 49, 76	<i>éplucher</i> - 76	<i>poudre (en ...)</i> - 143
<i>blonde</i> - 14	<i>fardoche</i> - 68	<i>québécois</i> - 138
<i>brassin</i> - 65	<i>ferdasser</i> - 81	<i>Québécois</i> - 149
<i>cakeux</i> - 196, 51	<i>foulard</i> - 127	<i>raquette</i> - 122
<i>Canadien</i> - VI	<i>français de France</i> - XIV	<i>sauter</i> - 51
<i>Canadien-français</i> - IX	<i>Français des Etats-Unis</i> - 37	<i>sauvage</i> - 184
<i>capine d'été</i> -34	<i>franco-canadien</i> - 144	<i>sirop d'érable</i> - 185
<i>caribou</i> - 15	<i>Franco-Canadien</i> - 190	<i>sucre</i> - 177, 184, 28
<i>cent américain</i> - 37	<i>glissades</i> 93,185,187,	<i>sucre d'érable</i> - 125,178,35
<i>cent canadien</i> - 37	<i>glissoire</i> - 51	<i>sucrierie</i> - 49, XVIII
<i>chantiers</i> -196	<i>lampée</i> - 108	<i>tire</i> - 185, XVIII
<i>chemin d'hiver</i> - 32	<i>maringouin</i> - 73	<i>traîneau à patins</i> -17
<i>chevreuil</i> - 122, 15	<i>moine</i> - 142	<i>vaisseau d'écorce</i> - 35
<i>Cie</i> - 55	<i>mouvette</i> - 28	
<i>corvée</i> - 76	<i>municipalité</i> - 8	

Annexe 18: Synthèse des affirmations de l'implicite (Dunn 1880)

Indices de VALORISATION		Indices de DÉVALORISATION	
Préliminaires		Préliminaires	
Titre descriptif	•	Titre normatif	•
Ouvrage signé	•	Ouvrage anonyme	
Composantes variées	•	Absence de préface	
Sources consultées:		Sources consultées:	
Métalinguistiques françaises	•	Aucune	
Métalinguistiques canadiennes	•	Cacologies seulement	
Glossaires français	•	Dictionnaires français seulement	
Glossaires canadiens		Grammaires françaises seulement	
Littéraires françaises	•	Dictionnaire de l'Acad. seulement	
Littéraires canadiennes	•		
Nomenclature:		Nomenclature:	
Acadianismes	•	Anglicismes	•
Amérindianismes	•	Fautes	•
Anglicismes	•		
Canadianismes	•		
Traitement:		Traitement:	
Métalangage neutre	•	Formulations émotives	•
Style descriptif	•	Style prescriptif	•
Définition de canadianismes	•	Équivalence française	•
Rapprochements:		Écarts:	
Usage français		Usage canadien	
Usage français ancien	•	Usage populaire/ familial	
Usage régional	•	Usage régional	
Appui auteurs /dictionnaires	•	Complicité: puristes	
Appui auteurs canadiens		Solidarité: puristes canadiens	
Formulation des critiques:		Formulation des critiques:	
Adoucissement du ton	•	Ton dénigrant	
Banalisation de la faute	•	Condamnations	•
Repli derrière autorité	•	Propositions irréalistes	
Juxtaposition de jugements	•	Typographie / ponctuation marquée	
Critique des puristes		Manque de soin	•
Présentation de la variation sociale	•	Critique langue peuple/élite	•
Peu d'anglicismes identifiés		Exagération	
Identification discrète	•	Commentaires personnels	•
Correction d'erreurs	•		
Développements encyclopédiques:		Absence de développements encycl.:	
Description de réalités canadiennes	•		
Choix des exemples:		Choix des exemples:	
Nombreux/neutres	•	Nombreux /négatifs	
Contenu canadien	•	Absence de contenu canadien	
Canadianismes comme définissants	•	Absence de canadianismes dans la déf.	
Prononciation canadienne:		Prononciation canadienne	
Valorisation		Dévalorisation	•

Annexe 19: Liste des particularismes canadiens propres à Dunn (1880) ⁸

- accepter/ compliments* - 119
Acte A. Britan. du Nord - 3
affiquiaux - 4
agoniser d'injures - 4
agr  er (gr  er) - 96
amain (main) - 6
amendement (proposer) - 7
amendement (proposer en) - 7
appointir (appointer) - 8
arridelles (ridelle) - 9
assibilation - 180
aucun autre qui - 12
auditeur des comptes - 12
audition de compte - 12
authentifier un contrat - 13
aviron (chansons d'...) - 13
balai (petit.) - 16
bambochen. - 16
baute (boat) - 19
beignes - 19
beurdas (grand) - 20
bient  t - 21
bin bin (bien) - 22
biter (bite) - 22
blackaille (black eye) - 22
bon (de ...) - 23
bonne (bun) - 24
boueter (bo  tter) - 25
bout (le fin ...) - 84
brackett - 26
brailleur - 26
bran - 27
brasse corps - 27
brass  e de sucre d'  rable - 27
brul   - 29
Brul   (Grand) - 29
Brul   (Petit ...) - 29
br  ler le teint - 97
brun (faire ...) - 30
bucher - 30
bucheur - 30
cachotterie - 31
c  line de veuve - 33
capine de fourrure - 33
c  sse - 35
casse (jouer    la ...) - 142
champelure (champlure) - 37
chantiers (aller dans les) - 38
chars de ville - 39
ch  timent - 40
cheyi  re (chaudi  re) - 41
chez nous (de par) - 41
chou  ler - 41
clinche (clenche) - 42
coalition - 43
collecteur des imp  ts - 43
combin que - 44
comfort - 44
comit   g  n  ral - 130
commun (de) - 44
conclure pour - 45
conf  rencier - 46
consid  ration (sous sa) - 46
contravention - 47
courrailler (courailler) - 50
crainte d'accident - 50
cro  t - 51
croquignoles - 19
d  bine (tomber dans la) - 55
d  brailler - 55
d  charge (obtenir) - 55
d  ficeler - 56
d  figer - 57
d  goutation - 57
d  grouler - 57
d  lur   - 58
demi-ard (demiard) - 59
d  pendre que - 59
d  rive (faire la) - 60
d  rive (mettre en) - 60
deux (marcher tout en) - 62
dommage - 64
douilleter - 64
doux temps - 64
dum-bell (dumb) - 65
  cales - 66
empafer - 71
endetter envers - 73
enmitoufler - 74
entour (   l') - 75
entre-ci-et - 73
  pouffer - 77
  pousseter (  pousste) - 77
  quipolent - 77
escars (faire ses) - 77
estomac (mettre dans) - 78
  tiquette - 183
faigniantise (fain  antise) - 80
faraud (faire le) - 80
ferrer d'argent - 70
ferronnerie - 82
ferronnier - 82
flaque d'eau - 85
fr  dure (froidure) - 87
galapia - 90
gauler - 92
genti - 92
geval (cheval) - 93
ghernier (grenier) - 98
gnian-gnian (gnangnan) - 94
gnioles (gnole) - 94
gremillon - 96
gr  t (gros) - 97
habitude (d'...) - 99
hard (hart) - 100
harria (aria) - 100
incapacit   l  gale - 103
iou (ou  ) - 105
jacasserie - 106
jeteux de sort - 106
jonction/ chemins de fer - 107
kenottes (quenotte) - 109
keuker - 109

⁸ Cette liste a   t   tir  e des donn  es informatis  es de l'ILQ, gr  ce    la collaboration d'Alain Auger, au TLFQ. Les mots ici list  s figurent dans la nomenclature de Dunn (1880), mais ne se rencontrent dans la nomenclature d'aucune des sources formant notre corpus   largi.

- laidement* - 108
levée de fossé - 110
limonière - 111
m'mée (mémé) - 120
mal (tomber de) - 114
mal-ému (malému) - 72
marche (faire une) - 117
mécaniques (gens) - 119
mémée (mémé) - 120
menoïr - 120
mênuit (minuit) - 120
miliasse (milliase) - 121
misdile (misdeal) - 121
monsieur (faire le) - 123
motion d'ordre - 123
mouïller à sciau (seau) - 170
moule de plomb - 67
naveaux - 126
naviaux (navéau) - 126
nubée - 127
ongues (ongle) - 129
opposite - 130
ordre (avoir reçu) - 130
oreiller de voiture - 131
original (orignal) - 131
ouéte (ouate) - 132
paletot - 61
papier-nouvelles - 134
parleur - 130
partout (tout) - 186
patronner - 136
pentes - 138
pepée - 138
pintocheur - 139
plein (tout...) - 187
président - 130
pudding - 148
quate (quatre) - 150
quenottes - 151
quillir (cueillir) - 151
quoi faire - 152
rapport de progrès - 147
remue-ménage - 159
renard (écorcher un) - 159
renard (faire un) - 159
renaré - 159
rengraïsser - 160
répondre (en ...) - 160
répondu - 161
résidant - 161
respectabilité - 162
ressarche (recherche) - 162
retapper - 163
riot (acte de) - 165
roastbeef - 166
rôdeur - 166
sâgon - 168
saïfe (safe) - 168
satisfait que - 169 - 51
sciau (seau) - 170
shaïpe (shape) - 172
shériff - 172
sideboard - 172
sissite (faire ...) - 173
soleil couchant - 174
soleil levant - 174
sommeil - 174
stakes (steak) - 176
swampe - 179
tabacconiste/tobacconist - 180
tabillier (tablier) - 180
taleure (tout, heure) - 180
tel (aucun ...) - 182
tel (chaque ...) - 182
terminaison - 183
teurs (tordre) - 183
torgnole - 186
toucher les boeufs - 186
traîne double - 187
traîne simple - 187
tramway - 188
Tuques-bleues - 190
Ugène (Eugène) - 192
Ustache (Eustache) - 192
v'la (voilà) - 195
vardzir (verdir) - 193
verdict - 194
vereux - 194
vie (bon comme la) - 23
vrai - 196
vrai (au) - 196
washmanne (watchman) - 197
yéya - 198
woïngner (houïgner)
ouque

Annexe 20: Emprunts à l'anglais identifiés par un astérisque chez Manseau (1881)

<i>*aboard</i> (renvoi à <i>all aboard</i>);	<i>*allspice</i> (le mot français est);	<i>*assesseur</i> (anglicisme);
<i>*acceptance</i> (mot anglais);	<i>*amendement</i> (tournure anglaise);	<i>*assumer</i> (en anglais on dit...en français on dit);
<i>*accession</i> (anglicisme);	<i>*amener</i> (anglicismes);	<i>*aucun</i> (anglicismes);
<i>*accomodation, billet d'</i> (renvoi à <i>billet</i>);	<i>*amonition, amunition</i> (anglicisme sous <i>roche</i>);	<i>*auditer</i> (corr. du verbe anglais);
<i>*accountant</i> (il faut avoir soif de <i>vasselage anglais</i> (...));	<i>*anglification</i> (anglicisme);	<i>*average</i> (en français on dit).
<i>*acter</i> (anglicismes);	<i>*apénouyrir, apinouyrir</i> (corr. de l'angl....);	Supplément:
<i>*action, (cross)</i> (renvoi à <i>cross</i>);	<i>*apologie</i> (anglicisme);	<i>*accomodation train d'</i> (de l'anglais);
<i>*adidou</i> (mauvaise prononciation de l'anglais);	<i>*appelable</i> (corr. de l'anglais);	<i>*adidouce</i> (corr. de l'anglais);
<i>*adresser</i> (anglicisme et solécisme);	<i>*appeler</i> (tournure anglaise);	<i>*anticiper</i> (anglicisme);
<i>*affidavid</i> (prononciation vicieuse);	<i>*applicant</i> ;	<i>*anxieux, euse</i> (anglicisme);
<i>*agate</i> (nom anglais);	<i>*application</i> (phrases pas françaises... anglicismes);	<i>*appeler</i> [des noms];
<i>*all aboard</i> (expression anglaise);	<i>*appointment</i> ;	<i>*application</i> (anglicisme);
<i>*allouance</i> (corr. de l'anglais);	<i>*appointer</i> (anglicisme);	<i>*appointer</i> (détestable anglicisme)
<i>*all right</i> (se traduit par);	<i>*appropriation</i> (anglicisme);	
	<i>*arlepape</i> (corr. de <i>Hornpipe</i>);	

Annexe 21: Entrées commentées par le terme *corruption* (abrégé en *corr.*) chez Manseau (1881)

<i>à</i> (corruption du pronom féminin elle);	<i>allemand croche</i> (se dit par corr. de <i>bancroche</i>);	<i>anflammation</i> (corr. de <i>inflammation</i>);
<i>abe, âbre</i> (corr. de <i>arbre</i>);	<i>allouance</i> (corr. de l'anglais <i>allowance</i>);	<i>angencement</i> (corr. de <i>agencement</i>);
<i>accrapoutir (s')</i> (corr. de <i>s'accroupir</i>);	<i>alpéca</i> (corr. de <i>alpaca</i>);	<i>angencer</i> (corr. de <i>agencer</i>);
<i>acouyau</i> (corr. de <i>coyau</i>);	<i>alphabette</i> (corr. de <i>alphabet</i>);	<i>anmalgame</i> (corr. de <i>amalgame</i>);
<i>aculer</i> (corr. de <i>éculer</i>);	<i>altéragé</i> (corr. de <i>atterage</i>);	<i>amouracher</i> (corr. de <i>s'amouracher</i>);
<i>aduchon</i> (corr. de <i>alluchon</i>);	<i>altère</i> (corr. de <i>artère</i>);	<i>anpauvrir</i> (corr. de <i>appauvrir</i>);
<i>affâbe</i> (corr. de <i>affable</i>);	<i>amabe</i> (corr. de <i>amable</i>);	<i>aparcevoir, aparç'oir</i> (corr. de <i>apercevoir</i>);
<i>affiquiots</i> (corr. de <i>affiquets</i>);	<i>amanchure</i> (corr. de <i>emmanchure</i>);	<i>apénouvir, apinouvir</i> (corr. de l'angl. <i>Happy New Year</i>);
<i>agnel</i> (corr. de <i>agnelet</i>);	<i>ambiber</i> (corr. de <i>imbiber</i>);	<i>apocalypse, apocalypse</i> (corr. de <i>apocalypse</i>);
<i>agnon</i> (corr. de <i>ognon [sic]</i>);	<i>ambre</i> (corr. de <i>amble</i>);	<i>appelable</i> (corr. de l'anglais <i>appealable</i>);
<i>agoniçan, çante</i> (corr. de <i>agonisant, ante</i>);	<i>amelette, amenette</i> (corr. de <i>omelette</i>);	<i>appetit</i> (corr. de <i>appétit</i>);
<i>agré'ient</i> (corr. de <i>ingrédient</i>);	<i>amieller</i> (corr. de <i>emmieller</i>);	<i>applaudir</i> (corr. de <i>applaudir</i>);
<i>agréyer, dégéyer, gréyer</i> (corr. de <i>agréer, dégréer, gréer</i>);	<i>amikié</i> (corr. de <i>amitié</i>);	<i>apprende</i> (corr. de <i>apprendre</i>);
<i>ahche</i> (corr. de <i>ah</i>);	<i>amorphoser</i> (corr. de <i>se métamorphoser</i>);	<i>apprivoéser</i> (corr. de <i>apprivoiser</i>);
<i>ahiurir</i> (corr. de <i>ahurir</i>);	<i>ampouille</i> (corr. de <i>ampoule</i>);	<i>apse, aspe, astme</i> (corr. de <i>asthme</i>);
<i>aiduille</i> (corr. de <i>aiguille</i>);	<i>amusard, arde</i> (corr. de <i>musard, musarde</i>);	<i>a pu près</i> (corr. de <i>à peu près</i>);
<i>aiduillée</i> (corr. de <i>aiguillée</i>);	<i>amydale</i> (corr. de <i>amygdale</i>);	<i>aquieux</i> (corr. de <i>aqueux</i>);
<i>air</i> (corruption de <i>arrhes</i>);	<i>anbandonner</i> (corr. de <i>abandonner</i>);	<i>arbîte</i> (corr. de <i>arbitre</i>);
<i>ajuer, rajuer</i> (corr. de <i>achever, rachever</i>);	<i>andille</i> (corr. de <i>anguille</i>);	
<i>akeurté</i> (corr. de <i>acreté</i>);	<i>ane</i> (corr. de <i>une</i>);	
<i>alcol</i> corr. de <i>alcool</i>);	<i>anegdote</i> (corr. de <i>anecdote</i>);	
<i>aléner</i> (corr. de <i>agneler</i>);		

<i>arbusse</i> (corr. de <i>arbuste</i>);	<i>essaiye</i> (corr. de <i>essai</i>)	<i>lieu</i> ;
<i>archette</i> (corr. de <i>archet</i>);	<i>assarmenté</i> (corr. de <i>assermenté</i>);	<i>aute</i> (corr. de <i>autre</i>); <i>avarie</i> (corr. de <i>avanie</i>);
<i>ar'culer, raculer</i> (corr. de <i>reculer</i>);	<i>assination, assiner</i> (corr. de <i>assignation</i>);	<i>avarse, avarsion</i> (corr. de <i>averse, aversion</i>);
<i>arêche</i> (corr. de <i>arête</i>);	<i>assir, assir, rassir, se rassir</i> (corr. des verbes <i>asseoir</i> ...);	<i>avartir, avartissement</i> (corr. de <i>avertir</i>);
<i>aregârdar</i> (corr. de <i>regarder</i>)	<i>astérique</i> (corr. de <i>astérisque</i>);	<i>avention</i> (corr. de <i>invention</i>);
<i>arepentigny</i> (corr. de <i>Repentigny</i>);	<i>atelier</i> (corr. de <i>atelier</i>);	<i>aveugue</i> (corr. de <i>aveugle</i>);
<i>armanach</i> (corr. de <i>almanach</i>);	<i>à tort à travers</i> (corr. de <i>à tort et à travers</i>);	<i>avisse</i> (corr. de <i>vis</i>);
<i>aridelle, éridelle</i> (corr. de <i>ridelle</i>);	<i>attende</i> (corr. de <i>attendre</i>);	<i>avisser, désavisser</i> (corr. de <i>visser, dévisser</i>);
<i>arlepape</i> (corr. de <i>hornpipe</i>);	<i>(s') attende</i> (corr. de <i>s'attendre</i>);	<i>ayère</i> (corr. de <i>ællière</i>);
<i>arréré</i> (corr. de <i>arriéré</i>);	<i>attrappe à rats</i> (corr. de <i>trappe à rats</i>);	<i>ayettes</i> (corr. de <i>aguets</i>);
<i>arrosai, arrousoi</i> (corr. de <i>arrosoir</i>);	<i>auberge, aubargisse</i> (corr. de <i>auberge, aubergiste</i>);	<i>Supplément:</i>
<i>arrouser</i> (corr. de <i>arroser</i>);	<i>aubelle</i> (corr. de <i>aubier</i>);	<i>amender de</i> (corr. de <i>ramender</i>);
<i>artic</i> (corr. de <i>article</i>);	<i>aud'zavis</i> (corr. de <i>vis-à-vis</i>);	<i>antichambe</i> (corr. de <i>antichambre</i>);
<i>artichou</i> (corr. de <i>artichaut</i>);	<i>au'ience, a'ience</i> (corr. de <i>audience</i>);	<i>anvaler</i> (corr. de <i>avalier</i>);
<i>artisse</i> (corr. de <i>artiste</i>)	<i>aujourd'hui</i> (corr. de <i>aujourd'hui</i>);	<i>anvoisiner, an'oisiner</i> (corr. de <i>avoisiner</i>);
<i>ar'venir, ravenir</i> (corr. de <i>revenir</i>);	<i>au lieu, à lieu</i> (corr. de <i>au</i>	<i>a'oir</i> (corr. de <i>avoir</i>);
<i>aspargé</i> (corr. de <i>asperge</i>);		<i>aremise</i> (corr. de <i>remise</i>);
<i>assaiye,</i>		<i>arroiseur</i> (corr. <i>arroseau</i>).

Annexe 22: Tableau des sources étudiées et des auteurs cités de notre corpus

Sources	Auteurs cités de notre corpus
<i>Manuel des difficultés</i> de Maguire (1841)	Aucun
<i>Dictionnaire des barbarismes</i> de Boucher-Belleville (1855)	Aucun
<i>Recueil des expressions vicieuses</i> de Gingras (1860)	Aucun
<i>Recueil des expressions vicieuses</i> de Gingras (1867)	Maguire (p. [I]) et un anonyme [Boucher-Belleville (p.[I])]
<i>Manuel des expressions vicieuses</i> de Gingras (1880)	Caron (s. v. <i>abrogation, boss, révocation, side-board</i>)
<i>Petit Vocabulaire</i> de Caron (1880)	Gingras (s. v. <i>mentonnière, taponner</i>)
<i>Glossaire franco-canadien</i> de Dunn (1880)	Maguire (p. XXIV), Gingras (id.), Caron (id.)
<i>Dictionnaire des locutions vicieuses</i> de Manseau (1881)	Gingras (p. I, 118), Caron (p. I, 28, 118), Dunn (p. I, 118)
[<i>Dictionnaire canadien-français</i> de Clapin (1894)]	Dunn (p. XLIII), Manseau (p. XLIV)
[<i>Dictionnaire de nos fautes</i> de Rinfret (1896)]	Maguire (p. V), Gingras (id.), Caron (id.), Dunn (id.), Manseau (id.), [Clapin (id.)]
[<i>Le parler populaire</i> de Dionne (1909)]	Gingras (p. XXI et XXIII), Caron (id.), Dunn (id.), Manseau (p. XXII et XXIV), [Clapin (id.)], [Rinfret (id.)], [Rivard (id.)]
[<i>Ne pas dire mais dire</i> de Clapin (1913)]	[Rinfret p. 5]
[<i>Dictionnaire de bon langage</i> de Blanchard (1914-1927)]	Gingras (BI-1: 16), Caron (id.), Dunn (id.), Manseau (id.), [Rinfret], [Clapin], [Dionne]
[<i>Glossaire du parler français au Canada</i> de la Société (1930)]	Maguire (p. VI et XIX), Gingras (id.), Caron, (id.) Dunn (id.), Manseau (id.), [Clapin (id.)], [Rinfret (id.)]
[<i>Le ramage de mon pays</i> de Barbeau (1939)]	[Rinfret (p. 101)]
[<i>Dictionnaire général</i> de Bélisle (1957)]	Maguire [p. III], Dunn (id.), [Clapin (id.)], [Dionne (id.)], [Rivard (id.)]

Annexe 23: Voyageurs au XIX^e ayant cité les auteurs ou les sources du corpus⁹

Voyageurs	Auteurs cités ou sources canadiennes
Henri de Lamothe (1879)	Oscar Dunn (directeur du <i>Journal de l'Instruction publique</i>)
Eugène Réveillaud (1884)	Thomas Maguire (<i>Manuel</i>), Oscar Dunn (écrivain)
Victor Du Bled (1885)	Oscar Dunn (<i>Glossaire</i>), [Sylva Clapin] (<i>La France transatlantique</i>)
Jacques de Baudoncourt (1886)	[Sylva Clapin]
Paul Champion (1886)	[Sylva Clapin] (<i>Le Canada</i>)
Étienne Hulot (1888)	[Sylva Clapin] (<i>La France transatlantique</i>)
Rémy de Gourmont (1889)	Thomas Maguire (<i>Manuel</i>), Oscar Dunn (<i>Glossaire</i>), [Sylva Clapin] (rédacteur au <i>Monde</i> de Montréal)
Georges Kaïser (1897)	Oscar Dunn (<i>Glossaire</i>)
Georges Lamy (1898), Gaston-G. Lévis-Mirepoix (1896), Gabriel-Louis Turenne d'Aynac (1879) ¹⁰	[«meilleures sources de l'époque»]

⁹ Information tirée de la thèse de Marie-France Caron-Leclerc (*Témoignages anciens sur le français du Canada*, 1998: 818). Nous tenons à remercier notre collègue qui a eu l'amabilité de vérifier ces données afin que nous puissions les incorporer dans notre étude.

¹⁰ Ces auteurs signalent s'être servis des ouvrages de référence faisant autorité à cette époque au Canada mais ne les mentionnent pas comme tels.

INDEX

Index sélectif des mots cités

Nous avons regroupé dans cette liste les mots illustrés par un exemple que nous avons tirés des huit ouvrages du corpus des *Sources analysées*. Pour faciliter le repérage, chacun des exemples est suivi de l'abréviation du nom de l'auteur: (B.) pour Boucher-Belleville, (C.) pour Caron, (D.) pour Dunn, (G.) pour Gingras, (M.) pour Maguire et (Ms.) pour Manseau.

à bras le corps: (C.)	189	amabe: (Ms.)	335
à pic: (Ms.)	341	amalgamer/se fusionner: (Ms.)	333
a: (Ms.)	312, 336	amancher: (Ms.)	320
a'oïne: (Ms.)	339	amarrer: (G.)	164
abander/s'abander: (Ms.)	326	ambre: (Ms.)	341
abattre: (D.)	279	amendement: (G.)	149
abîmer: (D.)	258	ameublement: (C.)	189
abord: (Ms.)	341	amonition/amunition: (Ms.)	332
abre: (D.)	245	amont: (Ms.)	336
abrier: (D.)	259	anglification: (G.)	163
abrier: (Ms.)	327	anglifier: (G.)	145
abrogation/révocation: (G.)	138, 179	anticipation: (B.)	113
absoudre: (Ms.)	321	apologie: (Ms.)	341
abuser: (D.)	263	application: (G.)	149
acceptance: (Ms.)	329, 341	application: (Ms.)	332
accession: (D.)	283	appointements/appointer: (G.)	147
accession: (Ms.)	332	appropriation: (G.)	150
accomodation (train d'): (Ms.)	329	après: (Ms.)	320, 333
acconnaître: (Ms.)	333	aqueduc: (Ms.)	341
accoter: (Ms.)	342	ar'venir/ravenir: (Ms.)	335
accountant: (Ms.)	341	arbouter (s'): (Ms.)	342
accoutumance: (D.)	237	arce: (Ms.)	321
acculoi/acculoire: (Ms.)	327	aria: (Ms.)	328, 340
acculoire: (D.)	327	arregarder: (D.)	291
achiquiette: (Ms.)	331, 339	assaut: (D.)	292
acquêt: (Ms.)	340	assir: (Ms.)	338
acré: (Ms.)	335	atoca: (M.)	58
acte des élections: (Ms.)	327	attelage: (Ms.)	341
acte: (D.)	243, 292, 327	attelée: (D.)	250
acter: (D.)	255	attende: (Ms.)	335
actualité: (Ms.)	320	attisée: (D.)	289
adanner (s'): (Ms.)	326, 333	attisée: (Ms.)	330
adonner/s'adonner: (D.)	273	aubelle: (D.)	256
adresser: (D.)	272	avalange: (Ms.)	328
aérer: (Ms.)	340	avancé: (G.)	149
affecter: (D.)	240	avant-hier: (Ms.)	340
affûts: (D.)	269	aveindre: (B.)	101
âge: (Ms.)	321	aveindre: (D.)	259
agréyer: (Ms.)	326	aveindre: (Ms.)	328
aigrefin: (Ms.)	331	aviseur: (D.)	272
all aboard: (Ms.)	329	avoir: (Ms.)	342
aller: (D.)	294	babiche: (D.)	244
aller: (Ms.)	320, 321, 335	bachelier: (D.)	283
allonge: (D.)	289	bacon: (D.)	283
allspice: (Ms.)	341	badrer: (G.)	151
allumelle: (D.)	291	bailler: (G.)	143
allusion: (G.)	147	baissière: (D.)	258

balise: (D.)	287	cannelle: (D.)	250
banc: (G.)	163	canot: (M.)	61
band: (M.)	59	capiche: (D.)	288
bande de musique/bande militaire: (G.)	162	capot: (D.)	286
baquer: (D.)	253	capote: (C.)	192
barauder: (D.)	255	cariole [<i>sic</i>]: (G.)	163
barbarisme: (M.)	63	carré: (D.)	290
barda: (G.)	156	carreauté: (G.)	148
bargain: (G.)	158	carriole: (D.)	288
barley: (G.)	162	carriole: (M.)	64
barre: (D.)	272	casque: (D.)	281
barre: (G.)	159	cassot: (D.)	255, 273
barrer: (D.)	259, 290	cassot: (M.)	56
bâtisse/bâtiment: (M.)	39	castelogne: (M.)	61
batteuse: (C.)	189	causette: (D.)	292
beam: (D.)	262	centin: (G.)	164
beignes: (D.)	253, 288	chadron: (D.)	253
ber: (G.)	164	chalit: (B.)	100
bers: (D.)	282	champlure: (G.)	149
beurdas: (D.)	282	chantier: (D.)	236
beurrée: (M.)	68	char: (D.)	290
bientôt: (D.)	244	charge: (G.)	150, 151
bill: (D.)	255, 292	charger: (D.)	271
bin: (D.)	279	cheniquier: (G.)	145
boîte: (G.)	162	chèque: (G.)	140, 145
bol: (C.)	189	chèquer: (G.)	148, 162
bombarde: (B.)	100	cheux: (D.)	267, 279
bombe: (D.)	280	civilien: (G.)	143
boom: (G.)	158	clair, je suis: (G.)	146, 159
boome: (G.)	158	clairer: (C.)	187
bordages: (D.)	273	claret: (G.)	163
bordée: (D.)	250	clinging: (G.)	159
boss: (G.)	179	club: (M.)	59
boucane: (D.)	256	cocotier: (B.)	100
bouilloire: (C.)	186	coercion: (D.)	262
boulant: (D.)	255	coffee: (M.)	73
bouler: (D.)	269	collation: (M.)	64
boulin: (D.)	250	collecter: (M.)	65
bout: (M.)	62	comfort: (D.)	283
bow-saw: (G.)	145	compagnée: (D.)	278
brancard: (G.)	165	conclure: (D.)	271
branch: (G.)	140	consistant/inconsistant: (G.)	150, 155
branché: (D.)	269	constable: (M.)	73
brasse corps: (M.)	76	contracter: (D.)	271
breton: (M.)	74	contrat: (G.)	146
brimbale: (D.)	255	coquerelle: (G.)	154
brulé: (D.)	287	couette: (M.)	56
brunante: (D.)	277	créature: (D.)	269, 293
bureau: (M.)	65	créature: (G.)	151
butin: (G.)	141	crosse: (D.)	260
butin: (M.)	54	croustillant-te: (M.)	76
butt (to): (G.)	149, 159	croûte: (D.)	277
cabousse: (D.)	271	d: (D.)	235, 243
cabrouet: (D.)	266	débagager: (D.)	243
cage: (D.)	266	débenture: (D.)	243, 263
cahot: (D.)	281	défaire: (C.)	189
calèche: (M.)	61	dégrader: (M.)	74
campe: (D.)	288	demi-ard/demiard: (M.)	54
can: (G.)	143	demiard: (G.)	143

dépêche: (D.)	294	maçonne: (D.)	250
dépendre: (D.)	271	malgré que: (M.)	57
détailleur: (D.)	259, 279	malouines: (D.)	280
discount: (G.)	163	manne: (D.)	288
disgrâce: (C.)	189	marchandises sèches: (D.)	279
disgrâce: (G.)	140	massacrant: (M.)	76
douter: (D.)	271	match: (G.)	158
draft: (G.)	145	meilleur: (M.)	53, 65
écran: (C.)	189	membre: (D.)	272
éditorial: (D.)	272	menthe: (M.)	70
éjambée: (D.)	250	mentonnière: (C.)	181
embobinée: (B.)	101	meublier: (B.)	101
emphatiquement: (D.)	263	meublier: (D.)	289
enfarger: (G.)	165	micouenne: (D.)	291
engrener: (M.)	64	mitasse: (D.)	278
entailler: (D.)	281	mocassin: (C.)	189
entretenir: (G.)	150	moteur: (G.)	137
épeurer: (D.)	282	mouiller: (D.)	251
espérer: (D.)	293	mouvoir: (D.)	271
être: (M.)	52	naveau: (G.)	156
étriver: (D.)	282	négation: (M.)	52
express: (D.)	293	neige: (M.)	64
farine: (C.)	189	néologie: (M.)	53, 59, 60, 68, 71, 72
foreman: (G.)	163	noceur: (D.)	266
fraîche: (G.)	158	noirceur: (B.)	100
fraîche: (M.)	64	nuisance: (D.)	283
frasil: (D.)	278	objecter (s'): (G.)	150
fricot: (D.)	266	office: (G.)	155
fricot: (M.)	62	officier-rapporteur: (G.)	146
fringale: (M.)	62	on: (D.)	243
frisons: (D.)	278	ordre: (D.)	263
gaudriole: (C.)	189, 191	ordre-en-conseil: (D.)	286
glissade: (D.)	255	original: (D.)	280
glissoire: (D.)	281	originer: (G.)	162
gouleron: (D.)	253	ousque: (D.)	235
gourgane: (C.)	189	overhaul: (G.)	145
gribouille: (D.)	253	pagée: (G.)	137
habitant: (D.)	286	pagée: (M.)	56
honte: (D.)	294	paire: (D.)	244, 286
hucher: (D.)	278	papier-nouvelles: (D.)	250, 293
huile de pétrole: (C.)	189	par argent: (G.)	146
incorporation/incorporer: (G.)	140	paroli: (B.)	100
jalousie: (C.)	189	part: (G.)	150
jambette: (C.)	189	partisanerie: (G.)	148
jib/flying jib: (G.)	164	patate: (G.)	151
jucher: (C.)	189	patate: (M.)	49, 61
jury: (C.)	189	patinoir: (D.)	289
laise: (G.)	164	patroniser: (G.)	145
laitue: (C.)	189	patronner: (C.)	186
larguer: (M.)	75	pelleter: (D.)	291
lecture: (G.)	163	pémina: (M.)	58
libèche/rubandelle: (G.)	165	penny: (M.)	59
lisse: (D.)	293	pigeon-hole: (G.)	143
locutions latines: (M.)	75	piguerie: (D.)	266
loisible: (D.)	286	pilote branché: (G.)	146
longue-vue: (M.)	64	plançon: (D.)	243
lunch: (G.)	156	politique sectionnelle: (G.)	146
lurette: (G.)	143	poll/maison de poll: (G.)	141
machinerie: (D.)	289	pont: (D.)	237

portage: (D.)	266	sheering: (G.)	146
poudrerie: (D.)	243, 273	side-board: (G.)	179
poupée: (M.)	49	siler: (D.)	269
pourri: (D.)	288	slaquer: (D.)	271
prendre: (M.)	65	sleigh: (D.)	263
promissioire (billet): (G.)	155	smart: (D.)	280, 286
promouvoir: (D.)	263	snack: (G.)	140, 145
prononcé: (D.)	262	sobriquets: (M.)	76
pudding: (D.)	263	sofa/canapé: (M.)	49
puissance: (G.)	151	solage: (G.)	143
qualification/qualifié: (G.)	149	sommer: (D.)	271
question: (D.)	263	spell: (G.)	149
rappeler une loi: (B.)	113	starting: (G.)	146
record: (G.)	140, 164	steam-boat: (M.)	54, 60
référer: (G.)	151	stock: (D.)	238, 294
remercier pour/être obligé pour: (M.)	65	strap: (G.)	141
remercier: (G.)	151	succéder: (D.)	283
rencontrer: (G.)	150	sucrierie: (D.)	289
résolution: (D.)	244	supporter: (M.)	66
résolution: (G.)	147	tannant: (D.)	237
respectabilité: (D.)	292	taponner: (C.)	181
responsable: (D.)	266	termes de marine: (M.)	53
revolin: (M.)	75	termes parasites: (M.)	57
revue (à la): (D.)	279	tire: (G.)	148
riot: (D.)	294	tisserane: (B.)	101
ripe: (C.)	189	titres: (M.)	61
roastbeef: (D.)	263, 292	tobogane: (D.)	291
rosbif: (M.)	59	toque: (D.)	288
royal: (M.)	74	toste: (M.)	59, 73
ruelle de veau: (B.)	100	tourtière: (B.)	100
saboter: (D.)	256	township: (D.)	290
salon: (C.)	186	trouble: (G.)	151
sasaqua: (D.)	260	tumbler: (G.)	159
sauvagesse: (M.)	49	tuque: (B.)	100
secondeur: (D.)	286	twist: (D.)	263
secondeur: (G.)	137	varlope: (C.)	192
servir: (G.)	140	violon: (D.)	269
set: (D.)	272	voiturier: (B.)	100
set: (G.)	145	voteur: (G.)	143
shave (to): (G.)	163	youque: (D.)	263

Index sélectif des noms mentionnés

L'index qui suit, établi à partir du texte principal de la thèse, réunit les noms des auteurs de notre *Corpus général* ainsi que ceux des intellectuels du XIX^e siècle dont il est question dans notre étude. Les chiffres en caractères gras renvoient aux chapitres où sont analysés les ouvrages et à la conclusion où toutes les sources du corpus sont mises en rapport.

- BARBEAU, Victor, 3, 14, 242, **346 à 412**
- BÉLISLE, Louis-Alexandre, 3, 11, 12, 14, 85, 232, 233, 242, 328, **346 à 412**
- BIBAUD, Maximilien, 31, 56, 215, 216, 308
- BIBAUD, Michel, 56, 81, 82, 370
- BLANCHARD, Étienne, 12, 14, 125, 135, 161, 180, 190, 232, 233, 235, 259, 299, **346 à 412**
- BOUCHER-BELLEVILLE, Jean-Philippe, 14, 45, **86 à 121**, 122, 127, 128, 130, 160, 169, 175, 184, 187, 189, 190, 205, 235, 265, 298, 318, 344, **346 à 412**
- BUIES, Arthur, 126, 160, 216, 248, 336
- BURQUE, François-Xavier, 206, 299
- CARON, Napoléon, 13, 14, 86, 120, 122, 123, 129, 138, 169, **170 à 209**, 218, 232, 233, 235, 237, 260, 277, 281, 308, 313, 320, 336, 344, **346 à 412**
- CASGRAIN, Henri-Raymond, 283, 311, 316
- CHAMBERLAIN, Alexander, 231
- CLAPIN, Sylva, 14, 45, 85, 86, 101, 104, 120, 134, 154, 161, 180, 183, 203, 205, 216, 226, 232, 277, 281, 283, 285, 299, 306, 318, **346 à 412**
- DEBARTZCH, Pierre-Dominique, 89
- DEMERS, Jérôme, 31, 42, 43, 56, 80, 81, 82, 83, 96, 167, 168, 360, 370, 407
- DIONNE, Narcisse-Eutrope, 14, 30, 31, 43, 80, 104, 124, 135, 180, 232, 318, **346 à 412**
- DUNN, Oscar, 3, 11, 13, 14, 15, 44, 45, 67, 82, 85, 122, 135, 154, 168, 169, 171, 180, 182, 183, 202, 203, 205, 207, 209, **210 à 302**, 306, 307, 308, 313, 318, 322, 323, 326, 327, 330, 336, 344, 345, **346 à 412**
- DUVERNAY, Ludger, 89
- ELLIOTT, Aaron Marshall, 179, 231
- FRÉCHETTE, Louis (-Honoré), 160, 216, 221, 222, 223, 224, 225, 233, 241, 283, 299
- GEDDES, James, 104, 134, 179, 231, 318, 344
- GEOFFRION, Louis-Philippe, 402
- GINGRAS, Jules-Fabien, 13, 14, 45, 85, **122 à 169**, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 205, 212, 235, 237, 242, 248, 265, 281, 306, 307, 308, 313, 344, 345, **346 à 412**
- LEGENDRE, Napoléon, 216, 223
- LEMAY, Pamphile, 124, 172, 216
- LUSIGNAN, Alphonse, 123, 134, 135, 160, 167, 168, 169, 216
- MAGUIRE, Thomas, 1, 3, 7, 10, 11, 14, 16, **28 à 85**, 86, 87, 93, 94, 96, 97, 99, 104, 105, 109, 113, 114, 116, 122, 125, 126, 127, 128, 136, 143, 167, 168, 169, 205, 212, 218, 235, 237, 260, 265, 267, 275, 306, 313, 330, 334, 336, 345, **346 à 412**
- MANSEAU, Joseph Amable, 3, 14, 65, 124, 135, 180, 216, 232, 248, 285, **303 à 345**, **346 à 412**
- MARGRY, Pierre, 134
- MEILLEUR, Jean-Baptiste, 128, 372

POTIER, Pierre, 233

RINFRET, Raoul, 14, 45, 85, 120, 135, 161,
169, 180, 226, 232, 307, 318, **346 à 412**

RIVARD, Adjutor, 14, 45, 85, 135, 154, 232,
233, 241, 277, 278, 285, 318, **346 à 412**

ROY, Camille, 124

ROY, James, 104, 211, 212, 216

SULTE, Benjamin, 212

TARDIVEL, Jules-Paul, 65, 126, 134, 160, 211,
216, 221, 230, 231, 233, 234, 300, 308, 370,
374, 408

VIGER, Denis-Benjamin, 30

VIGER, Jacques, 216, 233